L A
G U I D E
D E S
S U P E R I

4264

AB 1110

par Elisabeth FLEURET

(10-06 1721 – 1784)

Edition originale

DE LA CONGREGATION
de NOTRE-DAME

RARE

Coiffs inferieurs rogiées
infimes taches

LA GUIDE
DES
SUPÉRIEURES.

LA GUIDE DES SUPÉRIEURES,

OU

AVIS A UNE SUPÉRIEURE,

Sur les moyens de ſe bien conduire dans la ſupériorité, & de bien conduire les autres.

PAR UNE RELIGIEUSE DE ....

Le prix eſt de trois livres broché.

A PARIS,

Chez J. G. MÉRIGOT le jeune, Libraire, ſur le Quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée, N° 38.

M. DCC. LXXXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

AVIS
DE L'ÉDITEUR.

IL m'eſt tombé entre les mains un Manuſcrit, &c. C'eſt-là le début qu'emploient bien des Auteurs pour faire paſſer leurs productions ſous un nom emprunté. Pour moi, je commencerai par dire tout ſimplement, & dans la plus exacte vérité : l'Ouvrage, que je donne aujourd'hui au Public, m'a été annoncé en me nommant des perſonnes reſpectables qui l'avoient, diſoit-on, fort goûté. Cela n'a pas néanmoins piqué ma curioſité, & je ſuis reſté ſur cela, plus de deux années, dans une véritable indifférence, dont je n'avois pas à craindre qu'on voulut me tirer ; l'Auteur de cet Ouvrage, par principe de modeſtie, n'avoit garde de l'eſſayer.

Je penſois bien qu'une Religieuſe fille d'eſprit & d'expérience, d'un grand bon ſens, & qui auroit la juſteſſe & la fineſſe du coup-d'œil, pourroit, comme on l'a vu dans quelques autres de ſon état, avoir produit quelque choſe d'utile, de beau même & d'intéreſſant : mais je n'imaginois pas qu'elle eut compoſé un Ou-

vrage étendu avec cette ſuite de penſées, cette ſolidité de raiſonnement & cette exactitude qui ſemblent appartenir excluſivement aux gens de lettres. Auſſi, ſans vouloir me meſurer avec les premiers approbateurs de celui-ci, j'avoue qu'il m'étoit difficile de ne les ſoupçonner pas un peu de complaiſance & de flatterie ; j'ai été détrompé par moi-même.

Obligé, par une fonction du ſaint Miniſtere, d'examiner un autre écrit de la même main, il fit ſur moi une heureuſe impreſſion dont je ne pus me défendre, & je me ſentis preſſé de demander celui que j'avois d'abord refuſé. Je ne devois pas m'attendre à y trouver les grands principes du bon gouvernement & de la vie religieuſe développés relativement aux obligations de conſcience qui en réſultent, tant pour les Supérieures que pour les particulieres des maiſons de Religieuſes ; c'eſt d'ailleurs un plan d'ouvrage déja très-bien exécuté par plus d'un Auteur ; mais j'y trouvai ces mêmes principes appliqués à un détail des plus intéreſſans, & dans lequel une Religieuſe parfaitement inſtruite de ſes devoirs, d'un caractere réfléchi, & d'un eſprit judicieux, pouvoit entrer plus facilement & plus utilement que tout autre. Le tout me parut bien, & je crus que je

rendrois un vrai ſervice aux maiſons de Religieuſes en publiant cet Ouvrage.

Je penſe en effet que toutes les Supérieures, qui ont quelque zele pour le maintien du bon ordre, la ſolide vertu & la vraie ſatisfaction de leur Communauté, ne manqueront point de ſe procurer un Ouvrage qui eſt ſi propre à produire de ſi grands biens. Les avis qui y ſont donnés ne peuvent être fidelement ſuivis dans les Communautés, ſans en faciliter beaucoup le gouvernement & la direction aux Supérieurs & aux Confeſſeurs. Eux-mêmes, dans bien des occaſions, ſont obligés d'emprunter des connoiſſances & des éclairciſſemens de quelque Religieuſe prudente & inſtruite, pour gouverner ou diriger plus ſagement; j'oſe donc eſpérer qu'ils verront volontiers les réflexions de celle à qui une longue expérience a dicté l'Ouvrage que je préſente, & qu'ils me ſauront quelque gré du petit travail qu'il m'a demandé.

L'Auteur, en le compoſant, n'a jamais eu, je ne dis pas la manie, mais même la plus petite penſée de faire imprimer; & ceci eſt un témoignage que je dois à la vérité. Tout ſon but étoit préciſément de faire part à ſa Communauté des obſervations qu'elle croyoit propres à contri-

buer à y maintenir la paix, la régularité, la ferveur. Mais s'étant fait un devoir rigide de ne retrancher aucune partie du travail ou de l'occupation que lui preſcrivoit la regle, l'obéiſſance, l'emploi; elle ne pouvoit tenir la plume que dans quelques intervalles libres, & encore bien courts & peu liés. Il n'eſt donc pas étonnant que j'aie trouvé dans ſon Manuſcrit des négligences à réparer, des répétitions à ſupprimer, des réflexions omiſes, & pourtant utiles ou même néceſſaires, qu'il a fallu mettre chacune à ſa place, quelques défauts d'ordre & d'arrangement, ſoit dans l'enſemble, ſoit dans l'exécution particuliere des ſujets, & qu'il m'a fallu corriger. Du reſte j'ai laiſſé, autant que j'ai pu, à cet Ouvrage, que je crois unique dans ſon genre, le ton & la maniere de l'Auteur, n'ayant guere touché au ſtyle que dans les endroits où j'ai trouvé des incorrections plus marquées. Mais je me ſuis permis de joindre à l'Ouvrage quelques Lettres qui viennent de la même ſource, & qui ne le dépareront pas, puiſqu'il y eſt traité de choſes qui ont rapport à l'Ouvrage lui-même.

Je n'oſe pas me flatter d'avoir exactement rempli la tâche que je me ſuis donnée, & je ſuis perſuadé qu'il me ſera

échappé à moi-même, ſinon des fautes eſſentielles, qui n'auroient pas été pardonnables; du moins des négligences, pour leſquelles je crois pouvoir compter ſur l'indulgence des perſonnes que j'ai eu ſurtout en vue dans mon travail, & qui par elles-mêmes ſeront moins difficiles qu'aucune autre à me l'accorder. Seulement il eût été à ſouhaiter que les Manuſcrits, qui m'ont été confiés, euſſent été remis à des mains plus habiles & plus expérimentées. Perſonne ne pouvoit les rédiger mieux qu'un Auteur que j'ai connu trop tard pour lui en faire la propoſition, & dont on eſtime tant les ſolides & édifians Ouvrages, en particulier ſes *Diſcours de Retraite pour les Religieuſes*, qui ſont ſi goûtés de celles qui en font uſage; & ſes *Lettres ſur les devoirs d'un Supérieur de Religieuſes*, Ouvrage ſi néceſſaire & qui manquoit abſolument, Ouvrage qu'on trouve parfaitement exécuté, & qui ne ſauroit être trop répandu, ni trop médité par les Supérieurs de Communautés Religieuſes.

L'Auteur de celui que je préſente au Public, lui a donné pour titre, *la Guide des Supérieures*; nous avons cru devoir le lui conſerver, malgré les raiſons qui paroiſſoient demander qu'on lui en eût

ſubſtitué un autre. Quant à la perſonne même de l'Auteur, on pourroit deſirer que nous l'euſſions fait plus connoître qu'on ne le voit au frontiſpice de l'Ouvrage. Il eſt permis, ſans doute, à cette Religieuſe de deſirer qu'il ſoit bien accueilli; puiſqu'il ne peut l'être, ſans faire eſpérer qu'il ſera utile : mais auſſi elle doit aimer à demeurer inconnue ; & nous ne voulons lui en dérober ni le ſentiment, ni le mérite. Nous allons donc terminer cet Avis, pour la laiſſer parler elle-même, en gardant toujours un *incognito* qui doit lui être précieux.

ORAISON DÉDICATOIRE
A DIEU LE PERE.

PRINCIPE souverain de tous les êtres, vous qui avez créé tout l'univers par votre toute-puiſſance, & qui le gouvernez avec autant de bonté que de ſageſſe ; vous ſans qui rien ne ſe fait de bon, de ſage ; vous qui inſpirez & ceux qui commandent, & ceux qui obéiſſent ; vous qui, en donnant à chacun ſa place, préparez les actions & les entrepriſes, les plus petites comme les plus importantes, & qui, par des voies toujours infiniment adorables, dirigez à votre gloire tous les évenemens ſans exception : permettez que très-humblement proſternée devant Votre Majeſté ſuprême, j'oſe vous y faire l'humble hommage de ce petit Ouvrage, que je n'ai pu exécuter que par votre ſecours, & que je n'ai voulu entreprendre que par un deſir ſincere de vous faire plus honorer par des ames ſur qui vous avez des vues d'une bonté toute particuliere, & de

qui vous attendez le retour d'un ſervice plus parfait.

Daignez donc, ô ! Pere éternel, Pere tout-puiſſant & tout miſéricordieux, daignez répandre vos bénédictions ſaintes ſur ces foibles efforts de mon zele pour votre gloire, & pour le grand avantage des ames ſpécialement conſacrées à votre ſervice. Toute indigne que je ſuis par moi-même d'obtenir cette faveur que je ſollicite de toute mon ame, j'eſpere cependant que vous ne me la refuſerez point, parce que je vous la demande au nom de votre ſaint Fils Jeſus, par les mérites de ſon ſacré cœur, & par la puiſſante interceſſion de ſa divine Mere, qu'il nous a donnée pour être auſſi la nôtre. Ainſi ſoit-il.

INTRODUCTION.

C'Est à vous que j'adreſſe ici la parole, mes Révérendes Meres & mes Sœurs. Voici un Manuſcrit (*) qui eſt ſorti de ma plume, & dont j'ai conçu le deſſein par le grand deſir où j'étois que cette maiſon, dont j'ai le bonheur d'être membre, fut toujours gouvernée par de bonnes Supérieures. C'eſt aſſurément un des plus grands biens que je puiſſe lui ſouhaiter ; & je m'eſtimerois trop heureuſe, ſi j'avois réuſſi à contribuer en quelque choſe à le lui procurer. Des perſonnes reſpectables me le font eſpérer ; & c'eſt ce qui me donne la confiance de vous préſenter ce Manuſcrit, qui eſt le réſultat des réflexions ſérieuſes que j'ai faites en différens temps. On m'aſſure même qu'il pourra beaucoup ſervir non ſeulement aux Supérieures ; mais encore aux premieres Maîtreſſes des Novices & des Penſionnaires, ainſi qu'à toute Religieuſe qui, par ſon âge, ſa vertu & ſa prudence, eſt digne de la confiance d'une Supérieure, & mérite d'en être conſultée. Pour les autres, il leur ſeroit aſſez inutile, & à quelques-unes il pourroit leur être nuiſible ; on en verra ſans peine la raiſon.

On trouvera ſans doute ailleurs d'excellentes regles de conduite, de ſages principes de bon

(*) *Note de l'Editeur.* On ne doit pas perdre de vue qu'on laiſſe parler ici l'Auteur, qui a toujours penſé que ſon Ouvrage ne ſeroit jamais qu'un Manuſcrit ; & cette obſervation doit ſervir pour tous les endroits où l'on trouvera ce même terme répété.

gouvernement, même relativement aux Monaſteres de Religieuſes : mais j'avoue qu'il ne m'ont pas paru ſuffire, & j'ai cru qu'on pouvoit encore travailler utilement ſur ce ſujet, en s'attachant principalement à ce qui ne s'apprend guere bien que par le moyen d'un long uſage ; moyen qui fournit des connoiſſances qu'on ne peut pas avoir dans tout autre état, comme une perſonne de l'état même. C'eſt donc ſur-tout dans mon expérience, & une expérience de plus de trente-ſix ans, que j'ai puiſé, pour rendre ce Manuſcrit auſſi complet qu'il m'a été poſſible. Si j'y ai joint dans quelques endroits des morceaux d'Auteurs reſpectables, c'eſt pour les faire venir à l'appui de certains points qui pouvoient avoir beſoin d'une pareille autorité, ou pour les faire ſervir de ſupplément à mon ſilence ſur d'autres objets que j'ai cru par prudence ne devoir pas toucher moi-même.

Il ſeroit à ſouhaiter, ſans doute, que cet Ouvrage fut auſſi bien travaillé que le méritent les ſujets qui y ſont traités : du moins je crois pouvoir aſſurer que j'ai donné tous mes ſoins à n'y rien avancer que de vrai & d'exact ; & pour cela je n'ai pas manqué de prendre conſeil toutes les fois que j'ai penſé en avoir beſoin. Aujourd'hui je le ſoumets tout entier & de bon cœur au jugement des perſonnes plus éclairées & plus expérimentées que moi, qui dois, à tant de titres, me méfier de mes propres lumieres.

Une choſe pourroit vous occaſionner quelque inquiétude. J'annonce que je n'ai écrit que d'après une expérience longue & perſonnelle, & vous ſerez ſurpriſes de ne vous reconnoître en aucune façon dans certains écarts plus condamnables dont j'ai à parler ; vous craindrez même que ce Ma-

nuſcrit pouvant tomber entre d'autres mains que les vôtres, & venant à être communiqué à d'autres maiſons, on n'en conçoive quelque ſoupçon défavorable à celle-ci. Mais vous ſavez très-bien qu'avant que d'être fixée parmi vous, & où je bénis Dieu de m'avoir conduite, pour les ſaintes leçons que j'y ai reçues & les exemples édifians que j'y ai trouvés, j'avois demeuré dans pluſieurs autres Communautés, & à un âge où j'étois en état de voir & de réfléchir. Vous ſavez auſſi que depuis long-temps j'ai eu avec d'autres encore des relations particulieres, ſans néanmoins en avoir recherché aucune. D'ailleurs les perſonnes qui ont tant ſoit peu de droiture & d'équité, n'ignorent pas que les choſes que l'on condamne, ne ſont pas toujours celles dont on a été témoin; & que les choſes que l'on craint, ne ſont pas pour cela arrivées. L'expérience toute fois peut y conduire; & voici comment. Souvent des abus moins répréhenſibles, & dont on ſait par des expériences même étrangeres qu'il faut appréhender les ſuites, font penſer aux moyens de les prévenir. Ce que j'ai lu ou entendu, rapproché de ce que j'ai vu, quoique bien moins affligeant, & encore paſſager, m'a fait porter mes regards ſur l'avenir, & m'a miſe dans le cas de faire des ſuppoſitions, contre leſquelles je précautionne, afin qu'elles ne ſe réaliſent point. Voilà comment l'expérience m'a aidée à remplir la fin très-pure que je me ſuis propoſée dans cet Ouvrage; & c'eſt auſſi ce qui doit vous tranquilliſer parfaitement (*).

(*) Ajoutez à ce qui eſt dit ici, que l'Editeur s'eſt lui-même permis dans plus d'un endroit critique, de joindre ſes réflexions particulieres à celles de l'Auteur.

Mais de mon côté je ne ſerois point tranquille, ſi, avant que d'aller plus loin, je ne vous rendois pas compte de l'attention que j'ai eue, & qui m'a paru néceſſaire pour mériter votre indulgence ſur les avis que j'oſe vous préſenter. Afin de prévenir, autant qu'il eſt en moi, le reproche qu'on pourroit me faire de vouloir donner des leçons à celles qui ſont au deſſus de moi par leur place; & afin d'expoſer leurs devoirs avec toute la décence convenable à une inférieure, comme auſſi avec toute la liberté dont j'avois beſoin; tout ce que j'ai à dire, je l'adreſſe à une jeune Supérieure, qui, ſans être de cette Communauté, eſt ſuppoſée m'avoir depuis du temps marqué une confiance, à laquelle je n'ai pu refuſer de répondre, en lui donnant ingénuement tous les bons avis qu'elle m'a demandés, & que j'ai cru pouvoir lui être utiles. Vous ſavez pourquoi cette ſuppoſition n'eſt pas ſans fondement; je vais donc commencer à entrer en matiere, dans la confiance que vous voudrez bien me ſuivre juſqu'au bout, avec cette bonté qui vous eſt ordinaire, & ſur laquelle je compte.

LA GUIDE
DES SUPÉRIEURES,
OU
AVIS A UNE SUPÉRIEURE,

Sur les moyens de ſe bien conduire dans la ſupériorité, & de bien conduire les autres.

PREMIER AVIS en forme de lettre à une Supérieure nouvellement élue.

J'AI appris avec joie, Madame & Révérende Mere, la juſtice qu'on vient de rendre à votre mérite dans le choix que vient de faire de vous votre reſpectable Communauté, pour vous mettre à ſa tête, & contribuer plus que jamais en cette place à ſon édification, à ſa ſanctification & à ſa ſatisfaction. C'eſt ce qu'elle a droit d'attendre de vous; & ſi elle ne l'avoit pas attendu, elle auroit ſans doute fait choix de quelque autre qu'elle auroit jugé plus capable de répondre à cette attente. Mais puiſque c'eſt de vous qu'elle eſpere recevoir ces trois grands avantages, il faut vous diſpoſer à les lui faire

trouver en vous, ayant d'ailleurs tout ce qu'il faut pour ne pas rendre ſon eſpérance vaine & trompeuſe.

La confiance dont vous m'avez honorée juſqu'à préſent, & le zele avec lequel je n'ai jamais ceſſé d'y répondre, font que vous attendez de moi, je le penſe, moins de beaux complimens ſur votre élection, que de bons avis pour vous bien conduire dans votre charge, & pour bien conduire les autres. Vous ſavez d'ailleurs que ma coutume n'eſt pas d'encenſer les perſonnes qui me conſultent : ainſi je vous dirai franchement ce que l'expérience, vos beſoins & ceux de votre Communauté demandent que je vous diſe pour la gloire de Dieu, le ſalut des ames, le bien de la Religion & votre propre ſanctification ; puiſque vous ne devez point avoir d'autres motifs, ni d'autres regles dans toute votre conduite.

Je crois cependant qu'il eſt de mon devoir de commencer par vous raſſurer & vous conſoler ſur votre élection : car vous en ſeriez indigne, ſi vous n'étiez pas affligée & effrayée d'être élue, puiſque vous en avez autant de raiſons que vous avez de perſonnes à conduire, de devoirs à remplir, de fautes à éviter, d'obligations à maintenir, de vices à corriger, & de vertus à perfectionner, tant dans vous-même que dans les autres.

L'élection du premier Roi d'Iſraël étoit auſſi légitime que la vôtre. Le choix que Dieu avoit fait de lui, fut révélé au Prophete Samuël, avant que d'être déclaré au peuple par le ſort. Il ne prit le ſceptre qu'en tremblant, que par une eſpece de contrainte & par ſoumiſſion. Cependant ce Prince malheureux fut rejeté de Dieu pour deux déſobéiſſances, qui nous paroîtroient à peine des fautes légeres, ſans le jugement que Dieu nous oblige

d'en porter, par celui qu'il en a porté lui-même. Et c'eſt cet exemple ſi terrible, qui dans tous les temps a toujours fait trembler les ames les plus éminentes en vertus & en mérites, à la vue des moindres dignités.

Une ame religieuſe qui ne monte pas à la ſupériorité par les degrés de l'humilité & de la crainte, eſt également indigne & incapable d'une telle place, & n'y monte ordinairement que pour rendre ſa chûte plus prompte, plus éclatante & plus funeſte. Si vous étiez, Madame, dans d'autres diſpoſitions que celles que je viens de marquer, il ne me reſteroit, comme à Samuël, qu'à répandre mes larmes avec mes prieres devant le Seigneur, pour vous attirer ſa miſéricorde, en le conjurant de détourner de vous les malheurs dont vous ſeriez menacée.

Mais je connois trop bien vos ſentimens, pour en être réduite à une ſi amere néceſſité. Je ſais que loin de rechercher & de deſirer la place que vous occupez aujourd'hui, vous n'avez rien tant redouté & évité que ce que vous avez prévu pouvoir contribuer à vous y élever. Oui, vous êtes dans l'ordre à tous égards, & je ſais rendre juſtice à votre modeſtie & à votre douleur. Craignant même que vous ne les portiez à l'excès, ce qui ſeroit un autre écueil preſque auſſi dangereux que le premier, je vous exhorte de toute mon ame à chercher votre repos & votre conſolation dans le Seigneur. En vous élevant à la ſupériorité, il s'eſt en même-temps engagé à vous y donner tous les ſecours néceſſaires, comme un bon pere, qui ayant donné un gouverneur à ſes enfans, ne lui refuſe rien de tout ce qui peut leur être utile.

Toutes les fois donc que vous recourrez à Dieu avec foi, confiance & amour, attendez-vous à

éprouver bientôt ſon ſecours, & de la maniere la plus conſolante, ou du moins la plus ſalutaire. Seulement rempliſſez-vous bien de ſon eſprit, n'agiſſez que par lui & qu'avec lui : ce ſera lui-même alors qui gouvernera votre Communauté par vous, beaucoup plus & beaucoup mieux que vous ne le feriez vous-même par votre propre eſprit, fut-il d'ailleurs le plus capable de bien gouverner.

Mais en vous exhortant à répondre dignement à l'attente de votre Communauté, dont tous les yeux ſont maintenant arrêtés ſur vous, pour tâcher de diſcerner ce qu'on en doit eſpérer ou craindre; je dois moi-même répondre à la vôtre, en vous donnant, autant qu'il me ſera poſſible, tous les meilleurs avis, dont l'accompliſſement puiſſe rendre votre gouvernement auſſi doux que ſalutaire, tant pour vous-même que pour les autres. Je les joins à cette lettre, & je vous les envois dans le deſir & l'eſpérance des fruits que vous en retirerez, & qu'en retireront avec vous les perſonnes qui ſont ſous votre conduite. Je ne manquerai pas de prier le Seigneur d'y répandre l'abondance de ſes bénédictions, & de vous en faciliter la pratique, par la force & l'onction de ſa grace. C'eſt en lui que je ſuis avec autant de dévouement à votre ſervice, que de zele pour votre ſanctification, &c.

II. AVIS.

Se former une grande idée de la ſupériorité.

OUI, avant tout, il eſt important pour vous d'élever vos ſentimens, vos vues, vos deſſeins, en vous formant une idée grande, noble,

ſublime, de l'emploi qui vous eſt confié ; vous en remplirez alors les devoirs avec une toute autre perfection. Vous éprouverez preſque continuellement en vous-même la ſainte inquiétude qui prévient les négligences, un courage ferme contre les difficultés, une vive ardeur pour opérer de grandes choſes, beaucoup d'attention à ne pas négliger les petites, un zele qui embraſſe tous les moyens, qui s'étend à toutes les perſonnes, & qui ne ſe laſſe jamais.

Gardez-vous donc de vous arrêter jamais à conſidérer dans aucune de vos inférieures, les avantages ou l'obſcurité de la naiſſance, les talens naturels & extérieurs, ou les défauts du corps & de l'eſprit. Conſidérez-les toutes par rapport à la nobleſſe de leur origine, & à la grandeur de leur fin. Des ames que Dieu a créées à ſa reſſemblance, qu'il a douées d'eſprit & d'intelligence pour le connoître, lui & ſes infinies perfections, à qui il a donné un cœur capable de l'aimer, & à qui il ſe propoſe de ſe donner lui-même dans le ſéjour de ſon éternelle magnificence : des ames pour qui Dieu a fait des prodiges inconcevables de puiſſance, de bonté & de miſéricorde ; pour qui il eſt deſcendu ſur la terre, s'y revêtant de notre nature, afin de les y inſtruire par ſes leçons & ſes exemples : des ames pour qui il a vécu dans les travaux, les ſouffrances, les humiliations, & pour le ſalut deſquelles il a répandu tout ſon ſang ſur la croix : des ames à qui Dieu fait trouver dans nos Sacremens auguſtes, des ſources de vie & de force, à qui il ſe donne ſouvent lui-même, à qui tous les jours il accorde tant de graces, à qui il inſpire tant de bonnes penſées ; & tout cela pour les aider à mériter de partager avec lui la gloire de ſon royaume éternel :

des ames, en un mot, qui doivent plus que les autres le glorifier ici bas, mériter ſes tendreſſes, ſes complaiſances ſpéciales, devenir ſes plus cheres épouſes, & ſe diſtinguer autant des chrétiens du ſiecle, par leur ferveur & leur ſainteté, que ceux-ci doivent ſurpaſſer par leurs mœurs & leurs vertus, ceux qui ne le ſont pas : voilà les perſonnes que le Seigneur a miſes ſous votre conduite.

Ce que je viens de dire n'eſt-il pas bien propre à vous inſpirer pour toutes une véritable eſtime, un amour tendre & compatiſſant, une ſorte de reſpect même, une eſpece d'immenſité de zele ? C'eſt auſſi ce que je vous invite fort de vous rappeller ſouvent, ſur-tout quand vous ſerez tentée de négligence, de prédilection aveugle, d'indifférence ou de mépris, de découragement dans les difficultés & les contradictions : je vous réponds que ce ſouvenir ſera puiſſant pour vous ranimer, vous ſoutenir, épurer vos vues, perfectionner votre vigilance & toutes vos démarches. Mais pourſuivons à vous préſenter votre ſupériorité ſur le haut point de vue que vous devez l'enviſager.

Dieu pourroit ſans doute gouverner par lui ſeul & ſans votre ſecours, ces ames qu'il n'a faites que pour lui : mais ſe réſervant à leur égard le droit inaliénable de ſouverain Seigneur, & leur accordant d'ailleurs avec une généroſité amoureuſe, les principaux & les plus puiſſans ſecours dont elles ont beſoin pour lui plaire, il veut qu'elles ſoient auſſi conduites par vous. Il veut que vous leur teniez lieu d'Ange tutélaire viſible, pour leur inſpirer l'amour de leurs devoirs, la pratique des vertus religieuſes, & pour les défendre contre tous les pieges que leur tendent les ennemis de leur ſalut & de leur

bonheur. Dieu veut qu'elles vous doivent tout cela en partie : & comme la beauté, la pureté, la ſainteté des ames contribuent à la gloire divine, en partageant avec vous la conduite de celles qu'il confie à vos ſoins, le Seigneur veut par-là même vous devoir en quelque ſorte ſa propre gloire.

Je me rappelle à ce moment une réflexion que j'ai vue quelque part, & qui convient parfaitement ici. Imaginez-vous (ce qui d'ailleurs a ſa réalité) que Dieu vous dit à peu près ce que Pharaon dit à Joſeph, en le conſtituant ſon premier Miniſtre : Votre Communauté eſt comme un Royaume où je conſerverai toujours la premiere & ſouveraine autorité ; mais je veux en partager quelque choſe avec vous. Je ſuis ici le premier maître ; cependant je veux que perſonne de ce petit empire qui m'eſt cher, ne faſſe & n'entreprenne rien que par vos ordres. Je vous communique à cet effet mon pouvoir, & dans la vue que vous en uſiez ſelon mon eſprit & mes deſſeins. C'eſt à vous qu'on s'adreſſera pour en recevoir le conſeil & l'aſſiſtance dont on aura beſoin. Vous ſerez chargée de veiller, de commander, de corriger, d'inſtruire, d'encourager, de conſoler en mon nom ; & vous recevrez de moi, ſi vous y avez recours avec humilité & confiance, toutes les lumieres, tous les ſecours propres à vous faciliter ces importans devoirs. Etre choiſie pour le gouvernement, le ſalut & la perfection des ames que Dieu regarde comme ſes épouſes bien-aimées, en partager avec Dieu le ſoin & la conduite ; être pour un ſi noble emploi la coadjutrice de Dieu lui-même, quel honneur !

Eſtimez donc votre charge de Supérieure ; mais eſtimez-la avec modeſtie, & ſans en tirer aucun

ſujet de gloire vaine pour vous. Hélas ! vous n'en ſerez guere tentée, ſi vous en peſez bien les obligations que je viens de vous tracer en général, & que je me propoſe de vous expoſer avec le détail néceſſaire. Oui, votre place eſt grande, même aux yeux de Dieu : mais vous devez lui rendre un compte rigoureux de la maniere dont vous l'aurez remplie ; ne l'oubliez jamais.

Les ames dont le ſalut & la perfection vous ſont confiés, ce ſont des ames non ſeulement rachetées par le ſang divin de Jeſus-Chriſt, mais encore adoptées par Jeſus-Chriſt pour ſes épouſes, & qui s'en repoſent ſur vos ſoins pour répondre entierement aux grandes vues de Jeſus-Chriſt ſur elles. Celles par conſéquent qui auroient le malheur de ſe perdre, ou qui par une vie lâche & leur peu de progrès en vertus, n'auront pas rendu à Dieu tout l'honneur, tout le ſervice qu'elles auroient pu lui rendre ; vous en répondrez un jour, ſi vous y avez contribué en quelque choſe par votre défaut de vigilance, de bonté ou de fermeté : & quels châtimens ne vous ſeroient pas préparés ! Ils doivent être proportionnés à la dignité de ces ames qui vous avoient été confiées, à l'amour que Dieu leur portoit, à la gloire qu'il en attendoit, à la récompenſe qu'il leur réſervoit, à la confiance qu'il avoit priſe en vos ſoins.

A l'aſpect de ce compte terrible, je ne puis m'empêcher de m'écrier, & je crois pouvoir aſſurer qu'en cela j'exprime vos véritables ſentimens : O ! qui pourroit deſirer les charges ? Qui pourroit les recevoir avec joie & ſans inquiétude ? Qui oſeroit ſe complaire dans les petits honneurs qui y ſont attachés, tandis qu'ils ſont autant d'objets ſur leſquels Dieu doit porter un jugement

ſi rigoureux ? O ! combien ſeront comptables à Dieu, celles qui n'enviſagent dans la ſupériorité que le droit de commander, que l'eſpérance de recevoir plus d'attention & de reſpect, ou que la facilité de pouvoir ſuivre avec plus de licence leurs inclinations trop naturelles, l'amour de leurs aiſes, l'attachement à leur volonté propre ! Combien ſeront auſſi comptables à Dieu, celles qui, ſans ſe rechercher abſolument elles-mêmes, ſe déchargent d'une partie du joug qui leur eſt impoſé, n'ont que de petits deſſeins, ne paroiſſent ſe remuer que lorſqu'elles ont à craindre quelque ſcandale, quelque faute plus conſidérable ; celles qui ſont contentes d'elles-mêmes, & croient facilement que Dieu doit l'être également d'elles, ſi une Communauté, qui d'ailleurs ne montre qu'une ferveur bien commune, paroît être en paix ; tandis que peut-être ce n'eſt qu'une fauſſe paix qu'il ſeroit néceſſaire de troubler, parce que ſouvent elle n'eſt établie ou que ſur des permiſſions qu'on accorde trop facilement à des deſirs trop écoutés, à une foibleſſe trop ménagée, ou que ſur des infractions de regle auxquelles on ferme les yeux par un excès de bonté, oubliant que c'eſt de ce côté-là qu'il faudroit tourner ſon application principale.

Cependant que tout ceci n'aille point jeter dans votre ame ces alarmes exceſſives, qui, par le trouble dont elles ſont accompagnées, dérobent la vue des devoirs, produiſent la puſillanimité, & empêchent l'activité ſi néceſſaire dans l'action. Je connois la pureté de vos vues, la droiture de votre cœur & la réſolution bien ferme où vous êtes de ne rien omettre de vos obligations. Craignez, à la bonne heure, mais modérément ; & que votre confiance l'emporte ſur la crainte. Vos

obligations ſont ſans nombre, & elles ont leurs difficultés. Il faudra vous faire violence en mille occaſions ; renoncer à votre repos & à toutes vos ſatisfactions propres ; endurer des eſprits foibles, difficiles ; ſouffrir des murmures des unes, ménager la délicateſſe des autres ; en un mot, veiller à tout, n'oublier perſonne, embraſſer tous les moyens, &c. Je conviens de tout cela ; mais relevez votre courage & votre confiance. Dieu n'exige pas que vous ſoyez en peu de jours une Supérieure parfaite ; & même quelque parfaitement que vous en rempliſſiez la place, attendez-vous encore que vous y ferez des fautes, tant nous ſommes foibles & bornés ! Mais attendez-vous auſſi que des graces plus abondantes & plus fortes que toutes les difficultés vous ſont deſtinées : Dieu les meſurera ſur vos beſoins & ſur vos devoirs. Préparez-vous donc à y répondre avec toute la fidélité dont vous ſerez capable ; Dieu vous réſerve une récompenſe ſans égale & toute ſpéciale.

En contribuant au ſalut & à la perfection des ames qui vous ſont confiées, vous ferez la fonction d'Apôtre ; vous mériterez par conſéquent pour le ciel la gloire diſtinguée & plus particuliere qui doit couronner les Apôtres. Les peuples qu'ils ont gagnés à Jeſus-Chriſt ſervent dans le ciel à leur triomphe. Toutes les ames auſſi qui, dociles à vos exhortations & à vos ſoins, auront le bonheur de plaire à Jeſus-Chriſt, ſeront autant de pierres précieuſes qui dans le ciel ſerviront à embellir votre couronne. Loin donc de vous laiſſer abattre par la conſidération de votre foibleſſe & de vos obligations, ne penſez qu'à vous animer par les grands motifs que je viens de vous propoſer, & aſſurez-vous que vous en aurez plus de

courage, plus de fidélité, plus de confiance, plus de paix & plus de ſuccès.

Voilà les grands principes, les principes plus généraux que j'avois à établir, & que les Supérieures doivent bien ſaiſir & méditer ſouvent; ſans quoi une Communauté ſera toujours mal conduite. On n'y remarquera qu'un gouvernement foible, ou un gouvernement d'humeur, de caprice, de paſſion, ou tout au plus un gouvernement à demi-religieux. Et ſi une Communauté n'eſt pas d'ailleurs bien montée, ni ſoutenue par grand nombre de bons exemples, le relâchement s'y gliſſera inſenſiblement, & tout le bien auparavant opéré ou ſoutenu par de dignes Supérieures s'y perdra peu à peu.

Il étoit, comme vous le voyez ſans doute, bien convenable de commencer par traiter une matiere auſſi intéreſſante. Cet avis ſervira comme de fondement aux autres, il en fera mieux connoître toute l'importance, & il portera plus efficacement à les mettre en pratique. Voyons donc plus en détail les devoirs d'une Supérieure, & quels ſont les moyens qui peuvent l'aider à les mieux remplir.

III. AVIS.

La perfection & le bon exemple.

CE que nous avons dit dans l'avis précédent, a dû ſans doute vous donner une grande idée de la place que vous occupez; mais je ſuis aſſurée qu'en même temps vous avez auſſi conçu une haute idée de la perfection à laquelle vous devez aſpirer; puiſque vous avez dû ſentir qu'elle devoit être proportionnée à la ſublimité de votre

emploi, & à toutes les obligations qui y ſont attachées. Ne devez-vous pas être autant élevée au deſſus des autres par vos vertus, que vous l'êtes par votre place ? Vous avez à l'égard de vos inférieures la qualité de Lieutenante & de Coadjutrice de Dieu ; ne devez-vous pas en conclure l'excellence & la perfection des vertus que cette éminente qualité exige de vous, & ſans leſquelles vous ne ſeriez point véritablement digne de commander à votre Communauté. Y tenant la place de Dieu, vous devez en montrer en vous, autant qu'il eſt poſſible, les divines perfections, pour le repréſenter dignement lui-même. L'Envoyé d'un grand Roi ne fait honneur au caractere dont il eſt revêtu, qu'autant qu'il exprime bien en lui-même, dans ſes paroles & toute ſa conduite, les volontés, les ſentimens, les manieres du Maître qui lui a confié ſon autorité.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'une Supérieure fût toujours la plus vertueuſe de ſon Monaſtere. Mais comme il peut abſolument s'y trouver des ſujets qui la ſurpaſſent en vertus, ſans avoir d'ailleurs les qualités propres pour gouverner ; il faut du moins qu'on remarque en elle beaucoup de vertus, & une étude vraie, ſérieuſe à s'y avancer. Cela eſt néceſſaire, parce que sûrement Dieu le demande d'elle, & que ſa Communauté elle-même s'y attend. Une Supérieure doit être le modele ſur lequel doivent ſe former ſes inférieures. Si le modele eſt vicieux, ou imparfait ; à l'exception de quelques ſujets plus ſolidement fondés en vertus, les autres deviendront vicieux & imparfaits : n'en avez-vous pas vu vous-même de trop triſtes exemples ?

Oui, perſuadez-vous bien que depuis l'inſtant que vous avez été placée à la tête de votre

Communauté, tous les yeux ſont ouverts ſur vous, & examinent toutes vos démarches. Si elles ne ſont pas dirigées par la vertu & la grande régularité, les ames tiedes & lâches, qui ne cherchent que de fauſſes raiſons pour ne point ſortir de leur état languiſſant, croiront que pour bien faire, elles doivent faire comme vous, ou du moins qu'elles iront ſuffiſamment bien, ſi elles marchent ſur vos pas. Les petits eſprits penſeront gagner votre confiance ou votre affection, & vous faire leur cour en imitant même ce qu'elles verront en vous de défectueux du côté des paroles, de la converſation, des manieres & de tout le reſte : & elles ſe perſuaderont ſans peine qu'elles font même de grands progrès en vertus, ſi ne ſe réformant en rien ſur tout le reſte, elles vous ſuivent dans quelques points de régularité dont vous donnez l'exemple. Pour les vraies Religieuſes, elles gémiront en ſecret & devant Dieu; mais vous ne pourrez avoir leur cœur & leur eſtime. Vous exhorterez peut-être à la vertu, à la régularité dans un Chapitre, une aſſemblée de Communauté ; vous y direz là-deſſus de belles choſes, je le veux : mais ſi l'exemple ne vient pas à l'appui de vos paroles, on n'y reconnoîtra que les paroles de l'homme ; les ames ferventes pourront bien en faire leur profit, mais les autres n'en recevront aucune impreſſion ſalutaire, & iront toujours leur train accoutumé ; on doit s'y attendre.

Le bon exemple eſt donc le grand moyen de porter efficacement au bien. Une Supérieure qui auroit tous les talens poſſibles, excepté celui du bon exemple, elle pourra ſe faire craindre, obéir juſqu'à un certain point ; mais elle n'aura jamais d'autorité ſur les ſentimens & le cœur de celles

à qui elle commande. Une Supérieure qui montre une grande exactitude pour la régularité, tous les devoirs, & qu'on voit conſtamment humble, égale, recueillie, charitable, détachée, mortifiée; elle fera toujours un très-grand bien dans ſa Communauté, quand d'ailleurs on ne lui connoîtroit pas certains talens. Étant la premiere à tout, ne s'épargnant en rien de ce qui eſt plus pénible, ennemie de ſes aiſes, d'un détachement parfait, elle eſt un reproche continuel & toujours reſpectable à la foibleſſe de celles qui ont peine à ſuivre la regle; elles ne peuvent s'empêcher de rougir de leur lâcheté, & ſouvent elles s'animent à approcher un peu du modele que Dieu leur met ſans ceſſe ſous les yeux.

Hé! s'il eſt des eſprits mal-faits qui ſe plaiſent à interprêter mal les démarches innocentes de la Supérieure la plus édifiante, dès que la malignité les leur préſente ſous un jour défavorable; ce qui eſt pour les Supérieures une eſpece d'obligation de ſe gêner en mille rencontres, & de ſe priver ſouvent de bien des choſes que la charité même exigeroit qu'elles accordaſſent à d'autres; de quel œil ſera regardée une Supérieure qui réellement n'eſt pas des plus édifiantes en bien des articles? Comment pourra-t-elle reprendre l'attachement aux petites commodités, ſi elle s'en procure elle-même que la perfection de l'état condamne; reprocher l'inexactitude aux devoirs, aux régularités, ſi elle s'en diſpenſe pour de foibles raiſons; recommander le ſilence, le recueillement, ſi elle profite de la facilité que lui donne ſa place pour parler, ſe diſſiper inutilement. Elle pourra, ſi vous voulez, parler en faveur de tout cela; mais comment ſera-t-elle écoutée? Ne lui dira-t-on pas ſouvent dans le

ſecret, ce qu'on n'oſeroit dire tout haut : *Médecin, commencez par vous guérir vous-même ?* Mais non ; pluſieurs de ces Supérieures moins édifiantes aimeront mieux ne rien corriger, n'exhorter à rien, que de s'expoſer à ce reproche qu'elles ſentent bien qu'elles mériteroient. Ou ſi elles parlent pour le bien, ce ſera ſur quelques points où elles ſont fideles ; ſur le reſte, elles auront grand ſoin de garder un profond ſilence. Obligation donc pour une Supérieure de veiller tellement ſur elle-même, qu'elle puiſſe être pour toutes & en tout un modele de vertus.

Mais remarquez bien que cette perfection à laquelle je vous exhorte, ne doit pas ſe borner à ce qui eſt extérieur, & préciſément à ce qu'on appelle exemple édifiant ; elle doit encore, & ſur-tout conſiſter, comme je l'ai dit plus haut, dans l'intérieur, dans tout ce qui eſt capable de rendre une ame plus agréable à Dieu, plus digne de ſes lumieres & de l'influence de ſa grace divine. Une Supérieure qui n'eſt mue ou conduite, ni par l'humeur, ni par la prévention aveugle, ni par l'amour propre, ni par la précipitation, ni par aucune vue humaine, & qui n'a d'autre prétention que de plaire à Dieu, que de faire l'œuvre de Dieu ; elle communique bien plus efficacement à ſes inférieures l'amour de la vertu. Une ſeule parole dite par une ame pleine de Dieu, remplie de ſon eſprit, eſt toujours d'un grand poids. J'en ai fait une conſolante expérience, & je voudrois pouvoir publier par tout les impreſſions ſalutaires qu'ont produit dans moi les Supérieures vraiment remplies de Dieu. Chacune de leurs paroles portoit la perſuaſion la plus entiere dans l'eſprit, pénétroit le plus intime de l'ame, ſembloit donner au cœur les bons deſirs, le

courage, la meilleure volonté. Mais cela même, qui eſt de la derniere importance, demande un avis particulier.

IV. AVIS.

Être rempli de Dieu.

D'Un côté conſidérez l'objet de vos ſoins, qui doivent tendre à rendre toutes vos inférieures agréables à Dieu, & dignes de ſes plus tendres complaiſances. Conſidérez de l'autre côté les difficultés attachées à ce travail : bien connoître les différens caracteres que vous avez à conduire ; porter chaque perſonne, autant qu'il eſt en vous, au degré de perfection où Dieu l'appelle, & ſelon ſa portée ; profiter des bonnes diſpoſitions des unes pour les faire avancer, leur demander des ſacrifices, des renoncemens ; ménager la foibleſſe des autres pour ne pas les preſſer trop ; humilier, corriger, ou louer à propos ; ſavoir quand il faut ſe taire, ou parler ; connoître ce qu'il faut faire en telle ou telle occaſion, comment il faut s'y prendre relativement à celle-ci, ou à tel défaut, & relativement à celle-là, ou à tel autre défaut, &c. Conſidérez auſſi les bornes naturelles de l'eſprit humain, le peu d'étendue de vos talens, tout grands qu'ils peuvent être, le peu de fonds que vous avez à faire ſur votre courage, votre fermeté, votre conſtance, &c. Tout cela vous convaincra de l'extrême beſoin que vous avez d'une aſſiſtance toute particuliere & continuelle du Ciel.

Or, pour être plus aſſurée de l'obtenir, il faut vous bien remplir de Dieu, de l'eſprit de Dieu, en

en être toute animée ; enſorte qu'il ſoit le vrai, l'unique principe de toutes vos penſées, de toutes vos paroles, de toutes vos actions. C'eſt-là ce qui a donné tant d'efficace aux paroles de toutes ces grandes ames que nous révérons, & qui ont été chargées de la conduite des autres ; leurs paroles étoient en quelque ſorte les paroles de Dieu lui-même qui les leur avoit inſpirées. C'eſt parce que les Gertrude, les Théreſe, les de Chantal & tant d'autres étoient des ames détachées de tout, des ames de prieres, des ames unies à Dieu, en un mot des ames remplies de Dieu, qu'elles ont contribué à faire tant de Saintes. Cherchez comme elles à être remplie de Dieu, & employez-y les trois moyens que je viens de vous indiquer d'après elles. Que devez-vous donc faire ?

1°. Il faut vous appliquer au détachement, à vous vuider de vous-même & de votre propre eſprit, vous élever au-deſſus de la chair, de toute politique ou adreſſe humaine ; agir prudemment ſans doute, mais ſelon la prudence évangélique, qui ne cherche que le vrai & le bien ; mais avec une grande droiture, & dans la vue ſeule de Dieu ; ne rien accorder à l'humeur, à la fantaiſie, à l'amitié, à l'intérêt propre, mais au ſeul intérêt de Dieu ; ne craindre ni la peine, ni les rebuts, ni les contradictions, dès qu'il s'agit du devoir & de faire l'œuvre de Dieu : en un mot, ne pas vous appuyer un inſtant ſur vous-même, ſur vos talens, votre induſtrie ; mais ſur la conviction de votre inſuffiſance, ſur la plus profonde humilité ; ce qui attire infailliblement l'aſſiſtance particuliere du Ciel, Dieu ne manquant jamais d'attacher à lui & de remplir de lui toute ame qui travaille à ſe détacher, à ſe vuider d'elle-même.

2°. Pour que vous ſoyez remplie de Dieu &

de ſon eſprit, vous devez prier beaucoup. Dieu ſe communiquera à vous ſelon que vous communiquerez avec lui par la priere. Afin de vous acquitter de votre charge de maniere à contenter Dieu, il vous faut bien des lumieres & de la force. Si donc il vous manque quelque choſe de ces ſecours, hé ! comment pourriez-vous ne le pas penſer ? adreſſez-vous ſouvent au Ciel pour obtenir ce que vous n'avez pas, & faites-le avec toute l'aſſurance que vous a donné Jeſus-Chriſt d'être exaucée. Ne négligez rien de votre côté pour acquérir les trois qualités principales qui ſont ſi néceſſaires à une Supérieure pour bien gouverner ; la bonté, l'exactitude & la ſcience. La bonté envers les autres, ſans laquelle rien ne ſeroit bon ni gracieux ; l'exactitude de conduite, ſans laquelle rien ne ſe feroit ni ſe ſoutiendroit ; la connoiſſance de tous vos vrais devoirs, ſans laquelle rien ne ſe feroit dans l'ordre & avec la ſageſſe convenable. Mais demandez tout cela avec une grande confiance aux promeſſes du Seigneur ; demandez-le avec toute la ferveur dont vous êtes capable, & n'oubliez point que c'eſt-là ce que vous demandez effectivement tous les jours, quand en récitant l'heure de Tierce vous dites à Dieu avec David .... *Bonitatem, & diſciplinam, & ſcientiam doce me, quia mandatis tuis credidi.* .... Pſ. 118.

3°. Pour être remplie de Dieu & de ſon eſprit, ne vous contentez point de recourir à lui de temps en temps, dans les heures ſeulement deſtinées à la priere, ou dans quelque autre circonſtance particuliere ; il faudroit le prier preſque à chaque inſtant ; avoir un commerce continuel, ou du moins habituel, fréquent & cordial avec lui ; vous unir ordinairement & dans toutes vos actions à lui, par l'attention à ſa ſainte préſence, par le recueille-

ment, par de vives & courtes élévations de cœur, & sur-tout approcher souvent de la source même & de la plénitude des lumieres & des graces par le saint usage de l'adorable Eucharistie. Une Supérieure doit dire confidemment à Dieu tout ce qu'elle fait, lui demander tout ce qu'elle ne sait & ne peut pas, & qu'elle a besoin de savoir & de faire. Elle ne doit parler, ou agir, qu'après l'avoir consulté lui-même, qu'après lui avoir demandé sa lumiere & son secours, & souvent qu'après avoir considéré ce qu'elle voudroit faire ou dire, si elle devoit mourir aussi-tôt après. Elle doit encore, & sur-tout dans les circonstances douteuses & embarrassantes, où l'on craint les illusions de l'amour propre, consulter Jesus-Christ sur l'autel & sur la croix; il en sortira des rayons de lumiere qui dissiperont ses ténebres, & qui ne lui permettront pas de s'égarer.

Faites, je vous prie, une grande attention à tout ce que nous venons de vous dire ici, & vous en serez mieux préparée à goûter l'avis suivant, & à en connoître toute l'importance.

V. AVIS.

Imiter Dieu.

C'Est à tous ceux qui veulent & doivent être ses disciples, que Jesus-Christ a dit : *Soyez parfaits de même que votre Pere céleste est parfait.* Matth. 5. 48. Ainsi vous ne penserez pas sans doute que je demande trop de vous, en vous proposant d'imiter le Seigneur lui-même dans la conduite de votre Monastere. Dieu n'étant pas moins le modele que la source de toute perfection, il doit & veut être imité par ses créatures intelli-

gentes, autant qu'il leur eſt poſſible, & ſur-tout par les perſonnes qu'il a revêtues de ſon pouvoir pour gouverner les autres.

Vous devez donc, en qualité de Supérieure, faire voir en vous quelques traits de chacune de ſes divines perfections; de ſa majeſté, par votre gravité & votre modeſtie; de ſa puiſſance, par votre courage; de ſa ſageſſe, par votre prudence; de ſa bonté, par votre affabilité; de ſon immenſité, par votre vigilance; de ſa providence, par vos ſoins; de ſa libéralité, par votre bienfaiſance; de ſa charité, par votre tendreſſe; de ſa juſtice, par votre zele; de ſa miſéricorde, par votre compaſſion; de ſon immutabilité, par votre fermeté; de ſon éternité même, par votre conſtante perſévérance dans la pratique de tous ces grands devoirs.

Une Supérieure doit gouverner ſon Monaſtere, à proportion comme Dieu gouverne l'univers. Il eſt par tout, il voit tout, il ſait tout par lui-même; il ſouffre tout avec paix, il fait tout dans le temps convenable, il agit avec force & douceur, il examine ſans ſe montrer, il ſe fait entendre ſans parler ſenſiblement, il punit & récompenſe avec équité & ſans acception de perſonne.

De même, mais toujours avec proportion, une Supérieure doit être par tout par ſa vigilance; voir & ſavoir tout, autant qu'il ſe peut, par elle-même; ſouffrir patiemment & paiſiblement tout ce qu'elle ne peut empêcher; profiter des occaſions & des momens favorables, pour agir & parler plus efficacement, ſans les prévenir par impatience ou empreſſement, ni les perdre par négligence ou défaut de courage; parler peu quand il faut corriger; reprendre & punir les fautes toujours au deſſous de leur démérite, & récom-

penſer le bien au deſſus de ſon mérite ; pardonner ſans retour le mal commis, auſſi-tôt l'aveu ſincere des coupables ; ſe conduire comme abſente où elle n'eſt point vue, & où ſa préſence n'eſt point apperçue ; ſe défier de tous rapports, n'en croire aucun ſans preuves ſolides, laiſſer tomber les uns, vérifier les autres, & punir prudemment les faux ; ne rien faire, ni rien dire dans ſon trouble & ſon émotion perſonnelle, comme pendant celle des autres ; n'employer la force du commandement & la ſévérité que dans l'abſolue néceſſité, & que quand la douceur, la priere, la religion & la raiſon ne peuvent ſuffire.

Ce ſont-là pour une Supérieure autant de moyens d'imiter Dieu, d'être reſpectée, aimée & obéie, comme repréſentant glorieuſement Dieu même, & étant ſur la terre ſa fidelle image : tous moyens auſſi ſans leſquels elle ne ſera jamais, ou pas long-temps reſpectée, aimée & obéie ; ou elle ne le ſera que de bien peu de perſonnes.

Je viens, comme vous voyez, de vous dire beaucoup de choſes en peu de paroles. Mais le grand & général tableau que vous préſente ce ſeul avis, nous en conſidérerons en particulier les traits principaux, plus eſſentiels, ceux qui ont fourni plus de réflexions à l'expérience, & nous leur donnerons à chacun en ſon lieu toute l'étendue que nous avons jugé convenable.

VI. AVIS.

Le zele.

UNE des principales qualités en quoi votre place demande que vous vous propoſiez d'imiter le Seigneur, c'eſt aſſurément le zele. Or le

zele de Dieu pour le salut des ames est proportionné à sa grandeur & à son amour infini. Il s'étend à toutes, il s'accommode à toutes, il emploie les vrais moyens, il profite des circonstances, il est tout à la fois plein de sagesse, de force, de douceur, & en quelque sorte d'égards; il est rempli de charité, & je dirois volontiers, d'estime pour les ames; il a tout sacrifié pour elles, il les comble continuellement de biens, il les attend, il les recherche, il les presse, il les punit, il les console, il les anime. Voilà ce que vous devez vous proposer : car tous les devoirs d'une Supérieure sont des devoirs de zele; tout ce que nous avons à vous dire se rapporte au zele, lequel cependant à ce moment nous considérons en lui-même, & dans ses qualités propres.

1°. Donc, après vous être formé une grande idée de la dignité des ames, de leur glorieuse destination, & avoir conçu pour elles beaucoup d'estime & d'amour, à raison de ce qu'elles ont coûté à Jesus-Christ, & de l'ardente charité dont son cœur est embrasé pour elles; ce qu'il vous faudra bien méditer dans la considération des hautes & touchantes vérités que la foi nous apprend à ce sujet; après tout cela, dis-je, tâchez, avec le secours de la grace, d'avoir pour les ames qui vous sont confiées, un vrai zele, & par conséquent quel zele? un zele qui ait rapport à celui de Dieu; un zele qui soit dans vous comme un feu dévorant dont vous soyiez brûlée par l'ardent desir que vous aurez du salut & de la perfection de ces ames; un zele universel, qui s'étende à toutes sans exception; un zele tendre, qui, loin de vous indigner, vous porte à la compassion pour leurs foiblesses; un zele attentif, qui cherche les moyens plus propres pour réussir; un

zele ingénieux, qui ſache s'accommoder à l'humeur & profiter des conjonctures; un zele ſage, qui ne propoſe pas à toutes les mêmes actes de renoncement & de ſacrifice, mais qui propoſant à tout le monde la perfection à acquérir, y conduiſe par des routes proportionnées à l'attrait, à la force, ou à la foibleſſe d'un chacun; un zele ferme, qui ne ſe relâche en rien de ce qui eſt abſolument preſcrit par le devoir, & en corrige les infractions, quand cela eſt néceſſaire; un zele généreux, qui ne ſe laiſſe ni dominer par le reſpect humain, ou une coupable timidité, ni rebuter par les fatigues, ni décourager par le peu de fruit d'un travail aſſidu, & qui ſacrifie volontiers ſes ſatisfactions propres, au bien, à la tranquillité, à la conſolation des autres; en un mot un zele actif, qui voie tout, qui aille au devant de tout, & patient, qui ſache ſouffrir tout & temporiſer à propos, dès qu'il ne peut pas faire plus.

2°. On ne peut nier que ces qualités que nous venons de donner au zele, ne lui conviennent parfaitement. Je crains néanmoins que pluſieurs Supérieures n'y faſſent pas aſſez d'attention; & conſéquemment où elles manqueront de zele, ou, ce qui eſt peut-être plus funeſte encore, elles auront un faux zele. Je crains auſſi qu'un grand nombre de celles mêmes qui y feroient quelque attention ne donnent dans un autre défaut, qui ne pourroit être que très-nuiſible & à elles-mêmes & à leurs inférieures. En effet, pluſieurs ſeront bien convaincues de tout, ou du moins de preſque tout ce que le vrai zele exige d'elles; elles le ſeront encore de leurs foibleſſes, & même, ſi vous le voulez, de leur incapacité. Cependant elles ſe conduiſent comme ſi elles pouvoient tout par elles-mêmes; comme ſi tout dépendoit d'elles ſeules. Elles uſent

de tous les moyens poſſibles, elles ſont preſque toutes les attentions qu'on doit attendre d'elles; elles s'agitent & ſe fatiguent beaucoup, ſans preſque réuſſir en rien. Pourquoi? c'eſt que dans la réalité, leur grand appui, quoiqu'elles ne s'en apperçoivent pas, eſt en elles-mêmes, en leur induſtrie & leur travail propre: foible appui ſans doute. Examinez-les de près, vous verrez qu'elles ne penſent pas à recourir à Dieu avec la confiance & la ſoumiſſion requiſe, ni auſſi ſouvent qu'il le faudroit. On diroit que leur force principale eſt dans elles-mêmes: auſſi croient-elles que tout eſt manqué, ſi elles manquent de quelque ſuccès; il leur paroît qu'il n'y a plus pour elles de reſſources, dès qu'elles ont épuiſé toutes celles que leur fourniſſoit leur ſageſſe, leur prudence propre; & elles ne penſent pas à la grande reſſource, qui eſt le recours à Dieu.

Pour vous, évitez avec ſoin ce grand défaut. Que vos entrailles maternelles s'attendriſſent ſur tous les beſoins ſpirituels des filles qui ſont ſous votre conduite; que votre cœur éprouve une tendre émotion pour les dangers & les foibleſſes où elles peuvent ſe trouver; ayez même une ſainte inquiétude que vous ne contribuiez en quelque choſe, par votre négligence, à leur perte ou à leur langueur. Mais n'oubliez pas que votre grand ſecours eſt en Dieu: remettez entre ſes mains paternelles & toutes-puiſſantes toutes les affaires qui peuvent concerner l'avantage de ces filles chéries; recommandez-les lui preſque à chaque inſtant; ſoyez leur grande médiatrice auprès du Seigneur. Acquittez-vous de tout cela avec une douce & entiere confiance aux bontés de Dieu, avec une pleine ſoumiſſion pour le temps & la maniere qu'il lui plaira de vous exaucer, & avec de grands

ſentimens d'humilité. Plus même vous reconnoîtrez votre inſuffiſance à bien gouverner, votre indignité d'être exaucée ; plus alors vous devez avoir de confiance en Dieu, parce que ce ſont-là principalement les diſpoſitions qui raviſſent ſon cœur, & attirent ſa puiſſante protection.

3°. Il eſt des Supérieures qui ſe propoſeront à la vérité tout cela ; mais qui par un certain amour du repos, par une nonchalance naturelle, par un caractere de timidité, ou par une fauſſe prudence & ſous le prétexte que ſouvent il eſt bon de temporiſer, manquent les occaſions favorables de faire le bien, & laiſſent de pauvres ames dans la tiédeur & le relâchement, dans la triſteſſe & le tourment des épreuves, dans le découragement & la privation des bons conſeils, tandis qu'un peu plus d'activité auroit porté dans leur cœur la douceur, la paix, la conſolation, les lumieres, la fidélité & le courage.

Pour vous, ne bruſquez rien ſans doute, je vous y invite ; autrement vous riſqueriez de tout perdre. Mais auſſi dès qu'il ſe préſente ou un bien général à faire pour la Communauté, comme l'exacte obſervation des regles, l'aſſiduité & la dévotion pour les exercices de piété, la paix & l'union ; ou un bien particulier à procurer à quelqu'une de vos inférieures, quelle qu'elle puiſſe être ; profitez toujours du moment favorable, point de délais alors. Ne remettez donc jamais au lendemain le bien que vous pouvez faire aujourd'hui, ni au ſoir, quand vous le pouvez faire le matin, ſi vous ne voulez point le faire avec plus de peine & moins de fruit, ou l'oublier abſolument, ou y trouver des obſtacles devenus inſurmontables, ſoit par la malice de l'enfer, ſoit par le changement des diſpoſitions dans celles en faveur de qui vous projetez de travailler.

Obſervez cette regle ſur-tout à l'égard de celles qui veulent vous parler ; faites toute la diligence poſſible pour les écouter & leur répondre, afin qu'elles ſoient moins long-temps dans la peine & l'inquiétude ſur les choſes dont elles veulent conférer avec vous. Si vous êtes obligée de différer, dites-leur quelques mots conſolans d'avance, & qui les mettent en état de vous attendre en paix.

Si pluſieurs demandent en même-temps à vous parler, donnez toujours les premiers momens à celles qui pourroient être dans une plus grande peine, ou une peine plus dangereuſe ; ou bien donnez-les à celles qui pourroient ſe choquer plus aiſément de s'en voir préférer d'autres, ce qui pourroit les éloigner de vous peut-être pour toujours.

4°. Mais il faut vous prévenir contre un découragement trop ordinaire même aux meilleures Supérieures. Elles entrent facilement & volontiers dans toutes les diſpoſitions que nous venons de demander ; en particulier elles prient beaucoup, ayant la plus grande confiance au ſecours du ciel, & n'en ayant aucune en elles-mêmes, dans leur induſtrie & tous leurs ſoins ; elles font plus encore, elles prient avec une entiere ſoumiſſion par rapport à la plupart des choſes qui ſont l'objet de leurs vœux. Mais quand après avoir long-temps prié & beaucoup travaillé, elles voient qu'elles ne réuſſiſſent pas dans les choſes qui leur tiennent plus à cœur, & où elles croient que Dieu ſeroit plus glorifié, elles ſont alors fortement tentées de ſe décourager. Vous, ſoyez en garde contre cet écueil ; ſouffrez en patience, comme Dieu le ſouffre lui-même, le mal que vous ne pouvez empêcher ; & ſupportez paiſiblement & ſans trouble la privation du bien que vous deſirez

plus ardemment. Dieu qui certainement pourroit, s'il le vouloit, obtenir de ſes créatures tout ce qu'il en exige, attend ſouvent & long-temps avec une admirable patience, & il ſouffre avec la même patience ce qui lui eſt refuſé. Et vous qui n'avez ni le pouvoir de Dieu, ni la connoiſſance des deſſeins impénétrables de Dieu, comment ſeriez-vous tentée d'impatience, quand vous n'êtes pas exaucée? oſeriez-vous prétendre vouloir le bien plus qu'il ne le veut lui-même? attendez ſes momens, & ne les prévenez que par de ſaints deſirs & la ferveur de vos prieres.

Il eſt vrai que Dieu qui nous attend avec patience & une bonté adorable, nous avertit auſſi qu'à la fin il punit ordinairement, & d'une maniere terrible, les ames qui ont été plus long-temps rebelles & ſourdes à ſa voix. Cette punition appartient à Dieu, il faut lui en laiſſer le ſoin. Mais auſſi comme il ſe plait quelquefois, & pour des vues qui nous ſont cachées, à exercer ſa miſéricorde ſur les ames qui la méritent le moins, & que quelquefois encore il en uſe ainſi envers elles par égard pour les ſaints deſirs de quelqu'une de ſes épouſes qui lui ſont plus cheres; ne déſeſpérez jamais d'obtenir à la fin ce que vous deſirez avec plus d'ardeur, ou pour le bien de votre Communauté en général, ou pour le changement de quelque particuliere qui vous afflige le plus par ſa conduite: c'eſt en cela que vous montrerez un vrai zele.

J'ai dit plus haut qu'il falloit prier avec ſoumiſſion à ce que Dieu jugera à propos d'accorder, ou de n'accorder pas; & avec raiſon, puiſque rien n'eſt plus beau, ni plus grand, ni plus adorable que la volonté de Dieu, laquelle eſt l'objet de l'admiration, de l'adoration continuelle des ſaints

habitans du ciel ; & que notre perfection comme notre zele, conſiſte principalement à vouloir en tout le bon plaiſir de Dieu. Or c'eſt ici ſur-tout qu'il faut appliquer cet avis. Mais avec cela, continuez de prier & d'eſpérer ; la perſévérance humble & courageuſe obtient beaucoup de Dieu, & quelquefois des miracles de graces qu'on attendoit le moins. Et s'il ne vous accorde pas toujours la conſolation d'obtenir préciſément la choſe que vous aurez le plus deſirée, aſſurez-vous du moins que ſouvent il récompenſera cette perſévérance par d'autres avantages qui ſurpaſſeront votre attente. Faites une grande attention à ce que je vous dis ici, vous verrez que vous n'y ſerez pas trompée. Hélas ! vous-même, en réfléchiſſant ſur le paſſé, ne trouverez-vous pas que vous en avez déja fait plus d'une fois l'heureuſe expérience ?

5°. Votre zele ne doit point ſe borner à prier dans ces circonſtances où il vous paroît plus important de réuſſir pour le bien de vos inférieures ; il doit vous porter encore à agir de votre côté, pour aider en quelque ſorte à la grace ; & ce ſera par le moyen d'une communication pleine de cordialité à leur égard & auſſi fréquente que le permet la prudence. Montrez-y tout l'extérieur de douceur & d'affabilité dont vous êtes capable ; cela fera voir en vous une bonté propre à inſpirer la confiance qu'on n'avoit pas, & vous donnera en même temps occaſion de faire connoître à quelques-unes des défauts qu'elles ne remarquoient pas en elles, & dont juſques-là vous n'aviez oſé parler. Il en eſt même qui vous préviendront & vous découvriront ſans peine le plus intime de leur ame, le défectueux comme le bon, leurs mauvais penchans auſſi-bien que leurs ſaints deſirs : ce qui vous procurera une grande facilité pour donner à chacune

les plus ſalutaires avis, ſelon qu'elles auront beſoin d'être redreſſées, encouragées ou preſſées.

Mais n'oubliez point que vos avis alors doivent tendre ſur-tout à inſpirer le ſaint renoncement, lequel eſt la vertu qui caractériſe plus particuliérement toute ame chrétienne & religieuſe. Voici ce qu'en écrit ſainte de Chantal à une Supérieure de ſon Ordre. » Je vous prie de bien exercer nos » Sœurs en la mortification de leurs paſſions, » mais principalement celles que vous voyez avoir » quelque diſpoſition pour le gouvernement. Portez-les fort au dénuement d'elles-mêmes, & de » tout propre intérêt & recherche; car c'eſt de » ces manquemens d'où procedent la plupart de » ceux que l'on commet au gouvernement. C'eſt » pourquoi il eſt néceſſaire d'être grandement » dénué, & de marcher fort droitement & ſincérement devant Dieu, pour y bien réuſſir, & » ſur-tout pour mériter de recevoir ſon aſſiſtance, » ſans laquelle tout notre travail eſt de peu de » valeur & ſans fruit. « *T. 3. l. 46* (*). Faites votre profit particulier de cette doctrine, & regardez-la comme vous étant adreſſée à vous-même.

Cependant dans ces ſortes de communications avec vos Religieuſes, n'allez pas plus loin que l'ouverture que l'on vous fait; ſeulement conduiſez-vous de maniere qu'on ſoit porté à vous donner toutes les connoiſſances que vous deſirez avoir. Ainſi, point ou peu d'interrogations au-delà de ce qui vous eſt déclaré, à moins que cela ne ſoit néceſſaire pour répondre exactement à ce que l'on vous demande; ou bien à moins qu'un

(*) *Note de l'Editeur.* On a conſervé le ſtyle de la Sainte par-tout où elle eſt citée, & on le devoit.

certain je ne ſais quoi dans l'extérieur de la perſonne & dans ſa converſation ne vous faſſe entrevoir qu'elle le deſire. Mais là-deſſus vous aurez peu d'embarras vis-à-vis des ames droites, candides & qui veulent ſincérement avancer en vertus. La grande difficulté ſera à l'égard de celles ou qui vous ſont aliénées, ou qui ont peu écouté juſques-là les Supérieures qui vous ont précédées, ou qui ſont fort attachées à leurs idées, ou qui ſont fort opiniâtres dans leurs irrégularités, ou qui ſont trop cachées & diſſimulent des penchans mauvais & dangereux, ou qui avec la meilleure volonté du monde ont un fond de timidité extrême qui les empêche de parler. Voici donc comment il faudra vous conduire pour gagner la confiance de ces eſprits plus difficiles.

Profitez des momens où l'on doit vous parler ſelon la regle, & pour quelques-unes, ſur-tout pour celles à qui vous ſauriez que vous ne plaiſez pas, ou qui ſont trop timides, prévenez-les ces momens; mais procédez en cela avec beaucoup de prudence, avec cet air aiſé qui écarte tout ombrage, avec lenteur & une grande patience, ſans laiſſer appercevoir rien qui ſente l'humeur, ſi l'on paroît d'abord oppoſé à ce que vous aurez à dire pour le bien de chacune.

Ainſi dans un premier entretien, commencez, ſi vous voulez, par entrer dans les petits intérêts de ces filles; parlez-leur de leurs parens, de leur ſanté, de leurs occupations, &c. Marquez-leur de la bonté, une ſincere envie de les obliger en ce qui dépendra de vous, un deſir général de leur bien ſpirituel; & contentez-vous de ce qu'elles vous diront, ſans les interroger ſur aucune choſe qui demanderoit de l'ouverture de cœur. Mais ayez grand ſoin qu'il n'y ait rien d'inutile & de

petit dans vos manieres, comme dans vos paroles. Evitant tout air de ſévérité qui rebute, ou de légereté & de petiteſſe qui fait mépriſer, faites enſorte que tout votre extérieur ſoit compoſé d'une ſage retenue, d'une humble modeſtie, d'une bonté ſérieuſe, d'une gravité douce, & d'une aimable ſérénité; cela eſt néceſſaire pour inſpirer le reſpect & la confiance.

Dans un autre entretien, parlez en général du bonheur qu'il y a d'être à Dieu, des moyens qui y aident, comme le bon emploi du temps, la fuite des paroles & même des penſées inutiles, l'exactitude aux devoirs de piété & de régularité, l'attention à remporter tous les jours quelques victoires ſur ſes petites paſſions, ſes petites attaches, &c. & marquez en même temps le deſir tendre & ſincere que vous avez que Dieu ſoit glorifié en celles à qui vous parlez. Mais contentez-vous encore de ce qu'elles vous répondront à ce ſujet, ſans les preſſer d'en dire davantage, toujours à moins que la timidité ſeule ne paroiſſe être le principe de leur réſerve; car alors il faudra les encourager en leur témoignant beaucoup d'affection; cependant encore avec quelque circonſpection, & par degrés.

Dans un troiſieme, ou un quatrieme entretien, continuez à montrer de la douceur, de l'affabilité, de la bonté, &c. & ſelon les circonſtances, que la prudence & l'eſprit de Dieu vous apprendront à apprécier; interrogez, quoiqu'un peu en général, ſur ce qui aura déja fait le ſujet de vos converſations: vous verrez qu'ordinairement on vous dira quelque choſe de ſon intérieur, de ſes foibleſſes, de ſes tentations, de ſes découragemens, de ſes regrets, de ſes bons deſirs; inſenſiblement le cœur s'ouvrira à vous; & vous, ſelon le degré

de connoiſſances qu'on vous donnera de ſes diſpoſitions, comme auſſi ſelon le degré de confiance qu'on vous marquera, vous donnerez à chacune les avis convenables. Par ce moyen, il arrivera quelquefois que vous ferez autant & même plus de bien à votre Monaſtere, que n'en feroient les Prédicateurs & les Confeſſeurs les plus zelés.

Si, après avoir mis en œuvre toutes ces reſſources de zele, vous ne gagnez rien encore ſur certains eſprits plus difficiles, plus intraitables, & dont ſur-tout le mauvais exemple eſt à craindre, ne vous rebutez pas pour cela; point de découragement alors, & ſur-tout qu'il ne paroiſſe pas, ſi vous en éprouviez quelque atteinte. Priez toujours, & eſpérez qu'un jour vous obtiendrez quelque choſe, faites-le même entendre à ces ſortes de ſujets; & quoique vous ſoyiez quelquefois obligée d'employer à leur égard la correction, que ce ſoit avec les ſentimens que nous vous inſpirerons par la ſuite: car pour réuſſir, il faut que vous ayiez leur affection; & cela eſt ſi eſſentiel, que nous allons en faire un Avis ſéparé.

VII. AVIS.

Affection.

C'Est l'affection bien connue des Supérieures pour leurs Inférieures, & celle des Inférieures pour leurs Supérieures, qui ſont l'ame de tout bon gouvernement. Voici comme s'explique ſur ce ſujet l'Auteur des Conſeils de la Sageſſe; & ce paſſage eſt ſi beau, que je ne puis m'empêcher de l'inſérer ici. » Se faire aimer, dit cet Auteur, » voilà le grand & divin ſecret de l'économie dans » les

» les maiſons, de la politique ſur les trônes, de » la hiérarchie dans le ſanctuaire. En quelque » gouvernement que ce ſoit, ſi vous voulez qu'il » ſoit heureux, ſoyez aimable. Ne tâchez point » de vous former une méthode plus ſpirituelle, » & moins connue : Dieu, tout Dieu qu'il eſt, » n'en ſait point d'autre dans l'empire de ſon éter- » nité ». Mais développons cette belle penſée par des leçons de pratique & des réflexions d'expérience.

1°. Pour être aimable aux autres, & en être aimé, il faut les aimer ſoi-même ; car l'amour ne peut s'acquérir, comme il ne peut ſe payer, que par l'amour. Quand on a perſuadé qu'on aime, on obtient tout, les choſes mêmes qui pourroient coûter le plus. Une Inférieure bien convaincue que ſa Supérieure l'aime, & ne cherche que ſon véritable avantage, elle prend parfaitement tout ce qui vient de ſa part, elle en reçoit avec action de graces, du moins après le moment de la réflexion, juſqu'aux répréhenſions & aux corrections ; parce qu'elle ne peut ſe défendre de penſer que ce n'eſt ni l'intérêt, ni l'humeur, ni aucune autre paſſion blâmable qui les a inſpirées, mais l'amour ſeul. Cet amour cependant, prenez-y garde, doit être ſans foibleſſe, ſans baſſeſſe, ſans petiteſſe, & ſans cette eſpece de familiarité inciville qui tôt ou tard engendre le mépris : or il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'aimer une perſonne qu'on mépriſe. » Vivez en ſainte » joie parmi vos enfans, diſoit ſaint François de » Sales à ſainte de Chantal ; montrez-leur une » poitrine ſpirituelle, de bonne vue & de gra- » cieux abord, afin qu'elles y accourrent en gaieté. » Je ne dis pas que vous ſoyiez flatteuſe, cajoleuſe, » rieuſe ; mais douce, ſuave, aimable, affable ».

2°. Il faut que vous tâchiez d'avoir le cœur de toutes vos inférieures ; & pour être aimée de toutes, vous ne devez faire acception d'aucune ; mais agir également bien à l'égard de toutes, ſelon l'état & le beſoin de chacune. Et pour cela, il faut :

I. Eviter les prédilections. Il en eſt qui pour leurs talens ou leurs vertus peuvent mériter davantage notre confiance & notre affection plus particuliere ; on peut les leur accorder au fond de ſon ame & dans le ſecret ; mais qu'on ait grand ſoin qu'il n'en paroiſſe rien au dehors ; autrement on perdroit l'affection & la confiance des autres, ſans compter les murmures & bien d'autres inconvéniens qui en réſulteroient. Vous avez la preuve du pouvoir qu'a l'amour ſur le cœur dans quantité de traits édifians que vous aurez ſûrement lus : mais d'autres traits bien triſtes ont dû vous donner la preuve des maux que cauſe une prédilection méritée, il eſt vrai, mais trop apperçue.

II. N'avoir, ou ne garder aucune prévention pour ou contre perſonne, & n'agir jamais en conſéquence de celles qu'on a peine à détruire ; parce qu'elles ſont preſque toujours fauſſes & trompeuſes dans leurs principes, comme injuſtes & dangereuſes dans leurs effets & dans leurs ſuites. Ainſi n'aimez perſonne préciſément pour ſes bonnes qualités naturelles, ou pour qui vous éprouvez un penchant d'inclination, ou préciſément encore parce que vous en êtes aimée, parce qu'elle vous aura rendu quelques ſervices. De même, ne ſouffrez dans vous aucune aliénation de cœur pour perſonne, à raiſon de quelque antipathie naturelle que vous éprouveriez au dedans de vous-même, ou à raiſon de certains défauts moins tolérables, ou à raiſon de ce qu'on vous

auroit désobligée. Soyez en garde contre vous-même dans toutes ces circonstances, & prenez assez sur vous pour montrer un visage égal & affable à toutes, aux imparfaites, comme aux plus régulieres ; à celles qui naturellement ne sont pas aimables, comme à celles qui le sont.

III. Ne juger presque de nos amies, que comme si elles nous étoient indifférentes ; & de nos ennemies, ou de celles qui nous paroissent telles, que comme nous en jugerions si elles étoient & si nous les croyions nos amies : c'est un grand moyen d'être moins aveugle sur leur compte. Bien plus, appliquez-vous, autant qu'il sera en vous, à ne regarder personne comme ennemie, & agissez avec toutes par vos bons services, comme si toutes étoient vos amies. Vous le devez par justice à celles qui le sont véritablement, puisqu'elles s'en rendent dignes. Vous le devez par prudence & par charité à celles qui vous sont contraires, parce qu'elles peuvent un jour devenir vos amies, & que vos bonnes façons à leur égard pourront les engager à les devenir en effet bientôt.

IV. Nous supposer à la place des autres ; penser, parler & agir à leur égard, comme nous voudrions en pareils cas qu'elles le fissent au nôtre propre, si nous étions à leur place ; & cela, toujours sans air de préférence, de partialité ; ce qui seroit témoigner qu'on retire aux unes ce qu'on donneroit de trop aux autres, & manquer par-là aux devoirs de la justice & de la charité qu'on doit à toutes également. Une circonstance où en particulier la pratique de cet avis feroit un bien merveilleux, ce seroit si dans une récréation ou ailleurs on venoit à relever une faute de vivacité, d'humeur, ou autre de quelqu'une ; ce que vous ne devez pas aisément souffrir. Mettez-vous alors à

la place de celle qui eſt attaquée, prenez ſon parti ; excuſez ſes ſaillies, ſes humeurs, &c., prétextant l'occaſion, le bon motif, &c. Or celle que vous aurez défendue de la ſorte devant les autres, vous fut-elle aliénée, elle prendra confiance en vous, & même écoutera avec reſpect ce que vous lui direz en ſecret ſur ſes défauts. Croyez-moi, ce moyen opère de petits miracles.

V. Prendre bien garde, ſi quelqu'une a une relation plus étroite avec vous, & vous approche de plus près par les devoirs de ſon emploi, par ſa confiance, ou par ſes ſervices ; prendre bien garde, dis-je, de ne la favoriſer, & de ne la ménager ou épargner en rien plus que les autres ; &, s'il étoit poſſible ſans injuſtice, de le faire même moins encore à ſon égard, pour n'exciter ni envie, ni jalouſie, ni mécontentement contre elle & contre vous.

Ne lui ſouffrez auprès de vous aucune aſſiduité qui puiſſe empêcher les autres de vous approcher & de vous parler en toute liberté. Elle doit même les engager à s'adreſſer volontiers à vous, & s'en faire un plaiſir, ſi elle vous aime véritablement, & ſi elle veut n'être pas ſoupçonnée d'une baſſe jalouſie, ou éloigner des autres ces ombrages que produit la jalouſie pour le tourment de celles qui s'en laiſſent dominer.

Elle doit vous parler toujours favorablement de toutes, jamais à leur déſavantage, & contribuer de tout ſon pouvoir à leur réconciliation, ou à leur union avec vous, ſi elle veut que la ſienne ſoit agréable aux autres, libre & utile à elle-même, comme ſans danger pour vous. Si elle vous fait quelque rapport déſavantageux, ne parlez & n'agiſſez jamais en conſéquence de ce qu'elle vous aura découvert, avant que d'en être informée par d'autres ; à moins que les choſes ne

ſoient de grande importance & ne permettent pas de temporiſer. Sur-tout que ce ne ſoit point par elle que vous gouverniez les autres, puiſque Dieu vous a choiſie, & non pas elle, pour le gouvernement. Ne lui donnez jamais connoiſſance d'aucune des choſes qu'elle doit ignorer; c'eſt-à-dire, des affaires de la maiſon qui ne ſont pas de ſon reſſort, de celles qui paſſent au conſeil, ni de ce qui concerne les particulieres : tout cela doit être tenu dans un grand & inviolable ſecret.

3°. Pour être aimée des autres, il faut que vous gagniez leur confiance. Si vous ſavez la mériter & vous l'attirer, vous aurez la conſolation d'être ordinairement aſſurée que vos ordres ſeront bien reçus & bien ſuivis, parce que les autres ſe perſuaderont facilement qu'ils auront été ſagement donnés, & quelquefois les regarderont comme autant de preuves de votre affection envers elles.

Cependant convainquez-vous bien que vous ne gagnerez la confiance, je dis la grande confiance des autres, que par votre vertu & votre mérite, & non par vos deſirs, vos ſollicitations, ni même par vos bienfaits que d'ailleurs nous avons dit plus haut qu'il étoit quelquefois à propos d'employer. Si vous témoignez deſirer cette confiance, vous l'éloignerez; ſi vous la ſollicitez, elle vous fuira; ſi vous la recherchez par des bienfaits, & ſur-tout certains bienfaits, vous ne les répandrez ordinairement que ſur des cœurs qui y ſeront inſenſibles, ou qui du moins n'en ſeront pas plus ouverts pour vous. Votre mérite fera ſeul ce que tout le reſte ſans lui ne pourroit faire : & même quelque mérite que vous ayiez, vous ne conſerverez guere la confiance des autres, qu'autant qu'elles y trouveront leur avantage ſpirituel ou temporel; & comptez qu'elles vous la retireront

auſſi-tôt qu'elles croiront pouvoir ſe paſſer de vous. Ainſi c'eſt pour vous un motif de plus de la leur rendre utile & ſalutaire, afin de leur rendre en même temps votre gouvernement plus doux & plus profitable.

Donnez de votre côté aux autres, ſans indiſcrétion cependant, toutes les marques poſſibles de confiance à leur égard. Mais que cette confiance n'aille point juſqu'à faire ſervir les unes d'eſpions pour obſerver les autres. Cette conduite ne ſerviroit qu'en vous en procurer à vous-même, à vous expoſer à l'indiſcrette confidence de celles que vous y employeriez, à indiſpoſer les unes & les autres entr'elles & contre vous, & à leur inſpirer des défiances contraires à l'obéiſſance, à l'union, à la ſincere charité : ce qui ſeroit procurer des maux toujours plus grands & plus certains, que les biens que vous voudriez en retirer.

4°. Toutes ſe croiront aimées de vous, & obligées à vous rendre le réciproque, ſi vous faites une attention particuliere à ce que nous vous avons déja inſinué, qui eſt de ne pas ſouffrir qu'on parle mal de perſonne en votre préſence, & ſi vous ſoutenez toujours les abſentes, autant que le devoir, la prudence & la charité le permettent. Chacune alors ſe croira en ſûreté à l'ombre de votre affection & de votre zele pour elle. Mais auſſi il n'en faut point vous-même ni juger, ni parler mal, ni concevoir trop aiſément dans votre eſprit d'ombrage de perſonne, ſous quelque prétexte que ce ſoit. N'imitez point ces Supérieures qui croient toujours qu'on veut donner atteinte à leur autorité, éloigner d'elle les eſprits, leur enlever leur confiance, & qui forment ſur tout des craintes & des ſoupçons très-mal fondés, leſquels ne ſervent que de tourment

auſſi-bien pour elles que pour les autres. Vous n'éprouverez rien de tout cela, ſi vous avez plus de crainte que de deſir de la ſupériorité, parce que vous ne craindrez point de perdre une place que vous n'occuperez qu'avec peine & à regret. Eſtimez & aimez ſincérement toutes vos Sœurs; l'eſtime & l'affection que vous aurez pour les autres ne vous laiſſera aucun doute ſur celles des autres pour vous.

5°. Rien ne vous feroit perdre ſitôt l'affection & la confiance, que de marquer de l'indifférence & du mépris. L'un & l'autre ne ſont pas aiſément ſupportables, ſur-tout de la part d'une Supérieure; & rien ne fait des plaies ſi profondes au cœur des inférieures. Si elles vous aiment, elles aimeront tout ce qui leur viendra de votre part, juſqu'à votre ſévérité; mais votre froideur ou votre mépris les fera envoler bien loin de vous, & ſans aucun retour: jugez de-là quels funeſtes effets ils produiroient ſur celles dont vous ne ſeriez pas goûtée. Ne vous ſervez donc jamais d'expreſſions qui marquent l'un ou l'autre. Jamais ne faites à aucune le plus petit reproche ſur ſon peu de ſanté, de figure, & ſur-tout ſur ſa famille. Cela ſeroit capable de faire à ſon cœur une plaie incurable. Nous devons conſidérer tous les parens de nos Religieuſes, de quelque condition qu'ils ſoient, comme les nôtres propres; puiſque l'état religieux que nous profeſſons nous rend toutes ſœurs. Ne ſouffrez pas non plus que d'autres leur en parlent d'une maniere humiliante; & en particulier que l'article de la dot ne ſoit jamais un ſujet d'entretien.

Si les unes ont apporté moins de bien temporel que les autres au Monaſtere, elles y ont peut-être apporté moins de vices & plus de vertus, & les

ſurpaſſent en régularité, en talens, en bonne volonté, en ſervices, &c. Elles ſont aſſez peinées de n'avoir pu donner comme les autres, ſans aigrir leurs peines : & il n'y a que des ſentimens bas qui puiſſent permettre de tels reproches ; ils ne ſortiront jamais de la bouche d'une perſonne vraiment noble dans ſa façon de penſer, & véritablement chrétienne & religieuſe.

Pour concluſion de cet Avis, aimez & honorez tous les parens & amis de vos Religieuſes, ſi vous voulez conſerver leur eſtime, leur affection, leur confiance. Ayez beaucoup de ménagement & d'attention pour toutes, & point ou très-peu pour vous-même, ſi vous voulez que réciproquement elles en aient pour vous, & peu pour elles-mêmes. Ne les oubliez pas, ſi vous voulez qu'elles s'oublient. Si vous êtes attentive à leurs beſoins, elles n'y penſeront pas, & n'en ſerviront Dieu & la Religion qu'avec plus de zele, plus de liberté de cœur & d'eſprit.

Voilà bien des moyens que nous venons de vous propoſer pour gagner l'affection de toutes celles qui compoſent votre Communauté. Cependant tous ces moyens ſeroient employés ſans ſuccès, ſi vous n'aviez pas grand ſoin d'éviter un défaut contre lequel nous allons parler, en parlant de la vertu qui lui eſt oppoſée.

VIII. AVIS.

Prudence, ſecret.

LA conduite des autres exige de la part d'une Supérieure une grande attention aux divers caracteres, aux diverſes inclinations, aux différens degrés de vertus ou de foibleſſes de chacune, afin

d'y proportionner sa maniere d'agir à leur égard. Pour cela il faut beaucoup de prudence : mais ce qu'elle peut conseiller sur cet objet, nous en avons suffisamment parlé dans les quatre Avis précédens. Il faut aussi-bien de la prudence dans l'emploi des répréhensions & des corrections : nous remettons à en faire valoir la nécessité & les regles, quand nous traiterons cette matiere. Ici nous considérerons la prudence par rapport au secret qu'il est si important qu'une Supérieure sache garder ; &, supprimant quantité de circonstances où personne ne peut ignorer qu'il ne soit nécessaire, nous nous arrêterons à celles où il pourroit échapper même à des personnes prudentes d'ailleurs & de bon sens.

1°. Nous avons dit que vous deviez vous défendre avec soin de toute prévention, de tout soupçon injuste ; cependant il est des soupçons si bien fondés, & le mal que l'on soupçonne est quelquefois de si grande conséquence, qu'il pourroit être à propos que vous en conférassiez avec quelques personnes sages. Cela vous sera donc permis en pareil cas ; mais alors l'objet de vos soupçons doit être pour vous & pour les personnes consultées un secret inviolable. Le communiquer à d'autres seroit une injustice qui donneroit lieu à une récrimination coupable, si vous voulez, mais bien fâcheuse de la part de celle qui seroit soupçonnée : cela lui feroit jeter sur vous-même des doutes peu avantageux, que des esprits foibles ou mal intentionnés adopteroient trop facilement, & au préjudice de l'autorité qu'il vous est si essentiel de maintenir.

2°. En supposant que les fautes soient bien certaines, si elles ne sont pas connues, ou si elles le sont de très-peu de personnes, alors, si j'en

excepte quelques cas bien rares & de grande conſéquence, ayez ſoin de tenir ces fautes ſecretes, & de ne blâmer en aucune façon devant les autres celle qui les auroit commiſes. Autrement ce ſeroit donner occaſion à quelques-unes, auxquelles la délinquante d'ailleurs ne plairoit pas, de vous faire contre elle des rapports imprudens, & d'en concevoir une aliénation d'eſprit, une averſion peut-être & d'autant plus difficile à guérir, qu'on ſe perſuaderoit aiſément que ces ſentimens ſont juſtes, par la raiſon qu'ils paroîtroient aſſez conformes aux vôtres, ſur-tout ſi vous aviez l'imprudence de reprendre & de blâmer avec un ton d'aigreur, avec un air de mépris, de raillerie ou de malignité.

Je conviens que ces fautes, toutes ſecretes qu'elles ſont, doivent être ordinairement repriſes; mais ménagez l'amour-propre de la coupable, pour vous ménager à vous-même la facilité de corriger ſans bleſſer, & la ſatisfaction de voir que vous l'aurez fait avec ſuccès. Paroiſſez à l'extérieur eſtimer celle qui eſt en faute; agiſſez à ſon égard avec la même bonté, la même amitié qu'auparavant, & comme ſi vous n'aviez rien à lui reprocher. Pour peu qu'elle ait de ſentiment, elle ſera infailliblement touchée de votre diſcrétion; & le ſecret que vous lui aurez conſervé, en vous conſervant ſon reſpect & ſon affection, la rendra toute diſpoſée à recevoir en bonne part, & quelquefois avec une tendre reconnoiſſance, tout ce que vous jugerez à propos de lui dire pour ſon bien dans le particulier, entr'elle & vous ſeulement.

3°. Quand une Supérieure a l'eſtime & la confiance de ſes Religieuſes, celles-ci ne manquent guere de lui découvrir leurs imperfections, leurs défauts, leurs mauvaiſes comme leurs bonnes in-

clinations, & d'aller d'elles-mêmes lui faire l'aveu de leurs fautes contre la régularité. Or c'eſt ſur cela que vous devez garder le plus grand ſecret; la juſtice & la charité que vous devez à tout le monde, l'exigent, le ſoin que vous devez avoir de votre propre intérêt le demande également. Mais s'il vous échappe à cet égard un ſeul ſecret, comptez que vous perdrez tout enſemble avec lui l'eſtime, le reſpect, l'amour & la confiance des autres. Il y a plus : comme vous-même ne devez pas vous croire à l'abri de toute critique, n'aurez-vous point à craindre que par une eſpece de vengeance où l'on ſe croira alors malheureuſement autoriſé, on ne vienne à révéler ou à rappeller ſur votre compte certaines foibleſſes qui étoient inconnues ou oubliées, & qui ſans être conſidérables, diminuent toujours l'eſtime : car enfin vous ne devez pas vous perſuader que la perſonne bleſſée par votre indiſcrétion ſera plus prudente que vous. Mais n'allez pas non plus vous perſuader que vous aurez gardé ſuffiſamment le ſecret que j'exige ici de vous, ſi dans un Chapitre, une aſſemblée de Communauté, vous veniez, par un eſprit de zele pour la régularité, reprendre, quoiqu'en général, & ſans nommer perſonne, les fautes dont on ſera venu vous faire l'aveu en ſecret. La perſonne intéreſſée n'en ſeroit guere moins bleſſée ; & cela lui fermeroit pour la ſuite la voie à toute ouverture de confiance. J'en excepte néanmoins le cas où elle auroit conſenti bien librement, & ſans aucune contrainte, que vous en uſaſſiez de la ſorte.

4°. Un point eſſentiel où la prudence à garder le ſecret eſt des plus néceſſaires, c'eſt lorſqu'on vous aura inſtruite de quelque faute, de quelque intrigue, de quelque liaiſon moins convenable, ou autre déſordre qu'il eſt important que vous

connoiſſiez pour mieux conduire votre Communauté. Vous devez recevoir ces ſortes d'avertiſſemens, quand ils auront les qualités que nous expliquerons en parlant des rapports; mais en les recevant avec reconnoiſſance, comme devant vous être utiles, ayez ſoin en même temps de les tenir dans le plus grand ſecret, puiſqu'en vous les donnant on ſuppoſe toujours que vous le garderez.

Quand on ſera aſſuré qu'en vous parlant on ne s'expoſe point au danger d'être compromis, vous ſerez informée de tout ce qui ſe paſſera dans votre maiſon. Or ſi vous voulez ne compromettre perſonne ſur ce qui vous aura été dit, il faut beaucoup de prudence & d'adreſſe, de modération & de longanimité, pour que rien tôt ou tard ne vous échappe par indiſcrétion. Mais auſſi dans le cas où l'on vous interrogeroit ſur le ſoupçon qu'on auroit que vous avez été informée, n'uſez jamais de diſſimulation, de déguiſément marqué, & encore moins de menſonge formel pour répondre : cela vous feroit tomber dans le mépris, ſi l'on venoit à s'en appercevoir, & vous feroit perdre toute créance dans l'eſprit de vos filles, qui croiroient ne pouvoir plus compter ſur vous. Remarquez cependant qu'il vous ſera facile de ne compromettre perſonne, & d'éviter en même temps l'embarras de répondre ſans diſſimulation, quand on vous fait des queſtions inſidieuſes ſur ce qui vous aura été communiqué. Pour cela, faites-vous une loi dont vous ne vous départiez point, qui eſt de ne répondre ni oui, ni non, ni autre choſe à pareilles queſtions, ſinon que vous n'y répondez jamais. Quand on connoîtra bien que telle eſt à cet égard votre maniere de conduite, on ne penſera guere à vous

interroger; & quand on le feroit, on ne pourra jamais deviner votre ſecret, ni donner un mauvais tour à votre ſilence & à votre diſcrétion.

Cette loi de ne compromettre perſonne, ſemble exclure toute confrontation, l'une ne pouvant guere s'accorder avec l'autre : auſſi ne doit-on employer le moyen de confrontation, que pour des choſes très-graves & très-importantes. Les témoins des fautes, ainſi que l'expérience l'apprend, aiment quelquefois mieux ne rien dire qu'eux-mêmes ont révélé pour l'avoir vu ou entendu, que de s'expoſer à s'attirer la haine & les mauvais ſervices des coupables qu'ils avoient dénoncés. Ainſi c'eſt le dernier moyen que vous deviez employer à la conviction des délinquantes ; car ordinairement on ne peut guere s'en ſervir qu'avec plus de dommage que de profit. Il en eſt une multitude d'autres qu'on y peut employer, & que l'eſprit de Dieu ſuggere à une Supérieure bien intentionnée, quand elle a recours à lui par de ferventes prieres. D'ailleurs, dès qu'une Supérieure eſt avertie quelles ſont les perſonnes coupables, elle peut les examiner, les guetter, ſi je puis me ſervir de ce terme ; mais avec prudence : & avec un peu de patience, tôt ou tard elle les prendra ſur le fait, & ſe procurera par elle-même la connoiſſance qu'il lui a fallu juſques-là tenir cachée. Car enfin ſouvent il vaut mieux fermer pendant du temps les yeux ſur des écarts en eux-mêmes bien répréhenſibles, que de s'expoſer à compromettre qui que ce ſoit ; ce qui a toujours de mauvaiſes ſuites, & pour celle qui compromet, & pour celle qui eſt compromiſe.

5°. Voici ſur ce ſujet une autre circonſtance qui exige de votre part une attention particuliere. Comme vous ſavez très-bien qu'on eſt obligé au

ſecret qu'on a promis de garder, vous ne devez contraindre perſonne à vous révéler ce qui auroit été confié ſous ce ſceau, qui doit être inviolable, ſi j'en excepte certaines circonſtances plus graves & en même temps plus rares, dans leſquelles on prendroit l'avis d'un Confeſſeur éclairé.

De même, ſi une de vos Religieuſes vous découvroit quelque faute ſecrete qu'elle auroit commiſe avec une autre, ne l'obligez point à vous nommer cette derniere. Quand bien même elle vous la feroit connoître, ſans ſollicitation de votre part, conduiſez-vous comme ſi vous ne ſaviez abſolument rien; car ſi ſur cette connoiſſance vous faiſiez la réprimande à la perſonne complice, ſans qu'elle vous eut dit elle-même ſa faute, ce ne pourroit être que par un zele très-indiſcret; vous perdriez la confiance de toutes les deux, peut-être de bien d'autres, & l'on ne vous diroit plus rien. Pour être autoriſée à parler de cette faute, il vous faudroit le conſentement bien libre de celle qui vous en a donné connoiſſance. Tâchez néanmoins, par des raiſons ſolides & de douces inſinuations, d'obtenir ce conſentement dans le cas où il s'agiroit de choſe fort importante à votre Monaſtere. Un moyen doux que vous pourriez ſagement employer, quand il eſt praticable, ce ſeroit de faire entendre à celle qui vous auroit déclaré ſa faute, que ſa complice, à qui il faut laiſſer ignorer qu'elle ſoit connue, ſeroit reçue de vous avec bonté, ſi elle venoit vous faire le même aveu; on ne manqueroit guere de le lui dire, & on pourroit réuſſir à lui faire faire cette démarche.

Mais ſi la faute commiſe étoit grave, connue de pluſieurs, & qu'on put y apporter du remede, ou prévenir ſes ſuites, vous pourriez en ce cas

exiger la révélation des complices, ſi elle étoit néceſſaire, & agir en conſéquence.

6°. Quant aux pratiques d'humilité ou de pénitence faites volontairement auprès de vous, ou que vous auriez vous-même impoſées dans le particulier, n'en donnez jamais de connoiſſance à perſonne : cette imprudence ſeroit également ſuivie de mauvais effets, tant pour vous-même que pour les autres.

IX. AVIS.

Reſpect.

UNE Supérieure doit être reſpectée & eſtimée de celles qui ſont ſous ſa conduite, ſans quoi elle ſera peu écoutée, peu obéie, & par conſéquent peu utile à ſon Monaſtere, tout le temps qu'elle ſera en charge. Or elle ne peut être reſpectée & eſtimée, qu'autant qu'elle ſe rend elle-même reſpectable & eſtimable par ſa bonne conduite & ſes bonnes qualités. Cette bonne conduite & ces bonnes qualités ſont déja ſuffiſamment expliquées dans les Avis précédens : cependant nous en toucherons encore quelque choſe en y donnant un nouvel intérêt, & nous y ajouterons quelques points dont nous n'avons rien dit juſqu'ici.

1°. Il ſeroit à ſouhaiter qu'une Supérieure n'eut rien dit avant que de l'être, ni rien fait de contraire à ce qu'elle doit preſcrire aux autres pendant le temps de ſa ſupériorité ; les inférieures ne ſeroient point dans le cas de dire qu'elle penſoit & qu'elle agiſſoit alors bien différemment : ce qui eſt capable d'affoiblir beaucoup le poids de ſes paroles, & d'en empêcher le fruit. Elle doit s'y

attendre bien davantage encore, ſi dans la ſupériorité même ſes paroles ne s'accordent point avec ſes actions, ou ſi elles ſont différentes dans le particulier de ce qu'elles ſont dans le public; car cela porteroit à mépriſer ſes avis d'ailleurs les plus ſages, ou du moins à n'y faire aucune attention. Le bon exemple eſt donc le premier moyen & le plus efficace pour ſe faire reſpecter; puiſque c'eſt le grand moyen de ſe rendre digne d'eſtime, & qu'une Supérieure ne ſera reſpectée qu'autant qu'elle ſera eſtimée.

2°. Outre l'édification qu'elle doit en général donner par la pratique de toutes les vertus, il faut en particulier qu'une Supérieure excelle ſinguliérement en régularité; qu'elle ſoit toujours, autant que ſes occupations peuvent le permettre, la premiere à toutes les obſervances; qu'elle remarque ſoigneuſement les ferventes & les négligeantes à s'y rendre; & qu'elle donne diligemment le ſignal pour commencer chaque exercice, afin de ne point ralentir l'exactitude des unes, & de ne point autoriſer les retardemens & les irrégularités des autres, n'en laiſſant paſſer aucune ſans réprimande, ou même correction, s'il en eſt beſoin.

3°. Comme la ſujetion à une autre eſt toujours pénible à la nature, il faudroit s'appliquer à la rendre reſpectable, facile & aimable; & c'eſt la vertu d'humilité ſur-tout qui produira ce bon effet. On s'apperçoit à peine que quelqu'un eſt placé au deſſus de nous, quand les ornemens de l'humble modeſtie entourent ſa place & ſa perſonne. Une Supérieure donc doit être humble, non pour s'attirer l'eſtime, mais pour n'y point mettre d'obſtacle, pour attirer la confiance, & ſur-tout pour repréſenter plus parfaitement Jeſus-Chriſt dont

dont elle tient la place. Cette humilité, pour être ſolide, vraie & reſpectée en elle, doit être fondée ſur un bas ſentiment d'elle-même, & doit avoir pour effet un extérieur modeſte, civil, doux, gracieux, prévenant, d'où ſoit banni tout air de hauteur, d'empire, d'autorité, de fierté, d'entêtement, d'humeur, &, autant qu'il eſt poſſible, d'émotion, auſſi-bien que d'inégalité.

4°. Je viens de prévenir contre l'inégalité de l'extérieur : en effet, pour être reſpectée, il faut que vous tâchiez d'être toujours & en tout temps ſemblable à vous-même ; enſorte qu'on ne puiſſe pas dire de vous, en vous regardant, ce qui ſe dit de bien d'autres Superieures à leur confuſion, qu'il y fait bon aujourd'hui, ou qu'il y fait mauvais. Cela annonce qu'il y a au-dedans moins de raiſon & de vertu, que de caprice & de paſſion ; & c'eſt-là ſans doute un obſtacle à l'eſtime & au reſpect qu'on leur doit.

5°. Il faut, dans la place que vous occupez, de généreux ſentimens, qui dégagent de tout intérêt propre & perſonnel, ſur-tout à l'égard de celles qui peuvent vous être plus cheres, & qui vous approchent de plus près. Vos autres vertus & vos meilleures qualités toucheroient peu, ſi vous manquiez de celle-là. Ce grand dégagement exige qu'on ſe compromette ſoi-même, s'il le faut, plutôt que de compromettre les autres ; ce qu'il ne faut jamais faire, & ce qui ne peut avoir, comme nous l'avons déja remarqué, que de mauvaiſes ſuites. Il ſeroit bien difficile de reſpecter une Supérieure en qui on reconnoîtroit de l'imprudence & de la légereté.

6°. Un des plus grands, des plus sûrs & des plus efficaces moyens d'être eſtimé & reſpecté des autres, c'eſt de les eſtimer & reſpecter ſoi-même

ſincérement, & de leur en donner des marques ſenſibles dans toutes les occaſions, par des paroles & des actions honnêtes, civiles, prévenantes. Si vous en uſez ainſi, perſonne n'oſera ſortir du reſpect & de la ſoumiſſion qui vous ſont dus. Mais il faut tenir cette ſage conduite en tout temps & à l'égard de toutes, ſans que les mécontentemens que vous pouvez avoir des fautes, vous en faſſent jamais départir; puiſque ce ſera alors que celles qui les auront commiſes ſeront plus vivement perſuadées de la ſincérité de vos ſentimens pour elles, & que revenues à elles-mêmes, elles en ſentiront mieux tout le prix.

Au reſte, ce que je viens de dire, il faut l'obſerver, ſur-tout à l'égard des anciennes, parce qu'ordinairement leurs ſentimens pour une Supérieure ſe communiquent comme naturellement aux jeunes Religieuſes. Or les anciennes communément ne vous reſpecteront qu'autant que vous leur marquerez de l'eſtime. N'omettez donc rien pour vous maintenir en bonne intelligence avec elles; faites-leur part ordinairement des affaires de la maiſon qui ne requierent point le ſecret, ou qui du moins peuvent leur être communiquées; vous les engagerez par ce moyen à maintenir & à faire trouver bon aux autres ce que vous ferez & ordonnerez pour le bien.

7°. Une choſe en particulier qui eſt bien capable de vous attirer le reſpect, & ſans laquelle vous ne pouvez pas eſpérer d'être reſpectée; c'eſt ſi l'on eſt bien convaincu non ſeulement que vous n'avez pas deſiré la Supériorité, mais encore que vous n'y êtes nullement attachée, que vous la quitteriez ſans peine, & même avec joie; que vous ne la regardez que comme un poids peſant dont vous êtes chargée, que comme un exercice

continuel de renoncement & de zele auquel vous craignez beaucoup que vos forces & vos lumieres ne puissent suffire, & que votre grand attrait seroit, non de commander, mais d'obéir. Prenez-y garde, si vous avez ces beaux sentimens, & vous devez les avoir ; si en même temps on est persuadé que vous en êtes bien pénétrée, on se sentira comme forcé à vous respecter. Mais aussi vous ne le persuaderez point par des actes affectés d'humilité, ni par des protestations fréquentes de peine, de dégoût, &c. Il faut que ces sentimens soient francs, naturels, sinceres en vous; il ne faut pas que vous vous mettiez en frais pour les faire connoître, il faut qu'on les apperçoive sans presque que vous y pensiez. Je crois ce point assez important pour y insister ici, d'autant plus que trop souvent qui monte à la supériorité en tremblant, y demeure à la fin avec assurance, & s'y complait ; ce qui fait peu à peu tomber le respect qu'on avoit réussi à inspirer.

Pour vous faire mieux saisir ma pensée, il ne sera pas hors de propos de vous rappeler ici une lettre de Surin, qui revient très-bien à ce sujet. Il répond à une Religieuse sur la joie qu'elle lui avoit marquée d'être déchargée de la supériorité ; & voici ce qu'il lui dit :

» Votre lettre, ma très-chere Mere, m'apprend » que vous êtes déchargée de la supériorité de » votre maison, de quoi vous me marquez beau- » coup de joie. Toutes les personnes qui dans une » pareille rencontre témoignent de la joie, ne » l'ont pas toujours dans le cœur. Quoique la » supériorité soit en effet une charge, & une » charge encore plus pesante qu'on ne le dit ; » cependant on y trouve de la douceur, & on se » plaît naturellement à gouverner les autres, & à

» vivre dans l'indépendance. On dit qu'on tient
» un rang dont on n'eſt pas capable ; on ſe plaint
» du fardeau qu'on porte ; on l'appelle croix ; on
» fait paroître de l'empreſſement pour en être dé-
» livrée ; & quand on ſort de charge, on dit
» qu'on va reſpirer, & qu'on eſt heureux.

» Ce langage eſt à la mode : mais ceux qui parlent
» ainſi, ſelon la coutume, doivent bien examiner
» le fond de leur cœur, & voir ſi cela ſe dit ſincé-
» rement, & ſans feinte. Car, pour juſtifier ces
» manieres ordinaires de parler, il ne ſuffit pas de
» trouver quelques peines dans les charges, mais
» il faut qu'abſolument la volonté ne les deſire,
» ni ne les aime, & qu'elle ait un penchant tout
» contraire ; qu'elle fuie le rang de préférence,
» & qu'elle le quitte volontiers ; qu'elle choiſiſſe
» le rang de ſujétion, & qu'elle s'y tienne avec
» plaiſir. Sans cela, l'on a beau dire qu'on a de la
» joie d'être déchargée de la ſupériorité, ce n'eſt
» qu'un compliment vain, & qui n'eſt nullement
» fondé en la vérité.

» Prenez garde, ma chere Mere, que la nature
» eſt ſi maligne & ſi ruſée, que cherchant l'élé-
» vation, elle veut paroître ne la pas rechercher.
» Pour s'attirer de l'eſtime & de la louange, elle
» affecte ce qu'elle voit dans les perſonnes ſolide-
» ment vertueuſes. Parce que les Saints s'affligent
» quand ils ſont élevés aux dignités, & qu'ils ſe
» réjouiſſent lorſqu'ils peuvent revenir au train
» commun, & que pour cela on les admire ; l'or-
» gueil ſecret de notre eſprit nous porte à une
» imitation apparente des Saints. Nous voulons
» nous faire honneur d'être dans les ſentimens des
» Saints, & nous parlons le langage de leur mo-
» deſtie & de leur humilité. Cela mérite bien que
» vous y faſſiez d'autant plus de réflexion, que

» vous êtes moins âgée... Or, les personnes jeunes
» aiment à commander : ainsi examinez bien si
» vous avez au fond du cœur cette joie que vous
» marquez, d'être depuis trois jours débarrassée
» de votre supériorité...

» Je vous assure que le desir de commander, &
» le plaisir qu'on y trouve est un venin secret qui
» coule doucement dans les ames, sans quasi
» qu'on s'en apperçoive. Tel fait semblant de gé-
» mir sous le faix d'une charge, qui ne voudroit
» pas ne la point porter ; & se réjouissant en ap-
» parence d'en être déchargé, dans le fond de
» l'ame il a bien de la peine à le quitter.

» Et qu'on ne me dise pas, que si l'on sent ces
» mouvemens, on voudroit bien ne les point sen-
» tir, & qu'on est résolu de ne point faire la
» moindre démarche en leur faveur : car, si nous
» avons de semblables mouvemens, c'est signe
» que la racine de l'amour propre est encore vi-
» vante en nous, & que souvent nous sommes
» intérieurement ambitieux, quoique peut-être
» la conscience ne nous permette pas de suivre à
» l'extérieur le secret instinct de notre ambition.

» Mais n'est-ce pas une vraie hypocrisie de faire
» paroître une vertu qu'on n'a pas, & de cacher
» un défaut que l'on a ? Sentir avec plaisir de l'in-
» clination pour les charges, & en témoigner de
» l'aversion, c'est avoir l'humilité dans la bouche
» & l'orgueil dans le cœur. Les Saints qui fuyoient
» les prélatures & les dignités, sentoient au de-
» dans d'eux ce qu'ils marquoient au dehors. Ils
» avoient un principe intérieur qui leur faisoit
» aimer l'abjection, haïr l'élévation, desirer d'o-
» béir, craindre de commander, pleurer en en-
» trant dans les charges, & triompher de joie en
» les quittant ; & cela sincérement, par le motif

» d'une vraie humilité, par l'amour du repos & » du recueillement, à cauſe de l'embarras & du » danger qui ſe rencontrent dans les emplois d'é- » clat & de gouvernement.

» Voyez ſi ce ſont-là vos ſentimens, quand » vous m'écrivez que vous êtes, par la grace de » notre Seigneur, déchargée de votre fardeau.

» Je trouve qu'inſenſiblement j'ai employé » toute ma lettre à vous parler ſur ce ſujet. Elle » ne vous ſera pas inutile ſi elle peut ſervir à vous » faire connoître ce que vous êtes, non aux yeux » des créatures qui ne voient que la ſurface des » choſes, mais aux yeux de Dieu, qui pénetre » juſqu'au centre des cœurs. . . « *Surin, Tom. 2. Let. 68.*

Je penſe que vous me ſaurez gré de vous avoir tranſcrit ici, preſque en ſon entier, cette intéreſſante lettre. Je m'en ſuis ſenti preſſée par le deſir qui m'anime, que non ſeulement vous marchiez devant Dieu avec beaucoup de droiture & une grande pureté de cœur, ce qui attirera infailliblement ſes bénédictions particulieres ſur votre gouvernement : mais encore que vous n'omettiez rien de ce qui peut vous faire meriter à juſte titre l'eſtime & le reſpect de votre Communauté. Vous en aurez un grand beſoin pour réuſſir dans ce qui doit faire la matiere des Avis qui vont ſuivre.

X. AVIS.

Inſtruction.

PAR l'emploi de Supérieure que vous occupez, vous devez l'inſtruction à toutes les perſonnes dont vous êtes chargée ; & ſi quelqu'une vient à

pécher par ignorance, & que ce soit par votre faute, Dieu vous en punira plus rigoureusement qu'elle. Les Supérieures souvent sont trop tranquilles sur cet objet, supposant que leurs Religieuses sont suffisamment instruites de leurs devoirs. Cependant par la conduite & les discours de quelques-unes, il y a sujet de croire que toutes ne le sont pas. Tâchez de les bien discerner, afin de les éclairer, autant qu'il est possible.

Vous ne le pourrez guere, à l'égard des anciennes, que par les lectures & les conversations communes; &, en certains cas, dans les entretiens particuliers, soit par vous-même, soit par d'autres qui en auroient plus de liberté, comme les approchant de plus près. Mais tout cela doit se faire prudemment à leur égard, & sans qu'on paroisse vouloir les instruire, de crainte que l'orgueil, si naturel à l'homme, ne s'en choque & ne mette obstacle à l'instruction.

Quoique vous soyez plus libre à l'égard des jeunes Professes de la Communauté, vous devez toujours y apporter des ménagemens, pour ne point les éloigner de la science du salut. Tâchez donc de leur en inspirer l'estime, l'amour & le desir; alors elles prendront volontiers les bons moyens de s'instruire, & saisiront avec empressement tous ceux que vous leur en fournirez vous-même avec douceur & bonté : en voici un des plus puissans.

Si en général l'ignorance est jusqu'à un certain point dans la plupart des sujets de votre maison, il seroit à propos de leur procurer de temps en temps une suite d'instructions relatives à ce que l'on doit croire & pratiquer pour être véritablement chrétien, & d'autres instructions encore propres aux devoirs de la vie religieuse; sur quoi voici mes réflexions.

1°. Cette ſuite d'inſtructions ne doit pas au reſte paroître ſi difficile à fournir. Il ne s'agit pas d'y faire des leçons ſublimes qui paſſent notre portée; il n'y faut guere qu'un bon Cathéchiſme renforcé, clair, ſimple & détaillé ſur les deux objets importans que nous venons de propoſer : mais où l'on aura ſoin de n'y laiſſer entrer aucune choſe qui ait l'air de critique, d'application perſonnelle; rien ne ſeroit plus capable d'en éloigner & d'en empêcher la continuation.

2°. Il faudroit que ces inſtructions ſe fiſſent réguliérement trois ou quatre jours déſignés pour chaque ſemaine, & à une heure fixe, où toutes les perſonnes de bonne volonté puſſent librement aſſiſter, ſans empêchement d'emplois, d'obſervances, de parloirs, ou autres; puiſqu'un cours d'inſtructions, de quelque ſcience que ce ſoit, ne profite point, s'il n'eſt pas exactement ſuivi. Je viens de dire *où toutes les perſonnes de bonne volonté*, &c. c'eſt qu'en laiſſant la liberté d'aſſiſter à ces inſtructions, la curioſité y attireroit d'abord, enſuite le plaiſir & le goût, enfin l'utilité; & ſûrement on en verroit en peu de temps de grands fruits. Mais il faudroit qu'on y eut auſſi la liberté d'y propoſer toutes ſes difficultés avec ordre, & l'une après l'autre. Quand on n'en tireroit point d'autre avantage, que de ſe mettre en état de bien inſtruire ſoi-même les autres, il ſeroit toujours très-grand; puiſqu'il pourroit lui ſeul contribuer à perpétuité au ſalut d'une multitude d'ames, & voici comment.

I. Ces Religieuſes étant bien inſtruites, lorſqu'elles ſeront Maîtreſſes des Novices, elles inſtruiront bien cette jeuneſſe qu'elles auront ſous leur conduite; & celles-ci, à leur tour, les autres qui les ſuivront : ainſi l'inſtruction ſe perpétuera dans votre Monaſtere, & l'ignorance en ſera bannie.

II. Ces Religieuſes bien inſtruites, inſtruiront bien les jeunes Penſionnaires qu'elles auront à conduire. Celles-ci étant bien inſtruites elles-mêmes, quand elles ſeront établies dans le monde, elles inſtruiront bien leur famille, & chacun de leurs enfans ſera en état de bien inſtruire enſuite les ſiens : de ſorte que l'inſtruction que vous aurez procurée, pourra peut-être ſe répandre heureuſement de génération en génération, & vous donner part aux mérites & aux récompenſes de toutes les bonnes œuvres qui en ſeront les fruits, comme au bonheur éternel de toutes les ames, au ſalut deſquelles elle aura contribué.

3°. Si au contraire vous laiſſez vos Religieuſes dans l'ignorance, pouvant les en retirer par un moyen auſſi facile que celui que je propoſe ici, elles y laiſſeront croupir celles qui les ſuivront. Celles-ci par conſéquent ſeront incapables d'inſtruire, comme il eſt néceſſaire, les enfans confiés à leurs ſoins. Ces enfans devenues grandes & meres de famille, laiſſeront les leurs dans la même ignorance dans laquelle on les aura laiſſé elles-mêmes. Ainſi l'ignorance pourra ſe perpétuer de génération en génération ; elle perdra une multitude d'ames qui ſe damneront faute d'avoir été bien inſtruites, & de la perte deſquelles, ſi vous en êtes la cauſe par votre négligence, vous répondrez en toute rigueur au jugement de Dieu.

4°. Jugez par-là de l'extrême importance de l'avis que je viens de donner ici, auſſi-bien que du zele conſtant avec lequel vous devez vous acquitter des grands devoirs qu'il vous impoſe, ſur-tout dans la place de Supérieure que vous occupez, & où vous pouvez également procurer de grands biens & occaſionner de grands maux. Cet avis eſt tout autrement important encore pour des Reli-

gieuſes qui par leur inſtitut ont des écoles publiques ; vous le ſentez parfaitement.

5°. J'ignore ſi votre emploi de Supérieure pourra vous permettre de donner à l'importante fonction dont je parle, toute l'étendue, toute l'exactitude qu'elle demande ; & ſi vous n'en ſerez pas ſouvent détournée & interrompue par la multitude de vos autres devoirs & occupations. Il y aura même peut-être peu de Supérieures de celles qui vous ſuivront dans votre charge, qui ſoient en état de s'en bien acquitter. Toutes n'en ſont pas toujours capables, ſoit par défaut de connoiſſances & de lumieres ſuffiſantes, ſoit par défaut d'uſage, ou même d'aſſurance à parler en public, & devant d'autres autant & quelquefois plus inſtruites qu'elles.

En ces cas, & ſi vous ne pouvez pas vous en acquitter vous-même, ni par quelqu'autre de votre Monaſtere, il vaudroit mieux (*) avoir recours à quelque homme à talens & de zele pour vous ſuppléer, que d'omettre ce moyen d'inſtruction, qui eſt, comme vous le voyez, de la derniere conſéquence, & qui ne manquera pas d'être ſuivi des plus heureux ſuccès. Votre Communauté ne vous ſera que plus attachée pour les grands fruits qu'elle en tirera, & votre Monaſtere que plus eſtimé par l'édification qu'il répandra, comme étant la bonne odeur de Jeſus-Chriſt.

6°. Concluons de tout ceci combien il eſt abſolument néceſſaire de ne mettre ſur-tout premieres Maîtreſſes au Noviciat, & plus encore aux Penſionnaires, que des filles profondément & ſolidement inſtruites, principalement dans ce

(*) C'eſt probablement le parti qu'il faudra prendre dans la plupart des Communautés.

malheureux siecle, où regne si universellement le libertinage, l'irréligion, l'impiété, l'ignorance ou le mépris des vrais principes ; & où l'on fait presque sucer avec le lait aux jeunes gens les maximes les plus fausses, les plus contraires à la piété & au christianisme.

Si donc vous chargez de ces emplois des filles qui ne soient pas en état de bien expliquer & prouver les vérités & les obligations chrétiennes, elles se perdront avec leurs éleves, & peut-être par elles ; & vous en seriez cause & responsable. Outre cela elles pourront perdre plusieurs autres de votre Communauté, en leur communiquant les maximes empoisonnées qu'elles auront reçues de ces jeunes personnes, & qu'elles auront malheureusement goûtées ; parce que peu instruites & peu fermes dans les principes de la Religion & de la piété, elles auront été incapables de réfuter ces vicieuses maximes, & de se défendre de leur poison.

Quelques bonnes raisons que vous ayiez de juger favorablement de vos filles, ce ne sera pas de votre part excès de prudence, de craindre que ce funeste poison ne se répande chez vous dans quelques-unes. Les Parloirs, les liaisons avec les Pensionnaires (ce qu'il ne faudroit jamais souffrir, s'il étoit possible, sur-tout avec les grandes) & les mauvais livres en sont communément les sources corrompues ; c'est à vous à y veiller de près. En un mot, les préservatifs ou les remedes sont nécessaires, & plus nécessaires que jamais, ainsi que votre zele à y pourvoir.

Traitons aussi particuliérement de l'instruction des Sœurs Converses, & de celle des Domestiques.

1°. Une Mere de famille, dans le monde même, doit l'instruction à tous ceux de sa maison qui

ſont ſous ſa conduite ; une Supérieure de Communauté la doit à plus forte raiſon aux Sœurs Converſes qui ſont devenues ſes ſœurs. Ces perſonnes ont comme les autres une ame à ſauver, & elles n'ont pas moins beſoin que les autres d'inſtruction pour apprendre à bien faire leur ſalut.

2°. Vous êtes par conſéquent obligée d'examiner ſi elles ſont inſtruites, & juſqu'à quel point, quand elles entrent chez vous, ou quand vous entrez en charge ; & ſi elles ne le ſont pas ſuffiſamment, de leur procurer par vous-même, ou par d'autres, toute l'inſtruction qui leur eſt néceſſaire : ne gardez point celles qui ne voudroient pas la recevoir.

3°. Des filles occupées depuis leur enfance aux travaux de la campagne, ou à d'autres équivalens, juſqu'à leur entrée chez vous, viennent s'y préſenter pour être Religieuſes, ſans ſavoir ſouvent pourquoi, ou par des motifs auſſi matériels que leur éducation. Les travaux du Cloître ſuccedent aux travaux champêtres, & les égalent, s'ils ne les ſurpaſſent pas. Ils les détournent quelquefois de pluſieurs leçons du Noviciat même ; & ſi vous n'y veillez pas de près, elles en ſortiront avec auſſi peu de piété ſolide, que de l'inſtruction qui en doit être le fondement.

Ainſi vous ne devrez pas être ſurpriſe, ſi après pluſieurs années, vous les voyez (comme cela pourroit être pour quelques-unes) ſans recueillement, ſans ſilence, ſans régularité, ſans ſoumiſſion, ſans reſpect, ſans prévenance, & même ſans amour du travail. Vous devriez au contraire être bien plus étonnée, ſi elles avoient & pratiquoient tout cela : car comment le pourroient-elles, ſi elles n'ont point de motifs aſſez puiſſans pour les y engager ? Et comment les auroient-elles

ces motifs, si elles ne les connoissent pas même, non plus que les moyens d'acquérir ces vertus d'ailleurs si nécessaires à leur état ?

4°. Vous devez donc leur procurer une instruction solide, en les voyant en particulier, & en chargeant quelqu'autre de suppléer à ce que vos occupations ne vous permettent pas.

Faites tout votre possible pour les rendre intérieures ; elles en sont beaucoup plus capables que vous ne pouvez le croire, si elles ont un fonds de docilité, de droiture & d'humilité. Conduisez-les à la vie intérieure principalement par la grande soumission & par le silence régulier. Obligez-les à le garder exactement, ne parlant que par nécessité, & parlant toujours bas quand il est nécessaire de parler. Recommandez-leur de ne point s'ingérer dans ce dont elles ne sont pas chargées, & de ne s'informer de rien que de leurs devoirs. Engagez-les à la propreté, à la diligence, au ménage, à la sage économie du bien commun, non par cupidité, mais par esprit de pauvreté. Portez-les à avoir du respect, de l'affection, du soin, de la tendresse pour tout le monde, & une grande dépendance des Officieres à qui elles sont données pour aides dans leurs emplois. Tâchez qu'entr'elles elles vivent dans la paix & l'union, qu'elles agissent de concert pour le bien commun, qu'elles se préviennent & s'entr'aident de bonne grace les unes & les autres, & qu'elles suppléent de même à ce que d'autres ne peuvent pas faire.

5°. Pour les rendre plus dociles à écouter les leçons de vertus qu'on leur fera, & ne mettre aucun obstacle à ce qu'elles les pratiquent volontiers ; pourvoyez soigneusement à tous leurs besoins, de sorte qu'elles ne manquent jamais d'un honnête nécessaire, sur-tout pour la nourriture

& le vêtement. N'exigez point d'elles de travail au deſſus de leur temps & de leurs forces ; mais faites en ſorte qu'il y ſoit proportionné, & qu'elles n'aient point le loiſir de vaguer, de parler de côté & d'autre, d'écouter curieuſement & de rapporter imprudemment ce que l'oiſiveté leur auroit donné moyen d'apprendre & de remarquer ; ce qui auroit de très-mauvaiſes ſuites pour elles & pour les autres.

Donnez-leur le repos du matin, quand il eſt néceſſaire, & après des fatigues extraordinaires : mais ayez ſoin qu'elles ne veillent point le ſoir ſans une vraie néceſſité dont vous jugerez vous-même, & qu'elles ſoient diligentes & exactes à l'Oraiſon du matin, quand rien ne doit les empêcher de s'y trouver.

6°. Veillez auſſi ſur les Domeſtiques externes ; n'en gardez point qui ne ſoit fidele à Dieu & aux hommes, & dont la conduite ne ſoit ſage & édifiante. En particulier, inſtruiſez-vous s'ils fréquentent les Sacremens autant que leur condition & leurs devoirs peuvent le permettre. En un mot, ſoyez à leur égard, & à l'égard de tous, dans votre Monaſtere, ce qu'étoit la femme forte dans ſa maiſon.

Venons à préſent à un ſujet qui a quelque rapport à celui que nous venons de traiter, mais qui ſuppoſe plus de détail, & demande plus de ſecret.

XI. AVIS.

Déciſions.

JE ne prétends point traiter ici de tout ce que peut annoncer ce titre, cela ſeroit infini : je me propoſe ſeulement de vous donner là-deſſus

des regles plus générales, & vous parler de quelques cas plus particuliers où la prudence & la circonſpection vous ſeront plus néceſſaires. Quant aux autres cas, vous en déciderez ſans beaucoup de peine une grande partie, ſi vous faites attention à ce que nous avons dit juſqu'ici, & à ce que nous devons dire encore dans le cours de cet ouvrage.

Voici d'abord les regles plus générales que j'ai à vous donner pour vous conduire ſagement & avec fruit, quand vous ſerez conſultée : & ces regles vous ſeront auſſi d'une grande utilité pour le premier Avis qui doit ſuivre celui-ci.

1°. Puiſque tout le monde a droit de vous conſulter, mettez-vous en état de ne donner que des réponſes ſages & juſtes. Demandez ſouvent à Dieu la ſageſſe ; tâchez d'acquérir la ſcience que vous devez répandre ſur les autres. C'eſt un flambeau, à la lumiere duquel elles doivent marcher : s'il n'eſt pas allumé, ou ſi par votre négligence ſa lumiere s'éteint, ou s'affoiblit, elles ſeront, auſſi bien que vous, dans les ténebres, & en danger de s'égarer, de ſe perdre, ou de ne voir qu'à demi le vrai chemin qu'elles ont à prendre, ce qui eſt toujours un grand mal. Par ce que nous avons dit plus haut, vous verrez ſans peine de quoi vous devez être plus inſtruite ; mais en particulier, comme vous ſerez ſouvent interrogée ſur quelques points des conſtitutions, que quelquefois la nature voudroit interprêter à ſon avantage, ayez ſoin de les poſſéder parfaitement, pour ſavoir en bien développer le ſens, & en faire prendre l'eſprit plus encore que la lettre. J'en dis autant des bons uſages, qui, par leur importance & leur ancienneté, peuvent paſſer en regle.

2°. Pour obtenir à celles qui vous conſulteront

la droiture dans leurs paroles, comme la docilité à vous écouter, & pour attirer sur vous les bénédictions, les lumieres du Ciel; ne manquez aucun jour de prier avec beaucoup d'humilité & de ferveur notre Seigneur, la sainte Vierge, votre bon Ange, & ceux de vos filles, de vous conduire & de vous éclairer. Pour le moment où vous serez consultée, recueillez-vous au dedans de vous-même avec la conviction intime de votre indignité & de votre insuffisance, avec la persuasion que sur quantité de points vos paroles & vos réponses seront sans force, si Dieu n'est avec vous; mais aussi avec une grande confiance qu'il vous aidera & vous éclairera, si vous ne voulez suivre ni l'humeur, ni l'affection, ni le mécontentement, ni la prévention, &c. mais seulement la lumiere intérieure.

3°. Quand vos Religieuses auront recours à vous pour vous consulter; non seulement soyez toujours prête à les recevoir, comme nous avons déja dit; mais encore, sans faire paroître rien de rebutant ou d'embarrassé dans votre extérieur, recevez-les toujours avec un air de douce sérénité capable de leur ouvrir le cœur, & de les engager à vous exposer facilement & ingénuement leurs difficultés. Il faut même, de quelque maniere & par quelque motif que ce soit, qu'on vienne à vous; ils faut, dis-je, que vous tâchiez qu'on trouve toujours de la satisfaction & du profit à y venir, du moins qu'on n'ait pas lieu d'en avoir du mécontentement. Ainsi,

4°. Quand on vous consultera par curiosité, par exemple, pour sonder quelle est l'étendue, ou quelles sont les bornes de vos connoissances: quoique ce motif soit mauvais en soi, ne laissez pas d'y répondre comme s'il étoit bon, puisqu'il a du moins l'avantage de vous donner occasion d'instruire,

d'inſtruire, & peut-être auſſi de toucher, ce qui n'eſt aſſurément pas inutile.

D'ailleurs, on ne doit pas aiſément condamner les motifs qui animent les autres. Celui dont nous venons de parler, le motif de curioſité, peut venir d'un eſprit vain, préſomptueux, ou critique; & en ce cas, il eſt très-mauvais. Il peut venir auſſi d'un eſprit ſage, qui veut connoître ſi vous êtes capable & en état de recevoir ſa confiance & d'y répondre; & alors ce n'eſt point un mal, mais prudence de ſa part. Vous devez donc être en état de ſoutenir ſes épreuves généreuſement, ſans vous en offenſer; puiſque cette perſonne ne fait que ſuivre en cela le conſeil du Sage, & qu'après vous avoir ſondée & connue, elle vous ſera plus conſtamment attachée, aura même en vous plus de confiance que bien d'autres qui ne vous auront pas miſe à la même épreuve.

5°. Quand on vous interrogera par commiſſion, pour quelque autre que la prudence, ou la crainte, ou la timidité empêchera de le faire par elle-même, ne vous en formaliſez point; mais donnez-lui par le même canal tout le ſecours poſſible, ſans chercher à la connoître, &, ſi vous la devinez, ſans le laiſſer paroître, de crainte de la gêner, de la mortifier, & de l'empêcher de chercher par ce moyen (qui eſt peut-être le ſeul qu'elle puiſſe, ou qu'elle oſe prendre) les ſecours & les lumieres dont elle a beſoin.

Cependant ſi la choſe, ſur laquelle vous êtes ainſi conſultée, demandoit quelque éclairciſſement que vous n'avez point, il faudroit en faire avertir par la même Commiſſionnaire, ſans toutefois le demander par elle, ſi la prudence ne le permettoit pas; à moins que celle pour qui l'on vous conſulte, ne le ſouhaitat ainſi, afin de demeurer

toujours inconnue. Si elle revient plusieurs fois à la charge pour différentes choses, comptez qu'elle ne sera pas long-temps sans vous consulter par elle-même ; & alors vous aurez l'une & l'autre plus de facilité & de liberté pour vous expliquer.

6°. Si quelqu'une vous dit qu'elle voudroit vous consulter sur un point, qu'elle auroit besoin de votre conseil, mais qu'elle ne peut se résoudre à vous parler ; connoissant par-là qu'une timidité naturelle portée à l'excès, ou même que le démon muet lui ferme la bouche, interrogez-la avec bonté, & ne la quittez point qu'elle ne vous ait entiérement déchargé son cœur. Pour y avoir plus aisément entrée, n'avancez que par degré, demandez d'abord qu'on vous dise en général le sujet qui fatigue le plus ; vos questions y étant bornées, vous ferez plus aisément déclarer tout le reste. Mais ne cherchez point à savoir ce qu'on ne voudra point absolument vous dire, & ne faites point de questions importunes pour l'apprendre. Vous exposeriez les personnes à des mensonges formels, ou à des subterfuges qui ne vaudroient pas mieux. On doit respecter le secret des consciences, & ne s'y introduire qu'avec le consentement libre des personnes.

Voyons à présent quelques cas particuliers sur lesquels vous pouvez être consultée, & la maniere de vous y conduire avec prudence.

1°. Quand vous serez consultée sur des plaintes fondées qu'on vous fera de quelqu'autre, & en général sur tout ce qui peut s'appeller difficultés par rapport à l'emploi, à l'humeur, & même aux mauvais services ; entre plusieurs conseils, donnez toujours les plus doux, les plus sûrs, les plus convenables à la charité chrétienne, & les plus puissants pour conserver la paix & l'union.

2°. Quand vous serez consultée sur quelque

point où l'on craint de bleſſer, ou d'avoir bleſſé ſa conſcience, ne craignez pas vous-même d'engager la vôtre en répondant ſelon la lumiere qui vous ſera donnée par l'Eſprit Saint, que vous aurez eu ſoin d'invoquer auparavant en vous recueillant pour cela un inſtant (*). Si le cas eſt douteux, décidez ordinairement en faveur de celle qui vous conſulte, quand c'eſt une perſonne timorée & fervente. Mais ſi c'eſt une perſonne tiede & lâche, dans le cas de doute, renvoyez-la à ſon Confeſſeur. Nous allons traiter ce point avec plus de détail pour une occaſion qui peut revenir ſouvent.

3°. Quand on vous conſultera pour ſavoir ſi l'on peut communier ou non ſur quelque faute qu'on a commiſe, voyez ſi celle qui vous conſulte eſt une perſonne que vous connoiſſiez ne dire ordinairement qu'une partie des choſes, ou les expoſer tout autres qu'elles ne ſont.

Dans le premier cas, dites-lui que ſi ſa conſcience ne lui reproche que ce qu'elle vous dit, elle peut communier, ſi en effet vous jugez qu'en ſoi il ne doive point l'en empêcher; ayant ſoin cependant pour pareil ſujet, d'ajouter un mot ſur l'importance d'un expoſé exact. Alors elle ſera ſeule chargée de ce qu'elle auroit diſſimulé, puiſque c'eſt au jugement de ſa conſcience que vous remetez ce qu'elle ne vous dit point, & qu'on ſuppoſe d'ailleurs que vous n'avez pas une pleine aſſurance qu'elle uſe, pour le moment, de diſſimulation.

Dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire, ſi la perſonne qui vous conſulte vous dit les choſes tout autres qu'elles ne ſont, & cela par ignorance, aveuglement ou paſſion, & que vous en ayiez connoiſſance

(*) On ſuppoſe toujours, mais ici ſur-tout, que la Supérieure eſt une perſonne éclairée & prudente.

d'ailleurs, (ce dont vous ne devez pas prudemment l'informer, parce qu'elle vous croiroit prévenue) tâchez par voie d'interrogation & de ſuppoſition, de l'amener prudemment & doucement à l'aveu de la vérité, avant que de lui répondre. Si vous ne pouvez l'amener à cet aveu, qu'il y ait ignorance, ou malice de ſa part, uſez de quelque prétexte doux pour lui dire, que peut-être elle n'eſt pas griévement coupable, mais qu'auſſi il reſte quelque doute, pour lequel elle fera bien de différer la Communion, juſqu'à ce qu'elle ait parlé au Confeſſeur.

I. Si une perſonne vous conſulte ſur quelque petite querelle, qui en ſoi ne doit point éloigner de la Communion; après l'avoir tranquilliſée à ce ſujet, engagez-la ordinairement à demander à celle avec qui elle a eu ce différent, & aux autres qui en ont été les témoins, ſi elles penſent qu'elle puiſſe communier ſur cette faute avant que de la confeſſer: & cela afin d'éviter de les ſcandaliſer. Elles ne le ſeront certainement pas, ſi elles lui répondent qu'elle le peut. Mais ſi l'une ou l'autre dit le contraire, elle doit alors s'abſtenir de la Communion, non pour la choſe en elle-même, mais pour éviter le ſcandale. Il ſeroit levé, ſi elle pouvoit parler à quelque Prêtre avant la communion, quand même elle ne s'y confeſſeroit pas; puiſqu'elle ſeroit cenſée ne communier que par ſon avis, ou qu'après ſon abſolution. Je viens de dire: *engagez-la ordinairement*, &c... Mais, 1°. cela ſeroit aſſez inutile, ſi la diſpute avoit été des plus légeres. 2°. Dans le cas où elle auroit été un peu conſidérable, la réponſe la plus favorable des perſonnes interrogées ne ſeroit pas ſuffiſante pour autoriſer à communier.

II. Ne décidez pas aiſément les perſonnes dont

l'état vous eſt inconnu, dès que leur peu d'ouverture & de confiance ne vous permet pas de les interroger ſur les circonſtances des choſes, & qu'en les interrogeant vous pourriez les gêner, & les engager, ſans le vouloir, à diſſimuler la vérité. Tout ce que vous pouvez faire alors de plus prudent, c'eſt de leur dire que vous ne leur demandez rien, ne voulant point les gêner; que ſi telle & telle circonſtance ſe trouvent dans les choſes ſur leſquelles elles vous conſultent, elles peuvent communier; que ſi telle ou telle autre s'y trouve, elles ne doivent point le faire; & qu'afin qu'elles ſoient plus libres, & que vous n'ayiez connoiſſance de rien, vous tâcherez d'ignorer ſi elles ont communié, ou non.

III. Quand on vous conſultera dans l'incertitude & le doute que l'on ait conſenti, ou non, à certaines tentations; ſi la perſonne y réſiſte habituellement & depuis long-temps, ayant une conſcience timorée en particulier ſur cet objet, & vivant d'ailleurs aſſez réguliérement, raſſurez-la, & décidez en ſa faveur. Si elle y a fait depuis peu quelque faute volontaire, quoiqu'elle s'en ſoit confeſſée, la choſe eſt plus douteuſe, & vous devez en ce cas, pour plus d'aſſurance, l'empêcher de communier, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit confeſſée de ce qui l'inquiete.

IV. Si l'on vous conſulte au ſujet de certaines miſeres de même nature, & qui ſans être proprement tentations, affligent & inquietent beaucoup; de ces miſeres qui peuvent arriver aux ames même les plus innocentes, ou être occaſionnées par d'anciennes habitudes qu'on travaille encore à détruire, mais dont les penchans ſubſiſtent, quoiqu'on n'en produiſe plus les actes: voici comment vous devez alors vous conduire. Si la perſonne

n'y a point donné volontairement occaſion prochaine & coupable, ſi enſuite elle ne s'en eſt point occupée d'une maniere capable de bleſſer ſa conſcience, quand elle a été en état d'y réfléchir librement; alors, en quelque temps que ce ſoit qu'elle ait éprouvé ce ſujet de peine, obligez-la de communier. En s'écartant de cette regle, elle ne communieroit jamais, ou que très-rarement; parce que, pour l'en empêcher, le Démon lui procureroit toujours de pareilles miſeres, & que la crainte même qu'elle en auroit, dans la penſée qu'elles ſeroient un obſtacle à la communion, ſerviroit ſouvent à les produire. Elle a un beſoin extrême de la communion fréquente; c'eſt par ce ſecours puiſſant qu'elle ſera délivrée tôt ou tard de ſes peines, de ſes combats, & qu'elle vaincra la nature par la grace.

Prenez garde pourtant qu'elle n'ait pas commis quelque faute, qui, ſans être directement relative à ce ſujet, peut y être indirectement occaſion; comme les fautes contraires à l'obéiſſance, à l'humilité, à la charité, &c.... car ces fautes peuvent diſpoſer à de pareilles miſeres par voie de châtiment & d'affoibliſſement. C'eſt ce qu'il faut lui faire bien entendre, pour l'engager à éviter ces ſortes de fautes, pour leſquelles, à raiſon de ce qu'elles ont occaſionné, elle doit, du moins par principe de convenance & de reſpect, ne pas communier. Je déciderois autrement ſi ces fautes étoient fort légeres, & venoient plus de ſurpriſe & de foibleſſe que de volonté délibérée, & qu'en même-temps on fut bien réſolu à s'en corriger; il ne faudroit point alors s'abſtenir de la communion.

V. Il en eſt qui auront un autre embarras pour la communion. Elles auront été pleines de diſtractions dans la récitation de leur office, & elles ne peuvent s'aſſurer ſi elles ont ou n'ont pas été bien

volontaires, ou ſouffertes avec une grande négligence. Pour les décider, & ſi d'ailleurs rien ne s'y oppoſe, penchez plutôt du côté de la ſévérité que du côté de la douceur à l'égard des perſonnes ſcrupuleuſes ſur cet article, & fort négligentes à obſerver leurs ſaintes regles, faciles à manquer aux devoirs de la charité, &c.... ne leur donnez que des réponſes générales, qui n'engagent en rien votre conſcience; & ſi vous êtes preſſée de décider plus nettement, dans le doute, renvoyez-les au Confeſſeur, avec les ménagemens expoſés plus haut, pag. 68. A l'égard de celles que vous ſavez ſérieuſement appliquées à la pratique des vertus religieuſes, dans le doute décidez ordinairement en leur faveur. Mais pour celles d'entre ces dernieres qui ſeroient extraordinairement ſcrupuleuſes par rapport à leur office, & qui avec cela ſeroient agitées de toutes ſortes de penſées inquiétantes en le récitant; dans tout doute, non ſeulement tranquilliſez-les abſolument, mais encore défendez-leur bien expreſſément d'en répéter la plus petite partie. Elles ont mal fait ſans doute de ſe livrer à leurs ſcrupules, & à leurs craintes exceſſives d'avoir offenſé Dieu dans les penſées qui les fatiguoient; mais enfin, le trouble où elles ſont ordinairement en pareil cas, les excuſe de faute grieve; & bien que dans la réalité elles n'auront pas ſatisfait à l'obligation de l'office, il y auroit toujours un inconvénient qui tireroit à conſéquence, ſi on leur accordoit là-deſſus la moindre licence, & cet inconvénient, on doit le prévenir de préférence au devoir de l'office. Au reſte, on m'a aſſuré que tout ce que je viens de dire ici eſt exact, mais en m'ajoutant qu'il pourroit ſe trouver des circonſtances, où quelques déciſions de celles qui viennent d'être données ſeroient ou trop douces ou trop

dures, & qu'alors, pour agir avec plus de prudence & d'exactitude, il falloit recourir au conseil du Confesseur.

4°. Si l'on vous consulte sur les réceptions des sujets, ou sur les élections pour les charges; avant que de répondre, observez bien quelles sont les personnes qui vous demandent avis, &, autant qu'il est possible, dans quel esprit elles le demandent.

I. Si ce sont des personnes mal intentionnées, bornez-vous à les engager à prier, & à beaucoup réfléchir sur ce qui leur paroîtra mieux selon Dieu, sans leur donner aucune connoissance de votre sentiment personnel, ni vouloir les faire pencher d'un côté plus que de l'autre. Au reste, j'appelle ici mal intentionnées celles qui vous consultent, moins pour apprendre ce qu'elles doivent faire, que pour découvrir ce que vous voulez faire vous-même, & en donner peut-être ensuite connoissance à d'autres qu'elles voudroient attirer à leur sentiment : or, vous devez voir les inconvéniens qui en peuvent résulter.

II. Si ce sont des personnes bien intentionnées à la vérité, mais sans prudence, vous tiendrez la même conduite.

III. Si ce sont des personnes vraiment prudentes, qui ne cherchent que le bien commun, mais qui soient embarrassées & incertaines sur le parti à prendre; il faut les aider à se déterminer sagement, & encore, s'il étoit possible, sans qu'elles puissent s'appercevoir de votre propre détermination, quoique d'ailleurs il y ait entre vous & elles une confiance réciproque.

IV. En général, ne parlez à personne, sous quelque prétexte que ce soit, des réceptions & élections, à moins qu'on ne vous en parle : &

alors même ne donnez là-deſſus que des avis généraux ſur les regles qu'on doit obſerver, comme nous le dirons en ſon lieu, ſans vouloir engager perſonne dans votre ſentiment, ce qui pourroit toujours tirer à conſéquence.

J'aurois à toucher encore d'autres points de déciſions; mais je crois qu'ils ſeront mieux placés dans l'avis ſuivant. Cependant, avant que de terminer celui-ci, il eſt bon de vous dire encore que quand vous aurez à accorder ou à refuſer une permiſſion, une grace qu'on vous aura demandée, & que la choſe par elle-même eſt un peu embarraſſante, vous ſuiviez le conſeil que M. de Fenelon donne à une Supérieure, & qui eſt de décider un peu tard, mais avec fermeté. Ne tombez donc point dans le défaut ni de ces Supérieures que l'humeur domine, & dont la premiere diſpoſition eſt de refuſer; ni de celles qui craignent avec excès de déſobliger qui que ce ſoit, & qui accordent tout; ni des autres qui veulent & un moment après ne veulent plus. Pour vous, donnez-vous le temps de la réflexion, ne vous déterminez qu'avec maturité, que dans la vue de ce qui ſera plus agréable à Dieu; mais ne changez point, ou qu'après une connoiſſance plus sûre du vrai bien, ce que vous aurez une fois décidé.

XII. AVIS.

Conduite de l'intérieur.

AFIN de donner du poids à ce que j'ai à dire dans cet avis, & afin de vous mettre vous-même en état de répondre à la mauvaiſe critique qu'on ſeroit tenté d'en faire; parmi pluſieurs

autorités bien reſpectables dont je pourrois m'appuyer, je vous conſeille de lire attentivement & en ſon entier la Lettre de M. de Fenelon ſur la *Direction* & peſez-en bien ſur-tout ces paroles : » Quand le Supérieur ou la Supérieure d'une » Communauté ont les qualités, la vertu, & l'ex» périence néceſſaires pour nous conduire, ils » ſont préférables aux gens du dehors ; comme » le Paſteur, à choſes égales, devroit être pré» féré à l'étranger. Il ne faut point faire un ſi » grand myſtere de la Direction. C'eſt un conſeil » qu'on prend pour tendre à la perfection. Une » Supérieure bien morte à elle-même, & d'une » expérience conſommée, verra de plus près ce » qu'il y a à corriger dans ſon inférieure ; elle » étudiera mieux ſon naturel & ſes habitudes, » elle lui dira des choſes plus convenables à ſes » beſoins dans ſes fonctions journalieres, qu'une » perſonne du dehors qui ne la voit point agir, » & qui ne ſait que ce qu'elle lui dit de ſoi-même, » ſuivant ſes préventions. Cela n'empêche point » qu'on ne demeure toujours inviolablement atta» ché au miniſtere des Prêtres, pour les ſacre» mens, pour la doctrine, & pour tous les cas » difficiles. Je ne parle ici que des conſeils de » perfection qu'une Supérieure bien ſainte & bien » expérimentée peut quelquefois donner, comme » Saint François de Sales a jugé néceſſaire de l'é» tablir chez les Filles de la Viſitation, pour évi» ter la multitude des Directeurs de dehors aux» quels on s'attache trop quelquefois. Mais, » comme il arrive fort ſouvent qu'une Supé» rieure, quoiqu'excellente, n'ait point encore » ce parfait détachement & cette expérience fon» ciere dont nous parlons, il faut en ce cas avoir » recours à quelque bon Directeur, mais avec

» toute la ſobriété que nous avons déja mar-
» quée. «

Il eſt certain qu'une Supérieure bien ſainte & bien expérimentée pourroit profiter beaucoup aux ames qui ſont ſous ſa conduite. C'eſt parce que ces deux qualités ſe trouvoient dans les premieres Supérieures des différens Inſtituts, qu'elles ont tant contribué à faire avancer dans la voie de la perfection leurs inférieures. Cette direction eſt d'un grand ſecours pour aider, ſur-tout une jeune perſonne, à ſe faire mieux connoître au Miniſtre de la pénitence, & à lui faciliter l'exercice de ſon miniſtere. Auſſi, aucun Confeſſeur zelé & animé de vues bien pures, ne penſera à y mettre obſtacle, tant qu'elle ne paſſera point les juſtes bornes que nous lui donnerons. Liſez les Vies qu'on nous a données des Ames ſaintes des derniers ſiecles, vous aurez occaſion de remarquer qu'elles rendoient un compte bien exact de leur intérieur au Prêtre dépoſitaire de leur conſcience, qu'elles ſe rendoient abſolument dépendantes de toutes ſes volontés, & que cependant elles ne croyoient point manquer à ce qu'elles lui devoient de ſoumiſſion & de confiance, en recourant à la direction plus fréquente & domeſtique dont je vous parle.

Je ſais qu'elle peut être ſujette à plus d'un abus déplorable; mais outre qu'on n'aura à en craindre aucun dans une Supérieure qui ſera telle que nous allons le demander, ce ſeroit un autre abus non moins déplorable, ſi ce puiſſant moyen de perfection venoit à être abandonné. Si ce que j'ai à en dire eſt jugé ne pouvoir convenir dans ſa totalité qu'à un bien petit nombre de Supérieures, comme je ne ſuis pas éloigné d'en convenir moi-même, du moins une bonne partie pourra con-

venir à un grand nombre, & le tout à quelques-unes. Or, j'ai cru devoir traiter ce ſujet de maniere à le laiſſer moins incomplet, ſans cependant oſer me flatter qu'on n'y trouvera rien à deſirer de plus, même de ma part.

Mais afin de procéder ici avec quelque ordre, nous expoſerons d'abord les diſpoſitions & qualités plus néceſſaires pour la conduite de l'intérieur; nous parlerons enſuite de la conduite plus ordinaire & moins étendue; puis nous viendrons à la conduite moins ordinaire & plus étendue. Mais ſur tout cela, nous nous bornerons au plus eſſentiel.

Diſpoſitions & qualités plus néceſſaires pour la conduite de l'intérieur.

1°. Gémiſſons de ce que dans les Communautés Religieuſes il ſe trouve ſi rarement aujourd'hui de ces perſonnes vraiment éclairées & intérieures, capables de bien conduire les autres dans les voies de la perfection. Gémiſſons encore plus de ce que malgré le défaut des talens & des qualités néceſſaires pour y bien conduire, il s'en trouve quelquefois qui ont la préſomption de s'ingérer dans cette fonction ſi importante, & ſur-tout de l'exercer avec une étendue au deſſus de leur portée; je dis *avec une étendue au deſſus de leur portée*, car il n'eſt guere de Communautés qui n'aient des ſujets en état de donner quelques bons conſeils ſur différents points de direction.

2°. Etant par votre charge la Directrice née (ſi je puis parler ainſi) de vos Religieuſes, vous devez ne rien omettre pour acquérir toutes les qualités & toutes les connoiſſances propres à remplir dignement cet emploi ſelon l'étendue des beſoins & le dégré de confiance. Vous n'aurez pas d'abord

tout ce qu'il faut pour cela ; vous aurez donc assez de prudence & d'humilité pour vous tenir dans les bornes de votre sphere, & renvoyer toujours à la décision d'un bon Confesseur, ce que vous ne pourriez pas sagement décider vous-même. Mais avec des talens & de la bonne volonté, l'expérience, l'usage, la lecture des bons livres, & sur-tout une sérieuse application à avancer en vertus, ne manqueront pas de vous donner ce qui peut vous manquer de ce côté-là.

3°. C'est au ciel qu'il faut aller pour trouver des personnes parfaites ; & l'on n'obéiroit jamais ici-bas aux hommes, s'il falloit attendre qu'ils fussent sans imperfections. Vous aurez les vôtres, sans doute ; mais outre qu'elles serviront à vous tenir dans cette humble défiance de soi-même, qui attire le secours de Dieu, & à vous rendre plus compatissante à la foiblesse des autres, elles ne seront pas un obstacle à leur bien, si vous cherchez sérieusement à vous en corriger ; car on seroit bien déraisonnable, si l'on exigeoit que vous fussiez entiérement parfaite. Cependant, travaillez à le devenir autant qu'il vous sera possible, cela est plus nécessaire pour diriger avec fruit, que pour aucun autre exercice de votre charge : mais ne vous bornez point à un extérieur édifiant, je l'ai déja dit.

4°. A quoi vous devez sur-tout former vos Religieuses, c'est 1°. à l'esprit d'oraison, qui n'est pas seulement une fidélité à faire oraison, mais une pente douce & habituelle du cœur vers Dieu, qui vient d'un sentiment vif de nos miseres & de nos besoins, & qui attire sur nous & sur nos paroles une onction de grace, de joie & de force. 2°. A l'esprit de mortification, qui porte à dégager son cœur de soi-même & de tout ce qui n'est

pas Dieu. 3°. Au recueillement intérieur, qui éloigne toute penſée, toute réflexion qui ne conduit point à Dieu, & ſans lequel il ne peut y avoir de ſolide vertu. Vous devez donc vous-même vous appliquer ſérieuſement à tout cela, ſans quoi vous détruiriez d'une main ce que vous voudriez établir de l'autre; du moins, avec tout vos ſoins, vous ne pourriez rien édifier : car, comment émouvoir le cœur des autres, ſi l'on ne ſent pas dans ſon propre cœur la ſainte émotion qu'on veut leur communiquer ? Ah ! vous ne devez ſouffrir dans vous aucun obſtacle au ſaint amour, ſi vous voulez devenir l'inſtrument qui enflamme les autres. Soyez unie à Dieu; tenez votre eſprit & votre cœur dans le recueillement & la mortification intérieure; faites au Seigneur quelques petits ſacrifices, perſévérez-y; & dans certains cas embarraſſans, vous verrez qu'après avoir long-temps réſiſté à vos plus touchantes invitations, on s'y rendra à la fin, & pour votre conſolation, & à la gloire de la grace divine, qui aura changé les cœurs.

5°. Quant aux connoiſſances que vous devez acquérir pour bien diriger les autres, outre celles que je vous ai indiquées dans les deux avis précédens, & qui vous ſont plus néceſſaires qu'à toute autre de votre Communauté, il en eſt d'autres encore dont vous avez plus de beſoin que perſonne. Je ne pourrois vous les donner, ſans paſſer les bornes que je me ſuis preſcrites dans cet ouvrage, & ſans quitter le plan que je me ſuis tracé, voulant me concentrer ſur-tout dans ce que l'expérience m'a fourni à moi-même de connoiſſances. Toutefois, en deux mots, je vais ſuppléer avantageuſement à mon ſilence ſur cet objet.

6°. Les ouvrages des grands Maîtres de la vie ſpirituelle, ne vous ſont pas ſans doute inconnus ; je ne prétends pas aſſurément leur donner ici à chacun la place qu'ils doivent avoir dans votre eſtime ; voici ſeulement ce que j'ai à en dire. Vous ſavez en particulier combien M. de Fenelon preſſe pour inſpirer la mort à ſoi-même, & combien en même-temps il conſole & apprend à porter en paix les foibleſſes & miſeres de l'intérieur. Vous ſavez encore ce que tout le monde penſe de Saint François de Sales ; il n'eſt perſonne qui n'en goûte les maximes, quoiqu'il en ſoit peu qui les méditent ſérieuſement ; car il ne prêche, comme tous les Saints, que le renoncement & l'abnégation qu'on ne goûte guere. » Tout dans » ſes livres, dit M. de Fenelon, eſt conſolant & » aimable, quoiqu'il ne diſe aucun mot que pour » faire mourir. Tout y eſt expérience, pratique » ſimple, ſentiment & lumiere de grace. C'eſt » être déja avancé, que de s'être accoutumé à » cette nourriture. « Je ne vous parlerai pas de tant d'autres ouvrages de ce genre, & qui ſervent ſelon l'attrait qui y porte, ou ſelon le beſoin qu'on en a. Si pourtant il m'eſt permis de vous dire mon ſentiment, que je vois d'ailleurs aſſez conforme avec celui de perſonnes tout autrement éclairées que moi, le ſeul *Catéchiſme ſpirituel* de Surin, en deux volumes, dit preſque tout ; & tout ce qui y eſt dit eſt appuyé ſur des notions claires, ſur des principes ſolides, & ſur une grande expérience. Si vous voulez voir plus de choſes encore, & dans un détail qui les rende plus ſenſibles ; avec les ouvrages de Guilloré, dont ſur-tout il faut bien méditer celui qui a pour titre : *Maximes ſpirituelles pour la conduite des ames*, vous pourrez preſque vous paſſer de

tout autre livre. Mais remarquez bien que les connoiſſances que vous puiſerez dans ces ouvrages & autres ſemblables, ne ſeront communément qu'en proportion du fruit que vous en tirerez pour votre propre perfection.

7°. Une des choſes qui vous ſera le plus néceſſaire, c'eſt le moyen de ſavoir porter les ames à avancer en vertus, & à les maintenir en même-temps dans la paix, la douceur, le courage, au milieu des miſeres, des dégoûts, des impuiſſances qu'elles éprouvent, & malgré les fautes mêmes où elles tombent : car il faut vous attendre que cela ſera ſouvent le ſujet des plaintes que vous porteront celles qui auront plus recours à vos avis. Or, tout ce que vous pouvez deſirer de lumieres ſur tout cela, vous le trouverez dans les Lettres de Saint François de Sales, qui en parle admirablement, auſſi-bien que dans les Lettres, mais ſur-tout dans le deuxieme & le troiſieme Tome des Lettres de Ste de Chantal, qui y rend à ſes filles les leçons qu'elle avoit reçues de ſon bienheureux Pere, & qui lui avoient été ſi ſalutaires à elle-même.

8°. Une connoiſſance encore qu'il vous faut abſolument avoir, c'eſt celle du cœur humain, pour vous précautionner, & aider les autres à ſe précautionner contre les illuſions de toute eſpece qui peuvent ſe rencontrer dans les voies mêmes de la vertu, & qui ſont en ſi grand nombre. Cette connoiſſance, vous l'acquerrez par le moyen de fréquens & ſinceres retours ſur vous-même, & par l'expérience que vous donnera la conduite des autres. Mais pour y être plus facilitée, liſez en entier le Traité de Guilloré, ſur les *Illuſions de la vie ſpirituelle*, vous y trouverez une ample & intéreſſante inſtruction, qu'il faut néceſſairement vous procurer. 9°.

9°. Formée, autant qu'il ſera poſſible, par les lectures que nous venons d'indiquer, étudiez-vous à bien ſaiſir, 1°. le caractere de chacune de celles qui auront à vous parler, afin de garder dans vos avis ou répréhenſions, les ménagemens convenables ; 2°. leurs bonnes & leurs mauvaiſes inclinations, afin de leur donner les avis propres à perfectionner les unes & à réformer les autres ; 3°. l'attrait de grace qui leur eſt donné, afin de les aider à ſeconder les deſſeins de Dieu ſur elles. Au reſte, comme Dieu demande beaucoup de certaines ames à qui il veut donner beaucoup, ne vous étonnez point ſi vous vous trouvez dans le cas d'exiger de quelqu'une des ſacrifices que vous n'auriez pas la réſolution de faire. Vous pourrez bien en prendre un ſujet de vous humilier, mais non de vous décourager ; Dieu peut vous demander moins à vous-même, ſes voies ne ſont pas les mêmes pour tous.

10°. Une circonſtance où vous aurez beſoin de courage, & où il vous faudra faire un vrai ſacrifice, c'eſt lorſque troublée vous-même, ou du moins éprouvée fortement dans l'intérieur, & n'ayant d'autre ſoutien que la pure foi, qu'une ſoumiſſion toute ſeche ſous la main purifiante du Seigneur, quelqu'une de vos Religieuſes dans le même état de peine viendra chercher auprès de vous des avis & de la conſolation. Qu'il eſt difficile de tirer des paroles d'onction, d'un cœur tout ſec & tout flétri ; l'huile conſolante de la douceur, d'un fonds plein de révolte & d'aigreur ; des motifs de paix & de confiance, d'un eſprit plein de trouble & d'agitation ! Voilà cependant à quoi vous pouvez être expoſée ; préparez-vous y, & eſpérez que Dieu vous y aidera.

11°. Une autre circonſtance qui ne vous ſera

guere moins pénible, c'eſt lorſqu'on viendra à vous dans un moment où vous ſerez plus ſurchargée d'affaires & de ſoins. Comme ordinairement on ne ſe préſente à une Supérieure pour en être dirigé, que parce qu'on en ſent un vrai beſoin, & qu'on eſt mieux diſpoſé à bien expliquer les diſpoſitions actuelles de ſon intérieur; & comme quelquefois il ſeroit dangereux de laiſſer plus long-temps une ame dans la peine ou la tentation, appliquez ſur-tout ici ce que j'ai déja recommandé, de ne point différer à accorder audience, du moins de ne la point différer au-delà de la journée ſans une vraie néceſſité; & poſſédez-vous aſſez pour qu'il ne paroiſſe dans votre extérieur aucun de ces embarras, aucune de ces eſpeces d'impatience qui ôteroit toute facilité de retourner à vous une autre fois. Cependant, à l'exception de quelques cas particuliers que la prudence vous fera diſcerner, ne vous faites aucune difficulté de congédier, après un mot de bonté, ou ſelon le beſoin, de ſévérité tempérée, ces perſonnes qui ſont dans l'habitude de vous faire perdre votre temps, en vous importunant pour des riens que l'amour d'elles-mêmes groſſit dans leur imagination. Par-là, vous les accoutumerez à ſe déſoccuper de ces chimeres qui les fatiguent, & que trop de complaiſance de votre part ne ſerviroit qu'à entretenir.

12°. Dans les délais mêmes que vous ſerez obligée de prendre quelquefois, & que vous ferez agréer par vos manieres obligeantes, ayez toujours, comme je l'ai déja recommandé pour le premier abord, cet air gracieux qui dilate le cœur, mais qui en même-temps le contienne dans le reſpect. Si vous apperceviez qu'à l'occaſion des ouvertures de conſcience qu'on vous

fait, quelqu'une conçut pour vous un attachement qui allât au-delà des bornes d'une ſage & légitime confiance, n'y répondez que par un air d'indifférence, un ſérieux capable d'en rallentir l'empreſſement, & d'en prévenir les ſuites dangereuſes. Dans cette occaſion, & dans d'autres d'un genre différent, où l'on manqueroit un peu au reſpect qui vous eſt dû, appliquez-vous cet avis de Saint François de Sales à une Supérieure de la Viſitation. » Ayez grand ſoin de maintenir » votre extérieur parmi vos filles, en telle mé- » diocrité entre la gravité, la douceur & l'hu- » milité, que l'on reconnoiſſe que ſi bien vous » les aimez tendrement, que vous êtes auſſi la » Supérieure ; car il ne faut pas que l'affabilité » empêche l'exercice de l'autorité. *Let. 626. nouv. Édit.*

13°. Vous ne devez rien négliger pour poſſéder parfaitement la vertu de douceur, qui eſt ſi néceſſaire pour faire écouter avec docilité vos avis de direction ; mais elle doit être accompagnée d'une ſage fermeté, dès qu'il s'agit de preſcrire le devoir ; quelquefois même elle doit céder la place à une eſpece de rigueur, mais après lui avoir préparé les voies ; car la douceur rend tout ſupportable, à moins qu'elle ne rencontre de ces génies durs, ou orgueilleux & entêtés, incapables de ſe rendre à ſes charmes. Je ne puis m'étendre là-deſſus comme je le deſirerois ; mais n'écoutez ni l'humeur, ni la vivacité, ayez des vues bien droites & une bonne volonté, & l'expérience, avec la priere, vous donnera l'eſprit de diſcernement dont vous aurez beſoin pour y être guidée ſagement.

14°. Soyez extrêmement en garde contre toute prévention, & contre quiconque voudroit vous

en donner ; ſoyez plus portée à juger en faveur d'autrui, qu'à ſon déſavantage ; du moins ſuſpendez tout jugement dans le cas où il ſeroit dangereux pour vous ou pour d'autres de juger trop favorablement. Cependant, comme il eſt ſage pour une Supérieure de ne vouloir être la dupe de qui que ce ſoit ; dans vos embarras, à cet égard, faites vos perquiſitions, mais ſi lentement, ſi prudemment, que cela ne ſoit point connu de la perſonne intéreſſée. Si vous avez à l'interroger elle-même pour avoir plus d'éclairciſſement, faites-le de maniere qu'elle ne puiſſe ſoupçonner qu'il y ait dans votre eſprit quelques nuages ſur ſon compte ; cela ſeul ſuffiroit pour l'éloigner abſolument, à moins qu'elle ne fut d'une grande candeur, & qu'elle n'eut une bien bonne volonté. Ce n'eſt que lorſque vous pourrez la bien convaincre, toujours ſans compromettre perſonne, que vous lui parlerez clairement de ce que vous trouvez en elle de répréhenſible.

15°. Tout ce que nous vous avons recommandé juſqu'ici de prudence, de diſcrétion, vous ne ſauriez le porter trop loin au ſujet de ce que nous traitons dans cet avis ; vous devez en voir les conſéquences. Que tout ſoit ſecret & terminé entre vous & les perſonnes que vous dirigez ; & parce qu'elles vous auront donné leur confiance entiere, ne vous croyez pas en droit de les reprendre hors de chez vous plus que vous ne feriez à l'égard de toute autre qui ne s'y adreſſeroit point. Ayez ſoin de leur faire garder à elles-mêmes le ſecret qu'elles doivent aux autres ; & reprenez vigoureuſement celles qui s'imagineroient vous faire leur cour, en faiſant valoir le bien qu'elles tirent de votre direction, par les travers

où donneroient quelques-unes qui n'y ont pas une égale confiance. Ce ſeroit de votre part une grande foibleſſe, ſi vous veniez à être flattée de pareilles confidences, ou à y prêter l'oreille par une blamable curioſité, déguiſée ſous le voile du zele.

Non ſeulement ne ſouffrez point que vos Diſciples plus affectionnées vous entretiennent de la conduite & des affaires des autres; mais encore ne vous en informez point. La direction doit être entiérement & uniquement pour celles que vous y conduiſez; autrement elle paſſeroit, & avec raiſon, pour un véritable eſpionnage. On pourroit en excepter certains cas rares, où une telle information ſeroit abſolument néceſſaire pour l'utilité particuliere & une grande utilité de la perſonne dirigée; on pourroit encore y faire d'autres exceptions dont vous verrez une partie au *XXXVIIe Avis*; mais il faut une touche bien délicate de prudence pour les ſaiſir à propos. Et même celles qui paroiſſent avoir pour vous une entiere ouverture de cœur, ne les queſtionnez point au-delà de ce qu'elles vous diſent de leurs diſpoſitions, à moins que cela ne ſoit néceſſaire pour leur répondre, ou pour leur faire éviter quelque faute conſidérable. Cette réſerve les portera à s'expliquer elles-mêmes au-delà de ce que vous pourriez deſirer; au lieu que toute apparence de curioſité ou d'empreſſement de votre part leur feroit garder le ſilence ſur des points qu'il vous ſeroit très-important de connoître.

16°. Il faut vous attendre à quelque diſſimulation de la part de celles ou qui ſont retenues par la timidité, s'imaginant être les ſeules ſujettes à certains défauts; ou qu'un fonds d'orgueil domine étant trop prévenues en leur faveur, & voulant

ſe conſerver une eſtime qu'elles ne méritent pas; ou qui craignent que trop d'ouverture ſur certains objets ne les faſſe juger moins capables d'un emploi qu'elles deſirent &c. A celles que vous croyez moins mal diſpoſées, parlez-leur en général des différentes ſortes d'inquiétudes, de foibleſſes où l'on peut ſe trouver; ſeulement inſiſtez un peu plus, mais ſans qu'il paroiſſe d'affectation de votre part, ſur l'eſpece que vous ſoupçonnez qui les regarde perſonnellement; faites-leur bien ſentir le beſoin que nous avons tous de ſages conſeils, l'eſtime qu'inſpire pour elle une ame qui s'ouvre avec confiance, & combien avant on entre dans un cœur où l'on dépoſe le ſien, &c. Vous verrez que ce moyen ſera ſouvent la clef qui vous ouvrira la porte juſque-là trop fermée de leur intérieur.

A l'égard des autres, diſſimulez vous-même pendant quelque temps; mais ſuivez-les de près, examinez leur conduite, peſez leurs paroles, leurs réponſes, les interrogations mêmes qu'elles vous feront: toutes cachées qu'elles ſont, ſouvent par la tournure qu'elles donnent à ce qu'elles diſent, elles apprennent à un eſprit pénétrant ce qu'elles ne diſent point. Recueillez avec ſoin toutes les preuves que vous aurez de leur diſſimulation, & après quelques conférences de direction, convainquez-les-en de maniere à ne pouvoir répliquer; donnez-leur en conſéquence les avis ſérieux dont elles auront beſoin, ſur-tout ſi leur intérieur vous paroiſſoit être un peu en déſordre; mais en même-temps n'exigez d'elles pour cette fois aucun aveu humiliant, & contentez-vous de leur témoigner de l'affection & un ſincere intérêt pour tout ce qui les touche, de doux ou d'amer. L'eſprit de diſcernement

qu'elles remarqueront en vous, leur fera craindre tout déguiſement pour la ſuite ; & la bonté avec laquelle vous en aurez uſé les affectionnera à vos avis & à votre perſonne, la confiance inſenſiblement viendra à la ſuite de l'affection, & puis tout ira bien.

Faites une attention ſérieuſe aux regles de conduite que nous venons de vous expoſer, & appliquez-les à ce qui nous reſte à dire.

Conduite de l'intérieur plus ordinaire & moins étendue.

J'entends par-là une direction à demi-volontaire de la part des inférieures, ou à laquelle elles n'ont recours que comme par occaſion, pour un point ou deux, mais non pas pour tout ce qui les concerne. L'Avis précédent en entier & la fin du huitieme, conviennent parfaitement pour vous diriger ici ; voici ce qu'il me paroît devoir y ajoûter.

1°. Il eſt d'uſage dans les Communautés Religieuſes, que les particulieres rendent de temps en temps compte de leur intérieur à la Supérieure. Mais par une timidité ou prudence fauſſe, ou par défaut de zele de la part d'une Supérieure, & par faute de bonne volonté ou de confiance de la part des particulieres, il arrive quelquefois ou que l'uſage s'en perd peu à peu, ou que le temps qui y eſt deſtiné ſe paſſe en politeſſes réciproques, en inutilités, ou tout au plus en quelques mots d'exhortation vague pour le bien. Pour vous, regardez cet exercice religieux comme un des plus importans de votre charge, quant à la partie que vous y devez faire : mais auſſi n'omettez rien de tout ce que nous avons demandé pour mériter le reſpect de votre Communauté ; ſans quoi atten-

dez-vous qu'on ne vous dira rien, ou preſque rien, & que vous, vous parleriez aſſez inutilement, quelques bonnes choſes que vous diſſiez.

2°. La matiere de cette eſpece de reddition de compte, ou de cette ouverture de conſcience, ſera, 1°. pour l'extérieur, la fidélité aux regles, & ſpécialement à celle du ſilence, les parloirs, l'emploi, le refroidiſſement ou l'éloignement qui pourroit ſe trouver entre quelques-unes, les liaiſons & amitiés particulieres qui ſeroient entre quelques-autres : 2°. pour l'intérieur, l'oraiſon, la lecture ſpirituelle, les examens, ſur-tout le particulier, l'office divin, & autres exercices de piété, le recueillement, les bons deſirs, les difficultés, les fauſſes craintes, la mortification, principalement l'intérieure, les tentations, les peines & épreuves. Donnez ſur tout cela, & ſelon les perſonnes, les meilleurs & les plus ſalutaires avis dont vous ſerez capable.

3°. Je viens de dire *ſelon les perſonnes ;* ce que je propoſe comme matiere de compte de l'intérieur, vous pouvez en parler hardiment à celles qui ont en vous une entiere confiance, ainſi qu'aux jeunes Religieuſes dont la confiance ne ſeroit pas ſi entiere ; & vous pouvez leur faire les interrogations convenables à chacune ſur tous les points que nous avons expoſés. Mais aux autres, ne leur faites que les queſtions que vous jugerez propres à ne pas les indiſpoſer ; profitez des ouvertures qu'elles vous donnent pour aller plus loin, & reſpectez en quelque ſorte leur ſilence ſur tout le reſte ; car quand bien même la regle les inviteroit à ne vous rien céler, il ſeroit ſouvent imprudent de l'exiger, d'autant plus qu'on pourroit payer vos inſtances de réponſes pour le moins très-équivoques, qui vous éloi-

gneroient beaucoup de la connoiſſance du vrai. Cependant je vous recommande fort de ne laiſſer ſortir qui que ce ſoit d'auprès de vous, ſans l'exhorter à une exacte régularité, à l'amour de la charité, de l'humilité & de la priere, à la fuite des petites fautes, à une grande pureté de cœur ; il n'eſt perſonne qui puiſſe raiſonnablement s'en formaliſer.

4°. Il en eſt qui pour toute reddition de compte ſelon la regle, ne vous parleront peut-être que des plaintes qu'elles ont à faire de celle-ci & de celle-là : ce début lui ſeul doit vous faire ſagement ſoupçonner que ce ſont des perſonnes malheureuſement prévenues. S'il en vient à vous une de cette eſpece, recevez-la avec bonté, & facilitez-lui toute explication néceſſaire, quand bien même ſes préventions vous regarderoient perſonnellement. Si vous refuſiez de l'écouter, vous ne feriez que la confirmer dans la perſuaſion où elle eſt que vous êtes prévenue contre elle ; & puis rien ne choque tant que de voir qu'on nous condamne, ſans qu'on veuille nous entendre. S'il eſt quelque choſe de vrai ou d'apparent dans les raiſons qu'elle allegue, répondez-y avec modération, par quelque excuſe qui ne puiſſe ni affoiblir votre autorité, ni diminuer l'eſtime des autres contre leſquelles on vous parle. La bonne intention, l'oubli, une ignorance non coupable, & choſes ſemblables que vous alléguerez, ſerviront à adoucir cette perſonne, & à la rendre plus circonſpecte, moins précipitée, ou moins ſévere dans ſes jugemens. Si ſes raiſons ſont abſolument mauvaiſes, ne les contrediſez pas d'abord & ouvertement, vous irriteriez ; mais contentez-vous de les examiner avec elle, peſant enſemble ce qui peut ſe dire

pour ou contre ; puis par vos ménagemens, votre douceur, la solidité de vos réflexions, amenez-la insensiblement à se condamner elle-même. Si vous y réussissez, vous lui aurez rendu un service signalé, en la garantissant de ce malheureux esprit de prévention, dont le propre est de voir toutes choses autrement qu'elles ne sont, & d'empoisonner celles-mêmes qui sont les plus innocentes. Vous y trouverez un autre avantage bien précieux pour vous ; cette maniere d'agir, en dissipant les nuages qui s'étoient amassés dans l'esprit de cette personne contre vous, servira merveilleusement à la convaincre que la modération, la droiture, la raison & la sagesse sont les vrais principes de votre gouvernement.

5°. Si vous saviez dans la peine quelqu'une de celles qui ne s'adressent point à vous pour vous faire des ouvertures de confiance, ou qui ne s'y adressent, comme l'on dit, que pour la forme, qu'afin de ne point passer pour vouloir mépriser la regle qui les y invite, mais bien résolues de vous dire très-peu de choses, & même de ne vous pas dire un mot de ce qui les afflige : contentez-vous de témoigner à cette personne de la bonté, en ne lui parlant qu'en général des vertus religieuses & du bonheur qu'il y a à les pratiquer. Peut-être que par-là vous la disposerez à vous ouvrir son cœur ; mais prudemment vous ne devez point l'en solliciter, à moins qu'elle ne vous en montre quelque desir. Si seulement il lui échappe quelque soupir, faites-lui entendre que vous la croyez dans la peine, & demandez-lui si elle pense que vous puissiez y remédier, en l'assurant que vous le feriez bien volontiers, si vous en saviez les moyens ; mais bornez-vous là. Elle ne manquera guere de soupirer une seconde fois ;

profitez-en pour lui dire ſeulement en général qu'il eſt mille cauſes qui occaſionnent nos chagrins & nos troubles, que les tentations, les ſcrupules, les découragemens, les ſenſibilités de l'amour propre, &c. font bien des ravages dans l'intérieur, quand on n'y apporte pas aſſez promptement remede, & ne nuiſent pas moins à la ſanté du corps qu'à la vigueur de l'ame. Soupirez vous-même, s'il le faut, & que votre ſoupir ſoit accompagné de quelques paroles de douceur, qui annoncent à cette perſonne le deſir tendre que vous auriez de la ſoulager & de la conſoler dans ſa peine. Ce moyen communément l'engagera à s'ouvrir à vous, & en conſéquence vous lui donnerez les avis les plus convenables.

6°. Ne demandez point une entiere confiance à celles qui vont à vous dans ces temps deſtinés à vous parler de l'intérieur, vous l'éloigneriez en l'exigeant ; méritez-la ſans la demander, & ordinairement vous l'obtiendrez. Il pourra donc arriver qu'en pareille occaſion, telle qui juſques-là étoit fort reſſerrée vis-à-vis de vous, changée tout à coup par un certain je ne ſais quoi, qui quelquefois vient plus d'un mouvement naturel que d'un principe de grace, voudra s'ouvrir à vous & vous développer tout ſon intérieur avec une confiance plus pleine, plus entiere que ne l'ont peut-être celles qui vous en ont marqué d'avantage. Profitez de cette heureuſe conjoncture, mais prudemment, la confiance n'étant que momentanée & pas aſſez affermie. Quelque déclaration qu'on vous faſſe, dans vos interrogations, qui y ſeront relatives, n'exigez point la déclaration des péchés, & ſur-tout de certains péchés, dont vous ne permettrez jamais le détail à qui que ce ſoit, quand bien même on s'offriroit bien librement à

vous le faire : c'eſt ce que Saint François de Sales a fort expreſſément recommandé aux Supérieures & Directrices de la Viſitation. (*Let. de Ste de Chant. T.* 2.) Ce détail doit être réſervé pour le tribunal de la pénitence ; un Confeſſeur verra mieux que vous juſqu'où ce détail doit aller pour qu'il ſoit ſuffiſant, & juſqu'où il doit ſe borner pour en retrancher l'inutile, le dangereux même. Il ſaura, mieux que vous, juſqu'où il peut s'avancer dans ſes interrogations, relativement aux perſonnes, ſans avoir à craindre de donner ſur cette matiere délicate des connoiſſances que l'on n'a pas. Et puis, par ſon miniſtere, il a pour en traiter des lumieres & des ſecours que vous ne pouvez vous flatter d'avoir.

Je conviens qu'il peut abſolument y avoir en ceci quelque exception ; comme ſi une jeune perſonne extrêmement embarraſſée ſur la maniere dont elle doit en certaines circonſtances s'expliquer à un Confeſſeur, ne ſachant pas même que lui dire pour l'aider à lui faire les interrogations convenables, avoit plus de facilité à s'en ouvrir à vous. Encore alors même ne la laiſſez s'expliquer auprès de vous, qu'après que vous en aurez l'agrément de votre Confeſſeur, qui verra mieux que vous ce que vos lumieres & votre vertu peuvent lui permettre de vous accorder, & ſur-tout ſi vous avez aſſez de prudence pour ne parler ou ne laiſſer parler ſur ce ſujet que par une vraie néceſſité, que bien briévement, qu'avec la réſerve infinie qu'il exige.

7°. Quelle que ſoit la perſonne qui ſera venue vous parler, & principalement ſi elle s'eſt expliquée avec quelque ouverture, ne manquez point (ſi j'en excepte la matiere dont nous venons de traiter en dernier lieu) de terminer votre entre-

tien par une récapitulation courte, mais ſuffiſante, de ce qui en a fait l'objet, afin de mieux imprimer dans la mémoire les bons avis que vous aurez donnés, & qu'on ne vienne point à les négliger, ſous le prétexte de n'avoir pu les bien retenir. Cette obſervation regarde ſur-tout celles dont nous allons parler, en traitant de la direction plus étendue.

8°. Je ne vous recommande pas le ſecret le plus inviolable ſur ce qui vous aura été déclaré dans ces circonſtances; ce que nous avons déja dit à ce ſujet doit vous en faire ſentir toute l'importance. Et puis en manquant au ſecret ſur ce point, outre que vous perdriez pour toujours & entiérement une confiance qui ne faiſoit que de commencer, & qu'on ne vous avoit peut-être accordée qu'à demi; vous donneriez en quelque ſorte droit de ne point ſuivre la regle, qui invite pour certains temps à vous parler avec ouverture, mais qui n'eſt point cenſée inviter à le faire envers une perſonne imprudente. Par-là vous échapperiez l'occaſion preſque unique que vous auriez de parler de leurs devoirs à certains eſprits plus difficiles, & vous anéantiriez un des moyens des plus puiſſans qu'ait une Supérieure pour aider à la perfection de celles qui ſont ſous ſa conduite.

Conduite de l'intérieur moins ordinaire & plus étendue.

Je l'appelle ainſi, parce qu'elle eſt plus volontaire que l'autre, & qu'on y a recours plus ſouvent & avec plus de confiance. Je ne prétends point vous donner là-deſſus des leçons que vous trouverez facilement & beaucoup mieux chez ces grands Maîtres de la vie ſpirituelle que vous con-

noiſſez ; je me propoſe ſeulement de vous parler de certaines choſes dont vous aurez plus fréquemment à traiter, & d'autres qui arrivent plus rarement, mais où la mépriſe de votre part tireroit davantage à conſéquence.

1°. Puiſque vous êtes redevable à toutes, & principalement à celles qui viennent prendre vos avis pour avancer en vertus, vous ne devez refuſer perſonne. Cependant ne prodiguez pas votre temps & vos peines à ces ſujets flegmatiques, que rien preſque n'eſt capable d'émouvoir, & qui ſouvent ne le ſont pas eux-mêmes de grands vices, comme de grandes vertus. Ne les négligez pas ſans doute ; mais, en écartant à leur égard toute occaſion de jalouſie, donnez vos ſoins plus particuliers à d'autres ſujets à qui ils ſeront plus utiles. Les paſſions de ceux-ci étant plus fortes, ſeront plus difficiles à ſubjuguer, il eſt vrai ; mais auſſi elles leur fourniront de grandes reſſources pour la vertu, quand elles ſe tourneront de ſon coté, & les feront courir à grands pas dans le chemin de la perfection, quand une fois elles y ſeront entrées. Au lieu que ces caracteres ſi tranquilles n'y feront, pour ainſi dire, que traîner l'aîle, ſans que rien puiſſe leur donner une certaine vigueur, ni leur inſpirer du courage & de la réſolution. Ces ſortes de caracteres ne feront pas les moindres efforts pour avancer ; un petit chemin tout uni, c'eſt ce qu'il leur faut ; car elles ne voudroient pas ſe donner la peine de monter la montagne de la perfection.

2°. Celles qui commencent à entrer de la bonne ſorte dans la vie intérieure, ont beſoin de lectures ſolides, qui les inſtruiſent des devoirs plus eſſentiels de la vie chrétienne & religieuſe, & qui les encouragent dans l'acquiſition des vertus,

Il faut les y établir ſolidement, & les y exercer par des actes ſouvent réitérés, mais prudemment, point au deſſus de leurs forces : qu'on ne perde pas de vue que ce ſont des plantes qui promettent à la vérité, mais tendres encore, & qu'il faut ménager. Vous pourriez, par exemple, leur aſſigner un certain nombre de retours vers Dieu pendant la journée, pour les accoutumer à marcher en ſa ſainte préſence : un certain nombre d'actes d'humilité, de renoncement à leur volonté, de détachement, d'obéiſſance, de mortification & de modération, pour leur faire inſenſiblement contracter l'habitude de ces vertus, toujours ſelon la portée & le beſoin de chacune; & vous auriez ſoin de demander à toutes un compte exact de leur fidélité & de leurs progrès.

3°. Il eſt des ſujets dont la conduite paroît d'abord très-ingrate, par le peu de profit qu'elles paroiſſent tirer des ſoins qu'on leur donne, & dont cependant à la fin on voit de très-grands fruits, quand on perſévere conſtamment à les bien cultiver. Une ſemence ne leve pas auſſi-tôt qu'elle eſt jetée en terre ; un arbre eſt planté pluſieurs années avant que de porter du fruit : il en eſt de même de la culture des ames. Il faut y apporter beaucoup de conſtance pour les attendre ; beaucoup de modération pour ne les point trop preſſer, ce qui les retarderoit au lieu de les avancer ; beaucoup de patience pour ſupporter les réſiſtances, les travers, les révoltes de leurs paſſions encore indomptées, les inégalités de leur humeur, les inconſtances de leur conduite, leurs lenteurs, leurs lâchetés & leurs découragemens.

Tout cela exige bien de la longanimité, de la force, du zele, de la charité. On travaille beau-

coup & long-temps, ſans voir l'avancement de l'ouvrage; cependant il ſe fait ſecretement. Le progrès ne s'apperçoit pas d'un jour, d'une ſemaine, d'un mois à l'autre : mais en comparant une ſeconde année avec la premiere, une troiſieme avec la ſeconde, & ainſi des autres, il devient ſenſible; on le voit avec ſatisfaction, & il fortifie l'eſpérance d'un avenir toujours plus ſolide, plus vertueux. Pourvu que le ſujet ſoit ſincere, ouvert dans ſes paroles, & docile dans ſa conduite, il pourra, par vos ſoins aſſidus & conſtans, parvenir à une éminente ſainteté. Ne vous découragez donc jamais, & ne déſeſpérez de rien; que rien ne vous étonne ni ne vous rebute : les fautes elles-mêmes, dans les deſſeins miſéricordieux de Dieu, contribueront peut-être autant que tout le reſte, aux progrès & à la perfection de l'ouvrage.

Gardez-vous donc d'imiter ces perſonnes à zele rétréci, qui voudroient n'avoir à conduire que des ames ſaintes, ou du moins d'une grande bonne volonté, & profitez de cet avis de Saint François de Sales à une Supérieure de la Viſitation. » Il faut que vous faſſiez grande attention » ſur cette parole que j'ai miſe dans les conſtitu- » tions; ſavoir, que la Supérieure n'eſt pas tant » pour les fortes que pour les foibles, bien qu'il » faille avoir ſoin de toutes, afin que les plus » avancées ne retournent point en arriere. Ayez » à cœur le ſupport des filles imparfaites qui ſe- » ront en votre charge : ne faites jamais de l'éton- » née, quelque ſorte de tentation ou d'imperfec- » tion qu'elles vous découvrent. Soyez grande- » ment tendre à l'égard des plus imparfaites, » pour les aider à faire grand profit de leur im- » perfection... Dieu vous en ayant donné la

charge

» charge & le moyen, par ſa grace, de le pou-
» voir faire, appliquez-vous ſoigneuſement à le
» faire pour ſon honneur & gloire. Remarquez
» que celles qui ont le plus de mauvaiſes incli-
» nations, ſont celles qui peuvent parvenir à une
» plus grande perfection. « (*Let. 626. nouv. Édit.*)

4°. Il en eſt qui, croyant avoir trouvé un moyen abrégé de corriger leurs mauvaiſes inclinations, ou de faire tomber toutes tentations, ou de marquer à Dieu plus d'amour, vous preſſeront de leur accorder des auſtérités corporelles. Ne déférez pas aiſément à leurs deſirs, qui ſouvent ne procedent que d'une ardeur empreſſée, bouillante & paſſagere, dont un fonds d'amour propre, ou le démon, peut être l'auteur. Ne conſeillez, n'accordez rien en ce genre que lentement, qu'après avoir bien examiné ſi l'attrait vient de Dieu, & ce que peut permettre la ſanté ou les devoirs de l'état & de la charge. Conſultez même le Confeſſeur dans le cas où il s'agiroit d'auſtérités moins ordinaires, & quelque aſſurée que vous croyiez être qu'elles ſont inſpirées par le ciel : j'en dis autant de tout acte d'humiliation, de dévotion, de zele, & autres qui ne ſeroient point dans la voie commune.

Les jeûnes, les veilles & les autres auſtérités corporelles, ſont recommandées par les Maîtres de la vie ſpirituelle comme un moyen propre à punir les fautes ou à les prévenir, & à nourrir l'eſprit de pénitence qui eſt l'eſprit du chriſtianiſme : mais ils recommandent davantage encore la mortification intérieure, & certaines privations, qui, ſans affoiblir le corps, ſervant même à ſa ſanté, coûtent néanmoins beaucoup à la nature par leur multiplicité & leur continuité ; & purifient, perfectionnent tout autrement l'ame.

Ne point ſuivre les ſollicitations des ſens en mille choſes d'ailleurs innocentes en ſoi, & ne leur accorder que ce qui eſt abſolument néceſſaire. Ne rien faire, ne rien dire, ne rien écouter d'inutile, n'y penſer pas même. Laiſſer tomber toute vue, tout jugement ſur les autres, ne s'occuper que de ſon devoir, ſans ſe rechercher en aucune choſe, & n'ayant en tout d'autre deſſein que de plaire à Dieu ſeul. Supporter les humeurs & les défauts, pratiquer la patience, la douceur, l'humilité dans les contrariétés, les humiliations ménagées par la Providence, & ne pas conſerver le plus petit éloignement de cœur à l'égard des perſonnes qui en ſont les auteurs plus immédiats. Ne ſe permettre aucun deſir de préférence, de conſidération, de diſtinction & d'eſtime. Enfin, ſe rendre fidele, auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible, à tout ce que preſcrivent nos vœux, nos conſtitutions, nos ſaintes regles, & s'appliquer à tout cela tous les jours, à tous les momens, toute la vie; voilà principalement la mortification qui peut rendre une Religieuſe parfaite, chérie de Dieu, & en quelque ſorte une véritable martyre aux yeux même de Dieu.

Voilà ſur-tout la mortification que m'a demandé une de nos Supérieures d'une vertu & d'un mérite diſtingué, à qui j'avois donné toute ma confiance, & qui par ſa conduite à mon égard a ſervi, plus que toutes mes réflexions, à me faire bien ſentir les avantages d'une bonne direction, quoique d'ailleurs je ſois obligée de convenir que j'ai à me reprocher de n'avoir pas tiré de la ſienne tout le fruit qu'elle avoit droit d'en attendre.

5°. Vous en trouverez qui viendront dépoſer avec confiance dans votre ſein toutes leurs peines, ſoit extérieures, ſoit intérieures : compatiſſez-y

toujours ſincérement & avec bonté, quand même l'imagination y auroit quelque part. Engagez-les à porter leurs peines courageuſement & avec réſignation, en eſprit de pénitence, ou par tout autre motif que fournit la Religion. Mais n'oubliez pas que le grand motif, le plus puiſſant & le plus efficace à leur propoſer, c'eſt la ſoumiſſion aux ordres de la Providence; car la vraie conſolation ne peut venir que de Dieu, & Dieu ne conſole jamais véritablement que lorſqu'on ſait s'humilier ſous ſa main toute-puiſſante, en adorant ſes deſſeins, même dans les maux qui peuvent arriver par la méchanceté des hommes. Auſſi j'ai remarqué que celles qui au lieu de s'occuper de leurs chagrins, ne penſoient qu'à faire des actes de ſoumiſſion à Dieu, voyoient bientôt leurs peines s'adoucir, & la paix renaître dans leurs cœurs. Parlons ſur-tout de cinq eſpeces de perſonnes que vous aurez à conſoler.

I. Les unes s'affligent beaucoup de leurs infirmités; elles vous diront que le ſujet de leur affliction ne vient pas de ce qu'elles ſouffrent, mais de ce qu'elles ſe trouvent hors d'état de ſuivre la Communauté en tous points, ce qui ſeroit pour elles une grande conſolation, puiſqu'enfin elles rempliroient les devoirs de leur état, & qu'au contraire elles lui ſont plutôt à charge qu'utiles. Ne manquez pas, après avoir compati à leur affliction, de leur bien inculquer que ces ſortes de plaintes viennent ordinairement d'un amour propre caché, plus que de zele & de piété; que la vraie, la ſolide vertu conſiſte à vouloir la volonté de Dieu; qu'on ne la veut jamais d'une maniere qui lui plaiſe davantage, que quand on s'y ſoumet dans ce qui humilie; que les ames patientes & ſoumiſes dans

leurs infirmités attirent ſur un Monaſtere les bénédictions particulieres de Dieu ; que par leur patience elles peuvent même être plus utiles que celles qui ne manquent à rien ; & faites-leur bien entendre que c'eſt ſous ce point de vue que vous enviſagez leurs infirmités, ſi elles les portent dans les diſpoſitions qui viennent d'être expoſées.

II. Les autres ſont rongées par les ſcrupules, quoiqu'elles n'aient rien négligé pour mettre ordre à leur conſcience. Je ne vous parlerai pas ici des différens remedes propoſés pour guérir cette maladie ; vous devez les connoître. Mais je ne puis m'empêcher de vous avertir qu'un des remedes plus puiſſans eſt d'obtenir de ces ames, que je ſuppoſe d'ailleurs ferventes & craignant juſqu'à l'ombre du péché, de vivre toujours loin d'elles-mêmes, c'eſt-à-dire, de ne pas s'en occuper du tout, & de ne penſer à leur conſcience qu'aux examens ordinaires de regle, & à l'examen pour la confeſſion, & alors même bien ſuccinctement; le Confeſſeur ſaura aſſez ce qu'elles doivent dire ou taire.

Ayez de la bonté envers toutes, mais obſervez bien ce qui ſuit. 1°. A l'égard de celles qui ſont ſcrupuleuſes ſur un point, & lâches, irrégulieres ſur pluſieurs autres, uſez plus de ſévérité que de douceur ; car le deſir de plaire à Dieu ne les touche que peu. 2°. A l'égard de celles qui le ſont par une crainte exceſſive de l'offenſe de Dieu, & que vous voyez aſſez régulieres en tout, portez-leur toujours une grande compaſſion ; & quoiqu'il y ait dans leurs ſcrupules quelque attachement à leurs idées, n'uſez preſque jamais que de douceur à leur égard ; quelquefois néanmoins mêlez-y un peu de ſévérité contre leurs entêtemens. Mais auſſi peſez bien tous les termes dont vous vous

ſervez ; car ces ſortes de ſcrupuleuſes obéiſſant ordinairement à la lettre, il eſt des cas où vous les expoſeriez aux plus grandes imprudences, ſi vous ne vous expliquiez point clairement avec elles. 3°. A l'égard de celles mêmes qui paroiſſent plus entêtées encore dans leurs ſcrupules, quoique peut-être un peu moins régulieres, uſez rarement de ſévérité dans le cas où d'autres peines intérieures, & de grandes peines, ſeroient jointes aux ſcrupules ; cet avis eſt des plus importans, je ſais pourquoi je le donne. 4°. Pour celles dont les ſcrupules ſont plutôt une épreuve purifiante de la part de Dieu, qu'un effet de l'entêtement ou de l'imagination, ne penſez qu'à les exhorter avec une grande bonté à porter en patience & en eſprit de ſoumiſſion à Dieu cet état pénible ; & n'imitez point ces Supérieures imprudentes, qui n'ayant jamais été ou que peu éprouvées, veulent que les autres ne le ſoient point, ou ne le ſoient que pour un certain temps, comme ſi elles avoient droit de fixer à Dieu le terme des épreuves par où il juge à propos de faire paſſer les ames.

III. Celles-ci gémiront beaucoup auprès de vous de leurs diſtractions dans l'oraiſon. Si ce ſont des ames peu mortifiées, peu recueillies, ou peu humbles, vous ne devrez point être ſurpriſe du vuide où elles ſe trouvent pendant ce ſaint exercice ; Dieu ne ſe communique guere à de pareilles ames : vous leur donnerez donc les avis qui leur conviennent. Pour les autres, vous verrez aſſez ce qu'il faut leur dire ; cependant, je ne puis entre mille autres omettre un avis tiré d'une lettre de Saint François de Sales à une Religieuſe ſa parente, & qu'il paroît avoir eſtimée pour ſa vertu ; je le place ici, parce que c'eſt l'avis que vous aurez plus ſouvent occaſion d'appliquer.

» Pour votre regard, ma chere Couſine ma » fille, il ne faut pas perdre courage : car vous » devez être ſi amoureuſe de Dieu, qu'encore » que vous ne puiſſiez rien faire auprès de lui & » en ſa préſence, vous ne laiſſiez pas d'être bien » aiſe de vous y mettre, pour ſeulement le voir » & regarder quelquefois. Et quelque peu avant » que d'aller en l'oraiſon, mettez votre cœur en » paix & en repos, & prenez eſpérance de bien » faire : car ſi vous y allez ſans eſpérance & déja » toute dégoûtée, vous aurez peine de vous re- » mettre en appétit. Courage donc, ma petite » Couſine ; dites à notre Seigneur, que vous ne » le laiſſerez jamais, encore qu'il ne vous com- » muniqueroit jamais aucune douceur : dites-lui » que vous demeurerez devant lui, juſqu'à ce » qu'il vous ait bénie. (*Gen. c. 32.*) Quand votre » cœur s'égarera ou ſe diſtraira, ramenez-le tout » doucement à ſon point, remettez-le tendre- » ment auprès de ſon Maître ; & quand vous ne » feriez autre choſe tout au long de votre heure, » que de reprendre tout bellement votre cœur, » & le remettre auprès de Notre Seigneur ; & » qu'autant de fois que vous l'y remettriez, il » s'en détourneroit, votre heure ſeroit très-bien » employée, & ferez un exercice fort agréable » à votre cher époux, auquel je vous recom- » mande du même cœur que je ſuis tout vôtre. « (*Let. 668, nouv. Édit.*)

Comme il eſt quelques ames qui par elles-mêmes ſont dans une eſpece d'impuiſſance de réfléchir, de raiſonner ſur le ſujet de leur oraiſon, ou que Dieu attire à une oraiſon plus ſimple, pendant laquelle, loin de faire des retours ſur elles-mêmes pour conſidérer avec curioſité ce qui s'y paſſe, elles doivent ſe tenir en la préſence du

Seigneur toutes soumises & contentes de ce qu'il leur donne ou leur refuse : voici un avis de Ste de Chantal que je place encore ici pour ces ames à qui il vous faudra souvent le répéter. » Pour » ce qui est de l'oraison, ne vous peinez point à » faire des considérations ; votre esprit ni le mien » n'y sont pas propres. Suivez votre train de par- » ler à Notre Seigneur à la bonne foi, amoureu- » sement, confidemment & simplement, selon » que votre cœur vous le dictera ; & quelque- » fois contentez-vous de demeurer quelque petit » espace de temps en sa divine présence, avec » une contenance dévote & rabaissée, comme un » enfant devant son pere, qui attend ses com- » mandemens, & dépend totalement de sa vo- » lonté, en laquelle il a tout son amour & con- » fiance. Vous pouvez, si vous voulez, dire » quelques paroles sur ce sujet, par exemple : Je » suis votre enfant, &c. Delà à quelque moment, » (car il faut un peu attendre pour écouter ce » que Dieu dira à votre cœur) vous direz en- » core quelques mots. « (*Let. de Ste de Chant. T. 1. l. 16.*)

IV. Celles-là, pleines de bonne volonté, se plaindront beaucoup à vous des saillies de différentes passions qui les agitent, & qu'elles regardent comme un obstacle à leur avancement. Consolez-les de votre mieux ; mais un des plus puissans moyens que vous puissiez leur donner pour contenir leurs passions dans de justes bornes, & pour conserver la paix au milieu de leurs plus fortes attaques, c'est non seulement de leur inspirer la vertu d'humilité, dont vous connoissez la nécessité & les grands avantages, mais encore de les engager à se concentrer en quelque sorte dans leur néant, par le sentiment le plus humble d'elles-

mêmes, ſentiment qui en même-temps doit être accompagné de la plus tendre confiance en Dieu. Voilà l'arme puiſſante à oppoſer aux tentations plus vives, plus dangereuſes contre la foi, la pureté, la charité, &c.; parce qu'elle détourne la penſée de l'objet qui la fatiguoit, éloigne l'eſprit tentateur qui a moins de priſe ſur l'ame humble, & mérite l'aſſiſtance toute particuliere du Ciel. Retenez-le bien : une ame qui dans les plus violens aſſauts, ſe confond intérieurement, mais ſans trouble, ni découragement; qui s'humilie profondément d'éprouver en elle ces affligeantes miſeres, ſi oppoſées aux belles vertus que Dieu chérit; qui, en conſéquence, ſe juge indigne de toute eſtime, ſe mépriſe elle-même, craint tout de ſa foibleſſe, & qui avec cela ſe confie entiérement au ſecours d'en haut; cette ame attire ſur elle les plus tendres complaiſances du Seigneur, qui, en l'éprouvant, la ſoutient de ſon bras tout-puiſſant, & la rend victorieuſe des plus redoutables ennemis.

V. D'autres ayant également envie de bien faire, ſe découragent de leurs fautes & de leur peu de progrès : voilà la grande plainte, & qui eſt aſſez commune aux ames avancées, comme à celles qui commencent. Entre pluſieurs autres avis que vous donnerez à chacune ſelon ſon beſoin propre, ayez ſoin de bien inculquer à toutes cet avis que donnent généralement les Maîtres de la vie ſpirituelle, en particulier Saint François de Sales & Sainte Théreſe; ſavoir, que le point important pour avancer en vertus, c'eſt de ne jamais ſe troubler, ni ſe décourager pour ſes chûtes; c'eſt de ne jamais ſe laſſer de commencer & de recommencer. En effet, le grand moyen de réparer ſes fautes, & de les réparer avec avantage, eſt de ſavoir s'en humilier doucement devant Dieu, d'en faire un

déſaveu prompt, en retournant auſſi-tôt à Dieu avec une pleine confiance ; puis, ſans penſer davantage à ſa faute, ne s'occuper que de ce qui ſe préſente à faire, & le faire le plus parfaitement qu'on pourra. Voilà un avis des plus importans ; on le ſaiſira bien pour le moment, & pluſieurs un moment après l'oublieront, ou négligeront d'en faire uſage : auſſi il ne faudra pas vous laſſer de le répéter, dût-on en avoir beſoin cent fois le jour.

6°. Vous aurez ſans doute la conſolation d'avoir à conduire de ces ames droites, généreuſes, nées pour les grandes vertus, touchées tout particuliérement des attraits de l'amour divin. Confondez-vous de vous trouver peut-être beaucoup au deſſous d'elles ; qu'elles animent votre ardeur, au lieu de vous décourager, & n'omettez rien de ce qui dépendra de vous pour les faire correſpondre fidélement & entiérement au deſſeins de Dieu. Toutefois obſervez bien à leur égard ce qui ſuit. 1°. Quelles ſoient vos filles chéries, à la bonne heure ; mais que cela ne paroiſſe à perſonne, & à elles moins qu'à toute autre de la Communauté. 2°. Témoignez-leur de la bonté ; mais humiliez-les, éprouvez-les dans l'occaſion ; toujours cependant modérément, & ſelon que vous pourrez prudemment juger qu'elles ſont en état, les unes plus ou moins que les autres, de ſoutenir l'épreuve, eſſayant par degrés leurs forces, & jamais ne les expoſant à des épreuves moins ordinaires, qu'après avoir pris conſeil ; vous vous expoſeriez vous-même à de grandes imprudences, ſi, quelqu'éclairée que vous ſoyiez à vos propres yeux, vous décidiez ſeule ſur ce point. 3°. Songez bien plus à connoître les diſpoſitions de ces ames, & à vous y proportionner,

qu'à leur dire de belles choſes. Vous trouverez dans la priere le conſeil dont vous aurez beſoin pour cela ; l'élévation de votre eſprit & de votre cœur vers Dieu doit donc précéder vos avis. 4°. Il vous en coûtera peut-être dans quelques occaſions bien des ſoins & des peines ; mais ſouffrez tout : ce n'eſt que par la Croix qu'on reçoit l'eſprit de Jeſus-Chriſt & ſa vertu pour gagner les ames. » Les Supérieurs ſans croix, dit M. de » Fenelon, ſont ſtériles pour former des enfans » de grace. Une croix bien ſoufferte acquiert une » autorité infinie, & donne bénédiction à tout » ce qu'on fait. «

7°. Il faut vous attendre que ces ames paſſeront par diverſes épreuves où Dieu voudra épurer leurs vertus ; ne manquez point de les y préparer. Au milieu des bons & généreux ſentimens que vous remarquerez en elles, vous en trouverez d'une ardeur exceſſive pour le bien, & où, ſans preſque s'en appercevoir, elles cherchent autant à ſe complaire en elles-mêmes qu'à plaire à Dieu, réfléchiſſant ſans ceſſe ſur elles-mêmes, ſe troublant de tout ce qui ſelon elles met obſtacle à leurs idées de perfection, ſe condamnant en toute rigueur pour de légers manquemens, ou même de vraies impuiſſances, après avoir peut-être jugé trop favorablement de quelques efforts qui leur avoient aſſez peu coûté. Or, Dieu qui les aime, les mettra à plus d'une ſorte d'épreuves, pour les purifier & les rendre plus dignes de lui. Mais comment les y ſoutenir, & que leur dire pour les porter plus efficacement à entrer dans les vues de Dieu ſur elles ? Sainte de Chantal vous répondra à ma place, dans les avis que je vais extraire de quelques-unes de ſes lettres. Ils vous ſeront d'un grand ſecours pour ces ames ;

qu'elles en peſent ſérieuſement toutes les paroles, après que vous leur en aurez fait bien prendre le ſens & l'eſprit.

» Remettez fort entre les mains de Dieu ces » deſirs de votre avancement & perfection; laiſ- » ſez-lui en le ſoin, & n'en veuillez que ſelon » la meſure qu'il lui plaira vous en donner; mais » défaites-vous abſolument de tous ces deſirs-là, » car ils vous cauſeroient enfin de l'anxiété & » inquiétude, outre que l'amour propre ſe mêle » imperceptiblement là-dedans. Ayez un ſeul de- » ſir, pur, ſimple & paiſible de plaire à Dieu, » lequel vous faſſe agir ſans empreſſement & ſans » ardeur, mais avec paix & ſuavité. Tout votre » plus grand ſoin ſoit de gagner ceci ſur vous, » & un ſoin qui ne ſoit point ſoucieux, mais » doux & amoureux, attendant ſes fruits avec » une patience ſans limite, & de la ſeule grace » de notre bon Dieu, vous confiant qu'il vous » les donnera, quand il ſera requis pour ſa gloire » & pour votre bien, & ne les veuillez pas plu- » tôt. Sa bonté aura plus agréable mille fois de » vous voir repoſer en ſon ſein, & remis à ſa » volonté, que ſi vous ſouffriez toutes ſortes de » tourmens pour acquérir cette perfection que » vous deſirez ſi ardemment. (*T. 1. l. 40.*)

» Quand il plait à Dieu de nous aider & ani- » mer intérieurement; hélas! quelle grace à » notre foibleſſe! Mais quand il lui plaît de re- » tirer ces ſentimens, c'eſt auſſi une grande grace; » car par ce moyen nous voyons ce que nous » ſommes, & la ſeule fidélité nous fait marcher: » nous agréons davantage à Dieu, quoique nous » ſoyions déſagréables à nous-mêmes. Mon Dieu, » que cet amour de la volonté divine, & cette » paix intérieure parmi les travaux ſpirituels eſt

» une grace précieuſe ! . . . . Demeurons volon-
» tiers comme Dieu veut que nous ſoyions, &,
» comme m'écrivoit le bienheureux, ne regar-
» dons point par où nous cheminons, mais ſur
» celui qui nous conduit, & au bienheureux
» pays où il nous mene. Quelque ſéchereſſe qui
» vous puiſſe arriver, ne rabattez rien de votre
» devoir, ſans vous mettre en peine ſi vous n'a-
» giſſez pas avec la vigueur ordinaire, ni allé-
» greſſe; car vraiment cela n'eſt pas en notre pou-
» voir, oui bien la fidélité. (*T.* 2.)

» Dieu vous a ſouſtrait les ſentimens & vues
» de ſes richeſſes pour un temps. . . . C'eſt une
» choſe très-utile & néceſſaire à l'ame de paſſer
» par telle étamine. Vous en avez expérimenté
» les fruits, qui ſont la connoiſſance de notre
» impuiſſance & miſere, & une plus grande pu-
» reté & nudité d'eſprit. . . Je crois que l'ame doit
» alors ſe contenter de ſe laiſſer très-ſimplement
» à la merci de la miſéricorde de Dieu, par un
» ſimple acquieſcement à tout ce qu'il lui plaira
» faire d'elle, ſans le vouloir même ſentir, (cet
» acquieſcement) ni en faire l'acte; mais dans un
» ſimple regard en Dieu, par la ſuprême pointe
» de l'eſprit, qui ne veut en rien réſiſter à Dieu,
» mais eſt contente en Dieu en tout ce qu'il per-
» met.« (*T.* 3. *l.* 11.) Il eſt des ames qui ne peuvent retrouver la paix, que par le moyen que ſuggere ici la Sainte; & il en eſt d'autres qui ont grand beſoin de l'avis ſuivant.

» Pour Dieu, ne regardez point ce qui ſe paſſe
» en vous, mais Dieu très-ſimplement, comme
» vous pourrez; tenant votre cœur tranquille &
» paiſible dans ſon travail, ſans le ſurcharger de
» la recherche de vos infidélités & aveuglement.
» Mon Dieu ! ſerez-vous donc toujours votre

» croix à vous-même ? car je vois que de quel côté
» que Dieu vous tourne, vous convertiſſez tout
» en amertume & en affliction pour vous, à force
» de vous regarder & réflechir inceſſamment ſur
» vous-même. Pour Dieu, quittez cette conduite
» ſur vous ; vous vous êtes donnée à Dieu & re-
» miſe à lui, laiſſez-lui en le ſoin, & anéantiſſez
» toutes ces vues par un pur & ſimple regard en
» ſa volonté ; faites mourir en icelle toutes vos
» craintes.... Si vous ne les retranchez, & ne
» quittez vos aigreurs contre vous-même, & tous
» vos déſeſpoirs ſur vos miſeres, je ne vous y
» répondrai plus rien ; car je vous vois toujours
» la dedans, & que vous tirez de toutes choſes
» des angoiſſes & conſéquences de vous martyri-
» ſer.... Certes vous vous conſumez, & n'y a
» moyen que vous ne brûliez tout votre ſang, &
» que bientôt vous ne tombiez en quelque grand
» accident. Hé ! pour Dieu, laiſſez le ſoin de
» votre perfection à Notre Seigneur ; faites gaie-
» ment & de bon cœur ce que vous pourrez ;
» humiliez-vous de vos manquemens, mais joyeu-
» ſement & courtement ; & allez à la bonne foi,
» ſans tant pointiller autour de vous-même. «
(*T. 3. l. 115.*)

8°. Mais, parmi ces ames, il en eſt qui pourroient être conduites par des voies extraordinaires. Pluſieurs Auteurs en traitent excellemment ; cependant, comme ſouvent on ne comprend bien ce qu'ils en diſent que ce qu'on en a connu par ſa propre expérience, voici quelques regles générales, qui, ſuppoſé que vous n'ayiez point paſſé vous-même par ces voies, pourront vous aider à conduire les ames qui y ſont, & par ce moyen, vous pourrez du moins être plus aſſurée de ne nuire à perſonne.

I. Ne vous laiſſez entraîner ni par la trop grande facilité à croire l'extraordinaire, ni par une oppoſition générale à tout ce qui peut l'être ; l'un ou l'autre de ces excès ſeroit également condamnable, & feroit un tort des plus conſidérables à celles que vous auriez à conduire. Ici ſur-tout, la priere, le conſeil & une exquiſe prudence vous ſont abſolument néceſſaires. Votre ſoin principal doit être de vous aſſurer de la ſincérité de celles qui s'adreſſent à vous, & de la vérité de leur voie ; c'eſt-à-dire, qu'elles diſent vrai, & qu'il n'y a point en elles d'illuſion. Or, vous pourrez vous en aſſurer par le moyen que je vais vous indiquer.

II. Examinez bien quelle eſt la ſolidité de leur humilité, de leur obéiſſance & de leur charité fraternelle ; leur exactitude à tous les devoirs ; leur attrait pour la mortification, l'oraiſon, le ſilence, la ſolitude ; leur tendance vers l'eſtime & l'amour de l'oubli, de l'abjection, du mépris. Une ame en qui vous remarqueriez tout cela juſqu'à un certain degré, & qui encore, loin d'être attachée à ſes idées, ou au ſenſible de la dévotion, céderoit ſans peine aux volontés d'autrui, & aimeroit à ſe contenter d'une piété ſolide, mais ſimple & comme de pure foi, juſqu'à craindre pour elle-même dans les attraits plus conſolans de l'amour divin, raſſurez-vous entiérement ſur ſon compte. Cependant n'allez pas ſuppoſer de l'illuſion dans une autre, préciſément parce qu'elle ne ſeroit pas également vertueuſe. Dans la voie extraordinaire comme dans la voie ordinaire, les progrès ne ſont pas toujours les mêmes, & Dieu peut laiſſer encore plus d'une imperfection dans une ame qu'il ſe propoſe d'élever bien haut. Seulement examinez celle-ci avec plus de ſoin, & ayez quelque confiance ſur ſon état, ſi vous la

voyez s'humilier ſincérement de ſes foibleſſes, & ſans entêtement à les excuſer. Pour l'autre, vous ne devriez pas être étonnée de lui voir obtenir de Dieu les faveurs les plus ſignalées, & juſqu'à des miracles ; la grace en auroit déja fait en elle un bien grand ſur la nature pour l'acquiſition de tant de vertus.

III. Que rien donc ne vous étonne dans tous les expoſés qu'elle pourra vous faire d'épreuves ou de conſolations ; du moins ne lui laiſſez paroître aucune ſurpriſe de votre part, elle ne pourroit que la déconcerter, & augmenter ſes troubles & ſes craintes dans les états pénibles, ou que l'expoſer à la vanité dans ceux de faveur. Il eſt pour elle de la derniere importance qu'elle ſe croie toujours dans l'état commun, & de lui cacher le ſien ; l'humilité d'ailleurs doit lui donner la perſuaſion qu'il ne ſe paſſe en elle rien de fort extraordinaire. Laiſſez-la donc dans cette ignorance, qui eſt d'autant plus heureuſe, qu'elle la met à couvert des tromperies du démon & de l'orgueil, en lui cachant un tréſor qu'elle ſeroit en danger de perdre, ſi elle apprenoit qu'elle le poſſede.

IV. C'eſt de ce principe que vous devez partir, & c'eſt ſur lui que vous devez régler toute votre conduite à l'égard de cette ame. Attendez qu'elle vous rende compte de ſon état, & ne le lui demandez preſque jamais, pour la laiſſer toujours plus sûrement dans la perſuaſion du peu d'eſtime qu'elle penſe que vous en faites.

V. Quand elle vous expoſera quelque diſpoſition conſolante, ou quelque grace extraordinaire dont Dieu l'aura prévenue, faites-les lui recevoir avec confuſion, non comme une récompenſe de ſa vertu, mais comme un ſoutien à ſa foibleſſe, & un remede aux grands beſoins de ſon ame.

Faites-lui admirer alors & ſentir vivement les grandes miſéricordes de Dieu, qui viennent ainſi au ſecours de ſes grandes miſeres ; & effectivement, Dieu quelquefois accorde des graces de cette eſpece à des ames qui les avoient moins méritées, & qui à peine commencent à entrer dans le chemin de la vertu.

VI. Il faut auſſi lui recommander d'être dans la défiance de l'illuſion à ce ſujet, parce que l'ange de ténebres ſe transforme quelquefois en ange de lumiere pour nous tromper par de feintes faveurs, & nous jeter enſuite dans la négligence ou la vanité. Cependant aſſurez-la qu'elle n'a rien à craindre en obéiſſant, en s'humiliant, & même en ſuivant ce qui lui eſt inſpiré de bon, de quelque part qu'il vienne. Qu'elle ne cherche point à le connoître, Dieu ſouvent ne veut pas que nous le ſachions ; parce que cette connoiſſance pourroit nous être nuiſible, & que l'incertitude où nous ſommes à cet égard peut au contraire nous être très-profitable, par l'exercice des vertus qu'elle nous fait pratiquer, & auxquelles plus d'évidence pourroit mettre plus d'obſtacles. Que ces opérations conſolantes viennent de Dieu, qu'elles viennent du démon ou de la nature, elles n'en ſont pas moins ſalutaires dans leurs effets, quand on en fait un bon uſage. Il importe donc peu par cette raiſon-la même d'en diſcerner le principe. La recherche qu'on en feroit ne ſerviroit qu'à inquiéter, diſtraire & faire perdre le temps qui doit être employé moins à la connoiſſance, qu'à l'amour & à la pratique de ce qui peut plaire à Dieu. C'eſt l'avis que donnent à ce ſujet Sainte Théreſe, Saint François de Sales & Sainte de Chantal. L'examen qui y ſeroit néceſſaire appartient à un Directeur éclairé.

VII.

VII. Suivez cette perſonne de plus près, quand ſes diſpoſitions ſont pénibles, & qu'elle eſt exercée par de fortes épreuves intérieures. C'eſt alors le temps de lui en demander compte ; non pour diminuer ſes peines & la conſoler, ce qui affoibliroit l'effet de l'opération purifiante de Dieu, & par conſéquent lui feroit un très-grand préjudice ; mais vous lui demanderez ce compte préciſément pour la ſoutenir contre les défiances, les découragemens, les excès de triſteſſe, de trouble & de crainte. Or le grand ſoutien que vous pouvez alors lui procurer, c'eſt une ſoumiſſion ſimple & humble à la volonté de Dieu ; toute autre conſolation lui feroit tort, & d'ailleurs ſouvent vous tenteriez fort inutilement à lui en inſpirer.

VIII. Une telle ame n'étant pas du commun, doit être conduite, mais ſans qu'il y paroiſſe, d'une maniere peu commune. Ainſi, en quelqu'état qu'elle ſoit, de privation, ou de jouiſſance, ſans cependant la jeter dans le ſcrupule, ne lui paſſez pas la plus légere infidélité commiſe avec vue, qu'il n'y ait réparation du moins ſecrete : cela eſt néceſſaire pour lui conſerver plus ſûrement la direction de l'eſprit ſaint qui eſt ſon premier guide.

IX. Souvenez-vous que vous ne devez pas prévenir ce guide divin, mais le ſuivre ; que vous ne devez ni augmenter, ni affoiblir ſes divines impreſſions, & pas plus les conſolantes que les douloureuſes. Tâchez donc que rien ne trouble la paix & la conſolation de cette ame, quand il la met dans une intime & douce jouiſſance ; & ne cherchez point à la conſoler, au delà de ce que j'ai dit, dans la plus amere privation. Dans le premier cas, ce ſeroit imprudence ; dans le ſecond, ce ſeroit charité fauſſe & compaſſion

cruelle qui augmenteroit ſes peines, ou du moins qui les prolongeroit, au lieu de les adoucir ou de les abréger.

X. Pour ne point gêner en elle la liberté de l'eſprit, ne la laiſſez point ſe charger d'une multitude de pratiques & de prieres vocales de ſurérogation. Elle n'en ſeroit pas capable dans la force de ces deux états de joie ou de peine, parce qu'ils occupent & lient toutes les puiſſances de l'ame. Mais quand elle eſt dans une diſpoſition plus commune & plus tempérée, laiſſez-lui la liberté de ſuivre en cela ſon attrait, juſqu'à un certain point cependant.

XI. Mettez auſſi de juſtes bornes à ſes mortifications corporelles. Il lui faut beaucoup de celles des ſens, comme de la vue, de l'ouïe, & moins d'auſtérités, afin de conſerver ſes forces plus expoſées à s'affoiblir. Si elle n'en a que peu, il ne lui faut permettre en fait d'auſtérités, & encore modérément, que celles qui ſont de nature à intéreſſer moins la ſanté. Engagez-la, s'il eſt beſoin, à ſe dédommager de ce qu'elle ne fait pas de ce côté-là; à s'en dédommager, dis-je, par plus d'abnégation intérieure, par plus de renoncement à ſon jugement & à ſa volonté propre, &c.

XII. Dans les états d'impuiſſance & de ſtérilité par où il lui faudra paſſer, donnez-lui moins de ſolitude, & plus d'occupations extérieures: c'eſt le moyen de la faire revenir avec moins de peine aux intérieures, & d'en prévenir en elle, ou d'en guérir le dégoût.

XIII. Je ne dis rien des divers états d'oraiſon qui pourront être ceux de la perſonne dont nous parlons ici. D'autres en ont traité mieux & plus amplement que je ne puis le faire moi-même. Vous pourrez dans le beſoin recourir à ce qu'ils

en ont écrit, & en particulier au détail solide & intéressant qu'en a donné le P. Surin dans son ouvrage intitulé : *Instructions familieres sur l'Oraison mentale, en forme de Dialogue.* Vous y trouverez développé avec bien de la netteté, ce qu'ont écrit de plus sublime sur cette matiere Sainte Théreſe & Saint Jean de la Croix.

XIV. Pour les lectures de cette personne, proportionnez-les à son état & à ses dispositions, tant pour la quantité que pour la qualité. Elle n'est pas capable d'en faire beaucoup lors des dispositions extraordinaires. Dans les états de peines & d'épreuves, elle n'en auroit ni goût, ni presque d'intelligence. Dans le temps des faveurs divines, il ne lui faudra que quelques lignes pour se recueillir. En un mot, dans les unes & les autres dispositions, quelque livre qu'elle tienne, il lui tombera bientôt des mains, pour la laisser se concentrer plus librement dans la force de sa consolation ou de son amertume.

C'est dans une disposition plus tranquille & plus commune, qu'elle fera plus aisément des lectures suivies. Il faut les lui donner relatives aux divers états où elle se trouve, afin qu'elles l'instruisent de la maniere dont elle doit s'y comporter, pour correspondre pleinement à l'éminence des graces qu'elle reçoit ; toujours cependant sans lui en faire bien connoître la sublimité, ce qui ne vous sera pas difficile, en suivant ce que nous avons dit plus haut, n.° V.

Ne lui donnez point de livres plus élevés que son état, de crainte de lui inspirer des desirs vains & des sentimens illusoires. Pour en prévenir le danger, quelque soient ses dispositions, & les livres que vous lui mettrez en main, il ne faut lui faire lire que ce qui la regarde, & non pas ce

qui avant ou après ſeroit pour un état plus élevé que le ſien. Et même s'il étoit à craindre que la curioſité ne lui fit paſſer les bornes preſcrites, il vaudroit mieux la laiſſer avec des livres plus ordinaires, puiſant vous-même ailleurs pour elle les avis de direction dont elle auroit beſoin.

Enfin, ramenez-la de temps en temps des livres plus ſpirituels & myſtiques à ceux d'une morale ſolide, plus ordinaire & de pratique, ſans pourtant faire aucune violence à ſes attraits, qui doivent être libres & non contraints.

XV. Je me ſuis plus étendue ſur ce ſujet que ſur les autres, & cela pour deux raiſons. 1°. Parce que, bien que ces ames privilégiées ſoient très-rares, il eſt peu de Communautés, ferventes ſurtout, où il ne s'en trouve quelqu'une. Elles n'y ſont connues qne des perſonnes qui ont aſſez d'expérience & de pénétration pour les bien diſcerner, ou de celles qui les conduiſent : leur ſilence & leur modeſtie leur ſervant de voile pour ſe couvrir aux yeux des autres, & étant elles-mêmes cachées à leurs propres yeux. 2°. Parce que s'adreſſant d'ordinaire à leur Supérieure, & que peu de Supérieures étant capables de ces conduites plus rares, celles qui ne le ſont pas, pourroient porter à ces ames de grands préjudices, & peut-être les perdre, en s'écartant des principes établis ici ; ce qui arriveroit d'autant plus aiſément, qu'elles auroient moins de connoiſſance de ces regles de conduite. Vous pourriez vous-même être de ce nombre : quoique très-bonne Religieuſe & très-capable de bien conduire les autres, vous pourriez ne l'être pas de bien guider celles-ci. Voilà les raiſons qui m'ont engagée à m'étendre davantage ſur leur ſujet.

Quoique je n'aie pas prétendu donner dans ce

ſeul Avis un traité de direction abſolument complet, ce qui n'étoit pas poſſible, on pourroit néanmoins deſirer que j'euſſe touché quelques points particuliers dont je n'ai rien dit. J'ai penſé qu'ils conviendroient mieux à l'Avis ſuivant, où pareillement, afin qu'il ait l'intérêt propre de cet ouvrage, il faudra revenir à ce dernier Avis pour d'autres points qui y ont trouvé leur place plus naturelle.

Cependant je ne puis finir ſans vous prévenir que vous pourriez vous trouver fort embarraſſée au ſujet de quelque Religieuſe qui, après une vie des plus édifiantes, ſe trouveroit, même à la mort, ſans aucun ſentiment pieux, preſque ſans foi, dans la plus grande obſcurité, pleine de troubles & de craintes, ſe confiant en Dieu néanmoins ſans pouvoir s'en aſſurer. Pour être en état de conſoler & d'encourager une telle ame, liſez dans les lettres de Sainte de Chantal, les 109, 110 & 111eme du tome 3e. La Sainte, qui a été ſinguliérement éprouvée dans l'intérieur ſur la fin de ſes jours, y rend compte de ſon état pénible & de la maniere dont elle s'y ſoutenoit. Ces trois lettres vous donneront bien des lumieres, & ſeront d'un grand ſecours pour l'ame affligée que vous aurez à conſoler.

XIII. AVIS.

Les Novices.

SI le ſoin des Novices ne vous regarde pas immédiatement, quoique cela pourroit être en certains cas; cependant votre charge demande que vous ayiez inſpection ſur elles, auſſi-bien que ſur celle qui eſt chargée en chef de leur conduite.

D'ailleurs il eſt bien des occaſions où elles ont recours à vous perſonnellement, & plus d'un objet relatif à elles dont vous devez directement vous occuper. Voici donc les principaux articles qui vous concernent vous & une premiere Maîtreſſe des Novices ; ſavoir, la dot, l'admiſſion au Noviciat, les épreuves, l'inſtruction & la culture, la réception ou le renvoi. Je me contenterai de vous dire ſur chacun de ces articles, les choſes qui depuis long-temps m'ont paru mériter plus d'attention.

La Dot.

1°. Il eſt clair, qu'à moins que votre Maiſon ne ſoit aſſez richement fondée pour être en état de vous paſſer de dot, vous êtes en droit de l'exiger, & d'en exiger une qui ſoit ſuffiſante pour l'entretien honnête d'une Religieuſe de notre état. Mais ne vous chargez point la conſcience du refus d'un bon ſujet, par le ſeul défaut de la dot, que ſa fortune ne lui permettroit pas de donner en entier. Propoſez la choſe à la Communauté aſſemblée, ou du moins à votre conſeil, & ſuivez ſa déciſion qui vous déchargera devant Dieu & les hommes de toutes ſes ſuites.

2°. Il eſt même des ſujets d'un mérite diſtingué, à qui vous pourriez faire la grace toute entiere, ſi votre Communauté vouloit y paſſer, & il ſeroit bon de l'y engager. Mais jamais n'en uſez ainſi à l'égard d'un ſujet qui d'ailleurs auroit ce qu'il faut abſolument pour être admis, mais qui ſeroit d'un génie aſſez commun & d'une médiocre vertu. On apprend de l'expérience que les ſujets de cette eſpece ſont les plus exigeans, les plus difficiles, ceux qui ſe formaliſent le plus, & qui ſe perſuadent plus aiſément qu'on fait moins pour eux que

pour les autres, qu'ils ſont oubliés, négligés, &c.

3°. D'un autre côté, gardez-vous bien de vous laiſſer tenter à recevoir jamais un ſujet qui offriroit une riche dot, avec une vocation douteuſe, ou le défaut des qualités propres à remplir les devoirs de votre ſaint Inſtitut. L'expérience apprend encore aſſez que les ſujets admis à pareil tître ſont ordinairement le fléau de leur Communauté, & ſervent eux-mêmes à punir ſévérement le vil intérêt qui les y a fait recevoir. J'en dis autant d'un ſujet qui ayant d'ailleurs de bonnes qualités & convenables à notre état, offriroit une ſomme conſidérable au delà de la dot ordinaire, & voudroit en faire préſent à votre Monaſtere, mais dans l'eſpérance qu'on uſera d'indulgence pour elle ſur certain point, & qu'on lui accordera telle ou telle exemption. Vous pouvez bien recevoir l'excédent de la dot exigée, à titre de ſimple don, ou d'aumône ; mais jamais aux dépens de l'eſprit religieux & de la plus grande régularité : autrement ce ſeroit en quelque ſorte vendre le bien ſpirituel de la Religion, & les intérêts mêmes de Jeſus-Chriſt. Et même encore quand il vous ſeroit bien volontairement offert avec la dot un pur préſent, ou par une Novice maîtreſſe de ſon bien, ou par ſa famille, ne le recevez point, ſurtout s'il eſt conſidérable, ſans prendre conſeil ; afin de ne pas contrevenir aux diſpoſitions de la Déclaration rendue par Louis XIV le 28 Avril 1693, & dont il faudra au beſoin vous faire inſtruire.

4°. Fuyez l'eſprit d'intérêt, dont on accuſe, & quelquefois trop juſtement, les Maiſons religieuſes. Le monde en eſt toujours ſcandaliſé, la Religion avilie ; & moi qui eſtime ſi ſincérement, & qui chéris ſi tendrement mon état, j'en ſuis ſenſiblement affligée quand j'en apprends quelque

trait. Ne demandez donc jamais rien aux parens des Novices, ni ne souffrez que de quelque maniere que ce soit, ou sous quelque prétexte que ce puisse être, elles en exigent rien au delà de ce dont vous êtes convenue avec eux. Ne demandez que ce qui est juste ; n'exigez que ce qu'on vous a promis, & n'y employez jamais la rigueur. Cependant, pour éviter de mauvaises difficultés qu'on pourroit vous faire dans la suite, & que nous autres nous sommes peu en état de soutenir, du moins avec une certaine décence, je ne trouverois pas mal qu'il soit réglé chez vous, de ne laisser faire la profession à aucun sujet, qu'après que la dot exigée & promise aura été délivrée : de sorte toutefois que si le malheureux temps où nous sommes ne vous permet pas de suivre à la lettre la disposition du Concile de Trente à cet égard, vous en suiviez néanmoins l'esprit, en ne recevant cette dot que très-peu de jours avant la profession, ou même seulement la veille ; ce qui préviendra les inconvéniens auxquels j'ai oui dire que ce saint Concile avoit voulu obvier, & qui pourroient venir tant du côté de la Novice ou de ses parens, que de la Communauté elle-même.

L'admission au Noviciat, ou la Postulance.

1°. Vous ne devez introduire au Noviciat que des sujets qui soient, ou qui puissent devenir capables de se bien acquitter de tous les devoirs de la vie religieuse, spécialement de ceux qui sont propres à votre institut, & de contribuer à l'édification & au bien commun de la société.

2°. On doit par conséquent refuser,

I. Les jeunes personnes qui ont une foiblesse de santé, ou autre défaut incompatible soit avec la rigueur de la regle, soit avec les emplois essen-

tiels de l'inſtitut, par exemple, l'inſtruction de la jeuneſſe qui eſt l'eſprit propre de plus d'un Ordre même cloîtré.

II. Celles qui viendroient de famille ou de profeſſion ſi baſſe, qu'on rougiroit de l'avouer. Il ne faut ſans doute mépriſer perſonne; mais ſi ſur ce point il eſt des maiſons trop difficiles, un peu de délicateſſe n'eſt condamnable dans aucune, principalement dans les Communautés employées par état à inſtruire la jeuneſſe : on doit en ſentir la raiſon, tant pour celles-ci, que pour les autres.

III. Celles, & de quelque condition qu'elles ſoient, qui par leur mauvaiſe éducation ou leur groſſiereté naturelle qu'on auroit peu d'eſpérance de réformer, pourroient altérer l'union & la douceur de la ſociété.

IV. Celles qui auroient quelques vices conſidérables, comme de voler, de mentir, de rapporter, d'intriguer, &c., ou quelqu'autre défaut eſſentiel de caractere, qui pour l'ordinaire ne ſe corrige point, comme d'être capricieuſe, mélancolique, indocile, ſuperficielle, hypocrite, tracaſſiere, brouillonne, &c.

3°. Mais ſouvent les ſujets les moins adroits & les moins fins d'ailleurs, le ſont infiniment à ſe déguiſer, à ſe voiler eux-mêmes : ordinairement on ne les devine, on ne les démaſque bien qu'au bout d'un certain temps d'épreuves. Nous allons en parler, après vous avoir obſervé que ſans de fortes raiſons dont l'intéreſſée ſoit obligée de convenir elle-même, il ne faut jamais avancer l'entrée d'une Poſtulante au Noviciat, au préjudice de celle qui doit y entrer avant elle. Outre les petites aliénations d'une part, & une fauſſe eſtime de ſoi-même de l'autre que cela peut cauſer;

Dieu ne bénit point ces injuſtes préférences, & ſouvent il arrive que celles pour qui on les fait ſont les moins conſtantes dans leur vocation.

Les épreuves.

1°. Epreuves de vocation. Voici un point bien important; ne négligez rien de ce que je vais en dire.

I. Ayez grand ſoin que vos Novices aient une bonne vocation & un bon fonds de piété. Défaites-vous de celles qui manquent de l'un ou de l'autre, quelqu'avantage que vous puiſſiez trouver d'ailleurs à les conſerver. Défaites-vous auſſi de celles qui ſe lient avec les mauvais ſujets qu'il pourroit y avoir chez vous, ſi vous ne voulez pas les avoir peut-être encore pires. Vous pourrez toujours trouver de bons prétextes de les faire ſortir ſans leur nuire, & de les rendre à leurs parens ſans les déſobliger.

II. Ce n'eſt pas au feu d'une premiere ferveur ſenſible, que vous devez juger du fonds de piété; ce feu s'éteint bientôt quand il n'eſt pas entretenu par une piété vraie : mais c'eſt à la crainte de Dieu, à la délicateſſe de conſcience d'une jeune perſonne, qui appréhende de déplaire à Dieu & de ſe perdre, qui évite le péché & les occaſions du péché quand elle les connoît, qui ſe repent ſincérement quand elle en a commis quelqu'un, & qui travaille de bonne foi à s'en corriger, voulant toujours faire mieux qu'elle ne fait. Quand vous verrez ces dipoſitions en elle, concluez hardiment qu'elle a un fonds ſolide de piété, ſur lequel vous pouvez établir les plus conſolantes eſpérances; mais ſans lequel il ne peut y avoir de vraie & bonne vocation pour l'état religieux.

III. On ne peut pas dès le commencement juger de la ſolidité de la vocation des jeunes perſonnes, ſur-tout dans le ſiecle où nous ſommes. Souvent elles entrent dans un Cloître, ſans ſavoir trop pourquoi, ou par des motifs plus humains que pieux, ſans aucune connoiſſance, ou avec une connoiſſance très-ſuperficielle des devoirs de l'état religieux. Il faut donc leur donner le temps de les connoître, & de ſe connoître elles-mêmes. Quand elles auront acquis un peu de lumiere ſur cela, & qu'on remarquera en elles à proportion, des motifs plus purs, des réflexions plus ſolides & fondées ſur quelqu'une des grandes vérités du chriſtianiſme, qu'elles y joindront une conduite exacte, qu'elles eſtimeront & aimeront leurs devoirs, qu'elles ſeront contentes de l'état qu'elles ont choiſi, qu'elles auront un grand deſir d'y être fixées par la profeſſion religieuſe, & qu'elles ne pourroient quitter ce ſaint état ſans beaucoup de regret & de violence; dites alors, & ce ſera avec vérité, qu'elles ont une bonne vocation. Mais ſi vous voyez en elles tout le contraire, en jugeant qu'elles n'ont point de vocation, vous ne vous tromperez pas; & vous les engagerez à quitter un état où Dieu, du moins pour lors, ne paroît pas les appeler.

IV. Sur-tout ne donnez point le ſaint habit de la Religion à celles qui ſont obligées de convenir, que ſi elles pouvoient avoir dans le monde plus d'avantages que l'état de leur famille ne leur permet d'eſpérer, elles ne s'engageroient jamais dans un Cloître. C'eſt une marque aſſez certaine qu'elles n'y ſont point appelées, & que ſi elles s'y engagent, elles ne pourront s'y ſauver que difficilement, que peut-être elles en perdront bien d'autres avec elles, & auſſi vous-même, ſi vous

en étiez la cauſe par votre défaut de vigilance, ou de fermeté ſur un point de ſi grande importance, puiſque vous répondriez de toutes ſes ſuites au jugement de Dieu.

V. Je ne diſconviens pas néanmoins qu'il ne puiſſe abſolument ſe trouver une exception à ce que je viens de dire : & ce ſeroit ſi un ſujet en pareille circonſtance avoit un beau naturel, & joignoit à un fonds de vraie piété, une fermeté, une trempe d'eſprit & de caractere qui ôtât toute crainte que le regret de s'être engagé doive jamais le troubler. Mais alors même il faudroit ne ſe décider qu'avec bien de la prudence, de ſages conſeils, & qu'après de plus longues épreuves.

VI. Voyez donc ſouvent les Novices, pour ſonder quelles ſont leurs diſpoſitions par rapport à la vocation religieuſe, afin de les mettre, & de vous mettre vous-même en aſſurance à cet égard. Votre regle vous marque aſſez les qualités requiſes pour les ſujets qui doivent être reçus ou exclus ; il paroît donc qu'il ſeroit aſſez inutile que j'entraſſe dans un plus grand détail ſur ce point ; mais je ne puis omettre ce qui ſuit.

2°. Epreuves de caractere. C'eſt ſur-tout des Novices dont il faut bien étudier le caractere, pour s'appliquer ſérieuſement à en réformer ce qui y eſt défectueux, & y apporter des ſoins proportionnés à l'importance du défaut. Ainſi, outre ce que nous dirons dans la ſuite à l'Avis des corrections ;

I. Appliquez-vous à bien connoître le caractere mélancolique, le trop curieux, le rapporteur, l'intrigant, auquel on peut rapporter le tracaſſier & le brouillon. Je vous renvois à ce que nous en dirons vers la fin de cet ouvrage, où vous apprendrez le moyen de les réformer. Mais ſi ces

défauts ſont portés à un certain degré ; après quelques tentatives inutiles que vous aurez faites pour les corriger, regardez-les comme incorrigibles, & ne tardez pas à vous défaire de pareils ſujets.

II. Vous mettrez plus de temps à éprouver le caractere menteur, quoique très-mauvais ; & le léger, quoique ordinairement de peu d'eſpérance ; parce que abſolument il peut s'y trouver un défaut de pure jeuneſſe & d'éducation. La maniere dont vos avis en ſeront reçus, vous dira aſſez ce que vous pouvez en eſpérer, ou en craindre. Le caractere ſuperficiel une fois bien connu, ſur-tout ſi ce défaut eſt conſidérable, ne demande guere d'épreuve de votre part ; vous y perdriez votre temps & vos peines.

III. Vous connoîtrez le caractere capricieux à ſes changemens fréquens de lectures, de pratiques de piété, d'inclination pour celle-ci, ou pour celle-là, &c. Et ſi au bout d'un certain temps vous ne pouvez le fixer à preſque rien, ne ſouffrez pas qu'il ſe fixe dans votre maiſon ; quoique bon d'ailleurs il n'y ſeroit d'aucune utilité, & peut-être y ſeroit-il fort nuiſible.

IV. Démaſquez ſans ménagement le caractere hypocrite, & humiliez beaucoup l'indocile. Si l'un ou l'autre, après quelques épreuves, ne fait voir que de petits progrès dans la vertu oppoſée à ſon défaut, vous pourrez croire qu'on n'eſt guere porté à s'en corriger, & que ſeulement on prend un peu ſur ſoi pour n'être pas renvoyé ; vous agirez donc en conſéquence.

V. Le caractere fier, hautain, celui qui eſt plein de ſon petit mérite, attaché à ſa façon de penſer, doit être humilié en ſecret & en public. On doit s'appliquer à rompre ſa volonté preſque en tout, pour le rendre pliable à celle des autres

& détaché de soi-même. Si un sujet de ce caractere acquéroit une grande & sincere humilité, pour ne s'attacher qu'à Dieu & à l'obéissance, il pourroit aller loin dans la voie de perfection : mais s'il n'est pas absolument dompté, il pourroit causer de grands maux dans une Communauté.

VI. J'en dis autant du caractere jaloux qu'il faut également humilier & mortifier, aussi-bien que le sensible. La grande sensibilité, quoique sans être accompagnée de jalousie, est toujours une source d'une infinité de fautes, & peut conduire à une triste mélancolie. Vous mortifierez donc le caractere sensible, pour l'aider à se réformer ; mais vous le ferez avec ménagement quand l'objet de la sensibilité est moins odieux.

VII. Avant que d'en humilier & d'en mortifier une seule pour quelqu'un de ces défauts, ne manquez pas de lui parler en particulier pour lui en faire bien sentir le ridicule, l'importance & les suites. Faites cela avec bonté, témoignant l'intérêt que vous y prenez pour son avantage. Si elle profite peu de vos avis, vous lui parlerez avec plus de fermeté ; puis vous emploierez les mortifications humiliantes : & après, si l'on est à peu près la même, vous menacerez du renvoi de la maison, & vous en menacerez, ou plutôt ou plutard, selon la conséquence que peut avoir le défaut par rapport au bien de la Communauté.

VIII. Un sujet qu'il faudroit encore renvoyer sans égard, s'il ne se corrigeoit pas assez promptement, ce seroit un de ces caracteres qui sont portés au singulier, à n'aimer presque que l'extraordinaire, à vouloir le trouver dans leurs lectures & leurs pratiques de piété, qui tâchent de le montrer dans leurs entretiens, parlant de de ce qu'ils appellent haute spiritualité, & qu'on

a peine à réduire à la vie commune, à l'exacte obſervation des regles où ſe trouvent tant de moyens de perfection. Sujets dominés par l'amour propre, dont toute la vertu eſt dans l'extérieur ſeul & les manieres, capables de donner dans bien des extravagances, & de cauſer de grands chagrins à une Communauté.

IX. Après quelque temps d'examen & d'épreuve, ne tardez pas non plus de renvoyer tout ſujet qui ſeroit de caractere à ne point eſtimer, aimer les autres, ni reſpecter ſes Supérieures, ou qui paroîtroit ne faire pas grand cas des vertus religieuſes & des ſaintes pratiques de la Religion.

3°. Epreuves de vertu. Vous les avez vues en partie ces épreuves dans ce que nous venons de dire; voici ce qu'il faut y ajouter.

I. Quoique vous deviez éprouver & mortifier les Novices plus que les Profeſſes, ayez ſoin cependant que votre fermeté à l'égard de celles-là ſoit tempérée par la douceur & la bonté ſi néceſſaires pour gagner leur confiance. Ainſi ne faites paroître aucune peine bien ſenſible de votre part pour les petites humeurs, auxquelles, ſur-tout dans les commencemens, elles ſeroient ſujettes; ni pour les tentations ou difficultés qu'elles pourroient éprouver. Car, pourvu qu'elles veuillent véritablement travailler à ſe vaincre, elles pourront par la ſuite, aidées de la grace, devancer beaucoup en vertus celles qui ont moins de défauts, & qui par conſéquent ont moins à combattre. Ce ſont les défauts plus eſſentiels dont nous avons parlé, ſur leſquels, après quelques avertiſſemens, vous devez exercer votre ſévérité.

II. Je ne vous ferai pas obſerver que les Novices ne doivent manquer ni à vous faire, ou à leur premiere Maîtreſſe, un aveu humble des

fautes commiſes contre les regles, ou la charité ; ni à accomplir fidelement & de bonne grace la pénitence qui leur en ſera impoſée. Je ne vous obſerverai pas non plus qu'il faut les accoutumer à écouter avec reſpect, & ſans aucune excuſe, toute réprimande qui leur ſeroit faite, même pour une faute dont elles ne ſeroient pas véritablement coupables : tout cela eſt ordinairement recommandé dans tous les inſtituts religieux ; mais je vous dirai d'y tenir ſérieuſement la main. Seulement vous préviendrez là-deſſus ces jeunes éleves ; vous leur ferez bien entendre que tout cela eſt néceſſaire pour les aider à triompher d'elles-mêmes, de leur propre volonté, & à acquérir l'abnégation intérieure, ſans laquelle il n'y a point de vraie vertu religieuſe : qu'ainſi, au lieu de s'attriſter, elles doivent au contraire travailler à concevoir dans l'intérieur de la joie & une ſincere reconnoiſſance, quand on contrariera leurs inclinations, qu'on leur fera ſurmonter les repugnances de l'amour propre, qu'on les appliquera à un travail humiliant, & qu'on les mortifiera de toutes manieres, qu'elles ſoient coupables ou non.

III. Sur ce point cependant il faut de la prudence & de la ſageſſe. En conſéquence ; que les pénitences impoſées en punition, ou par voie d'épreuve, ſoient propres en effet à faire acquérir la charité, l'humilité, l'abnégation, la régularité, ou toute autre vertu : mais n'en impoſez aucune qui en ſoi ſeroit plus propre à exciter l'aigreur, ou la riſée, qu'à corriger une faute, & à faire aimer la vertu ; aucune qui tendroit à renverſer les bonnes idées, ou à laiſſer les eſprits dans l'indéciſion de ce qu'il faut faire ou omettre pour contenter. Ayez ſoin encore de proportionner

cette

cette ſorte d'épreuve à la qualité des ſujets ; il en eſt de ſi timides, de ſi faciles à ſe troubler, quoiqu'avec la meilleure volonté du monde, que vous pourriez les décourager. Éprouvez-les, comme les autres, à la bonne-heure ; mais ménagez davantage leur foibleſſe. Je ne vous avertis pas de n'en éprouver jamais par bizarrerie, par humeur ; vous ſentez parfaitement que vous révolteriez, au lieu d'être utile.

IV. Ce qui vous aidera beaucoup à éprouver & à connoître la vertu de vos Novices, ce ſera la fidélité qu'elles auront de découvrir à leur premiere Maîtreſſe, ou à vous, les peines & difficultés qu'elles peuvent avoir, leurs dégoûts, leurs ennuis & ce qui les occaſionne, leurs tentations même, ſur-tout celles qui attaqueroient leur vocation ; car c'eſt de ce côté-là principalement que le démon cherche à troubler les ſujets qui ſont le mieux appelés. Or à l'aimable ſimplicité, à l'humble franchiſe avec laquelle elles expoſeront tout cela, répondant, ſans trop biaiſer, aux diverſes queſtions que vous leur ferez ſur tous ces différens objets ; & vous interrogeant vous-même ſur ce qu'elles ne ſavent pas aſſez bien par rapport aux moyens propres à combattre leurs paſſions, & à la maniere de mieux pratiquer les vertus & d'y avancer : à tout cela vous diſcernerez facilement ſi effectivement elles aiment la vertu.

Mais pour obtenir tout cela d'elles, il faut les bien perſuader des grands avantages, des vraies conſolations, des graces abondantes dont Dieu bénit ces ſortes d'ouvertures. Il faut auſſi (car je ne le ſaurois trop répéter) gagner leur confiance, en ſorte qu'elles remarquent en vous de la bonté, juſques dans les ſévérités dont quelquefois vous ſerez obligée d'uſer à leur égard.

Comme il eſt important que leur premiere Maîtreſſe ait leur principale confiance, & que vous devez être très-attentive à la lui conſerver pour leur bien, vous voyez aiſément que tout cela, & tout ce qui le précede, la concerne plus immédiatement. Cependant au commencement de cet Avis nous avons donné la raiſon pour laquelle nous devions vous parler à vous-même ſur tous ces objets.

L'inſtruction & la culture.

Ce que nous avons dit juſqu'ici, avec ce que diſent auſſi nos conſtitutions ſur ces deux points, paroît aſſez ſuffiſant pour vous y guider; ainſi pour ne pas vous donner ici ce que vous avez déja ailleurs, & pour ne pas me répéter moi-même, je me contenterai des obſervations ſuivantes.

1°. Il ne ſuffit pas de travailler à former le caractere & la vertu de vos Novices, ni de les inſtruire avec détail des obligations des vœux, j'entends ſur-tout des vœux d'obéiſſance & de pauvreté, & de tous les devoirs de la vie religieuſe; il faut encore leur faire bien connoître la fin principale de notre ſaint Inſtitut, qui eſt l'éducation de la jeuneſſe; leur donner une grande idée de cette fonction de zele & de charité, & les y former, autant que le peut permettre leur état de Novices. Ce point en particulier ne regarde pas bien d'autres Religieuſes, mais c'eſt pour nous un point important.

2°. Ayez ſoin que vos Novices ſoient bien inſtruites, non ſeulement de tous les devoirs de la vie chrétienne & religieuſe, mais encore de toutes les ſaintes pratiques de la piété, & de la maniere de s'en acquitter avec fruit. Vous n'ignorez point ce qu'il faut leur dire ſur l'adorable Euchariſtie:

seulement, pour y prévenir une pure & dangereuse routine, insistez beaucoup sur le fruit qu'on en doit tirer, leur recommandant souvent de n'approcher jamais de la sainte table, sans examiner ce qu'a opéré en elles leur derniere Communion, & sans prévoir la grace plus particuliere qu'elles doivent demander à Jesus-Christ, & le sacrifice plus important qu'elles ont à lui offrir.

3°. A quoi principalement il faut s'appliquer, c'est à leur faire de bonnes instructions relatives à la Confession, sans quoi elles courront risque de se confesser mal toute leur vie, peut-être de traiter assez légérement le Sacrement de Pénitence, & par suite le Sacrement même de l'Eucharistie. Voici donc les réflexions plus essentielles que j'ai à vous faire sur ce sujet, & qui sont fondées, partie sur ce qui m'a été enseigné à moi-même, partie sur ce que j'ai pu découvrir par l'expérience.

I. Ne craignez point de faire à vos Novices un bon & long catéchisme sur le temps à employer pour l'examen, & qui ne doit être ni trop court ni trop long, mais mesuré au besoin de chacune; sur les détails de l'accusation, où l'on ne doit omettre rien de grave quant aux circonstances, & où aussi on ne doit rien dire d'inutile; sur la vraie & bien sincere douleur, dont vous leur expliquerez d'une maniere sensible toutes les qualités, en les avertissant que l'acte qu'on en fait pour la Confession, doit précéder l'accusation des péchés, ce que bien des personnes manquent d'observer. Il en est qui sont fort tranquilles sur un acte de contrition produit le matin, & dirigé à une Confession qui doit se faire le soir; & il en est d'autres qui, parce qu'elles sont obligées d'attendre du temps auprès du Confessionnal, donnent dans un excès opposé, & renouvellent

ſans ceſſe leur acte de contrition : procurez-vous à vous-même les éclairciſſemens néceſſaires pour leur parler ſur cela avec exactitude.

II. Recommandez-leur qu'à chaque Confeſſion elles étendent leur douleur ſur tous les péchés de leur vie, ſpécialement ſur ceux dont elles ſont pour lors coupables ; & qu'elles ajoutent toujours à leur Confeſſion ordinaire une faute du paſſé, mais une faute un peu conſidérable & dont on ait une vraie contrition. Il n'eſt pas néceſſaire d'examiner ſi ce que je viens de dire en dernier lieu eſt eſſentiel au Sacrement ; il doit vous ſuffire que c'étoit la pratique de Saint François de Sales, que c'eſt celle des Confeſſeurs bien expérimentés ; & ſans doute vous ſavez les raiſons principales qui demandent qu'on la ſuive.

III. Imprimez fortement en vos Novices la plus grande horreur de tout déguiſement capable de rendre une Confeſſion ſacrilege, & à quoi cependant de fauſſes craintes peuvent engager ſurtout de jeunes perſonnes. Le déguiſement en choſes même légeres au ſaint tribunal ne peut être que très-répréhenſible ; 1°. Parce que c'eſt-là plus qu'ailleurs que nous devons porter la plus entiere ſincérité. 2°. Parce qu'il eſt certains cas où la connoiſſance de choſes d'ailleurs peu importantes eſt abſolument néceſſaire à un Confeſſeur, pour aſſeoir un jugement plus juſte ſur des diſpoſitions eſſentielles de ſa pénitente ; & où par conſéquent le déguiſement, quoique léger en ſoi, pourroit rendre très-coupable la perſonne qui en uſeroit.

IV. Faites-leur bien comprendre que ce n'eſt pas ſeulement le corps, mais encore & principalement l'ame de l'action qui doit être l'objet de leur douleur, & la matiere de leur accuſation. Cependant, ſi vous ne les en inſtruiſez, de jeunes

perſonnes ſeront très-contentes d'elles-mêmes, ſi, par exemple, elles s'accuſent d'avoir mortifié légérement une de leurs Sœurs; & elles ne parleront point du principe de cette faute qui peut venir d'un orgueil ſecret, d'une forte antipathie, d'une jalouſie des plus baſſes, &c. Elles ne parleront pas davantage des mauvais effets qu'a produit leur faute, comme un vif chagrin dans leur Sœur, & d'autres circonſtances qu'on a pu & dû prévoir, & qui peuvent rendre très-grieve une faute en ſoi légere. Je conviens qu'elles ont dû être déja inſtruites de tout cela: n'importe; il ne ſera pas inutile, peut-être même ſera-t-il abſolument néceſſaire que pour quelques-unes vous y inſiſtiez de nouveau & ſouvent.

V. Vous rendrez donc un ſervice eſſentiel à vos Novices, ſi vous les inſtruiſez bien ſur tout cela, ou par vous-même, ou par leur premiere Maîtreſſe; parce que vos inſtructions influeront ſur les Confeſſions de toute leur vie. Il s'y trouvera cet avantage particulier, que dans les circonſtances où elles auront recours à un Confeſſeur extraordinaire qui ne les connoît pas aſſez, elles s'accuſeront avec une toute autre exactitude, elles ne manqueront point de lui déclarer, comme elles le doivent, les fautes qui ſeroient anciennes & d'habitude, & (comme il eſt ſouvent à propos de le dire) le jugement qu'en porte leur Confeſſeur ordinaire.

VI. On dira peut-être qu'un Confeſſeur en cette qualité a droit, & même eſt obligé d'interroger ſes pénitentes, de les inſtruire, de les faire s'expliquer ſur ce qui eſt abſolument eſſentiel pour l'accuſation; & qu'ainſi il n'eſt pas néceſſaire qu'une pénitente ſe donne tant de ſoins pour ne manquer à rien dans la déclaration de ſes péchés.

A cela je réponds, 1°. Qu'une perſonne qui manqueroit à la recherche exigée pour l'examen, & cela parce qu'elle s'appuie ſur les interrogations que lui fera un Confeſſeur, cette perſonne par là-même ſeroit aſſez mal diſpoſée. 2°. Souvent un Confeſſeur ne penſe pas à faire bien des interrogations, parce qu'il croit ſa pénitente plus ſincere & plus éclairée qu'elle ne l'eſt en effet; ou parce qu'on ne lui dit rien qui donne ſuffiſamment lieu à ces interrogations. 3°. Souvent encore il eſt des queſtions que la prudence ne lui permet pas de faire, ou qui lui ſont abſolument interdites par le ſecret inviolable qu'il doit garder ſur la Confeſſion d'une autre perſonne. 4°. Quelquefois pour ne pas diſtraire, interrompre, troubler ſa pénitente, il remet ſagement à la fin de la Confeſſion les queſtions qui lui paroiſſent néceſſaires; & la multiplicité des objets qui lui ont été préſentés, jointe à quelque abſtraction, eſt cauſe qu'il oublie, ſans s'en appercevoir, une partie des interrogations qu'il ſe propoſoit de faire. Il vous ſera aiſé de voir ce que vous devez conclure de ces réponſes.

4°. Vous pourrez en trouver en qui d'ailleurs vous ne remarquerez rien que de bien, & qui cependant ne paroiſſent touchées en aucune façon des choſes plus capables de porter la paix dans l'ame, ne montrant ſur leur front que peine, qu'inquiétude. Prenez-y garde; cela doit vous donner lieu de ſoupçonner que, quoiqu'elles aient employé beaucoup de temps en s'accuſant pour une Confeſſion générale, ou particuliere, la honte pourroit bien les avoir empêchées de déclarer quelque faute. Alors, ſans trop leur faire connoître votre ſoupçon, procurez-leur un Confeſſeur à qui elles aient plus de confiance à la déclarer. Après, vous verrez la ſérénité & le contentement reparoître ſur leur viſage.

5°. Il en eſt qui ont réellement une bonne vocation, mais dans laquelle, faute d'inſtruction, il ſe mêle quelque motif humain & imparfait. Appliquez-vous à rectifier leurs premieres idées; apprenez-leur à ſanctifier & à épurer leurs vues, à ne ſe propoſer autre choſe que leur ſalut, leur perfection par le moyen du renoncement à elles-mêmes, & la gloire de Jeſus-Chriſt leur divin époux par l'holocauſte plus parfait qu'elles lui feront de leur perſonne.

6°. Vous ne devez pas permettre que vos Religieuſes ſe communiquent imprudemment leurs peines, leurs difficultés, leurs mécontentemens, leurs tentations, leurs idées ſur celle-ci, ou celle-là, ni ce que vous auriez pu leur dire par forme de répréhenſion, ou autrement : cela ne ſert pour l'ordinaire qu'à ſe communiquer mutuellement de très-mauvaiſes impreſſions contre la charité, le devoir, l'obéiſſance, l'amour de ſon état. Mais vous devez encore moins le ſouffrir dans vos Novices, pour qui cela ſeroit des plus dangereux par rapport à leur vocation, étant moins capables de ſe redreſſer & conſeiller elles-mêmes. Veillez-y donc de près.

7°. Une des choſes qui vous donnera plus lieu de bien former vos Novices à la vie religieuſe, ce ſera l'aveu qu'elles viendront d'elles-mêmes vous faire de leurs fautes ; vous devez donc leur faciliter cette ſainte pratique. Ainſi, quoique vous ayiez à leur faire une réprimande convenable pour ces fautes, & à leur en impoſer quelquefois une pénitence, mais alors bien modérée, recevez-les en pareils cas avec toute la douceur & toute la bonté dont vous ſerez capable. Au reſte ce qui peut manquer ici ſur ce point, vous le trouverez après à l'avis des corrections.

8°. Les Novices, plus que les autres, dans un temps de tentations importunes, après quelque faute plus considérable, à un moment de ferveur moins ordinaire, sont fort tentées de faire des promesses de prieres, de pénitence; ordinairement elles succombent à cette tentation, & puis c'est pour elles une source d'inquiétudes & d'embarras. Dès leur entrée, prévenez-les là-dessus, & défendez-leur absolument tous ces vœux imprudens. Ne leur permettez même jamais de faire d'avance les vœux de Religion, si j'en excepte quelques cas particuliers, mais bien rares, & après un sérieux examen de personnes prudentes. Encore même alors il ne faudroit le permettre qu'avec la condition qu'un Confesseur, ou la Supérieure pourroit, dans le besoin, relever de ces vœux.

Un Confesseur pourra vous dire quels sont les vœux dont vous avez droit de suspendre l'obligation pour le temps du Noviciat, parmi ceux qui auroient été faits avant que d'y entrer, ou après. Mais aussi, comme les vœux solemnels de Religion ont par eux-mêmes la force d'éteindre l'obligation de tous autres vœux, selon qu'il m'a été assuré par quelqu'un bien instruit; ne manquez pas d'en avertir vos Novices avant leur profession.

La réception ou le renvoi.

1°. Si après une épreuve suffisante relativement au sujet, vous ne voyez aucune espérance fondée qu'on puisse jamais bien former le caractere d'une Novice, ni la former elle-même à la vertu & aux qualités propres de votre état, ne balancez pas de la renvoyer; elle perdroit son temps, en la faisant attendre davantage, & peut-être nuiroit-elle beaucoup aux autres: nous l'avons déja fait entendre.

2°. Dans le doute ſi vous devez, ou ſi vous ne devez pas uſer de ſévérité dans votre conduite à l'égard de quelque Novice, penchez plutôt vers la douceur. Mais dans le doute, (j'entends un doute bien fondé, & non une ſimple crainte) ſi une Novice mérite ou ne mérite pas d'être admiſe à la profeſſion, décidez contr'elle; parce qu'en pareil doute l'intérêt général & propre de votre maiſon doit l'emporter ſur l'intérêt particulier & étranger. C'eſt-là le principe qui doit diriger auſſi vos Religieuſes, quand elles ſont aſſemblées capitulairement au ſujet d'une Novice: autrement votre maiſon pourroit ſe remplir de très-mauvais ſujets; & il eſt peu de Communautés qui n'aient lieu de ſe repentir de n'avoir pas ſuivi cette regle de conduite. Croyez-moi; il vaut mieux que la vôtre tombe abſolument que d'être mal compoſée. Mais remarquez avec le P. Rigoleu, que pour admettre à l'habit ou la poſtulance, il n'eſt pas néceſſaire, comme pour la profeſſion, que vous jugiez poſitivement qu'un ſujet eſt digne: ainſi, quoique vous ayiez des raiſons pour & contre, vous ne devez pas en pareil doute le refuſer, puiſque le temps du Noviciat & ſes épreuves vous donneront le loiſir de vous éclaircir davantage. Ce ſeroit autre choſe, ſi le ſujet paroiſſoit ne convenir nullement.

3°. Cependant il eſt des ſujets douteux, en qui d'ailleurs on voit un bon caractere, des talens, & qui ſeulement ont montré trop de lâcheté à avancer en vertus. Pour ceux-là vous pourrez ſuſpendre votre derniere déciſion à leur égard; vous différerez leur profeſſion de quelques mois: mais que ce ſoit-là pour eux la derniere épreuve.

4°. Comme vous & la premiere Maîtreſſe des Novices, êtes cenſées les mieux connoître,

vous ne manquerez pas l'une & l'autre, comme vous le ſavez déja, de rendre compte à la Communauté de leurs diſpoſitions bonnes ou mauvaiſes par rapport à la piété, à la régularité, à la charité, à l'obéiſſance, &c., quand la Communauté s'aſſemblera pour leur réception. Mais alors prenez garde de vous laiſſer ſurprendre par aucune prévention favorable ou défavorable; n'y enviſagez que le pur intérêt de Dieu & celui de votre Communauté. Prenez garde encore que dans ces occaſions il ne vous échappe rien de ce que ces Novices auroient pu vous dire en particulier de leur conſcience & des diſpoſitions propres de leur ame : vous ne pourriez uſer de ces connoiſſances, ſans manquer au ſecret que vous leur devez. Et puis ſi cela étoit connu, & il eſt preſque impoſſible qu'il ne le ſoit, ce ſeroit autoriſer les autres Novices à ne plus s'ouvrir de leur intérieur, ce qui auroit de fâcheuſes ſuites pour vous comme pour elles.

Observation. Ce que nous avons dit juſqu'ici convient également & preſqu'en entier aux Novices Converſes. Ce qui peut leur être particulier, vous le trouverez plus haut à l'Avis X^e *de l'Inſtruction*, & dans la réflexion ſuivante.

Il ſeroit, ce me ſemble, à propos de n'en point admettre qui ne ſuſſent lire aſſez bien pour s'inſtruire. Les Sœurs Converſes ayant moins de temps pour aſſiſter aux lectures communes, ſi elles ne ſont pas en état d'en faire de particulieres, elles ſont en grand danger d'ignorance, & par conſéquent de commettre une multitude de fautes, avec peu de reſſource pour les éviter, ou les réparer. Ces Sœurs ne ſachant pas lire, elles auront auſſi moins de moyens de s'occuper avec piété des ſaints exercices, parce qu'elles n'auront rien qui

allume & qui entretienne en elles la ferveur & la dévotion ; ce qui pourroit les conduire à perdre tout le temps de la priere, de l'assistance à l'Eglise, &c. Cependant je ne prétends pas empêcher d'appliquer ici le principe si avoué, qu'il n'est point de regle sans exception. Pourriez-vous en effet refuser une bonne Fille d'un sens raisonnable, d'une belle simplicité, d'une vraie humilité, qui ne sauroit pas lire, mais qu'on verroit bien à ses réponses & à ses questions que l'esprit saint a pris plaisir lui-même à instruire ? (*)

Addition au XIII. Avis.

Comme il est à propos que vous puissiez vous rappeler facilement les principales choses dont vous & la premiere Maîtresse des Novices avez à traiter avec elles, je vais vous en donner ici un détail suffisant, qui, à l'exception de quelque chose des deux premiers articles, vous sera aussi, comme je le pense, d'un grand secours à l'égard des Professes même qui ont en vous plus de confiance. Ce n'est pas que pour les unes ou les autres vous deviez faire absolument toutes les questions qui vont suivre, & encore moins les faire en un seul entretien : vous devez les savoir toutes, afin de choisir celles qui conviennent spécialement aux personnes que vous avez à conduire, & relativement à leurs besoins, à leur confiance, à leur ouverture de cœur plus ou moins grande. Vous commencerez par les interrogations auxquelles il est moins pénible de répondre, pour parvenir insensiblement aux autres qui peuvent souffrir plus

(*) Dans la premiere Lettre qui est à la fin de cet ouvrage, vous trouverez encore plusieurs choses qui ont rapport à ce qui a été traité dans ce treizieme Avis.

de difficulté ; mais vous vous arrêterez, ſur-tout à l'égard des Profeſſes, ſi prudemment vous ſoupçonnez une répugnance trop forte pour le moment, & que vous devez eſpérer qui tombera par la ſuite.

1°. Quelle idée avez-vous de l'état religieux... Qu'eſt-ce ſur-tout qui vous y attache... Souffririez-vous beaucoup s'il vous falloit le quitter... Quel cas faites-vous de ſes ſaintes obſervances... aimez-vous à les ſuivre ?

2°. Qu'eſt-ce en particulier qui vous attache à cette maiſon... Eſtimez-vous les perſonnes qui la compoſent... N'avez-vous point d'affection trop marquée pour quelques-unes... D'antipathie pour d'autres... Quel eſt le principe de ces ſentimens ſi oppoſés ?

3°. Quel livre liſez-vous... Comment faites-vous vos lectures... Pour leſquelles vous ſentez-vous plus d'attrait... Que faites-vous pour qu'elles vous profitent ?

4°. Comment approchez-vous des ſacremens... En quelles diſpoſitions vous y trouvez-vous plus ordinairement... Quel fruit en tirez-vous... N'avez-vous point une ſecrete jalouſie de ce que d'autres les fréquentent plus ſouvent que vous ?

5°. Quelles ſont les choſes qui vous ont été plus ſpécialement preſcrites... Comment vous en êtes-vous acquittée... Dans quel eſprit... N'y avez-vous point manquée... Pourquoi... Quelle en a été la ſuite ?

6°. Vous êtes-vous fait tous les jours quelque violence ; & pouvez-vous dire que vous n'en avez paſſé aucun ſans renoncer en quelque choſe à vous-même, peu ou beaucoup ?

7°. Votre eſprit eſt-il recueilli... D'où vient ſa diſſipation... Votre cœur eſt-il tranquille... D'où vient ſon trouble ?

8°. En quel état vous êtes-vous trouvée dans l'oraiſon. . . Quelles graces y avez-vous reçues. . . Avez-vous eu ſoin de vous y préparer. . . De la bien faire. . . D'en profiter. . . De rappeler ſouvent pendant le jour le ſouvenir des réſolutions que vous y avez priſes. . . De les pratiquer ?

9°. Avez-vous été fidele aux ſaintes inſpirations. . . En quoi y avez-vous manqué. . . Combien de fois. . . Pourquoi. . . L'amour propre ne vous empêche-t-il point de vous faire bien connoître. . . Quelles ruſes emploie-t-il pour vous cacher ?

10°. Vous êtes-vous obſervée ſoigneuſement ſur le ſujet de l'examen particulier. . . Quelle a été ſur cela votre conduite. . . Quelles ont été vos victoires. . . Vos chûtes. . . De quels moyens vous êtes-vous ſervie pour combattre le vice, ou pour acquérir la vertu qui devoit en être la matiere ?

11°. Dans les dangers d'offenſer Dieu, avez-vous été prompte à recourir à lui par la priere. . . Et à vous-même, par un redoublement de vigilance ?

12°. Les fautes que vous avez commiſes ont-elles été volontaires. . . Fréquentes. . . Conſidérables. . . Accompagnées d'infidélités plus marquées à la grace ?

Ont-elles été viſibles. . . Ont-elles été pour les autres qui s'en ſont apperçues, un ſujet de mécontentement, ou de mauvaiſe édification, ou même de chûte ?

N'ont-elles point eu quelque autre ſuite fâcheuſe. . . Ont-elles été ſuivies des réparations que vous en deviez faire ?

13°. N'y a-t-il point eu de faute particuliere contre le recueillement. . . La charité. . . La dé-

pendance... L'obéiſſance... La régularité... L'édification ?

14°. Vous êtes-vous relevée promptement de chacune de vos fautes... En la maniere qui vous a été preſcrite, vous tenant toute confuſe en vous-même, renouvelant à l'inſtant vos bonnes réſolutions, retournant à Dieu avec amour & confiance, ne vous laſſant jamais de recommencer, &c. ?

15°. N'y a-t-il point eu, & n'y a-t-il point encore de découragement... D'excès d'épanchement & de diſſipation... Ou de triſteſſe... Ou de tentation... Quel en a été, ou quel en eſt encore le ſujet; l'occaſion; la ſuite ?

16°. Avez-vous profité de toutes les occaſions de pratiquer la vertu, & particuliérement l'humilité, la charité... En quoi y avez-vous été infidele... Combien de fois... Pourquoi ?

17°. Quelle eſt votre exactitude pour le lever... Pour le coucher... Occupez-vous ſaintement votre eſprit à l'inſtant du coucher... A votre réveil ?

18°. Quelle eſt encore votre exactitude pour les obſervances régulieres... Pour les devoirs de votre emploi... Pour obliger & prévenir les autres... De quelles pénitences ou réparations ſont ſuivies les fautes que vous faites en tout cela ?

19°. Avez-vous fait un ſaint emploi du temps... En avez-vous perdu en choſes inutiles... En entretiens frivoles... En quels momens de la journée l'avez-vous perdu ce temps ſi précieux... Combien en avez-vous perdu ?

20°. Avez-vous dans vos actions une intention bien pure de plaire à Dieu... N'avez-vous point cherché à vous y contenter vous-même, vos inclinations, l'amour propre, &c. ?

21°. En quel état eſt actuellement votre eſprit... Votre cœur... Votre volonté ſur-tout ?

22°. Sondez bien votre cœur, & répondez ſincérement aux queſtions ſuivantes.

Etes-vous réſolue d'être toute à Dieu, & de n'avoir plus de réſerve pour lui... Quelles ſont les choſes que vous avez plus de peine à lui accorder... Celles que vous vous ſentez plus tentée de lui refuſer... Celles qu'il vous demande plus ſouvent, plus fortement, & que vous avez plus de répugnance à lui ſacrifier ?

23°. Quelles ſont les choſes que vous avez ſujet de croire qui s'oppoſent davantage en vous à votre ſalut & à votre perfection... Entre toutes ces choſes, quelle eſt celle qui y met un plus grand obſtacle... Celle qui vous donneroit plus de remords & de frayeurs à l'heure de la mort ?

24°. Quels ſont les moyens que vous avez ſujet de croire qui contribueroient davantage à vous faire avancer en vertus... Entre ces moyens, quel eſt celui de tous qui pourroit le plus y contribuer... Celui qui vous donneroit plus de paix & de conſolation à la mort, ſi vous y êtiez bien fidele.

25°. Entre pluſieurs choſes qui vous ſeroient humiliantes, pénibles, mortifiantes, ſi on les exigeoit de vous ; quelle eſt celle qui vous coûteroit le plus, quoique d'ailleurs elle n'eut rien de ridicule, ni de répréhenſible aux yeux de la ſageſſe chrétienne ?

Entre ces choſes humiliantes, pénibles, mortifiantes, quelle eſt celle qui, par la répugnance naturelle que vous y ſentez, ſeroit un plus puiſſant correctif ou préſervatif de vos fautes, ſi on vous l'impoſoit pour pénitence conditionnelle ?

26°. Quelle eſt la vertu pour laquelle vous

croyez avoir plus d'attrait... La pratique de mortification à laquelle vous êtes plus portée?

27°. Quels ſont les exercices de piété & les obſervances régulieres que vous goûtez davantage... Quels ſont vos deſirs plus ordinaires... Vos craintes plus fréquentes... Vos joies plus conſolantes... Vos triſteſſes plus accablantes?

28°. Cet entretien va finir : y avez-vous dit tout ce que vous vous êtiez propoſé d'y dire avant que de le commencer... N'y a-t-il rien qu'une répugnance naturelle, ou un fonds d'amour propre vous empêche de déclarer, & que cependant vous ſouhaiteriez avoir déja dit... Ne voulez-vous point vous en décharger au plutôt, afin de pouvoir vous retirer enſuite avec un eſprit & un cœur tranquilles... Si vous avez peine à parler, n'aurez-vous pas plus de facilité à me donner par écrit la choſe que vous auriez à me dire, & que je ſuppoſe que la prudence ne vous empêche point de faire connoître... Du moins priez Dieu qu'il vous éclaire ſur ce qui ſera mieux, & qu'il vous donne d'ici à quelques jours la force de l'exécuter?

29°. Nous allons nous ſéparer; voyez ſi indépendamment de ce que je viens de dire, vous n'auriez point quelque conſeil à me demander, ſoit pour votre conduite perſonnelle, ſoit relativement à d'autres?

XIV. AVIS.

La piété.

QUE de choſes importantes à dire ſur ce ſujet! Il faut nous borner.

1°. Inſpirez, ſoutenez & favoriſez de tout votre

votre pouvoir la ſolide piété par vos paroles, & beaucoup plus encore par vos bons exemples. Fortifiez la piété qui eſt foible ; inſtruiſez celle qui eſt ignorante ; ayez compaſſion de celle qui eſt ſcrupuleuſe, ou autrement exercée & affligée, lui donnant tous les ſecours poſſibles.

2°. Pour la piété fauſſe & hypocrite, démaſquez-la & la perſécutez ſans ménagement ; puiſqu'elle n'a pour principe que l'orgueil, ou quelque autre paſſion qui ne vaut pas mieux, & pour effet que de tromper les autres, & de leur en impoſer par une apparence de bien, ſouvent même pour les entraîner au mal. Mais il ne faut pas juger légérement qu'elle ſoit telle, ſans en avoir de bonnes preuves. Or c'eſt à l'obéiſſance & à l'humilité conſtante & habituelle que vous diſtinguerez aiſément la vraie piété d'avec la fauſſe. Vous ne la jugerez cependant pas fauſſe pour quelques fautes accidentelles & de peu de durée contre ces deux vertus, puiſque la véritable piété n'en eſt pas toujours également exempte, ſur-tout dans ſes commencemens, où elle agit de bonne foi, mais encore foiblement.

3°. Nous avons parlé de la direction ; mais la plus ſage d'ailleurs ſeroit fort infructueuſe, ſi celles que vous avez à conduire n'avoient pas un bon fonds de piété ; vous devez donc ne rien épargner pour l'inſpirer ſur-tout à votre jeuneſſe ; & quoique les conſtitutions des Religieuſes en parlent d'ordinaire aſſez amplement, je ne puis m'empêcher d'y joindre mes réflexions propres.

4°. On ſait aſſez que la vraie piété eſt un hommage de notre cœur, par où nous reconnoiſſons que Dieu eſt le principe & la fin de tout ; que nous devons lui rapporter toutes nos penſées, toutes nos affections, toutes nos œuvres, ne

voulant rien que pour ſa gloire & notre ſanctification. On ſait encore qu'il eſt de la piété de former cette intention au moment du réveil, de la renouveler au commencement de quelque action de durée, toute indifférente qu'elle eſt par elle-même, & de la conſerver pendant le jour par un ſaint recueillement. Mais quelque inſtruites que ſoient vos Filles de tout cela, ſoyez aſſurée qu'il en eſt qui s'y négligent : il eſt donc de votre devoir de profiter des occaſions, pour le leur rappeler & les y exhorter.

5°. On n'a pas aſſurément manqué de leur inſpirer à toutes une grande dévotion à Jeſus-Chriſt crucifié & réſidant pour nous dans le ſacrement de ſon amour. Mais appliquez-vous tout particuliérement à leur rendre cette dévotion plus avantageuſe & plus fructueuſe qu'elle ne l'eſt d'ordinaire. Qu'elles aiment dans des momens plus libres à venir le viſiter aux pieds de ſes autels ; c'eſt elles principalement que Jeſus-Chriſt y attend. Qu'elles penſent à le prier dans les vues qui l'y animent lui-même, pour leur propre perfection, pour la converſion des infideles & des pécheurs, pour les pauvres & les affligés qu'elles ne peuvent ſoulager ou conſoler, pour les beſoins de l'Egliſe, la conſervation de la foi & de la piété, pour les Paſteurs & les Princes chrétiens, &c. Sur-tout que leur grande étude ſoit de ſe former ſur Jeſus-Chriſt, uniſſant toutes leurs vues à celles qui ont animé ici-bas le Sauveur, & aimant à ſe tenir étroitement liées à lui d'eſprit & de cœur dans leurs prieres, leur travail, leurs peines, afin de devenir véritablement de dignes épouſes de cet époux divin.

6°. On n'a pas manqué non plus de leur inſpirer une grande & tendre dévotion à la Mere

de Dieu : dévotion si juste, si avantageuse & que tant de titres doivent rendre plus particuliérement chere aux personnes religieuses. Ne vous contentez point de ce qu'on peut leur en avoir dit ; faites-vous un devoir de leur rappeler les motifs qui doivent les engager à honorer la sainte Vierge, après Jesus-Christ, par la plus grande vénération, par le dévouement le plus entier, par l'amour le plus tendre, & à recourir à elle dans tous leurs besoins avec la confiance la plus filiale ; soyez ingénieuse à leur enseigner mille saintes industries qui entretiennent le culte qui lui est dû. Mais, je vous en avertis, revenez-y souvent, si vous ne voulez pas qu'insensiblement plusieurs viennent à négliger une dévotion qui est capable d'attirer les plus grandes bénédictions sur votre Communauté. J'en dis autant par proportion de la dévotion aux saints Anges Gardiens, & à saint Joseph, le grand patron des ames qui veulent mener une vie intérieure. Pour les autres pratiques qui servent à conserver & à nourrir la piété dans les ames religieuses, nous aurons occasion d'en parler par la suite.

7°. Comme la vraie & solide piété ne consiste point dans les sentimens affectueux, mais dans la pratique de toutes les vertus, & sur-tout dans l'humble sentiment & le mépris de soi-même, dans le dépouillement de sa propre volonté, dans l'amour de l'oubli & l'estime des croix, dans la mortification des sens & de toute affection trop naturelle ; je voudrois encore qu'on insistât souvent sur tout cela, principalement dans les instructions que l'on fait à votre jeunesse ; puisque après tout ce n'est là autre chose que le renoncement & l'abnégation proposée par J.-C. à tous sans exception pour être du nombre de ses disciples.

Il m'eſt venu à ce ſujet pluſieurs réflexions ; mais j'ai penſé que vous me ſauriez gré de faire parler pour moi un des hommes qui ont le mieux ſaiſi ce point ſi eſſentiel, qui l'ont pratiqué plus parfaitement, & en ont écrit d'une maniere plus perſuaſive. Cet Auteur eſt le P. Surin, appelé l'homme de Dieu par M. Boudon ſon plus grand panégyriſte & ſon fidele imitateur. Ce que je vais extraire de quelques-unes de ſes lettres ſervira même de ſupplément néceſſaire à ce que j'ai manqué de dire dans les deux Avis précédens. Du reſte, on chercheroit en vain à ſe défendre contre la morale qui va ſuivre ; ce n'eſt point à des perſonnes d'un Inſtitut rigide qu'elle eſt adreſſée. Qu'on impoſe pour un moment ſilence aux révoltes de la nature, qu'on ferme l'oreille aux vains prétextes ſuggérés par l'amour propre, qu'on ſe tienne dans le recueillement aux pieds de Jeſus-Chriſt, dans la penſée des engagemens qu'on a contractés avec lui ; & l'on ſera obligé de convenir qu'il n'eſt rien ici qui ne convienne abſolument à toute ame religieuſe. D'ailleurs tout ce qui y eſt dit, eſt inſinué avec de bien ſages ménagemens.

» La divine Providence vous donne un emploi » fort utile à votre propre perfection, en vous » chargeant de la conduite des jeunes Religieuſes. » Etudiez-vous, ma très-chere Mere, à les établir » fortement dans le deſſein de n'eſtimer que Dieu, » & de ne ſe laiſſer toucher par aucune autre » conſidération que par celle de ſon honneur & » de ſon ſervice. Par ce moyen vous leur éleverez » le cœur, & les conduirez bientôt au ſommet » de la vertu ; & quoique leurs défauts ne ſoient » pas ſitôt abattus, elles auront de quoi les dé- » raciner doucement & efficacement.

» Il faut de bonne heure les accoutumer à » renoncer à leurs volontés, à mourir à leurs » passions, & à mettre leur cœur au dessus de » toutes les créatures; leur faire d'abord conce- » voir de la honte de tous les instincts de la na- » ture, qui sont contraires à cette parfaite liberté » de cœur, & blâmer toute sorte d'attaches à » quelque créature que ce soit, & sous quelque » prétexte que ce puisse être.

» Cette abnégation les menera droit à la cha- » rité, & par-là vous les rendrez dociles aux » mouvemens de la grace. Elles doivent avoir » un esprit d'enfant pour le regard de la piété » envers Dieu, de la charité envers le prochain, » & de l'obéissance aux supérieurs, sans aucun » faste ni estime d'elles-mêmes, se laissant plier » comme l'on veut, & ne trouvant rien de mé- » prisable ni de trop bas. Pour en venir là, il faut » qu'elles s'habituent à être mortifiées par le » mépris & l'abjection, de sorte que tout leur » devienne doux & aisé. . . .

» Donnez-leur une grande horreur de l'esprit » du monde & de ses manieres . . . de ses dégui- » semens, de ses flatteries, de ses complimens, » d'une façon d'écrire & de parler affectée. Faites- » leur garder en toutes choses une extrême sim- » plicité . . . si bien qu'elles viennent à ne priser » que la vertu solide, la paix, le recueillement, » la douceur, la patience, l'interprétation bénigne » de tout ce qu'on nous fait, la familiarité avec » Dieu, le goût de la vie, de la mort & de la » passion amere de Jesus-Christ; enfin une entiere » conversion de cœur à notre Seigneur, & le » saint exercice de son amour, en quoi elles » trouveront leur félicité: & faites-leur bien en- » tendre que le chemin le plus court pour y

» arriver, eſt la mortification de toutes nos in-
» clinations naturelles, de nos appétits, de nos
» goûts, de nos plaiſirs, & de toute ſorte de
» vaine excellence, . . .

» Je vous aſſure que les Communautés, où
» l'on a égard à ſon honneur & à ſes commodités,
» où l'on ſe choque pour quelques paroles moins
» reſpectueuſes, où l'on ſe querelle, où l'on fait
» de grandes plaintes, quand la Supérieure mor-
» tifie, ou commande librement, ſont à la vérité
» des vignes de Jeſus-Chriſt, mais des vignes en
» friche, & le fruit qu'on en recueille eſt amer.
» Je prie la divine lumiere qu'elle vous éclaire
» pour donner à ces jeunes ames le lait de la
» grace, & pour les repaître de la vérité : aſſurez-
» vous que toutes les perſonnes qui ſont ſujettes
» à leurs intérêts, & qui ſe plaignent qu'on ne
» les conſidere pas, ſont fort loin de la fenêtre
» par où nous vient le jour de la vérité. . . Le
» ciel n'éclaire que les ames qui ſont ferventes à
» ſe mortifier, amoureuſes du mépris, deſireuſes
» des humiliations, qui ſouffrent avec plaiſir les
» rebuts & les délaiſſemens, d'être miſes en oubli,
» & d'être traitées en Novices. . . .

» L'ame fervente, la vraie épouſe de Jeſus-
» Chriſt, ſe mortifie en tout, & s'arrache à ce
» qui plaît à ſes ſens : elle aime qu'on la néglige
» & qu'on lui donne le pire . . . ayant ſon repos
» en l'oraiſon, & ſa conſolation en Jeſus-Chriſt
» crucifié, elle ne ſe met guere en peine quelle
» mine on lui fait, & ne marche point en la vue
» des créatures. Elle n'a les yeux ouverts que
» pour les grands objets de la foi, Dieu, Jeſus-
» Chriſt, le Paradis, le jugement, la mort dont
» l'heure approche, & où l'on verra la vérité. «
(*Tom. 2. let. 27.*)

» Cultivez, ma chere Mere, tant que vous » pourrez, ces bonnes petites ames; les tirant de » leur baſſeſſe naturelle, élevez-les au deſſus » d'elles-mêmes : car l'eſprit des filles ou ſe donne » tout à la grace, ou ſe laiſſe tout aller aux inſ- » tincts de la nature. Encouragez-les à ſe dégager » de tout, autant que leur foibleſſe le permet, » & inſinuez-leur doucement les vérités qui » peuvent les porter à s'aſſujettir généreuſement » au joug de Jeſus-Chriſt. Il ne faut guere leur » diſſimuler les points de perfection auxquels l'état » religieux oblige; mais il faut les leur faire goûter » par la douceur qui s'y trouve mêlée, les ani- » mant toujours à de plus hautes entrepriſes; au » parfait dénuement; à l'amour des ſouffrances, » au deſir de l'abjection & du mépris.

» Je vous aſſure que la jeuneſſe eſt capable » de grandes lumieres, quoique ſouvent elle » n'exécute pas tout. Il faut les gagner par amour, » les traiter avec une grande douceur, & ne rien » faire qui leur doive cauſer une peine cuiſante » & ſenſible, qu'après qu'on a tiré d'elles leur » conſentement : car on peut tout quand on le » veut, quoique la foibleſſe humaine s'étonne. « (*Tom. 2. let. 28.*)

» On m'a mandé qu'on vous avoit donné la » charge des jeunes Profeſſes. Appliquez tous vos » ſoins à établir en elles la vie de Jeſus-Chriſt. » Propoſez-leur cette idée de perfection, & faites- » leur en concevoir une haute eſtime & un deſir » ardent. Inſpirez-leur une ſainte fierté, qui leur » faſſe mépriſer tout ce qui eſt indigne d'un cœur » animé de l'eſprit de Jeſus-Chriſt. Après cela » diſpoſez-les peu à peu à l'exécution de ce grand » deſſein, & donnez-leur lumiere dans les occa- » ſions pour connoître le mal que ſe fait l'ame

» qui s'abaiſſe à chercher ſon propre intérêt ;
» excepté la grace & la béatitude éternelle ; à
» contenter ſes paſſions, & à condeſcendre aux
» inſtincts de la nature.

» J'avoue qu'il faut donner aux jeunes eſprits
» une douce & honnête liberté ; il ne faut pas
» gêner leurs inclinations, quand les choſes
» auxquelles elles ſe portent ne ſont pas mau-
» vaiſes. Mais dès qu'on y voit de la paſſion ou
» de l'attachement pour quelque objet qui les
» peut éloigner de Dieu, il faut leur marquer
» une grande averſion pour cela, & faire chari-
» tablement ce que vous pourrez pour tourner
» leur eſprit & leur cœur au véritable & ſolide
» bien qui conſiſte à s'avancer dans la vertu, &
» à ſe vaincre ſoi-même, juſqu'à ce que le cœur
» vienne à trouver ſon repos dans la grace.

» Cette maniere de conduire les ames doit
» être fort douce. Il faut plutôt les piquer de
» généroſité & les attirer par amour, que de les
» contraindre & d'uſer de ſévérité. Car enfin
» l'eſprit humain eſt tellement fait qu'il ne peut
» acquérir rien de bon par la violence & par la
» peine, ſi ce n'eſt qu'avec la peine & la con-
» trainte que ſouffre le ſens, il y ait au dedans
» des motifs conſolans qui élevent & fortifient
» l'eſprit. Il ne faut jamais ouvertement donner
» compoſition à aucun mal. On peut bien le
» tolérer & diſſimuler quand l'ame eſt encore
» foible : mais de témoigner qu'on agrée aucun
» tempéramment qui favoriſe l'imperfection, &
» qui flatte la nature, c'eſt ce qu'il ne faut
» jamais faire.

» Quand on a retranché dans une ame ce qu'il
» y avoit de plus groſſier, & qu'on voit peindre
» ſur ſon horizon les lumieres & les attraits de

» la grace ; il faut avoir grand ſoin de les ſe-
» conder, & d'affermir l'eſprit dans la réſolution
» de ne ſe conduire jamais par les maximes de
» l'amour propre.

» Je ne voudrois point preſſer avec inſtance
» ces bonnes enfans à faire des choſes trop rudes
» au corps, ou terribles à l'eſprit, ſi la loi de
» Dieu ne les ordonnoit, ou que la raiſon ne
» ſemblât en quelque rencontre les exiger. Mais
» auſſi je ne voudrois jamais condeſcendre à ce
» qui ne tend qu'à ſatisfaire les ſens & les in-
» clinations naturelles ; & quand je les verrois
» ſe laiſſer aller à ces foibleſſes, je ne manquerois
» point de leur en témoigner mon ſentiment.

» Je prie Notre Seigneur de vous animer de
» ſon eſprit en toutes choſes, mais particuliére-
» ment pour conduire les ames, dans le temps
» qu'on peut faire de grands acquêts, tel qu'eſt
» le temps de la jeuneſſe. Que ſi pour lors on
» ne fait pas encore de grands exploits, du moins
» on acquiert les diſpoſitions requiſes pour les
» faire à l'avenir quand la providence en don-
» nera l'occaſion.

» Soyez bien perſuadée que ce qui empêche
» d'arriver à une haute perfection, ce n'eſt pas
» préciſément d'avoir été autrefois dans de grands
» déſordres, mais c'eſt d'avoir préſentement trop
» de lâcheté. Car quand on a un bon deſir &
» bien du courage, quelques péchés qu'on ait
» commis, on ſe fait jour au travers de tous
» les empêchemens de la perfection, pendant
» que des ames innocentes manquent de cou-
» rage, avancent fort peu & menent une vie
» traînante. « (*Tom. 2. let. 53.*)

XV. AVIS.

La charité.

COMME il n'y a point de vraie piété ſans amour pour Dieu, il ne peut y avoir non plus d'amour véritable pour Dieu ſans charité pour le prochain; puiſque c'eſt à la charité & à l'union fraternelle que Jeſus-Chriſt a dit qu'on reconnoîtroit ſes vrais diſciples. Parmi les différentes découvertes que j'ai faites à ce ſujet, voici ce qui m'a paru devoir vous intéreſſer davantage.

1°. Faites en ſorte que l'air, les paroles, les manieres, tout l'extérieur ſe reſſente d'une vraie & ſincere charité; élevez-y ſur-tout vos jeunes Religieuſes. Qu'elles prennent l'habitude, quand elles ſe rencontrent, de ſe ſaluer mutuellement, non par des expreſſions qui ne tendroient qu'à donner occaſion à la rupture du ſilence qu'elles doivent garder; mais avec cet air, qui ſans aucune parole dit aſſez qu'on rencontre une Sœur que l'on aime.

2°. Veillez ſoigneuſement à ce que ſous prétexte de charité, elles ne donnent pas dans des excès qu'on regarde quelquefois comme propres à l'entretenir, & qui ne tendent pour l'ordinaire qu'à l'affoiblir, à la détruire même. Or par-là j'entends ces liaiſons, ces amitiés particulieres dont nous avons déja parlé, & que vous devez rompre abſolument : j'entends encore ce ton dans les paroles, ces manieres, ces amitiés de familiarité baſſe que vous devez également empêcher, ramenant tout le monde aux égards qu'inſpire l'honnêteté religieuſe; de ſorte qu'on traite même avec ſes égales, quoique d'une façon moins gênée,

avec cet air de conſidération & de reſpect, que ſe doivent réciproquement des perſonnes qui font profeſſion d'être les épouſes de Jeſus-Chriſt.

3°. C'eſt dans un moment de direction particuliere, ou d'exhortation commune, que vous porterez vos Filles à s'entr'aimer cordialement comme ſœurs, en vue de Jeſus-Chriſt leur divin époux, & à ſe témoigner en toute occaſion ce ſentiment qui doit toujours être ſoutenu d'une ſincere eſtime, de cette eſtime qui porte à trouver bon que les autres nous ſoient préférés. Quand donc vous appercevrez quelques traits plus marqués de baſſe jalouſie, & que vous entendrez des plaintes indécentes qui en ſont le fruit; ne manquez point d'attaquer fortement ce vice, ni d'humilier celle où il ſe trouvera, en lui en faiſant bien ſentir la baſſeſſe, le ridicule, toute l'injuſtice.

4°. Inſpirez ſouvent & avec la plus douce perſuaſion dont vous ſerez capable, la belle inclination à s'entr'aider, à ſe rendre mutuellement ſervice, même ſans en être requis, quand la choſe eſt convenable; & à le faire d'une maniere qui oblige doublement. Peut-être aurez-vous la conſolation d'en trouver qui porteront la tendreſſe & la généroſité de leur charité juſqu'à aimer à ſe charger toujours de ce qu'il y a de plus pénible ou de plus humiliant, pour en décharger les autres. Rendez-en graces à Jeſus-Chriſt; mais reprenez ſans ménagement celles en qui vous reconnoîtriez une inclination toute oppoſée; & ſur-tout ces ames baſſes de Sœurs Converſes, ſi vous en aviez de cette eſpece, de qui les perſonnes les plus occupées, les plus infirmes, dès qu'elles ne ſont pas dangereuſement malades, ne peuvent tirer aucun ſervice, tandis qu'elles prodiguent tous leurs ſoins à une ou deux perſonnes,

qui par une autre baſſeſſe d'amour propre ſe les attachent par de petites amitiés, des préſens, &c.

5°. Inſpirez encore en toutes occaſions (& elles ne vous manqueront pas) le ſupport des humeurs, des oublis, des fautes; engagez à faire généreuſement à Jeſus-Chriſt le ſacrifice des mortifications même qu'on auroit reçues, ſans ſe permettre aucun retour, aucune réflexion de ſenſibilité, ni le plus petit air d'indifférence à l'égard de celle qui auroit mortifié, offenſé. Vous ſeriez trop heureuſe ſi vous obteniez ce point généralement de toutes ou de preſque toutes. Mais auſſi dès que vous ſaurez qu'une de vos Religieuſes aura reproché à une autre quelque défaut, ou l'aura offenſée par quelques railleries ou paroles piquantes, témoignez-lui-en le plus ſenſible mécontentement, & obligez-la toujours à en faire toute la réparation que mérite ſa faute: mais veillez en même temps à ce que celle qui en aura été offenſée, fut-elle beaucoup plus ancienne, reçoive toujours charitablement, & ſans le moindre reproche ſes excuſes. Il faut même que ſans aucun avertiſſement de votre part, toutes ſoient attentives à ne pas laiſſer coucher le ſoleil ſur le moindre mécontentement, ſur la plus petite déſunion, comme Saint Paul le recommande à tous les chrétiens; (*Ep. aux Eph. c. 4. v. 26.*) & ne manquez point de reprendre celles qui auroient beſoin d'en être ſollicitées.

6°. Vous rendriez un ſervice eſſentiel à votre Communauté, ſi vous pouviez engager toutes celles qui la compoſent, à méditer ſérieuſement cette belle maxime de la Mere Magdeleine de S. Joſeph, Carmélite. » On verra ſouvent en une perſonne » cinquante vertus auxquelles on ne penſe pas; » & s'il y a en elle la moindre imperfection, on

» la remarquera. Mais tout au contraire, s'il y » avoit dans le prochain cinquante imperfections, » & qu'il n'y eut qu'une seule vertu, il faudroit » fermer les yeux à celles-là, & s'arrêter à celle-ci » pour l'en estimer & l'en aimer, selon ce que » Saint Paul dit de la charité : *Elle ne pense point* » *en mal, elle ne se réjouit point de l'iniquité ; mais* » *elle se réjouit de la vérité.* (*1. Ep. aux Cor. c. 13.* » *v. 5 & 6.*) « Louez donc hautement & publiquement ce beau caractere si chéri de Dieu & des hommes, celui qui loin de penser mal de qui que ce soit, interprete tout en bien, excuse tout, souffre tout, pardonne tout ; & qui loin de se complaire en lui-même se réjouit des avantages des autres, de leurs bonnes qualités, de l'estime qu'on en fait, y applaudit sincérement, & n'ouvre la bouche sur le compte de personne que pour en parler favorablement. Mais que votre éloge soit bien général, & qu'on ne puisse soupçonner que vous ayiez en vue celle-ci ou celle-là, de crainte d'être soupçonnée en même temps de prédilection, & qu'au lieu de servir à lier les cœurs, vous ne veniez à les désunir, en excitant les mécontentemens, la critique, la malignité de la jalousie. Dans le particulier même, usez de circonspection. Il est bon quelquefois d'animer à la vertu en proposant l'exemple d'une personne vertueuse : mais pour user de ce moyen dans la vue de porter une autre à la pratique de la vraie charité, choisissez bien votre modele, & connoissez bien aussi celle à l'imitation de qui vous avez à le proposer. Ce moyen ne peut servir d'aiguillon qu'à une personne en qui, malgré des défauts vraiment répréhensibles, vous reconnoîtriez d'ailleurs une noblesse de cœur, une droiture d'ame, une générosité de sentimens ; toute autre en feroit peu

touchée, & par conſéquent n'en profiteroit pas, ſi même il ne lui devenoit nuiſible.

7°. Examinez bien qui ſont celles à qui l'on donne ſa confiance, pour dépoſer dans leur ſein les peines, les chagrins, les mécontentemens qu'on croit éprouver de la part d'une Supérieure, ou d'une particuliere. Favoriſez ces confidences, ſi pour cela l'on s'adreſſe à un de ces anges de paix qui portent toujours, comme on le doit, à la ſoumiſſion, au ſupport, à la concorde, à la patience. Mais arrêtez, autant qu'il ſera en votre pouvoir, toutes confidences faites à quelqu'une de ces perſonnes toujours diſpoſées à murmurer, à convenir de la juſtice des plaintes qu'on leur porte, & à les entretenir; ou trop bornées pour bien diſcerner le vrai. Sur-tout reprenez ſévérement ce cœur mauvais, qui pour faire entrer une de ſes Sœurs dans ſes mécontentemens, ou pour gagner baſſement ſon amitié, lui rendroit le mal qu'une autre auroit dit d'elle. Que la correction que vous en ferez ſoit capable de faire à cette fille, pour le moins étourdie, une plaie auſſi profonde que celle qu'elle aura cauſée par ſa coupable imprudence; car vous ſavez qu'à moins d'une grande vertu, on revient difficilement de la ſenſibilité qu'a produit pareil rapport.

8°. Recevez toujours avec bonté celles qui viendront vous avertir charitablement ou des infirmités d'une de leurs Sœurs qui auroit beſoin de ſoulagement qu'elle n'oſe demander; ou de quelque dangereuſe tentation qui l'exerce; ou de quelque chagrin cuiſant qui l'afflige. Cela vous donnera à vous-même l'heureuſe occaſion d'exercer la charité envers cette Sœur, en apportant à ſes diverſes peines les remedes que vous jugerez plus convenables. Mais ne ſouffrez point que perſonne vienne,

ſans en être interrogé par vous-même, vous rapporter les fautes commiſes par d'autres, à moins que ces fautes ne puiſſent conſidérablement préjudicier au bien de la perſonne coupable, ou au bon ordre de la Communauté. Nous ferons de ce point un article particulier ; ſeulement je vous exhorte beaucoup à contenir ces donneuſes d'avis, ces grondeuſes perpétuelles qui ne trouvent rien de bien fait, & qui paroiſſant être chargées de la conduite de tout le Monaſtere, reprennent tout le monde en toute occaſion, tandis que ſouvent ce ſont celles en qui il y a plus à reprendre. Je conviens qu'il peut s'en trouver de très-régulieres, de très-charitables même, & qui ont coutume de reprendre les manquemens des autres par le ſeul motif & l'amour de la régularité : mais auſſi il en eſt dont les mécontentemens & les plaintes viennent purement de l'humeur. Eſtimez les premieres, mais réglez leur zele, & modérez-en l'excès. Pour les ſecondes, corrigez-les & les reprenez ſévérement.

Je termine cet Avis en vous exhortant d'employer tous les moyens que l'eſprit de charité lui-même vous ſuggérera, pour entretenir l'union, la concorde dans votre maiſon, ſelon les occaſions, les perſonnes, les choſes, & pour en écarter tous les obſtacles. Je vais à préſent vous propoſer un exercice de piété & de charité tout à la fois, & qui vous eſt plus perſonnel.

XVI. AVIS.

Les Malades.

AFIN de mettre quelque ordre dans ce que j'ai à dire ici, je diſtinguerai différentes ſortes de malades.

1°. Les perſonnes à qui il arrive quelques infirmités accidentelles, rares & de peu de durée. Elles ont beſoin de prompt ſoulagement, de repos & d'attention, pour les rétablir plutôt en bon état. Ce ſont ordinairement celles qui peuvent le plus ſuivre la régularité, & qui en ſont les appuis. Il faut modérer leur zele, & leur interdire les exercices communs, juſqu'à ce qu'elles ſoient aſſez rétablies, pour les reprendre ſans en être incommodées. Il en doit être de même des abſtinences & jeûnes de regle, & auſſi de ceux de l'Egliſe, s'il en eſt beſoin : & ce beſoin, ce n'eſt pas à elles, mais au Médecin & à la Supérieure à en juger.

Il faut obſerver ici en général, de ne jamais avoir de peine à accorder ces ſortes de diſpenſes à celles qui les demandent croyant en avoir beſoin, à moins que vous ne ſoyiez bien aſſurée qu'elles ſe trompent. Ce ſeroit les expoſer à pluſieurs peines & tentations qu'il faut leur épargner, & vous-même à pécher contre la charité que vous leur devez. Votre conſcience n'en eſt pas chargée alors, ni la leur non plus ſi elles ſont de bonne foi. Il n'y a guere que le beſoin & l'humilité qui ordinairement engagent à demander ces ſortes de diſpenſes.

Vous devez être ferme & ſoigneuſe à faire exactement obſerver les ordonnances du Médecin & du Chirurgien, ſans vous arrêter à vos propres ſentimens ; ces Meſſieurs doivent en ſavoir plus que vous. Il n'y a que l'expérience perſonnelle, comme une des ſources principales d'où la Médecine doit tirer ſes connoiſſances, qui puiſſe prévaloir à leurs avis : & en ce cas, il ne faudroit pas contraindre les malades à faire ce qu'elles ſentent qui leur nuit. Mais d'un autre côté, trouvez-vous toujours préſente quand le Médecin vient

viſiter

visiter une malade, afin qu'il lui soit fait une exposition fidele de la maladie, & que connoissant bien les ordres qu'il aura donnés, vous veilliez mieux sur l'attention des Infirmieres, & sur la docilité de l'infirme pour leur exécution, dès que rien d'ailleurs ne s'y oppose.

Je dis, *dès que rien d'ailleurs ne s'y oppose;* & à ce sujet faites attention à cet avis important de sainte de Chantal; vous pourriez vous trouver dans le cas d'en avoir besoin pour quelqu'une de vos Religieuses: ne prenez cependant pas sur vous de le suivre indifféremment ou entiérement sans consulter qui il convient. » Je suis un peu en peine » de votre fievre: certes il vous falloit joindre à » l'avis de ma Sœur N. & ne vous point laisser » faire tous ces remedes. Quand les abattemens & » foiblesses corporelles viennent par abstractions » de l'esprit, que peuvent les médicamens, que » ruiner la santé? Il se faut divertir (de ces » abstractions) extrêmement, parce que la nature » alors ne prend pas nourriture, & par conséquent » demeure affoiblie; c'est ce que l'expérience à » la conduite a appris. Cette diete, ces bains & » médecines vous ont, si je ne me trompe, acquis » cette fievre lente; cela étant tout propre à brûler » le sang, de mettre feu sur feu. Quand ces abs- » tractions & attraits extraordinaires du ciel ar- » rivent à une ame, il faut simplement avoir » patience que cela soit passé; car il ne dure pas » long-temps; & alors l'on peut reprendre des » forces. Tenez cette maxime: quand les maux » du corps viennent du feu du dedans, laissez » agir ce feu sans médecine. « (*Tom. 3. let. 108.*)

2°. Les valétudinaires, & les malades habituelles.

Les valétudinaires, qui n'ont pas une santé constante, qui se portent bien un jour & sont

malades l'autre ; il faut à leur égard ſuivre la nature, leur permettre les repos & autres ſoulagemens quand elles en ont beſoin, & les laiſſer aux devoirs qu'elles peuvent obſerver, ſans les inquiéter ni les contriſter, non plus que les malades habituelles qui n'ont point de ſanté, & qu'il faut conduire de même ſelon leur beſoin, ſans douter du mal dont elles ſe plaignent, comme le dit votre ſainte Regle, encore qu'il ne ſoit point apparent.

On doit compatir à leur état de langueur & d'infirmité, les exhorter à la patience, ſoutenir leur courage, les conſoler ; prendre garde néanmoins qu'elles ne négligent point le recueillement, le ſilence aux heures preſcrites, la priere & les autres exercices dont elles ſont capables ; comme auſſi veiller, mais avec charité & douceur, à ce qu'elles ne s'écoutent pas trop. Je dis *avec charité & douceur ;* parce que les Supérieures qui ont aſſez conſtamment joui d'une bonne ſanté pourroient être tentées plus que perſonne de dureté à l'égard de ces ſortes de malades ; & je crois ſans peine qu'il en eſt qui auroient beſoin de l'avis donné à un Saint Abbé qui s'eſt trouvé dans ce cas, & à qui Dieu envoya des infirmités pour le rendre plus compatiſſant.

Inſinuez à ces malades les deux avis qui ſuivent ; aux unes celui-ci qui eſt de la Mere Magdeleine de Saint Joſeph, Carmélite. » Les petites incom-
» modités corporelles que l'on expérimente ſou-
» vent, & que l'on porte ſeul ſans le ſecours
» d'autrui, ſont comme de petits tréſors cachés
» que Dieu envoie, afin d'aſſembler des richeſſes
» pour l'autre vie. « Aux autres cet autre avis qui eſt de Sainte de Chantal. » Vous me dites, ma très-
» chere Fille, que vous êtes toujours malade ;

» c'eſt donc le temps d'enrichir votre cœur de » toutes les vertus qui ſont autour de la croix » que notre bon Dieu vous envoie ; le doux ac- » quieſcement à la maladie, & à toutes les incom- » modités qu'elle entraîne après ſoi ; les paroles » ſuaves & pleines de gratitude à celles qui ſont » autour de vous ; l'aimable condeſcendance & » acceptation des ſoulagemens, des viandes, &c. «
(*Tom. 2. let. 117.*)

3°. Les perſonnes dont la maladie vient d'imprudence ou d'excès de ſenſibilité.

Il y a bien des perſonnes malades qui auroient une bonne, ou du moins une meilleure ſanté, ſi elles n'y mettoient point obſtacle par imprudence, ou par trop de ſenſibilité. Par imprudence, ſavoir, par des veilles ou des fatigues dont elles s'accablent ſans néceſſité & pour contenter leur inclination ; par un zele indiſcret & au deſſus de leurs forces ; par un excès de ſenſualité ou d'inattention qui les empêche de s'interdire les alimens qui incommodent, mais qui plaiſent, ou de ne les prendre qu'avec beaucoup de retenue ; enfin, par trop de repos, par défaut d'exercice, ce qui vient de pareſſe, de peſanteur & de lâcheté.

J'ai dit auſſi par trop de ſenſibilité, qui fait qu'on s'afflige pour des minuties, ou beaucoup trop des peines réelles du dedans & du dehors, de celles des parens, des amis auxquels on prend un intérêt trop vif ; ou bien d'une répréhenſion, d'une humiliation, d'une contradiction, d'une raillerie, d'une cenſure qu'on aura eſſuyée, &c. Je pourrois y ajouter les troubles & les chagrins qui viennent du découragement, des ſcrupules, des tentations ou autres épreuves, & qui en affoibliſſant la vigueur de l'ame, minent inſenſiblement celle du corps.

Si toutes ces imprudences & tous ces chagrins à pure perte étoient bannis des Monaſteres, les Supérieures qui réuſſiroient à les y détruire, en pourroient être conſidérées comme les premiers Médecins; puiſque par-là elles conſerveroient des ſantés que les Médecins ne peuvent tout au plus que rétablir. C'eſt donc à quoi vous devez employer tous vos ſoins; & je vais vous préſenter les moyens qui peuvent le plus y contribuer.

Le premier moyen, c'eſt, autant qu'il eſt en vous, de ne laiſſer jamais aller coucher perſonne dans la peine, parce que le ſilence de la nuit favoriſe trop le chagrin & l'inquiétude, les mécontentemens & les mauvaiſes réflexions qui naiſſent de la révolte des paſſions; ce qui fait perdre le ſommeil, l'appétit, & par ſuite néceſſaire la ſanté.

Le ſecond moyen, eſt de travailler à détruire, ou à adoucir toutes les peines de conſcience qui viennent des péchés, des ſcrupules, des tentations ou des épreuves. C'eſt de s'appliquer à diſſiper toute maumaiſe humeur ou mélancolie naturelle, à engager à la mortification des paſſions, du jugement, de la propre volonté, & à corriger l'eſtime ou amour exceſſif de ſoi-même, d'où viennent preſque toutes nos paſſions, tous nos chagrins. Enfin, c'eſt de ne ſouffrir aucune diviſion, obligeant toujours, comme je l'ai dit, les perſonnes diviſées à une prompte & ſincere ſatisfaction & réconciliation.

Le troiſieme moyen, eſt de procurer un exercice corporel modéré, d'entretenir la paix, l'union & la joie dans tous les cœurs; d'accorder à celles qui en auroient beſoin, mais modérément, pour ne pas occaſionner un autre mal, quelque temps de diſſipation & de récréation propres à les ſoulager, toujours néanmoins convenables à l'état

& à l'eſprit religieux, les laiſſant en uſer avec liberté, ſans y répandre d'amertume par des réprimandes à contre-temps.

4°. Les malades attaquées dangereuſement.

Nous en ſommes à celles qui ſont griévement malades, & en danger même de mort. Vous devez à leur état les marques les plus ſenſibles de tendreſſe & de compaſſion : 1°. Dans votre aſſiduité à les viſiter, à les prévenir, à les ſervir même, ſi le charitable empreſſement des Infirmieres n'y met point un trop grand obſtacle : 2°. Dans votre attention à veiller que rien ne leur manque pour l'ame, non plus que pour le corps, retranchant, épargnant ſur le reſte, s'il en eſt beſoin, plutôt que de les laiſſer dans la privation d'aucune des choſes qui leur ſont néceſſaires ; enfin, dans vos ſoins à leur procurer à propos tous les ſoulagemens, & toutes les conſolations qu'elles ont droit d'attendre d'une bonne Mere, laquelle elles doivent retrouver en vous.

Vous leur devez cela, & ſans acception de perſonnes ; c'eſt-à-dire d'abord ſans tant examiner ſi leur petite penſion peut ſuffire à certaines dépenſes ; puiſque la Communauté, dont elles ſont membres, doit y ſuppléer en leur donnant tout ce dont elles ont beſoin au delà, ſe gardant bien de l'accompagner de reproches, ou d'éclairciſſemens qui ne valent guere mieux, & qui au lieu de les pénétrer de reconnoiſſance, ne les rempliroient que d'amertumes, & ne feroient que mettre obſtacle à leur rétabliſſement. Ces défauts ſi oppoſés à la charité, & même à la juſtice, ſeroient bien peu à craindre ſi, comme il ſeroit à ſouhaiter, toutes les penſions étoient miſes en commun, ainſi qu'elles l'étoient dans l'état primitif, où l'on vouloit établir entre les membres de la même

Communauté une égalité parfaite, ne donnant pas à une Religieuse plus qu'à une autre, & ne laissant manquer à aucune de rien de ce que peut souffrir l'état religieux, l'esprit de pauvreté. Nous aurons encore occasion de traiter ce point au XXXIIe Avis.

Vous devez encore faire une grande attention à ne point faire acception de malades faciles, ou difficiles à traiter. Il en est qui sont difficiles par caractere, & il en est dont la mauvaise humeur peut être occasionnée par la maladie même, & sur-tout par certaine maladie, dont le propre est de rendre la malade insupportable aux autres & à elle-même. Vous pourrez en trouver qui se plaindront de tout, & sur-tout de manque d'attentions, tandis qu'on en a d'infinies pour elles. C'est alors que votre charité & celles des Infirmieres doit se signaler, sans faire attention aux plaintes, aux murmures, & sans vous relâcher en rien des soins sollicités par la vraie charité. Peut-être votre constante patience ouvrira les yeux à ces malades sur les peines que vous prenez à leur égard, & servira même à adoucir leurs propres maux. Mais, quoiqu'il en soit de leur reconnoissance, ne voyez jamais en elles que des Sœurs souffrantes, que vous ne pouvez soulager, supporter, sans glorifier beaucoup le Dieu de charité, & sans amasser les plus grands mérites.

Ayez soin (toujours selon les regles de l'Eglise par rapport à la Communion) ayez soin, dis-je, mais avec douceur & de maniere à ne les effrayer, ni ne les fatiguer aucunement, que vos malades approchent souvent des Sacremens, & d'autant plus souvent, qu'elles tendront plus à la mort. Quand elles connoîtront votre maniere d'agir sur ce point, & qu'elle vous est ordinaire, elles n'en feront point troublées. Aidez-les vous-même à

faire leurs préparations & leurs actions de graces, quand elles ne le pourront pas aiſément ſans ce ſecours ; mais toujours de maniere à ne pas les fatiguer ; quelques mots pleins d'onction pourront y ſuffire. Ne manquez à rien de tout cela, même à l'égard de celles de vos Meres que vous reſpecteriez le plus pour leur vertu, ou pour l'autorité qu'elles auroient eue ſur vous. L'ame ſe reſſent toujours de l'affaiſſement où eſt le corps, & il n'eſt perſonne qui n'ait beſoin, ſur-tout dans les derniers momens, qu'on ne le rappelle aux grands objets de la foi, aux principaux motifs de pénitence & de confiance.

Ne ſouffrez point que ces malades ſoient longtemps ſans la viſite du Confeſſeur ; procurez-la leur dans la matinée & auſſi avant la nuit, tant qu'elles ſont en danger, afin de maintenir leur ame dans un état de pureté & de tranquillité. Surtout appelez le Confeſſeur à quelque heure que ce ſoit de jour ou de nuit, quand elles tirent vers leur fin ; c'eſt le moment où l'ennemi du ſalut cherche davantage à tenter & à inquiéter, & où par conſéquent ces pauvres malades ont plus beſoin d'être ſoutenues & conſolées.

Quant à vous, vous devez proportionner vos ſoins & vos aſſiduités, vos fréquentes, courtes & ferventes exhortations aux progrès du mal & du danger ; ne quittant point vos malades, ou ne les quittant que par pure néceſſité, tant la nuit que le jour, quand elles ſont dans les combats de la mort. Souvenez-vous alors que c'eſt à vous à les préſenter au ſouverain Juge à leur ſortie de ce monde, & que vous aurez à rendre compte de leur ame à ſon divin & redoutable tribunal. N'épargnez donc rien pour leur faire faire ſaintement le grand paſſage du temps à l'éternité. Inſpirez-leur

alors, mais en peu de paroles, non seulement les sentimens d'une sincere componction, mais encore ceux de soumission aux ordres de Dieu, ceux de foi, d'espérance & d'amour, & sur-tout ceux d'une grande confiance aux miséricordes de Jesus-Christ, à la protection de sa sainte Mere, & à celle de Saint Joseph qui est mort entre les bras de Jesus & de Marie; comme aussi aux secours puissans de leurs saints Anges Gardiens, qui alors spécialement les défendent des attaques de l'enfer. Mais pour cette œuvre de charité & de zele, ne substituez personne à votre place que dans l'impossibilité absolue où vous seriez de vous en acquitter par vous-même.

Je ne parle point de ce que vous leur devez, pour accélérer leur bonheur éternel après leur mort, puisque vos pieux usages y ont sagement pourvu. Vous cependant, comme Supérieure, vous feriez très-bien d'ajouter, par quelques pénitences, quelques prieres ou autres bonnes œuvres particulieres à ce qui est réglé à cet égard; pensez que ce sont vos filles dont vous avez à adoucir & à abréger les peines du Purgatoire, pour accélérer leur bonheur éternel, & vous ménager de nouvelles protectrices auprès de Dieu.

5°. Les convalescentes.

Si le Seigneur accorde à vos desirs & à vos ferventes prieres la conservation de quelques-unes de ces malades qui ont été griévement attaquées, n'épargnez rien dans leur convalescence pour leur rétablissement. Ayez soin qu'il leur soit tenu fidele compagnie, pour les dissiper; mais qu'il n'y ait pas beaucoup de personnes en même temps auprès d'elles, pour ne les point fatiguer; & que rien ne manque à leur besoin, &, s'il se peut, à leur douce & raisonnable satisfaction; non plus qu'à leur

ſanctification & au profit ſpirituel de leur maladie, par la fidélité qu'elles doivent à Dieu & à la regle, à proportion de leurs progrès dans la ſanté.

Pendant tout le temps de leur convaleſcence, obſervez à leur égard la même conduite que nous avons dit ci-deſſus devoir être tenue à l'égard des infirmités accidentelles & habituelles. Ces états ſont les temps les plus propres à leur donner à toutes de ſolides & tendres marques de votre affection, & à vous les attacher par leur reconnoiſſance plus affectueuſement & plus fortement qu'elles ne l'étoient juſques-là ; ce qui vous aidera beaucoup à les rendre plus dociles que jamais aux avis que vous aurez à leur donner pour leur bien ſpirituel. Allez donc au devant de leurs beſoins, & ſi vous aviez lieu de ſoupçonner qu'une d'elles en eut de particuliers, épargnez-lui le ſoin de vous les déclarer, principalement ſi c'eſt une perſonne mortifiée par vertu, & ne manquez pas d'y pourvoir au plutôt avec charité.

Par deſſus tout qu'on ne les mortifie point ſur les dépenſes faites pour leur ſoulagement, & dont même on ne doit jamais faire aucune mention. Quoiqu'une Supérieure pécheroit griévement, ſi elle ne pourvoyoit pas au néceſſaire des malades, elle le feroit encore plus par des reproches, toujours indignes d'une ame généreuſe, & toujours incompatibles non ſeulement avec la charité chrétienne, mais encore avec la ſaine raiſon. Ne vous les permettez donc jamais, & ne ſouffrez pas non plus qu'il leur en ſoit fait par qui que ce ſoit.

Mais faut-il leur accorder des ſorties, ſi elles les demandent pour le rétabliſſement de leur ſanté ? Saint Bernard étant conſulté ſur ce ſujet par une Religieuſe, lui répondit en déſapprouvant ſon deſir, & lui dit, pour appuyer ſon ſentiment,

que ſi elle étoit une Vierge ſage, ſon Cloître avoit beſoin d'elle ; & que ſi elle étoit une Vierge folle, elle avoit beſoin de ſon Cloître. Donnez, généralement parlant, la même réponſe, ſi l'on vous fait la même demande, & ne conſentez qu'aux ſorties qui ſeront ſollicitées pour des raiſons des plus graves, ou que vous ne pourrez abſolument empêcher ; parce qu'il eſt très-rare qu'elles ne ſoient plus nuiſibles à l'ame que profitables au corps : il eſt même des Ordres de Religieuſes où elles ſont entiérement & ſagement interdites. Cependant comme votre Inſtitut n'y eſt pas abſolument oppoſé, & qu'il n'y a point de regle ſans exception, ſuivez en cela le conſeil de perſonnes ſages, ſelon les conjonctures particulieres des choſes ; mais penchez toujours plus du côté de la ſévérité & du refus.

Quoique ce ſoit aſſez en vain que les autres nous gardent, quand nous ne nous gardons pas nous-mêmes ; néanmoins il ſera toujours de la décence qui doit être regardée ici comme indiſpenſable, que la Religieuſe qui ſort ſoit accompagnée d'une autre, qui ſoit témoin & répondante de ſa ſageſſe, ſi elle eſt ſage ; ou qui la contienne dans le devoir, ſi elle eſt légere & étourdie. Ce qui ſeroit convenable pour la premiere, ſeroit néceſſaire pour la ſeconde.

Nous venons de parler de la charité & de la piété ; parlons à préſent des ſecours puiſſans qui ſervent merveilleuſement à entretenir & à perfectionner ces deux vertus ; non pour en donner un petit traité en regle, mais ſeulement pour vous dire ce qui là-deſſus me paroît demander davantage votre attention, ou parce qu'on y en fait moins, ou parce qu'il le mérite plus.

XVII. AVIS.

Communion.

LEs beſoins plus grands doivent porter à chercher plus de ſecours : approchez donc ſouvent des Sacremens, ſur-tout du Sacrement adorable de l'Euchariſtie ; vous en avez plus beſoin que jamais dans la place où vous êtes actuellement, pour vous ſoutenir dans les peines & les travaux qui y ſont attachés ; d'ailleurs vous en devez plus que jamais l'exemple aux autres. Vos occupations ne doivent point ſervir de prétextes pour vous en éloigner. Si vous ne vous en acquittez que pour plaire à Dieu, & du mieux qu'il vous eſt poſſible ; ſi vous ne vous chargez que de celles qui ſont de votre devoir ; ſi encore vous ne leur donnez que le temps qui leur eſt néceſſaire ; elles ſeront pour vous un exercice continuel de la volonté de Dieu, & par conſéquent autant d'excellentes préparations & d'actions de graces, dont les meilleures ſont de faire la volonté de Dieu aux dépens de la nôtre : & puis il ſera très-rare que vos occupations ne vous laiſſent point le loiſir de joindre à la réception des Sacremens un temps raiſonnable de recueillement & de priere. Penſez enfin que c'eſt par l'union plus fréquente à Jeſus-Chriſt que vous puiſerez non ſeulement de la force, mais encore & les lumieres dont vous avez beſoin pour bien gouverner, & les graces que vous deſirez d'obtenir pour vos inférieures. Mais comment vous conduire à leur égard au ſujet de la Communion ? Nous allons vous en dire notre penſée.

Dans les Monaſteres, les perſonnes qui les

compoſent, communément fréquentent les Sacremens; mais il peut s'en trouver qui s'en éloignent. Il faut ſe conduire différemment envers les unes & les autres, ſelon leur conduite & leur beſoin.

1°. A celles qui s'approchent des Sacremens ſelon la regle, vous n'avez rien à leur dire, pourvu qu'elles ſoient elles-mêmes régulieres & de bon exemple. C'eſt à leur Confeſſeur ſur-tout à les engager à quelque choſe de plus, ou à leur preſcrire quelque choſe de moins, ſelon qu'il le juge à propos. Cependant vous pourriez de vous-même inviter à quelques Communions au delà de celles qui ſont preſcrites par la regle, quelques-unes de ces ames en qui vous croiriez appercevoir toutes les diſpoſitions requiſes pour profiter de cette divine nourriture, ou à qui vous la croiriez d'ailleurs néceſſaire pour être ſoutenues dans un état plus pénible de tentations & autres épreuves intérieures. Mais en même temps comme le fond des conſciences ne vous eſt pas aſſez connu, ou que du moins vous ne pouvez vous en aſſurer entiérement, vous n'accorderez jamais rien à cet égard, ſans y mettre la condition qu'il ne ſera pas déſapprouvé par le Confeſſeur.

2°. Celles qui communient plus ſouvent que ne le demande la regle, ſont ordinairement, du moins doivent être les plus ferventes. Si elles ſont foibles, mais de bonne volonté, il faut les aider à communier ſouvent, pour ſe fortifier & croître en ferveur. Si elles ſont lâches, il faut régler leurs Communions ſelon leur amendement; de ſorte que leur deſir de la Communion leur ſerve d'aiguillon pour devenir plus ferventes: ſinon vous pourrez croire qu'il n'eſt ni pur, ni bien ſincere. Mais pour peu de progrès qu'elles faſſent d'abord, & ſi d'ailleurs le Confeſſeur n'y

eſt pas oppoſé, laiſſez-les communier, pour les encourager & les fortifier ; ce que vous ferez à proportion de leurs progrès : car alors elles ſont foibles, & elles doivent être traitées comme les foibles. Seulement en accordant à quelques-unes l'uſage des Sacremens plus fréquent que celui qui eſt porté par les regles & conſtitutions, prenez bien garde qu'il ne ſe faſſe point de Communions par pure imitation, propre eſtime ou jalouſie.

Si parmi celles qui communient plus ſouvent que la regle, il en eſt qui ſont tantôt lâches, & tantôt ferventes ; éprouvez-les en les réduiſant aux Communions de regle, juſqu'à ce qu'elles aient acquis plus de conſtance : car à celles de regle, il n'y faut point toucher ſans de fortes raiſons, & qu'avec l'avis du Confeſſeur ; ſans quoi ces Communions tomberoient peu à peu, & ce relâchement conduiroit bientôt à tous les autres. Ainſi n'imitez point ces Supérieures qui ne ſavent punir les fautes que par la privation de la Communion. Cette privation, pour une ame qui a de la foi, doit être regardée comme la plus grande pénitence : vous ne l'impoſerez donc jamais que bien modérément, & jamais quant aux Communions de regle, à moins que ce ne ſoit pour quelque faute extérieure & bien marquée contre l'obéiſſance, la charité, ou autre faute ſcandaleuſe.

3°. Dans celles qui communient plus rarement que la regle ne le preſcrit, les unes s'éloignent de l'Euchariſtie par crainte ; il faut les raſſurer, ſi leur crainte eſt mal fondée, les engager, les preſſer même d'en approcher plus ſouvent ſelon la regle, pourvu que leur conduite ſoit d'ailleurs édifiante & réguliere.

Les autres s'en éloignent par tiédeur & par pareſſe : en cette diſpoſition elles ne ſont guere

bien préparées à communier. Il faut les preſſer d'en ſortir, & de ſe mettre en état d'obſerver ce point de regle comme tous les autres. J'en dis autant de celles dont la conduite n'eſt point édifiante & réguliere ; il faut les preſſer de ſe réformer pour pouvoir mériter de communier ſelon que la regle le preſcrit.

4°. Veillez à ce que perſonne ne s'aviſe de cenſurer celles qui quelquefois ne communient pas des jours preſcrits par la regle ; qu'on n'en diſe mot, & ne vous en formaliſez pas vous-même. Mais s'il arrivoit que quelqu'une s'éloignât de la Communion pendant un temps conſidérable, parlez-lui avec bonté, tâchez d'obtenir par douceur qu'elle vous expoſe les raiſons de ſa conduite, & prenez avec elle & pour elle les meſures que vous jugerez convenables à ſes diſpoſitions. Mais point de reproches d'amertume ſi elle ne changeoit pas d'abord ; ſeulement exigez d'elle qu'elle ſe confeſſe exactement, & vous contentant de votre part de quelques exhortations douces & maternelles, abandonnez le tout à la miſéricorde de Dieu & aux ſoins du Confeſſeur.

5°. S'il en étoit qui ne communiaſſent point du tout ; car quelquefois il pourroit abſolument s'en trouver qui ne feroient pas même leurs Pâques ; celles-là feroient la grande croix d'une Supérieure. On doit leur dire qu'on veut qu'elles ſe mettent en état de communier delà à un certain temps ſuffiſant pour s'y préparer. Mais il ne faut pas trop les preſſer, de crainte de leur faire faire des ſacrileges par reſpect humain ; les obligeant toujours cependant à fréquenter exactement le tribunal de la penitence. Si avec cela on n'en peut rien obtenir, il faut en parler au Supérieur dont on prendra les avis.

Quant aux différens embarras de conſcience qu'on peut vous propoſer pour ſavoir ſi l'on a beſoin ou non de confeſſion avant que de communier ; nous en avons parlé plus haut à l'Avis XIe.

XVIII. AVIS.

Confeſſion.

1°. VOs Religieuſes, ſans doute, comme je le ſuppoſe ici, ſont aſſez inſtruites ſur l'importance de cette action, qu'il faudroit faire chaque fois avec autant de piété & d'exactitude que ſi c'étoit pour la derniere fois. Mais afin de les aider à s'y préparer avec plus de recueillement, vous avez deux attentions principales à avoir.

La premiere, eſt de les faire toutes confeſſer ſelon l'ordre qui leur ſera preſcrit, pour n'être expoſées ni à attendre exceſſivement long-temps, ce qui rallentit les ſentimens de componction ; ni à être ſurpriſes par l'arrivée du Confeſſeur, ſans être ſuffiſamment préparées, ce qui pourroit occaſionner un autre inconvénient.

La ſeconde attention que vous devez avoir, eſt qu'il n'y ait que deux ou trois perſonnes au plus qui demeurent auprès du Confeſſionnal, ſur-tout pendant l'Office divin ; qu'il ne s'y tienne point de diſcours inutiles, & qu'il ne ſe faſſe aucun bruit, là ou aux environs, qui puiſſe diſtraire celles qui ſe préparent à la Confeſſion, ou troubler celles qui pour leurs beſoins y mettent plus de temps que les autres. Je ne vous fais point ici le détail des moyens propres à mettre ces arrangemens à exécution, vous les trouverez facilement.

2°. Vous devez obliger toutes vos Religieuſes

ſans exception à s'approcher du tribunal de la pénitence ſelon que la regle l'ordonne. Mais que fera à ce tribunal celle qui ne s'y préſentera que par contrainte ? N'importe ; il faut toujours l'y obliger, mais doucement, prudemment, ſelon le caractere de la perſonne, & ſelon ſon plus grand ou plus petit éloignement, dans la confiance que Dieu voudra bien bénir la parole de ſon Miniſtre.

Cependant ſi vous trouviez de la part de la perſonne une extrême répugnance, ou que vous la viſſiez fort peinée, vous tâcheriez de l'amener doucement à vous dire le ſujet de ſes embarras ; & ſi elle vous avouoit ſon défaut de confiance au Confeſſeur, ou ſi, ſans vouloir vous l'avouer, vous aviez lieu de le ſoupçonner, vous lui procureriez alors, non pas préciſément le Confeſſeur qu'elle demanderoit, s'il ne lui convenoit pas, mais du moins un Confeſſeur auquel elle s'ouvriroit ſans peine ; à quoi le Confeſſeur ordinaire doit donner volontiers les mains par zele & par charité, loin de le déſapprouver. Nous en avons déja touché un mot.

3°. Il en eſt ſur le compte deſquelles il faut un peu m'étendre ; ce ſont les perſonnes qui conferent ſouvent, ou long-temps, & peut-être tous les deux enſemble, avec leur Confeſſeur. Or elles peuvent le faire par des motifs bien différens.

I. Les unes le font, peut-être par la néceſſité où les y met leur peu de vertu, pour des péchés plus conſidérables ou fréquens dans leſquels elles tombent, avec des circonſtances embarraſſantes, qu'elles ont peine à débrouiller, & dont elles veulent, ainſi qu'elles le doivent, ſe bien confeſſer, pour recevoir du Confeſſeur les avis convenables, & apprendre de lui les moyens de ſe corriger.

Il faut bien ſe garder de les en éloigner ; ce ſeroit

ſeroit leur fermer la voie à leur amendement, & les expoſer à ſe perdre. Elles ont beſoin de ce ſecours, & elles en profiteront peu à peu, quoique peut-être inſenſiblement. Tout caché que vous ſeroit ce qu'elles ont le plus à ſe reprocher, cependant vous pourrez juger favorablement de leurs diſpoſitions, ſi vous leur voyez un air plus modeſte, plus recueilli, des manieres plus humbles, plus obligeantes, une plus exacte régularité. En ce cas la direction ne peut que leur être utile. Il ne faut pas même qu'elles puiſſent s'appercevoir qu'on remarque le temps qu'elles y emploient, de crainte de les en détourner.

II. Les autres, quoique par une raiſon différente, n'en ont pas moins de beſoin. Ce ſont celles qui ou touchées d'un ſentiment vif de componction ſur le paſſé, ou éprouvant un goût tout particulier pour le ſervice de Dieu, commencent à vouloir le ſervir tout de bon, & être à lui entiérement. Les unes & les autres joignent pour l'ordinaire à leur peu d'expérience & de lumiere, une grande délicateſſe de conſcience, qui ne leur permet guere de communier, ſans être fatiguées de beaucoup de troubles, d'inquiétudes, de ſcrupules ſur les moindres fautes. Les empêcher de recourir aux conſeils dont elles ont alors beſoin pour les décider, puiſqu'elles ne ſont pas en état de le faire elles-mêmes, ce ſeroit les expoſer à ne communier jamais, du moins que très-rarement; ou à communier dans le trouble, ce qui ne ſe doit point; ou même à ſe dégoûter de la Communion, qui en ce cas deviendroit pour elles une eſpece de ſupplice, par les peines de conſcience qu'elles y éprouveroient : & delà quelle perte pour elles!

Laiſſez-les donc retourner librement à leur Confeſſeur, ſans craindre que cette liberté les rende ſcrupuleuſes, ou les entretienne dans leurs

ſcrupules. C'eſt par ce moyen même qu'elles en guériront, ſi elles ſont raiſonnables, ſimples, ingénues, dociles; & ſi elles ne le ſont pas, tout autre moyen pour l'ordinaire leur ſera très-inutile. Il faut leur laiſſer le temps d'apprendre peu à peu à former leur conſcience par les bons avis qu'elles recevront, & par l'attention qu'elles y feront. Si elles laiſſoient refroidir leur premiere ferveur, leur conſcience alors ne deviendroit peut-être que trop large; gardez-vous donc bien d'y donner aucune occaſion.

III. Il en eſt d'autres, mais peu ſont de ce nombre, que Dieu conduit par des voies extraordinaires de peines ou de conſolations, par de profondes ténebres ou de grandes lumieres, & qu'il éprouve par des états comme cachés, des alternatives où elles ne connoiſſent rien, & dont même la connoiſſance pourroit leur être nuiſible. Mais il faut que leur guide les connoiſſe pour elles, & qu'il les aide à ſeconder les deſſeins de Dieu à leur égard, ſans les leur manifeſter, qu'en général, s'il eſt néceſſaire. Sans ce ſecours elles y mettroient ſouvent obſtacle, & pourroient ſe perdre. Il faut donc leur faciliter les entretiens plus longs, ou plus fréquens qu'elles ont beſoin d'avoir avec leur Confeſſeur pour bien expoſer leur état, & que le Confeſſeur a beſoin d'avoir avec elles pour les bien diriger. Vous les connoîtrez aiſément à leur eſprit de recueillement, de priere, de retraite, de ſoumiſſion, d'humilité, &c. Ainſi vous pourrez être aſſurée qui ſont celles à qui il convient que vous accordiez cette facilité que je vous demande pour elles.

Mais ne ſeroit-il pas plus à propos que ces ames, ainſi que celles dont nous avons parlé immédiatement avant, s'adreſſaſſent pour ce qui les concerne

à leur Supérieure ? A cela je réponds, 1°. Cela seroit à souhaiter, pour prévenir les communications quelquefois inutiles avec des personnes du dehors. Mais comme il est des choses particulieres qu'il est plus à propos, ou qu'on a plus de confiance de communiquer à un Ministre de Jesus-Christ, ainsi que nous l'avons observé dans les Avis XI & XIIe; il faut sur cela laisser une liberté convenable. Sainte Thérese si zélée, si prudente, & qui dans une de ses lettres semble recommander la confiance à la Supérieure de préférence au Confesseur, pour certain détail de l'intérieur, ne veut point dans ses constitutions qu'on y contraigne aucune de ses filles, quoiqu'elle les y engage fortement toutes. 2°. Quand une Supérieure par ses éminentes vertus, ses lumieres peu communes & sa grande expérience seroit autant & peut-être plus en état que certains Confesseurs de diriger ses Religieuses sur quantité de points qui regardent plus spécialement les voies intérieures, il s'en trouvera toujours quelques-unes qui sur d'autres points, comme sur les scrupules, ne pourront se persuader que leur Supérieure puisse les tranquilliser, aussi-bien que le feroit un Confesseur qui est censé les connoître plus à fond. 3°. Une Supérieure peut bien de temps en temps arrêter pour les Communions qui seroient dans le courant de la semaine, une Religieuse qui auroit l'habitude de recourir sans cesse au Confesseur : mais encore cela modérément, prudemment, selon le caractere de la personne, ou autres circonstances ; & jamais contre l'avis du Confesseur qui doit savoir mieux ce qui convient à cet égard.

Je réponds en dernier lieu, que sur cet objet, comme sur tant d'autres, il n'est pas possible de donner une regle fixe & invariable. Une Supérieure

qui là-dessus accorderoit tout, ou défendroit tout, seroit également blâmable; c'est la discrétion, la prudence, le zele, la charité qui doivent l'y diriger. Un principe général que je puis vous donner, c'est de travailler à mériter par tous les moyens que je vous en ai donnés dans l'Avis XIIe, la grande confiance de votre Communauté; & en même temps de faire en sorte que vous procuriez par vous ou par d'autres à toutes celles qui la composent, la paix du cœur, le repos de la conscience.

Du reste si vous voulez savoir quand vous pouvez vous tranquilliser entiérement sur la conduite du Confesseur, voyez la réponse que nous ferons à une observation qui suit immédiatement les avis & maximes de la Mere Marie de S. Joseph, Carmélite, & que vous trouverez à la fin de cet ouvrage.

IV. Enfin, il en est qui peuvent avoir avec leur Confesseur des entretiens trop longs & trop fréquens, soit pour passer le temps plus aisément, quoique très-inutilement; soit par vanité, pour paroître plus spirituelles que d'autres; soit par attache de cœur pour le dépositaire de leur conscience.

Quoique tous ces principes soient mauvais, vous pouvez moins les découvrir & y remédier que le Confesseur lui-même; ainsi c'est à lui plus qu'à vous à le faire: cependant vous devez y faire ce qui dépendra de vous. Vous pouvez au moins soupçonner ce mal, si ces filles parlent souvent, ou long-temps & avec complaisance de leur Directeur; si elles s'en occupent beaucoup; si elles cherchent avec un certain empressement les occasions de le voir & de l'entretenir, ou si elles profitent avec le même empressement des occasions mêmes qu'elles n'auront pas cherchées; si c'est au Parloir plutôt qu'au Confessionnal qu'elles aiment

à lui parler ; ſi elles ont pour lui des attentions moins ordinaires, ſe plaiſent à lui faire de petits préſens & avec une certaine affectation, &c.

Il n'eſt pas néceſſaire que toutes ces choſes ſoient réunies dans la même perſonne ; il ſuffit que quelques-unes de ces circonſtances s'y trouvent, pour vous faire juger du principe qui les produit, & pour vous engager à y veiller tout particuliérement, repréſentant ſérieuſement à ces filles leur devoir ſur ce point, mais prudemment, rejetant ſur elles toute la faute de ces inutiles entretiens, & ſans paroître blâmer d'abord l'exceſſive complaiſance du Confeſſeur, à qui néanmoins il ſeroit bon de dire un mot (toujours de maniere à ne pas le choquer) ſi vos premieres tentatives auprès des pénitentes étoient ſans effet : bien entendu que, ſi vous aviez plus à craindre, vous iriez plus loin dans vos repréſentations.

XIX. AVIS.

Confeſſeurs.

CE que nous avons traité dans l'Avis précédent peut être regardé comme faiſant partie de celui-ci : ce que nous allons dire néanmoins regarde ſpécialement votre conduite & vos devoirs plus directs par rapport aux Confeſſeurs.

1°. J'ai dit *Confeſſeurs ;* car il ne faut point gêner la conſcience de vos Religieuſes, & il faut leur accorder des Confeſſeurs extraordinaires dans les cas où elles croient en avoir beſoin, & quand elles le demandent, pourvu que cela ne ſoit pas trop fréquent ; & cela pour les raiſons que nous dirons bientôt. Mais avant, j'ai à cet égard même pluſieurs choſes à vous obſerver.

I. Ayez ſoin que les Confeſſeurs même extraordinaires ne ſoient pas trop multipliés; cela ne ſeroit pas avantageux à votre Communauté; un nombre trop grand de guides eſt ſujet à une diverſité de conduite & de direction, qui pourroit en occaſionner dans la conduite & les façons de faire de vos Religieuſes. A l'exception de quelques cas particuliers, ne donnez pas aiſément dans leur fantaiſie à ce ſujet; choiſiſſez pour Confeſſeurs extraordinaires deux ou trois Prêtres en qui vous reconnoîtrez une ſaine doctrine, de la piété, du zele, des lumieres & ſur-tout celles que demande la direction d'une maiſon religieuſe. Vous ne pouvez pas contraindre vos filles à ſe confeſſer nommément à un tel; mais en leur en propoſant quelques-uns, vous pouvez les obliger à en choiſir un pour s'y adreſſer; & aſſurément elles ſeroient bien déraiſonnables, ſi elles ne pouvoient fixer leur choix entre trois hommes tels que nous venons de les déſigner.

II. Vous pouvez, & vous devez interdire à vos Religieuſes un Confeſſeur que vous jugeriez ne pas leur convenir du tout, mais ſans leur en dire la raiſon, ſi la prudence vous le défend; & elle vous le défendra ordinairement: vous devinez bien la confidence que l'on feroit, & à qui, de l'explication que vous auriez donnée de votre refus, & les ſuites diſgracieuſes que cela ameneroit.

III. En général, quand une de vos Religieuſes demandera à parler à un des Confeſſeurs extraordinaires, fut-ce trois ou quatre fois de ſuite, & même plus, ne vous rendez pas difficiles à le lui accorder; pourvu que cela ne revienne pas de la ſorte trop ſouvent, ce qui rendroit ce Confeſſeur non plus extraordinaire, mais ordinaire dans la Communauté, quoiqu'il ne le fût que d'une

ſeule perſonne ; or cela ſeroit contraire au vrai bien de la Communauté, & entraîneroit pluſieurs inconvéniens que nous expoſerons ci-après.

IV. Mais ne ſeroit-il pas mieux de s'en tenir préciſément aux termes marqués par le ſaint Concile de Trente pour accorder à vos Religieuſes un Confeſſeur extraordinaire ? Gardez-vous bien d'en uſer ainſi, vous leur feriez un trop grand tort ; & ſans avoir beſoin pour le moment d'un Confeſſeur extraordinaire, la ſeule penſée qu'il ne leur ſera accordé que dans tel temps, ſeroit capable de jeter le trouble dans leur conſcience. Le ſaint Concile de Trente en fixant quelques temps dans l'année pour accorder aux Religieuſes un Confeſſeur extraordinaire, il fait bien un commandement aux Supérieurs à cet effet ; mais il ne prétend pas qu'on doive s'en tenir là, & qu'il ne ſoit pas bien d'accorder plus. J'ai entr'autres en faveur de ce que j'avance deux autorités bien reſpectables qu'on ne peut récuſer.

La premiere eſt celle de Sainte Théreſe, dont on connoît aſſez la rare prudence, la grande expérience, l'attachement aux bonnes regles & ſur-tout à celles preſcrites par l'Egliſe, & le zele marqué pour la ſolitude ſévere de ſes filles ; mais qui ne vouloit nullement que leur conſcience fut gênée. Or cette grande Sainte dans ſes Conſtitutions (ch. 6.) dit expreſſément que nonobſtant le Confeſſeur ordinaire, la Prieure pourra, non ſeulement les jours que le ſaint Concile de Trente permet, mais davantage, admettre à confeſſer ſes Religieuſes, quelques Confeſſeurs extraordinaires ; & que les Supérieurs préſens ou à venir ne pourront lui ôter cette liberté.

La ſeconde autorité eſt celle de la Congrégation interprete du Concile de Trente. Prenez garde ; ce

n'eſt point ici une citation de ſavante ; je ne prétends ni l'être, ni le paroître : c'eſt une découverte que j'ai faite en liſant les lettres de Saint François de Sales qui en eſt garant ; & aſſurément je crois que j'ai pu puiſer à cette ſource ſans ſortir de ma ſphere. Je vais rapporter fidelement les propres paroles de ce Saint Evêque dans une de ſes lettres à une Abbeſſe de l'Ordre de Sainte Claire.

» Il y a, dit le Saint, un point d'importance ... » que, pour le bien de votre famille, vous devez » demander à vos Supérieurs, & qu'ils ne peuvent » en bonne conſcience vous refuſer : c'eſt que deux » ou trois fois chaque année, ils vous aient à offrir » des autres Confeſſeurs extraordinaires (ſuivant » le commandement du ſacré Concile de Trente) » qui oyent les confeſſions de toutes les Sœurs. » Et la Congrégation des Cardinaux a déclaré que » les Supérieurs étant négligens en cet article, les » Evêques le faſſent eux-mêmes, & que cela ſe » faſſe même pluſieurs autres fois l'année s'il eſt » requis. Or il eſt requis, quand la Supérieure » voit des Sœurs grandement troublées & diffi- » ciles ou répugnantes à ſe confeſſer au Confeſſeur » ordinaire, pourvu que ce ne ſoit pas toujours, » ains par fois ſeulement & ſans abus. ...

» Mais, ce dit-on, il ſe pourroit faire qu'une » fille ſachant qu'elle pourra avoir un Confeſſeur » extraordinaire, elle gardera ſes péchés juſques à » ſa venue ; là où s'il n'y avoit point d'eſpérance » d'autre Confeſſeur, elle ne les garderoit pas. Il » eſt vrai que cela pourroit arriver ; mais il eſt » vrai auſſi qu'une fille qui ſera ſi malheureuſe que » de faire des mauvaiſes Confeſſions & des Com- » munions indignes pour attendre l'extraordinaire, » elle ne fera pas grand ſcrupule d'en faire plu- » ſieurs, & pluſieurs mauvaiſes, pour attendre

» la mutation du Confeſſeur, ou la venue du » Supérieur, & en ſomme, cet inconvénient n'eſt » pas comparable à mille & mille pertes d'ames, » que la ſujétion de ne ſe confeſſer jamais qu'à un » ſeul peut apporter, comme l'expérience le fait » connoître : & en ſomme c'eſt une préſomption » inſupportable à qui que ce ſoit, de penſer mieux » entendre les néceſſités ſpirituelles des fideles, » & de s'imaginer d'être plus ſage que le Concile. » Il vous faut donc tenir bon à ce point, & ne ſe » laiſſer point emporter aux conſidérations de » l'eſprit humain. . .

» J'avois oublié de dire, que quand le Con- » feſſeur extraordinaire vient, il faut que toutes » les filles ſe confeſſent à lui; afin que celles qui » en ont beſoin ne ſoient point découvertes, & » que le malin ne ſeme point de reproches parmi » la maiſon : mais celles qui ne veulent pas prendre » confiance à l'extraordinaire, pourront avant que » de ſe confeſſer à lui, faire leur Confeſſion à l'or- » dinaire, & par après dire ſeulement quelques » péchés ja confeſſés à l'extraordinaire, pour ſervir » de matiere à l'abſolution. « (*Let. 307 de la nouv. édit., & la 64e du 2e liv. de l'ancienne.*)

2°. J'ai eu de fortes raiſons pour m'étendre un peu ſur la liberté de conſcience que vous devez accorder à vos Religieuſes : mais j'en ai auſſi pour vous recommander tout particuliérement de ne pas permettre que la pluralité de Confeſſeurs ordinaires s'introduiſe jamais dans votre Communauté ; & ces raiſons, les voici.

I. Pluſieurs Confeſſeurs ordinaires ſeront tous, j'y conſens, éclairés, pieux, zélés; mais auſſi aucun d'eux n'aura la connoiſſance totale du bien & du mal d'une Communauté ; il n'en pourra juger que par le rapport d'une partie ; &

cependant pour en porter un jugement bien juſte, il faudroit avoir entendu l'autre. Sans cela on condamne ce qu'il faudroit approuver ; on compatit à des peines qu'on croit ſérieuſes, & qui ne ſont qu'imaginaires ; on donne des avis imprudens, parce qu'on ne connoît pas aſſez bien les perſonnes à qui on les donne, & que ſouvent on connoît encore moins celles pour qui on les donne, &c.

II. Quelque cachée, quelque adroite, ou quelque trompée que ſoit une pénitente ; un Confeſſeur qui entend toute une Communauté, eſt en peu de temps beaucoup plus en état de juger ſainement des dépoſitions qui lui ſont faites, & peut rémédier avec plus de prudence & d'efficacité à ce qui ſeroit abus, déſunion, prévention, faux zele, illuſion, &c. Il voit mieux quels ſont les caracteres qu'il faut ménager, conſoler ; quels ſont ceux qu'il faut preſſer, mortifier, alarmer même ; ceux dont il doit ſe méfier, & ceux en qui il peut prendre confiance, &c.

III. L'expérience conſtante a appris que la pluralité des Confeſſeurs nuit toujours aux Maiſons religieuſes : on ne la ſouffre pas, même dans les Monaſteres d'hommes, où regne encore la vraie & édifiante régularité. Saint François de Sales lui-même, dans la lettre 407, (*nouv. édit.*) & au 20e article des Conſtitutions de ſon Ordre, veut que la Supérieure veille à ce que la liberté qu'il accorde de s'adreſſer au Confeſſeur extraordinaire plus de quatre fois l'année, ne dégénere point en abus, & ne ſoit convertie en tentations de préſomption, ſingularité, &c.

IV. Je ne parle point de ces attentions plus marquées, de ces étalages de louange ſur le mérite de celui-ci, ou de celui-là, des critiques d'un autre, des diſputes mêmes & d'autres petites mi-

ſeres de cette eſpece que la pluralité des Confeſſeurs ordinaires peut, comme vous le devinez bien, occaſionner parmi des Religieuſes.

V. Choiſiſſez donc bien le Confeſſeur ordinaire & unique que vous voulez donner à votre Communauté; qu'il ſoit tel qu'il en puiſſe mériter toute la confiance : & à moins d'impoſſibilité, (comme ſeroit, ſi vous n'en trouviez point qui convint aſſez, ou qui voulut ſe charger d'entendre la Communauté entiere) exigez que toutes ſans exception s'y adreſſent habituellement. Ne manquez point d'en donner vous-même l'exemple; c'eſt une reſſource à vos inférieures qui auroient quelques plaintes à faire de vous, ou à vous faire paſſer des avis importans pour votre maiſon, & qui quelquefois ne peuvent prudemment vous parvenir que par la voie du Confeſſeur qu'elles y emploient: & de votre côté, ſoyez en garde contre vous-même pour ne vous en offenſer jamais.

XX. AVIS.

Priere.

LA néceſſité de la priere, les avantages de la priere, les qualités d'une bonne priere; voilà une ample matiere à bien d'intéreſſantes réflexions. Cependant j'en ferai très-peu, parce qu'il n'eſt point de Supérieure qui ne ſoit ſuffiſamment inſtruite ſur tout cela, ſans avoir d'ailleurs une grande expérience dans le gouvernement. Mais auſſi, comme il eſt à ce ſujet des points importans auxquels les Supérieures même les plus inſtruites ne font pas quelquefois aſſez d'attention, je vais vous marquer ici ce qui ſur-tout demande

votre vigilance & vos ſoins, tant ſur la priere mentale, que ſur la priere vocale.

Priere mentale.

1°. Ayez ſoin, & un grand ſoin que toutes faſſent exactement l'oraiſon mentale, à l'heure, au lieu, & tout le temps preſcrits par la regle : vous-même ſoyez-y très-aſſidue, vous en avez pour votre charge autant de beſoin que perſonne ; & qu'il ſoit bien connu de votre Communauté que l'impoſſibilité eſt la ſeule cauſe qui quelquefois vous empêcheroit de vous y rendre des premieres.

2°. Faites un bon choix de livre pour y prendre le ſujet d'oraiſon, & tenez la main à ce qu'il ſoit lu bien lentement, d'une voix haute & bien diſtincte.

3°. Faites en ſorte que toutes s'acquittent de ce ſaint exercice avec ferveur & avec fruit, puiſqu'il peut lui ſeul procurer les plus grands avantages, & qu'il eſt véritablement l'ame de la vie intérieure. Pour l'obtenir, profitez des occaſions que vous aurez de parler de temps en temps des diſpoſitions qu'on doit apporter à la méditation, de la maniere de la bien faire, des moyens dont on peut ſe ſervir pour rappeler l'attention de l'eſprit quand il s'égare, du courage & de la conſtance avec quoi on doit ſoutenir les diſtractions, les ſéchereſſes, & autres peines intérieures qu'on y éprouve malgré ſoi. Soyez aſſurée que quelques-unes même de vos anciennes auront beſoin qu'on leur renouvelle quelquefois les avis ſalutaires qui ont rapport à cette matiere. J'en dis à peu près autant, & par proportion de l'examen tant général que particulier dont il en eſt qui ne profitent pas aſſez, parce qu'elles s'y négligent inſenſiblement, & qu'elles n'en ſentent pas toute l'importance, ſur laquelle il vous faudra inſiſter.

4°. A l'égard de vos jeunes Religieuſes, veillez particuliérement ſur la conduite qu'elles tiennent à leur oraiſon. Recommandez-leur beaucoup de s'y propoſer toujours un fruit ſolide, comme de ſe corriger de tel ou tel défaut, & d'acquérir telle ou telle vertu, ſur-tout l'abnégation d'elles-mêmes, l'humilité, l'obéiſſance, la charité, la ſoumiſſion aux ordres de Dieu, le ſupport des défauts, la patience avec les autres & avec elles-mêmes, & cette derniere vertu, comme les précédentes, depuis le matin juſqu'au ſoir, ce qui renfermera quantité d'actes d'autres vertus. Qu'elles ne quittent jamais l'oraiſon, ſans avoir pris à cet égard quelque réſolution qui leur ſoit plus néceſſaire relativement à leurs beſoins perſonnels, auxquels elles auront eu ſoin de rapporter le ſujet qui aura été propoſé à méditer.

5°. C'eſt ſur-tout vos jeunes Religieuſes qu'il faut aguérir contre les diſtractions, ſéchereſſes & autres épreuves, qui ſouvent les dégoûtent de l'oraiſon, qu'elles ſont même tentées d'abandonner abſolument; tandis que c'eſt dans ces épreuves mêmes & ces privations que commence, dit Sainte Théreſe, la plus pure oraiſon, & que nous ne devons jamais tant faire oraiſon, que quand nous perdons le goût de la faire. C'eſt le temps de la tentation, dit M. de Fenelon, & par conſéquent celui du recours à Dieu & de l'oraiſon la plus intime. Elles ſanctifieront ces épreuves, ſi elles les portent en eſprit de ſoumiſſion & d'humilité; diſpoſition qui elle ſeule pourra les rendre plus agréables à Dieu, que des oraiſons entieres paſſées dans les plus délicieuſes conſolations. Elles chériront même ces épreuves, ſi vous leur perſuadez bien qu'une oraiſon ſeche, ſans goût, toute de pure foi, où Dieu nous cache ce qu'il opere de

bien en nous, & où malgré nos obscurités nous voulons lui plaire & lui être fideles, est l'oraison la plus avantageuse pour nous, l'oraison qui nous met plus à l'abri de toute espece d'illusion, & en particulier de celle où donnent plusieurs ames qui mesurent leurs progrès en vertus aux douceurs qu'elles sentent dans la priere, s'y complaisent avec vanité, & deviennent toutes lâches, dès qu'elles en sont privées.

6°. Engagez-les, non seulement à être bien fideles à leur oraison, mais encore à devenir véritablement filles d'oraison. Un moyen qui les y aidera, ainsi que les anciennes, ce sera de les porter les unes & les autres à converser respectueusement, cordialement, confidemment avec Dieu, comme avec le plus tendre des peres. Ce sera de leur apprendre à agir dans l'oraison plus du cœur que de l'esprit; plus par simple affection, que par raisonnement; plus avec foi & amour, qu'avec un arrangement de considérations, ou une multiplicité de réflexions, qui loin de nourrir & de recueillir l'ame, la dessechent & la dissipent. Ce sera de les engager à chercher Dieu, non au dehors, mais au dedans d'elles-mêmes, dans leur propre cœur, comme dans le sanctuaire où il veut bien résider, pour écouter leurs prieres, & leur faire entendre ses desirs, ses desseins, ses volontés. Faute de connoître cette méthode d'ailleurs si recommandée par les maîtres de la vie spirituelle, quantité de personnes font exactement leur oraison mentale toute leur vie, & cependant ne parviennent jamais à s'y unir à Dieu comme elles devroient principalement se le proposer. Mais sur cela même, j'ai encore quelques observations à faire.

Vous savez que les réflexions & les considérations préparent le cœur aux affections; que c'est

par les réflexions qu'il faut dans la voie ordinaire commencer l'oraiſon, & qu'il faut y donner plus ou moins de temps ſelon que l'on eſt plus ou moins éclairé, & plus ou moins attiré à Dieu. Vous ſavez encore qu'il eſt des ames qui ne peuvent guere que méditer ou réfléchir, ou qui du moins ont peine à entrer dans ce qu'on leur dit de borner leurs réflexions pour donner plus de temps aux affections; & qu'il en eſt d'autres à qui il eſt comme impoſſible de diſcourir, & à qui il ne faut qu'une vue ſimple de l'objet qui leur eſt préſenté, ou qui ne ſont portées vers Dieu que par une attention amoureuſe, pendant laquelle elles peuvent éprouver comme les autres des diſtractions dont elles ne doivent pas s'inquiéter davantage. Vous ſavez enfin que celles mêmes que Dieu a attirées à lui par une oraiſon plus ſimple & plus affectueuſe, doivent revenir à la méditation plus ordinaire, c'eſt-à-dire, aux réflexions, quand elles ne ſont plus ſoutenues par les ſentimens, les affections, ou occupées par la vue ſimple de leur objet, & cela afin de n'être pas oiſives dans leur oraiſon, ainſi que l'enſeignent Sainte Théreſe, Saint Jean de la Croix, & les autres qui en ont traité.

Vous n'ignorez pas non plus quels ſont les bons livres où vous pourrez puiſer les connoiſſances dont vous aurez beſoin à ce ſujet, & dont j'ai touché quelques points au XIIe Avis. Mais parmi les choſes que vous y apprendrez, faites principalement attention à une que vous aurez ſoin d'appliquer dans toutes les occaſions qui s'en préſenteront; ſavoir, qu'on porte ordinairement à l'oraiſon le même eſprit & le même cœur qu'on a par-tout ailleurs; que pour être mieux diſpoſé à prier quand l'heure en ſera venue, il faut s'appliquer à vivre plus habituellement dans un recueil-

lement intérieur qui empêche tout épanchement volontaire au dehors ; que Dieu n'aime pas à s'approcher des ames qui ont peu de peine à s'éloigner de lui, ni à parler à celles qui n'écoutent qu'à demi sa voix ; que le grand secret pour mériter ses communications plus particulieres dans l'oraison, c'est de vouloir être tout à lui, qu'il ne se donne à nous qu'à proportion de ce que nous nous donnons à lui ; qu'il n'entre dans notre cœur que selon qu'il le trouve vuide des affections terrestres, ou du moins dans un desir sincere de s'en détacher, à quoi l'oraison elle-même l'aidera merveilleusement ; que la plupart des ames qui se plaignent de leur dégoût pour l'oraison, sont des ames qui veulent toujours user de réserve envers Dieu ; enfin, que plusieurs de celles mêmes qui goûtent le saint exercice de l'oraison ne parviennent jamais, comme le dit Saint Jean de la Croix, à la véritable union avec Dieu, parce qu'il est quelque petite imperfection à laquelle elles sont attachées, & qu'elles n'ont pas le courage de vaincre, après avoir renoncé à tout le reste.

7°. Il est une maniere d'oraison dont je viens de toucher un mot, & sur laquelle il est essentiel que vous soyiez bien instruite, tant pour vous que pour les autres ; 1°. Parce qu'elle est assez ordinaire à bien de belles ames qui ont fait des progrès en vertus, & qu'elle peut même se trouver dans d'autres qui ne font que commencer ; mais que Dieu y attire par des desseins de bonté connus de lui seul. 2°. Parce qu'il en est qui perdent leur temps à l'oraison, en ne suivant point en cela l'attrait de la grace, ou ne sachant comment y répondre. Entr'autres choses donc qu'en dit en particulier Sainte de Chantal, j'ai cru devoir vous donner ici une de ses lettres où vous trouverez réuni

réuni à peu près ce qu'il eſt plus à propos d'en ſavoir.

» Il n'y a point de doute que cette difficulté » de ne point raiſonner à l'oraiſon, eſt un ache- » minement à une oraiſon plus ſimple : & pour » peu que l'ame avec cette difficulté ſe ſente ac- » coiſée & facilitée à ſe tenir en révérence devant » Dieu, elle ſe doit affermir en cette voie, où » Dieu l'appelle ſans doute ; & bien qu'elle pâtiſſe » des pauvretés & diſtractions, elle ne s'en doit » éloigner, mais patienter, & demeurer paiſible » devant Dieu, ne s'arrêtant volontairement aux » diſtractions. Mais quand elle eſt fort traverſée, » elle doit dire de fois à autres des paroles de » ſoumiſſion, d'abandonnement, de confiance & » d'amour en la divine volonté, & cela ſans effort » & fort ſuavement : ou bien préparant quelque » ſujet pour s'entretenir avec notre Seigneur, en » lui parlant du myſtere intérieurement, s'il ſe » peut, ou vocalement, mais fort ſimplement, au » lieu d'employer l'entendement.

» Quand les raiſonnemens ſe portent à la cu- » rioſité, cela eſt fort dangereux, & n'eſt pas » oraiſon ; laquelle, à proprement parler, eſt un » ſimple entretien tout cordial de l'ame avec Dieu, » ſoit par acte de paroles intérieures, ou par de » ſimples affections qui ſont quelquefois quaſi » imperceptibles. Pour peu que Dieu nous attire » à cette oraiſon ſimple, nous ſouſtrayant le diſ- » cours de l'entendement, nous devons ſuivre » ſon attrait ; car auſſi-bien nous nous romprions » la tête de vouloir faire autre choſe.

» Le grand ſecret de l'oraiſon, c'eſt d'y aller » à la bonne foi, fort ſimplement, ſuivant l'attrait » intérieur. Or les ames qui vont le chemin de la » ſimple préſence de Dieu, qu'elles y corref-

» pondent par une grande pureté de cœur, aban-
» donnement d'elles-mêmes en la divine volonté
» & fidélité à la pratique des vertus. Quand elles
» ſe voient portées à cela, qu'elles ne craignent
» rien ; mais ſi elles y avoient de grands goûts &
» facilités ſans cela, certes elles doivent craindre :
» car il eſt vrai que cette maniere d'oraiſon a en
» ſa ſimplicité une grande force pour porter les
» ames au total dénuement d'elles-mêmes, bien
» que pour l'ordinaire elle ſoit deſtituée de goûts
» & ſatisfactions ſenſibles. « (*Tom. 1. let. 117 à un Abbé.*)

Priere vocale.

1°. Ne laiſſez point vos Religieuſes ſe charger de beaucoup de prieres vocales ; n'en introduiſez point vous-même de nouvelles pour le commun. Il ſuffit que le commun ſur-tout ſoit exact à celles qui ſont de regle, & qu'on les faſſe bien & avec liberté d'eſprit.

2°. Ayez un grand zele pour que l'Office divin ſoit célébré dévotement & d'une maniere édifiante par votre Communauté ; que les voix s'accordent ; que celles qui l'ont trop forte, l'adouciſſent ; que les autres n'y ménagent point trop les leurs ; que les médiantes, les finales & les accens y ſoient exactement obſervés ; qu'on prévoie ce qu'on y doit dire ſeule, pour éviter plus ſûrement d'y faire des fautes, & qu'on n'en faſſe aucune qui ne ſoit ſuivie de la réparation ; qu'on y ſuive exactement les cérémonies, & qu'elles le ſoient par toutes en même temps, comme ſi la Communauté entiere n'étoit qu'un ſeul corps ; que chacune s'y tienne dans un extérieur modeſte, bienſéant & recueilli ; qu'on prononce bien, ſans précipitation & ſans lenteur ; que le ton ne ſoit ni trop haut, ni trop

bas, mais moyen, de sorte que toutes puissent le soutenir aisément; enfin, qu'on ne se serve point de petits Bréviaires en aucun temps pour ce qu'on doit dire seule à haute voix au chœur, & jamais à la lumiere; vous en verrez sans peine les raisons, qu'il est assez inutile par conséquent de vous déduire ici.

J'ai cru cependant devoir entrer dans ces derniers détails, quoique je sois persuadée que vous en êtes parfaitement instruite. Je l'ai donc fait moins pour vous instruire, que pour ne vous rien laisser oublier, s'il est possible, & pour vous rendre plus attentive sur les fautes qui s'y commettent, de crainte qu'elles ne passent à la fin en habitude qu'il vous seroit difficile de détruire. C'est dans cette vue & cet esprit que je vous ai dit, & que je vous dirai encore plusieurs autres choses que je suppose d'ailleurs que vous n'ignorez point, mais que je sais qui échappent souvent de la mémoire, ou auxquelles on ne daigne pas faire assez d'attention.

XXI. AVIS.

Lectures.

POUR traiter de ce sujet avec quelque ordre, quoiqu'avec brieveté vu son importance, nous placerons sous quatre titres, ou especes de paragraphes, les choses plus essentielles que nous avons à en dire.

Grande exactitude aux lectures spirituelles.

1°. C'est la lecture des préceptes divins que Dieu lui-même demande pour bien connoître ses

volontés & y conformer notre conduite : & ce ſont ces préceptes qu'on voit ſi admirablement développés dans quantité d'excellens livres que nous avons entre les mains. Une ſeule lecture d'un de ces livres a ſervi, comme vous le ſavez, à opérer de grandes converſions. Il n'eſt point d'Inſtituteur d'Ordre religieux qui n'ait recommandé les ſaintes lectures à ſes diſciples. On y trouve à s'inſtruire, à s'animer, à ſe ſanctifier ; ſouvent même les lectures de piété, dans les vues de Dieu, font plus de bien à certaines ames que leurs méditations elles-mêmes, leſquelles cependant elles ne doivent jamais négliger. Il eſt donc de votre devoir de veiller ſoigneuſement à ce que toutes ſoient fort exactes à faire leur lecture ſpirituelle ſelon la regle, & de ne manquer jamais les occaſions qui ſe préſentent de vous en informer.

2°. En particulier, ayez ſoin que pendant le travail & le réfectoire les lectures ſe faſſent non ſeulement exactement, mais encore utilement ; c'eſt-à-dire, qu'on n'y liſe que des choſes qui puiſſent profiter pour la vie religieuſe, & que ces lectures ſoient attentivement écoutées.

3°. Faites en ſorte que dans les récréations on s'entretienne (ſans gêne cependant) de ces lectures, ainſi que de celles que chacune fait en ſon particulier : que l'une en rapporte une ſentence, l'autre un trait d'hiſtoire, &c. De cette ſorte les récréations ſeront auſſi utiles qu'agréables, & les diſcours puérils, ou même nuiſibles en ſeront bannis ; l'eſprit des jeunes gens s'y formera, & leur jugement en deviendra plus ſolide.

4°. Maintenez ou rétabliſſez le bon uſage de faire les lectures ſpirituelles dans les emplois particuliers, de même qu'au commun, ſur-tout à l'Infirmerie, où les malades en ont d'autant plus

de beſoin, qu'elles ſont moins en état de les faire elles-mêmes.

Où faut-il prendre ſes lectures ſpirituelles ?

1°. Je ne ſaurois trop vous le recommander ; banniſſez de votre Monaſtere, ou plutôt condamnez au feu tout livre mauvais, ou même ſeulement ſuſpect, en quelque genre que ce puiſſe être, ſi vous en trouviez quelqu'un. Veillez avec le plus grand ſoin à ce qu'il n'y entre aucun livre ſans votre permiſſion expreſſe, & dont vous ne ſoyiez bien ſûre ; & méfiez-vous de bien des mains en apparence reſpectables par leſquelles il pourroit y en paſſer chez vous : autrement attendez-vous qu'inſenſiblement il s'y gliſſera des ouvrages qui, à l'aide d'un titre impoſant, ne ſeront propres qu'à faire perdre l'eſtime de la vraie vertu, le goût de Dieu, peut-être les bonnes mœurs : les triſtes exemples qu'on en a vus !

2°. Prenez garde au mauvais goût de quelques perſonnes qui, en fait de livres ſpirituels, cherchent toujours, ou ordinairement, tout ce qui eſt nouveau & paſſe pour être bien écrit ; tandis qu'elles ſont les dédaigneuſes à l'égard des meilleurs ouvrages, dès que le ſtyle en eſt tant ſoit peu ſuranné ; ce qui donne à connoître la petiteſſe de leurs vues & le peu de ſolidité de leur jugement : pourvu encore qu'au détriment de celles qui ſauroient en faire leur profit, elles ne ſoient pas tentées de vendre à vil prix ces livres précieux ; je ne puis y penſer qu'en gémiſſant. Les ouvrages les plus eſtimables en fait de piété ſont pour la plupart aſſez anciens ; mais ils ont été compoſés par des hommes rares, éminens en vertus, par de grands maîtres de la vie ſpirituelle, qui joignoient à beaucoup de lumieres une grande &

longue expérience. Auſſi, en les liſant, on trouve qu'ils éclairent, qu'ils perſuadent, qu'ils touchent, qu'ils animent ; ſur-tout, quand on les lit, comme on le doit, dans le deſir bien ſincere d'en profiter pour être tout à Dieu ; & l'on ne peut s'empêcher de penſer que Dieu lui-même en a inſpiré les ſaintes maximes. Je ne vous les indiquerai point, parce que ſûrement vous les connoiſſez ; mais vous penſez bien que ſi je voulois vous donner ici une liſte de bons livres, je n'aurois garde d'omettre ni *l'Imitation de Jeſus-Chriſt*, ni *le Combat ſpirituel*, qu'on ne ſauroit trop méditer.

3°. Parmi les bons livres de piété, il faut que vous faſſiez un choix judicieux ; il ne ſeroit pas ſage de les mettre indifféremment entre les mains de toutes perſonnes. Ayez donc ſoin que chacune en ait de conformes à ſes beſoins, à ſes diſpoſitions particulieres, & même auſſi à ſon goût, quand cela eſt poſſible & convenable ; afin qu'elle les liſe avec plus d'exactitude, de plaiſir, & conſéquemment avec plus de profit.

4°. Ne ſouffrez point qu'on ſe borne aux ſeuls hiſtoriques, quoique d'ailleurs utiles. Il faut en accorder ſans doute à celles qui les aiment, pourvu qu'elles n'y donnent que des temps libres : mais en général l'heure deſtinée à la lecture ſpirituelle doit être occupée à lire un livre de morale & de pratique qui conduiſe aux vertus ſolides, & bornez-y ſur-tout vos jeunes Religieuſes. De temps en temps néanmoins il pourra convenir que vous leur faſſiez lire quelques-unes de ces ſaintes Vies que vous prévoirez devoir leur être plus utiles. Ces ſortes d'hiſtoires portent leur morale avec elles, & cette morale y eſt ſoutenue de traits frappans qui éclairent, touchent, perſuadent, animent à la perfection ; & quoi de plus propre

à l'inſpirer que les exemples de Jeſus-Chriſt & de ſes Saints. Encore faut-il prendre garde qu'aucune n'y ſoit conduite par un eſprit de pure curioſité ou de légéreté qui fuit le ſolide, & qui ne penſe pas, lors même qu'il eſt ſous ſes yeux, à l'y remarquer, pour en tirer ſon profit perſonnel & relatif à ſes beſoins.

5°. Vous nuiriez beaucoup à vos jeunes Religieuſes, ſi, au lieu de ces livres de morale inſtructive & plus commune, vous leur en donniez de trop ſpirituels & myſtiques. Ce ſeroit les engager à faire le toît de l'édifice de leur perfection, avant que d'en avoir jeté les fondemens, & par conſéquent à le rendre plus ruineux. Vous les expoſeriez auſſi à de vains deſirs d'un état au deſſus de leur portée, peut-être au deſſus de leur grace & des deſſeins de Dieu ſur elles. Vous les expoſeriez à tomber dans les plus pitoyables illuſions qu'il faut leur épargner, & dont il ſeroit toujours très-difficile de les retirer.

6°. Si cependant dans quelque cas plus rare, il s'en trouvoit quelqu'une qui parut avoir un peu beſoin de ces ouvrages plus ſpirituels, & être en état d'en profiter, vous pourriez les lui mettre en main, mais avec un choix prudent, comme par eſſai, & avec plus de diſcrétion encore que je n'en ai demandé à l'Avis XIIe pour celles que Dieu conduit par des voies extraordinaires. » Pour ce » que votre Directoire vous ordonne de ne pas » laiſſer lire aux Novices les livres qui traitent » des oraiſons extraordinaires, c'eſt pour celles » que Dieu ne conduit pas par cette voie, afin » qu'elles ne s'y ingerent pas d'elles-mêmes : mais » pour celles qui y ſont attirées, c'eſt à la ſage » Directrice de leur faire lire ceux qu'elle jugera » les pouvoir aider, & donner lumiere ; & même

» elle peut, ſelon la connoiſſance qu'elle a des » eſprits qu'elle conduit, les laiſſer lire quelque- » fois à celles qui ne ſont pas attirées à cette » oraiſon ſurnaturelle, afin de leur donner ap- » pétit de la pureté intérieure & mortification re- » quiſe pour y parvenir. (*) « (*Ste de Ch. t. 3. l. 33.*)

7°. S'il arrivoit que vous euſſiez quelque doute ſur la ſincere humilité & le véritable eſprit de mortification d'une de vos Religieuſes, qui cependant croiroit avoir reçu de Dieu des lumieres ou autres graces particulieres, conduiſez-vous à ſon égard ſelon que le demande en cas ſemblable M. de Fenelon dans la derniere de ſes lettres au P. l'Ami, Bénédictin : peſez-en bien les paroles.

» Je craindrois fort que la lecture des choſes » extraordinaires, n'eut fait trop d'impreſſion » ſur une imagination foible. D'ailleurs l'amour » propre ſe flatte aiſément d'être dans les états » qu'on a admirés dans les livres. Il me ſemble » que le ſeul parti à prendre, eſt de conduire cette » perſonne, comme ſi on ne faiſoit attention à » aucune de ces choſes, & de l'obliger à ne s'y » arrêter elle-même jamais volontairement; c'eſt » le vrai moyen de découvrir ſi l'amour propre » ne l'attache point à ces prétendues graces. Rien » ne pique tant l'amour propre, & ne découvre » mieux l'illuſion, qu'une direction ſimple, qui » compte pour rien ces merveilles, & qui aſſujétit » la perſonne en qui elles ſont, à faire comme ſi » elle ne les avoit pas. Juſqu'à ce qu'on ait fait » cette épreuve, on ne doit pas croire, ce me

(*) Ce terme, *pour y parvenir*, ne dit autre choſe que *pour n'y pas mettre obſtacle, au cas que Dieu juge à propos d'y attirer*; car il eſt dit plus haut qu'il ne faut pas s'y ingérer de ſoi-même.

» ſemble, qu'on ait éprouvé la perſonne, ni qu'on
» ſe ſoit précautionné contre l'illuſion. . Le dé-
» tachement exigé ici n'empêche pas que les im-
» preſſions de grace & de lumiere ne ſe faſſent
» dans l'ame, ſuppoſé que ces dons ſoient réels ;
» & s'ils ne le ſont pas, cette foi qui ne s'arrête
» à rien, garantit l'ame de l'illuſion. De plus cette
» conduite ne gêne point une ame pour les vé-
» ritables attraits de Dieu ; car on ne s'y oppoſe
» point : elle ne pourroit que contriſter l'amour
» propre, qui voudroit tirer une ſecrete com-
» plaiſance de ces états extraordinaires ; & c'eſt
» préciſément ce qu'il importe de retrancher.
» Enfin, quand même ces choſes ſeroient cer-
» tainement réelles & excellentes, il ſeroit capital
» d'en détacher une ame, & de l'accoutumer à
» une vie de pure foi : quelque excellence qu'il
» puiſſe y avoir dans ces dons, le détachement
» de ces dons eſt encore plus excellent qu'eux. .
» Si vous n'agiſſez que par cet eſprit de foi, que
» vous devez inſpirer à cette perſonne, Dieu vous
» fera trouver ce qui lui convient pour être ſe-
» courue dans ſa voie, ou du moins ce qui vous
» conviendra pour n'être point trompé. Ne ſuivez
» point vos raiſonnemens naturels, mais l'eſprit
» de grace & les conſeils des Saints expérimentés,
» comme le bienheureux Jean de la Croix, qui
» ſont très-oppoſés à l'illuſion. «

8°. Ce que vous venez de lire ne doit pas vous empêcher d'être en garde contre la pitoyable délicateſſe de pluſieurs perſonnes même Religieuſes, qui ne peuvent ſouffrir ce qu'elles appellent livres myſtiques, ſans être en état de nous dire clairement ce qu'elles entendent par myſticité, & encore moins ce que c'eſt. Tout ce qu'on en peut tirer, c'eſt que ſelon elles certains livres ſont inintelli-

gibles. Je conviens que l'ignorance où l'on eſt de la vie parfaite, ou parce qu'on n'a pas aſſez de bonne volonté de s'y avancer, ou parce qu'avec de la bonne volonté on n'y a fait encore que peu de progrès, peut être cauſe que ces livres ſoient effectivement au deſſus de la portée de quelques perſonnes ; & c'eſt pour cela qu'on ne met pas indifféremment toutes ſortes d'ouvrages entre les mains de celles qui ne font que commencer. Mais ce qui n'eſt pas ſoutenable, c'eſt de voir des ames aſſez communes du côté des lumieres, placer de leur autorité dans la claſſe de la myſticité qui eſt hors de la portée ou de l'attrait plus ordinaire, les livres qui ne reſpirent, & par la raiſon même qu'ils ne reſpirent que l'oubli, le mépris de tout ce qui eſt créé, le détachement de ſoi-même, l'abnégation, la mort des paſſions, la préférence de Dieu à tout : tandis que des ames ſimples, mais droites & de bonne volonté n'y voient, ce qui eſt bien vrai, que le pur Evangile prêché par Jeſus-Chriſt. Ayez donc un ſoin particulier de précautionner vos Religieuſes contre ce goût ridiculement dédaigneux, qui mépriſe ce qu'il ignore, ou plutôt ce qu'il n'a pas le courage de pratiquer.

9°. Cependant pour les lectures un peu abſtraites, quoique ſans être myſtiques, n'en permettez qu'à celles, même des anciennes, qui en ſont capables ; elles pourroient beaucoup nuire aux autres. Pour ces ſortes de lectures, il faut une intelligence, une application, des lumieres & des connoiſſances que tout le monde n'a pas. Il eſt même (& vous devez le ſavoir) quelques livres de l'Ecriture ſainte, dont la lecture pourroit être très-dangereuſe ſur-tout aux jeunes perſonnes, & que vous ne devez permettre à qui que ce ſoit :

non pas que ces livres ne ſoient très-excellens, puiſqu'ils ſont dictés par l'Eſprit ſaint, comme tous les autres ; mais à raiſon de l'abus qu'on en pourroit faire, du mauvais ſens qu'on pourroit leur donner, de l'eſprit de curioſité qui pourroit porter à les lire, & qui apprendroit à pluſieurs ce qu'elles doivent ignorer, & occaſionneroit aux autres des ſouvenirs dangereux.

Les Prophetes, ainſi que le livre de l'Apocalypſe, ſont preſque tout remplis d'une reſpectable obſcurité, qui ne s'explique qu'avec l'aide des interpretes, dont les ſavantes diſſertations ſemblent devoir être l'étude de tout autre, que de nous autres Religieuſes, du moins dans l'ordre commun. Les livres moraux ſont ceux dont vous devez conſeiller beaucoup la lecture, étant pleins des plus ſages regles de conduite ; vous les conſeillerez donc, mais après le ſaint Evangile, dont ſur-tout il faudroit faire ſa nourriture, puiſque c'eſt-là plus qu'ailleurs que l'ame religieuſe trouvera les maximes de la perfection à laquelle elle doit aſpirer.

Lectures qu'il peut être permis de faire.

1°. Après les lectures de piété qui ne doivent jamais s'omettre ſelon la regle, & auxquelles ſans doute on donnera plus de temps les jours de Dimanche & de Fête ; il faut laiſſer à celles qui aiment cet exercice, & que l'attrait de la grace ne porte pas à quelque choſe de mieux, la liberté de faire d'autres lectures, dont elles peuvent tirer quelque utilité, ſoit pour ſe former aux petites ſciences propres de leur état, ou convenables aux devoirs de leur emploi ; ſoit pour ſe meubler la mémoire de certains traits hiſtoriques de vertus morales qui frappent, & dont le récit qu'on en fait, rend les entretiens plus ſolides, & peut,

étant placé à propos dans les converſations, en bannir d'autres qui ne devroient jamais y entrer.

2°. Mais à ce ſujet j'ai deux attentions de précaution à exiger de vous; la premiere, que vous ayiez ſoin que le choix de ces ſortes de livres, qui ſans être proprement livres de piété, ſervent cependant à l'orner & à l'éclairer; que leur choix, dis-je, ſoit judicieuſement fait. La ſeconde attention que j'exige de vous, eſt que vous veilliez à ce qu'on ne s'adonne à la lecture de ces livres qu'avec beaucoup de modération, & jamais aux dépens du devoir & de la regle, jamais encore dans la vue vaine de montrer de la ſcience, &c. Engagez même vos Religieuſes à abandonner abſolument cette lecture, dès qu'elle n'eſt plus demandée par le devoir de l'emploi, ou par quelque autre avantage relatif au bien ſpirituel de la Communauté: car en ce cas on ne pourroit guere y être porté que par curioſité, pur amuſement; ce qui ſeroit capable de faire perdre l'eſprit intérieur & tout ſentiment de piété.

Méthode pour lire avec fruit les livres ſpirituels.

1°. Il ne ſera pas, je crois, hors de propos que je m'étende ici un peu ſur la maniere de bien faire ſes lectures ſpirituelles & de piété, pour en tirer un vrai profit. En effet j'ai eu lieu de remarquer que c'eſt en grande partie parce qu'on les fait mal, qu'on ſe rend aſſez inutiles les autres exercices de piété, & qu'en conſéquence on reſte plein de défauts, ſans faire aucun progrès dans le chemin de la vertu.

2°. Je ſuppoſe que dans votre Communauté on fait exactement ſes lectures ſpirituelles, qu'on ne les fait que dans des livres propres à inſpirer les vertus chrétiennes & religieuſes: & cependant il

peut arriver qu'avec cela on n'en tire point, ou preſque point de profit, parce qu'on les fait mal, en les faiſant ſans aſſez d'attention, ſans vue ni deſſein bien marqué, liſant trop vîte, avec une eſpece de curioſité, &c.

3°. Delà qu'arrive-t-il ? On ne connoît que ſuperficiellement les grandes vérités de la Religion, & ces maximes de ſainteté ſi intéreſſantes qui devroient porter la lumiere dans l'eſprit, l'onction dans le cœur, la détermination dans la volonté. En conſéquence, l'oraiſon qui eſt un ſi puiſſant moyen de ſanctification, devient aſſez peu utile, parce qu'on s'y préſente avec un eſprit peu nourri des myſteres, des préceptes & des exemples qui ont fait les Saints ; avec un cœur peu touché de Dieu dont on n'a pas appris à bien connoître les divines perfections & les grands bienfaits ; avec une volonté peu affectionnée à tout ce qui pourroit inſpirer le ſaint renoncement, la pureté plus parfaite du cœur, la grande fidélité aux mouvemens de l'Eſprit ſaint, & les autres vertus ſur leſquelles les bons livres entrent dans un détail de pratique ſi utile, mais qu'on n'y a pas vu, ou qu'on n'a apperçu que comme dans le lointain, & ſans penſer à ſe l'appliquer à ſoi-même dans la vue & la réſolution de ſe ſanctifier. Or une méditation, un examen, une Communion même peut-elle profiter beaucoup quand on s'y préſente avec de pareilles diſpoſitions ?

4°. Voici donc ſur quoi vous devez principalement inſiſter, pour mettre vos Religieuſes en état de tirer de grands fruits de leurs lectures de piété.

I. Que chacune faſſe ſa lecture ſpirituelle dans les livres qui, comme je l'ai déja dit, conviennent à ſes beſoins perſonnels & au degré de vertus qu'elle peut avoir acquis, s'arrêtant néanmoins

aux instructions plus communes, dès que l'attrait intérieur semble l'y retenir, & qu'elle en tire toujours un profit sensible.

II. Qu'on ne fasse aucune lecture qu'avec un vrai desir de l'appliquer au profit de son ame, soit pour réformer ses défauts, soit pour avancer en vertus.

III. Qu'on lise peu & lentement, méditant plus qu'on ne lit, selon que l'importance des choses le demande, ou que l'attrait divin paroît nous y porter; sur-tout n'allant pas en avant qu'on ne soit bien pénétré de ce qu'on vient de lire, & même déterminé à en faire son profit pour la perfection de son ame, toujours selon la mesure plus ou moins grande de graces qui nous est donnée.

IV. Qu'on ne se lasse point de revenir sur la même lecture, tant qu'elle fait impression sur le cœur, qu'elle l'anime à se détacher de tout, à ne vouloir & n'aimer que Dieu; & qu'on en fasse le sujet de ses oraisons, ou du moins qu'on l'y rapporte, tant que l'impression durera; cette impression étant la voix de Dieu qu'il faut écouter tout le temps qu'elle se fait entendre.

V. Qu'on lise peu de livres. De bons ouvrages, quoiqu'en petit nombre, lus selon la méthode que je viens de proposer, apprendront infiniment plus de choses sur les voies de la vie intérieure, qu'un grand nombre d'ouvrages même excellens qu'on aura lus autrement. La raison en est qu'on y aura été plus attentif aux leçons de l'Esprit saint, qui instruit incomparablement mieux & sur plus de choses en un instant, que ne pourroient faire tous les Docteurs & tous les livres du monde.

VI. En lisant beaucoup, & par la raison qu'on lira beaucoup, on aura peut-être la mémoire richement meublée; mais le cœur sera ordinairement

bien pauvre. En fait de piété, les lumieres de l'eſprit ſont bien foibles & bien bornées, ſi elles ne ſont entretenues & agrandies, pour ainſi dire, par les affections du cœur ; ce qui ne peut être que par l'attention à la parole intérieure qui accompagne nos lectures : d'où je conclus la néceſſité de lire ſelon la méthode que je viens d'enſeigner, & qui, comme j'aime à me le perſuader, ne manquera pas d'avoir l'approbation de toute perſonne qui a quelque expérience ſur la vie ſpirituelle.

VII. Qu'on aime, après quelque temps, à revenir aux livres qu'on a déja lus. Dieu, qui dans l'ouvrage de notre ſanctification s'accommode en quelque ſorte à notre foibleſſe, ne nous découvre pas d'abord toutes nos imperfections, tous ſes deſſeins, tous les ſacrifices que nous avons à faire. Mais en revenant ſur nos pas, en reliſant les mêmes choſes que nous avions déja lues, nous découvrons des vérités que nous n'avions pas apperçues dans une premiere lecture, parce que nous n'avions pas encore aſſez de lumieres pour les diſcerner : & en même temps nous nous affectionnons à des renoncemens, à des ſacrifices que nous avions d'abord eu peine à goûter, parce que nous n'avions pas encore tout le courage qui nous a été depuis accordé en récompenſe de nos premiers, quoique légers efforts. D'ailleurs, comme il eſt de principe dans la vie ſpirituelle, que pour y avancer, il faut, à raiſon de notre foibleſſe, recommencer tous les jours ; il eſt bon auſſi de revenir quelquefois ſur les premieres leçons qu'on a appriſes, & qu'on pourroit avoir oubliées.

VIII. Il ſuit encore de ce qui vient d'être dit, que, quoiqu'on ſoit aſſuré de trouver dans un ouvrage ce qu'on a déja vu dans d'autres, on ne doit pas pour cela négliger de le lire, principalement

s'il vient d'un grand maître. La maniere différente de préſenter les mêmes choſes ſert beaucoup à les éclaircir, à les faire ſaiſir plus vivement, à les imprimer plus profondément. Ce ſont des leçons qui tendent au même but, mais qui s'accommodent aux différens génies, aux différens caracteres, aux différens attraits. Ce qu'un Auteur n'a fait que faire comprendre à demi, un autre en donne une pleine connoiſſance; ce que l'un n'a fait qu'ébaucher, l'autre l'acheve; ce que celui-là n'a fait qu'enſeigner, celui-ci le perſuade, le fait goûter & pratiquer, la grace ſecondant la bonne volonté du lecteur.

5°. Il eſt aiſé d'appercevoir que des lectures faites ſelon la méthode que je viens de propoſer, ſeroient une admirable préparation pour ſe bien acquitter de l'exercice ſi important de l'oraiſon. Outre cela on feroit ſes examens avec un ſoin tout autre; on iroit à la ſainte Table avec des vues plus pures, plus parfaites, & on la quitteroit avec de plus fermes réſolutions. Tous les autres exercices de piété s'en reſſentiroient, & infailliblement la plus exacte régularité, la ferveur, tout ſe renouvelleroit dans une Communauté; je crois donc devoir vous exhorter de toute mon ame à y veiller autant qu'il vous ſera poſſible.

XXII. AVIS.

Retraites.

1°. FAVORISEZ tous les deſirs de bien faire, & tâchez de les exciter dans tous les cœurs, ſur-tout celui de plaire à Dieu. Par conſéquent, loin d'empêcher qu'on ne faſſe des retraites de huit

huit ou dix jours chaque année, d'un jour chaque mois, d'une heure ou moins encore chaque semaine ; engagez-y au contraire tout le monde ; mais ne permettez point que perſonne manque à la retraite annuelle, & faites ſuppléer celles qui voudroient prétexter les occupations de leur emploi : le relâchement s'eſt introduit dans plus d'une Communauté, parce que ce ſaint exercice y a été négligé.

2°. Ayez un grand ſoin de celles qui font la retraite de huit jours ; n'en laiſſez paſſer preſque aucun ſans les voir en particulier, pour leur donner les ſecours néceſſaires & relatifs à leurs diſpoſitions intérieures ; & veillez ſur leur ſanté, auſſi-bien que ſur leur ſanctification ; car il en eſt qui pour acquérir celle-ci, pourroit bien par excès de ferveur travailler à ruiner celle-là.

3°. Il ſeroit bon de faire donner des retraites générales, non pas tous les ans, cela ne produiroit pas un bien auſſi grand qu'on pourroit en eſpérer ; mais du moins de temps en temps. Quand donc vous trouverez quelque Eccléſiaſtique, ou quelque Religieux de bonne volonté pour cette bonne œuvre, & en état de s'en bien acquitter, ne manquez point de procurer cet avantage à votre Communauté ; vous verrez que parmi celles qui y paroîtront plus oppoſées, il y en aura qui pourront en tirer les plus grands fruits. Huit jours paſſés par toute une Communauté dans le recueillement & le ſilence, dans la déſoccupation de tout objet terreſtre & diſſipant, dans la méditation des grandes vérités de la Religion, avec la conſidération ſérieuſe des plaies de ſon ame, contribuent beaucoup à remuer les conſciences les plus endurcies elles-mêmes : mais quels avantages ineſtimables n'en tirent pas les ames droites & de bonne volonté !

4°. Pour vous, quelque ſoient vos embarras, ou votre défaut de ſanté; pour peu que vous ſoyiez en état d'en faire les exercices, ne manquez aucune année à votre retraite de huit jours. Vous devez cet exemple à votre Communauté; vous vous devez à vous-même ce moyen puiſſant de ſanctification. C'eſt-là que vous vous remettrez de la diſſipation cauſée néceſſairement par la multiplicité de vos occupations. C'eſt-là que vous ſerez plus en état de bien écouter la voix de Dieu, pour mieux connoître les fautes que vous aurez commiſes dans votre charge, les moyens de les réparer; & que vous vous animerez d'un nouveau zele, d'une nouvelle charité, d'une nouvelle ferveur, d'une plus grande pureté de vue, &c.

5°. Ce qui doit vous occuper ſérieuſement dans votre retraite, c'eſt ſans doute, comme pour tout le monde, la méditation bien attentive des grandes vérités de la Religion. Mais vous en particulier vous devez encore être occupée à repaſſer en détail tous les devoirs de votre charge, & les manquemens que vous pourriez y avoir faits. Employez à cet exercice ce qui dans une retraite eſt appelé l'heure de conſidération; employez-y encore le temps de vos examens, & (s'il le faut) d'une partie de vos lectures. Mais en particulier, liſez avec beaucoup d'attention la lettre qui ſuit, & qui, quoique écrite pour une autre circonſtance, peut merveilleuſement vous ſervir à celle d'une retraite.

LETTRE (la 35e) *du Pere RIGOLEU à une Religieuſe Urſuline, continuée dans la charge de Supérieure.*

» Je bénis Dieu des ſentimens de réſignation
» & de patience que je vois qu'il vous a donnés.
» Rendez une viſite à notre Seigneur devant le

» ſaint Sacrement ; & dans un profond anéantiſſe-
» ment d'eſprit en ſa préſence, examinez les fautes
» de votre gouvernement paſſé.

» Voyez ſi vous n'avez point agi avec trop
» d'empreſſement ; ſi vous ne vous êtes point
» troublée pour les fautes de vos Sœurs ; ſi vous
» ne leur avez point donné de mécontentement
» par votre faute ; ſi votre zele n'a pas eu plus
» d'aigreur & de colere, que de compaſſion & de
» douceur ; ſi vous avez fait paroître de l'empor-
» tement en quelque occaſion ; ſi dans votre
» conduite vous vous êtes comportée comme une
» perſonne qui traite des affaires & des intérêts
» de Dieu en ſa préſence ; ſi vous n'avez point
» plus attendu de votre adreſſe & de votre vigi-
» lance, que de l'aſſiſtance de notre Seigneur.

» Tenez la balance bien droite en tout ceci.
» Regardez Dieu en tout ce que vous commandez ;
» rendez-vous dépendante de lui. Ne débitez aux
» autres que ce que vous recevez du Saint-Eſprit.

» Quand vous êtes obligée de reprendre quel-
» qu'une de vos Sœurs, ſouvenez-vous qui vous
» êtes, qui vous avez été autrefois, & qui, ſi
» Dieu vous conſerve, vous ſerez encore. Prenez
» garde que la ſupériorité n'entre dans votre eſ-
» prit par ce qu'elle a qui flatte la nature.

» Ne vous eſtimez pas plus qu'avant que vous
» fuſſiez en charge ; croyez ſeulement que vous
» êtes plus comptable & plus expoſée que vous
» n'étiez auparavant.

» Il n'eſt pas concevable combien de filles
» perdent dans la ſupériorité ce qu'elles avoient
» pu amaſſer de mérites avec bien de la peine
» pendant qu'elles étoient inférieures.

» Regardez-vous comme celle de la maiſon qui
» eſt la plus capable de gâter tout. Abaiſſez plus

» que jamais vos ſentimens ; tenez pour ſuſpect
» tout ce qui vient de vous ; ne faites point de
» fonds ſur vos talens & ſur vos ſoins ; appuyez-
» vous uniquement ſur le ſecours de la grace.

» N'omettez rien de vos dévotions, ni de ce
» que Dieu vous a autrefois inſpiré. Ménagez bien
» le temps, & n'en perdez aucun moment, s'il
» eſt poſſible.

» Soyez égale en tout temps ; ne prenez point
» trop les choſes à cœur, & rendez-vous indé-
» pendante des divers évenemens, ſans ſouffrir
» qu'ils alterent la diſpoſition & la paix de votre
» cœur. Quand vous avez fait de votre côté ce
» que vous avez pu, & ce que vous avez cru
» devoir faire, tenez-vous en repos, & aban-
» donnez à la divine providence les ſuccès, ſelon
» qu'il lui plaira d'en ordonner.

» Si je voulois juger de votre conduite, je
» croirois que vous vous empreſſez un peu trop,
» ſoit pour les fautes qui arrivent, ou qui peuvent
» arriver, ſoit pour les moyens de les prévenir
» & empêcher. Quand vous voyez que quelque
» faute s'eſt commiſe, faites-en l'amende hono-
» rable à Dieu dans votre cœur, frappant votre
» poitrine, en baiſant la terre : & puis, ſi vous
» y pouvez remédier, demandez-en la grace à
» notre Seigneur, & apportez-y enſuite le remede
» en ſon temps. Que ſi vous ne le pouvez faire,
» demeurez en repos, & donnez ordre, autant
» qu'il ſera poſſible, qu'une pareille faute n'arrive
» plus. Je ſerois d'avis que vous fiſſiez toujours une
» partie de la pénitence de vos Sœurs, avec diſcré-
» tion, & ſelon la meſure de la ſainte obéiſſance.

» Il me paroît que dans l'occaſion dont vous
» m'avez écrit, vous avez voulu empêcher un
» mal par un autre mal, je veux dire, par un

» empreſſement, & une trop grande chaleur pour
» le bien. Conſidérez comme Dieu agit à notre
» égard. Il fait de ſon côté ce que ſa ſageſſe &
» ſon amour lui ſuggerent en notre faveur : puis
» il nous laiſſe une pleine liberté de nous dé-
» terminer à faire le bien ou le mal.

» Voyez comment notre Seigneur agiſſoit avec
» ſes Diſciples ; il les inſtruiſoit & les exhortoit
» ſelon les deſſeins éternels du conſeil de Dieu,
» puis il les laiſſoit en leur liberté, ſans s'em-
» preſſer nullement pour ce qui devoit arriver.
» Je crois que quand vous avez fait doucement
» & efficacement ce que vous avez dû faire, &
» que vous n'avez point manqué à cette fidélité
» & diligence modérée que votre office exige,
» vous ne devez aucunement vous inquiéter des
» fautes qui ſe font.

» Vouloir trop bien faire, nuit quelquefois :
» Il y a des eſprits qui ſe fortifient dans le mal,
» quand ils voient qu'on s'oppoſe trop fortement
» à eux. Dans ces rencontres il faut avoir un cœur
» large, & attendre de Dieu le remede de ces
» ſortes d'eſprits, ſelon que la providence en diſ-
» poſera. C'eſt pourquoi l'on dit communément,
» qu'il vaut mieux alors traiter avec Dieu qu'avec
» les hommes, & qu'on gagne plus ſur les cœurs
» en s'adreſſant à celui qui les tient entre ſes
» mains, & qui les tourne comme il lui plaît.

» Je voudrois vous voir agir en de pareilles oc-
» caſions ; non que je me perſuade que vous vou
» luſſiez tout rompre & faire de l'éclat ; mais je
» crains que vous n'appréhendiez trop les fautes,
» & que vous ne ſoyiez pas aſſez établie dans cette
» ſérénité de cœur & de viſage, & dans cette
» égalité d'eſprit que les Supérieurs ne doivent
» jamais perdre, &c. «

XXIII. AVIS.

Regles.

NOus venons de traiter des moyens puiſſans, mais plus intérieurs qui entretiennent & perfectionnent la piété & la charité ; nous allons traiter d'un moyen plus extérieur qui peut y contribuer auſſi beaucoup.

L'obſervation exacte de nos ſaintes regles pourroit preſque elle ſeule nous conduire toutes à un haut degré de perfection ; comme leur infraction ne peut ſervir qu'à arrêter tout progrès dans la vertu. En effet, examinez bien celles en qui vous en trouvez beaucoup, vous verrez qu'elles ſont exactes obſervatrices de leurs regles ; & en même temps vous reconnoîtrez qu'il n'eſt guere de fautes commiſes, qui ne ſoient une ſuite de l'infraction de quelque regle : obſervez-le bien, vous en aurez la preuve dans une expérience journaliere.

Mais pourquoi nos ſaintes regles ne ſont-elles pas bien obervées, & peut-être par pluſieurs ? C'eſt qu'on n'en a point aſſez d'eſtime. Or mon deſſein eſt de tâcher de vous aider à en inſpirer beaucoup. Vous avez vu comme moi ce qu'en ont dit pluſieurs bons Auteurs ; je pourrois vous y renvoyer ; mais j'ai cru qu'il étoit à propos de le répéter ici en partie. Seulement mon travail conſiſtera à recueillir les choſes plus frappantes qui ont été dites ſur ce ſujet, & à vous faire remarquer qu'elles raiſons en particulier vous devez faire valoir ſelon les perſonnes à qui vous aurez à parler, & relativement à la différence des caracteres ou des diſpoſitions.

Ainſi, pour parvenir à ce but, diſtinguez dans

votre Communauté deux classes de personnes qui auroient plus besoin de vos exhortations à ce sujet : car je ne prétends point parler d'une troisieme qui peut absolument s'y trouver, mais qui est rare ; & ce seroit la classe de celles que rien ne seroit capable de remuer, & dont on ne peut espérer aucun changement sans un miracle tout particulier de grace, qu'il faut cependant solliciter toujours auprès de la miséricorde du Seigneur qui est infinie. Je me contenterai donc de vous parler des personnes des deux premieres especes. Je vais vous les faire connoître, en vous disant ce que sur-tout vous devez représenter à chacune, puis à toutes les deux.

1°. A celles qui sont lâches dans le service de Dieu, & par caractere, qui n'ont que de petites vues, & ne sont susceptibles que de foibles sentimens ; mais qui cependant ne voudroient pas perdre leur ame : vous leur inspirerez de l'estime pour nos saintes regles, en leur montrant que l'infraction des regles peut les conduire au péché mortel ; ce qui arrive dans les cas suivans.

I. Quand on viole les regles par un véritable mépris, comme si c'étoient de trop petites choses pour mériter notre attention : car par-là on offense & la mémoire du Fondateur qui les a données, & l'autorité de l'Eglise & de ses Pasteurs qui les ont approuvées, & la sagesse infinie de Dieu qui sûrement souhaite qu'elles soient observées.

II. Quand on les viole en des points qui ont rapport aux vœux ; ce qui arrive quelquefois, sur-tout à l'égard des vœux de pauvreté & d'obéissance ; ou en des points qui concernent les exercices spirituels, & autres moyens qui servent plus immédiatement à former aux vertus religieuses auxquelles on doit par état aspirer. Les manquemens

en ce genre peuvent aller à un degré qui seroit matiere d'un péché considérable ; on n'y pense point assez.

III. Quand en les violant, on s'expose à pécher mortellement en d'autres matieres ; par exemple, quand en rompant la regle du silence, on prévoit qu'on sera exposé à faire quelque faute considérable contre la charité : car on ne peut, sans pécher mortellement, s'exposer avec connoissance à commettre un péché mortel.

IV. Quand cela est pour les autres un scandale qui les entraîne, & qu'il en peut en conséquence résulter une grande perte du côté du bien spirituel de la maison & de la discipline religieuse. Cette perte en effet est un très-grand mal, & l'on ne peut en être la cause sans pécher griévement.

V. Quand on est dans une disposition habituelle absolument opposée à l'exacte observation des regles, ou dans la volonté de ne les observer que comme par nécessité & contrainte ; en sorte que si on le pouvoit, on ne les observeroit véritablement pas, & qu'on y manque en effet ordinairement, dès qu'on le peut impunément. La raison en est que cette disposition ne peut guere se trouver, qu'il n'y ait du mépris des regles. Et d'ailleurs si l'on veut bien y donner attention, on trouvera que cette mauvaise disposition est celle d'une ame qui ne veut réellement pas avancer en vertus, ce que Saint François de Sales, dans son Traité de l'amour de Dieu, m'a paru regarder comme une disposition criminelle, ainsi qu'il le dit de la disposition de tout chrétien qui ne voudroit pas être plus saint qu'on peut l'être par l'observation des préceptes.

VI. Vous prouverez ensuite (ce qui ne vous sera pas difficile) que tout cela, ou une bonne

partie de tout cela ſe trouve ſouvent dans celles qui ſont dans l'habitude de manquer à leurs ſaintes regles, ou même à une ſeule d'importance ; & que l'expérience apprend qu'une Religieuſe, en qui ſe trouve cette mauvaiſe habitude, communément n'eſt guere plus fidele à obſerver ſes vœux.

Il vous faudra au reſte appuyer fréquemment ſur tout cela, pour les caracteres de cette premiere eſpece, à qui on eſt obligé de parler ſouent & fortement pour les faire ſortir de leur langueur & de leur aſſoupiſſement. Vous ſavez que vous trouverez d'excellentes choſes ſur ce ſujet dans les entretiens de Saint François de Sales, & dans pluſieurs autres bons Auteurs.

2°. A celles qui avancent peu, il eſt vrai, en vertus ; mais qui ont du ſentiment, de la généroſité de cœur, & qui ſont capables d'être touchées des motifs nobles, des grandes vues ; vous leur inſpirerez de l'eſtime & une haute eſtime pour leurs ſaintes regles,

I. En leur parlant des lumieres & de l'éminente ſainteté du Fondateur qui les leur a données, & des grandes vertus où ſe ſont élevé leurs premieres Meres qui les ont ſi fidelement pratiquées.

II. En leur faiſant remarquer le bel ordre qu'on admireroit dans un Monaſtere, la douce paix dont on y jouiroit, l'air de ſainteté qu'on y reſpireroit ; ſi toutes, ou preſque toutes celles qui le compoſent ſe trouvoient exactement aux heures de Communauté, gardoient rigoureuſement le ſilence qui eſt une des regles la plus importante, étoient fideles à celles qui regardent la charité, l'union, les ſupports, le travail, &c.

III. En leur diſant qu'en obſervant bien leurs ſaintes regles, elles peuvent par ce moyen parvenir à une grande ſainteté, & amaſſer les plus grands

mérites ; puiſqu'elles ſeront aſſurées de faire à chaque inſtant la volonté de Dieu, & que faire la volonté de Dieu eſt ce qu'il y a de plus ſolide dans la dévotion, de plus noble dans l'exercice, infiniment au deſſus de commander à l'univers ; que les Anges, tous les ſaints habitans du ciel, & la Reine du ciel elle-même, n'y trouvent rien de plus beau, de plus ſaint, de plus grand que de faire la volonté de Dieu, prêts à quitter le ciel & toutes les délices du ciel, pour venir s'acquitter ici-bas de nos plus petits devoirs, ſi Dieu, objet de leur béatitude, paroiſſoit le deſirer d'eux. Jeſus-Chriſt ſur la terre ſe complaiſoit dans ſon obéiſſance à Marie & à Joſeph, dans ſes pénibles travaux, dans ſes ſouffrances ſans meſure, parce que ſa nourriture & toute ſa gloire étoient de faire la volonté de ſon Pere.

IV. En leur faiſant enviſager d'un côté le tort qu'elles font à leur Communauté en donnant l'exemple de l'infraction des regles ; que cet exemple eſt ſuivi par d'autres, que l'oubli des devoirs, la perte de la ferveur ſe communique & ſe perpétue, qu'on ne pourra peut-être plus y rétablir le bien, & qu'elles en ſeront reſponſables : d'un autre côté le grand avantage qu'elles procureront au contraire à leur Communauté, en ſe rendant fideles à leurs ſaintes regles ; que ce bon exemple ſera ſuivi par quelques autres ; car une ame qui a cette fidélité eſt pour pluſieurs un objet de reſpect & d'émulation ; que peut-être le grand nombre inſenſiblement l'imitera ; que le recueillement, la modeſtie, l'eſprit d'oraiſon, la vraie piété & la perfection en ſeront les heureuſes ſuites ; que les Supérieures alors auront une grande facilité à maintenir ce bien précieux ; qu'il paſſera d'âge en âge à celles qui nous ſuccéderont ; &

qu'on aura pendant toute l'éternité la conſolation de penſer qu'on aura ſervi à le procurer, & la grande récompenſe promiſe à ceux qui contribuent à établir le regne de Jeſus-Chriſt dans les ames. Or il m'a paru que ces motifs faiſoient ordinairement impreſſion ſur les cœurs ſenſibles & généreux ; uſez-en donc à leur égard.

3°. Aux unes & aux autres, pour faire tomber le ſpécieux prétexte de l'infraction des regles, ſur ce qu'elles n'obligent pas ſous peine de péché, vous leur ferez bien entendre ce qui ſuit.

I. Que dans quelque état & condition que l'on ſoit, on doit en remplir les réglemens qui y ſont propoſés pour le bon ordre ; puiſque c'eſt l'ordre que Dieu veut en toutes choſes, & que ſans cela, aucune ſociété, quelle qu'elle puiſſe être, ne ſauroit ſubſiſter dans ſon intégrité & ſa beauté.

II. Que bien que les regles n'obligent point par elles-mêmes ſous peine de péché, il eſt rare qu'on n'y manque pas ou par reſpect humain, ou par lâcheté, ou par ſenſualité, ou par amour de la diſſipation, ou par d'autres principes également répréhenſibles, & dont nous rendrons compte à Dieu ; pourquoi ? parce que nous lui en rendrons un de toute parole oiſeuſe, & que ſelon les maximes de la bonne morale, nous devons faire en ſorte que toutes nos actions grandes ou petites, toutes nos paroles, tous nos momens ſoient tels qu'ils puiſſent être rapportés à Dieu, & lui ſoient réellement rapportés par quelque motif louable. Or c'eſt aſſurément ce qui ne peut ſe trouver dans l'infraction des regles ; puiſqu'il eſt clair que la volonté de Dieu eſt que nous les obſervions exactement, dès qu'il ne s'y rencontre pas des empêchemens légitimes, & qu'on ne peut avoir

aucun motif louable, honnête de s'oppoſer à la volonté de Dieu.

III. Que les Fondateurs des différens Ordres religieux, en n'attachant point par eux-mêmes un péché à l'infraction des regles, n'ont pas prétendu détruire les deux principes que nous venons d'expoſer. Qu'à la vérité les regles d'un Monaſtere étant ordinairement en grand nombre, & ayant rapport à tous les momens de la journée, il n'eſt guere poſſible qu'il n'y échappe quelques légeres fautes, des imperfections, des oublis, ou des inadvertances non coupables ou bien légérement coupables; c'eſt une ſuite de la foibleſſe humaine à quoi l'on doit s'attendre : mais auſſi que les infractions faites à la regle plus ſouvent, avec plus de réflexion ne ſauroient avoir qu'une cauſe vicieuſe qui ne peut que déplaire à Dieu.

IV. Que le violement des regles peut devenir un péché mortel, non ſeulement pour les raiſons que nous avons expliquées plus haut, mais encore, quoique indirectement, à raiſon de l'obligation qu'on a contractée par les vœux de Religion. En effet, en nous conſacrant par vœu à Dieu dans tel Ordre, telle Communauté, nous avons prétendu y vivre conformément aux regles de cet Ordre, de cette Communauté; autrement notre engagement n'eut été qu'une vraie dériſion, puiſque cet Ordre, cette Communauté ne peut ſubſiſter, ſi l'on ne s'y conforme pas à ſes réglemens; & que ces réglemens eux-mêmes ſont une maniere, un moyen propoſé pour l'obſervation plus aſſurée des vœux.

Ainſi, en violant une ou pluſieurs regles, mais rarement, je puis pour les raiſons dites plus haut, me rendre légérement, ou même griévement coupable devant Dieu, ſelon le motif plus ou moins

vicieux qui me fait agir. Cependant pour cela ſeul je ne ſuis pas abſolument tirée hors de mon état, & l'on ne pourroit pas dire que j'aie dans l'habitude de ma conduite manqué eſſentiellement à mes engagemens ; ſeulement on pourra dire que je n'en remplis pas les devoirs avec toute l'exactitude requiſe. Que je vienne au contraire à violer toutes mes ſaintes regles, ou même une ſeule qui ſoit de quelque importance, non pas préciſément ſouvent, mais preſque toujours & habituellement ; mais de cette habitude ſcandaleuſe, & qui ſurtout cauſe, ou peut cauſer un grand dommage au bien de la Religion, ce qui eſt comme infaillible ; aſſurément on ne peut pas alors dire que je vive ſelon mon état, ſelon mes engagemens, & que ma vie ſoit une vie religieuſe & conforme aux obligations que j'ai contractées en me conſacrant à Dieu par vœu dans cet état. Voilà ce que je penſe à ce ſujet, & je ne vois pas qu'on puiſſe penſer autrement ſans ſe faire à ſoi-même illuſion & ſans riſquer ſon ſalut.

V. Que bien que les regles par elles-mêmes n'obligent point vos inférieures ſous peine de péché même véniel, cependant pour les raiſons qu'on m'a dit qu'en apportent communément les Théologiens, votre emploi de Supérieure par lui-même vous oblige, ſous peine de péché grief, de veiller à l'exacte obſervation des regles, & même d'une ſeule de celles qui ſont plus importantes. C'eſt ce qu'il faut faire bien entendre à vos Religieuſes ; les eſprits juſtes, les cœurs droits en concluront bientôt qu'ils doivent reſpecter votre vigilance, puiſqu'elle vous eſt ſi ſérieuſement commandée ; ils ſentiront encore parfaitement que les ſeuls égards qu'ils doivent avoir à ne vous point contriſter dans l'accom-

pliſſement d'une obligation ſi eſſentielle pour vous, doivent auſſi les porter à ſe conformer en cela à vos volontés & à vos deſirs.

VI. Que ſi une Supérieure commande quelque choſe qui, ſans être clairement & expreſſément contenu dans la regle, y eſt néanmoins conforme, & y a un rapport indirect; toute inférieure alors eſt obligée en vertu du vœu d'obéiſſance de ſe ſoumettre aux ordres de ſa Supérieure, quoique d'ailleurs ſa regle n'emporte avec ſoi & par elle-même aucune obligation de conſcience en vertu de ce vœu, du moins quant à quelques infractions paſſageres. Il y a plus : c'eſt que toute inférieure eſt tenue de ſe ſoumettre à la pénitence qui ſeroit impoſée pour une ſeule infraction faite contre la regle, ou ce qui y a rapport, quoique d'ailleurs la Supérieure n'en auroit pas auparavant commandé l'obſervation. La raiſon de cela eſt que la regle d'un Ordre religieux eſt une loi qui tire ſon autorité des Supérieurs Eccléſiaſtiques, & non pas un pur conſeil; une loi qui oblige en conſcience, ou à ſon obſervation, ou du moins à la peine portée contre ſon infraction; il n'y a pas, m'a-t-on dit, deux ſentimens là-deſſus.

Vous ſentez parfaitement que ſur pareil objet, j'ai eu beſoin de conſeil pour m'aſſurer que j'en parlois avec exactitude, & il ne m'a pas été refuſé. Dieu veuille que vous réuſſiſſiez à établir dans votre Monaſtere la plus fidele obſervation de nos ſaintes regles; ce ſeroit lui procurer un bien ineſtimable. Mais quelque puiſſe être le ſuccès des ſoins que vous en prendrez, n'oubliez jamais l'obligation ſtricte qui vous eſt impoſée de porter ſur cela la plus grande vigilance, puiſque delà dépend le bien & le bon ordre de votre Monaſtere que vous êtes obligée en rigueur de maintenir de tout

votre pouvoir. Parlons plus particuliérement & avec quelque détail de la regle qui tire plus à conſéquence dans toute maiſon religieuſe.

XXIV. AVIS.

Silence.

1°. IL n'eſt guere de regle qui ſoit autant recommandée que celle-ci dans toutes les maiſons religieuſes, ſans exception d'aucune; parce qu'il eſt connu d'après une expérience conſtante, que ſans l'obſervation du ſilence, le recueillement & la piété, qui entretiennent toutes les autres vertus religieuſes, ne peuvent ſubſiſter : vous ſavez en particulier ce qu'en diſent nos Conſtitutions. Mais en même temps, dans pluſieurs maiſons, il n'eſt guere de regle qui ſoit moins bien obſervée que la regle du ſilence; parce qu'on n'en ſent pas aſſez toute l'importance, & qu'elle eſt oppoſée à la diſſipation qui eſt ſi naturelle à l'eſprit de l'homme, & contre laquelle on ne penſe pas aſſez à ſe tenir en garde.

2°. Cependant un Monaſtere où le ſilence ne regne pas, n'eſt plus une maiſon religieuſe. Les ſéculiers que quelque néceſſité y introduit, en ſont peu édifiés. Les bonnes Religieuſes y ſont bien à plaindre, ne trouvant preſque plus d'endroits où elles puiſſent goûter en paix les douceurs du recueillement & de la priere. Mais ſi le ſilence regne dans un Monaſtere, quel bonheur pour celles qui l'habitent d'y trouver le ſilence intérieur de l'ame, de n'y entendre aucun bruit qui interrompe leurs entretiens plus intimes avec Dieu, & d'y poſſéder par ce moyen une partie du centuple conſolant

promis à leur ſacrifice ! Quel ſaint étonnement pour les perſonnes ſéculieres qui ſont dans l'occaſion d'y entrer, & qui y entrent au ſortir du tumulte & du fracas du monde ! Elles y reſpirent un air de ſainteté & d'innocence dont elles ſont pénétrées, édifiées, charmées ; ſouvent elles en ſortent touchées de Dieu & d'un vrai deſir de ne ſervir que lui ſeul.

3°. Une des regles donc que vous devez le plus maintenir ou rétablir, c'eſt certainement celle du ſilence. Il eſt des Supérieures qui ſont aſſez vigilantes à faire obſerver l'exactitude aux aſſemblées de Communauté, aux devoirs de l'emploi, & à d'autres points de regle ; mais elles ne le ſont pas aſſez à l'égard de celui-ci, du moins quant à l'étendue qu'il exige. Pour vous, donnez-y tous vos ſoins ; établiſſez-le, autant que vous le pourrez, dans toute la perfection que demandent nos Conſtitutions, & qu'ont ſuivi celles qui les premieres nous en ont donné l'exemple.

4°. Pour y parvenir, entr'autres moyens que vous emploierez, trouvez-vous toujours par-tout où le bruit des voix ſe fera entendre, afin que votre préſence y rétabliſſe l'ordre ; & ne ſouffrez jamais qu'on le trouble impunément. On peut, il eſt vrai, avoir beſoin de parler ; mais veillez à ce qu'on ne le faſſe que dans le temps & le lieu permis, & qu'alors même on reſpecte le ſilence en parlant à voix baſſe, & autant ſeulement que la néceſſité le requiert. Cela eſt plus important qu'on ne le penſe d'ordinaire, & ſi important que ſi vous ne pouviez y veiller par vous-même, quoique pour peu de temps, il faut qu'il ſoit fort recommandé à celle qui vous ſuit en charge, de vous ſuppléer avec la plus grande attention de ſa part.

5°. Pour

5°. Pour engager à une obſervation exacte de cette regle, & y faire trouver de la douceur, rappelez à la mémoire de vos filles, les temps heureux des retraites générales où le ſilence eſt ſi bien gardé. Quelle paix, quelle tranquillité, quelle édification mutuelle, quel air de ſainteté & de ferveur on reſpire alors par-tout, & comme tout y porte naturellement! Quel avantage donc s'il en étoit à peu près de même pendant tout le reſte de l'année! Seroit-il ſur la terre rien de plus deſirable, ſur-tout pour des ames qui goûtent Dieu & le bonheur de le ſervir? Travaillez donc de tout votre pouvoir à ce que votre Monaſtere jouiſſe d'un auſſi grand bien.

6°. En maintenant ce ſeul point de vos regles, ou en le rétabliſſant, vous en maintiendrez, ou en rétablirez ſûrement bien d'autres avec lui & par lui; vous ferez éviter une multitude de fautes, & vous ferez pratiquer un grand nombre de vertus. Mais pour le rétablir, ou le maintenir à l'égard des autres, vous devez l'obſerver vous-même avec la derniere exactitude, & ne point ſouffrir qu'on vous parle ſans une néceſſité abſolue dans les temps & les lieux où le ſilence eſt plus étroitement preſcrit.

7°. J'ai dit *dans les temps & les lieux où le ſilence eſt plus étroitement preſcrit*: & à ce ſujet on ſe fait dans bien des Communautés une dangereuſe illuſion, contre laquelle vous trouverez bon que je vous précautionne, afin que vous ſoyiez plus en état d'y précautionner les autres. On obſervera peut-être encore, du moins plus communément le ſilence plus régulier, qu'on appelle ordinairement le grand ſilence; on reſpectera auſſi certains endroits plus ſpécialement recommandés pour y garder le ſilence: mais dans les autres endroits,

& dans les autres temps de la journée, on ne ſe fait aucun ſcrupule de parler, ſans aucune néceſſité, à la premiere qu'on rencontre, de dire les premieres choſes qui viennent à l'eſprit, & pour l'ordinaire de vraies inutilités. Bientôt on en vient à des entretiens plus prolongés & plus particuliers, & l'on cherche des moyens pour les rendre ſecrets. On ſe retire dans quelque Cellule, malgré la défenſe ſi expreſſe & ſi ſage qui en eſt faite; on cherchera d'autres lieux où l'on ſera moins découvert encore; il en eſt même qui pourront ne reſpecter ni le grand ſilence, ni le ſilence même de la nuit. Je ſouhaite que ce déſordre ne ſoit point dans votre Communauté: mais pour le prévenir, ou le corriger plus efficacement, il faut que vous ſachiez ce que vous avez à en craindre; je vais vous le dire.

8°. C'eſt dans ces ſortes d'entretiens que ſe forment les liaiſons & amitiés particulieres ſi funeſtes par leurs ſuites, & toujours entretenues, non par les ſentimens de la vraie amitié, mais par le rapport & la conformité des mêmes inclinations mauvaiſes. C'eſt-là (ſi une Communauté a le malheur d'avoir des filles de ce caractere) c'eſt-là, dis-je, que les eſprits intrigans préparent les troubles qui ſeront le fruit de leurs cabales; que les eſprits critiques, irréguliers, pleins d'eux-mêmes, & qui ne peuvent jamais trouver bien que ce qui le paroît à leur propre eſprit mauvais, faux ou borné, repaſſent en revue toute une Communauté, dont preſque perſonne n'eſt épargné, & les ferventes moins que les autres. C'eſt-là que ſe font les rapports indiſcrets qu'inſpire la jalouſie, la mauvaiſe humeur, ou toute autre paſſion. C'eſt-là que s'exhalent toutes les plaintes, toutes les critiques, tous les murmures que la

passion peut faire entendre contre une Supérieure vigilante & zélée pour le bon ordre. C'eſt-là en un mot que toutes les irrégularités, tous les troubles d'une maiſon prennent ordinairement leur ſource; & comptez que toujours, ou preſque toujours la charité y eſt bleſſée. Dieu veuille qu'une vertu plus délicate encore ne le ſoit point par des diſcours qui réveillent des penchans dangereux, ou qui ouvrent imprudemment les yeux à une tranquille & heureuſe ignorance!

9°. C'eſt donc avec raiſon que j'ai dit qu'il étoit de votre devoir & du grand intérêt de votre Monaſtere de le garantir de cette peſte funeſte qui communique bientôt ſa corruption aux membres les plus ſains. Il eſt quelques ruptures de ſilence occaſionnées par l'inadvertance, la foibleſſe, & qui demandent de votre part quelque indulgence. Mais l'habitude de le rompre, & principalement ces entretiens plus particuliers exigent que vous ſéviſſiez. Oui, & je le répete, vous pouvez vous aſſurer que c'eſt ſur-tout par le défaut du ſilence que s'introduiſent dans toutes les maiſons religieuſes toutes les irrégularités & tous les déſordres qu'on a à leur reprocher: & ſans connoître le caractere, les diſpoſitions des particulieres qui compoſent une Communauté, vous pouvez en porter un jugement ſûr, ſi vous ſavez que le ſilence y eſt, ou n'y eſt pas obſervé; parce que vous pouvez toujours vous fonder ſur ce principe, dont l'expérience de tous les temps atteſte la vérité, qu'on doit avoir l'idée la plus avantageuſe d'une Communauté où le ſilence eſt exactement obſervé, & tout craindre de celle où il ne l'eſt pas.

XXV. AVIS.

Parloirs.

QUOIQUE je ne doute point que vous ne ſachiez aſſez tout ce que l'on peut dire ſur ce ſujet, je crois néanmoins qu'il ne ſera pas inutile de vous expoſer ici les réflexions qui m'ont paru plus néceſſaires, au riſque de vous parler, moins pour vous inſtruire, que pour exciter votre vigilance.

1°. C'eſt par les Parloirs que l'eſprit de Religion ſort des cloîtres, & que celui du monde y entre pour y introduire avec ſoi toutes ſortes d'irrégularités. Les perſonnes du monde qui aiment à fréquenter les Parloirs, ne ſont pas toujours les plus chrétiennes; & les Religieuſes qui aiment à y recevoir ſouvent leurs viſites, ne ſont pas ordinairement les plus édifiantes d'une Communauté. Vous pouvez même vous aſſurer que toute Religieuſe qui aime les Parloirs, & à y prolonger le temps des viſites abſolument inutiles, a déja perdu l'eſprit de ſon état, & qu'elle court grand riſque de faire d'autres pertes plus conſidérables encore. Il n'eſt pas poſſible de ſe plaire à la compagnie du monde, ſans en prendre l'eſprit, le goût, les maximes perverſes.

2°. Les perſonnes du monde ſe communiquent tout cela mutuellement avec un grand préjudice pour l'ame, mais ſans en ſouffrir du deshonneur aux yeux du monde; au lieu que les perſonnes religieuſes ne peuvent recevoir tout cela ſans s'attirer le mépris des perſonnes mêmes qui le leur ont communiqué, & qui au ſortir de leurs viſites en font des railleries aux dépens du reſpect dû à

l'état religieux. C'eſt ce que devroient bien peſer quelques Religieuſes qui croient avoir plu au monde par des riens qu'elles auront dites, par une montre de bel eſprit trop libéralement ſuppoſé, par des diſcours trop enjoués, & qui n'ont réellement amuſé qu'à leurs dépens. Mais delà par malheur l'irrégularité s'introduit dans un Monaſtere, & avec l'irrégularité bien d'autres maux encore plus affligeans.

3°. Ce n'eſt pas qu'on en verra toujours un grand nombre fréquenter les Parloirs ; le défaut de connoiſſances au dehors, ou le défaut de goût en éloigne pluſieurs : mais il n'en faut que deux ou trois qui aient ce mauvais goût, pour perdre une maiſon. On fait part des entretiens qu'on y a eus ; on raconte indiſcretement des hiſtoires & des nouvelles peu édifiantes qu'on y a entendues ; on rapporte des maximes toutes charnelles qui y ont été débitées, &c. D'abord cela ne ſe communique qu'à quelques confidentes en qui il reſte encore quelque empreinte de l'eſprit du monde ; puis cela paſſe à d'autres peu en garde contre elles-mêmes : & par-là l'irrégularité, le défaut de recueillement, d'eſprit intérieur, le goût pour les vaines diſſipations, les diſcours frivoles, &c. gagnent inſenſiblement. C'eſt donc de ce côté-là que vous devez porter des regards attentifs, & tenter tout pour y remettre l'ordre, ſi vous trouvez qu'il manque dans votre Monaſtere.

4°. N'allez vous-même au Parloir, & n'y reſtez jamais qu'autant qu'il eſt néceſſaire ; c'eſt une regle que vous devez faire exactement ſuivre aux autres ; ne manquez point d'en donner vous-même l'exemple. Une fervente Religieuſe a toujours à prétexter la régularité pour s'en retirer honnêtement, puiſque toujours elle a quelque devoir à

remplir ailleurs. Les perſonnes du monde, loin de s'en offenſer, n'en ſeront que plus édifiées, ſi elles ſont raiſonnables & chrétiennes. Si elles ne le ſont pas, leur ſociété ne nous convient nullement; ainſi nous devons la fuir, pour ne pas nous expoſer nous-mêmes à devenir bientôt auſſi peu chrétiennes qu'elles.

5°. Si vous pouvez réuſſir à inſpirer à vos Religieuſes l'amour du travail, le goût de Dieu & de tout ce qui eſt véritablement ſolide, la ſainte componction & tant d'autres ſentimens chrétiens que d'ailleurs elles ne manqueront pas de puiſer dans leurs lectures de piété & leurs méditations, ſi elles ont ſoin de s'en bien acquitter; alors elles ne ſeront guere tentées d'aimer les ſatisfactions du dehors : mais ayez l'adreſſe de les en retirer par les innocentes que vous pouvez leur procurer au dedans. Si la charité & la civilité regnent dans les aſſemblées de recréations & partout ailleurs, on ſera moins tenté de chercher au dehors une ſociété plus gracieuſe & plus aimable : & c'eſt un point auquel nous reviendrons dans peu, comme étant d'une vraie importance.

6°. Il ſeroit beaucoup mieux, à parler en général, que toute direction fut traitée au Confeſſionnal; cependant, vu votre regle qui à cet égard eſt moins rigide que celle de certains Ordres, vous pouvez abſolument laiſſer une honnête liberté pour que cela ſe faſſe au Parloir, ſi la trop grande jeuneſſe d'une Religieuſe, ou quelqu'autre raiſon convenable ne s'y oppoſe point; & ſi vous avez lieu de croire que celui qu'on veut rendre le dépoſitaire de ſon intérieur, en eſt véritablement digne par ſes mœurs, ſa piété & ſa ſcience : encore faut-il avoir ſoin de réduire à de juſtes bornes ces ſortes de communications. Mais ſi ſous

prétexte de direction, vous remarquiez que quelqu'une aimât à converſer avec des perſonnes vaines & mondaines, quoique de profeſſion eccléſiaſtique, ou religieuſe, ou proches parens, ne manquez point de lui retrancher tous les moyens de ſe ſatisfaire, autant que cela vous ſera poſſible; car il vous faudra en ceci beaucoup de circonſpection & de prudence.

7°. Recommandez fort ſérieuſement à toutes vos Religieuſes trois choſes ſur-tout qu'elles doivent obſerver, quand la néceſſité, la bienſéance, ou autre cauſe raiſonnable les met dans le cas d'aller au Parloir. La premiere, de ne communiquer aux perſonnes du monde rien de ce qui ſe paſſe dans la Communauté, ſans en avoir eu l'agrément de vous-même. J'en excepte les choſes qui ne peuvent qu'édifier; mais encore à cet égard rien de ce qui eſt plus ſecret, rien que de général, & point de détail; ce qu'on croiroit devoir édifier, ne ſerviroit ſouvent qu'à piquer la curioſité, & quelquefois à exciter des railleries chez les mondains. La ſeconde, de ne rien rapporter non plus dans la Communauté de ce qu'elles auront appris au Parloir, à moins que la choſe par elle-même ne ſoit capable d'édifier, ou que d'ailleurs vous n'y conſentiez: du moins qu'on ſoit à cet égard d'une grande circonſpection. La troiſieme, de ſe comporter toujours avec la plus grande réſerve vis-à-vis de qui que ce ſoit, ſe reſpectant en quelque ſorte elles-mêmes pour ſe faire reſpecter, ne rougiſſant jamais de montrer la plus ſévere modeſtie, s'il échappoit à quelqu'un des paroles peu meſurées, & en en plaçant elles-mêmes d'édifiantes avec une ſainte & humble liberté, dès qu'elles en trouvent l'occaſion.

8°. Ce qui concerne les lettres a bien du rap-

port à ce que nous venons de dire des Parloirs ; car la démangeaiſon de parler, l'envie d'entretenir des connoiſſances honorables, amuſantes, ou même préciſément diſſipantes, le dégoût de la retraite & du recueillement, ou d'autres principes ſemblables qui conduiſent aux Parloirs, ſont les mêmes qui font écrire tant de lettres frivoles, inutiles, de pur compliment, &c. A cet égard veillez à ce qu'il ne s'en écrive aucune qu'avec la dépendance preſcrite par nos ſaints uſages, qu'il faut maintenir avec tout le ſoin poſſible, ou rappeler abſolument s'ils étoient oubliés.

9°. A l'exception de quelques lettres de direction, ou équivalentes, dont vous ne chercherez point à ſavoir le contenu, ſi de ſoi-même on ne vous le dit pas, & ſi d'ailleurs vous êtes bien aſſurée que celui à qui on écrit mérite toute confiance ; réduiſez toutes vos Religieuſes à vous faire part de ce qu'elles écrivent. Autrement aſſurez-vous qu'il paſſera bien des lettres qui ne feront honneur ni à votre maiſon, ni à celles qui les auront écrites. Une Religieuſe qui ſur cela ne voudra écouter que ſes idées, ſes inclinations, y dira bien des choſes inutiles pour le moins, y fera bien des plaintes imprudentes & exagérées, y traitera d'affaires de famille & autres dont elle ne devroit pas ſe mêler ; ſans parler de ces complimens, de ces termes & de ces manieres du monde qu'on affecte par une mépriſable vanité qui n'attire que du mépris, parce qu'on n'y voit pas l'eſprit de Dieu, l'eſprit religieux, cet air de modeſtie, de ſimplicité, de piété qui édifie & qui annonce l'état ſaint de celle qui écrit.

10°. Je ſouhaiterois que vous aimaſſiez à répéter ſouvent à votre Communauté ces admirables maximes du pieux Auteur de l'Imitation de

Jeſus-Chriſt... *Aimez à être inconnu, & à être réputé pour rien... Quittez tout, & vous trouverez tout... La ſolitude n'eſt aimable & douce que lorſqu'elle eſt exactement gardée... Je n'ai jamais converſé avec les hommes, ſans me trouver moins homme moi-même... Celui qui ſait s'éloigner de ſes proches & de ſes amis, attire à lui Dieu & ſes Anges... Aimez à vous tenir dans votre Cellule, Jeſus s'y trouvera avec vous, & vous y jouirez d'une paix que vous ne pourriez avoir par-tout ailleurs...* Oui, répétez ſouvent ces belles maximes, & tant d'autres également touchantes du même Auteur; & ſi vous avez le bonheur de réuſſir à les faire goûter & réduire en pratique, on y trouvera une ſécurité, une conſolation, des délices même qui corrigeront bientôt ou préviendront, ſans preſque d'autre attention de votre part, tous les abus que vous auriez à craindre au ſujet des lettres & des Parloirs.

XXVI. AVIS.

Clôture.

AUTANT les perſonnes du monde deſirent de voir nos Monaſteres & d'y avoir entrée, autant toutes les bonnes Religieuſes ont d'éloignement & de crainte de les voir chez elles. Ne permettez donc aucune entrée chez vous à qui que ce puiſſe être, ſans une vraie néceſſité, ou une grande utilité; & priez inſtamment Meſſieurs les Supérieurs majeurs de n'en point eux-mêmes accorder d'autres. La priere que vous leur en ferez les rendra plus fermes contre toutes ſollicitations, & leur fermeté vous facilitera à vous-même la vôtre. Et puis quand il arriveroit que tout l'odieux

du refus, ſi cependant il peut y en avoir, retombât ſur vous ſeule, rendez-vous malgré cela inexorable ſur ce point; vous aurez du moins la conſolation toujours bien douce d'avoir fait votre devoir.

Si au contraire vous aviez ſur ce point trop de facilité; ſi vous accordiez quelque choſe à la conſidération pour les perſonnes; outre que vous contreviendriez au décret du Concile de Trente ſur la clôture des Religieuſes, vous ſeriez encore chargée non ſeulement de cette faute, mais auſſi de toutes les autres qui en peuvent être les ſuites, pertes de temps, diſſipations, entretiens frivoles, demandes & réponſes curieuſes, critiques malignes, plaintes indiſcretes, peut-être calomnieuſes, &c. Du reſte n'allez point, comme quelques Supérieures, vous tranquilliſer la conſcience, ſur ce que l'excommunication portée par le ſaint Concile de Trente ne regarde que les perſonnes qui entrent dans nos maiſons ſans néceſſité, & que ſi quelques Papes ont lancé la même excommunication contre les Religieuſes qui les y laiſſent entrer, leurs Bulles à cet égard, ſelon quelques Docteurs, ne ſont point reçues en France, comme y eſt reçu par l'uſage le Décret du Concile de Trente. En ſuppoſant ce ſentiment bien ſûr, il n'en ſera pas moins vrai que par votre lâche indulgence vous aurez contribué à l'excommunication qu'auront encouru les perſonnes que vous aurez admiſes ſi légerement dans votre Monaſtere: & cela ſeul n'eſt-il pas un grand crime? D'ailleurs inſtruiſez-vous bien de ce qui à votre égard même peut avoir été ſtatué par votre Evêque Diocéſain, & ſachez que vous êtes tenue en conſcience de vous y conformer.

Mais il faut vous parler de quelques cas parti-

culiers, ſur leſquels ſouvent on eſt en défaut, manque d'exactitude, de réflexion ou d'inſtruction.

1er Cas. Quand on ſera obligé de faire entrer dans le Monaſtere quelque choſe qui ne pourra paſſer par le Tour, ni être facilement tranſporté par les perſonnes du dedans ; de même quand il s'agira d'y faire travailler à quelque choſe que ce ſoit : ſervez-vous toujours de gens deſtinés à ces ſortes d'ouvrages par leur condition, leur métier ou leur art ; & prenez bien garde que d'autres perſonnes, hommes, ou femmes ne ſe ſervent de ces occaſions pour entrer dans votre Monaſtere.

On le permet quelquefois ſous le prétexte que ces perſonnes pourront faire la même fonction, ou également bien travailler à ces ouvrages, & peut-être mieux que celles-mêmes du métier. C'eſt manifeſtement contrevenir au décret du Concile de Trente, qui défend expreſſément de laiſſer entrer perſonne de quelque âge, ſexe, ou qualité que ce puiſſe être, dans la clôture des Religieuſes, ſans une véritable néceſſité, laquelle ne ſe trouve point ici, mais ſeulement une pure curioſité d'une part, & une pure complaiſance de l'autre. Cependant j'excepte le cas où il s'agiroit de quelque conſtruction, ou autre ouvrage de grande conſéquence, ſur quoi quelqu'un auroit des connoiſſances ſupérieures, & pourroit vous donner des avis plus ſûrs que les gens même de l'art, à qui d'ailleurs vous auriez de bonnes raiſons de ne pas vous fier entiérement, ſoit pour la ſolidité de l'ouvrage, ſoit pour la dépenſe.

Mais en général, quand quelqu'un, un homme ſur-tout, entre dans votre maiſon, qu'il ne ſoit introduit que là où il eſt néceſſaire ; qu'aucune de vos Religieuſes, pas même vous, ne vous trouviez un moment ſeule avec lui, principalement

dans les endroits plus retirés, ou moins en vue, fut-il d'ailleurs très-reſpectable par ſon caractere & ſa vertu. Vous ſavez que c'eſt une décence que le devoir exige plus particuliérement des perſonnes de notre état. Si la prudence ou la néceſſité vous oblige de lui parler ſeule, ayez ſoin alors qu'il y ait toujours une Religieuſe qui puiſſe vous voir ſans vous entendre, & être vue de celui à qui vous parlez.

2e *Cas.* Quand il arrive que la muraille de clôture vient à ſe rompre, les gens du monde ordinairement ſe croient alors autoriſés à voir tout le Monaſtere; & quelquefois il ſe trouve des Religieuſes aſſez peu éclairées ſur leurs devoirs, & ſur leurs vrais intérêts de tranquillité, &c. pour ſe croire elles-mêmes autoriſées à y introduire les perſonnes du dehors.

Qu'il ſoit donc bien connu chez vous qu'en pareil accident les perſonnes du monde ne peuvent aller plus loin que le lieu où l'ouverture s'eſt faite, & que vous autres vous ne pouvez y entrer. Par exemple, ſi un pan de la muraille du jardin tomboit, il faudroit fermer bien exactement toutes les portes qui donnent ſur le jardin, afin que les perſonnes externes ne puſſent point paſſer plus outre: & alors vos Religieuſes doivent regarder comme portes de leur clôture, celles qui les ſéparent du jardin, dans lequel elles ne pourront entrer en aucune façon, ni ſous aucun prétexte, juſqu'à ce que la muraille ſoit réparée, à moins qu'une cloiſon élevée n'y tienne lieu de clôture.

3e *Cas.* Quand il y a chez vous quelque enterrement, vous admettez peut-être à tous les offices qui y ont rapport, ainſi que cela ſe pratique ailleurs, les Eccléſiaſtiques & les Religieux qui s'y préſentent, & ordinairement, pour pluſieurs,

plus par curiosité, que par considération pour vous, ou par charité pour la défunte. Mais quand tout est fini, quelques-uns pourroient desirer de voir tout votre Monastere, & il pourroit aussi se trouver des Religieuses assez peu Religieuses pour le souhaiter & pour les y inviter elles-mêmes; ce qui ne peut au reste arriver, qu'il ne s'y passe bien des miseres, sans compter une dissipation des plus indécentes en une telle circonstance.

Pour obvier à ces inconvéniens, ayez soin que ces Messieurs qui vous suivent en procession jusqu'au tombeau de la défunte, soient reconduits aussi en procession avec le Clergé officiant, à la porte du Monastere, à l'instant que finissent les obseques. C'est ainsi qu'on en use sagement & avec édification dans plusieurs maisons religieuses. Mais afin qu'on ne se relâche point sur cet article dans la suite des temps, travaillez de tout votre pouvoir à engager le Chapitre de votre Communauté à en faire un réglement stable. S'il le refuse, faites-vous en donner l'ordre par le Supérieur majeur, & signifiez-le d'avance à la Communauté, ainsi qu'aux Ecclésiastiques & Religieux à leur entrée, afin que tout se passe en paix & dans l'ordre, sans contestation ni priere contraire.

4e *Cas.* Quand de jeunes personnes vous témoignent un desir de se faire Religieuses chez vous, & de voir votre maison, avant que d'y entrer pour le temps de postulance qui précede la prise d'habit, faut-il leur en accorder la permission, d'autant plus que si quelqu'une peut avoir de justes raisons de la demander, plusieurs peuvent n'avoir que des vues de pure curiosité? Voici ma réponse que j'établis sur différentes suppositions.

1°. Vous n'accorderez jamais cette permission

à des ſujets douteux du côté de la vocation, ou des qualités perſonnelles ; le refus conſtant que vous leur en ferez, eſt une épreuve qui leur eſt néceſſaire, & par laquelle il eſt de votre intérêt de les faire paſſer.

2°. Vous ne l'accorderez point encore, même à de bons ſujets, mais que vous n'auriez pas vus aſſez de temps pour juger prudemment de la bonté de leur vocation, ou à qui vous pourriez facilement perſuader de ſe déſiſter de leurs pourſuites, ſans avoir à craindre de les perdre. Alors en effet vous n'auriez aucune raiſon ſolide de céder à leurs deſirs, & vous ne le pouvez légitimement que dans le cas où cela ſeroit abſolument néceſſaire, ou du moins d'un grand avantage pour vous.

3°. Si une jeune perſonne, après pluſieurs entretiens, ou après un certain temps d'épreuves & de relation même par lettres, vous paroiſſoit avoir une bonne vocation ; ſi vous y trouviez du caractere, des talens, de la piété & tout ce qu'il faut pour devenir un bon ſujet ; vous pourriez lui accorder de voir votre maiſon, dans le cas où elle vous en ſolliciteroit de maniere à faire craindre qu'elle ne vous échappât, en continuant à lui faire là-deſſus trop de difficulté. Je conviens cependant qu'il eſt certains Ordres plus rigides où cela ne ſeroit pas également praticable.

4°. On peut en dire autant d'une jeune perſonne étrangere qui auroit vocation pour la Religion, & à qui l'on auroit annoncé votre maiſon, ſi elle vouloit abſolument la voir avant que de fixer ſon choix, & ſi elle paroiſſoit vous convenir. Mais auſſi, comme en pareil cas vous pourriez courir des riſques de plus d'une ſorte ; pour prévenir trop de facilité de votre part, ou vous défendre d'importunes ſollicitations de la

part de votre Communauté ou d'ailleurs, vous n'accorderez ordinairement cette entrée chez vous, & cela pour les cas mêmes où j'ai dit que vous le pouviez, qu'après avoir pris l'avis de Monſieur votre Supérieur.

Au reſte, ſans ſortir de la modeſtie qui me convient à tant d'égards, je crois pouvoir vous dire que vous pouvez abſolument compter ſur toutes les déciſions données dans cet Avis; parce que ſi l'expérience du bien & du mal que j'ai pu avoir, m'y a fait parler, je n'y ai rien dit qu'après avoir conſulté quelqu'un qui étoit en état d'en bien juger. Je vous prie même de regarder cette obſervation comme faite une fois pour toutes, quand j'aurai à traiter de matieres dont la déciſion ne paroîtroit pas devoir reſſortir à mon tribunal, ou du moins au jugement duquel on ſe croiroit autoriſé de ne pas déférer abſolument.

XXVII. AVIS.

Aſſemblées.

1°. AYEZ un grand ſoin que toutes les aſſemblées régulieres de la Communauté ſoient vraiment reſpectables & reſpectées par la modeſtie, la décence, le ſilence, la ſageſſe, le bon ordre, & la ſubordination qui doivent en faire l'ornement & la beauté. Ne ſouffrez point que perſonne y donne atteinte impunément : ſi vous molliſſiez ſur les premieres fautes, elles ſeroient les ſources de bien d'autres qui aviliroient ces aſſemblées, & n'y feroient bientôt dominer que la confuſion, le tumulte, les diſputes & le déſordre.

2°. Ne permettez jamais que qui que ce ſoit

s'abſente des aſſemblées communes, même des récréations, ſans quelque raiſon légitime dont il faut que vous jugiez. Ordinairement ces abſences ſont occaſionnées par l'humeur, la fantaiſie, l'attache à quelque ouvrage, ou à quelque amuſement contre le devoir, &c.; ſans compter les entretiens trop particuliers & toujours dangereux, auxquels cela pourroit donner lieu, ſi deux ou trois étoient dans le cas de ne ſe point trouver avec la Communauté.

3°. A moins d'une vraie impoſſibilité, trouvez-vous toujours aux récréations & à l'ouvroir, pour y maintenir le bon ordre par votre préſence & votre autorité.

4°. Faites en ſorte que les récréations ſoient vraiment des récréations, mais des récréations religieuſes; qu'elles ſe paſſent dans la joie, mais contenue dans ſes juſtes bornes; que tous reproches, toutes diſputes, toutes conteſtations en ſoient bannis; qu'on y évite les éclats de voix, les ris immodérés; que toutes y paroiſſent avec une gaieté modeſte, une ſérénité aimable, une politeſſe non affectée, chacune contribuant à l'agrément, à la joie des autres, & ſe faiſant un plaiſir de leur céder par une douce déférence: en un mot qu'on ſe récrée, ſans ſe trop diſſiper, ſans que la charité ou un certain recueillement ſoit en rien altéré.

5°. Vous veillerez ſans doute à éloigner de vos récréations tous diſcours, toutes plaiſanteries, qui ſans ſortir des bornes de l'innocence, pourroient paſſer celles de la décence religieuſe: mais veillez auſſi à ce qu'il ne s'y liſe jamais de gazettes, ni autres papiers publics qui ne peuvent ſervir à nous édifier; ſans quoi l'eſprit du monde, la diſſipation, le dégoût des choſes de Dieu prendroient bientôt

bientôt la place de la vraie piété. Une Religieuse qui aimeroit à se procurer ces sortes d'ouvrages pour les lire en son particulier, a par-là même perdu l'esprit de son état ; ne souffrez donc point qu'ils entrent dans votre maison.

6°. Vous savez pourquoi il est à propos de ne pas accorder trop facilement des récréations communes & de toute une journée : mais quand il y en aura, en permettant les jeux qui amusent innocemment, ne permettez jamais ceux qui occasionneroient une espece de passion qu'on chercheroit ensuite à satisfaire, en se retirant dans quelque lieu secret avec une amie de même goût, & aux dépens de la régularité ; comme le jeu de cartes, &c. Ne permettez pas non plus que dans ces sortes de récréations plus prolongées, il s'y introduise jamais de ces divertissemens qui ressentent la farce, qui approchent du théâtre, & où il n'y auroit même que des demi-déguisemens pour les habits. On les a bannis entiérement, & pour des raisons bien sages, de quantité de maisons religieuses. Qu'ils n'aient donc jamais lieu chez vous ; le mal qu'ils peuvent causer est bien plus à craindre que celui d'une excessive dissipation qu'ils causent toujours.

7°. Quant aux assemblées de l'Ouvroir & du Réfectoire, je vous renvoie à tout ce qui nous est prescrit à cet égard ; seulement je vous dirai que quelques points en particulier qui y sont recommandés, sur-tout le silence, sont bien sujets à tomber insensiblement, faute de soins & de vigilance de la part des Supérieures ; & je vous invite à ne rien négliger de ce qui doit être observé dans ces deux endroits. Comme il faut nécessairement que je m'étende un peu sur les assemblées qui se tiennent pour les élections, j'ai

cru devoir en faire un Avis séparé. J'ai parlé plus haut de l'Office divin, *page 194*.

XXVIII. AVIS.

Élections.

VOILA, comme vous le savez, un objet bien important pour une Communauté, & voici les réflexions que j'ai eu occasion de faire à cet égard en différens temps, & qui me paroissent mériter de votre part une attention particuliere.

1°. Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre. C'est un proverbe qui se vérifie tous les jours, & dans les Cloîtres, autant & plus que par-tout ailleurs, où une bonne Supérieure peut tout rétablir, & une incapable de cette charge tout détruire. C'est ce que vous devez représenter bien sérieusement à votre Communauté, pour lui faire sentir toute l'importance d'un bon choix dans les élections des Supérieures qui doivent la gouverner.

2°. N'attendez point l'approche du temps des élections, pour instruire de toutes les regles qu'on y doit observer; il ne faut rien alors qui remue les esprits, qui réveille les passions, & qui fasse naître sur vous des soupçons désavantageux. Prenez-vous-y de plus loin, pour apprendre à vos Religieuses les motifs qu'elles doivent avoir dans ces élections, les qualités nécessaires dans celle à qui l'on doit donner son suffrage, le désintéressement, la droiture de conscience qu'on doit y apporter, se dépouillant plus que jamais, dans une circonstance aussi essentielle que celle-là, de tout sentiment particulier d'amitié, ou d'inclination; n'écoutant aucune sollicitation, & de la

part de qui que ce ſoit, pour donner ſa voix à un ſujet qu'on ne jugeroit pas aſſez digne de la place. On ne doit conſulter que le plus grand, le vrai bien de la Communauté ſelon les vues de Dieu : en ſorte qu'on ſoit diſpoſé à ſe donner pour Supérieure celle même contre qui on ſe ſentiroit quelque antipathie naturelle, ou dont on croiroit avoir reçu quelque mécontentement, ſi effectivement, tout examiné ſelon Dieu, on la croit la plus capable de bien gouverner. Je voudrois en particulier qu'on fut bien perſuadé que ce ne ſont pas préciſément les filles les plus habiles & les plus ſpirituelles, ni les plus ſaintes & les plus vertueuſes que l'on doive choiſir pour placer à la tête d'une Communauté, dès qu'elle n'ont pas le don de ſavoir gouverner ; mais bien celles en qui l'on croit reconnoître ce don précieux, encore qu'elles aient quelques imperfections particulieres pourvu qu'elles paroiſſent travailler à s'en corriger, & que d'ailleurs elles ſoient édifiantes. C'eſt, au rapport de Sainte de Chantal, le principe ſur quoi ſe conduiſoit Saint François de Sales, dans l'eſpérance que Dieu y donneroit ſa bénédiction. (*Let. de Ste de Chant. t.* 2.)

3°. Cependant à l'approche des élections, vous ferez bien de rappeler en général & en peu de mots ce que vous aurez déja dit à ce ſujet, & vous en recommanderez beaucoup l'obſervation. N'entrant alors dans aucun détail, vous ne cauſerez aucune émotion dans les eſprits, & vous ſerez à l'abri d'être ſoupçonnée de vue particuliere, d'inſinuation intéreſſée, &c.

4°. Donnez auſſi de ſolides inſtructions ſur toutes les autres élections, ſur celles même des Officiers & Ouvriers de la maiſon, dont le choix eſt chez vous électif, & où l'on doit également chercher le

vrai bien, ſans ſe laiſſer toucher par aucune vue d'intérêt particulier, par aucune inclination propre, ni par ſollicitation. Etendez encore vos inſtructions ſur les réceptions des Poſtulantes & des Novices : mais je vous avertis qu'il eſt bon que vous y reveniez plus d'une fois, afin qu'on n'oublie point, comme il arrive ſouvent, les véritables principes qui doivent guider en ces circonſtances. Ce que nous avons dit ſur les Novices à l'Avis XIII, vous guidera vous-même pour bien inſtruire ſur cet objet votre Communauté.

5°. Sur-tout prenez garde qu'il n'y ait en tout cela ni brigues, ni cabales : & s'il y en a, tâchez de les rompre, & puniſſez-en les auteurs. Nous vous dirons plus en détail dans l'Avis ſuivant la conduite que vous avez à tenir en pareils cas. Ici je me contente de vous dire que vous devez faire bien entendre à votre Communauté que dans les cas d'élections, il n'eſt permis que de penſer & d'agir, & non de parler. J'en excepte les élections des perſonnes externes, Confeſſeurs, Officiers, Ouvriers, Fermiers, &c., ſur leſquels on peut conférer librement toutes enſemble, ou en particulier pour le bien commun, & s'inſtruire les unes par les autres de ce qui peut le plus y contribuer, pour le pouvoir faire plus certainement ſoi-même. Mais alors qu'on agiſſe toujours avec une grande droiture, qu'on cherche bien ſincérement & bien purement l'avantage de la Communauté ; & auſſi que ſous le prétexte ſpécieux de le chercher on évite avec ſoin tout ce qui a tant ſoit peu l'air de parti : de ſorte qu'après avoir fait les informations néceſſaires pour donner ſagement ſa voix, & y avoir même aidé les autres, on ne faſſe pas connoître à qui on veut la donner. Par malheur c'eſt-là un point de diſcrétion & de

prudence dont tout le monde n'eſt pas également capable ; ſi ce n'eſt point par des paroles, c'eſt ſouvent par l'air, le ton, les manieres qu'on ſe décele. C'eſt donc pour vous une raiſon de plus d'inſiſter tout particuliérement ſur cela, quand vous aurez à en inſtruire.

6°. Voyez ici ce que j'ai dit plus haut, *page 72*, ſur les avis qu'on pourroit vous demander à ces différens égards, afin que vous n'en donniez aucun dont les ſuites vous ſoient des ſujets de peine & de repentir. Il ne ſera pas néanmoins inutile d'ajouter ici un mot à ce qui a été dit à l'endroit cité ; & je veux parler de la circonſtance où quelqu'une de vos Religieuſes, en la prudence de qui vous auriez d'ailleurs lieu de vous confier, viendroit vous prier de la conſeiller ſur celle qu'il conviendroit de choiſir pour telle ou telle charge. Aidez-la à ſe décider, mais bien prudemment, comme il a été dit. Expoſez-lui les vraies qualités que requiert l'emploi dont il eſt queſtion ; voilà ſur-tout ce que vous devez faire : ſeulement, ſelon les circonſtances, vous pourrez lui indiquer deux ou trois perſonnes que vous y croiriez plus propres, toujours néanmoins ſans faire connoître à laquelle des trois vous donneriez la préférence ; la perſonne qui vous conſulte n'étant pas obligée d'élire celle que vous croyez plus capable, mais celle qu'elle-même juge telle ſelon ſes propres lumieres, d'après les inſtructions que vous lui aurez données pour l'aider à faire un bon choix, & qu'elle aura peſées dans la droiture de ſon cœur, dans la ſincérité de ſa conſcience.

7°. Une choſe bien eſſentielle à quoi vous devez veiller beaucoup, après l'avoir particuliérement recommandée, c'eſt que l'aſſemblée pour les élections ou les réceptions étant finie, il ſe

garde de votre part, & de la part de toutes les autres le ſecret le plus inviolable ſur tout ce qui ſe ſera paſſé en ces occaſions, en ſorte qu'on ne puiſſe en aucune manière connoître de quel ſentiment telles ou telles ont été, ſoit pour, ſoit contre. Perſuadez-vous bien, & tâchez de le bien perſuader à toutes, qu'il eſt très-rare que le ſilence ſe rompe ſur ces objets ſans les ſuites les plus fâcheuſes & qui quelquefois durent très-long-temps. Les perſonnes qui aiment à faire des confidences à des amies particulieres, ou à faire une eſpece de cour à celles de qui elles attendent une certaine protection, ou bienveillance, ſont plus expoſées que les autres à manquer ici de diſcrétion & de fidélité, & quelquefois même aux dépens de la charité : il eſt donc de votre devoir de les prémunir contre leur foibleſſe.

Mais il faut que je vous prémuniſſe vous-même contre le défaut de prudence, de fermeté, ou de modération, & en même temps contre le découragement & la triſteſſe dont vous pourriez être tentée dans une circonſtance critique, ſi vous n'y réuſſiſſiez pas ; ou contre une joie trop marquée, ſi vous y aviez l'avantage ; ce ſera le ſujet de l'Avis ſuivant (*).

XXIX. AVIS.

Diviſion, ou partage de ſentimens.

DANS les cas de diviſion des eſprits, & de partage de ſentimens de la Communauté ſur quelque objet important qui eſt à ſa délibé-

(*) Voyez à la fin de l'ouvrage, premiere Lettre, où il eſt encore traité des élections.

ration, voici la conduite qu'il me paroît que vous avez à tenir.

1°. Vous devez vous mettre, autant qu'il vous eſt poſſible, dans un grand dégagement de cœur & d'eſprit, & une entiere indifférence pour le ſuccès, ne le voulant que comme Dieu & que pour Dieu. Cette diſpoſition vous attirera ſa grace, conſervera votre ame en paix, & vous préſervera d'une multitude de fautes d'humeur, de précipitation & d'imprudence.

2°. Parlez-en peu aux hommes, & beaucoup à Dieu; avec tout autre que lui vous ſerez toujours en danger de parler mal, & d'en dire trop, c'eſt-à-dire, plus que vous n'auriez dû & voulu. Défiez-vous de vous-même, ſur-tout ayant à parler aux perſonnes dont le ſentiment eſt plus conforme au vôtre. Cette conformité doit vous inſpirer d'autant plus de vigilance ſur vos paroles, qu'elle vous donne plus de liberté, & plus d'inclination à vous expliquer; ce qui vous met auſſi par-là même dans un danger plus grand de vous échapper, & de pécher. Les paſſions des autres ſeroient (ſi je puis uſer de cette expreſſion) comme autant d'allumettes qui feroient prendre feu aux vôtres, que vous devez néanmoins toujours tenir calmes, ainſi que vous devez tenir votre conſcience pure de tout péché.

3°. Faites tout votre poſſible ſelon Dieu, pour être en bonne intelligence avec vos Conſeilleres; c'eſt une choſe des plus importantes, & en particulier pour la circonſtance dont nous parlons. Faites-leur part de tout ce que vous devez & pouvez ſans imprudence, & ſelon leur diſcrétion. La diſcorde entre vous ſeroit pour vous une ſource de peines, ſouvent une occaſion de péché, & toujours un grand obſtacle au bien que vous

voudriez & pourriez faire, ſi vous étiez bien unies enſemble. N'épargnez donc aucun des moyens permis pour vivre avec elles cordialement & de bon accord ; ce bon accord eſt bien capable de vous adoucir les amertumes de votre charge.

4°. Si vous ne pouvez jouir d'un ſi grand bien, bornez-vous à gémir devant Dieu de ſa privation ; mais ne faites connoître à perſonne qu'à votre Confeſſeur les peines que vous pourriez en recevoir. Cette ſage réſerve eſt capable de vous ramener les plus oppoſées ; du moins elle vous rendra plus digne de leur retour & de leur amitié. Ainſi, quelques plaintes qu'elles puiſſent faire de vous, n'en faites aucune d'elles. Cette modération, ce charitable ménagement dira plus que toutes vos juſtifications, que le bon droit eſt de votre côté.

5°. N'attendez des hommes, en général, que de l'inconſtance, de l'ingratitude, de l'infidélité, ou tout au plus que ce qu'ils ont intérêt à vous accorder, ſi vous ne voulez pas être trompée. Car vous n'y trouverez rien de plus, ſi ce n'eſt dans les perſonnes qui ſont ſolidement à Dieu, qui ne tiennent qu'à lui, mais qui ſont plus rares qu'on ne le croit. Tâchez d'être telle vous-même pour les mieux diſcerner, & n'y être pas trompée.

6°. Sans une vraie néceſſité, ne faites & ne dites rien pour inſpirer vos ſentimens à d'autres. Alors même, c'eſt-à-dire, quand vous avez ſujet de le croire néceſſaire pour le bien commun de la Religion, ne faites & ne dites rien que de droit, de ſage, de permis, & dont vous ne puiſſiez jamais rougir, puiſque tôt ou tard tout ſe découvre. Ainſi ne vous permettez & n'autoriſez ni directement, ni indirectement ce qui auroit tant ſoit peu l'air de brigue & d'intrigue, pour attirer

les ſuffrages en faveur de votre façon de penſer. C'eſt à Dieu que vous devez laiſſer le ſoin d'en diſpoſer comme il lui plaira. En tenant une autre conduite, vous riſqueriez de vous oppoſer à ſes deſſeins, & de vous expoſer à bien des fautes, des chagrins & des reproches.

7°. Ne vous appuyez en aucune ſorte ſur les moyens humains ; prenez-les pourtant, autant qu'ils peuvent être permis & utiles ; mais ſans chaleur, comme ſans négligence, avec innocence, charité, douceur, prudence, modération, & toujours de concert avec le mouvement intime de votre conſcience, & les principes chrétiens & religieux.

8°. Ne faites & ne dites rien ſans beaucoup de réflexions, & ſans de bons conſeils, ſelon que je viens de dire ici aux n° 3 & 4 ; & ſelon les regles que je vous en marquerai à l'Avis XLIIIe, & auxquelles vous devez vous conformer.

9°. Ne vous troublez, ne vous affligez, ne vous inquiétez & ne vous offenſez de rien ; ce ſeroit vous bleſſer pour vouloir, & peut-être en vain, guérir les autres. Vous-même n'offenſez auſſi perſonne, & faites en ſorte que nulle, je ne dis pas ne ſe plaigne, mais n'ait un juſte ſujet de ſe plaindre de vous.

10°. Temporiſez autant & auſſi peu qu'il eſt poſſible & qu'il le faut pour le meilleur ſuccès des affaires, lequel dépend en partie des momens favorables. L'important eſt de les bien diſcerner, & de les ſaiſir à propos ; un moment de plus ou de moins peut tout détruire, ou tout établir.

11°. Ménagez dans les autres l'amour naturel de la liberté, en n'uſant point de violence & ne recourant point à l'autorité majeure pour réuſſir plus ſûrement, ce qui ſeroit une eſpece de tyrannie.

La contrainte peut avoir lieu dans l'extrême néceſſité, & quand il s'agit d'objets importans relatifs au grand bien de votre Communauté : mais par rapport aux affaires ordinaires, & qui ſur-tout doivent ſe décider par la liberté des ſuffrages, elle ne feroit qu'aigrir les eſprits, & éloigner les bons ſuccès ; ou ſi elle les procuroit, elle en détruiroit peu à peu les bons effets, & peut-être même en ameneroit de très-mauvais. Quel bien ſolide peut eſpérer de ſa Communauté une Supérieure qui en a perdu l'eſtime & l'affection ?

12°. Pour réuſſir dans une affaire, vous devez y employer la douceur, les motifs raiſonnables & chrétiens, montrer les bonnes & mauvaiſes ſuites, l'intérêt public & perſonnel. On peut tout par perſuaſion, mais rien par force & contrainte, dont les ſuites ſont ſouvent plus mauvaiſes, que ne ſeroit bon le bien qu'on veut faire.

13°. Il vaut mieux laiſſer un bien médiocre, & même grand, que d'occaſionner, pour le procurer, de mauvais effets encore plus grands.

14°. Ne faites rien par vivacité & avec précipitation ; l'empreſſement eſt plus ordinairement l'effet de la paſſion que du zele, & eſt auſſi plus ſuivi de repentir que de ſatisfaction. Défiez-vous donc du vôtre, & ne faites jamais rien dans l'émotion, ſi vous voulez ne rien faire qu'avec ſageſſe, & ſans regret qui le ſuive.

15°. Après la concluſion d'une affaire, quelqu'en ſoit le ſuccès, n'en marquez ni triomphe, ni triſteſſe ſelon ſon iſſue conforme ou non à vos deſirs. N'en parlez qu'à Dieu ſeul, & ne ſouffrez point que les autres vous en parlent. N'y penſez plus ; banniſſez-en le ſouvenir de votre eſprit & le ſentiment de votre cœur, pour en conſerver la liberté, la paix & l'innocence. Si vous n'avez

agi que pour Dieu, vous devez être contente que ſa volonté ſe ſoit faite, quoique peut-être contraire d'ailleurs à la vôtre; mais qui dans votre détermination ne doit pas être contraire à la ſienne, puiſqu'il ne vous a donné votre volonté propre, que pour la ſoumettre à ſa volonté divine.

16°. Cependant il eſt à propos de vous avertir que quelquefois vous pourriez abſolument empêcher que certaines affaires n'euſſent une mauvaiſe iſſue. Quelquefois en effet il arrive que la diviſion dont il s'agit ici ſe trouve pour des objets dont le bien ou le mal eſt ſi facile à connoître, qu'il devroit y avoir pour la déciſion un accord parfait de ſentimens. Le contraire néanmoins arrive; les perſonnes ſages en ſont étonnées; or c'eſt à cela que vous pourriez remédier en certains cas, du moins en grande partie. Ainſi quand on doit propoſer certaines affaires au Chapitre, & au ſujet deſquelles vous auriez à craindre ce partage plus étonnant & moins concevable de ſentimens,

I. Examinez avec ſoin ſi on ne ſe parle pas, ſi l'on ne forme pas de petits complots: arrêtez cela de tout votre pouvoir; vous le devez d'ailleurs, & vous y gagnerez probablement qu'on n'en entraîne pas pluſieurs trop faciles dans quelque mauvais parti.

II. Imprimez un tel reſpect pour l'aſſemblée capitulaire qui ſuivra, que tout s'y paſſe ſans bruit, ni tumulte, ni conteſtation; qu'on n'y entende jamais deux perſonnes parler en même temps, & qu'on n'y en voie jamais deux enſemble y parler bas; ce qui pourroit autoriſer & favoriſer les brigues qu'on doit du moins ſoupçonner en pareil cas.

III. Faites ſur-tout alors comprendre toute la grieveté du péché de brigue & de cabale, &

l'obligation étroite où l'on eſt en conſcience de donner ſa voix ſelon Dieu, comme à la mort on voudra l'avoir fait, & non par aucune inſtigation ou conſidération humaine.

IV. Ne ſouffrez point qu'aucune des Religieuſes vocales s'abſente de l'aſſemblée capitulaire, ni qu'elle en ſorte avant qu'elle ſoit entiérement terminée, à moins que pour de ſolides raiſons vous ne l'ayiez permis ; ni qu'elle informe les perſonnes qui ne ſont pas du Chapitre, de quoique ce ſoit qui s'y ſera dit ou paſſé.

V. Ne laiſſez non plus à perſonne la liberté de ne point donner ſon ſuffrage, quelqu'il ſoit ; ce qui tendroit à rendre les concluſions nulles, & auroit d'autres ſuites bien dangereuſes. En effet, ſi pluſieurs ſe liguoient enſemble ſecrétement, pour ne point donner leur ſuffrage, ou pour le donner d'une maniere indéterminée, équivoque, ou pour s'abſenter des aſſemblées capitulaires, quand les ſujets qu'elles prévoiroient devoir y être traités ne leur plairoient pas ; il arriveroit delà qu'elles prendroient un empire abſolu, réduiroient tout ſous les loix de leurs caprices, détruiroient le bon ordre d'une maiſon, & ſeroient d'un très-mauvais exemple.

VI. S'il ſe trouvoit dans votre Communauté des filles qui tinſſent une telle conduite, & ſans écouter les avis ſérieux que vous leur donneriez à ce ſujet, ne manquez point d'en informer le Supérieur majeur, qui, au cas qu'elles refuſent de rentrer dans l'ordre, doit pour le moins les priver de toute voix active & paſſive, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſuré qu'elles reconnoiſſent leur faute, & qu'elles s'en repentent bien ſincérement.

VII. Mais prenez bien garde que cette ſorte de déſordre que j'attaque ici, vient ordinairement

des menées ſourdes de quelque eſprit intrigant, qu'il faut vous faire bien connoître, pour que vous puiſſiez vous défendre plus facilement de ſes pernicieux maneges. Auſſi j'en ferai à cette fin un Avis particulier par la ſuite, & je vous y renvoie dès maintenant.

XXX. AVIS.

Temporel.

1°. JE commencerai cet Avis par celui que vous ſavez qui nous a été donné par une de nos Meres les plus reſpectables, & qui convient parfaitement à toute Supérieure, de quelque Ordre que ce puiſſe être. » Qu'elles aient l'œil » (dit-elle, parlant aux Supérieures) au com» mun traitement des Religieuſes, à ce que rien » n'y manque des choſes néceſſaires : car comme » l'abondance eſt contraire à la pauvreté, auſſi la » trop grande épargne l'eſt à la charité. Outre » que ce ſoin gagne le cœur des inférieures, les » porte à une exacte obſervance des regles, & » ôte beaucoup de ſujets de murmures & de » plaintes.... «.

2°. S'il m'eſt permis d'ajouter quelque choſe à cet Avis, je vous dirai ce que l'expérience a appris ſi conſtamment, que la trop grande abondance & la trop grande pauvreté ſont deux ſources ordinaires de la deſtruction de la ferveur & de la régularité monaſtique. Fuyez-les donc l'une & l'autre, autant qu'il vous ſera poſſible. Donnez à tout le monde le néceſſaire honnête, & rien à la délicateſſe & à la ſenſualité : veillez à ce que les Officieres de la maiſon ne cherchent point à

les contenter en particulier dans la nourriture ; mais veillez auſſi à ce que toutes aient une nourriture ſolide, à proportion de leur état & de leur beſoin.

3°. Pour parvenir à ce but, ayez attention, 1°. que le Réfectoire ſoit toujours honnêtement & proprement ſervi pour la quantité & la qualité des mets ; puiſque ſi l'on ne doit pas donner des choſes ſuperflues, on ne doit pas non plus en donner de mauvaiſes & de rebuts. 2°. Que l'Econome ou Dépoſitaire ait ſoin de faire ſes proviſions à temps, ne s'en chargeant d'aucune de mauvaiſe qualité ſous prétexte de bon marché, ce qui eſt même contre l'économie ; & qu'elle ne ſe rende jamais difficile ſur les demandes raiſonnables qui lui ſont faites par les autres Officieres. Elle en ſeroit la croix, ſi elle les forçoit à demander pluſieurs fois la même choſe, ſi elle ne la leur accordoit qu'avec un air de reſſerrement & de mécontentement, ou ſi elle retranchoit toujours un peu de la quantité convenable. 3°. Que les Officieres ſubalternes, comme la Cuiſiniere & autres, non ſeulement aient grand ſoin de bien remplir tous les devoirs propres de leur emploi, mais encore qu'elles donnent toujours de bonne grace à qui que ce ſoit les choſes ou de ſurérogation, ou meilleures qu'on les aura chargées de donner ſelon le beſoin des perſonnes.

4°. Comme je ne ſaurois trop inſiſter ſur cet article, je vous recommanderai encore, au riſque de me répéter, de tenir ſoigneuſement la main à ce que toutes les Officieres, chacune dans ſon emploi, conſervent en bon état tout ce que la Religion leur confie du bien commun, & qu'elles en faſſent une ſage diſtribution aux particulieres, toujours de bonne grace & ſelon le beſoin de

chacune, ainſi que je l'ai dit ; ſans partialité, ſans avarice & ſans prodigalité ; ne laiſſant rien perdre ou endommager par négligence, & ne détruiſant rien pour cauſe de vétuſté ou d'accident ſans le remplacer, ce qui maintiendra tout en bon état, & plus facilement.

5°. Ne ſouffrez point que l'eſprit d'intérêt, ni celui de propriété s'introduiſe chez vous. S'ils y ſont entrés, n'épargnez rien pour les en faire ſortir. Rien ne damne plus aiſément que ces deux vices, parce qu'il n'eſt rien ſur quoi il ſoit plus facile de ſe faire illuſion, & plus difficile de s'en appercevoir. Encore une fois, un bon moyen de les bannir, c'eſt de ne laiſſer manquer perſonne d'un ſage néceſſaire. Ne ſoyez donc point difficile à accorder les permiſſions convenables, afin qu'on les demande plus exactement, & qu'on ne faſſe rien ſans elles. Par-là vous préviendrez non ſeulement le dérangement des ſantés, mais encore une multitude de plaintes, & bien des dédommagemens particuliers qu'on chercheroit à ſe procurer aux dépens de la regle.

6°. Afin de réuſſir plus ſûrement en tout cela, & en même temps afin de parer, autant qu'il eſt poſſible, à tout inconvénient, ayez ſoin que perſonne ne tienne d'argent, ſinon les Officieres qui y ſont obligées pour le beſoin & l'exercice de leur charge, mais ſeulement autant que leur charge le requiert ; & que tout le reſte ſoit mis au dépôt commun. Mais comme malgré cela il pourroit encore ſe gliſſer de la négligence, du défaut d'ordre, & (que ſait-on ? car il eſt prudent d'ôter toute occaſion de tentation à la foibleſſe humaine) peut-être même de l'infidélité de la part des Officieres dans le maniement des deniers de leurs charges ; il faut, avant qu'elles en ſortent, leur

en faire rendre compte à chacune, mais à toutes ſans exception, pour ne point donner de ſujet de de peine à celles à l'égard deſquelles vous auriez des raiſons particulieres d'agir ainſi. Et puis le ſeul défaut d'ordre eſt capable d'embarraſſer beaucoup celles qui ſuccedent aux charges, ne pouvant voir clair dans ce qui leur eſt donné à régir. Uſez-en de même à l'égard de tous les offices, faiſant rendre compte du linge, des meubles, uſtenſiles, &c. qu'on laiſſe, pour connnoître ſi tout eſt en bon ordre, & ſelon l'état exact qu'on l'a reçu, rien ne s'y trouvant détérioré que ce qui a dû l'être néceſſairement par l'uſage. Vous ne ſauriez croire combien cela ſera puiſſant pour contenir tout le monde dans la plus grande vigilance.

7°. Il eſt une eſpece de compte que vous devez vous rendre à vous-même & à la Communauté, & qui conſiſte à bien faire connoître dans quel état ſont vos bâtimens. Faites-en faire tous les ans la viſite & la réparation, pour les conſerver toujours en bon état, & en prévenir les grandes ruines, dont les petites négligences ſont ſouvent la cauſe. Il vaut mieux, dit-on, entretenir que bâtir; on le fait toujours avec bien plus de profit & moins de frais.

8°. Mais d'ailleurs quand il s'agira de quelque nouvelle conſtruction, ainſi que de toute eſpece d'acquiſition par contrat ou autrement, tenez-vous en regle du côté des loix du Royaume, ſi vous ne voulez pas être expoſée à des démarches & des actes nuls & ſans valeur, ou à des frais ruineux. Pour cela faites-vous inſtruire bien exactement de la teneur des derniers Edits concernant les gens de main-morte.

9°. Quoique cela ne ſoit aſſurément pas néceſſaire, il ſeroit cependant à ſouhaiter que toute

Supérieure

Supérieure eut passé par la charge de Dépositaire ; elle seroit tout autrement au fait de toutes les affaires temporelles de sa maison. Du moins appliquez-vous à les posséder aussi parfaitement qu'il vous sera possible ; vous le devez pour n'être pas exposée à faire tort ou à votre Communauté, ou aux personnes avec qui vous aurez à traiter.

10°. Cette connoissance que je viens d'exiger de vous, vous mettra plus facilement en état de n'être pas imprudemment engagée dans des procès ruineux, & peut-être peu justes. En général, fuyez tous procès, accommodez-vous plutôt que de plaider ; il vous en coûtera toujours moins de céder quelque chose pour éviter un procès, qu'il ne vous en coûteroit pour le gagner en plaidant. Croyez-moi ; ne risquez point d'apprendre à vos dépens la sagesse de cet avis.

11°. Si après avoir consulté d'habiles Avocats, & après avoir inutilement cherché à amener votre Partie adverse à un juste accommodement, vous ne pouvez vous dispenser d'entreprendre un procès, soyez fort en garde qu'il ne se passe ni de votre part, ni de la part de votre Communauté, rien qui ait le moindre air non seulement d'injustice, mais encore d'animosité & d'esprit de chicane. Et au cas que vous perdiez, soyez plus en garde encore qu'il n'échappe aucun murmure, aucune parole peu mesurée contre les Juges ou votre Partie.

12°. Comme vous n'êtes pas maîtresse, mais seulement administratrice des biens de votre Communauté, ayez grand soin qu'aucune portion de ses revenus ne soit employée qu'à acquitter vos charges, & à pourvoir aux besoins communs & particuliers ; mais jamais à des usages frivoles, inutiles, contraires à la modestie & pauvreté

religieuſe ; ſur-tout jamais à votre avantage perſonnel, à moins qu'il ne ſe trouve dans le rang de ces choſes que vous devez accorder à toute autre perſonne : autrement vous pécheriez plus ou moins contre le vœu de pauvreté.

13°. En conſéquence du principe que nous venons d'établir, gardez-vous de faire aucun prêt ſur l'argent de votre Communauté ; & n'engagez point non plus votre Communauté à répondre des dettes de qui que ce puiſſe être. Ce ſeroit autant d'imprudences dont trop ſouvent vous paieriez bien cher la faute, & par le tort que cela cauſeroit à votre Communauté, & par les juſtes & amers reproches que vous ne manqueriez pas d'en recevoir.

14°. En ſuivant le même principe, je vous conſeille d'acquitter vos dettes, ſi vous en avez, le plutôt poſſible, & tâchez de n'en point faire. Pour cela n'achetez rien ſans le payer auſſi-tôt ; on a trouvé plus aiſément ſous ſa main une petite ſomme qu'une groſſe ; & c'eſt en négligeant les petits paiemens, qu'on ſe met dans l'impuiſſance d'acquitter les grands, parce que d'ordinaire on ſe repoſe ſur ce qu'on a entre les mains, ſans trop examiner ce que l'on doit. Par la même raiſon, faites en ſorte que ceux qui vous doivent vous paient exactement ; & que vos Fermiers ne ſoient pas dans de trop groſſes redevances envers vous, ſans cependant manquer à l'indulgence que mériteroient les pertes qu'ils pourroient faire par quelque accident, ou mauvaiſe récolte, auxquels la charité veut qu'on ait égard.

15°. Vous devez non ſeulement conſerver les biens de votre Monaſtere, mais encore vous en aſſurer la conſervation par tous les moyens qui dépendent de vous ; or un de ces moyens, & un

moyen puiſſant par lui-même, c'eſt l'aumône. Si Dieu eſt bien ſervi chez vous, & s'il y eſt bien aſſiſté dans la perſonne des pauvres qui ſont ſes membres, lui-même aura ſoin de votre temporel, & le bénira. L'aumône, vous le ſavez, n'a jamais appauvri perſonne; Dieu ſait bien rendre ce qu'on lui donne, & toujours au delà; & ſi ce n'eſt pas toujours en même nature, ce ſera en nature plus avantageuſe encore : à la place d'une récolte un peu plus abondante que vous attendiez, l'éloignement d'une fâcheuſe affaire qui vous auroit ruinée; pour des biens matériels, des biens ſpirituels, plus de ferveur, d'union, de concorde dans votre Communauté; pour des biens temporels, les biens éternels. Qu'importent ceux de cette vie, ſi ceux de l'autre & tout ce qui y conduit nous ſont donnés. Quand nous les poſſéderons, ne ſerons-nous pas alors aſſez riches? Ce qui eſt certain, c'eſt que nous verrons dans l'autre vie ce que Dieu ne veut pas que nous voyions toujours en celle-ci; ſavoir, que ſoit d'une façon, ſoit d'une autre, il bénira infailliblement nos aumônes au delà de nos mérites; il l'a promis, & ſur quoi pouvons-nous plus ſûrement compter que ſur ſa parole divine!

16°. Par ce que je viens de dire, je ne prétends pas néanmoins condamner dans la diſtribution de vos aumônes, les attentions d'une prudence ſage & chrétienne, puiſque d'ailleurs vous vous devez aux beſoins de votre Communauté : mais prenez garde que ces attentions ſoient véritablement chrétiennes & religieuſes, & qu'elles ne paſſent point les bornes que leur a preſcrit la morale de l'Evangile.

17°. Un autre moyen encore que dicte la prudence, & que l'expérience recommande pour

mieux assurer le temporel de votre Monastere ; c'est d'en rendre de temps en temps un compte exact au Supérieur, sans lui céler aucune des choses qui y ont rapport ; autrement attendez-vous à être exposée à des pertes considérables qui ne pourront se réparer jamais ou que très-difficilement. C'est ce qu'ont éprouvé bien des Communautés, pour avoir négligé l'avis que je donne ici. Quelquefois on s'applaudit comme d'une conduite de fine politique, de dérober à un Supérieur la connoissance totale de ses affaires ; mais trop souvent on paie bien cher cette aveugle présomption. Il arrive delà qu'on est la dupe des Ouvriers qu'on emploie, que les contrats sont mal assurés ou nullement en regle, que les baux à terme ne sont point renouvelés ou le sont sans être portés à leur juste valeur, que les maisons des Fermes sont négligées ou mal réparées, & encore d'après des mémoires peu exacts, que les dépenses excedent les recettes, &c. On croit avoir tout fait, quand au besoin on prend conseil d'un Avocat, d'un Procureur & d'un Notaire. Mais tout habiles que sont ces Messieurs, jamais ils ne pourront vous être aussi utiles qu'un Supérieur intelligent. Il aura besoin lui-même de les consulter dans les cas difficiles ; mais leurs avis reçus, il verra mieux qu'eux les moyens de bien conduire le temporel de votre Communauté, parce qu'il en aura tout l'ensemble sous les yeux, & qu'il aura une toute autre autorité pour faire mettre plus d'ordre dans les regiſtres, & pour inspirer plus de vigilance à celles des Officieres qui ont des comptes à rendre.

18°. Je ne puis finir cet Avis, sans vous recommander de veiller à ce que la propreté regne par-tout, dans l'extérieur des personnes, dans

leurs Cellules, & dans tous les endroits du Monaſtere, ſur-tout dans ceux qui ſont conſacrés à la priere, l'Egliſe, le Chœur, les Chapelles; & plus ſpécialement encore à l'égard de tout ce qui a rapport au ſervice de l'autel. N'ayez point d'indulgence ſur ce point, parce que la mal-propreté eſt l'enſeigne, auſſi-bien que la production de la négligence & de la pareſſe. J'entrerois volontiers ici dans quelques détails, en particulier ſur le dernier objet que je viens de toucher; mais vous ſavez quels ſont les devoirs attachés à l'office de Sacriſtine; ainſi j'aurai tout dit en vous exhortant de veiller ſoigneuſement à ce que celle qui eſt chargée de cet office en rempliſſe avec la derniere exactitude toutes les obligations; la piété, le zele pour le culte de Dieu doit vous y engager puiſſamment. Je vous obſerverai ſeulement de bien prendre garde que la Sacriſtine ait le plus grand ſoin de faire acquitter les Meſſes dont la Sacriſtie eſt chargée, ſans retenir rien de l'honoraire dû aux Prêtres qui les acquittent, & ſans abuſer de l'indigence de pauvres Prêtres, en ſtipulant avec eux cet honoraire à une moindre ſomme que celle qu'ils doivent recevoir ſelon le réglement du Dioceſe; & veillez à ce que l'on conſulte des perſonnes éclairées dans les cas difficiles qui ſurviennent à ce ſujet, afin de prévenir toute injuſtice, &c.

XXXI. AVIS.

Travail.

1°. LE travail eſt néceſſaire aux unes pour leur faire éviter le vice dangereux de l'oiſiveté; aux autres pour les tirer d'une appli-

cation d'eſprit trop contentieuſe ; à toutes, parce que c'eſt un devoir qui leur eſt impoſé. Il eſt des Religieuſes qui ne comprennent pas aſſez qu'elles doivent leur temps & tout leur temps à leur Communauté, & que chaque moment qu'elles lui dérobent, pour s'occuper de choſes étrangeres à leur devoir, eſt une eſpece de larcin dont elles ſont coupables envers elle, & dont elles répondront à Dieu. Le devoir dont je parle eſt une dépendance ſinon abſolument du vœu de pauvreté, du moins de celui d'obéiſſance. C'eſt ſûrement manquer à la vraie ſubordination, que de prier quand la Communauté exige qu'on travaille pour elle ; comme il l'eſt de travailler quand il faut prier. Dans le premier cas, on peche encore contre la vertu de juſtice, & dans le ſecond contre la vertu de piété.

2°. Vous êtes donc vous-même étroitement obligée de veiller à ce que toutes généralement, hors le cas d'impoſſibilité, ſoient aſſidues aux travaux & aux ouvrages communs ; que toutes s'en acquittent comme le recommande notre ſainte regle ; & qu'à l'exception de ce qu'exige l'emploi, ou l'office, perſonne ne s'occupe d'ouvrages particuliers ; du moins que perſonne ne s'en occupe qu'autant de temps & que pour les objets que le permet l'obéiſſance. Autrement on s'y livreroit avec une attache déſordonnée qui ne pourroit avoir que de mauvais principes & de plus mauvais effets encore.

De mauvais principes. En effet, cette attache ne peut guere venir que du deſir de contenter ou ſon propre intérêt, ſi l'on travaille pour ſon profit particulier ; ou le penchant de ſon cœur pour la créature, ſi l'on travaille pour faire des préſens, ou aider quelque amie à en faire. Non ſûrement,

on n'auroit pas tant d'assiduité pour l'ouvrage commun.

De plus mauvais effets. Cette attache excessive à l'ouvrage particulier détruit l'esprit de recueillement, le goût pour la priere, la liberté du cœur, la régularité, la complaisance commandée par la charité, l'amour du bien commun, l'édification, &c.; & elle produit le relâchement, l'insensibilité de cœur, l'humeur, les divisions, la fréquentation des Parloirs, l'indépendance, l'avarice, la propriété; & ordinairement elle conduit à la destruction de la santé du corps & de l'ame, à la perte de la grace & du salut, & par tous ces degrés à l'enfer. Jugez par-là de l'importance de cet Avis.

3°. Mais faites encore attention à ceci qui est bien essentiel. L'esprit d'intérêt, de propriété & d'avarice qui se glisse ordinairement dans ces ouvrages particuliers & lucratifs, pourroit conduire à quelqu'autre chose qui n'est pas moins répréhensible. Il pourroit porter à faire des amas, dans la vue de se créer une pension viagere, si l'on n'en a pas; ou d'augmenter celle qu'on a déja, par le moyen du produit de ces ouvrages, ou de quelqu'autre profit que ce soit; ce qui est manifestement contraire au vœu de pauvreté. Outre cela ce profit communément est le fruit d'un travail qu'on a dérobé à la Communauté, ou auquel on s'est appliqué aux dépens d'un temps qu'on devoit employer, ou d'une santé qu'on devoit conserver pour la Communauté. Gardez-vous donc de le permettre jamais; vous n'en avez pas le pouvoir. D'ailleurs des filles qui auroient pareilles vues, à coup sûr ne s'appliquent nullement à acquérir les vertus religieuses, comme il vous sera aisé de le remarquer: autre

tort, & des plus considérables qu'elles font à leur Communauté.

4°. Vous devez sans doute donner l'exemple sur tout cela aux autres ; cependant comme vous devez être attentive à ne surcharger personne, vous ne devez pas non plus vous surcharger vous-même imprudemment, ni rien entreprendre au dessus de ce que vous pouvez raisonnablement. Soyez assurée que vous travaillerez beaucoup, si vous rempliſſez exactement les vrais devoirs de votre charge ; & je ne puis que vous souhaiter assez de forces pour y suffire. Si une Supérieure doit plus que personne éviter tout excès de soins sur sa santé, elle doit aussi à cet égard même éviter un excès d'incurie & de négligence, puisqu'elle se doit à sa Communauté. A la vérité il est des cas où souvent elle est obligée de risquer un peu ses forces, sur-tout quand il s'agit de quelque acte plus essentiel de charité, comme le grand soin des malades, & en particulier de celles qui tirent à la mort. Mais par rapport à bien d'autres points, où elle ne pourroit risquer d'intéresser notablement sa santé, qu'aux dépens de l'avantage spirituel, ou même temporel de sa Communauté ; alors dans le doute, qu'elle se défie toujours de ses lumieres, de son courage, & qu'elle prenne conseil pour mieux connoître le parti à prendre selon les circonstances où elle se trouve.

5°. Nous avons dit quelque chose du travail des Sœurs Converses à la fin du Xe Avis ; il me reste à vous faire à leur sujet deux observations qui méritent bien d'être placées ici.

I. Tenez-les toutes assidues aux ouvrages propres de leur état, & ne leur en permettez aucun d'une autre espece, quelques talens qu'elles aient d'ailleurs, sur-tout aucun de ces ouvrages

particuliers auxquels elles s'appliqueroient pour faire des préſens qui ne ſont nullement de leur état, & leur en feroient négliger les travaux, les vrais devoirs. Il faut leur bien inculquer que tous leur temps appartient à la Religion, & y doit être conſacré ſelon leur degré ; & que ſi elles ont quelques momens de reſte, après avoir rempli les obligations de leur office, elles doivent en profiter pour entretenir ce qui eſt à leur uſage, ou vous demander ſi vous n'avez point à les appliquer à autre choſe.

II. Un abus encore auquel vous devez veiller, ſeroit ſi ces filles travailloient, de quelque façon que ce pût être, pour des Religieuſes particulieres, & en recevoient enſuite le ſalaire de leur travail, en argent ou autrement. La cupidité & la négligence du travail commun s'y trouveroient également, ſans compter les refus qu'elles pourroient faire de ſervir auſſi-bien les Religieuſes moins libérales, ou plutôt plus religieuſes, tandis que par leur état elles doivent rendre à toutes tous les ſervices qui dépendent d'elles. Veillez-y donc avec ſoin.

6°. En vous recommandant le travail commun pour toute votre Communauté, je ne puis, avant que de finir, m'empêcher de vous recommander auſſi très-ſpécialement qu'aucune de vos Religieuſes ne cultive des fleurs & ne nourriſſe des oiſeaux. Le travail commun, la régularité, le recueillement, les exercices ſpirituels en ſouffriroient ; & cela ameneroit d'autres inconvéniens encore. Que celle de vos Sœurs Converſes qui eſt chargée du jardin cultive des fleurs pour l'agrément de la Communauté, à la bonne-heure : & encore y voudrois-je un travail & une dépenſe modérés & convenables à notre état.

XXXII. AVIS.

Pauvreté.

1°. JE ne prétends point parler ici de l'eſprit, de la perfection du vœu de pauvreté; cela conviendroit mieux à une méditation, qu'au but que je me ſuis propoſé dans cet ouvrage. Cependant comme une Supérieure doit veiller ſur tout, voici en particulier trois choſes à quoi il eſt eſſentiel que vous faſſiez une grande attention.

La premiere; c'eſt que vous ne ſouffriez point qu'aucune de vos Religieuſes ſe procure une chambre plus commode, plus ornée que celle des autres, & ait rien de précieux, ou de ſuperflu en meubles, en linges, en habits, &c. Pour prévenir cet abus, ne manquez point de faire de temps en temps la viſite des Cellules, pour en retrancher ce qui n'y ſeroit pas conforme à l'eſprit de Religion & de pauvreté.

La ſeconde; c'eſt que vous n'ayiez jamais la complaiſance d'accorder à une particuliere qu'elle emploie l'argent provenant de ſa penſion ou de quelque préſent, à donner une collation, du café, ou choſes ſemblables, à d'autres particulieres, ou même à toute la Communauté. C'eſt à vous ſeule à faire ce qu'il convient à certains jours de récréation; & c'eſt à vous auſſi à ne pas introduire des objets de ſenſualité inconnus juſqu'alors & contraires à notre ſaint état. Vous devez voir les inconvéniens qui en réſulteroient; émulation de généroſité qu'on chercheroit à ſatisfaire par des moyens peu religieux; murmures ſecrets ſur la néceſſité où l'on ſe trouve de rendre avec peu de reſſources; liaiſons particulieres, mauvaiſes habitudes, &c.

La troiſieme ; c'eſt que vous ne permettiez point que perſonne demande rien à ſes parens ou amis, la Religion devant fournir à chacune ſelon ſes beſoins ; & que vous ayiez ſoin que tout ce qui ſeroit donné en mets particuliers, liqueurs, &c. ſans avoir même été demandé, ſoit toujours pour l'uſage commun du Monaſtere. Certains beſoins, certaines infirmités pourroient à la vérité exiger des ſecours que le Monaſtere ne ſeroit pas dans l'uſage, ou en état de donner, & qui néanmoins ſeroient aſſez convenables. En ce cas vous pourriez permettre de demander, mais vous ne le permettriez pas aiſément ni indifféremment ; vous examineriez bien quelle eſt la perſonne qui veut demander, & quelles ſont celles à qui l'on veut demander : cela eſt néceſſaire pour prévenir dans quelques-unes de vos Religieuſes la tentation de ſe faire des beſoins & des infirmités imaginaires, & dans les perſonnes du monde les murmures & le ſcandale.

Je conviens que pluſieurs de ces choſes dont je viens de parler, ne ſeroient pas abſolument contre l'eſſence du vœu de pauvreté, dès que vous les auriez permiſes : mais outre qu'une diſpenſe accordée mal-à-propos (telle qu'il pourroit s'en trouver ici) ne juſtifie point par elle-même la perſonne à qui on l'accorde, ces ſortes de permiſſions donnent quelquefois occaſion à des fautes conſidérables contre le vœu de pauvreté ; & toujours elles ſont oppoſées au véritable eſprit de ce vœu.

2°. Je ne prétends point non plus traiter ici des obligations eſſentielles & plus étroites qu'entraîne après ſoi le vœu de pauvreté. Il n'eſt pas de maiſon religieuſe qui n'ait des livres où tout cela ſe trouve expliqué avec étendue & avec exactitude.

Votre grand devoir à vous, eſt d'avoir ſoin que chaque Religieuſe de votre Monaſtere en ſoit bien inſtruite, n'épargnant point ſur cela les leçons à vos Novices & à vos jeunes Profeſſes; parce que le vœu de pauvreté eſt celui des vœux de Religion qui renferme plus de détails & de cas différens, & auquel il eſt plus facile de manquer par le défaut d'inſtruction.

I. On ſait en général qu'en vertu de ce vœu on ne peut rien demander, rien recevoir, rien garder, rien donner, rien prêter, rien emprunter, rien détériorer, rien détruire, rien s'approprier même des choſes du Monaſtere & qui ſont deſtinées pour l'uſage commun, en un mot diſpoſer de rien, ſans la permiſſion de la Supérieure. Je n'ai point à vous développer tous ces articles que vous n'ignorez ſûrement pas: mon objet doit être de vous avertir des fautes moins apperçues que l'on y peut commettre, & ſur leſquelles il eſt plus à craindre qu'on ne ſe faſſe illuſion. Je vous en ai déja fait appercevoir quelques-unes de cette eſpece dans les deux Avis précédens; voici ce que j'ai jugé qu'il étoit plus à propos d'ajouter.

II. Examinez bien qui vous demande, pourquoi & ſi cela eſt néceſſaire; & après voyez quel uſage on a fait de la permiſſion que vous aurez accordée. Il en eſt pour qui toutes ces précautions doivent être priſes, parce qu'il peut s'en trouver qui après avoir obtenu la permiſſion d'employer une ſomme, un préſent, &c. à une choſe, ou pour telle perſonne en particulier, l'emploieroit à une autre choſe, ou en faveur d'une autre perſonne. Il pourroit ſe trouver encore des particulieres qui ſuppoſeroient trop facilement des beſoins qu'elles n'ont pas; ou des Officieres qui feroient quelque dépenſe inutile pour leur emploi, avec une

permiſſion obtenue ſur un faux expoſé. Or tout cela eſt contre le vœu de pauvreté.

III. Vous ne pouvez pas aiſément deviner les diſpoſitions intérieures plus ou moins parfaites où ſont vos Religieuſes par rapport à ce vœu : mais pour vous, quelque inſtance qu'on vous faſſe, de quelque part qu'elle vienne, n'accordez à perſonne de permiſſion pour rien qui ne ſeroit pas conforme au véritable eſprit de pauvreté ſelon notre ſaint état ; vous devez ſavoir que vous n'en avez point le droit, & que votre permiſſion par conſéquent ſeroit nulle.

IV. Il en eſt qui après avoir violé le vœu de pauvreté, ſont aſſez tranquilles dès qu'elles s'en repentent & s'en ſont confeſſées ; mais ſans penſer à réparer le tort qu'elles ont fait à la Communauté : c'eſt une erreur dont il faut les tirer. La choſe dont elles ont diſpoſé, quoique provenant de quelque préſent, n'étoit point à elles, mais à la Communauté ; c'eſt un tort qu'elles lui ont fait, & qu'elles ne peuvent réparer qu'en obtenant une remiſe du Supérieur majeur ou de la Supérieure locale, ou bien qu'en reſtituant de la maniere que le peut une Religieuſe qui n'a rien en propre, & que lui indiquera un Directeur expérimenté.

V. Ce ſeroit s'abuſer, que de penſer comme quelques-unes, que pour pluſieurs choſes elles peuvent ſe regarder comme des enfans de famille honnête, à qui de bons peres ſont cenſés permettre tacitement certaines diſpoſitions, & pardonner quelques petits larcins. La différence eſt qu'un pere de famille eſt maître abſolu de ſon bien, au lieu qu'une Supérieure n'eſt que la premiere économe, la ſage adminiſtratrice des biens de ſa Communauté, dont elle ne peut abſolument

permettre l'uſage que ſelon les obligations du vœu de pauvreté, & elle ne peut en décharger perſonne en rien.

VI. Je ne diſcuterai point ici les cas où une Religieuſe qui auroit prévariqué contre ſon vœu de pauvreté, pourroit abſolument n'être pas obligée à reſtitution, ni à déclarer ſa faute à ſa Supérieure; j'en laiſſe la déciſion à un Confeſſeur éclairé. Mais enfin dans tous les cas où ſe trouve cette obligation, elle doit, ſous peine de damnation, la remplir, ſi la matiere eſt grave; & aucun Confeſſeur par cette qualité ſeule n'a droit ni pouvoir de l'en diſpenſer, comme nous le prouverons dans l'Avis ſuivant.

VII. Cependant il eſt des circonſtances, comme celle d'une retraite générale, & autres, où pour aider au ſalut de vos Religieuſes par eſprit de zele & de charité, vous pourriez accorder à un Confeſſeur le pouvoir de faire en votre nom les remiſes néceſſaires, ſi quelqu'une ſe trouvoit en avoir beſoin; mais pour cette fois ſeulement, & avec les autres reſtrictions que la prudence éclairée par la charité vous fera juger convenables.

VIII. Recommandez fort à vos Religieuſes de ne pas tant examiner quelle ſomme préciſe les Caſuiſtes donnent pour matiere de péché mortel contre le vœu de pauvreté; ce qui ne proviendroit dans quelques-unes que d'un deſir toujours coupable de ſe donner plus de licence qu'il ne leur eſt permis. Que toutes craignent comme le péché mortel tout ce qui peut en approcher; & qu'elles aient pour principe, qu'en s'approchant trop près du feu, on court toujours riſque de ſe brûler.

IX. Il eſt une erreur un peu trop commune dont vous devez déſabuſer pluſieurs. Elles ſe permettent quantité de petites fautes contre ce vœu,

& ſe tranquilliſent ſur le principe que pluſieurs péchés véniels ne ſauroient faire un péché mortel. Faites-leur bien entendre que ce principe ne peut avoir lieu en cette matiere, non plus que dans celle du vol, où pluſieurs petits larcins réunis font, ſelon tous les Caſuiſtes, un péché mortel, quand ils ſont parvenus par leur réunion à la ſomme qui eſt matiere de péché mortel. Il en eſt de même des fautes légeres contre le vœu de pauvreté; & même la premiere faute légere commiſe avec la diſpoſition d'en commettre d'autres ſemblables juſqu'à la concurrence de ce qui par ſa réunion ſeroit matiere de péché mortel; cette premiere faute, dis-je, quoique légere d'ailleurs, ſeroit un péché mortel.

X. Quelques-unes s'abuſent encore en interprétant la volonté de la Supérieure, & diſpoſant par elles-mêmes de certaines choſes, en certaines occaſions, ſous le prétexte que leur Supérieure ne le trouvera pas mauvais, & qu'elle ne manqueroit point de l'accorder, ſi on le lui demandoit. Il faut donc que vous leur appreniez qu'elles ne peuvent uſer de pareille permiſſion, qu'on appelle interprétative, que dans le cas où non ſeulement on préſumeroit prudemment que vous accorderiez toute permiſſion, ſi on vous la demandoit expreſſément, mais encore où l'on auroit lieu de croire que vous trouverez bon qu'on ait uſé de la permiſſion interprétative en telle ou telle circonſtance, pour telle ou telle choſe, ſans vous avoir parlé; comme ſi la choſe preſſoit, & qu'on ne put vous joindre; mais alors encore avec l'obligation de vous en rendre compte dès qu'on le pourra. En effet, une Supérieure ne peut jamais être cenſée permettre ce qui ſeroit contraire à la diſcipline religieuſe. Or que d'abus & d'inconvé-

niens s'en ſuivroient, ſi elle ſouffroit qu'on ſe donnât ſi aiſément la licence d'interpréter ſes volontés, & d'agir en conſéquence de cette interprétation arbitraire ! Il eſt des Supérieures trop indulgentes à cet égard ; elles répondront à Dieu de l'atteinte qu'en reçoit le vœu de pauvreté.

3°. L'article des penſions mérite bien que j'en parle un peu au long : voici ce que j'ai cru devoir vous y faire obſerver.

I. Comme je dois entrer dans les grandes vues de Dieu ſur les maiſons religieuſes, je dois auſſi deſirer que le grand commun y ſoit établi, en ſorte que les penſions viageres des particulieres ſoient confondues avec la maſſe commune, ſans en être ſéparées en aucune façon ; mais ne manquant point de tirer de cette maſſe tout ce qui eſt néceſſaire pour pourvoir charitablement aux vrais beſoins de toutes ſans diſtinction ni prédilection d'aucune, comme on le voit avec tant d'édification dans certains Ordres.

II. Je dois par conſéquent vous exhorter à procurer ce bien à votre Monaſtere, ſi vous en trouviez l'occaſion favorable ; comme ſi le plus grand nombre le demandoit avec empreſſement, & paroiſſoit à cet égard dans des diſpoſitions de ferveur aſſez réfléchies & aſſez fermes pour vous faire eſpérer qu'elles ne ſe démentiroient point. Mais comme une pareille tentative eſt ordinairement ſujette à bien des murmures, à bien des troubles, & qu'il vaut mieux laiſſer un bien plus parfait, que d'occaſionner un mal réel, n'entreprenez rien ſur cela imprudemment ; & veillez en même temps à ce que le commun ſoit conſervé le mieux qu'il ſera poſſible, ſelon que je vais l'expliquer.

III. Conſervez précieuſement l'uſage de mettre en

en masse commune l'argent qui provient des pensions ou des présens ; & ne les en séparez que par des mémoires de recettes & de dépenses, dont cependant vous ne rendrez aucun compte aux particulieres ; en sorte que cet argent soit appliqué, avec la permission de la Supérieure locale, à leurs besoins propres, mais sans qu'elles sachent au juste le prix des choses qu'on leur procure par cette voie, ni qu'elles puissent faire de leur côté un mémoire exact de ce qui a été dépensé & de ce qui leur revient ; parce que cela blesseroit la vertu de dégagement que demande le vœu de pauvreté, & seroit contraire aux devoirs dont nous allons parler.

IV. Quoique je ne veuille point taxer de fautes contre l'essence du vœu de pauvreté, certains mécontentemens, dans une personne qui seroit bien déterminée à n'employer sa pension à rien qu'avec dépendance, & que pour des choses conformes à l'état religieux ; mais qui murmureroit de ce qu'on en détermine l'usage, non selon ses vues propres, mais selon celles de sa Supérieure, ou qu'on la refuse pour des choses qu'on accorde à d'autres, &c. : cependant reprenez toujours sévérement ces sortes de plaintes qui sentent la propriété, & qui feroient presque croire qu'on pense avoir le domaine de ces pensions, tandis qu'on n'en a que l'usage, & encore un usage absolument dépendant de la volonté de la Supérieure.

V. Qu'il soit bien connu de toutes vos Religieuses, que vous avez le droit de disposer de leurs pensions, de leurs présens & de leurs ouvrages particuliers, comme vous le jugerez à propos, sans être obligée d'en rendre compte, & sans qu'elles-mêmes aient droit de s'en plaindre en aucune façon. Qu'elles sachent encore qu'elles

ſont tenues en conſcience de trouver bon que le produit de tout cela ſoit employé aux beſoins communs du Monaſtere, dans le cas ſur-tout où ſes revenus ne pourroient y ſuffire. Ne craignez point vous-même d'en faire alors cet emploi ; & comptez que ce ne ſont pas celles dont les penſions y fourniront davantage, qui ordinairement en feront de plus grandes plaintes.

VI. Pour quelques-unes, il eſt certains beſoins inconnus autrefois, & que cependant vous ne pouvez ſagement empêcher, ſi l'habitude y eſt forte, comme l'uſage du tabac. Or comme il eſt des ſujets difficiles à contenter, qui traitent d'épargne ſordide une ſage & religieuſe économie, & que ces ſujets ſont plus communément ceux qui poſſédoient moins dans le monde ; comme encore les égards charitables qu'on a pour les beſoins particuliers de quelques-unes peuvent faire croire à d'autres, & trop facilement, que ces égards leur ſont auſſi néceſſaires : pour ces raiſons, je penſe que dans pluſieurs Monaſteres on a cru devoir, ou pouvoir ſagement tirer du commun plus ſtrict, l'argent des penſions, & le faire ſervir à ſatisfaire à ces ſortes de beſoins. Par-là on a cru qu'il ſeroit plus facile de prévenir bien des demandes qu'on ne pourroit d'ailleurs écouter, d'arrêter quantité de murmures tout-à-fait déplacés, & de contenir tout le monde dans une ſage médiocrité & une modération plus conforme au vœu de pauvreté : car pour l'ordinaire on ſait ménager d'avantage ce qui eſt comme à ſoi, que ce qui eſt abſolument au commun. Ainſi laiſſez hardiment épuiſer les reſſources des penſions & ſemblables, pour ces beſoins plus particuliers ; mais jamais pour les choſes que la Communauté doit fournir à tout le monde, ni pour rien de ce

qui ſeroit contraire à l'état de perſonnes qui ont fait vœu de pauvreté ; & par-là ce vœu, ſous certain aſpect, en ſera mieux gardé. En effet, je préférerois ſans balancer un Monaſtere où l'on uſeroit de la ſorte & avec la plus grande dépendance des penſions viageres, à celui où tout ſeroit dans le commun le plus ſtrict, mais où l'on accorderoit ſans grand examen & abondamment à tous les goûts, & à tous les beſoins tant imaginaires que réels.

VII. Quelquefois une Supérieure accorde à l'importunité, à la dureté du cœur, & par crainte d'un plus grand mal, des permiſſions qui ne laiſſent pas en ſûreté de conſcience celles qui les reçoivent. Pour y remédier, autant qu'il eſt en vous, entr'autres moyens, tenez la conduite que je vais vous propoſer. Quoique vous ne puiſſiez refuſer à aucune ce que vous devez à toutes en cas de maladie, il eſt bon néanmoins que vos ſoins particuliers alors ſoient pour celles qui vivent dans un plus grand détachement, préférablement aux autres qui, dans la ſanté comme dans la maladie, ſe procurent, quoiqu'avec permiſſion, par le moyen de leur penſion, ou autrement, des douceurs que les premieres ont toujours ignorées, & qu'il faut leur procurer, du moins équivalemment, dans le temps de leur maladie, ou de leur convaleſcence, en ſorte qu'il ſoit viſible qu'elles y ſont réellement mieux traitées. Pour les autres, laiſſez-les épuiſer leurs petites reſſources en faveur comme en punition de leur ſenſualité.

VIII. J'ai dit qu'il ne falloit pas aiſément rendre compte aux particulieres des recettes & dépenſes relatives à leur penſion : mais je vous recommande fort de tenir un mémoire exact de l'emploi qui en

ſera fait, ſoit pour leur uſage propre, ſoit pour le commun ; & cela afin d'ôter juſqu'au plus léger ſoupçon d'infidélité, ou d'appropriation de votre part.

IX. Je réſume ici en peu ce que j'ai dit ſur l'article des penſions. 1°. En n'en uſant qu'avec dépendance, & ſur-tout avec la dépendance que j'ai expliquée, la ſubſtance du vœu de pauvreté eſt ſûrement conſervée ; cela doit tenir tranquille un Confeſſeur à ce ſujet. 2°. Si l'on pouvoit ramener les choſes au commun le plus parfait, mais doucement, prudemment, & ſans avoir à en craindre de mauvaiſes ſuites, il faudroit procurer ce bien. 3°. Dans le cas où ce bien ſeroit procuré aux deſirs du plus grand nombre, je n'aurois pas à la vérité une grande idée de la vertu de celles qui refuſeroient de s'y unir, ayant trouvé à leur entrée en Religion que les choſes étoient & depuis long-temps ſur un autre pied ; mais je ne voudrois point qu'on leur fit d'abord de leur réſiſtance un point bien ſérieux de conſcience, ni qu'un Supérieur majeur uſât de ſon autorité pour les ſoumettre ; la voie d'inſinuation ſeroit la ſeule à employer en pareille circonſtance.

X. Comme une de nos maiſons les plus reſpectables a failli être boulverſée à ce ſujet par un zele bien pur, mais peut-être peu modéré ; j'ai cru devoir en traiter avec quelque étendue ; & je crois pour la même raiſon devoir ajouter que ce que je viens d'en dire en dernier lieu, eſt le fonds de ce qu'en a écrit dans ſon Traité des Synodes Benoît XIV, qui paſſe pour avoir été un des plus ſavans Pontifs qui aient occupé la Chaire de Saint Pierre. Bien entendu que cela m'a été dit par quelqu'un qui l'a lui-même vu dans ce Traité ; car pareil ouvrage ne peut être de ma compétence,

ſur-tout étant écrit en une langue que je ne dois pas être cenſée entendre. Mais ce que j'ai avancé eſt appuyé d'une autorité qui doit auſſi avoir bien du poids ſur vous ; je parle de Saint François de Sales qui étoit, comme vous ſavez, auſſi ennemi de tout relâchement, qu'il l'étoit de toute rigueur exceſſive : voilà une ſource où j'ai eu droit de puiſer. Ce Saint avoit examiné la queſtion à fond, pour en dire ſon ſentiment à une Abbeſſe, chez qui il vouloit établir quelque réforme ; & vous me ſaurez gré de vous rendre ici les trois extraits que j'en ai tirés.

» Non, ma chere fille, je n'ai jamais cru qu'il » fût à propos que les Religieuſes euſſent aucune » choſe en particulier, tant qu'il ſera poſſible : » mais je peux avoir dit que, tant que les Supé- » rieures le permettent, les particulieres peuvent » uſer de cette liberté-là, avec préparation d'eſ- » prit de tout quitter & mettre en commun, » quand les Supérieures l'ordonneront. C'eſt » pourquoi il eſt expédient d'ôter peu à peu les » particularités, & de rendre les néceſſités & » les commodités communes & égales entre les » Sœurs. . . « (*52e Let. nouv. édit.*)

» J'en dis de même de la pauvreté ; il faut les » y conduire petit à petit ; en ſorte qu'inſpirées » en cette douce façon, dans quelque temps toutes » leurs penſions ſoient miſes enſemble en une » bourſe, de laquelle on tirera tout ce qui ſera » néceſſaire, également & à propos, ſelon la né- » ceſſité d'une chacune, comme il ſe fait en plu- » ſieurs Monaſteres de France que je fai. Mais » ſur-tout il ne faut donner nulle allarme de tout » cela, ains les y conduire par de douces & » ſuëves inſpirations. « (*63e Let. nouv. édit.*)

» Le renoncement de toute propriété & l'exacte

» communauté de toutes choſes eſt un point de très-
» grande perfection, & qui doit être deſiré de tous
» les Monaſteres, & ſuivi par-tout où les Supérieurs
» le veulent : car encore que les Religieuſes qui
» n'en ont pas l'uſage en leurs maiſons, ne laiſſent
» pas d'être ſaintes, la coûtume les diſpenſant ;
» ſi eſt-ce qu'elles ſont en extrême danger de ceſſer
» d'être ſaintes, quand elles contrediſent à l'in-
» troduction d'une ſi ſainte obſervance, tant ai-
» mable & tant recommandée par le Pere Saint
» François & la Mere Sainte Claire, & qui rend
» les Religions riches en leur pauvreté, & par-
» faitement pauvres en leurs richeſſes. « (*307e Let. nouv. édit.*)

4°. L'article de la pauvreté que je traite, me conduit naturellement à donner ici un avis charitable, dont quelques Novices peuvent avoir beſoin. Faites-leur bien entendre que comme en quittant la maiſon paternelle, il ne leur étoit pas permis d'en emporter rien, ni argent, ni autre choſe, à l'inſçu & ſans la permiſſion de leur pere ou mere, ou de la perſonne qui en tient lieu ; il ne leur eſt pas permis non plus de ſe faire rien donner, ou apporter de chez elles, ou d'ailleurs ſans la même permiſſion ; & que ſi elles ſont dans le cas d'avoir contrevenu à cette regle, elles ſont obligées en conſcience de rendre ce qu'elles ont pris ou reçu, à qui il convient de le rendre ; ou d'en obtenir une remiſe, ſi elles ſont dans l'impuiſſance de reſtituer la choſe priſe ou reçue.

Cependant comme cette remiſe ne peut guere s'obtenir, ſans faire la déclaration de la faute commiſe ; ſi certaines raiſons de prudence leur rendoit cette déclaration trop difficile, ou dangereuſe, eu égard à quelques circonſtances particulieres & fort critiques ; ou bien ſi d'autres

raiſons paroiſſoient même rendre cette déclaration peu néceſſaire ; elles doivent alors conſulter un Confeſſeur, ou autre perſonne éclairée, ſans lui rien cacher, & ſuivre fidelement ſes avis : autrement en ſe trouvant chargées envers autrui, elles s'expoſeroient à ſe perdre éternellement par ce ſeul point.

Il eſt bon que vos Religieuſes, & ſur-tout vos jeunes Profeſſes s'examinent, pour voir ſi ſur cet article elles n'ont rien à ſe reprocher, & ce qu'elles ont à faire pour l'acquit de leur conſcience.

XXXIII. AVIS.

Obéiſſance.

1°. JE ne vous parlerai point du prix ineſtimable de la parfaite obéiſſance, ni en détail des conditions néceſſaires pour porter cette vertu au degré de perfection qui établit la grande paix dans une Communauté, & qui fait le vrai bonheur & la grande ſécurité de l'ame religieuſe qui y eſt parvenue. Vous avez avec nos conſtitutions quantité d'ouvrages qui vous inſtruiront, & vous mettront en état d'inſtruire fort amplement les autres ſur cet objet ; l'eſſentiel eſt que vous n'omettiez rien pour qu'elles s'étudient à en remplir leur eſprit & pénétrer leur cœur. Je me bornerai à parler de l'obéiſſance relativement à ce qui dépend de vous pour la rendre exacte & en même temps douce : & encore ne ferai-je à cet égard que quelques-unes de ces obſervations qui peuvent plus aiſément échapper à la vigilance d'une Supérieure.

2°. Vous devez être obéie de vos inférieures

comme Dieu lui-même, puiſque vous tenez ſa place envers elles ; c'eſt-à-dire, qu'elles doivent vous obéir promptement, exécutant ſans délai ce qui leur eſt preſcrit ; courageuſement, faiſant céder toutes répugnances à vos ordres ; univerſellement, ne diſtinguant point entre les choſes commandées, & y ſoumettant ſans peine les réflexions de l'entendement ; puiſqu'à l'exception de ce qui ſeroit viſiblement péché, elles doivent être aſſurées qu'en faiſant votre volonté, elles font celle de Dieu lui-même ; & que ſi vous vous trompez quelquefois en commandant, elles ne ſe tromperont jamais en obéiſſant. Voyons donc les principaux moyens que vous devez employer pour que l'obéiſſance qu'on vous doit, ait les qualités que nous venons d'expoſer.

Le premier moyen eſt, puiſque vous devez être obéie comme Dieu, que vous commandiez comme lui. Or pour commander comme Dieu, il faut commander avec bonté, avec juſtice, avec amour, avec ſageſſe, avec patience, avec douceur & fermeté en même temps.

Le ſecond moyen ſeroit de ne rien commander que vous ne l'euſſiez fait auparavant ; parce qu'on ſera plus facilement perſuadé que vous connoiſſez mieux les difficultés de l'exécution, & la poſſibilité, comme la maniere de les vaincre.

Le troiſieme moyen, qui revient à peu près au précédent, c'eſt en quantité d'occaſions de mettre vous-même la premiere la main à l'œuvre ; celles que vous y préviendrez rougiroient de ne pas vous y ſuivre. L'exemple eſt un commandement muet, d'autant plus puiſſant & plus doux, qu'il ne peut mécontenter, ni déſobliger qui que ce ſoit ; & que ſans s'adreſſer à perſonne en particulier, il entraîne tout le monde. Ainſi parler peu,

& faire beaucoup, ce ſera pour vous le grand ſecret d'être bien obéie, & de contenir chacun dans toute l'exactitude du devoir.

Le quatrieme moyen, & quelquefois trop négligé, c'eſt de ne rien commander, ſans vous informer enſuite de l'exécution. Votre vigilance en donnera aux autres; on n'oſera ni négliger vos ordres, ni s'en acquitter mal, quand on ſaura que vous devrez en être inſtruite: & par-là vous remédierez au défaut de mémoire, auſſi-bien qu'à celui de bonne volonté.

Le cinquieme moyen eſt d'écouter gracieuſement les repréſentations qui vous ſeront faites, puiſqu'il eſt permis d'en faire ſur vos ordres, comme on en fait aux Supérieurs Eccléſiaſtiques ſur les Commandemens même de l'Egliſe qu'on croit être dans le cas de ne pouvoir obſerver. Vous peſerez donc mûrement ces repréſentations, & vous y condeſcendrez amiablement, quand la choſe le permettra. S'il n'eſt pas poſſible d'y condeſcendre, (à moins que vous n'ayiez à faire à ces eſprits de travers & entêtés qui ne veulent rien écouter, & que l'autorité ſeule peut faire obéir) vous expoſerez les juſtes raiſons qui prouvent la néceſſité de votre refus, & celle de l'exécution de vos ordres; mais vous les expoſerez d'une maniere obligeante qui rende plus douce cette exécution, en prévenant les révoltes ſi pénibles & ſi dangereuſes du jugement & de la volonté.

Ce que je viens de demander, eſt un ménagement néceſſaire à la foibleſſe humaine, mais dont la vertu ſolide n'a pas beſoin, & qui pourroit même affoiblir les mérites de ſon obéiſſance. C'eſt à vous d'en faire un juſte diſcernement; & après l'avoir fait, d'apprendre à celles qui ne ſont pas encore fortes en vertu, que vous n'uſerez pas

toujours envers elles de pareil ménagement, & que ſans leur rendre aucune raiſon de vos refus à leur égard, vous les traiterez en ames généreuſes, pour les conduire peu à peu à la parfaite & véritable obéiſſance, comme à celle qui eſt la plus agréable à Dieu, & la plus méritoire pour elles-mêmes.

Le ſixieme moyen eſt de vous conduire de maniere à bien perſuader, par votre modération, de la pureté de vos motifs, & de la droiture de vos intentions dans tous les ordres que vous ſerez obligée de donner. Dès qu'on en ſera convaincu, ils en ſeront plus eſtimés, mieux reçus & mieux ſuivis.

Le ſeptieme moyen eſt de faire entrer l'agrément par-tout, autant qu'il ſera poſſible. Sans lui, rien ne ſe fait aiſément & bien; avec lui tout ſe fait bien & facilement, l'obéiſſance auſſi-bien que le commandement. Mais il faut obſerver que l'agrément ne marche qu'à la ſuite de la ſageſſe, de la douceur, de la bonté, de l'affection, de la modération, de l'équité; & que s'il ne va point ſans elles, il ſe trouve toujours avec elles, peu ou beaucoup.

Le huitieme moyen eſt de choiſir, autant qu'il ſe peut, pour l'exécution des choſes, les moyens les plus doux. Quoiqu'ils ne paroiſſent pas les plus utiles, ils ſont ſouvent les plus efficaces, parce qu'ils ont plus d'agrément & moins de difficulté, & qu'on trouve par conſéquent moins de répugnance à les employer.

Le neuvieme moyen eſt d'accorder toujours ce qui peut l'être, & de ne refuſer que ce qu'on ne peut pas accorder; ceci ne peut guere ſouffrir d'exception qu'à l'égard de quelques ames un peu avancées, dont on voudroit éprouver la vertu &

la rendre plus méritoire. Mais ſoit que vous accordiez, ſoit que vous refuſiez, faites-le toujours d'une maniere qui contente. Vous le ſavez; on ſe croit en quelque ſorte obligé, quand on nous refuſe gracieuſement; & l'on ne ſe trouve obligé qu'à demi, quand on nous accorde de mauvaiſe grace.

Le dixieme moyen eſt que vous veilliez à ce que celles qui ſont données pour adjointes à une Officiere, lui obéiſſent comme à vous-même dans tout ce qui concerne ſon office. Une Supérieure ne peut pas tout faire dans ſon Monaſtere; il faut donc, ſuivant le conſeil que Jethro donna à Moyſe, qu'elle ſe décharge des emplois ſur des Officieres capables d'y tenir ſa place, & qu'elle donne à ces mêmes Officieres, qui à leur tour ne peuvent pas tout faire ſeules, des perſonnes pour les aider & partager avec elles les travaux de la charge. Il faut cependant qu'elles uſent avec politeſſe, avec charité, avec quelque égard du droit que la Supérieure leur donne de commander à leurs adjointes; comme celles-ci, ſans ſortir de l'obéiſſance qu'elles doivent à celles-là, peuvent leur faire modeſtement des repréſentations que leur défaut de mémoire ou d'attention rendroient convenables. Or ſur cela, je ne ſaurois mieux donner idée de la vraie conduite qu'elles doivent tenir les unes & les autres entr'elles, qu'en leur diſant de ſe regarder toujours comme ſœurs, en ſorte que la premiere Officiere n'oublie point qu'elle parle à ſa ſœur cadette, & que celle-ci n'oublie point non plus ce qu'elle doit à ſa ſœur ainée.

Mais auſſi ſi celles qui ſont commiſes pour aider une Officiere ne vouloient pas s'y ſoumettre, il arriveroit delà que l'emploi ſeroit mal fait, que le bien du Monaſtere en ſouffriroit, que des particulieres manqueroient de quelque choſe, que le

bon ordre ſeroit altéré, que l'obéiſſance & la charité ſeroient bleſſées, &c., d'où je conclus l'obligation pour une adjointe de ſe ſoumettre à la premiere Officiere dans ce qui concerne ſon emploi, comme elle ſe ſoumettroit à la Supérieure même ; & pour vous l'obligation de veiller de plus près, qu'on ne le fait ordinairement, à ce que cela ſoit exactement obſervé. J'ai dit *dans ce qui concerne ſon emploi ;* car une adjointe n'eſt obligée de ſe ſoumettre à ſon Officiere que pour ce qui dépend de l'emploi & nullement pour tout le reſte.

Le onzieme moyen, qui n'eſt pas contraire au précédent, quoiqu'il le paroiſſe au premier aſpect, c'eſt de faire en ſorte que tout ce qui peut avoir rapport à l'obéiſſance reſſortiſſe à votre autorité. Je vais m'expliquer, & donner quelque étendue à mon explication ; car la choſe par elle-même eſt importante.

I. Il en eſt dans la conduite deſquelles l'ignorance peut entrer pour quelque choſe, mais que vous aurez ſoin d'inſtruire ; il en eſt, dis-je, qui vont demander à un Confeſſeur des diſpenſes & des permiſſions ſur des points de régularité & quelquefois très-eſſentiels, comme ſeroit de diſpoſer de telle ou telle choſe. Elles s'y adreſſent, parce qu'elles ſont perſuadées que la Supérieure ne les leur accorderoit pas, ou parce qu'étant mal diſpoſées à ſon égard elles ne veulent avoir rien de particulier avec elle, ou parce qu'elles n'ont pas aſſez d'humilité pour lui en faire la demande. Quoiqu'il en ſoit du motif de cette conduite, qu'elles apprennent ici que les Supérieurs majeurs (*)

(*) Par Supérieur majeur on entend ici indifféremment l'Evêque, ou le Supérieur immédiat, député par l'Evêque ; & pour certains Ordres le Provincial, ou le Supérieur local qui ſeroit député par le Provincial.

& les Supérieures clauſtrales ſont les ſeules perſonnes qui aient droit d'accorder ces ſortes de permiſſions ou diſpenſes; que données par d'autres elles ſont nulles, d'aucune valeur devant Dieu; & qu'à moins d'une ignorance abſolument invincible dans celles qui les reçoivent, elles ne les mettent pas plus en ſûreté de conſcience, que ſi elles ne les avoient reçues de perſonne.

II. La Supérieure elle-même n'a droit d'accorder ces permiſſions ou diſpenſes, qu'après en avoir reçu le pouvoir du Supérieur majeur, qui le lui a donné en confirmant ſon élection. Comment donc un Confeſſeur qui n'a point reçu ce pouvoir pourroit-il les donner? Il a celui d'entendre & d'abſoudre les Religieuſes en confeſſion, de leur donner des lumieres & des conſeils; mais non pas le pouvoir de leur accorder des permiſſions & des diſpenſes. Il peut encore, mais dans certains cas bien rares, décider qu'elles ne ſont point tenues à demander telle ou telle diſpenſe qui leur a déja été refuſée, & qui néanmoins ſeroit néceſſaire par le droit naturel; mais dans ces cas eux-mêmes il ne diſpenſe pas proprement; ce droit, je le répete, n'appartient qu'aux Supérieurs majeurs, & aux Supérieures clauſtrales qui l'ont reçu d'eux. Un Confeſſeur éclairé d'ailleurs, peut abſolument, faute d'expérience, ou par inadvertence, &c. s'y tromper, & c'eſt pour cela que j'ai cru pouvoir expoſer mes réflexions ſur cet objet.

III. Entre les perſonnes dont je viens de parler, il en eſt dont l'ignorance ou la mauvaiſe foi pourroit aller juſqu'à les porter à demander au Confeſſeur diſpenſe des ordres mêmes ou des défenſes expreſſes de la Supérieure, ſans penſer que c'eſt à celle-ci, & non pas à celui-là qu'elles ont fait ſolemnellement vœu d'obéir. Le Sacrement de

Pénitence impose bien à la pénitente l'obligation d'obéir au Confesseur en tout ce qui y est relatif : mais cette obligation ne peut déroger à l'obéissance due à la Supérieure & à la regle ; c'est même cette obéissance plus exactement gardée qui doit être le fruit du Sacrement.

IV. Il arrive deux grands maux de ces dispenses & permissions accordées par des Confesseurs qui ne sont pas eux-mêmes Supérieurs, ou qui ne tiennent pas de ceux-ci le pouvoir de les accorder. Le premier est qu'elles sont, comme je l'ai déja dit, absolument nulles ; sans compter qu'elles sont ordinairement fondées sur de faux exposés dictés par la passion ou par une ignorance coupable, & qui ne pourroient avoir lieu vis-à-vis de la Supérieure, laquelle est plus à portée de connoître la vérité des faits & les besoins de ses filles. Le second mal est d'une part le scandale qu'on donne en se prévalant de ces sortes de permissions & dispenses, & de l'autre les justes mécontentemens d'une Supérieure qui voit ainsi secouer fiérement le joug de la dépendance. Je dis *fiérement ;* car ces personnes pour l'ordinaire font sonner bien haut, quoique leur puisse dire une Supérieure, qu'elles sont en conscience, parce qu'elles ont, disent-elles, leurs dispenses & leurs permissions d'ailleurs. N'omettez donc rien pour corriger un pareil abus, s'il se trouvoit dans votre Communauté.

V. Mais comme les Supérieurs majeurs ont sans contre-dit le droit d'accorder lesdites permissions ou dispenses, & celui d'en communiquer le pouvoir à un Confesseur, qu'aurez-vous à faire, quand vous verrez quelques-unes de vos Religieuses recourir à cet effet à un Supérieur ? Ne leur en témoignez nulle peine ; cela ne serviroit qu'à augmenter en elles l'envie d'y avoir recours, &

peut-être qu'à indisposer le Supérieur contre vous, si elles le lui disoient, ce qui ne manqueroit guere d'arriver. Mais priez instamment & respectueusement le Supérieur, de ne pas donner ces permissions ou dispenses, sans une grande nécessité, & même sans en avoir conféré, s'il se peut, avec vous; 1°. Parce que les exposés souvent peuvent être faux. 2°. Parce qu'on pourroit abuser de l'autorité du Supérieur, pour secouer le joug de l'obéissance due à la Supérieure, & vivre avec plus de liberté, moins de régularité & d'édification. 3°. Parce que cet exemple en autoriseroit infailliblement & en entraîneroit d'autres à le suivre, ce qui peu à peu causeroit un bien plus grand & plus funeste dommage à la Religion.

Le douzieme moyen que j'ai à vous donner pour maintenir une douce & exacte obéissance dans votre Communauté, c'est de garder beaucoup de prudence dans la distribution des emplois, & de tenir ferme pour les bonnes coutumes. Mais comme ces deux objets sont assez importans, j'en ferai deux Avis particuliers.

XXXIV. AVIS.

Emplois.

UNE Religieuse vraiment Religieuse non seulement ne brigue aucun emploi dans sa Communauté, mais encore, quand elle est choisie ou nommée pour en remplir quelqu'un, elle ne se rend point difficile à l'accepter; espérant que Dieu qui l'en charge par l'organe de sa Supérieure, ou par la voix du plus grand nombre de ses Sœurs, lui donnera tous les secours nécessaires pour s'en

acquitter dignement. Elle va plus loin encore, elle ſe laiſſe en toute circonſtance placer & déplacer, ſans nulle réſiſtance, ne craignant rien davantage que de faire ſa volonté propre, ou de réſiſter à celle de Dieu, ſoit en demandant ou refuſant un emploi, ſoit en voulant conſerver celui qui lui a été donné. Que vous ſeriez heureuſe, ſi toutes celles que vous avez à conduire étoient dans ces diſpoſitions plus parfaites ! Mais comme vous ne devez pas l'attendre du plus grand nombre, du moins n'omettez rien pour que la diſtribution des emplois, dont vous avez à diſpoſer par vous-même, ſoit auſſi ſagement combinée qu'il vous ſera poſſible, puiſque delà dépend en grande partie la fidele & exacte obéiſſance qu'on vous doit. Pour y parvenir, voici les principales regles que j'ai à vous propoſer.

1°. Comme il eſt imprudent & tout-à-fait déraiſonnable de donner en même temps deux ordres dont l'exécution n'eſt guere compatible, il l'eſt également de donner à une même perſonne deux emplois difficiles à accorder enſemble, & dont l'un ait une eſpece d'incompatibilité avec l'autre : puiſqu'en ce cas il faut que l'un ſoit négligé ou mal fait, pour que l'autre ſoit mieux rempli; & que la perſonne qui eſt chargée de pareils emplois en ſouffre néceſſairement beaucoup d'inquiétude, d'embarras & de peine. Prenez donc garde de tomber dans cet inconvénient, pour ne pas mettre les autres dans un plus grand encore.

2°. Des raiſons à peu près ſemblables exigent que vous ne chargiez qui que ce ſoit, autant qu'il dépendra de vous, que ſelon ſes forces & ſa capacité; de ſorte que perſonne ne ſoit trop embarraſſé de ſon emploi. En conſéquence, vous devez donner pour les emplois les ſecours & les ſoulagemens,

soulagemens, dont celles qui en sont chargées ont besoin dans les travaux & fatigues extraordinaires qui peuvent y survenir ; les prévenir sur ces secours, quand elles ne vous les demandent point ; & les leur accorder de bonne grace, quand elles vous témoignent le besoin qu'elles en ont. Et même si vous ne trouviez personne qui fût assez libre pour remplacer une Officiere à qui il survient quelque empêchement à remplir son emploi, ne manquez pas alors, si la chose vous est possible, quoique pénible, d'y suppléer par vous-même.

3°. Dans la distribution des emplois, comme en toute autre chose, & sur-tout si vous êtes d'un caractere un peu ardent, prenez garde d'agir par un premier mouvement ; donnez-vous toujours le temps de réfléchir, de consulter Dieu & des personnes prudentes, pour ne pas vous exposer à prendre un parti dont vous seriez obligée de revenir, ou que vous auriez à vous reprocher devant Dieu.

4°. Si après avoir mis une de vos Religieuses dans un de ces emplois dont la disposition dépend absolument de vous, vous jugiez à propos de l'en retirer avant le terme ordinaire ; 1°. Souvenez-vous que vous ne devez le faire que pour des raisons bien fortes, attendu qu'un pareil déplacement laisse ordinairement après soi quelque tache qu'on ne porte jamais volontiers. 2°. Tâchez de faire ce changement avec toutes les attentions dont vous serez capable à l'égard de celle qu'il regarde ; &, autant qu'il sera en vous, de maniere qu'on ne puisse soupçonner aucun mécontentement de votre part, soit pour défaut de capacité, soit pour tout autre défaut. Ménager, tant qu'il est possible, la foiblesse humaine, c'est l'art précieux du bon gouvernement.

5°. Pour éviter plus sûrement l'inconvénient dont nous venons de parler, ayez soin de placer chacune dans l'emploi où vous prévoyez qu'elle sera plus propre, vu son caractere, ses talens, & en particulier son exactitude, sa prudence, sa régularité, son âge même, sur-tout pour les emplois plus importans, ou qui donnent plus de rapport avec le dehors.

6°. Si vous connoissiez que quelqu'une eut une répugnance extrême pour un emploi, ne l'en chargez pas; à moins que vous n'y soyiez comme forcée par les circonstances, par exemple si vu vos arrangemens & malgré toutes vos combinaisons, elle se trouve la seule capable de s'en bien acquitter. Encore alors même vous userez de tous les ménagemens possibles pour le lui faire accepter. Autrement l'emploi sera infailliblement mal rempli; parce que pour le bien remplir, il faudroit à chaque instant prendre sur soi, & beaucoup; ce que vous ne devez pas attendre d'une vertu ordinaire.

7°. Ne mettez point dans le même office des personnes qui ne peuvent aisément compatir ensemble; elles ne s'affectionneroient pas davantage à l'office même: ni des parentes dont l'une pourroit, ou voudroit prendre trop d'ascendant sur l'autre; ce qui seroit capable de mettre ou de fomenter la discorde entr'elles: ni même des amies particulieres, dont l'union seroit trop étroite & l'affection trop sensible; ce qui ne serviroit qu'à la rendre encore plus forte, plus dangereuse, plus difficile à détruire & plus contraire à l'union commune. Ce seroit autre chose, si deux amies n'avoient entr'elles aucune de ces particularités opposées au bon ordre, & si leur union ne servoit qu'à les rendre plus régulieres, plus charitables envers les autres, & plus ferventes.

8°. Si après toutes ces précautions de votre part, il s'en trouve quelqu'une qui refuſe conſtamment un emploi, ne la contraignez point. Si elle a de bonnes raiſons, écoutez-les, recevez-les, & donnez-lui ſatisfaction, autant qu'il ſe pourra. Si ſes raiſons ne ſont pas recevables, ne lui dites rien qui puiſſe la contriſter; mais laiſſez-la cette année-là ſans charge, après l'en avoir avertie. Alors elle ſera aſſez punie de ſon refus pour n'y plus retomber, & ſans avoir aucun juſte ſujet de ſe plaindre de vous.

9°. Quoique vous deviez par prudence tenir ſecrets vos deſſeins ſur la diſtribution des emplois, pour conſerver votre repos & votre liberté, qui pourroient être gênés par une multitude de repréſentations ſouvent plus paſſionnées que raiſonnables; il eſt pourtant certains cas où l'on peut & l'on doit même conſulter des filles ſages ſur les emplois qu'on leur deſtine, quand on prévoit qu'elles pourroient y trouver trop de difficultés pour elles: mais cela ſe doit faire rarement, & ſeulement à l'égard de celles qui ſont prudentes, vertueuſes & incapables d'en abuſer.

10°. Comme il ne faut mettre dans les emplois, ſur-tout plus importans, que des perſonnes qui ſoient capables de les bien remplir; quand vous les y avez placées, il faut leur donner une honnête liberté de s'en bien acquitter, les y engager par la confiance que vous témoignerez en leur zele & leur fidélité; ne point les y inquiéter, ni éclairer de trop près ſans néceſſité, comme font les Supérieures qui, croyant qu'il n'y a rien de bien fait que ce qu'elles font elles-mêmes, ne peuvent s'en repoſer ſur perſonne, ni laiſſer perſonne en repos, ni y reſter elles-mêmes, étant & mettant les autres dans un mouvement & un tourment

perpétuel. Evitez ſoigneuſement ce défaut qui ne peut avoir que de fâcheuſes ſuites. Vous devez ſans doute, comme nous l'avons dit au commencement de cet ouvrage, voir tout, ſavoir tout ce qui ſe paſſe dans votre Monaſtere, autant que cela eſt poſſible ; mais il ne faut pour cela ni air d'inquiétude & de défiance, ni air d'empreſſement & d'agitation de votre part ; il faut même que vous paroiſſiez ne rien chercher de tout cela : autrement vous vous fermez les cœurs, & votre défiance à l'égard des autres, fera perdre aux autres toute confiance en vous.

11°. Ce que je viens de dire n'empêche pas que vous ne puiſſiez, & même que vous ne deviez reprendre vos Officieres, quand elles manquent en quelque choſe qui mérite attention ; mais faites-le avec égard & ménagement, vous y êtes vous-même intéreſſée. Souvenez-vous qu'en ſoutenant l'autorité que vous avez confiée aux Officieres pour l'exercice de leur charge, vous ſoutenez la vôtre propre ; & que vous ne pouvez guere avilir l'une ſans avilir l'autre. Il n'eſt donc pas moins de votre intérêt que du leur, de les y ſoutenir avec honneur. Ainſi reprenez-les toujours ſecretement & ſans témoins, des fautes qu'elles peuvent y avoir commiſes ; & prévenez-les de même ſur celles qu'il ſeroit à craindre qu'elles n'y commiſſent, afin de les leur faire éviter. C'eſt ce qui doit être ſoigneuſement obſervé ſurtout à l'égard de celles qui ſont employées à l'inſtruction des Novices & de la jeuneſſe. Jamais vous ne devez leur témoigner le moindre mécontentement devant leurs éleves, à qui vous devez au contraire inſpirer toujours pour elles un profond reſpect & une parfaite ſoumiſſion.

12°. Autant qu'il eſt poſſible, il faut éviter de

mettre dans ces deux emplois qui concernent l'inſtruction de la jeuneſſe ou des Novices, les perſonnes qui par quelque défectuoſité de corps, ou par le défaut d'éducation, pourroient être expoſées aux mépris, ou à l'imitation des jeunes gens.

13°. En général (car il peut y avoir à ceci quelques exceptions) il ne faut pas ſans néceſſité laiſſer trop long-temps les Officieres dans leur emploi; cela auroit des inconvéniens qu'il faut prévenir. Les unes négligeroient de s'en bien acquitter, ou parce qu'elles s'en dégoûtent, ou parce qu'elles s'y trouvent trop fatiguées. Les autres en s'y attachant trop, voudroient le conſerver au delà de ce qu'il convient, & par-là exciteroient la jalouſie & le mécontentement de celles qui deſireroient leur place, & pourroient la remplir très-bien. D'ailleurs il eſt à propos que pluſieurs paſſent par les mêmes charges, afin d'avoir toujours quelqu'un qui puiſſe au beſoin ſuppléer utilement. Il eſt bon auſſi de tenir dans une juſte modeſtie les perſonnes qui ſe perſuaderoient facilement qu'on ne peut ſe paſſer d'elles pour certains emplois.

14°. Je ne vous dirai pas qu'il ne faut point mettre dans certains emplois plus critiques, des perſonnes à qui ils pourroient être occaſion de péché, eu égard à leurs mauvaiſes diſpoſitions. Vous devez ſentir que ce ſeroit les expoſer au danger, & que vous ſeriez reſponſable de toutes les fautes qui en ſeroient les ſuites, dès que vous avez pu les prévoir. Mais avant que de finir, voici un avis que je vous prie de bien peſer, & qui eſt de Sainte de Chantal.

Cette Sainte, dans le ſecond volume de ſes lettres, parle des ſujets trop confians en leur prétendue vertu, & qu'il eſt bon de tenir un peu bas; elle y parle auſſi de certains eſprits en-

vers lesquels il seroit dangereux de tenir cette conduite. Elle s'éleve avec force contre les personnes qui desirent les charges, les emplois plus distingués, ou qui murmurent d'y voir placées de plus jeunes qu'elles. Mais aussi elle reconnoît qu'il faut quelquefois y user de condescendance; & voici comment elle s'explique.

» C'est la vérité, que c'est une mauvaise, » quoique trop ordinaire tentation, que celle de » ce soupçon, que parce que les Supérieures » n'aiment pas, elle ne donne pas les charges re- » levées. . . Notre Bienheureux Pere me dit une » fois que lorsque la soumission & l'humilité » manquoient à tels esprits, il falloit que notre » charité suppléât & condescendit à leurs infir- » mités, leur accordant ce qu'elles desiroient : » mais qu'il faut faire cela avec tant de dextérité, » qu'elles ne connoissent pas que c'est pour leur » condescendre, mais par amour : puis, quand » par condescendance on les a guéries, & donné » la confiance & croyance qu'on les aime, l'on » en fait par après tout ce que l'on veut. J'ai » éprouvé cela utilement. . . . Autrement ces » pauvres ames se mettent dans un labyrinthe de » peine & d'entortillement, & nuisent grande- » ment aux autres : bref, vaut mieux les gagner, » que de les vouloir plier; car on les romproit, si » elles sont foibles. «

Avant que de mettre en usage cet avis, examinez bien si la condescendance qui est ici inspirée n'a pas à faire craindre tant pour la nature de l'emploi, que pour le caractere du sujet, des inconvéniens plus grands que ceux auxquels on voudroit remédier par cette condescendance. C'est ici qu'il faut toute la prudence, tout le discernement dont vous pouvez être capable.

XXXV. AVIS.

Innovations.

1°. C'Est faire perdre peu à peu l'eſtime qu'on doit avoir pour une Supérieure & pour ſes ordres, que d'innover en rien ſans de juſtes & de très-graves raiſons, de ſa propre & ſeule autorité. Une Supérieure qui feroit cette faute, doit s'attendre qu'on ne lui rendra jamais toute l'obéiſſance intérieure qui lui eſt due, & qu'elle doit tâcher de mériter. On ſe ſoumettra bien à l'extérieur, & pour le moment, puiſqu'elle commande; mais dans la penſée que cela n'aura qu'un temps, qu'une autre détruira un jour ce que celle-là aura établi hier, & par conſéquent dans la perſuaſion que la choſe n'a pas été ſagement peſée. Or perdre l'eſtime de ſa Communauté ſur un point, c'eſt courir grand riſque de la perdre ſur bien d'autres; & par-là la vraie obéiſſance tombe inſenſiblement.

2°. Une bonne Supérieure ne doit donc introduire, ni permettre, tolérer, ſouffrir aucune innovation, aucune altération, aucun changement en tout ce qui eſt établi par les conſtitutions, regles & bons uſages, pour les obſervances communes, & même pour les emplois particuliers. On ne peut en excepter que ceux qui ont rapport à l'inſtruction de la jeuneſſe, pour le bon ſuccès de laquelle on doit toujours prendre les meilleures méthodes, de l'avis de la Supérieure, & des perſonnes ſages & expérimentées dans cette importante fonction.

3°. Dans une Communauté Religieuſe ſur-tout, les plus petites choſes conſervent & ſoutiennent

les plus grandes. Si l'on se donne la liberté de changer aujourd'hui une chose, on n'en changera que plus aisément demain une autre ; & ainsi par des changemens multipliés, bientôt rien ne sera plus reconnoissable dans un Monastere, tant la fin sera différente du commencement : ce qui occasionnera les gémissemens des anciennes & ferventes Religieuses, tandis que les jeunes peut-être se réjouiront à l'ombre d'une fausse liberté. En effet, ces changemens ne se font point ordinairement pour plus de ferveur & d'austérité, mais pour plus d'aisance, de commodité & de relâchement.

4°. Je ne voudrois pas même que sous le prétexte & dans la vue d'un plus grand bien, on voulut introduire, je ne dis pas précisément du nouveau & un mieux qui, sans être expressément demandé, est suffisamment permis ou conseillé par les constitutions sagement interprétées ; comme seroit une retraite générale, qui n'auroit pas depuis un temps immémorial été donnée à la Communauté : mais je dis du nouveau & un mieux qui seroit contraire à l'esprit de nos constitutions. On peut bien par voie de direction porter une particuliere à des pratiques de vertus plus parfaites que ne le demande la regle, quand on a lieu de croire que cela lui est inspiré par l'attrait divin ; mais on ne doit pas se croire inspiré d'y porter le général d'une Communauté. Plus d'une expérience a appris que cela contribuoit plutôt à affoiblir la force des constitutions propres de l'Ordre, qu'à l'y conserver ou à l'y perfectionner. Sainte Thérese a établi, à la vérité, une réforme austere pour son Ordre ; mais c'est parce qu'elle vouloit le ramener à l'esprit primitif : & en même temps on voit dans une de ses lettres combien elle étoit éloignée de souffrir qu'on ajoutât rien aux cons-

titutions de réforme qu'elle avoit dreſſées. (*Voyez la lettre 30e du tome 1.*)

5°. Les perſonnes qui dès les commencemens ont établi les choſes, ne l'on fait que d'après le conſeil & la direction de perſonnes ſages, plus expérimentées que nous ne le ſommes, & pour le moins auſſi zélées pour l'avantage de la Religion. Ce ſeroit à nous une grande témérité de vouloir détruire, changer, ou altérer, ſous quelque ſpécieux prétexte que ce ſoit, même, comme je l'ai dit, de mieux & de plus parfait, ce qu'elles ont ſi ſagement établi.

6°. Faites donc une grande attention à ce point. Maintenez par votre fermeté tout ce que vous avez reçu de celles qui vous ont précédée, & dans le même état que vous l'avez reçu, dès qu'il eſt conforme à vos conſtitutions, à vos regles, à vos bons & anciens uſages; & travaillez à le tranſmettre de même à toutes celles qui vous ſuivront.

7°. Je viens de dire, *à vos bons & anciens uſages*; & c'eſt qu'à ces titres les uſages doivent avoir pour vous force de regles. S'il eſt des circonſtances où, tout bien peſé, il paroiſſe à propos d'introduire en quelque choſe une nouvelle coutume; ce qui ne peut ſe trouver que bien rarement: 1°. Cela ne doit jamais ſe faire en choſe importante ſans le conſentement de la plus grande partie de la Communauté. 2°. Cela ne doit jamais avoir lieu dans le cas où l'innovation tendroit à favoriſer tant ſoit peu l'irrégularité, quoiqu'avec le conſentement du plus grand nombre.

Le beau ſpectacle que celui d'une Communauté, où, ſans chercher des routes nouvelles, on ſe fait un devoir & une conſolation de marcher par celles qui ont été tracées & ſuivies dans les premiers temps de l'inſtitut, ne voulant y

rien changer ; mais ne voulant auſſi s'en écarter en rien ; où une Supérieure ſe fait aimer par ſa bonté & ſa charité, reſpecter par ſes vertus & ſa grande régularité, obéir par ſa vigilance & ſa fermeté ; où les particulieres, loin de jeter aucune vue ſur les autres & leurs foibleſſes, ne s'occupent que d'elles-mêmes, que de leur emploi, que de leurs obligations ; & où toutes, ſans ſe rechercher en rien, n'ont d'autre prétention que de s'avancer en vertus, d'autre volonté que celle de leur Supérieure, d'autre deſir que de plaire à Dieu!

Le doux & conſolant ſpectacle pour une bonne Supérieure, que de ſe trouver environnée d'une Communauté fervente, bien unie, bien contente ; de voir peintes ſur tous les viſages, la joie, la paix, l'union, l'amitié, la douceur ; de conſidérer une jeuneſſe ſagement enjouée, mais pleine d'émulation pour le bien, ſérieuſement occupée de la grande affaire du ſalut & de la perfection, attentive aux ſupports, empreſſée à obliger ; & tout cela à l'imitation des anciennes qui leur en donnent l'exemple journellement & conſtamment ! Ce ſpectacle n'eſt-il pas digne d'attirer les regards & les complaiſances des Anges & de Dieu lui-même ? Ah ! ſacrifiez tout, s'il le faut, pour jouir d'un auſſi grand bien, & pour que le portrait ſi beau que nous venons de tracer d'un Monaſtere, ſoit véritablement celui du vôtre.

Mais comme vos deſirs & les miens à cet égard pourroient n'être pas entiérement remplis, & que vu la fragilité & la foibleſſe humaine, il faut vous attendre à avoir à reprendre & à corriger, je vais en conſéquence vous donner ſur cela les meilleurs avis dont je ſerai capable, & dont l'expérience bien réfléchie de ma part m'a fait connoître & peſer la néceſſité & l'importance.

XXXVI. AVIS.

Correction.

VOILA peut-être la partie de vos devoirs qui demande plus de prudence, plus de discernement, plus de charité, plus de douceur & de fermeté tout à la fois; & où en même temps il est plus difficile d'allier ensemble toutes ces qualités du bon gouvernement. Oui, rien n'est si difficile à bien faire, comme il n'est rien qu'il soit si rare de bien recevoir, que la correction: & cependant si elle est bien faite, elle sera également bien reçue des personnes raisonnables à qui on la fera. Mais que faut-il pour qu'elle soit bien faite? Avant que de vous répondre en détail à cette question, je vous recommande beaucoup de ne perdre jamais de vue cet avis de Saint François de Sales, tiré de son Directeur spirituel, & adressé à Sainte de Chantal.

» Je tâcherai de regarder toujours les ames du » prochain, dans la sacrée poitrine du Sauveur, » pour me détremper en douceur & suavité vers » elles. Hélas! qui regarde le prochain hors delà, » il court risque de ne l'aimer ni purement, ni » constamment, ni également: mais là, qui ne » l'aimeroit, qui ne le supporteroit, qui ne souf- » friroit ses imperfections, qui le trouveroit de » mauvaise grace ou ennuyeux? Il y est, ce » prochain, dans le sein & dans la poitrine du » divin Sauveur; il y est comme très-aimé, & » tant aimable, que l'amant meurt d'amour pour » lui: amant duquel l'amour est en sa mort, & » la mort en son amour. « (*Chap. 5.*)

Je vais à présent entrer dans le détail sur ce

ſujet qui eſt de la derniere importance, & je dis que pour que la correction ſoit bien faite, vous devez avoir attention à vous-même qui la faites, aux perſonnes à qui vous la faites, aux fautes pour leſquelles vous la faites, & à la maniere dont vous la faites.

1°. A vous-même : & voici les principales choſes que vous devez y obſerver, afin d'éviter pluſieurs défauts qui ſouvent ſe trouvent dans les corrections & répréhenſions, ou qui les font négliger lorſqu'elles ſont plus néceſſaires.

I. Si nous devons tous nous ſupporter les uns les autres, il ſemble que cette obligation ſoit plus grande encore pour les Supérieurs, qui doivent, à l'exemple de Saint Paul, ſe faire tout à tous pour les gagner tous à Jeſus-Chriſt. Que rien ne vous rebute donc dans l'exercice de votre charge, ni la ſtupidité ou défectuoſité des ſujets, ni la petiteſſe ou puérilité des choſes. Quoique vous deviez les punir, ne ſoyez pas beaucoup ſurpriſe des fautes mêmes les plus capables de ſurprendre : qui connoît bien le cœur de l'homme, rien ne l'étonne, ou ne l'étonne que peu. Ne mépriſez non plus rien comme petit, ſur-tout à l'égard des plaintes qui vous ſeront portées : ce qui paroît petit à vos yeux, paroît grand à ceux des autres par la peine qu'elles en ſouffrent. Que cette peine ſoit réelle ou imaginaire, elles n'en ſouffrent pas moins, & elles n'ont pas moins beſoin de votre ſecours & de vos ſoins charitables à l'adoucir, & à la diſſiper même entiérement, s'il eſt poſſible. Il eſt vrai qu'il ſe trouve quelquefois de ſi petites miſeres, & qu'il ſe fait des plaintes ſi minces, qu'il eſt à propos de n'y répondre que par le mépris : mais faites en ſorte que le mépris que vous en témoignerez alors, ſoit accompagné d'un air &

d'un ton de bonté & de douceur qui engage la perſonne elle-même à rougir de ſa foibleſſe, & à faire peu de cas de ſa peine.

II. Ce que je viens de dire du ſupport n'empêche pas ſans doute les répréhenſions, puiſque vous devez veiller au maintien du bon ordre, de la régularité, de la charité, &c., & par conſéquent en reprendre & corriger les tranſgreſſions. Prenez donc garde que la nonchalance & l'amour trop grand de votre repos, que l'affection trop tendre que vous portez à quelques-unes, que la crainte de perdre l'amitié de quelques-autres, que le beſoin que vous avez des ſervices de celles-ci, que l'appréhenſion où vous êtes des murmures de celles-là, en un mot, que le reſpect humain, la timidité naturelle, ou quelqu'autre principe également défectueux ne vous faſſe garder le ſilence, quand il s'agit de parler, de reprendre, de corriger.

III. D'un autre côté, quand vous ſerez dans le cas de reprendre, de corriger, veillez beaucoup à ce que la répréhenſion & correction ne ſe ſentent ni de l'antipathie naturelle, ni de l'humeur & de l'impatience, ni de la vivacité ou de la bruſquerie, ni du mécontentement perſonnel, ni de la circonſtance du moment où vous ſeriez ſérieuſement occupée d'affaires, ou peinée par divers ſujets de chagrin, &c.

IV. Si donc par votre caractere, ou les circonſtances vous ne trouviez pas que votre cœur fut dans une aſſiette aſſez paiſible; à moins que la choſe ne ſouffre point de délai, remettez la correction à un temps où vous ſerez plus calme; vous ne courrez point alors les riſques de ſortir des bornes de la modération convenable. Appliquez-vous même, autant qu'il ſera en vous, & pour prévenir toute ſurpriſe, à conſerver tou-

jours votre cœur ſans altération & dans la paix.

V. Quoique ce ſoit la faute, plutôt que la perſonne coupable qui doive ou qui puiſſe indigner, ayez une ſorte de compaſſion pour la faute elle-même; & pour quelque faute que ce ſoit que vous ayiez à uſer de correction, penchez toujours plus vers la douceur que vers la ſévérité, & ne perdez jamais de vue l'avis de Saint François de Sales que nous venons de rapporter plus haut.

VI. Il eſt plus d'une occaſion où vous aurez beſoin d'avoir des ménagemens pour certains eſprits difficiles, altiers, indociles, &c.; mais uſez-en de maniere que vous ne donniez lieu à aucun de penſer que vous les craignez; ce ſeroit entretenir leur fierté, leur indocilité, & les enhardir à l'indépendance.

VII. Soyez en garde contre l'impatience, l'abattement, le découragement, quand après bien des corrections, & malgré tous vos ménagemens, vous trouverez tous vos ſoins inutiles. S'il eſt des génies plus intraitables, ordinairement auſſi il leur en coûte plus qu'à d'autres pour ſe réformer. Patientez alors, priez beaucoup, faites prier, ne déſeſpérez de rien, attendez tout de Dieu & de ſa ſainte Mere, à qui il faut ſpécialement recommander ces perſonnes.

2°. Attention aux perſonnes; je dis à la qualité, aux diſpoſitions particulieres, & aux différens caracteres des perſonnes; je vais m'expliquer ſur tout cela.

I. On ne doit pas reprendre une ancienne, comme on pourroit reprendre une jeune Religieuſe; il faut avoir quelque égard pour le rang, la place, l'âge de celle-là; en lui parlant avec douceur, politeſſe, tous les ménagemens qui lui ſont dus; mais ſans molleſſe, & ſans que le reſpect

humain vous empêche de lui dire ſon devoir, & de faire le vôtre. Quand vous vous en acquitterez ainſi, il faudroit que les anciennes euſſent bien peu de religion, de raiſon même & d'éducation, pour recevoir mal vos repréſentations, & pour n'y avoir point d'égard. Mais ſi vous en uſez autrement envers elles, & qu'elles n'aient pas une grande vertu, vous les bleſſerez au lieu de les guérir, vous les révolterez, vous les aigrirez contre vous, & le remede deviendra un mal plus grand que le mal même auquel vous l'appliquerez. Ce que je viens de demander doit s'étendre à toutes les anciennes, au moins en un certain degré relatif à leur rang, &c.

II. Quelque mérite, quelque vertu que vous ayiez, quelque capacité qu'on vous croie, quelque affection qu'on ait pour vous, & quelque vertueuſes que ſoient les anciennes; ſoyez bien perſuadée qu'il eſt toujours pénible à la nature d'être aſſujétie à obéir à une plus jeune que ſoi, & d'avoir pour Supérieure celle qui hors de cette place nous ſeroit inférieure, & ſur laquelle précédemment on auroit peut-être eu ſoi-même autorité. Il faut donc adoucir cette peine par tous les égards & toutes les déférences poſſibles, en tout temps & en tout lieu. Cette attention conſtante à marquer aux anciennes la conſidération & la déférence qu'on leur doit, les diſpoſera plus que tout le reſte à bien recevoir les avis que vous ſerez obligée de leur donner. Ne vous en départez donc jamais à leur égard, ni même, autant qu'il eſt poſſible & convenable, à l'égard de toutes les autres dont ſur-tout nous allons parler dans la ſuite de cet Avis, tant de celles qui ſeroient vos égales, ſi vous n'étiez pas Supérieure, que de celles qui en toute ſuppoſition vous ſeroient toujours inférieures. Mais

avant que d'en venir où je me propose d'aller ; il faut que je vous prévienne sur un cas particulier où il seroit très-dangereux de donner de côté.

III. S'il s'en trouve quelqu'une, principalement des anciennes, qui vous expose quelque tentation, mécontentement, ou jugement contre vous ; au lieu de vous en offenser, montrez-lui que vous êtes capable de tout entendre, & digne de la confiance & de l'estime qu'elle vous témoigne par ces sortes de déclarations. Témoignez-lui combien vous en avez de satisfaction, & combien vous l'en aimerez, estimerez, assisterez davantage. Répondez ensuite à ses difficultés, & de maniere à les dissiper par les éclaircissemens que vous fournira la vérité, & que vous lui donnerez avec bonté & douceur. Si vous êtes en tort, apprenez-lui à convenir des siens, en convenant de bonne foi des vôtres. L'humble franchise avec laquelle vous le ferez, si d'ailleurs rien ne s'y oppose, loin de vous avilir à ses yeux, vous y donnera un nouvel éclat, & à elle encore plus d'estime, de confiance, d'affection pour vous, qu'elle n'en avoit auparavant ; car nul n'ignore que la supériorité ne rend personne impeccable.

IV. Ayez égard à la disposition actuelle de la personne à qui vous devez faire la correction. Les dispositions n'étant pas toujours les mêmes dans les mêmes personnes, il faut choisir les plus favorables pour l'y appliquer. Si la personne est bien disposée, c'est-à-dire, calme & contente, elle pourra la bien recevoir. Si au contraire on la lui fait dans un moment d'humeur & de contrariété qui la trouble, elle la recevra presque toujours mal, parce que vous ne feriez qu'augmenter la peine & la contrariété. En la lui faisant en cet état, vous faites donc vous-même une faute, & vous

vous

vous rendez responsable de toutes celles que vous l'exposerez à commettre. Ainsi différez toujours les réprehensions & corrections dans les circonstances où vous prévoirez que les esprits peuvent en être révoltés ; mais revenez-y peu après, quand les circonstances paroîtront plus favorables ; afin de ne pas laisser insensiblement prévaloir le relâchement.

V. On doit avoir la même attention sur la disposition du corps que sur celle de l'esprit. Une personne qui souffre quelque infirmité, est déjà assez peinée du corps, sans qu'on afflige encore son esprit ; la premiere douleur la rend plus sensible à la seconde, & moins capable de la bien recevoir & d'en faire un bon usage. Il faut alors agir à son égard comme nous venons de dire au nombre précédent, & comme nous le dirons ci-après sur les sujets difficiles ; celles-là ayant par leurs infirmités actuelles, quelque chose de ce qu'ont celles-ci par caractere.

VI. Il est de la sagesse & en même temps de la charité de ne faire qu'une réprimande modérée à celles qui conviennent de bonne foi, & humblement de leurs fautes. Mais si parmi celles-là il s'en trouvoit de découragées & d'abattues pour quelque faute commise, vous ne penserez qu'à relever leur courage & à ranimer leur confiance. Dans le cas même où la faute, à raison du scandale qui y seroit joint, exigeroit quelque réparation, vous adoucirez cette réparation le plus qu'il vous sera possible, & comme de concert avec les coupables. Il faut user des mêmes ménagemens & de plus grands encore envers celles qui seroient affligées de peines intérieures & de tentations ; car loin de les surcharger, il faut, après un petit mot de réprehension douce, si elle est nécessaire, ne

s'appliquer qu'à adoucir leurs plaies, & à les consoler en notre Seigneur.

VII. En général, il convient de n'être pas trop difficile à recevoir les excuses qu'on vient faire avec humilité & promesse de se réformer; se contentant alors d'une petite réprimande, sans en venir aux pénitences. Mais comme il est des sujets à qui il en coûte peu de s'excuser & de promettre; si après bien des promesses, vous ne voyiez aucun amendement, vous emploieriez alors, avec la discrétion & la prudence convenable, les voies de rigueur.

VIII. Quant aux autres qui ne viennent point s'excuser, il est des fautes qu'il ne faut pas laisser passer, sans leur en faire réprimande. Mais aussi comme il est des sujets si imparfaits, si peu réguliers, qu'on ne pourroit être exact à les reprendre, sans être presque continuellement à leur poursuite; ce qui n'auroit d'autre effet que de vous fatiguer beaucoup, & de les rendre plus insensibles à la répréhension à laquelle ils s'accoutumeroient. Si vous avez dans votre Communauté quelque sujet de cette espece, dissimulez celles de leurs fautes qui tirent moins à conséquence, pour reprendre avec d'autant plus de force celles qui tendroient davantage au relâchement, à la grande irrégularité, au scandale.

IX. Par rapport aux caracteres des personnes, voici ce que j'ai à en dire. D'abord il est certains sujets si difficiles à conduire, si sensibles aux plus douces remontrances, si faciles à s'en offenser, à s'en affliger, à s'en plaindre même avec éclat, & si difficiles à en revenir, qu'il est souvent plus dangereux qu'utile de leur dire leur devoir, de quelque maniere qu'on s'y prenne; d'autant plus que les avertissemens quelquefois leur font

commettre des fautes plus considérables & plus scandaleuses que celles dont on les a repris. Il ne faut pourtant pas y manquer, sur-tout à l'égard de leurs fautes plus essentielles, & quand il y a sujet de craindre qu'elles ne se prévalent du silence de la Supérieure, pour continuer à s'écarter du devoir, & en éloigner d'autres par leur mauvais exemple. Si la correction qu'on est alors obligé de leur faire, ne leur sert de rien à elles en particulier, elle sera toujours très-utile pour empêcher les autres de les imiter. Si au contraire vous manquez de faire ces corrections par la crainte des suites fâcheuses qu'elles pourroient avoir pour des particulieres, & encore par leur propre faute, peu à peu les devoirs tomberont, & votre Monastere ne sera bientôt plus reconnoissable par la licence que chacune prendra, & à laquelle on aura tant de peine de rémédier ; car il est bien plus aisé de conserver la ferveur & le devoir dans une Communauté, que de les y rétablir, quand ils sont tombés : & puis vous savez ce grand principe de morale, que le bien général doit être préféré au bien particulier.

X. La correction doit être plus ou moins sévere selon les caracteres des personnes à qui elle est faite. Les unes en seroient affligées à l'excès ; il faut donc la tempérer beaucoup pour elles, quoiqu'on n'en ait pas à craindre les écarts de celles dont nous venons de parler. Il faut agir de même pour celles qui sont naturellement douces. La douceur gagne celles-ci, & les fait consentir aisément à tout ce qu'on est obligé d'en exiger. De sages représentations, de bonnes raisons, des instances, des prieres soumettront & détermineront ces caracteres doux, ou trop sensibles, quand la grande sensibilité n'est pas l'effet d'un orgueil & d'une fierté démésurée.

XI. Il en eſt pour qui il faut employer plus de fermeté ; ſoit afin d'imprimer plus fortement dans leur eſprit léger les choſes que ſans cela elles auroient auſſi-tôt oubliées qu'entendues ; ſoit afin de leur faire ſentir l'importance des choſes, dont elles tiendroient peu de compte, ſans cette légere bleſſure de la ſévérité qui leur fait prendre garde de ne pas s'y expoſer de nouveau.

XII. Il eſt certains génies arrêtés à leur ſens, entêtés de leur prétendue capacité, roides, impliables de leur naturel, ou accidentellement par la révolte de quelque paſſion qui pour le moment offuſque leur raiſon. Si c'eſt accidentellement, il faut leur laiſſer le temps de ſe calmer. Si c'eſt naturellement, elles rompront plutôt que de plier. Vous ne les ſoumettrez qu'en leur cédant d'abord ; il faut, autant qu'il ſera poſſible, entrer dans leurs raiſons, pour pouvoir leur faire goûter enſuite les vôtres. Agiſſez de même à l'égard des perſonnes vives & impétueuſes ; ne les pouſſez jamais à bout ; n'inſiſtez pas long-temps avec les unes & les autres ; interrompez votre ſujet de diſcours ; parlez-leur de toute autre choſe qui les intéreſſe & leur faſſe plaiſir. Pendant cette diverſion, la mauvaiſe humeur, la contrariété, la premiere ſenſibilité & la pétulance de la vivacité ſe calmeront ; puis en revenant doucement à la charge, vous les trouverez de plus facile compoſition, & par-là vous les amenerez inſenſiblement à votre but.

XIII. Il en eſt encore d'autres qui, ſans avoir toute la roideur des précédentes, ſont néanmoins auſſi pleines de ſuffiſance, d'orgueil & de hauteur ; & qu'on ne peut guere abattre ni réprimer qu'en les humiliant, ou en s'humiliant ſoi-même. Ce dernier parti eſt le plus efficace ; la confuſion qu'elles en reçoivent les terraſſe & les oblige de

ſe rendre en accordant à la fin ce qu'on en exige. Au reſte cette humiliation de votre part ne doit point être baſſe, foible, rampante ; mais ſage, noble, généreuſe, & incapable ni d'avilir celle qui la pratique, ni de favoriſer l'orgueil de celle devant qui elle eſt pratiquée.

XIV. L'interrogation eſt la voie la plus courte, la moins dangereuſe, la plus efficace même pour convaincre, perſuader, & pour obliger quelqu'un à ſe condamner, à avouer ſes erreurs, ſes mépriſes, ſes illuſions, ſes entêtemens. Poſez un bon principe dont la perſonne ne puiſſe diſconvenir, tirez-en des conſéquences applicables au ſujet dont il eſt queſtion, ou plutôt faites-les-lui tirer à elle-même : par ce chemin vous la conduirez ſans peine à une concluſion juſte, de la concluſion à la détermination, & de la détermination à l'exécution que vous deſirez. Mais pour cela il faut avoir à traiter avec des eſprits conſéquens, juſtes, raiſonnables ; & toutes n'ont pas ces bonnes qualités toujours de reſſource. Du moins profitez-en envers celles en qui vous les trouverez, & eſſayez de les chercher, & de les faire naître, s'il eſt poſſible, dans les autres.

3°. Attention à la nature des fautes. Cet article, ainſi que le ſuivant ſur la maniere de reprendre, demande de votre part beaucoup de diſcernement & de prudence ; nous allons vous donner quelques regles qui vous y aideront.

I. Ne faites que les corrections néceſſaires. J'appelle ici corrections néceſſaires celles que l'importance des fautes ou des ſuites qu'elles peuvent avoir, rend telles : car il faut fermer les yeux & la bouche ſur une multitude de minuties qui échappent à la fragilité humaine, ſans quoi on ſeroit continuellement occupé à reprendre. La

correction ne doit se faire que quand on a sujet de croire qu'elle pourra être utile, ou que son omission pourroit être préjudiciable. Remarquez ici qu'une des choses qui, en général, demande le plus d'être reprise, c'est la grande opposition à la réprehension. » Entre les défauts de votre » Communauté que vous devez retrancher, (*dit* » *Ste de Chantal, tom.* 2.) l'un est cette crainte » d'être reconnue défaillante ; parce qu'elle est » contraire à la sainte humilité qui nous est re- » commandée, comme nous étant uniquement » nécessaire, & nous dérobe l'un de ses plus pré- » cieux fruits, qui est l'amour de notre propre » abjection, laquelle ne peut être pratiquée plus » utilement, que lorsque nos défauts sont connus. «

II. Ayez égard aux principes des fautes, pour y proportionner les corrections. Celles qui sont commises par ignorance, par oubli, ou par pure foiblesse, demandent plus d'indulgence, que celles qui sont faites volontairement, par malice, contrariété, méchanceté ; & par conséquent ces dernieres doivent être reprises plus sévérement que les autres, où il n'y a que peu ou point de mauvaise volonté, & qui n'ont ordinairement besoin que de quelques avis charitables, pour en prévenir les récidives, méritant par elles-mêmes plus de compassion que de sévérité, pourvu qu'on les avoue franchement, & qu'on soit dans la volonté sincere de s'en corriger.

III. Dans les fautes mêmes où il se trouve de la malice & de la mauvaise volonté, il y en a toujours plus ou moins ; il peut dans le genre même de malice & de mauvaise volonté n'y avoir que du léger, comme il peut y avoir du très-grief. Proportionnez-y donc aussi la correction ; une faute légere doit assurément être reprise plus lé-

gérement qu'une plus considérable. Agir autrement ce seroit annoncer un défaut de jugement & de raison, ou de la passion, ce qui décréditeroit absolument une Supérieure dans l'esprit de ses inférieures, & lui en aliéneroit tous les cœurs.

IV. Ayez pour maxime qui soit bien connue de toutes, que les fautes avouées de bonne foi, & plus encore celles que vous apprendrez des coupables mêmes sont aussi-tôt pardonnées par vous, sans qu'il en soit jamais parlé; mais que vous aurez toujours plus de sévérité pour celles qui vous seront apprises par d'autres, que par celles qui les auront commises, quand celles-ci auront eu un temps suffisant pour vous les apprendre. De cette sorte on s'empressera de venir vous en faire l'aveu, de crainte d'être prévenue par l'accusation des autres: ce qui vous fournira des moyens plus faciles & plus efficaces d'engager les coupables à se corriger de leurs fautes, à les réparer & à acquérir les vertus contraires.

V. Mais si vous usez de sévérité, quand les coupables viendront ainsi vous trouver & s'accuser elles-mêmes, vous fermerez votre porte & celle de leur cœur; c'est-à-dire, qu'elles n'y reviendront plus; ou, si elles y reviennent encore, ce ne sera plus de même; ce sera avec plus de crainte que de confiance, avec plus de répugnance que d'affection; ce ne sera que dans l'inévitable nécessité, & avec bien moins de fruit. Recevez-les donc toujours avec un abord facile, un air gracieux, des paroles douces & obligeantes, qui loin de les affliger, les consolent, les encouragent, les obligent à s'applaudir de leur humble démarche, par la paix & la satisfaction qu'elles en retirent. Alors elles y reviendront plus souvent, plus volontiers, & aussi plus fructueusement.

VI. Si cependant la faute qu'on viendroit vous accuſer, étoit une de ces fautes ſcandaleuſes que d'ailleurs vous n'auriez pu ignorer, & qui demandât réparation, vous l'exigeriez toujours, mais en l'adouciſſant un peu à raiſon de l'aveu volontaire qui vous en auroit été fait. Vous ne manqueriez pas non plus d'uſer de quelque ſévérité envers celles qui ſeroient exactes à venir vous avouer leurs fautes, mais auſſi qui n'auroient point ou preſque point d'attention à s'en corriger, comme nous l'avons dit pag. 306, n° VII.

VII. Que des particulieres conteſtent enſemble, ce n'eſt que demi-mal, dont il faut pourtant arrêter le cours par une prompte réconciliation, & en prévenir les récidives, autant qu'il eſt poſſible. Ce qui peut s'y dire de part & d'autre ne fait pour l'ordinaire au cœur que de légeres bleſſures, qui ſe guériſſent aiſément par une mutuelle réparation & réunion; & il faut s'en tenir là, quand il n'y a pas quelque ſcandale public qui ſoit joint à la conteſtation.

VIII. Quand c'eſt avec la Supérieure même que l'on conteſte, la faute eſt plus grieve; & en même temps les échappées de langue qui ſe feroient alors de part & d'autre ſeroient bien plus pénétrantes, & feroient des plaies plus profondes qui pourroient être ſuivies d'une multitude de fautes qu'il eſt de la ſageſſe de prévenir. Si donc quelqu'une commence à conteſter avec vous, montrez-vous alors autant Supérieure en prudence, en modération & en humilité, que vous l'êtes en rang & en dignité. Cédez noblement; & ſi le beſoin demande que vous diſiez un mot à la perſonne, la prudence exige que vous le remettiez à un autre temps plus favorable, & où l'on ſera mieux diſpoſé à l'écouter.

IX. Si c'étoit même quand vous la reprenez de quelque faute, qu'une inférieure vint à s'échapper à votre égard, uſez-en envers elle à peu près de la même maniere ; c'eſt-à-dire, ne la pouſſez pas plus loin pour le moment ; donnez-lui le temps de la réflexion ; puis vous lui ferez bien ſentir tout ſon tort, & vous en exigerez la ſatisfaction convenable. Mais ſi la faute, ſans bleſſer aucune autre regle, s'adreſſoit à vous perſonnellement, n'exigez aucune ſatisfaction ; du moins c'eſt-là la conduite à tenir ordinairement, afin que vous ne ſoyiez point expoſée à vous venger vous-même, ſous le prétexte de venger la regle. Je dis *ordinairement ;* car ſi cette indulgence devoit donner plus de facilité à la coupable de vous manquer de nouveau, & aux autres occaſion de l'imiter, vous pourriez en exiger alors quelque ſatisfaction ; encore, à parler en général, il ſeroit mieux que toute autre que vous lui fit connoître la néceſſité de celle qui vous ſeroit due en pareil cas.

4°. Attention à la maniere dont on fait la correction. Nous avons déja donné ſur ce ſujet quelques regles pour des cas particuliers, en voici de plus générales & qui ont rapport à preſque tous les cas où la correction doit être faite.

I. Nous avons déja dit qu'il faut proportionner les réprimandes aux diſpoſitions des perſonnes, & à leur caractere ; un mot de louange, joint à un mot d'avis, gagne les unes ; l'air de froideur & le ſérieux eſt néceſſaire pour faire impreſſion ſur d'autres. Mais dans le doute ſur la maniere dont la correction ſera priſe, commencez toujours par la bonté & la douceur, n'allant que par degré à la ſévérité qui ſeroit néceſſaire, & tâtant, pour ainſi parler, les diſpoſitions de la coupable, pour voir quand il eſt à propos de vous arrêter ; en

ſorte que ſi ſon mal demande que vous lui faſſiez quelque plaie profonde, vous l'y prépariez inſenſiblement par de petites inciſions, que vous adoucirez encore le plus que vous pourrez, ſelon la foibleſſe & la ſenſibilité du ſujet.

II. Dans les circonſtances mêmes où vous devez employer plus de fermeté & de ſévérité, que vos répréhenſions n'aient rien d'aigre, de dur, d'offenſant ni dans l'air, ni dans le ton, ni dans les expreſſions; rien qui reſſente l'humeur, la paſſion, le mépris ou la raillerie : mais qu'à la maniere dont vous reprenez on reconnoiſſe que vous n'agiſſez que par zele, que par devoir, que pour le maintien du bon ordre & de la régularité.

III. Ayez grand ſoin de bien ménager ſur-tout vos expreſſions; perſuadez-vous bien qu'il n'y a aucune parole d'une Supérieure qui ſoit indifférente, qu'elles vont toutes juſques au cœur, où elles pénetrent comme des fleches aigues. Choiſiſſez-les donc toutes avant que de les laiſſer ſortir de votre bouche. Quelque attention que vous ayiez à les peſer, celles ſur qui elles tomberont, en ſentiront toujours le poids bien mieux que vous. C'eſt auſſi à leur balance, & non à la vôtre, qu'il faut les peſer, pour en bien connoître la juſte valeur. Je voudrois en conſéquence que vous cherchaſſiez le moyen de rendre aimables même, s'il étoit poſſible, vos répréhenſions à celles en particulier dont vous croiriez être moins goûtée, afin de ne pas augmenter l'éloignement qu'elles ont déja de vous, & de le diminuer même, autant qu'il ſe peut, ſans manquer à votre devoir.

IV. Quelquefois il arrive que pour faire la cour à une Supérieure, ou pour montrer qu'on a le bien à cœur, on s'aviſe de condamner avec elle la perſonne coupable, & d'ajouter même à ſes reproches

& à ſes avis. Il eſt des Supérieures foibles qui croiroient pouvoir employer ce moyen, ou du moins en profiter comme d'un appui pour leur autorité. Rien au contraire n'eſt plus propre à l'avilir, ni plus capable d'empêcher le profit de la réprimande : cela la feroit mal recevoir, & ne ſerviroit qu'à produire des indiſpoſitions & des aigreurs contre ces zélatrices à contre-temps, & qui uſurpent un droit qui appartient à la Supérieure ſeule. Ainſi quand vous êtes obligée de reprendre quelqu'un en préſence de pluſieurs autres, ne ſouffrez jamais que perſonne s'y joigne pour blâmer & affliger celle qui eſt repriſe.

V. Mais (puiſque l'occaſion ſe préſente d'en parler ici) ſouffrez encore moins qu'aucune oſe prendre le parti de celle qui eſt repriſe, & ſur-tout le faſſe d'un ton qui aille à condamner votre réprimande ; cela n'iroit pas moins qu'à affoiblir le poids de votre autorité pour tout le reſte. Cependant recevez bien les repréſentations d'une ancienne reſpectable qui trouveroit que vous avez été trop loin, ſoit à raiſon de la nature de la faute, ſoit à raiſon du caractere de la perſonne coupable ; & qui vous feroit ſur cela ſes repréſentations dans le particulier & avec une reſpectueuſe ſoumiſſion.

VI. Ne reprenez, ne puniſſez jamais une faute qu'une ſeule fois ; la correction faite, ne reparlez plus de la faute, & même paroiſſez l'oublier entiérement, ſi l'on s'en corrige. Revenir pluſieurs fois ſur le même objet, annonce un eſprit étroit ; reprocher ſouvent une faute commiſe, fait ſoupçonner l'humeur, & ne peut qu'aigrir les plaies d'une inférieure, au lieu de les guérir. D'ailleurs une ſeule correction bien faite, de quelque maniere qu'elle ſoit reçue d'abord, fait ordinairement ſentir & corriger peu à peu la faute, après

qu'on a eu le temps de revenir à Dieu & à soi.

VII. Que vos corrections soient courtes. Il faut les faire comme les Chirurgiens font les incisions ; je veux dire, en moins de temps & de paroles qu'il est possible, pour en rendre l'impression moins longue & moins douloureuse. Elle n'en sera pas pour cela moins utile ; au contraire, on sera sensible à ce ménagement, & par-là plus disposé à en tirer du fruit. Si vous alongez vos réprimandes plus qu'il ne faut, vous ne ferez que les énerver ; vous rebuterez, vous affligerez, vous indisposerez doublement, & ce sera tout.

VIII. Ne faites entrer dans la correction que la sévérité qui est nécessaire ; comme les Médecins attentifs qui n'ordonnent pas des remedes plus amers & plus dégoûtans qu'ils ne doivent l'être, & qui en temperent, autant qu'ils peuvent, l'amertume & le dégoût par les choses douces & gracieuses qu'ils y font entrer, ou qui en font passer plus vîte le goût désagréable par celles qu'ils font prendre ensuite, quand cela se peut sans affoiblir l'effet du remede. C'est ce que vous devez observer dans les corrections accompagnées de sévérité ; joignez-y toujours quelques expressions de douceur, d'affection, d'estime, de bonté, & finissez-les par elles, autant qu'il est possible. Cette conduite corrige plus efficacement les fautes : la sévérité étonne d'abord & imprime un sentiment de regret ; & la douceur qui l'accompagne ou qui la suit, ramene le cœur à vous & à la vertu.

IX. Une faute publique doit être reprise publiquement, & être suivie d'une réparation de même nature, quand cette réparation est nécessaire pour l'édification de celles qui auroient été témoins de la faute. Une faute secrete, ou qui n'est connue que de peu de personnes, ne doit être

repriſe que ſecrétement, pour n'en pas imprudemment étendre la connoiſſance, ni en porter la correction au delà de ſes juſtes bornes. Je n'excepte de cette regle que certaines fautes, qui, quoique ſecretes, peuvent avoir des ſuites dangereuſes pour toute une Communauté, & qui doivent être repriſes publiquement, quand on n'a pas profité des avis donnés en particulier, comme nous le dirons au ſujet des intrigantes. Mais en général, les réprimandes publiques cauſent ordinairement plus d'indignation que de vraie contrition; le ſuccès en eſt toujours difficile & douteux. Les corrections particulieres entre vous & les coupables révoltent moins, & touchent beaucoup plus, ſurtout étant faites comme nous l'avons dit ci-deſſus.

X. Commencez donc toujours par la correction ſecrete, ſauf à en venir enſuite à la publique, s'il eſt néceſſaire pour l'édification, ou autre raiſon importante : & alors vous la ferez comme de concert avec la coupable que vous en préviendrez, & qui y ſera moins ſenſible, s'étant rendue auparavant à vos raiſons & à vos remontrances. Mais de quelque façon que vous la faſſiez, ſecrétement ou publiquement, adouciſſez-en l'amertume, autant qu'il ſe pourra, & terminez-la toujours par la douceur & l'affection. Il le faut encore une fois pour ne point laiſſer la fleche dans le cœur affligé, & ſi vous voulez guérir plus promptement ſa douleur, & le laiſſer ſans aigreur contre vous.

XI. Si vous êtes obligée d'en venir aux pénitences & punitions, ſoit en public, ſoit en particulier, n'en impoſez point ſans en avoir auparavant averti celle qui les mérite, afin de lui donner le temps de ſe diſpoſer à les bien recevoir & à les bien accomplir : car par ce moyen ſes ſatisfactions étant plus libres, elles ſeront auſſi plus douces &

plus salutaires. Mais pour cela, il faut que la coupable reconnoisse & sente sa faute ; il est donc à propos que la pénitence ne suive pas de trop près la faute. Or il faut plus de temps aux unes qu'aux autres pour rentrer en elles-mêmes ; & c'est à vous à en faire le juste discernement, afin de ne pas précipiter la punition pour les unes qui la recevroient mal ; ni de la différer trop pour les autres qui resteroient trop long-temps dans la peine, & pourroient être exposées à diverses tentations qu'il est bon de prévenir.

XII. Dans la nécessité de punir, faites-le toujours moins que les fautes ne le méritent, parce que la miséricorde doit toujours être jointe à la justice, & que vous proposant cette regle, vous serez moins exposée à excéder en rigueur.

XIII. Dans les punitions, ayez attention de les imposer de maniere qu'elles servent autant & encore plus à réparer les fautes & à en préserver, qu'à les punir. Mais pour cela il faut en connoître les sources, les principes, & agir en conséquence. Par exemple, si c'est attache à quelque occupation, interdisez-la pendant quelque peu de temps ; prescrivez quelques exercices de piété pour des omissions qu'on y auroit faites ; obligez à se trouver tant de fois aux régularités un peu avant les autres, pour s'y être rendu trop tard, &c. Agir ainsi, c'est mettre la cognée à la racine, c'est arracher peu à peu les mauvaises habitudes, même les plus invétérées, & en faire heureusement acquérir de toutes contraires. C'est même là ce qu'indépendamment de toute répréhension de votre part, & seulement par voie de direction, vous devez proposer à vos inférieures, comme un moyen puissant qu'il leur faut employer, pour se réformer, se corriger elles-mêmes plus efficacement & plus promptement.

XIV. Quelque coupable que ſoit une perſonne, quelque réſiſtance qu'elle faſſe, priez, réfléchiſſez beaucoup ſur la nature de ſa faute, ſur ſon caractere, ſur les ſuites bonnes ou mauvaiſes de votre conduite à ſon égard, avant que de lui donner aucun ordre, ou de lui faire aucune défenſe *en vertu de la ſainte obéiſſance*, & ſous peine de péché mortel. Ce moyen ne doit être employé que bien rarement, ſeulement pour des cauſes graves, & preſque toujours comme une derniere reſſource, quand on a épuiſé inutilement toutes les autres. Mais ne l'employez jamais qu'après avoir beaucoup conſulté Dieu, & avoir pris les avis de perſonnes ſages : & en général par rapport à tout ce que nous avons dit ſur ce ſujet, ne faites rien ſans vous recueillir du moins un inſtant, afin d'être plus aſſurée que vous n'agiſſez que par l'eſprit de Dieu.

XV. Peſez bien encore ce que dit Sainte de Chantal, ſur la maniere de corriger certaine eſpece de caractere ; & dans le beſoin uſez-en, mais avec diſcrétion. » L'amour que notre Sœur N. a pour » ſa vocation, eſt un bien ineſtimable pour elle » & pour la maiſon où elle ſera ; mais croyez-moi, » faites-lui grandement voir ſes défauts, car ils » ſont de conſéquence . . ou autrement elle aura » bien de l'exercice, & en donnera aux autres. . . » Pour quelques années je la tiendrois baſſe, & » ne prendrois nullement ſon avis ; je négligerois » ſon jugement, & ferois comme celle qui connoît » qu'elle n'en a point. Rien ne la peut tant aby- » mer que lorſqu'elle connoîtra cette opinion en » vous, & par ce moyen elle ſera aidée à prendre » l'eſprit d'humilité. Pour l'ordinaire, ces filles, » qui ont tant de ſentimens ſenſibles de dévotion, » ſont immortifiées. . . Il ne faut prêcher à nos

» Sœurs qu'abaiſſement, que véritable ſoumiſſion, » qu'amour à la baſſeſſe & au mépris... Voyez-» vous : là où l'on ne voit point une abſolue » mortification & véritable humilité, toutes ces » choſes extraordinaires peuvent en bonne conſ-» cience être crues procéder de la nature : & la » réponſe de cette fille, que notre Seigneur permet » vos doutes pour la faire ſouffrir, me déplaît » tout-à-fait ; car cela ne reſſent point l'eſprit » d'humilité, lequel nous fait juger indignes de » toutes choſes. Enfin, ſi elle a aſſez de force » pour faire valoir le raſoir, je lui retrancherois » tout cela, & la ferois très-bien travailler, lui » retranchant l'oraiſon & l'office, lui faiſant faire » tout ce qu'elle fait, pour Dieu, avec force » oraiſons jaculatoires. Je me ſoumets pourtant » toujours de ce que je dis, au jugement de ceux » qui par raiſon doivent en ſavoir plus que moi. « (*Let. de Ste de Chant. t. 3. l. 27.*) Remarquez que la conduite conſeillée par cette Sainte en pareil cas, ne doit pas faire oublier ce qu'elle recommande d'ailleurs comme choſe fort importante pour le bon gouvernement ; ſavoir, que les Supérieures n'aient pas l'air de faire peu de cas d'aucune de leurs inférieures, & qu'elles évitent ſoigneuſement de les rendre mépriſables aux yeux des autres.

XVI. Enfin, comme il eſt des défauts & des fautes qui demandent de votre part moins les répréhenſions de Supérieure, que les attentions charitables d'une bonne mere, & que de ce côté-là une Supérieure ſouvent a beſoin de ſe défendre de l'humeur, ou de l'activité d'un zele un peu impatient, écoutez, je vous prie, ce que vous en dira mieux que moi M. de Fenelon, dans deux de ſes lett., dont je vais extraire ici les principaux avis.

» Il

» Il m'a paru que vous aviez besoin de vous » élargir le cœur sur les défauts d'autrui. Je con- » viens que vous ne pouvez ni vous empêcher » de les voir quand ils sautent aux yeux, ni éviter » les pensées qui vous viennent sur les principes » qui vous paroissent faire agir certaines gens. » Vous ne pouvez pas même vous ôter une cer- » taine peine que ces choses vous donnent. Il » suffit que vous vouliez supporter les défauts » certains, ne juger point de ceux qui peuvent » être douteux, & n'adhérer point à la peine qui » vous éloigneroit des personnes.

» La perfection supporte facilement l'imper- » fection d'autrui : elle se fait tout à tous. Il faut » se familiariser avec les défauts les plus grossiers » dans de bonnes ames ; & les laisser tranquille- » ment, jusqu'à ce que Dieu donne le signal pour » les leur ôter peu à peu : autrement on arrache- » roit le bon grain avec le mauvais. Dieu laisse » dans les ames les plus avancées, certaines foi- » blesses entiérement disproportionnées à leur état » éminent . . . comme des *témoins*, ou restes de ce » qu'il en a ôté de miseres. Il faut que ces per- » sonnes travaillent, chacune selon leur degré, à » leur correction, & que vous travailliez au sup- » port de leurs foiblesses. . . « (*Let.* 121.)

» . . . Les personnes qui conduisent ne doivent » nous développer nos défauts, que quand Dieu » commence à nous y préparer. Il faut voir un » défaut avec patience, & n'en rien dire au de- » hors, jusqu'à ce que Dieu commence à le re- » procher au dedans. Il faut même faire comme » Dieu, qui adoucit ce reproche, en sorte que » la personne croit que c'est moins Dieu qu'elle- » même, qui s'accuse & qui sent ce qui blesse » l'amour. Toute autre conduite où l'on reprend

» avec impatience, parce qu'on eſt choqué de » ce qui eſt défectueux, eſt une critique humaine, » & non une correction de grace.

» C'eſt par imperfection qu'on reprend les im- » parfaits. C'eſt un amour propre ſubtil & pé- » nétrant, qui ne pardonne rien à l'amour propre » d'autrui. Plus il eſt amour propre, plus il eſt » ſévere cenſeur. Il n'y a rien de ſi choquant que » les travers d'un amour propre, à un autre amour » propre délicat & hautain. Les paſſions d'autrui » paroiſſent infiniment ridicules & inſupportables, » à quiconque eſt livré aux ſiennes. Au contraire, » l'amour de Dieu eſt plein d'égards, de ſupports, » de ménagemens & de condeſcendances. Il ſe » proportionne, il attend, il ne fait jamais deux » pas à la fois.

» Moins on s'aime, plus on s'accommode aux » imperfections de l'amour propre d'autrui pour » les guérir patiemment. On ne fait jamais aucune » inciſion, ſans mettre beaucoup d'onction ſur la » plaie; on ne purge le malade qu'en le nour- » riſſant : on ne haſarde aucune opération, que » quand la nature indique elle-même qu'elle y » prépare. On attendra des années pour placer » un avis ſalutaire. On attend que la providence » en donne l'occaſion au dehors, & que la grace » en donne l'ouverture au dedans du cœur. Si » vous voulez cueillir le fruit avant qu'il ſoit » mûr, vous l'arracherez à pure perte. . . . « (*Let.* 122.)

Observation. Il eſt certains défauts qu'il eſt plus eſſentiel de reprendre & de corriger; je n'en ai rien dit, parce que j'ai cru devoir traiter de chacun avec quelque étendue; ils feront donc la matiere des Avis ſuivans.

XXXVII. AVIS.

Rapports.

HEUREUSE la Supérieure qui peut maintenir ou rétablir la paix, la concorde & une ſincere union dans tous les cœurs de ſa Communauté ! N'épargnez rien pour mériter de jouir de ce bonheur, & travaillez à en lever un des plus grands obſtacles, ſavoir, les rapports imprudens, vrais ou faux ; ſur quoi vous devez obſerver ce qui ſuit.

1°. Il peut arriver que par eſprit de jalouſie ou de vengeance, par antipathie ou mauvaiſe humeur, par envie de ſe faire valoir aux dépens des autres, ou par quelqu'autre principe également vicieux, on aille rapporter à celle-ci ou à celle-là, ce qu'une telle ou telle autre a dit ou a fait de répréhenſible, & cela en choſes capables d'indiſpoſer la perſonne à qui l'on en parle, ou du moins de diminuer ſon eſtime & ſa bonne volonté, à l'égard de celles qui ſont l'objet de ces rapports. Ils peuvent abſolument ne ſe faire que par légereté, indiſcrétion, imprudence ; mais ils n'en ſont pas moins la ſource des froideurs, des aliénations, des diviſions.

2°. Comme c'eſt la paſſion, ou l'imprudence qui porte à faire ces rapports, ordinairement ils ſont ou faux, ou peu exacts. Souvent de pures apparences, de ſimples ſoupçons ſont pris pour des réalités, & de vraies minuties ſont groſſies par l'imagination, ou par la mauvaiſe volonté. Mais les rapports, quels qu'ils ſoient, vrais ou faux, ne peuvent produire qu'un très-grand mal. Et même les rapports vrais ſont d'autant plus dangereux, qu'il eſt plus difficile de guérir le mal

qu'ils ont fait ; au lieu que les faux, quoique plus criminels, ont du moins cet avantage, qu'on peut y remédier en mettant leur fauſſeté en évidence.

3°. Engagez publiquement tout le monde à vérifier les rapports déplacés qui ſeront faits dans le particulier, s'ils en valent la peine, & ſi l'on ne ſe trouve pas dans le cas, où ſelon les loix de la charité il ſeroit mieux de s'en tenir à ne pas croire, que de s'expoſer par une vérification précipitée à connoître un mal qu'il falloit ignorer. Engagez encore tout le monde à recevoir mal les rapporteuſes, & même, ſelon l'autorité que donne l'âge ou le rang, à les mortifier ; ou du moins à leur marquer qu'on ne les écoute qu'avec peine, comme d'ailleurs toutes le doivent par principe de charité. Cette conduite infailliblement rendra plus réſervés les caracteres rapporteurs.

4°. Ne manquez pas non plus de peindre aux yeux de toutes le caractere rapporteur avec des traits ſi noirs, & les ſuites fâcheuſes des mauvais rapports avec des couleurs ſi vives, qu'on ait plus de crainte que d'envie d'en faire ou d'en écouter. Il faut auſſi que vous tâchiez de découvrir toujours de qui viennent ces ſortes de rapports, qui, quoique ſecrets d'abord, parviennent tôt ou tard juſqu'à vous : & quand vous en aurez connu les auteurs, puniſſez-les, confondez-les de maniere à leur ôter l'envie d'y retomber jamais, & aux autres de les imiter. O la glorieuſe victoire que vous remporterez, ſi vous pouvez venir à bout de détruire entiérement ce défaut ! Mais n'oubliez point que votre vigilance & votre ſévérité ſont néceſſaires, principalement à l'égard de l'eſpece de rapport dont j'ai parlé plus haut, p. 158, n.° 7, & qui eſt le plus mauvais & le plus dangereux de tous.

5°. Il eſt néceſſaire que vous ſoyiez autant ennemie des rapports qui vous ſont faits à vous-même, que de ceux qui ſe font à des particulieres; & qu'il ſoit bien connu que toute rapporteuſe vous eſt odieuſe. Ceci cependant demande explication; car il eſt des rapports qu'il peut être à propos de vous faire, & par conſéquent vous ne devez point recevoir mal toutes celles qui vous rapportent. Si vous n'étiez informée de rien, vous ne pourriez remédier à rien; or ſouvent vous ne pouvez ſavoir le mal que par les rapports qui vous en ſont faits. Il faut donc néceſſairement que vous écoutiez toutes les choſes dont on vient vous informer; mais écoutez-les avec toutes les précautions poſſibles, dont je vais vous indiquer les principales.

6°. Quand on viendra vous informer de quelque manquement, ou de toute autre choſe qui mérite attention, vous répondrez ſimplement que vous y ferez vos réflexions. En effet, de quelque part que viennent ces rapports, vous devez avoir la ſageſſe de ſuſpendre votre jugement, parce que la piété, le zele lui-même peut avoir été trompé. Vous examinerez par vous-même les choſes, autant qu'il vous ſera poſſible; & ſi cela eſt néceſſaire, & que la prudence le permette, vous entendrez ſéparément les parties intéreſſées, afin de mieux connoître le vrai. Sur-tout donnez toute l'attention poſſible pour diſcerner d'où viennent ces rapports, & où ils paroiſſent tendre.

7°. S'ils viennent d'une perſonne réguliere, mortifiée, charitable & déja avancée en Religion, ayez-y tout l'égard qu'ils méritent; mais, pour les raiſons que nous venons de dire, ſans vous y fier abſolument avant un mûr examen. S'ils ſe trouvent faux, ne faites aucun reproche à la perſonne;

puiſque ſon âge lui donnoit droit de les faire, que ſa régularité & ſes vertus atteſtoient la pureté de ſes vues, & que par un reproche indiſcret, vous fermeriez toute voie aux rapports les plus ſages & les plus néceſſaires. Cette perſonne s'eſt trompée, c'eſt le propre de la foibleſſe humaine. Vous pouvez lui dire qu'après avoir tout bien peſé, vous avez trouvé que la choſe étoit fauſſe, ou du moins n'étoit pas auſſi grave qu'elle l'avoit paru; vous pouvez le lui dire comme pour la conſoler; car cette perſonne étant telle que je viens de le ſuppoſer, ſera effectivement conſolée que Dieu & la Religion n'aient pas été offenſés.

8°. Si ces rapports ſe trouvent véritables; mais ſi l'objet en eſt minutieux; ou bien s'ils vous ſont faits par de jeunes perſonnes, ou par d'autres dont la pureté de vue vous eſt fort douteuſe; de même ſi après vous avoir fait un rapport en ſoi convenable, on revient au bout de quelque temps à la charge, par une eſpece d'impatience de ce que vous paroiſſez l'avoir oublié, ou en faire peu de cas; défiez-vous toujours de tout cela, comme venant ordinairement plus de paſſion que de zele; & ces perſonnes qui vous auront parlé, reprenez-les enſuite de tout ce que vous trouverez de défectueux dans leurs rapports. Mais, à moins de raiſons bien eſſentielles & des plus importantes, ne compromettez jamais ces perſonnes, puiſqu'elles ſont cenſées avoir failli en ſecret & devant vous ſeule; ſur-tout quand elles n'ont pas l'habitude de ce défaut, ou qu'il ſe trouve en elles ſans mauvaiſe volonté, comme cela peut être abſolument pour quelques-unes. Elles recevroient une plaie des plus ſenſibles, ſi vous veniez à faire connoître aux autres une faute qui s'eſt paſſée entre vous & elles, & que peut-être elles ont commiſe

comme en paſſant, & par étourderie plus que par malice. Cependant ce que je viens de dire n'empêche pas que vous ne mortifiez dans le particulier, & fortement, celles dans les rapports de qui vous appercevriez plus ſûrement de la malice & de la paſſion, afin de leur ôter pour la ſuite toute envie de ſuccomber à pareille tentation.

9°. Enfin, quels que puiſſent être les rapports qui vous ſeront faits, n'en écoutez aucun, ſans conſerver à celles dont on vous parlera, une oreille toujours favorablement diſpoſée à recevoir leurs juſtifications. Bien plus, ne manquez pas, autant qu'il vous ſera poſſible, de les excuſer vis-à-vis du plus grand nombre de celles qui les accuſent, ſur-tout des jeunes perſonnes; afin qu'elles aient moins de facilité à condamner leurs Sœurs, & qu'elles s'accoutument même à leur porter compaſſion juſques dans les fautes qui ne pourroient ſouffrir aucune excuſe.

10°. Par tous ces moyens peut-être parviendrez-vous à bannir de chez vous tous les rapports imprudens, précipités ou paſſionnés, & avec eux les diviſions qui en ſont les ſuites funeſtes. De votre côté il eſt important qu'à cet égard, comme à l'égard de ce qui nous reſte à dire, vous vous montriez vraiment capable de tout voir avec attention, de tout entendre en paix, de tout diſcerner avec ſageſſe, de tout faire avec modération, de tout ſouffrir avec patience, & d'attendre tout avec conſtance.

11°. Il manqueroit à cet Avis une obſervation eſſentielle, ſi je ne vous diſois pas de ne point mettre au rang des rapports que je viens de condamner, les plaintes qu'une perſonne vous feroit ſur une conduite vraiment mortifiante qu'une autre tiendroit à ſon égard. A qui fera-t-on mieux part

de ſes peines qu'à vous ? Et auprès de qui doit-on plus en eſpérer du ſoulagement qu'auprès de vous ? Ecoutez donc avec bonté ces ſortes de plaintes, examinez bien ſi elles ſont réellement fondées, & rendez toute juſtice à la perſonne offenſée, comme la prudence le demandera de vous ſelon les circonſtances & le caractere des perſonnes. Mais en même temps humiliez & mortifiez ce caractere ſi répréhenſible, qui penſant trop avantageuſement de ſoi, ou qui voulant en quelque ſorte manquer impunément, ne voudroit ſouffrir aucun rapport tendant à ſon déſavantage, & à qui vous ne pourriez donner un ſeul avis de bonté même & de charité, qu'il ne le rejette ſur quelque mauvais rapport qui vous aura été fait, ſe croyant même fort autoriſé à s'en plaindre, à raiſon que vous vous ſerez déclarée en général pour n'aimer pas les rapports.

XXXVIII. AVIS.

Intrigue.

IL eſt important de vous faire bien connoître le caractere intrigant, & de vous donner les moyens de le réprimer ; c'eſt à quoi je vais m'appliquer.

1°. Le caractere intrigant eſt pour l'ordinaire & tout à la fois flatteur, inſinuant, hardi, entreprenant, violent, obſédant, (ſi je puis me ſervir de ce terme pour exprimer ſes preſſantes aſſiduités) & il eſt tout cela ſelon que ſes deſſeins l'exigent. Comme il ne ſe conduit point par les vrais principes de charité & de religion, il eſt capable de donner dans les plus grands écarts ; &

ſans ſe le propoſer abſolument, il ne craindra point de compromettre une Supérieure, toute une Communauté, & d'y mettre le trouble & la déſunion. Oui, une ſeule perſonne de cette eſpece ſuffiroit pour détruire tout le bien dans un Monaſtere, & pour y amener tous les maux.

2°. Ce n'eſt pas qu'elle ait toujours un grand fonds de génie; mais c'eſt qu'elle & ſes ſemblables ont le funeſte talent de ſe déguiſer, de tromper par des rapports peu exacts, que quelquefois leur imagination leur fait croire véritables, & d'en impoſer par l'apparence d'une bonne intention & de la droiture. Auſſi ont-elles bientôt ſubjugué les eſprits bornés, ou irréguliers; & ſouvent elles viennent à bout de ſéduire les autres que la vraie droiture de cœur met peu en garde contre leur ſéduction. Ne les écoutez point, ou que bien peu, ſi vous voulez vous-même n'y être pas priſe.

3°. L'eſſentiel eſt de les réprimer; & cela n'eſt pas facile, parce que ordinairement leurs intrigues ſont ſecretes, & qu'elles engagent le plus qu'elles peuvent les autres dans leur parti, ſans qu'il y paroiſſe rien que par les mauvais effets qui en réſultent. Souvent, quoique mécontente d'elles, vous ne pouvez les entreprendre ſérieuſement, parce que vous ne pouvez articuler aucune faute en particulier qui mérite une ſévere répréhenſion, ou qui ne puiſſe être excuſée par quelque motif honnête. En un mot, vous ſentez en général & confuſément que vous avez lieu d'en être très-mécontente, ſans qu'il vous ſoit poſſible de rien déduire qui le prouve ſolidement à votre Communauté qui peut-être même voudra les défendre. En effet, ces ſortes de génies ne ſe dévoilent entiérement à perſonne, & ils ont ſoin d'ourdir leur trame avec une adreſſe qui leur eſt propre,

disant une chose à une, une autre chose à une autre, selon que chacune est affectée, profitant à propos de leurs mécontentemens, de leurs petits intérêts, de leurs diverses passions, de leur piété même. Voici donc la conduite qu'il vous faut tenir en pareil cas.

4°. Paroissez ne vous appercevoir de rien; mais suivez de bien près ces génies intrigans, & sans qu'ils puissent deviner vos vues, cherchez prudemment des raisons convenables d'aller à tel endroit, dans tel temps. Examinez bien les personnes que ces filles fréquentent, pesez avec attention toutes les paroles qu'elles disent, & les discours que vous aurez appris qu'elles ont tenus; en un mot, suivez-les dans toutes leurs démarches, autant qu'il vous sera possible de le faire avec prudence, & sans leur donner lieu de vous deviner vous-même. Tenez chez vous un état exact de tout ce que vous aurez remarqué en elles de répréhensible; ce qu'elles auront fait ou dit tel jour, à tel endroit, en présence de telle personne, &c. & pendant toutes ces recherches beaucoup de patience, & grand silence de votre part.

5°. Quand vous aurez rassemblé assez de chefs d'accusations, dont chacun peut-être séparément pourra paroître peu de chose, mais dont l'ensemble sera suffisant pour faire bien connoître le génie d'une de ces filles intrigantes, & tout ce qu'on est en droit d'en craindre; alors vous la ferez venir chez vous, & sans lui exposer tous vos griefs contre elle, vous lui direz en général que vous en êtes mécontente, que vous êtes en état de prouver, quand il en sera besoin, le juste sujet de votre mécontentement; mais qu'en attendant vous lui défendez toute liaison particuliere, sous quelque prétexte que ce puisse être, & même

pour de bonnes raiſons, tout entretien particulier, quoique ſans liaiſon. Elle paroîtra probablement fort ſurpriſe, elle gémira, elle atteſtera ſon innocence, elle rejettera le tout ſur de faux rapports, & peut-être voudra-t-elle prendre un ton de hauteur pour ſe juſtifier. Vous lui répondrez en deux mots que la défenſe que vous lui faites eſt des plus ſérieuſes de votre part, que vous l'en avertiſſez en bonne mere ; mais que ſi elle manque à obéir, vous ſerez obligée de ſévir, & de lui apprendre à ſa confuſion les motifs de votre conduite, que d'ailleurs elle devineroit de reſte, ſi elle vouloit rentrer ſérieuſement en elle-même.

6°. Après une ou deux fautes bien certaines & bien marquées contre votre défenſe, vous la ferez venir de nouveau chez vous, & vous lui parlerez plus ſérieuſement encore que la premiere fois. Si elle ne ſe corrige point, voici ce que vous aurez à faire. Au premier Chapitre, & après avoir pris conſeil & prié, vous démaſquerez entiérement cette fille, puiſqu'il ſeroit ſi dangereux qu'elle ne fût pas connue. Profitant de toutes les connoiſſances que vous aurez raſſemblées en votre particulier, vous dévoilerez toutes les menées ſourdes & inapperçues juſqu'alors de cet eſprit intrigant, & vous lui impoſerez une pénitence proportionnée à ſes fautes, ſans cependant lui ôter l'eſpérance de retrouver l'entrée de votre cœur, & de regagner l'eſtime de la Communauté, ſi elle ſait s'humilier, obéir & ſe corriger.

7°. S'il arrivoit que quelques-unes de votre Communauté ne vouluſſent pas encore ouvrir les yeux, ni ſe détromper ſur le compte de la coupable, & qu'elle-même appuyée d'autres trop aveuglément attachées à ſes intérêts, refuſât d'obéir & de ſe ſoumettre à la pénitence impoſée,

vous auriez recours alors à l'autorité du Supérieur majeur, après néanmoins en avoir averti celle qui y eſt le plus intéreſſée.

8°. Il faut prendre en pareil cas ce dernier parti qui devient alors néceſſaire pour maintenir votre autorité, le bon ordre & la ſubordination. Toutes les fautes ne doivent pas être punies, je l'ai déja dit; mais toutes les punitions ordonnées doivent être acceptées, les eut-on ordonnées même pour des fautes légeres en ſoi; cela eſt de conſéquence. Vous devez à la vérité écouter avec humilité les repréſentations d'une ancienne reſpectable qui trouveroit que vous auriez excédé en rigueur, & vous en parleroit reſpectueuſement dans le particulier; je l'ai dit auſſi. Mais vous ne devez pas ſouffrir qu'on prenne indifféremment le parti de celles que vous voulez punir, & ſur-tout qu'on le prenne en public; ſans quoi l'obéiſſance n'a plus de force, l'ordre & la regle ne peuvent ſubſiſter. L'impunité des premieres fautes eſt la cauſe de toutes les autres, dont le châtiment des premieres auroit préſervé. Combien plus cela auroit-il lieu pour des fautes telles que celles dont nous venons de parler, & de la part d'un vice de la nature de celui que nous venons d'attaquer. Nous allons en combattre un autre qui eſt également dangereux, & qui ſouvent ſe trouve accompagné du premier.

XXXIX. AVIS.

Curioſité.

1°. VOILA un vice aſſez commun, & qu'on ſe reproche fort rarement. On trouvera bien quelques perſonnes qui le reconnoiſſant en

elles-mêmes, travaillent à le corriger, quand elles font attention aux inutilités de penſées dont il les remplit, aux inquiétudes & au partage de leur cœur qu'il occaſionne, aux agitations & aux troubles qu'il y produit, au vuide qu'il laiſſe dans leur intérieur, au peu d'onction & d'attrait qu'elles ſentent pour s'unir à Dieu : mais ce n'eſt pas là à quoi réfléchiſſent les autres.

2°. Les perſonnes dont je viens de parler ſont des ames qui aiment à rentrer dans elles-mêmes, pour n'y ſouffrir aucun mouvement qui ne ſoit pur & ſaint ; aucun objet qui ne ſoit pas Dieu, ou qui ne conduiſe pas à Dieu : des ames qui ont bien conçu que leur véritable bonheur en religion, eſt d'y ignorer, autant qu'il eſt poſſible, ce que penſent, ce que diſent & ce que font les autres ; & de ne s'y occuper qu'à ſe ſanctifier par le recueillement, l'eſprit de priere, l'application à tous les devoirs ; puiſqu'en effet on n'eſt point entré en Religion pour y connoître les penſées des autres, ou pour examiner leur conduite, ce qui n'appartient qu'à des Supérieures, qui encore doivent y procéder ſobrement. On n'eſt entré en Religion que pour y veiller beaucoup ſur ſoi-même ; or ce n'eſt pas là malheureuſement la diſpoſition de toutes celles qui y ſont entrées.

3°. Pour l'ordinaire, on porte avec ſoi le vice de curioſité, ſans preſque s'en appercevoir ; on ne penſe guere à s'en confeſſer, quoiqu'il ſoit le principe ſubſiſtant de bien d'autres fautes qu'on accuſe, mais dont on ne ſe corrige point, parce qu'on ne penſe pas à corriger le principe qui les produit. Quelquefois on apperçoit ce vice dans les autres, & on y fait aſſez peu d'attention, parce qu'on ne le regarde que comme une petite foibleſſe qu'il faut ſe pardonner réciproquement, ſur

laquelle il eſt bon de fermer les yeux, & dont on n'a pas beaucoup à craindre.

4°. A la vérité, quand on n'eſt pas ſoi-même fort enclin à ce vice, il n'eſt pas tant à appréhender qu'il nous ſoit communiqué : mais comme ordinairement il eſt accompagné de quantité d'autres vices qui peuvent ſe communiquer aiſément aux perſonnes ennemies même du vice de curioſité, celui-ci, quand il eſt porté à un certain point, peut devenir beaucoup plus dangereux qu'on ne le croit d'ordinaire ; & il eſt capable de cauſer un tort des plus conſidérables à toute une Communauté.

Sûrement vous aurez déja fait ſur ce ſujet vos réflexions particulieres ; mais trouvez bon, je vous prie, que je vous faſſe part des miennes.

1ere RÉFLEXION. Si je veux chercher les ſources d'où vient le vice de curioſité, j'en trouve quatre qui aſſurément ne ſont pas pures ; ſavoir,

1°. *L'oiſiveté.* On ne voit pas ordinairement donner dans le vice que j'attaque, une perſonne qui aime à s'occuper toujours utilement. Et comment en auroit-elle le temps ou la penſée, puiſque la curioſité elle-même la tireroit de ſon attrait, &, pour ainſi dire, de ſon élément qui eſt une occupation ſolide ? Mais une perſonne oiſive & déſoccupée promene ſa pareſſe par-toute une maiſon, & y cherche avec qui perdre un temps qui, tout précieux qu'il eſt, lui eſt à charge. Elle s'accroche à la premiere perſonne qu'elle rencontre, & de même ſucceſſivement à d'autres, quand celle-là l'a quittée ; elle s'informe de tout ce qui ſe paſſe, ſe fait & ſe dit : voilà ſa vie.

2°. *La démangeaiſon de parler.* On parle, & l'on veut toujours parler. Mais de quoi parle-t-on, ſi l'on ne ſait rien ? Il faut donc puiſer chez les unes

de quoi répandre chez les autres ; & ſouvent on y ajoute du ſien, de crainte que ce fleuve de paroles ne vienne à tarir. On ſe fatigue, on fatigue les autres par ces longs entretiens, qui mettent hors d'état de remplir des devoirs eſſentiels dont on ſeroit beaucoup moins fatigué. Mais cette conduite peut-elle être ſans péché ? C'eſt une queſtion qui, vous le ſavez, a été clairement décidée par l'Eſprit ſaint.

3°. *La vanité.* On veut faire paroître de la ſcience, de l'habileté, de l'expérience, de la piété même. On veut paſſer pour une perſonne importante & pénétrante qui eſt informée de tout, qui ſait tout, qui découvre tous les deſſeins, & preſque toutes les penſées des autres. Comme on ne ſe donne pas le temps d'acquérir, afin de ſavoir bien, on parle de tout & aſſez mal ; & l'on ne montre aux perſonnes vraiment éclairées qu'un compoſé de tous les ridicules de la plus ſotte vanité, ainſi que de toutes les inquietes recherches de la plus mépriſable curioſité.

4°. *La malignité.* On voudroit ne rien ignorer des défauts des autres & de leurs fautes. On eſt donc curieux à les épier en ſecret, à les examiner en public ; quelquefois pour s'autoriſer dans le mal, quand on en découvre quelque tache dans des perſonnes eſtimées ; d'autre fois pour avoir le cruel plaiſir de révéler le mal qu'on a vu, & de le cenſurer devant les autres ; & cela encore ſous le beau prétexte de zele. On a toujours les yeux ouverts & les oreilles attentives, à l'Egliſe, aux aſſemblées, par-tout ; nulle retenue, nulle modeſtie. Oui, la curioſité peut aller juſques-là, & plus loin encore par une malignité de cœur qu'on ne travaille point à corriger.

2e *RÉFLEXION.* Si j'examine les moyens que

prend la curioſité pour ſe ſatisfaire, je trouve qu'ils ne ſont pas moins condamnables que ſes ſources; & j'en remarque ici ſur-tout trois.

1°. *Les ruſes.* Il n'en eſt point qu'on n'emploie pour ſavoir ce qu'on ſouhaite de ſavoir. On eſt ſans ceſſe aux aguets; on écoute aux portes, aux fenêtres, dans les chemins, dans les parloirs, dans les chambres, dans les lieux détournés, dans les ténebres, pour ſavoir tout ce qui ſe dit en ſecret. De tous les papiers qui tombent entre les mains d'une perſonne curieuſe au degré dont il s'agit ici, aucun n'eſt en ſûreté. Elle ne les rend, ou plutôt ne s'en défait qu'après les avoir lus, & quelquefois qu'après les avoir auſſi fait voir à d'autres. Lettres, écrits d'affaires de famille, peut-être même de conſcience, rien ne l'arrête; plus les choſes ſont importantes & doivent être ſecretes, plus ſa damnable curioſité eſt ſatisfaite. Le dangereux caractere dans la ſociété!

2°. *La flatterie.* Une perſonne curieuſe a-t-elle ſoupçon qu'il y ait quelque affaire ſur le tapis, ou quelque petite diviſion; elle va trouver les perſonnes intéreſſées à la choſe; elle leur témoigne tout l'intérêt poſſible: & pour ſe faire bien inſtruire de tout, elle commence par faire entendre qu'elle eſt au fait de l'affaire, quoiqu'elle ne ſache rien; elle s'inſinue dans les eſprits par une prétendue compaſſion, par de flatteurs applaudiſſemens, par de mauvais conſeils, par de fauſſes confidences, par de malignes expoſitions; elle ſurprend la ſimplicité des unes, la droiture des autres, & les rend tôt ou tard ſes victimes. Quelquefois même elle jouera le même rôle dans deux partis oppoſés, & ne ſervira qu'à les rendre plus que jamais irréconciliables. Quel monſtre! Je conviens qu'il n'eſt pas commun que la curioſité cherche

cherche à se satisfaire par d'aussi perfides, d'aussi damnables pratiques; mais enfin cela peut arriver, & vous devez en conséquence vous en méfier, & vous tenir sur vos gardes.

3°. *Les violences.* Il n'y a point d'inquisition pareille à celle qu'on a à subir d'une personne curieuse. Elle fait tant de recherches, de perquisitions, de questions, qu'à la fin elle contraint celles qui y sont exposées, & qu'elle sait n'avoir qu'une médiocre défense pour sauver la prudence & la vérité, qu'elle les contraint, dis-je, à déclarer tout ou presque tout, abusant ainsi de la droiture de leur caractere & de la délicatesse de leur conscience, pour leur faire avouer ce qu'elle veut apprendre, & ce que les autres devroient, ou du moins voudroient tenir secret. Si l'on sait prudemment se défendre de ses premieres poursuites, elle emploiera les plaintes, les disputes, les mauvais services peut-être, & même les médisances & les calomnies, pour extorquer les vérités qu'on doit & qu'on veut lui cacher. Quel fléau pour une Communauté, s'il s'y en trouvoit même une seule de ce caractere!

3e *Réflexion.* Si je considere la curiosité dans ses effets, je trouve de nouvelles choses bien affligeantes & bien déplorables. C'est elle en partie qui a introduit le premier péché dans le monde; & c'est elle qui en introduit tous les jours une multitude d'autres dans la Religion même; car la curiosité y détruit,

1°. *Le silence & le recueillement.* Ce sont précisément les temps & les lieux qui y sont destinés, qu'on prend pour se contenter par ses informations & ses rapports.

2°. *La paix.* Comme, selon que nous avons déja dit, la curiosité se satisfait en mettant le

trouble, en ſemant les diviſions dans les eſprits & dans les cœurs; on n'eſt occupé qu'à ſe défendre de ſes embûches ou de ſes attaques; & l'on ne peut jouir de la paix, ce bien ſi déſirable.

3°. *La régularité.* La curioſité n'en connoît point, & elle met obſtacle à celle des autres, quand elle n'eſt pas entiérement ſatisfaite, & que l'occaſion lui paroît favorable pour l'être.

4°. *L'obéiſſance.* C'eſt ſouvent aux dépens de toute ſubordination, que par ſes flatteries, ſes murmures, ſes mauvais conſeils, ſa fauſſe compaſſion, la curioſité s'inſinue dans les eſprits, pour en tirer tout ce qu'elle ſouhaite.

5°. *La charité.* La curioſité attire par ſes dangereuſes confidences celles des autres contre les Supérieures & les particulieres, n'épargnant preſque perſonne, &c.

6°. *L'édification.* Eſt-il un plus dangereux exemple que celui que donnent les perſonnes curieuſes par une telle conduite; & ſi l'on venoit à le ſuivre, dans quel déſordre ſeroit bientôt le Monaſtere juſques-là le mieux réglé & le plus édifiant?

7°. Je ne vous parle point des autres effets que produit la curioſité; l'extrême danger où ſont de ſe perdre éternellement les perſonnes atteintes de ce vice, n'en eſt pas le moins déplorable. Quand elles portent le vice de curioſité au degré que nous avons montré, & où il conduit inſenſiblement, vous ne les voyez guere changer; ou ſi pour quelques avis qu'elles auront reçus d'un Confeſſeur, d'une Supérieure, elles paroiſſent vouloir ſe réformer, vous verrez qu'elles y travaillent bien foiblement; & vous trouverez que jamais ou preſque jamais elles ne penſeront à remédier aux ſuites funeſtes de leur curioſité.

Qu'on doit donc trembler pour l'état présent & le sort futur de ces personnes ; mais aussi qu'une Communauté est à plaindre d'en posséder de cette espece !

4e *Réflexion.* Quant aux moyens propres à corriger le vice de curiosité ; voici ceux que j'ai à proposer.

1°. Si tout le monde s'accordoit à ne jamais contenter les desirs des personnes trop curieuses, on se mettroit facilement à couvert de leurs poursuites, & on les forceroit en quelque sorte malgré elles à se corriger. Mais communément on n'a pas pour cela ou assez de bonne volonté, ou assez d'adresse, ou assez de fermeté.

2°. Pour vous, en qualité de Supérieure, déclarez-vous hautement comme ennemie des personnes curieuses ; faites bien entendre que vous les regardez comme la peste d'une Communauté ; & conduisez-vous à leur égard en conséquence. Suivez-les de près, mettez-vous par vous-même au fait de leurs démarches, de leurs liaisons. Il vous sera difficile de démêler toutes leurs voies obliques ; mais il ne vous le sera pas de les trouver souvent en faute. Humiliez-les alors, punissez-les ; & pour les corriger, conduisez-vous selon que nous l'avons dit dans l'Avis précédent, en parlant des filles intrigantes. Si vous ne venez pas à bout de les réformer entiérement, du moins vous les rendrez malgré elles plus réservées, vous intimiderez celles qui auroient eu du penchant à les imiter, & vous empêcherez les progrès de la contagion.

3°. Si parmi celles chez qui vous connoîtriez le vice de curiosité, vous en trouviez qui eussent d'ailleurs un fonds de piété & de Religion, & qui fussent susceptibles d'avis salutaires, vous les

prendriez en particulier, vous leur parleriez avec bonté, & après avoir gagné leur confiance, vous les préſenteriez elles-mêmes à elles-mêmes. Dites-leur alors en eſprit de douceur & de charité à peu près ce que je vais expoſer.

» Ma Sœur, vous vous livrez aveuglément à » la curioſité qui vous domine ; vous voulez tout » voir, tout ſavoir, prendre un fol intérêt à tout ; » & la curioſité, après avoir emporté toute l'at- » tention de votre eſprit, vous enleve auſſi toute » la paix du cœur par le trouble & l'agitation de » toutes vos paſſions.

» N'eſt-il pas vrai que toutes les découvertes » que vous faites pour vous ſatisfaire, vous » conduiſent à des réflexions ſans fin, dans la » vue de vous éclaircir toujours davantage ; que » ſouvent vous vous êtes ſentie pénétrée de dou- » leur, ou remplie d'inquiétude par les choſes » déſagréables que vous veniez d'apprendre ; & » que d'autre fois tranſportée par une folle joie » pour des nouvelles ſelon votre goût, vous la » faiſiez éclater par un extérieur auſſi léger que » la cauſe ſouvent en eſt frivole ?

» N'eſt-il pas vrai qu'un jour vous vous indiſpo- » ſiez contre une perſonne, & un autre jour contre » une autre perſonne, vos propres paſſions vous » rendant le jouet de celles des autres ; que vous » êtes dans une inconſtance perpétuelle, chan- » geant, à chaque nouvelle différente, de façon » de penſer & d'humeur, n'étant jamais ſem- » blable à vous-même, fuyant le ſoir la ſociété » que vous aviez cherchée le matin, rebutant » celles à qui peu auparavant vous aviez fait le » meilleur accueil, blâmant le lendemain ce que » vous aviez approuvé la veille, vous accrochant » à tout, & ne vous tenant à rien, &c. ?

» N'est-il pas vrai encore que toutes ces agi-
» tations & toutes ces inconstances que produit
» en vous votre curiosité, vous les portez jus-
» ques dans le redoutable sanctuaire ; que vous y
» entrez, que vous y demeurez sans presque penser
» à Dieu, & que malgré tous les efforts que vous
» faites pour y être recueillie, votre esprit vous
» conduit parmi tous les objets de votre dissipa-
» tion ordinaire ; en un mot, que vous êtes à
» charge à vous-même, un scandale pour les
» autres, & pour Dieu un objet d'indignation ? «

Par ces réflexions, ou d'autres semblables toujours ménagées & préparées par la bonté & la douceur, communément vous ferez faire à ces filles moins mal disposées, des retours sérieux sur elles-mêmes, & vous les trouverez assez portées à user des moyens que vous leur suggérerez pour corriger leur coupable curiosité ; comme seroit de faire le contraire de ce qui les a jusque-là entraînées dans un si grand mal, & par conséquent de fuir l'oisiveté, ayant toujours tout prêt de quoi s'occuper utilement & solidement, ne finissant point une action, sans déterminer celle qui la doit suivre ; & aimant à garder la retraite, la solitude, autant que le devoir le permettra.

Vous les engagerez à vouloir désormais être & paroître ignorante, ou indifférente sur tout ce qui ne les regarde point ; ce moyen étant si nécessaire pour leur procurer l'innocence & la paix. Vous les engagerez encore, quand la démangeaison de parler, d'aller & venir, les prendra, de se rendre aussi-tôt, & sans s'arrêter en chemin, aux pieds du saint Autel, ou devant leur Crucifix, pour s'y entretenir librement & amoureusement avec Jesus-Christ de leurs défauts, de leurs bonnes résolutions, de leurs saints desirs ; & vous leur

ferez bien entendre que ce moyen eſt des plus puiſſans pour les détacher de tout & les attacher uniquement au Seigneur, à leurs devoirs, & qu'un jour elles feront leurs délices de ce ſaint exercice.

XL. AVIS.

Mélancolie.

1°. VOILA un défaut de caractere qui abſolument peut ſe trouver avec beaucoup de vertu, mais qui, à moins d'une grande vertu, eſt le principe de bien d'autres défauts fort oppoſés au bien de la ſociété, & qui ordinairement ne ſe corrigent pas plus que la mélancolie elle-même qui les produit. Auſſi Sainte de Chantal, comme vous pouvez voir dans ſes lettres, & Sainte Théreſe également recommandent fort à leurs filles de ne point admettre de ſujets atteints de mélancolie. Je l'ai déja miſe au nombre de ces défauts auxquels il falloit faire plus d'attention dans les Novices, & j'ai remis à en parler ici avec quelque étendue.

2°. Prenez garde cependant de prendre pour mélancolie, quelques accès paſſagers de triſteſſe cauſée par la ſenſibilité contre laquelle d'ailleurs on travaille, ou par des épreuves intérieures auxquelles on n'eſt pas encore accoutumé, ou par des ſcrupules qui peuvent être corrigés, &c. Car par la raiſon qu'il faut ſe méfier des mélancoliques, il eſt des perſonnes qui pour un rien trouveroient de la mélancolie chez toutes les Novices. Prenez garde auſſi d'y être trompée par un excès oppoſé.

3°. En général, en ſuivant de près une Novice; en examinant ſon air, ſes manieres plus ordinaires;

comment elle reçoit une réprimande ; comment elle répond quand on l'interroge, quand on lui donne des avis contre ſes défauts ; les queſtions qu'elle fait elle-même ; les choſes ou les perſonnes dont elle ſe plaint ; les vertus auxquelles on voit qu'elle s'applique, ſur-tout ſi c'eſt à la mortification de ſes penchans naturels ; combien de temps elle garde un chagrin ; le compte qu'elle rend de ſes lectures ; les liaiſons qu'elle voudroit former ; les choſes qu'elle critique & blâme ; ſi elle cede difficilement & ſi elle eſt entêtée dans ſes idées, & avec cet air ſérieux qui approche de la triſteſſe ; ſi elle eſt nonchalante à ſe porter à ſes devoirs, &c. Au bout d'un temps ſuffiſant, vous pourrez trouver à aſſeoir prudemment votre jugement.

4°. Mais, quoiqu'avec peu de vertus, & ſans un fonds de courage qui ne ſe voit guere avec la mélancolie, les mélancoliques cependant, pour parvenir à la profeſſion, prendront aſſez ſur elles-mêmes pour cacher le défaut qui les ronge en ſecret. Elles montreront à l'extérieur tout l'oppoſé ; puis après leur profeſſion elles ſe livreront ſans meſure aux impulſions & aux noirs accès de leur mélancolie, & ſeront préciſément celles qui deviendront intrigantes, critiques, difficiles en tout, n'étant contentes de perſonne, ni d'elles-mêmes. Sainte Théreſe s'en plaint beaucoup ; car, dit-elle, encore que nous évitions avec grand ſoin d'en recevoir de cette ſorte, cette humeur eſt ſi ſubtile, ſi cachée & ſi difficile à découvrir, que nous ne nous en appercevons, que lorſque nous ne pouvons plus renvoyer celles qui y ſont ſujettes.

5°. Comment donc ſe conduire à leur égard, quand après leur profeſſion on découvre leur maladie, & en même temps le peu d'efforts qu'elles font pour ſe garantir de ſes accès ? Je ne puis ſur

cela vous rien dire de mieux, que ce que la même Sainte en a dit dans l'Hiſtoire de ſes Fondations, chap. 7, dont je vais vous donner le précis bien exact, & avec le plus de netteté qu'il me ſera poſſible pour l'ordre des choſes.

I. Les perſonnes mélancoliques qui ont les vertus d'humilité & d'obéiſſance, ſouffrent toujours beaucoup de leur humeur; mais auſſi en les encourageant, en les portant à la patience, à la ſoumiſſion, à la fidélité à leurs devoirs, elles pourront amaſſer de grands mérites, ſans être à charge aux autres.

II. Les mélancoliques qui n'ont ni grande humilité, ni grande crainte de Dieu, écoutent peu ce qu'on leur dit pour ſe ſoutenir contre leur humeur, & en tirer profit pour leur ſalut; auſſi elles ne guériſſent pas, & ſont toujours à charge à une Communauté.

III. Le grand défaut de ces perſonnes, eſt d'être attachées à leur volonté, à leur jugement propre, & de n'obéir qu'avec peine.

IV. La grande attention d'une Supérieure à leur égard, doit être de leur ôter toute eſpérance de faire leur volonté en quoique ce ſoit; parce que ſi elle leur cédoit, le démon ſe ſerviroit de leur mélancolie pour les perdre, en les attachant toujours plus à leur propre volonté.

V. Il faut employer les pénitences pour les corriger, commençant par les plus légeres, & venant après aux plus fortes, ſi les premieres ſont inutiles. Si l'on en uſoit autrement à leur égard, elles deviendroient inſupportables, incorrigibles; & quelques autres ne voyant pas le mauvais fonds qui eſt en elles, en prendroient occaſion de ſe dire mélancoliques, pour faire auſſi leur propre volonté.

VI. A l'égard de celles mêmes dont la raiſon

eſt affoiblie, mais n'eſt qu'affoiblie, & qui ont de bons intervalles, il faut bien ſe garder de leur rien ſouffrir dans le temps où leur mélancolie paroît davantage, de peur que lorſqu'elles ſeroient plus raiſonnables, elles ne priſſent la liberté de ſe conduire à leur fantaiſie, ces perſonnes ne penſant qu'à faire leur volonté, à dire tout ce qui leur vient à la bouche, à remarquer les fautes des autres, à cacher les leurs, à ſe ſatisfaire en tout.

VII. Dans quelques-unes, c'eſt moins mélancolie qui ſe trouve en elles, qu'un naturel indocile & peu humble; car quelque affoibli que ſoit leur eſprit, à moins qu'il ne ſoit perdu entiérement, on voit parfaitement qu'elles ſavent ſe retenir en la préſence des perſonnes qu'elles craignent.

VIII. Un des remedes contre la mélancolie, après les ſecours ſpirituels, c'eſt de donner aux mélancoliques beaucoup d'occupations, ſans cependant examiner avec rigueur comment elles s'en acquittent.

IX. Une Supérieure doit à la vérité en uſer à leur égard en vraie mere, leur témoignant tant par paroles que par actions une véritable tendreſſe & affection, ne leur commandant point des choſes extraordinaires auxquelles elle prévoit qu'elle ne pourra les contraindre, & leur paſſant bien de petites fautes; mais les réprimant toujours dans les occaſions qui l'exigent, & tenant toujours ferme, quelque mauvaiſe humeur qu'elles en aient, à ne leur permettre jamais de ſe diſpenſer de l'obéiſſance pour faire leur volonté. La raiſon en eſt que le démon cherchant, comme il a été dit, à les perdre par cette ſombre humeur, il en gagneroit auſſi d'autres, en leur inſpirant d'abord une fauſſe compaſſion pour ces malades, & après une forte attache à leur propre volonté : or un

ſeul ſujet de ce caractere eſt capable de porter le trouble dans toute une Communauté.

OBSERVATION ſur cette Doctrine de Ste Thereſe.

Ce que je viens d'en extraire eſt la vraie doctrine de cette Sainte; & ſi vous voulez la lire elle-même, vous reconnoîtrez que j'ai été bien éloignée de rien outrer dans l'analyſe que je viens d'en donner. Aſſurément il ne m'appartient point de réformer le moins du monde les avis d'une Sainte qui avoit tant de lumieres & d'expérience, & dont toutes les déciſions ſont regardées comme autant d'oracles. Je demande ſeulement qu'il me ſoit permis d'ajouter ici qu'il feroit, ce me ſemble, à propos de pencher plutôt du côté de la douceur que de la ſévérité, non ſeulement ſi l'on avoit à craindre quelqu'un de ces coups d'affreux déſeſpoirs; mais encore dans certains autres cas particuliers, où la prudence & la charité paroîtroient l'exiger, du moins pour un moment, ſur-tout ſi l'on n'a pas encore abuſé, ou qu'il ne ſoit point à craindre qu'on abuſe par la ſuite de cette indulgence, au grand détriment du bien plus général. En un mot, je ne voudrois rien changer à ce que dit Ste Théreſe ſur ce ſujet; mais je dois préſumer que cette Sainte ne demandoit pas qu'on le ſuivit toujours à la lettre, & ſans diſtinguer les circonſtances & les perſonnes.

XLI. AVIS.

Abus & relâchemens.

NOUS avons donné les regles plus générales qu'on doit ſuivre dans la correction; nous en avons parlé plus particuliérement enſuite par rapport à quatre défauts plus notables; & à préſent

nous allons l'enviſager par rapport à un objet plus étendu, & qui tire plus à conſéquence pour toute une Communauté; j'entends les abus & relâchemens qui pourroient s'y introduire, ou qui déja s'y ſeroient introduits.

Pour ne rien omettre de l'inſtruction que demande ce ſujet ſi important, je vais ſuppoſer trois états différens, dans l'un deſquels ſe trouve néceſſairement votre Monaſtere; & ſur chacun je prendrai la liberté de vous donner les avis que je croirai plus propres à la conduite que vous devez tenir.

1er *État. Une Communauté où regne généralement la régularité & la ferveur.* Sur quoi je dis;

1°. Si vous avez le bonheur de trouver la vôtre dans cet état, c'eſt pour elle & pour vous un avantage d'autant plus précieux qu'il eſt plus rare. Béniſſez-en le Seigneur de toute l'étendue de votre ame; mais en même temps réfléchiſſez ſérieuſement ſur la grande obligation où vous êtes de maintenir votre Communauté dans cette heureuſe ſituation, & ſur le compte rigoureux que vous devez un jour en rendre à Dieu. N'épargnez donc rien, prieres, exhortations, bontés, vigilance, réprimandes, bon exemple, &c., pour conſerver à vos filles le tréſor ineſtimable qu'elles poſſedent.

2°. J'ai déja parlé des innovations; gardez-vous d'en ſouffrir aucune de celles que j'ai condamnées; c'eſt une des portes par où les relâchemens s'introduiſent dans les maiſons religieuſes juſques-là les plus ferventes.

3°. Tenez ferme pour tous les points de regle ſans exception d'aucun, & pour les bons uſages; cela eſt aiſé à ſoutenir, quand déja tout va d'un bon train. Alors on reçoit ſans peine bien ſenſible

une réprimande, lorſqu'on s'eſt en quelque choſe écarté du devoir ; le mauvais pli n'eſt pas encore pris ; les préventions, les entêtemens, l'autoriſation ſpécieuſe de la coutume, & d'autres prétextes également mal fondés ne forment encore aucun obſtacle : perſonne ne peut ou n'oſe trouver mauvais qu'on lui faſſe prendre le chemin qui juſques-là a toujours été communément ſuivi. En un mot, n'oubliez jamais ce que nous avons dit plus haut, qu'on entretient un bâtiment en bon état plus facilement & à moins de frais qu'on ne peut en réparer les ruines. Et quels reproches n'auriez-vous pas à vous faire, ſi l'édifice ſpirituel élevé auſſi heureuſement dans votre Communauté, venoit à tomber par votre négligence, tandis que vous auriez pu ſans tant de peines l'entretenir ?

2e *ÉTAT. Une Communauté où les abus & les relâchemens ſe ſont gliſſés & introduits, mais ſeulement depuis peu d'années.*

1°. Suppoſé que ce ſoit là l'état préſent de votre Communauté, vous devez gémir ſans doute ſur ces abus & ces relâchemens, mais vous devez auſſi prendre confiance de les réformer facilement par la raiſon qu'ils ſont nouveaux. Pour cela, outre le ſecours de la priere qu'il faut employer en premier lieu, il vous ſuffira preſque de lire les regles & conſtitutions à votre Communauté, & d'en faire une application relative aux abus qui ſe ſont introduits.

2°. Parlez alors des obligations à quoi l'on s'eſt engagé, & de la matiere que Dieu en fera du jugement qu'il portera pour ou contre nous. Faites remarquer la différence qui ſe trouve entre la conduite préſente, & celle qu'on tenoit peu auparavant, les obligations cependant n'ayant jamais

ceſſé d'être les mêmes. Faites bien ſentir le bonheur que l'on poſſede, la grande paix dont on jouit dans l'intime de ſon ame, & dont ſur-tout on jouira à la mort, ſi l'on eſt exact à remplir ſes plus petits devoirs. Expoſez le danger où l'on eſt de dégénérer inſenſiblement, juſqu'à tomber dans de très-grandes fautes trop ſouvent punies par un aveuglement plus funeſte encore.

3°. Faites bien connoître que votre devoir eſſentiel eſt de veiller à la plus exacte régularité; & que vous y êtes abſolument déterminée, non ſeulement pour faire honneur au choix qu'on a fait de vous, en méritant, autant qu'il vous ſera poſſible, une eſtime qui vous eſt ſi néceſſaire pour réuſſir dans votre gouvernement; mais encore & principalement afin de n'avoir rien à vous reprocher devant Dieu, qui ſûrement exige de vous que vous n'omettiez rien de ce qui peut rendre votre Communauté agréable à ſes yeux & digne de ſes tendreſſes, qui eſt ce que vous deſirez le plus pour elle.

4°. Parmi les moyens que nous propoſerons pour le troiſieme état où peut ſe trouver une Communauté, choiſiſſez ceux qui vous paroîtront plus propres à la nature des abus que vous avez à réformer, & uſez-en ſelon que la ſageſſe vous l'inſpirera relativement aux circonſtances où vous pouvez vous trouver.

5°. Un moyen qui a réuſſi à d'autres, & que vous feriez bien d'employer, ſeroit, ſi vous vous trouviez à la fin de votre premier triennal, & que vous euſſiez lieu de croire qu'on penſât à vous pour vous continuer; ce moyen, dis-je, ſeroit de parler, peu avant l'élection, à votre Communauté avec beaucoup de modeſtie ſur votre compte, avec tendreſſe & une eſpece de reſpect

pour elle, mais auſſi avec un eſprit de zele pour la régularité. Alors vous prierez qu'on réfléchiſſe bien ſur le choix qu'on ſe propoſe de faire; parce que ſi l'on vous fait l'honneur de penſer encore à vous, vous êtes abſolument déterminée à réformer tel & tel abus. Si malgré cette annonce vous êtes continuée, vous pourrez dès lors même vous aſſurer que vous avez l'eſtime & le cœur du plus grand nombre; & que cette ſeconde élection faite en pareille circonſtance imprimera de la réſerve & une ſorte de timidité aux autres qui peut-être ſe ſeroient oppoſées au bien avec une chaleur & par des intrigues dont vous auriez eu tout à craindre.

6°. Quant à la conduite que vous devez tenir pour venir enſuite à bout de vos deſſeins de réformes, c'eſt celle que nous vous avons inſpirée dans pluſieurs Avis précédens; ſavoir, celle qui tend à vous gagner l'eſtime, le reſpect, l'amour, la confiance de votre Communauté, & qui exige de votre part le bon exemple, la prudence, la bonté, la douceur & la fermeté tout à la fois. Appliquez-vous à tout cela, & vous aurez la conſolation de voir qu'avec quelques ſoins de votre part, les abus tomberont dans peu, pour faire place au devoir & à la régularité.

3e ÉTAT. Une Communauté où les abus & les relâchemens ſont anciens.

En ſuppoſant pour un moment que ce ſoit là la ſituation affligeante où ſe trouve la vôtre, je conviendrai avec vous que le mal eſt bien plus grand & beaucoup plus difficile à guérir : mais je vous dirai auſſi qu'il n'eſt pas ſans remede. Voici ceux que je puis vous propoſer, en vous parlant de pluſieurs moyens propres à opérer une réforme ſalutaire.

1er *Moyen.* Prier beaucoup, & ne pas compter ſur vos talens, ſur vos ſoins, ni ſur ceux de qui que ce ſoit ſans le ſecours de Dieu, de qui ſeul vous devez attendre le ſuccès. Engagez auſſi votre Communauté à vous aider de ſes prieres, en ne lui laiſſant d'abord entrevoir qu'un deſir général d'obtenir du Seigneur la grace de la conduire pour ſon bien & ſa conſolation. Dans les Communautés les moins édifiantes, le Seigneur communément s'y eſt réſervé quelques ames choiſies, de ces ames dont il dit lui-même qu'il ſe plait à écouter les ſoupirs & les vœux. Uniſſez vos prieres aux leurs, & que les vôtres ſoient preſque continuelles.

Demandez avec une humble inſtance au Tout-Puiſſant qu'il daigne vous communiquer une portion de cette divine ſageſſe qui eſt aſſiſe avec lui ſur ſon trône. Parlez-lui de vos projets; expoſez-lui vos penſées, vos inquiétudes, votre foibleſſe, votre incapacité; faites-le avec cette confiance bien fondée qu'il aime tendrement les ames qui ne veulent aimer que lui, & qui travaillent à le faire régner lui-même ſur les cœurs. C'eſt dans elles en effet qu'il ſe plait à faire paſſer les lumieres & la force dont elles ont beſoin pour ſe bien conduire.

Mettez donc votre confiance & toute votre confiance en celui qui tourne les cœurs à ſon gré, & qui ſouvent fait réuſſir les entrepriſes les plus difficiles, par des voies même que jamais nous n'aurions pu imaginer; mais qui ordinairement n'aime à exercer ſon pouvoir plus divin & plus efficace, qu'à proportion de la grande confiance qu'on a en lui. Il ne commandera pas en maître abſolu aux cœurs de vos filles, dont il veut en quelque ſorte reſpecter la liberté; mais il les adoucira, il les perſuadera, il les changera par la

douceur de sa grace. De votre côté, faites ce qui est en votre pouvoir, & en particulier ne manquez point de joindre à la priere quelque exercice de pénitence & de mortification : vous le savez, & Jesus-Christ nous l'a enseigné, que c'est la priere & le jeûne unis ensemble qui obtiennent plus sûrement certaines graces que sollicite le zele & la charité.

2e *Moyen.* Vous faire respecter. J'en ai déja parlé plus haut, & ça été le sujet de l'Avis IXe ; mais voici ce que j'y ajoute, principalement à raison de la circonstance présente où nous vous supposons ici.

1°. Vous devez inspirer du respect pour votre personne, & faire sentir que vous voulez être obéie, puisque cela est nécessaire pour conserver l'autorité que demande votre place. Oui, vous devez le faire sentir, & non pas le dire. Vous parviendrez à vous donner l'autorité nécessaire à vos projets de réforme ; vous y parviendrez, dis-je, non par les menaces, le ton impérieux ; mais par une conduite uniforme de sagesse, de régularité & d'exactitude qui persuade que vous aimez votre devoir, & que votre unique desir pour vos inférieures est qu'elles aiment le leur & en fassent leur bonheur.

2°. Vous devez quelquefois punir, j'en conviens ; mais qu'on reconnoisse que c'est l'amour seul du devoir & du bon ordre qui vous y porte ; qu'on s'apperçoive de la peine que vous en ressentez vous-même. Et puis, s'il est des fautes qu'on ne puisse laisser impunies sans scandale, il en est, sur-tout dans un temps de réforme projetée, dont il faut détourner par l'exhortation plutôt que par les menaces & les châtimens ; comme il est alors des devoirs qu'il est à propos de ne pas encore commander,

mander, mais qu'il ſuffit d'inſpirer par la voie de l'inſinuation, & toujours par l'exemple. Si vous deſirez de ſaintes induſtries, de pieuſes adreſſes pour uſer prudemment & avec ſuccès de ce conſeil, liſez ce qu'en écrit à une Abbeſſe, pour la réforme de ſon Monaſtere, Saint François de Sales, *lett. 54, 63 & 82, nouv. édition.*

3°. S'il arrivoit que quelqu'une de vos inférieures n'eut pas pour vous le reſpect convenable, & vint à vous manquer, ce qui ſeroit d'un mauvais exemple pour les autres, & pourroit empêcher tout le bien que vous vous propoſez de faire; voyez alors ſi les circonſtances où vous vous trouvez vous permettent d'uſer avec ſuccès de cet avis que le même Saint donne à une Supérieure de la Viſitation. . . . » S'il y a quelque » Sœur qui ne vous craigne pas avec aſſez de » reſpect, faites-le lui ſavoir par celle des autres » que vous jugerez la plus propre à cela; non » comme de votre part, mais comme de la ſienne: » & afin qu'en toute façon votre douceur ne » reſſemble point à la timidité, & ne ſoit point » traitée comme cela; quand vous verriez une » Sœur qui feroit profeſſion de n'obſerver pas » ce reſpect, il faudroit doucement & à part » vous-même lui remontrer qu'elle doit honorer » votre office, & coopérer avec les autres à » conſerver en dignité la charge qui lie toute la » Congrégation en un corps & en un eſprit. . . «

4°. En général parlez peu, & agiſſez beaucoup. Faites en ſorte, non dans la vue de vous faire eſtimer, mais pour faire eſtimer la regle, qu'on remarque en vous plus de régularité, de détachement, de recueillement, qu'on n'en remarquoit avant votre ſupériorité. Evitez tout ce qui donneroit à penſer qu'elle eſt pour vous une occaſion

de vous procurer plus de licence & d'aiſance. Loin de vous accorder aucune des commodités que vous refuſeriez à d'autres, vous devez quelquefois vous refuſer celles que vous leur accorderiez. Sans une grande néceſſité que j'excepte, vous le devez dans tous les temps pour mériter l'eſtime & le reſpect de votre Communauté ; mais vous y êtes plus particuliérement obligée pour le temps plus critique où nous vous plaçons.

5°. Il eſt certain que Dieu ſe communique tout particuliérement aux Supérieures qui cherchent à s'unir à ſa majeſté ſuprême par un plus grand détachement de ce qui eſt créé. Il leur donne bien des lumieres ſur les beſoins d'une Communauté, ſur les foibleſſes ou les vertus de celles qui la compoſent. Il leur inſpire bien des choſes dont ſouvent on ne ſent pas l'importance ; mais dont il ſe réſerve le ſecret, qui ne ſe dévoile que par un heureux ſuccès qu'on n'attendoit pas, & que cependant on voit tourner à l'avantage de toute une maiſon. Cela doit ſans doute inſpirer aux inférieures du reſpect & de la ſoumiſſion pour les ordres & les volontés de celles qui les gouvernent : mais encore une fois, pour que les inférieures entrent facilement dans ces diſpoſitions, il faut qu'elles ſoient bien perſuadées que leurs Supérieures ne cherchent réellement que Dieu ; & delà pour celles-ci une grande obligation de ſe montrer en tout vraiment religieuſes & édifiantes.

6°. Pour obtenir, ou conſerver le reſpect de votre Communauté à votre égard, ne dites rien, ne faites rien dont vous ayiez à rougir, s'il étoit connu. Tôt ou tard tout ſe découvre ; agiſſez en conſéquence. Que votre conduite ſoit extrêmement droite ; évitez avec ſoin toute voie tortueuſe & oblique, tout ce qui peut avoir l'air de la

politique & de l'adreſſe purement humaines. Je ne dis pas que vous deviez faire connoître tous vos deſſeins & tous les moyens que vous employez pour les faire réuſſir ; mais je vous dis d'y procéder avec une droiture vraiment évangélique ; ou, ce qui revient au même, avec la ſimplicité & la prudence recommandées par Jeſus-Chriſt ; de ſorte que quelque choſe que ce ſoit qui vienne par la ſuite à ſe découvrir, vous ne puiſſiez en recevoir aucune confuſion, & qu'on ſoit même forcé d'applaudir à la droiture de vos démarches, à la pureté de vos vues, à la ſageſſe même du ſecret ſous lequel vous vous étiez enveloppée.

7°. Comme quelques anciennes Religieuſes pourroient être celles qui s'oppoſeroient davantage à la réforme de vieux uſages auxquels elles ſont faites ; tâchez de gagner leur confiance, ou du moins de les rendre comme malgré elles un peu réſervées dans les réſiſtances que vous avez à en craindre. Pour cela, veillez plus que jamais à faire reſpecter toutes vos anciennes par celles qui ſont plus jeunes, ne permettant jamais que celles-ci s'émancipent au delà des bornes que le devoir leur impoſe, & contribuant à rendre reſpectables celles-là, en les reſpectant vous-même : ſans quoi vous courriez riſque de n'être reſpectée ni des unes ni des autres ; & avec quoi au contraire on ne pourra ſe défendre de vous reſpecter, quand bien même vous n'auriez pas encore gagné la confiance, ce qui viendra peu à peu.

Après avoir donc préparé ainſi les voies à la bonne œuvre, en vous uniſſant à Dieu par la priere & l'exercice des vertus, & en vous conciliant l'eſtime & le reſpect de votre Communauté, vous ferez uſage du moyen ſuivant.

3e *Moyen.* Remonter à la ſource des abus & relâchemens, pour en arrêter plus facilement & plus efficacement les progrès.

1°. Ce mal peut venir de l'endroit même d'où il ſemble à quelques-uns que devroit venir le grand bien d'une maiſon religieuſe. Je parle de la pluralité des Confeſſeurs. Nous en avons traité plus haut, Avis XIXe ; je vous y renvoie. Seulement obſervez ici de ne pas ſupprimer tout d'un coup cette pluralité de Confeſſeurs ; mais contentez-vous d'annoncer que c'eſt-là ce que vous projetez, afin qu'on s'y prépare peu à peu ; & encore attendez le moment propre à en parler. Déclarez-vous cependant pour ne vouloir pas être difficile à accorder que pendant l'année on s'adreſſe à un Confeſſeur extraordinaire, pourvu que cela ne ſoit pas trop fréquent, ſelon que nous avons dit à l'Avis XIXe. Peut-être ſerez-vous obligée d'accorder quelque choſe de plus à quelques anciennes, ſi elles vous en prient. Il ne faut pas vous y rendre difficile, autrement elles pourroient apporter trop d'obſtacles au bien que vous voulez établir. Et puis ſi votre Confeſſeur ordinaire eſt tel que vous devez le choiſir, il aura peu à peu la confiance de tout le monde.

2°. Ce mal peut venir de la fréquentation des Parloirs. Voyez ce que nous en avons dit à l'Avis XXVe, & conduiſez-vous en conſéquence, en uſant encore d'un peu d'indulgence pour quelques anciennes, juſqu'à ce qu'elles prennent ſur cela les ſentimens religieux, que vous tâcherez de leur inſpirer prudemment dans l'occaſion, ſans paroître vouloir attaquer leur irrégularité ſur ce point, mais en leur parlant en général du détachement, & du bonheur d'être à Dieu ſeul.

3°. Ce mal peut venir du peu d'eſtime qu'on

fait de nos ſaintes regles. Nous en avons parlé avec étendue au XXIIIe Avis ; reliſez-le ici avec attention, pour remettre en vigueur ce puiſſant moyen de perfection.

4°. Ce mal peut venir plus particuliérement de l'infraction de la regle du ſilence, que de l'infraction de toute autre regle ; car c'eſt ſur-tout par le défaut de ſilence que s'introduiſent ordinairement dans toutes les maiſons religieuſes les abus & les relâchemens de toute eſpece. Ainſi travaillez à rétablir, & à remettre en vigueur la regle du ſilence ; celle-là ſeule bien pratiquée pourra ouvrir une voie facile aux autres points de réforme ; & vous verrez que ſans y travailler ſi directement, quantité d'abus & de relâchemens tomberont, ſi le ſilence eſt exactement obſervé. Les intrigantes ſe tiendront plus tranquilles, les mécontentes ne communiqueront plus leur mauvaiſe humeur, les curieuſes ne trouveront plus tant d'aliment à leur curioſité & feront moins à charge aux autres ; on ſera comme forcé au recueillement ; les petites paſſions perdront de leurs forces ; on deviendra plus attentif à la voix de Dieu, les remords de conſcience feront plus écoutés, on éprouvera quelques bons deſirs, enfin on ſe déterminera au bien : du moins ces heureux effets du ſilence exact ſe trouveront dans pluſieurs.

5°. Ce mal peut venir encore des manquemens faits à l'égard des exercices ſpirituels. Ces manquemens, il eſt vrai, ſe trouvent toujours avec les relâchemens, quelque ſoit le principe d'où ceux-ci procedent : mais ce que je prétends, c'eſt que les abus & les relâchemens pourroient bien n'avoir d'autre principe que celui-là. On le voit pour quelques ames ; il ne faudroit donc pas être

ſurpris ſi cela avoit lieu pour la plus grande partie d'une Communauté.

Ce n'eſt pas, ſi vous voulez, que l'on manque abſolument aux exercices de piété; mais auſſi il peut abſolument arriver que la plus grande partie s'en acquitte mal, d'où il doit néceſſairement réſulter bien des relâchemens. Or en réformant votre Communauté ſur ce ſeul point, ce qui peut ſe faire avec douceur & ſans qu'on oſe former aucune plainte; elle ſe réformera comme d'elle-même ſur tous les autres points, ſi les abus n'y ſont pas encore bien conſidérables, & s'il s'y trouve aſſez généralement un fonds de droiture & de docilité dans celles qui la compoſent.

Ainſi, tant dans le particulier qu'en public, parlez vous-même, & parlez ſouvent de la maniere de ſe bien acquitter & de profiter des lectures ſpirituelles dont nous avons traité à l'Avis XXIe, des examens, ſur-tout de l'examen particulier, des oraiſons, des Confeſſions, des Communions, de la récitation de l'Office divin, de l'aſſiſtance à la ſainte Meſſe; indiquez les livres où l'on pourra mieux s'inſtruire ſur tout cela; inſiſtez ſur le compte qu'on en rendra à Dieu, comme d'autant de moyens puiſſans de ſanctification, & comme faiſant une grande partie des obligations propres de notre état. Alors, & à l'aide des avis que donnera de ſon côté le Confeſſeur, on connoîtra plus facilement les reproches qu'on a à ſe faire pour tout le détail de ſa conduite, on ſera plus attentif aux touches ſaintes de la grace, on ſe portera peu à peu à en ſuivre plus fidelement les divines inſpirations; en un mot, on ſe réformera à la fin ſoi-même, & comptez que cela aura lieu pour pluſieurs.

6°. Les abus & les relâchemens peuvent avoir

pour principe ou trop de bonté, ou le défaut de zele, de vigilance, de fermeté, & peut-être de lumieres dans vos devancieres. Ne les blâmez en aucune façon; celles qui ont abuſé de leur trop grande facilité en prendroient occaſion de concevoir contre vous des préventions qui mettroient obſtacle au bien, & vous ſuppoſeroient de l'orgueil, de la févérité, une mauvaiſe volonté, &c. Parlez au contraire avec eſtime des Supérieures qui vous ont précédée; laiſſez croire qu'elles avoient de bonnes vues, des talens, qu'elles ont gouverné avec ſageſſe, & que les circonſtances où elles ſe ſont trouvées ont pu demander la conduite qu'elles ont tenue; enfin, ménagez-les beaucoup, ſur-tout s'il en eſt encore quelqu'une dans la Communauté.

Mais auſſi faites entendre qu'une Supérieure ne peut elle ſeule, & en auſſi peu de temps remédier à tout, qu'elle laiſſe à celle qui la ſuit le ſoin d'achever, ou même de commencer un ouvrage qu'elle n'a pu faire, à raiſon de certains obſtacles contre leſquels il n'auroit pas été prudent de vouloir ſe roidir; que les circonſtances préſentes vous paroiſſent favorables, que vous devez en profiter, & que vous eſpérez trouver dans le grand nombre de la bonne volonté à vous ſeconder en tout, &c. Vous direz cela, ou d'autres choſes ſemblables, ſelon que vous trouverez dans les eſprits plus ou moins d'oppoſition à vos vues.

7°. Les abus & les relâchemens peuvent avoir une autre ſource, & à laquelle ſouvent on ne fait point d'attention. Chaque Supérieure a ſes idées, & fait du bien à ſa Communauté ſelon que ſes idées ſont plus ou moins parfaites. Il en eſt qui par zele donnent des ordres pour maintenir la régularité ſur tels & tels articles. Il en eſt d'autres

qui par excès de bonté accordent telle ou telle dispense, & laissent tomber par le non-usage des points importans de régularité : je puis en dire autant des Supérieurs majeurs, du moins par proportion. Or que fait-on ? On a grand soin de conserver l'usage de toutes les dispenses & permissions qui favorisent la nature ; on en demande d'autres encore à une nouvelle Supérieure, à un nouveau Supérieur ; & en même temps on laisse tomber les réglemens faits précédemment pour le bien de la régularité : delà nécessairement bien des abus & des relâchemens.

Ce n'est pas qu'une Supérieure, ni même qu'un Supérieur aient prétendu rien ajouter aux Constitutions, ou à la regle : mais les réglemens de l'un & de l'autre sont des explications de la regle, des appuis à la regle, que les mauvaises interprétations qu'on lui donnoit, du moins par la conduite, ont rendu nécessaires ; & c'est cela que vous devez maintenir & faire maintenir par l'autorité du Supérieur. Sans quoi tout ce que vous pourrez faire de bien tombera infailliblement ; sans quoi encore vous pourriez ne pas même réussir à faire aucun bien pour le temps de votre supériorité ; parce que vos ordres ne seront regardés que comme des ordres momentanés ; on ne les suivra pas, ou bien on ne les suivra qu'à demi, qu'avec contrainte, sans s'y affectionner, & cela dans l'espérance d'en revenir sous un autre gouvernement.

Je conviens qu'une Supérieure & même qu'un Supérieur peuvent absolument avoir fait des réglemens, qui bien pesés en eux-mêmes & d'après l'expérience, seroient capables de nuire plutôt que de servir à la régularité. Hé bien, faites rectifier ceux-là par le Supérieur actuel, si son autorité y est nécessaire ; mais n'omettez rien pour conserver

aux autres toutes leurs forces ; cela eſt plus important que je ne puis le dire.

8°. Enfin, les abus & les relâchemens, ce mal ſi déplorable & malheureuſement trop commun, peut avoir pris ſa ſource dans la lâcheté de quelques particulieres, qui, pour ſatisfaire leurs penchans ennemis de la gêne, & amis des commodités & des diſſipations, en ont entraîné d'autres dans leur parti par le moyen de petites amitiés qu'elles leur ont faites, ainſi que par des diſcours peu religieux ſur la conduite des Supérieures & ſur la conduite de celles qui paſſent pour ferventes, régulieres, ſoumiſes.

N'attaquez pas ce petit corps qui ſeroit redoutable par ſon union ; il vous oppoſeroit de tous côtés toutes ſortes d'obſtacles & de réſiſtances. Mais ſans paroître l'avoir en vue, contentez-vous pour premieres attaques de reprendre tantôt une de celles qui le compoſent, tantôt une autre, d'abord ſur un point, puis ſur un autre point de regle ; & vous en trouverez aſſez d'occaſions. Commencez par reprendre avec bonté, toujours préſentant la regle, votre devoir, les obligations de votre charge : enſuite vous irez plus loin, plus en avant & avec plus de fermeté, ſelon que vous aurez pris plus ou moins d'aſcendant ſur ces perſonnes.

Je viens de vous indiquer les ſources des abus & des relâchemens qui s'introduiſent dans les Communautés religieuſes. Ceux de la vôtre, s'il y en a, viennent ſûrement de quelqu'une de ces ſources, vraiſemblablement de pluſieurs, & peut-être de toutes : eſſayez donc de ce que je viens de vous propoſer pour arrêter les progrès du mal, en l'attaquant dans ſes principes. Venons à préſent aux autres moyens de réforme.

4e *Moyen.* Ne vous propoſez point de tout réformer en même temps ; ce ſeroit trop entreprendre, ce ſeroit vous préparer à vous-même plus de difficultés & d'obſtacles ; & vous verriez qu'on ſe mettroit en garde contre tout ce que vous pourriez demander de plus facile même & de plus autoriſé par nos Conſtitutions. Procédez doucement & prudemment dans cette affaire ; allez pied-à-pied ; commencez par où il vous paroîtra plus aſſuré de réuſſir ; puis au bout de quelque temps vous irez plus en avant, ſans laiſſer appercevoir juſqu'où vous prétendez aller. Dans tout, que vos démarches ſoient accompagnées de douceur & de politeſſe, encourageant les unes, louant les autres, ménageant, autant qu'il ſera poſſible, l'amour propre & la délicateſſe de toutes.

Après avoir gagné un point, & lorſqu'il ſera bien établi, faites remarquer le bon ordre & la tranquillité qui en réſultent pour la Communauté ; rappelez chacune de celles qui ſont plus fideles, rappelez-les à la paix plus grande qu'elles éprouvent au dedans d'elles-mêmes, par la raiſon que l'obſervation de ce ſeul point leur a fait éviter bien des fautes. Cela vous aidera à vous inſinuer dans les cœurs, à gagner leur confiance, & vous autoriſera par conſéquent à demander quelque choſe de plus, quand vous jugerez que le temps y eſt convenable.

Peut-être à la fin obtiendrez-vous tout ce que vous ſouhaitez, Dieu voulant bénir plus abondamment vos ſoins. Peut-être auſſi n'en obtiendrez-vous qu'une partie, Dieu ayant des raiſons connues de lui ſeul pour le permettre ainſi. Mais n'épargnez rien pour faire entrer dans vos vues, celles ſur qui vous prévoyez qu'on jetera un jour les yeux pour vous ſuccéder ; afin qu'elles ſou-

tiennent votre ouvrage, ou qu'elles achevent ce que vous n'aurez pu que commencer.

5e Moyen. Prenez garde que le terme de réforme ne vous échappe jamais. Quoique dans le fond la vie de toute bonne Religieuse, ainsi que celle de toute ame sainte, doive être employée à se réformer sans cesse; cependant le terme de réforme est comme un cri de menaces & de guerre pour des filles irrégulieres; il ne signifie pour elles que dureté excessive, que nouveau joug, que joug insupportable; tandis que le fruit de chacune de leurs retraites, que je suppose qu'elles font exactement tous les ans, devroit être la pratique de tout ce que vous voudriez exiger d'elles. Contentez-vous donc de parler de tel article des regles ou des Constitutions qui n'est pas observé, & dont Dieu doit vous demander à toutes, mais à vous plus qu'à toute autre, un compte si rigoureux.

En effet, ce ne sont pas les nouveaux réglemens qui servent beaucoup; ils sont souvent une preuve de foiblesse dans celles qui gouvernent; & loin de donner une nouvelle force aux Constitutions, ils leur nuisent, parce qu'ils sont regardés comme une surcharge, à laquelle on ne se soumet que par contrainte, & souvent pour laisser-là des points essentiels des Constitutions, dont quelquefois on presse moins l'observation, que celle de ces arrangemens passagers.

C'est donc sur-tout de la regle & des Constitutions qu'il faut presser l'observation. Il faut sans doute l'exiger aussi pour de nouveaux ou anciens réglemens faits par une Supérieure, ou un Supérieur majeur; mais, comme je l'ai dit plus haut, en tant qu'ils sont une confirmation, ou une explication de la regle & des Constitutions qu'on

interprétoit mal, ou en ne leur donnant pas toute l'étendue convenable, ou autrement.

6e Moyen. Armez-vous de patience, de courage, de conſtance ; & ne vous effrayez point de quelques troubles & murmures qui ne manqueront pas de s'élever ; vous devez vous y attendre. L'enfer eſt ennemi de toute maiſon religieuſe où regne la régularité qui eſt un triomphe pour Jeſus-Chriſt ; & afin de l'y détruire, il cherche toutes les occaſions de troubler la paix & l'union dont on y jouit. Le démon laiſſe en poſſeſſion d'une paix apparente les Communautés irrégulieres, parce qu'elles ne peuvent faire aucun tort à ſon empire. Mais s'il apperçoit qu'on veuille rétablir l'ordre & la ferveur dans quelqu'une, il met tout en œuvre pour l'empêcher. Il cherche d'abord les ſujets propres à ſeconder ſes efforts, & en les flattant ſur leurs foibleſſes mêmes & leurs travers qu'il ſait leur juſtifier, il s'en ſert pour les animer contre le bien.

Bientôt on voit des anciennes dont le pli eſt pris, & qui juſques-là ont mené une vie lâche ; des eſprits orgueilleux pleins de confiance en leurs propres lumieres & entêtés de leur mérite prétendu ; des filles intrigantes qui s'applaudiſſent d'avoir trouvé occaſion de ſe faire valoir & de déployer tout leur funeſte talent ; des génies bornés ou mélancoliques qui s'effrayent de tout & reçoivent toutes les impreſſions qu'on leur donne ; des ames fieres & groſſieres à qui les inſultes même coûtent peu : bientôt, dis-je, on les voit ſe réunir toutes pour mettre obſtacle au bien, & ſeconder avec une complaiſance ſans égale dont elles ne s'apperçoivent pas, les criminels deſſeins du démon, qui n'a pas grande peine à les ſéduire par les motifs les plus ſpécieux,

même par ceux de paix, de charité, de zele.

Alors vous n'entendrez que plaintes, que murmures; tout semblera devoir se renverser. Peut-être vous-même serez-vous en but aux satyres & aux saillies les moins mesurées; mais vous devez vous attendre que des filles qui n'ont aucun égard pour les volontés de Dieu, n'en auront guere pour votre place, & encore moins pour votre personne. Peut-être encore apprendrez-vous qu'elles ont déja en leur faveur des décisions qu'elles font sonner bien haut, des décisions de Casuistes ou peu zélés, ou peu expérimentés, ou trompés, comme c'est l'ordinaire; car de pareils sujets ont une adresse merveilleuse à tout déguiser pour exciter la compassion de ceux qu'elles consultent, & en obtenir un jugement favorable à leurs desirs.

Ne vous laissez point ébranler par tout cela. Priez beaucoup le Seigneur, sa très-sainte Mere, & les Anges gardiens de vos filles. Dites aux plus échauffées qu'elles doivent se défier de leurs émotions, qui ne peuvent être une marque que Dieu les anime de son esprit, & attendre qu'elles soient dans le calme, pour examiner le tout de sang froid, & dans la vue du salut & de l'éternité. Préparez les moins ardentes à écouter vos raisons, en disant que vous souhaitez qu'elles soient pesées par toutes; que vous voulez, avant que de rien statuer, prendre tout le temps nécessaire; mais que vous demandez aussi que votre Communauté s'en donne pour examiner, avant que de crier & de se plaindre.

Vous en trouverez qui auront assez de docilité pour vous écouter, assez de droiture pour vous approuver, & peut-être assez de bonne volonté & d'adresse pour en gagner d'autres. Vous en profiterez pour défendre les petites assemblées, les

complots, assurant que vous ne voulez que la paix, mais qu'on ne peut que trouver bien que vous demandiez qu'on agisse avec la tranquillité, la maturité & la pureté de vue que vous vous proposez de le faire.

Après quoi recommandez beaucoup que l'on prie à ce sujet, & indiquez des prieres communes pour supplier le Seigneur de ne permettre pas que vous vous trompiez dans ce que vous vous proposez, ni qu'aucune de la maison se trompe dans le jugement qu'elle en portera. Faites bien observer que c'est-là un puissant secours pour être éclairé, puisque Dieu a promis d'exaucer sur-tout l'union des prieres de plusieurs, & qu'assurément Dieu qui est la vérité même ne peut nous tromper dans ce qu'il nous inspirera. Ajoutez que sans doute il ne s'en trouvera aucune dans votre Communauté qui voulut s'abuser au point de craindre de voir clair & de connoître la volonté de Dieu.

En un mot, usez de toutes les saintes industries, prenez toutes les mesures que la prudence & les circonstances vous suggéreront. Par-là néanmoins vous ne gagnerez pas encore tout ce que vous pourriez desirer ; mais du moins vous diminuerez les obstacles, les esprits seront moins opposés à vous écouter ; & si tout n'est pas remis dans un grand calme, vous aurez pourtant la consolation de voir la tempête s'appaiser insensiblement, & vous donner le loisir de pourvoir à la sûreté du navire agité qui vous a été confié, & de le conduire enfin après bien des orages & des dangers à sa premiere destination.

7e *Moyen.* Dans le temps employé à la réforme, veillez sur celles qui sont bien intentionnées. Encouragez-les à ne se pas troubler plus que vous des murmures des autres ; mais défendez-leur de

toute votre autorité de leur faire aucun reproche, & de vouloir les prêcher autrement que par le bon exemple. Engagez-les à garder un profond ſilence ſur le bien qui ſe projette, ne leur permettant que ce ſeul mot dit encore avec un air & un ton de modeſtie : *Nous voulons ſuivre notre regle & les volontés de nos Supérieurs, pour aſſurer notre ſalut.* Engagez-les auſſi à en uſer à l'égard des irrégulieres avec beaucoup de condeſcendance & de prévenance même, ſans ſe rebuter de leurs reproches ou de leurs mauvaiſes façons, qu'elles doivent ſouffrir en toute patience, & priant pour elles avec d'autant plus de ferveur qu'elles auroient plus à en ſouffrir ; car c'eſt-là un moyen puiſſant pour toucher le cœur de Dieu, & attirer ſes bénédictions ſur la bonne œuvre.

8e Moyen. Une grande partie des obſtacles ſeroient plus facilement levés, & le bien de la réforme s'avanceroit beaucoup plus vîte, ſi vous pouviez procurer à votre Monaſtere une retraite générale de huit jours au moins. Mais comme il eſt d'une extrême importance que cette puiſſante reſſource ait ſon effet, le mal devenant preſque incurable, ſi elle ne le guérit pas, ou n'en avance pas la guériſon ; n'épargnez rien à chercher, pour donner cette retraite, un homme zélé qui connoiſſe les maiſons religieuſes, qui ait du talent pour expliquer toute l'étendue des devoirs, & qui, pour porter à les remplir, ſache préſenter avec force & douceur les grandes vérités du Chriſtianiſme, ſans cependant donner dans un rigoriſme qui révolteroit & empêcheroit même d'acquieſcer à ce qui ne le ſeroit pas ; un homme qui par la lumiere & l'onction qu'il aura montrées en chaire, gagne la confiance au ſaint Tribunal, où le fruit ſera plus grand, plus ſolide, & qu'il

pourra après la retraite ſoutenir par la continuation de ſes ſages avis.

On a vu de ces retraites produire le plus grand changement dans plus d'une Communauté. A l'exception de deux ou trois de ces ames (telles qu'il peut s'en trouver dans les maiſons les plus édifiantes) qui crient contre toutes les vérités qu'on leur a prêchées, comme étant préſentées pour damner & déſeſpérer, & qui cependant ont à ſe faire en ſecret des reproches beaucoup plus ſérieux que ceux qu'on a pu leur faire en public & d'une maniere générale; de ces ames qui ſont bien déterminées à ne ſe réformer ſur rien; de ces perſonnes en un mot qui, ſelon qu'en parle Surin, (*t. 2. l. 51.*) » ont une tête de fer & une poitrine » d'airain pour la grace; qui mettent leur géné» roſité à ne fléchir jamais, à braver tout, & » qui ſeront la proie délicieuſe des démons: « à l'exception, dis-je, de deux ou trois ſujets ſemblables, on a vu les ferventes animées d'un nouveau feu, & embraſées d'un plus ardent deſir d'avancer dans la voie de perfection; les tiedes ſe relever de leur langueur, & marcher avec plus de courage & de conſtance; des ames même criminelles (car il peut abſolument s'en trouver de cette eſpece) atteindre d'abord les plus ferventes, & même les ſurpaſſer bientôt en régularité, en piété, en humilité, en recueillement, en mortification, en toutes les vertus religieuſes.

Si une retraite générale produiſoit chez vous un effet auſſi étendu & auſſi conſolant, vous n'auriez pas beſoin de procéder avec la prudente lenteur que je vous ai conſeillée en expoſant plus haut le 4e Moyen. En ce cas, & en tout cas ſemblable, par exemple ſi c'étoit le vœu du très-grand nombre, vous pourriez travailler à la réforme

réforme de tout ce qui en a besoin, & en est susceptible ; vous le devriez même pour ne pas laisser se ralentir la sainte ardeur de vos filles qui vous y invite, & aussi pour l'entretenir par tous les secours qu'en fourniroit la réforme elle-même.

9e *Moyen.* Si vous ne voyiez aucun lieu d'espérer pouvoir rien avancer par vous-même, par voix d'insinuation, & par les autres moyens que nous venons d'indiquer, vous devriez alors vous faire appuyer par l'autorité du Supérieur majeur ; puisqu'enfin vous êtes obligée en conscience à procurer la régularité dans votre Monastere, en en corrigeant les abus & les relâchemens ; & vous êtes obligée aussi à y employer toutes les voies que Dieu & l'Eglise vous en présentent. Seulement pesez prudemment & avec beaucoup d'attention, quand & comment il conviendra que vous mettiez en œuvre cette derniere ressource.

Un Supérieur majeur, dans une des visites qu'il doit par sa charge faire chez vous, & où il parleroit à toutes vos filles en particulier, & s'informeroit exactement où l'on en est sur chaque point, ou du moins sur les principaux points des Constitutions, en pourroit prendre occasion d'agir efficacement selon vos vues, & avec assez de prudence, sans donner lieu à soupçonner que bien foiblement, que c'est à vos prieres & à vos instances.

N'usez cependant de ce moyen qu'à la derniere extrêmité, sur-tout si vous ne pouvez empêcher qu'on ne devine qu'il est employé à votre sollicitation. En général, pour guérir une maladie de cette nature avec moins de contradiction, & pour prévenir plus sûrement l'aliénation des cœurs qui est un obstacle à tout bien, il faut commencer par les remedes les plus doux,

& ne venir que par néceſſité aux remedes violens.

Outre cela, il eſt du bon gouvernement que l'autorité d'une Supérieure ſe ſoutienne par elle-même, ſans emprunter des appuis étrangers, ce qui l'affoibliroit infailliblement en diminuant l'eſtime & la confiance. Ce moyen ſera donc pour vous la derniere reſſource ; vous n'y aurez recours qu'après avoir épuiſé toutes les autres, ou bien dans le cas où il ne vous auroit pas été poſſible de les employer.

Ce que je viens de dire néanmoins n'empêche pas que dans chaque viſite générale que fait un Supérieur majeur, dont la prudence & la grande modération vous ſeroient bien connues, vous ne lui préſentiez l'état où ſe trouve votre Monaſtere par rapport à la régularité, ſauf à vous à lui expoſer les moyens que vous vous propoſez de mettre en œuvre, avant que de recourir à ſon autorité. Voilà ce que je puis dire de mieux en parlant plus en général ſur cet objet.

Conclusion. Je viens de vous préſenter bien des moyens, pour réformer les abus & les relâchemens qui auroient pu s'introduire dans votre Communauté. Mais ſi après les avoir tous, ou preſque tous employés, il reſte quelques-unes de vos filles qui refuſent encore de ſe rendre, ne vous en étonnez & ne vous en découragez point. L'eſſentiel eſt que vous ayiez gagné le gros de la Communauté, & que vous puiſſiez mettre ſur le bon pied votre jeuneſſe. Les ſujets qui lui ſuccéderont, on leur fera prendre ſans peine le chemin de la régularité, ſur-tout en veillant à ce qu'ils ne ſe lient point aux perſonnes moins régulieres. Pour celles que l'opiniâtreté, l'aveuglement retient encore, ſupportez-les, faites-leur politeſſe, cherchez même les occaſions de les obliger en tout

ce que le devoir peut vous permettre ; & fermez les yeux sur bien des choses que vous ne pourriez aisément empêcher, principalement à l'égard des anciennes que vous devez plus ménager. Mais tenez ferme, & sans exception de personne, à ne mollir jamais sur ce qui seroit essentiellement opposé aux obligations religieuses, comme la propriété & l'indépendance défendues par le vœu de pauvreté, &c. Votre conscience y seroit engagée. Peut-être que le temps, la patience, la priere, quelques mots de salut, quelques douces exhortations, &c. pourront un jour servir à ramener les plus obstinées ; car enfin il ne faut jamais désespérer des grandes miséricordes du Seigneur.

Si vous ne pouviez parvenir à faire le bien même que je viens de supposer en dernier lieu, & vis-à-vis du gros de votre Communauté, ne vous affligez point avec excès ; adorez avec soumission, avec amour la volonté de Dieu, qui peut-être veut vous faire gagner tout le mérite de l'entreprise, & vous garantir en même temps des dangers de l'amour propre, se réservant à ne montrer le fruit de toutes vos peines à votre Communauté, & à ne l'en faire jouir que sous un autre gouvernement, ou même seulement après votre mort.

Si vous souhaitez un bon supplément à quelques points que j'aurois omis, ou que j'aurois traités trop superficiellement sur ce sujet, principalement pour les circonstances où il ne seroit pas prudent d'entreprendre une réforme générale ; lisez attentivement cet extrait d'une lettre de M. de Fenelon à un Supérieur de Communauté.

» Vous vous laissez trop aller, Monsieur, à la » vivacité de vos sentimens. Vous ne vous êtes » point mis dans la place où vous êtes : c'est la

» providence qui vous y a engagé. Dieu ne de-
» mande point l'impoſſible. Vous n'aurez à lui
» rendre compte que des choſes que vous aurez
» pu faire. . . .

» On trouve par-tout, quand on gouverne, des
» eſprits indociles, & qui refuſent de porter le
» joug. Si vous voulez gagner à Dieu vos infé-
» rieurs, ne vous mettez point d'abord dans l'eſ-
» prit un projet de régularité trop exacte. Vous
» n'en viendriez pas à bout ſur des eſprits qui ne
» ſont point accoutumés à porter ce joug. Mais
» faites-vous aimer, & faites ſentir que vous
» aimez Dieu. Accoutumez ceux que vous gou-
» vernez, à vous montrer leurs imperfections
» avec confiance : montrez-leur un cœur de pere,
» & une condeſcendance qui aille auſſi loin que
» les regles eſſentielles le permettront : attendez
» un chacun ſelon ſon beſoin. Conduiſez-les, non
» par des déciſions générales, mais en vous pro-
» portionnant au beſoin d'un chacun. Il faut ſe
» faire tout à tous par un diſcernement de grace,
» & ſupporter les foibles, pendant qu'on perfec-
» tionne les forts. On voit même ſouvent le bout
» de ſon autorité ; ſi on la vouloit pouſſer trop
» loin, on révolteroit la multitude.

» Il faut avoir égard à l'état où l'on a pris les
» inférieurs, & ſe ſouvenir des indiſpoſitions où
» l'on les a trouvés, pour ſe contenter de peu.
» Ce n'eſt pas qu'on rabatte rien de la loi de Dieu,
» ni des regles de ſon état : mais on tolere ce
» qu'on ne ſauroit empêcher ; on attend, on eſ-
» pere ; on montre de loin le but, on tâche d'en-
» courager ceux qui n'oſent même le regarder ;
» on les accoutume peu à peu à faire les premiers
» pas. Dieu donne la bénédiction à cette conduite
» douce & patiente. C'eſt l'œuvre de la foi, où

» l'on travaille dans les ténebres, ſans voir le » fruit de ſa peine. On ne ſent dans les inférieurs » que molleſſe, murmure, diviſion, mécompte, » traverſes : mais parmi toutes ces épines qui » couvrent toute la face de la terre, il croît un » peu de bon grain ; & c'eſt pour ce bon grain » que Dieu nous met à tant d'épreuves.

» Je ſouhaite fort que vous ayiez le cœur en » paix dans vos fonctions ; & que faiſant le bien » que l'état des choſes vous permet de faire, vous » attendiez ſans trouble, que Dieu diſpoſe les » eſprits à vous laiſſer faire un bien plus parfait » & plus étendu. Il faut laiſſer raiſonner chacun » ſelon ſes préjugés. Après avoir tâché de dire la » vérité & de la développer, il faut attendre » qu'elle faſſe elle-même ce que nous ne pouvons » pas exécuter, qui eſt de perſuader les hommes » & de ſe faire aimer d'eux. Faites donc ce que » vous pourrez au jour la journée, & ne pré- » tendez pas procurer la gloire de Dieu plus qu'il » ne la veut. Contentez-vous du pain quoti- » dien de ſa volonté ; que voulez-vous de plus ?

» Liſez ; mais préférez l'oraiſon à la lecture des » livres de ſcience. . . . C'eſt dans la priere ſeule » que vous trouverez le conſeil, le courage, la » patience, la douceur, la fermeté, le ménage- » ment des eſprits. C'eſt-là que vous apprendrez » à gouverner ſans trouble. C'eſt dans le ſilence » que Dieu vous ôtera votre eſprit, pour vous » donner le ſien. Il faut qu'il ſoit lui ſeul tout en » toutes choſes. Quand Dieu ſera tout en vous, » il atteindra d'un bout à l'autre avec force & » douceur. Priez donc pour toutes choſes : vous » ne ſauriez trop prier. Si vous décidez & ſi vous » agiſſez ſans priere, votre propre eſprit vous » agitera beaucoup, vous attirera bien des con-

» traditions, vous causera des doutes & des in-
» certitudes très-pénibles, & vous vous épuiserez
» à pure perte : mais si vous êtes fidele à la priere,
» votre Purgatoire se changera en un Paradis
» terrestre, & vous ferez plus de bien en un
» jour dans la paix, que vous n'en faites en un
» mois dans le trouble. . . . « (*Let.* 249.)

Nous allons traiter un sujet où vous pourriez bien trouver des abus d'une autre espece à réformer, & qui ne doivent guere être moins l'objet de votre vigilance & de votre zele.

XLII. AVIS.

Pensionnaires.

JE partagerai ce sujet en trois parties. La premiere contiendra des avis plus généraux sur des matieres détachées, & qui vous regardent plus personnellement. La seconde renfermera des avis qui tendent plus directement à la bonne éducation, & qui vous concernent conjointement avec une premiere Maîtresse sur-tout. Dans la troisieme je parlerai de l'importance du choix qu'on doit faire de celles que l'on place à la tête des Pensionnaires.

Iere PARTIE. *Avis plus généraux & détachés.*

1°. A l'entrée de vos Demoiselles Pensionnaires, réduisez à la modestie chrétienne le luxe qu'elles peuvent avoir apporté, chacune selon son état & sa condition. Mais plus que cela, ne souffrez point qu'elles deviennent plus mondaines chez vous & plus vaines, qu'elles ne l'étoient en y entrant ; ni qu'on puisse dire à la honte de votre

Monaſtere, ce qui ſe dit à celle de bien d'autres, que ce ſont les Religieuſes qui les ont obligées à ces vanités diſpendieuſes dont les familles bien réglées ou d'une fortune moins aiſée n'ont que trop de ſujet de ſe plaindre.

2°. Cet abus vient ſouvent auſſi de ces jeunes perſonnes elles-mêmes. Leur grand goût eſt la parure, elles aiment à en parler, elles ſouffrent de vivre avec d'autres qui les ſurpaſſent de ce côté-là, elles veulent les égaler, ou en approcher, & deviennent vaines par imitation, ou plutôt par jalouſie. Ce goût, mauvais ſans doute, & qui concentre preſque pendant toute leur vie dans de petites idées tant de femmes du monde, qui d'ailleurs pourroient avoir un mérite ſolide, il faut tâcher de n'en laiſſer à vos Penſionnaires que ce que peut inſpirer la décence de l'état, appréciée cependant ſur les vraies regles du Chriſtianiſme. Pour les préparer à penſer juſte à ce ſujet, & auſſi pour parer à bien des inconvéniens pour le temps qu'elles ſont entre vos mains, en prémuniſſant de bonne-heure les unes contre la fierté & le mépris dédaigneux, parce qu'elles ſeroient mieux parées ; les autres contre l'ambition & la jalouſie, parce qu'elles ſeroient moins bien miſes ; ne pourriez-vous point exiger pour toutes (comme on l'a fait avec ſuccès dans plus d'un Penſionnat) un habillement uniforme & modeſte, tel qu'il ne ſeroit ni trop diſpendieux, ni trop élégant pour celles qui ſont d'une condition médiocre ; ni trop mince, ni trop abaiſſé pour celles qui ſont d'un état plus élevé. Voyez ſi les circonſtances où vous vous trouvez vous permettent d'eſſayer l'exécution de ce projet.

3°. Ne manquez point de donner à vos Penſionnaires toutes les choſes dont vous êtes convenue

en les recevant chez vous, tant pour le logement que pour la nourriture, & ſans en rien retrancher. Vous devez veiller de près à ce que cela ſoit exactement obſervé, parce que la penſion exigée eſt en proportion de vos conventions, & que vous êtes obligée en conſcience de maintenir l'exacte exécution de vos engagemens. Vous le devez auſſi à l'honneur de votre maiſon, comme au bon état & au ſoutien de votre Penſionnat, qui ſe détruiroit bientôt, ſi l'on y étoit mal logé, mal nourri & mal gouverné.

4°. Ne ſouffrez point que vos Penſionnaires ſortent ſouvent; les fréquentes ou longues abſences qu'elles font pour aller dans le monde, même chez leurs parens, ne ſervent qu'à les dégoûter de l'aſſujétiſſement & des devoirs, qu'à les déranger & qu'à empêcher les progrès dans les ſciences qui leur ſont enſeignées. Elles rentrent ordinairement plus diſſipées, plus indociles qu'elles n'étoient auparavant; ce n'eſt même qu'avec beaucoup de temps & de peine qu'on peut leur faire regagner tout ce qu'une ſortie quelquefois de peu de jours leur a fait perdre de toutes manieres.

5°. Un grand abus qu'il ne faut point ſouffrir, & qui rendroit les ſorties plus longues ou plus fréquentes, ce ſeroit de rendre à une Penſionnaire l'argent de ſa penſion, correſpondant au temps qu'elle paſſeroit chez une parente ou une amie qui voudroit lui ménager ce profit. Si c'étoit à l'inſu de ceux qui payent cette penſion, ce ſeroit diſpoſer contre leur intention d'un argent qu'ils vous ont donné pour mettre ces jeunes perſonnes en état & en place de pouvoir recevoir la culture dont elles ont beſoin, ce qui ne ſe peut quand elles s'abſentent; & par conſéquent ce ſeroit diſpoſer du bien d'autrui ſans la volonté du maître,

ce qui eſt, vous le ſavez, défendu par la loi de Dieu.

6°. Un point d'une grande importance, eſt d'empêcher les liaiſons d'affection des grandes Penſionnaires avec les Religieuſes, & ſur-tout avec les jeunes Religieuſes; ces liaiſons ne pourroient que nuire beaucoup aux unes & aux autres. Vous en voyez auſſi-bien que moi les raiſons; ainſi je ne m'arrêterai point ici à vous les déduire.

7°. Je n'en dis pas autant de la liaiſon qui viendroit d'une ſage confiance que pourroit avoir une jeune Penſionnaire en une Religieuſe ancienne, réguliere, fervente. Cette ſorte de liaiſon ne pourroit qu'être utile à la jeune perſonne, ſans nuire en aucune façon à la Religieuſe, qui, d'ailleurs étant réguliere, comme nous le ſuppoſons, n'y perdroit pas le temps qu'elle doit à ſes devoirs. Je pourrois parler à peu près de même des Religieuſes qui verroient des Penſionnaires leurs parentes, & qui ne les verroient que pour aider à leur éducation par de ſages avis. Cependant s'il ſe trouvoit à tout cela quelque inconvénient, quelqu'il pût être, il faudroit ou rompre la liaiſon abſolument, ou du moins, ſi cela ſuffit pour parer à tout, y mettre des bornes.

8°. Si quelqu'une de vos grandes Penſionnaires paroiſſoit avoir de la vocation pour entrer chez vous, & montroit du deſir de fréquenter le Noviciat & la Communauté; ne permettez ni l'un ni l'autre; l'expérience apprend que cette liberté ne fait ſouvent qu'affoiblir la vocation, ou la faire changer d'objet pour prendre parti ailleurs, & cela pour deux raiſons ſur-tout.

La premiere, parce que le charme de la nouveauté, qui ſert de ſoutien dans les difficultés des commencemens, tomberoit inſenſiblement, &

manqueroit enſuite dans le temps où il ſeroit plus profitable : au lieu que le refus que vous ferez de cette fréquentation ne pourra que donner une plus grande ardeur aux deſirs.

La ſeconde, parce que la liberté qu'on accorde à une Penſionnaire en pareille circonſtance, lui donnant lieu de tout voir, de tout entendre, & à certains eſprits moins raiſonnables de lui parler moins raiſonnablement, & peut-être peu religieuſement; cette Penſionnaire en conſéquence peut perdre le deſir, l'amour & l'eſtime de l'état religieux, ou du moins changer ſon inclination pour votre Monaſtere, & en prendre pour un autre: & par-là vous vous trouverez privée d'un bon ſujet que Dieu vous deſtinoit.

9°. Tenez donc ferme pour empêcher cette fréquentation; mais de maniere à ne point rebuter une prétendante. S'il faut abſolument ſe relâcher de quelque choſe, ſur-tout à l'égard de certain ſujet plus méritant, & à qui un refus opiniâtre pourroit occaſionner le découragement, & un dégoût même de ſa vocation; accordez-lui la liberté d'aller au Noviciat ſeulement, & encore rarement. Accordez-lui auſſi de voir de temps en temps quelque Religieuſe en qui elle auroit confiance, & qui ſeroit en état de la bien guider. Mais faites en ſorte qu'on uſe tellement de cette permiſſion, & prenez alors de telles précautions, que vous n'ayiez à craindre aucun des inconvéniens que nous venons de vous faire appercevoir.

10°. Il eſt pluſieurs prétendantes qui, avant que d'entrer au Noviciat, ont un éloignement naturel & une grande répugnance pour l'exercice de l'inſtruction de la jeuneſſe, & pour les claſſes ſur-tout, quoique l'inſtruction ſoit le principal objet de votre Inſtitut. Il ne faut ni vous alarmer

de leur répugnance ſur ce point, ni leur faire non plus entendre qu'elles y ſeront peu employées. Au contraire il faut leur inſpirer une grande eſtime pour cette fonction, les engager à s'y éprouver un temps ſuffiſant, ſans ſe rebuter des premieres difficultés qu'elles y trouveront; & leur dire qu'alors elles ſeront plus en état de juger ſi leur répugnance eſt invincible, ou ſi elle n'eſt qu'une pure tentation du démon, qui ſe plaît à inſpirer du dégoût pour un emploi où l'on a un moyen ſi facile de glorifier Jeſus-Chriſt, en jetant dans de jeunes cœurs des ſemences fécondes de piété & de vertus.

11°. En général les Demoiſelles d'un certain âge, & les Dames en chambre font ordinairement un grand tort aux Communautés Religieuſes. Elles y apportent ſouvent l'eſprit du monde & un goût de diſſipation qu'il eſt fort à craindre qu'elles ne communiquent. Pluſieurs d'elles peu accoutumées à s'occuper, à ſavoir ſe ſuffire à elles-mêmes, cherchent, pour ſe tirer de leur ennui, à former des liaiſons au dedans, auxquelles on ſe livre, & trop ſouvent aux dépens du recueillement religieux & de la régularité. Elles gagnent quelquefois de bonnes Religieuſes qui leur plaiſent, & qui cedent par une complaiſance trop foible à leurs avances de politeſſe & d'amitié; mais toujours elles gagnent à coup ſûr les irrégulieres, à qui par leur aſſiduité elles ferment plus que jamais toutes voies de rentrer dans le devoir.

Pour vous, gardez-vous de recevoir jamais par eſprit d'intérêt aucune Penſionnaire de cette eſpece; l'expérience a appris à plus d'une Communauté, que les plus édifiantes même n'y demeurent pas ſans quelque inconvénient. C'eſt-là, j'en conviens, une reſſource pour bien des perſonnes, à

qui, pour différentes raiſons, il convient de choiſir une retraite honnête, ſûre, décente & peu diſpendieuſe. Auſſi je ne vous diſſuaderai pas abſolument d'en admettre chez vous, ſi des vues de zele, ou de charité le ſollicitent en leur faveur. Mais alors, 1°. Choiſiſſez bien celles de ces perſonnes à qui vous donnerez entrée dans votre Monaſtere. 2°. Sans vouloir les réduire à la dépendance preſcrite aux autres Penſionnaires, exigez d'elles qu'elles ſe conduiſent de maniere à ne troubler en rien la régularité & la tranquillité de la Communauté, ou des particulieres, & qu'elles ſoient diſpoſées à déférer aux avis que vous leur donnerez en conſéquence dans l'occaſion. 3°. Veillez à ce qu'elles fréquentent les Sacremens, qu'elles aſſiſtent exactement tous les jours au ſaint Sacrifice de la Meſſe, & rempliſſent tous les devoirs d'une bonne chrétienne. Propoſez-leur tout cela à leur entrée, & tenez-y enſuite la main.

IIe PARTIE. *Avis plus directs pour la bonne éducation.*

Je ſuppoſe en premier lieu que chez vous on travaille à former vos Penſionnaires à la décence, à la politeſſe, aux ſupports, aux prévenances; qu'on réforme de leur caractere tout ce qu'il peut y avoir de dur, de haut, de bas, de double, &c.; & que celles qui en ſont chargées ſont exactes à leur donner elles-mêmes bon exemple ſur tout cela, ne les reprenant jamais d'un ton, d'un air qui ſente l'émotion, ni avec des termes qui approchent de l'injure, ou de la raillerie piquante, &c.

Je ſuppoſe en ſecond lieu qu'on s'applique à leur bien enſeigner, non ſeulement les petites ſciences qui conviennent à l'âge de chacune, mais encore, & principalement ce qui concerne la grande ſcience du ſalut, la maniere dont on doit ſe pré-

parer à la réception des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, les portant à les fréquenter, & y veillant avec cette prudence que tout le monde connoît, & dont tout le monde n'uſe pas.

Je ſuppoſe en troiſieme lieu que ſur ce dernier article même elles ne ſont pas abſolument bornées à un ſeul & même Confeſſeur, ce qui pourroit avoir des conſéquences bien triſtes.

Je ſuppoſe enfin qu'on a de la fermeté pour arrêter & interdire tout ce qu'on ſauroit d'oppoſé aux bonnes mœurs. Mais veille-t-on aſſez ſur toutes les occaſions par où elles peuvent être entamées ? C'eſt ce que je vais examiner avec vous.

1°. A-t-on ſoin que les Penſionnaires ne ſoient pas un ſeul inſtant rendues à elles ſeules, & qu'une des Maîtreſſes préſide toujours au lever, au coucher, aux prieres, aux récréations, &c., en ſorte que celle qui en eſt chargée ſe faſſe toujours ſuppléer en cas d'abſence ?

J'en dis autant, 1°. Du temps où il vient des Maîtres pour leur enſeigner le deſſein, la danſe, la muſique, &c. Quelque ſages d'ailleurs qu'ils ſoient connus, on peut par leur moyen faire paſſer un livre, une lettre, &c. 2°. Du Parloir, quand elles y ſont demandées, à moins qu'on ne ſoit auſſi aſſuré de la perſonne qui les y attend, qu'on le ſeroit d'une mere. En effet, vous en tenez la place à ces jeunes perſonnes ; vous devez donc vous conduire à leur égard avec le même ſoin que le feroit une mere ſage, qui ne voulant pas que ſa fille ſoit expoſée en aucune maniere, l'auroit toujours à ſes côtés. Je me ſers de cette façon de parler, parce qu'elle eſt juſte en elle-même, & qu'en même temps elle m'épargne la peine de déſigner certaines perſonnes que vos

jeunes gens doivent tout à la fois, ainſi que vous, & craindre & reſpecter.

2°. A-t-on ſoin de reprendre ſévérement quand deux Penſionnaires ſe trouvent arrêtées ſeules dans quelque endroit écarté ; de veiller à ce que deux, principalement ſi on les connoît moins, ne ſortent point enſemble, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, des récréations, de la claſſe & autres aſſemblées communes ; de défendre que dans les récréations même elles ſoient jamais moins de trois enſemble ; d'empêcher que les grandes y ſoient mêlées avec les petites, & qu'aucune ne faſſe à d'autres des démonſtrations d'amitié trop marquées ?

3°. A-t-on ſoin que toutes les Penſionnaires, même des Sœurs, aient chacune un lit ſéparé ; que dans la diſtribution des chambres, ou des lits, il y ait toujours une Penſionnaire d'une ſageſſe éprouvée entre deux ſujets douteux ; qu'une Maîtreſſe, ou du moins une Sœur Converſe dont on ſoit bien ſûr, couche dans leur quartier, & ſoit à portée de ſavoir tout ce qui s'y paſſeroit contre la plus exacte retenue ?

4°. Nous vivons dans un ſiecle, où la dépravation trop générale demande qu'on multiplie les précautions. Ainſi ne vous fiez nullement à une jeune perſonne de dix à onze ans qui ſort d'entre certaines mains : vous ſeriez dans le plus grand étonnement d'entendre ce que malheureuſement ſavent déja quelques-unes à cet âge. Il faut donc les obſerver, les examiner de près dans les commencemens, de maniere néanmoins qu'elles n'en puiſſent rien ſoupçonner ; & je vais vous en faciliter le moyen.

5°. Quelques mots échappés comme par haſard ; des queſtions trop curieuſes faites avec un demi-air d'ingénuité ; les liaiſons plus particulieres qu'on

cherche à faire ; un dégoût plus ordinaire pour tout ce qui a rapport à la piété : un certain air peu reſpectueux vis-à-vis de vous, ou des Maîtreſſes ; quelquefois même un ton d'inſolence lors d'une réprimande ; une certaine lâcheté dans la contenance, un certain regard plus fixe, un certain ſouris à une réflexion ou queſtion faite par l'innocente & précieuſe ignorance d'une autre ; une modeſtie même, mais un peu affectée & recherchée : ces indices & d'autres encore pourront ſervir à vous donner de ſages ſoupçons qui ſolliciteront un redoublement de vigilance & de précautions de votre part, & de la part de la premiere Maîtreſſe ſur-tout.

6°. On doit être fort attentif aux diſcours qui ſe tiennent dans les récréations ; s'il ne s'y chante rien d'indécent, ou de dangereux ; ſi quelqu'une n'auroit pas quelque chanſon, ou quelque livre ſuſpect en ce genre. Or pour prévenir ce mal, autant qu'il eſt poſſible, qu'il n'entre chez vous aucune Demoiſelle, que ſes effets, ſes poches même ne ſoient viſités, pour voir ſi elle n'apporte rien de cette contrebande empoiſonnée, ſi ſévérement défendue par le Roi des Rois : l'attention en ceci ne ſauroit aller trop loin. Qu'on ait la même précaution à l'égard de celles qui reviennent de ville, où, pour les raiſons déja dites, & pour d'autres encore plus ſérieuſes, il faudroit qu'elles n'allaſſent jamais. Voyez ſi vous ne pourriez point en faire pour vos Penſionnaires un réglement fixe dont vous n'exceptiez que les cas où la ſortie ſeroit abſolument indiſpenſable. Les parens raiſonnables ſe rendront à ce que vous leur en direz, & vous en eſtimeront davantage ; les autres ne méritent pas que vous ayiez pour eux aucune complaiſance. Quoique peu raiſonnable ſur ce

point, ils peuvent être d'ailleurs chrétiens & craignant Dieu, j'en conviens; mais tous ceux qui fréquentent leur maiſon, & qu'ils admettent à leur table ne le ſont point; & il faut vouloir en quelque ſorte malgré eux le bien de leurs enfans, ou ne pas vous charger de leur éducation.

7°. Pour ajouter à ce que j'ai déja dit, je voudrois que même pendant la récréation, on ne ſouffrit point ſeules enſemble trois ou quatre ſujets douteux, & qu'on trouvât moyen de les déſunir, ou de leur en joindre d'autres, mais avec une adreſſe dont elles ne puſſent pas ſe méfier. Je voudrois encore qu'on eut l'art de les y veiller, ſans les tenir dans la contrainte, pour les mieux connoître; & qu'on ſût trouver mille manieres de les amuſer innocemment & de varier leurs amuſemens, afin de leur ôter tout deſir de ceux qui pourroient être dangereux. Je voudrois auſſi que pour leur faire tomber inſenſiblement le goût des chanſons profanes, dont il eſt aujourd'hui un ſi petit nombre qui puiſſe être placé ſur des levres chrétiennes, on leur apprit ces cantiques ſpirituels, dont on a fait une ſi belle collection, pour nourrir en même temps l'eſprit, le cœur, la piété, & que vous devez connoître. Sans doute ce ne ſera point dans une maiſon religieuſe qu'on ſe fera un mérite & une eſpece de devoir de laiſſer chanter les pompes plus criminelles du monde, auxquelles tout chrétien a fait profeſſion de renoncer.

8°. Ce que j'ai demandé juſqu'ici eſt principalement du reſſort d'une premiere Maîtreſſe, & fait le plus eſſentiel de ſes devoirs. Pour le vôtre, eſt de veiller à ce qu'elle s'en acquitte avec exactitude, & de l'y ſoutenir de toute votre autorité: autrement vous ſeriez l'une & l'autre bien coupables, puiſque ſur cela vous êtes toutes deux rigoureuſement

rigoureuſement comptables, 1°. Aux familles qui vous confient leurs enfans, & s'en repoſent entiérement ſur vous de leur innocence & de leurs mœurs. 2°. A votre Communauté, à qui vous devez ſur cela conſerver une réputation diſtinguée. 3°. A Dieu qui vous l'ordonne, & vous conſtitue comme les Anges viſibles de cette jeuneſſe. Et certes, ſi pluſieurs perſonnes ſe ſont plaint d'avoir appris parmi des Penſionnaires ce qu'elles auroient long-temps ignoré dans le ſein de leur famille, où il faut ſuppoſer qu'il y avoit de la religion & une ſage vigilance; c'eſt qu'elles ſe ſont trouvées ſous la conduite de quelqu'une de ces Maîtreſſes, bonnes & vertueuſes, ſi vous voulez, mais qui ont manqué d'apporter aſſez de ſoins ſur un point où il faudroit en avoir d'infinis, & avec quoi encore on ne peut s'aſſurer de parer à tout.

9°. Il eſt deux objets plus particuliers où vous devez appuyer de toute votre autorité une premiere Maîtreſſe, & où vous avez beſoin l'une & l'autre de beaucoup de fermeté pour ne pas vous laiſſer fléchir.

Le premier, c'eſt non ſeulement de ne point accorder l'entrée chez vos Penſionnaires à une jeune perſonne que vous auriez de juſtes raiſons de croire capable de perdre les autres; mais encore de renvoyer toute Penſionnaire incorrigible, qui mettroit le trouble, le dérangement parmi ſes compagnes, ou à qui elle ſeroit un ſujet de ſcandale par ces ſortes de diſcours & cette conduite qui annoncent toujours un cœur gâté. Et ce que je demande ici de vous, il faut que vous l'exécutiez ſans miſéricorde, ſans être touchée d'aucune conſidération. Si les parens par eux-mêmes en méritent beaucoup de votre part, vous n'épargnerez rien pour leur faire approuver les motifs

de votre conduite, & vous le ferez avec toute l'honnêteté dont vous ſerez capable. Aſſurément vous êtes plus obligée aux parens de vingt ou trente Penſionnaires, qu'aux parens d'une ſeule, quelque reſpectables qu'ils ſoient.

Le ſecond objet dont j'ai à parler, c'eſt au ſujet de celles qui apprennent la muſique; ſur quoi voici mes réflexions.

I. Aujourd'hui tous les principes de muſique ſont accommodés, appliqués à des chanſons toutes, ou peu s'en faut, très-mauvaiſes, & à des airs trop tendres. De jeunes enfans n'y voient d'abord & n'y entendent aucun mal; mais elles l'y verront toujours trop tôt; elles chanteront devant de grandes Penſionnaires peu en garde contre leur propre cœur, & peu réſervées dans les réflexions qu'elles feront & feront faire à des ames encore innocentes.

II. Les Maîtres de muſique communément prétendent qu'il leur eſt impoſſible de bien enſeigner ſans le ſecours de ces chanſons. Obligez-les à en ſubſtituer d'autres qui ſoient innocentes; je ſais des Communautés Religieuſes où cela s'eſt fait avec ſuccès. Peut-être penſera-t-on qu'avec ces chanſons ſubſtituées, la muſique ne s'apprendra pas avec la derniere perfection; mais outre qu'il eſt clair qu'il vaut mieux la ſavoir moins bien, & garder plus ſûrement l'innocence, c'eſt que j'ai l'expérience du contraire, & que je puis dire avoir très-bien appris la muſique avec le ſecours des cantiques ſpirituels, & de quelques chanſons de la plus grande innocence, ainſi qu'avec des paroles latines, des motets. Si ces Maîtres ne veulent point, ou ſont hors d'état de pouvoir ſe plier en cela à vos volontés; interdiſez plutôt la muſique à ces enfans, quelques plaintes qu'en

faſſent les parens, & tenez ferme vous & la premiere Maîtreſſe. Retournées à la maiſon paternelle, on ne manquera pas, j'en conviens, de leur mettre en main ces amorces à la paſſion ; mais vous, gardez-vous bien de commencer à les leur fournir.

III. Faites auſſi une attention qui trouve bien ici ſa place. Prenez garde que les Maîtres de danſe ne donnent à leurs écolieres un air trop mondain, trop hardi, trop peu modeſte & réſervé, tant dans la vue que dans le maintien du corps. Quelquefois il n'y a pas moins de danger dans cet art que dans le précédent. Vous devez donc ne rien négliger pour en garantir votre jeuneſſe, par les fortes recommandations que vous ferez en cas de beſoin à ces Maîtres, & par votre vigilance à leur faire obſerver ce que vous leur preſcrirez à cet égard.

IV. Cette conduite à la vérité vous attirera bien des repréſentations, & peut-être des reproches. Une Religieuſe parente d'une de ces Penſionnaires, morte au monde pour elle-même, mais ayant des idées mondaines pour ſa ſœur, ou ſa niece qu'on veut produire, vous preſſera fortement. Vous entendrez de vos anciennes, prétendues graves & ſages, & qui n'ont d'autre expérience qu'une routine peu éclairée, vous blâmer hautement. Elles diront que votre conduite eſt d'une rigidité outrée ; qu'elle ne peut avoir d'autre principe qu'un vrai ſcrupule ; qu'elle eſt capable de donner à votre maiſon un ridicule fondé, & dont on ne reviendra point, le monde ne cherchant déja que trop à en ſuppoſer aux maiſons religieuſes qu'elles n'ont pas mérités. Elles vous citeront des Communautés reſpectables où l'on n'en uſe pas de la ſorte, Madame l'Abbeſſe N. qui ſait parfaitement ſon monde, & qui en même

temps eſt une excellente Religieuſe, Madame la Prieure, ou Supérieure N. qui paſſe pour une Sainte. Elles ſeront prêtes encore, ſi vous voulez, à vous faire venir des Docteurs pour examiner & lever votre ſcrupule. Elles ajouteront enfin que cela va à faire déſerter la penſion; & effectivement il pourra arriver qu'on retire en conſéquence quelques-unes de vos Penſionnaires.

V. Gardez-vous bien de vous laiſſer ébranler par aucune de ces ſpécieuſes raiſons, que le démon donne le talent de faire valoir, & il a ſes deſſeins en cela. Laiſſez les autres Communautés agir comme elles le jugent à propos, & ſouffrez ſans peine que quelques-unes de vos jeunes éleves vous ſoient enlevées pour y être placées. Pour vous, que votre but principal ſoit d'aſſurer à de jeunes cœurs l'innocence, & de leur ôter toute occaſion de s'expoſer à une perte éternelle en ſe paſſionnant criminellement. Le monde aujourd'hui plus que jamais voudroit accorder, & preſque en tout, Jeſus-Chriſt avec Belial; il détruit, autant qu'il eſt en lui, les vrais principes, & il eſt ennemi de toute précaution ſage & chrétienne. Cet eſprit du monde entreroit-il donc dans une maiſon toute conſacrée à Jeſus-Chriſt & à ſes divines maximes; dans une maiſon qui s'annonce pour veiller à conſerver de jeunes chrétiennes dans la pureté & l'innocence qui plaît tant à Jeſus-Chriſt?

VI. Encore une fois, tenez ferme ſur tous ces points où je viens d'inſiſter. Oui, quelques parens vous retireront, ou refuſeront de vous confier leurs enfans, à raiſon de votre louable fermeté que l'eſprit du monde leur fera condamner: mais cela même vous gagnera la confiance des parens vraiment chrétiens. Je ne ſais ſi c'eſt m'avancer au delà de ce qu'il m'eſt permis; mais je crois

que ſi l'eſprit d'intérêt n'aveugloit point, on en uſeroit dans toutes les Communautés ſelon que je viens de le preſcrire. Pour vous, que le nombre de vos Penſionnaires ſe ſoutienne ou diminue, votre grand intérêt ſera ſans doute de faire votre devoir; & Dieu, d'une façon ou d'une autre, ne manquera pas de récompenſer votre généreuſe fidélité.

IIIe PARTIE. *Choix des Maîtreſſes, & leur accord.*

1°. Une premiere Maîtreſſe qui d'ailleurs doit avoir l'œil à tout, ne peut par elle ſeule faire tout; & c'eſt pour cela qu'on lui donne des compagnes à proportion du nombre des Penſionnaires. L'eſſentiel eſt qu'il y ait un parfait accord entre les Maîtreſſes; & ce que je vais en dire vous apprendra à quoi vous devez veiller vous-même pour entretenir cet accord.

I. Afin d'entretenir l'union avec celles qui lui ſont aſſociées pour partager le fardeau, & auſſi afin de contribuer de concert au bien de l'éducation, il faut qu'une premiere Maîtreſſe leur communique ordinairement ſes vues & ſes deſſeins; ſes connoiſſances ſur les défauts de telles ou telles Penſionnaires, comme auſſi ſur les moyens à prendre pour les en corriger. Il faut que les autres Maîtreſſes faſſent également part à la premiere de leurs idées pour procurer le bien de cette jeuneſſe, & de tout ce qu'elles auront pu remarquer qui lui ſeroit contraire; en ſorte qu'il y ait entr'elles un accord parfait, la plus petite ombre de diviſion étant capable de leur faire perdre l'eſtime de leurs éleves.

II. Il faut encore qu'une premiere Maîtreſſe ait aſſez d'humilité & de modeſtie, pour écouter avec égard les avis & repréſentations de ſes compagnes, & pour y déférer de la bonne façon, ſi, tout

examiné ſans entêtement & ſans prévention, elle y trouve un mieux que n'avoit pas ſa maniere de faire, ou de penſer. Mais il faut que celles-ci ſe ſoumettent ſans réſiſtance aucune à tout ce que celle-là jugera à propos de décider, & exécutent ſes volontés, comme ſi elles étoient des ordres donnés par la Supérieure elle-même.

III. Il faut enfin que chacune des Maîtreſſes ſoutienne en public tout ce qu'une autre auroit ordonné, ſans blâmer jamais ſa conduite devant les Penſionnaires, ce qui lui feroit perdre toute autorité : ſauf à la premiere Maîtreſſe à lui donner en particulier & avec charité les avis qui lui ſeront néceſſaires, & que celle-là doit recevoir en toute humilité ; ce qu'elle ne manquera pas de faire, ſi, comme elle le doit auſſi, c'eſt l'avantage des Penſionnaires qu'elle cherche, & non pas celui de ſa propre eſtime.

IV. D'ailleurs ſi une des Maîtreſſes avoit excédé en rigueur, ou autrement, ſouvent il n'eſt pas difficile de trouver moyen de rétablir les choſes dans le juſte milieu, ſans compromettre en rien l'autorité de cette Maîtreſſe. Par exemple, on interpoſe quelqu'un qui demande grace pour la Penſionnaire qui ſeroit l'objet d'une rigueur outrée ; on l'engage elle-même à faire quelque excuſe, ou à donner de bonnes promeſſes, &c.

2°. Par tout ce que nous venons de dire, & parce que nous avons dit encore plus haut, vous devez voir combien il eſt eſſentiel de donner à vos Penſionnaires des Maîtreſſes choiſies ; & je vous prie de faire une ſérieuſe attention à ce que je vais vous dire ſur ce point important.

I. Vous devez appliquer à cet emploi des filles non ſeulement ſages, occupées, & qui aient la capacité néceſſaire pour s'en bien acquitter ; mais

encore des filles incapables de cette baſſe jalouſie qui leur feroit voir avec peine qu'une autre eut plus de talens, fut plus eſtimée, plus aimée; du moins des filles qui ſauroient contenir en elles-mêmes les effets de ce défaut, ſi elles en étoient ſuſceptibles, qui ne feroient point difficulté d'apprendre des autres même plus jeunes qu'elles, ce qu'elles ne ſavent pas encore aſſez bien; & qui applaudiroient de bonne grace aux éloges qu'on en feroit, &c. : des filles en particulier abſolument incapables de rendre imprudemment à des Penſionnaires ce qui ſe dit, ou ſe fait dans la Communauté; incapables encore de contracter avec des Penſionnaires, de ces amitiés trop particulieres qu'elles voudroient abſolument entretenir étant hors de charge, & qu'elles rendroient préjudiciables à ces jeunes perſonnes, par les fauſſes ſolutions & déciſions que ſouvent elles leur donneroient ſur bien des points, où elles-mêmes ne ſeroient pas aſſez éclairées pour les bien conſeiller.

II. Les autres emplois de votre Communauté pourront communément aller leur train quant à l'eſſentiel, quand même il n'y auroit pas un accord ſi parfait, ni un partage proportionnel de talens & de qualités entre celles qui en ſont chargées. Mais pour les Maîtreſſes des Penſionnaires, ſi cet accord & les autres qualités dont j'ai parlé viennent à manquer, tout, ou preſque tout eſt manqué pour l'éducation. Une premiere Maîtreſſe pourra ſouffrir beaucoup de la négligence, ou de l'inaptitude de ſes compagnes; elle ſouffrira, ſi vous le voulez, bien patiemment & avec beaucoup de mérites: mais toute ſa patience, fut-elle angélique, ne pourra ſuppléer à ce qu'il manque aux autres pour la bonne éducation des Penſionnaires.

III. Par deſſus tout il eſt de la derniere importance de placer à leur tête en qualité de premiere Maîtreſſe, une fille qui ait de l'éducation, des talens, de la vertu, une trempe d'eſprit, un caractere qui en imprime à cette jeuneſſe, & qui lui attire en même temps ſon eſtime & ſa confiance, auſſi-bien que l'eſtime & la confiance de ſes compagnes aſſociées au même emploi. Réflexions ſérieuſes, conſeil, prieres; employez tout pour y faire un bon choix; la choſe eſt de la derniere conſéquence.

IV. On dit communément, & c'eſt avec raiſon, qu'une Religieuſe qui a un grand deſir de commander à ſa Communauté, montre par-là même qu'elle en eſt indigne, & même incapable; puiſque c'eſt une preuve, ou qu'elle ne ſent pas tout le poids de cette charge, ou qu'elle eſt diſpoſée à n'en porter qu'à ſon aiſe & à ſa fantaiſie. Une Religieuſe auſſi qui deſireroit beaucoup l'emploi de premiere Maîtreſſe des Penſionnaires, eut-elle tous les talens poſſibles, elle fait connoître dès-là même qu'elle n'en a pas peſé tout le fardeau, & qu'elle ne cherche qu'à y ſatisfaire plus facilement ſon goût pour la diſſipation, &c.

V. Enfin, comme une Communauté annonce ſa décadence prochaine, quand elle ſe choiſit une Supérieure par cabale, pour être plus autoriſée dans ſes relâchemens, ou par quelqu'autre motif ſemblable, ſans enviſager le bien ſpirituel, le grand bien d'une maiſon: de même une Supérieure annonce au public la chûte prochaine de ſon Penſionnat, quand elle y place pour premiere Maîtreſſe un ſujet peu propre à cet emploi, quand elle l'y place par amitié ſeulement, par condeſcendance, par ſollicitations, préciſément parce que c'eſt ſon tour, &c.

XLIII. AVIS.

Conseil.

DANS les commencemens de cet ouvrage, nous vous avons recommandé de consulter Dieu dans tous vos embarras & toutes vos délibérations ; ici, avant que de finir, nous vous recommandons aussi beaucoup de consulter en tout des hommes de Dieu, des personnes sages. Ce seroit s'exposer à une dangereuse illusion, que de ne vouloir consulter que le mouvement & l'impression de l'attrait, ou de la voix intérieure, quand on est à même de recourir à d'autres avis ; ce seroit une présomption dont le démon se serviroit pour nous tromper, & contre laquelle les saintes ames, les ames les plus éclairées ont toujours eu soin de se précautionner. En consultant des personnes sages, c'est consulter Dieu par elles, puisque lui-même nous dit que l'homme sensé ne fait rien sans conseil. (*Prov.* 13). Voyons donc l'importance du conseil, qui l'on doit consulter, quels défauts sur-tout il faut éviter dans les consultations.

L'importance du conseil.

1°. Voici en partie ce que dit sur ce sujet le livre *des Conseils de la Sagesse*, *t.* 1. 1ere *part. art.* 2. *Maxime* 12e. Cet endroit de cet excellent ouvrage est trop capable de vous donner sur cela les vrais principes de conduite, pour ne pas le mettre ici sous vos yeux.

» La loi principale que la prudence naturelle, » & la prudence surnaturelle & divine nous im- » posent, est de conférer le plus souvent que nous

» pourrons avec des amis éclairés, & de nous » faire aider par leurs remontrances, à voir ce » qui doit être vu dans nos affaires & dans nos » deſſeins. Tandis que la paſſion tient nos yeux » attachés à regarder notre but, nous ne voyons » pas ce qui nous ſuit, & ce qui eſt autour de » nous : nos amis fideles & éclairés nous le » font voir. . . .

» Quand la folie eſt entrée avec l'orgueil dans » un grand eſprit, la plus évidente marque qu'elle » y eſt, & le plus certain préſage du malheur de » cet homme-là, eſt qu'il ne peut plus ni demander » de conſeil, ni ſouffrir qu'on lui en donne.

» Le ſage n'entreprend rien qu'après avoir ſu le » ſentiment de ſes amis, & s'être entretenu de » ſon affaire avec des perſonnes diſcretes & ju- » dicieuſes; & même ſa maxime eſt, que dans les » rencontres où il faut délibérer, ſi les autres » conſeillers lui manquent, c'eſt agir plus ſage- » ment de délibérer avec un ignorant, ou avec » un fou, & de le faire parler, que de s'écouter » ſeulement ſoi-même; ſuppoſé qu'il n'y ait point » de danger touchant le ſecret. . . .

» En un mot, une des plus inviolables regles » du prudent & expérimenté politique, eſt d'in- » terroger les autres ſur ſes affaires, & ſur les » réſolutions qu'il a priſes; & d'être aſſuré qu'en » ces ſortes de rencontres, le plus clairvoyant de » tous les hommes devient aveugle dès qu'il eſt ſeul.

» L'inſenſé ne voit rien, parce qu'il croit tout » voir en ſe regardant lui-même. «

2°. J'ai traité de beaucoup de ſujets relatifs au bon gouvernement; je vous y ai donné les meilleurs avis qu'il m'a été poſſible. Mais attendez-vous que les circonſtances particulieres & différentes où vous vous trouverez, pourront exiger que

vous ne vous teniez pas à la lettre de ce que je vous ai dit, ſoit en fait de rigueur & de fermeté, ſoit en fait de bonté & de douceur, ou en fait d'autres avis. C'eſt la prudence qui apprend alors à diſcerner la juſte meſure de conduite qu'il faut tenir; mais ne vous fiez pas à votre ſeule prudence pour cela, elle pourroit ſouvent ſe trouver en défaut; conſultez encore une fois avant que de rien décider, & faites-le toujours dans les cas difficiles, douteux, importans, quelque aſſurée que vous croyiez être d'avoir bien ſaiſi le vrai de l'affaire.

3°. Comme il ne faut guere de capacité pour trouver les défauts, & ce qu'il y a à reprendre en ceux qui gouvernent, ou en leur gouvernement; (quoique d'ailleurs certains eſprits de travers s'y trompent tous les jours) delà vient que le métier de reprendre eſt fort aiſé, dit Saint François de Sales; (*Lett. 441.*) mais celui de faire mieux eſt difficile. Attendez-vous donc à trouver des difficultés pour bien gouverner; attendez-vous auſſi à être contrôlée en mille occaſions, quelquefois avec juſtice, ſouvent à tort & à travers. Mais vous préviendrez bien des critiques, ainſi que bien des fautes, en prenant conſeil, quand il le faut; on ne ſe taira pas toujours; mais du moins on ſera plus réſervé dans ſes réflexions & ſes diſcours, dès qu'on ſaura que vous êtes dans la ſage habitude de ne rien faire qui mérite quelque attention, par votre propre & ſeul conſeil.

Qui l'on doit conſulter.

1°. Comme vous ne devez jamais agir contre le mouvement d'une conſcience droite, éclairée, telle que doit être la vôtre; vous ne devez auſſi rien entreprendre d'important, principalement en

ce qui eſt de leur reſſort, ſans demander les avis de celles que Dieu, par le choix qu'en a fait la Communauté, vous a lui-même données pour Conſeilleres. S'il ſe trouvoit qu'elles fuſſent peu intelligentes, au jugement même de la Communauté, vous ne laiſſeriez pas de les conſulter; mais en ce cas vous chercheriez avis ailleurs, & auprès de perſonnes de poids, afin de leur faire plus facilement agréer que vous ne vous en teniez point à leurs ſentimens, quand effectivement vous ne le jugerez pas convenable d'après les avis que vous aurez eu ſoin de prendre. S'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaiſe) que ces Conſeilleres vous fuſſent oppoſées, & fuſſent même mal intentionnées pour le vrai bien, vous tiendriez alors la conduite que nous vous avons recommandée plus haut, *page 248.*

2°. En général, conſultez des perſonnes de piété & de vertus, qui ſoient âgées pour l'ordinaire, & qui ſoient éclairées & déſintéreſſées, ſur-tout dans les affaires ſur leſquelles vous leur demandez avis. Demandez conſeil à un Directeur ſur le ſalut & tout ce qui y a rapport, à un Avocat ſur les affaires, à un Médecin ſur la ſanté, à un Architecte ſur un bâtiment, à un Ouvrier du métier ſur un ouvrage que vous voulez faire, &c., pourvu qu'il ſoit habile dans ſon art, & qu'il ait de la probité. Il eſt des hommes fort intelligens en bien des matieres; mais il en eſt peu qui ſoient univerſels, & n'en croyez aucun parfaitement habile en tout.

3°. Sur bien des choſes qui concernent le gouvernement intérieur de votre Communauté, n'ayez point de peine à conſulter des perſonnes qui vous ſeroient, ou que vous croiriez vous être inférieures en lumiere & en capacité, en âge

ou en rang. Dieu accorde ſouvent par ce moyen bien des connoiſſances que l'on n'avoit point, ou il rend plus attentif à une réflexion importante que l'on négligeoit; parce qu'il bénit l'humble ſimplicité avec laquelle on conſulte ces perſonnes. D'ailleurs vous aurez enviſagé une affaire ſous vingt faces différentes, ces perſonnes plus bornées dans leurs lumieres ne l'enviſageront que ſous une ſeule, & quelquefois il arrivera que c'eſt-là le vrai point-de-vue auquel il faut s'arrêter, & qui cependant avoit échappé.

4°. Prenez conſeil des diſcours mêmes qui ſe tiendront dans votre Communauté ſur la conduite que vous tenez à l'égard de telle ou telle affaire. Ces diſcours ne ſeront pas toujours fort ſages, ils peuvent même être contradictoires; cependant vous pouvez en tirer des lumieres, ou pour vous confirmer dans votre deſſein, ou pour le rectifier, ou pour le perfectionner. ... » Qui que ce ſoit » qui parle, il (*le Sage*) profite de ce qu'on lui » dit. C'eſt une erreur de ne vouloir interroger » que des hommes de grand jugement, & de » grande réputation. L'homme d'eſprit écoute ce » que diſent les moindres gens du petit peuple; » & il ne juge pas que ce ſoit perdre le temps, » que de les entendre diſcourir ſur les difficultés » d'une affaire. Par un des plus merveilleux ſecrets » de la ſageſſe, il ſait tirer de chacune de leurs » propoſitions quelque étincelle, ou quelque » petit rayon de lumiere; & de ces petites lu- » mieres aſſemblées, il fait naître autant de jour » qu'il lui en faut pour ſe bien conduire dans une » entrepriſe. « (*Conſ. de la Sag. à l'endroit cité plus haut.*)

5°. Quoique vous ne deviez pas les ſuivre, ſi tout examiné il ne vous paroiſſent pas ſages,

cependant écoutez toujours avec bonté & modestie les avis qui vous seroient donnés par quelques particulieres de la Communauté, sur-tout par des anciennes, en supposant que ces avis ne sont pas de la nature de ces rapports indiscrets que nous avons condamnés plus haut, & qu'ils ne viennent pas de quelqu'une de ces personnes intrigantes qui veulent se mêler de tout, ou de mauvaise humeur qui ne trouvent jamais rien de bien fait que ce qu'elles font elles-mêmes, ou conseillent. Vous en userez à leur égard, je dis à l'égard de ces dernieres selon les regles de prudence que nous avons déja expliquées. Pour les autres elles seront toujours flattées de l'air de considération & de bonté avec lequel vous les aurez écoutées ; & quand bien même vous ne pourriez suivre en rien leurs idées, cependant elles seront contentes, parce que vos bonnes façons les assureront que vous aurez pesé avec maturité leurs raisons, & que si vous ne vous y rendez pas, c'est que vous aurez été obligée de vous rendre à d'autres meilleures que les leurs.

Quels défauts sur-tout à éviter dans les consultations.

En recevant conseil, comme avant que de le demander, examinez le tout soigneusement à la lumiere du flambeau de la raison, de la foi, du crucifix, de la mort, de l'éternité, selon l'importance des choses. Par ce moyen vous éviterez plus sûrement bien des défauts qui se trouvent pour l'ordinaire dans les consultations, & qui sont,

1°. De ne consulter que les personnes complaisantes à l'excès, & qui approuvent toujours tout ce qu'on leur propose, ou par un principe de lâcheté, ou par le motif d'une amitié aveugle & peu solide ; ou bien que les personnes que

vous savez, ou que vous croyez être de votre sentiment, préférablement à d'autres, peut-être plus habiles, & qui pourroient y être contraires. Ce seroit chercher, non un conseil, mais une approbation, & vous exposer, après vous être trompée vous-même, à l'être aussi par d'autres. . . . » Quelque fideles que vous paroissent les in-» times dont vous écoutez les sentimens, ayez soin » d'éclairer leur cœur quand ils vous parlent, & de » pénétrer leurs intentions... « (*Conf. de la Sag.*)

2°. De consulter & demander des conseils, avec la disposition de ne pas vouloir les suivre. On feroit aussi-bien de n'en point demander, puisqu'en ce cas les meilleurs deviendroient inutiles.

3°. De suivre aveuglément tous les conseils, sans les examiner. Ce seroit vous exposer à en suivre de mauvais, faute de discernement : car enfin s'il n'y a point d'esprit si petit qui ne puisse quelquefois donner un bon avis, il n'y a point aussi d'esprit si grand qui ne puisse quelquefois conseiller mal. . . . » On est toujours sage en écoutant » les conseils ; mais on ne l'est pas toujours en les » suivant. Les suivre sans les vouloir considérer, » ce n'est pas s'en servir ; c'est leur obéir, & se » rendre indiscrétement l'esclave de celui qui les » donne. . . . La coutume, ou la maxime de » l'homme sage, lorsqu'on lui apporte des avis, » c'est de les écouter, & de les recevoir civile-» ment comme ami ; de les examiner comme » juge ; & de les exécuter comme maître. Quand » il fait ce qu'on lui a conseillé, il ne suit point » l'opinion d'un autre ; il suit la sienne. « (*Conf. de la Sag.*)

4°. De s'arrêter à ne consulter jamais que la même personne. Or telle personne pourra vous donner un bon avis sur une affaire, qui pourroit

auſſi vous en donner un très-mauvais ſur une autre, faute d'expérience, &c. Cependant ayez ſoin d'éviter le défaut oppoſé, & qui ſeroit le ſuivant.

5°. De conſulter beaucoup de perſonnes ſur un même ſujet. Ce ſeroit vous jeter dans une plus grande incertitude, par la diverſité de leurs ſentimens; ce ſeroit vous expoſer auſſi à voir échouer vos plus ſages projets, faute du ſecret confié à trop de perſonnes pour être fidelement gardé; ſecret qui pourtant eſt l'ame des affaires importantes, & ſans lequel elles ne peuvent réuſſir. . . . » Le deſtin ordinaire des eſprits foibles, quand » ils ſont élevés par la fortune à quelque rang » d'autorité, eſt de périr par les conſeils. La mul- » titude des confidens fait auprès de ces puiſſances » infirmes & aveugles, ce que fait la multitude » des Médecins auprès d'un riche malade. . . . « (*Conſ. de la Sag.*)

6°. Vous devez demander conſeil par raiſon, par prudence, parce que c'eſt une reſſource ménagée à la foibleſſe de nos lumieres, & dont doivent uſer les perſonnes même les plus éclairées. Vous devez le demander auſſi avec modeſtie, mais non pas avec ce timide embarras qui annonceroit à vos inférieures une conviction propre & trop baſſe de votre incapacité, ainſi que du grand beſoin que vous auriez d'être éclairée & conduite par les autres dans votre charge; ce qui aviliroit votre autorité, & diminueroit beaucoup le reſpect qui vous eſt dû; on vous en fruſtreroit pour l'accorder tout entier à vos Conſeilleres; ou du moins celles-ci ſe feroient craindre, & ne vous feroient pas reſpecter. Suivez cet avis de Saint François de Sales à une Supérieure de la Viſitation.

» Saint Bernard écrivant à l'un de mes prédé- » ceſſeurs,

» ceſſeurs, Arducius, Evêque de Genêve : *Fais*, » dit-il, *toutes choſes avec conſeil de peu de gens ;* » *qui ſoient paiſibles, ſages & bons.* Faites ſi ſuave- » ment cela, que vos inférieures ne prennent » point occaſion de perdre le reſpect qui eſt dû à » votre charge, ni de penſer que vous ayiez beſoin » d'elles pour gouverner. Faites-leur connoître » doucement, ſans le dire, que vous faites ainſi » pour ſuivre la regle de la modeſtie & humilité, & » ce qui eſt porté par les Conſtitutions. Car voyez- » vous, ma très-chere Fille, il faut, tant qu'il » eſt poſſible, faire que le reſpect de nos inférieures » envers nous ne diminue point l'amour, & que » l'amour ne diminue point le reſpect. « (*Let.* 441.)

7°. Je finis en vous donnant un avis qui vous concerne ſpécialement quand vous conſeillez vous-même, mais qui concerne auſſi les perſonnes que vous conſultez. Vous devez y faire attention pour ne pas vous mettre dans le cas, ou de tromper qui que ce ſoit, ou de devenir la dupe des autres. C'eſt à vous que je parlerai; & ce que je vous dirai doit être appliqué à celles que vous auriez à conſulter.

Si donc vous êtes intéreſſée dans une affaire ſur laquelle on vous conſulte ; c'eſt par-là même pour vous un motif de vous défier de vos lumieres & de la bonté de la réponſe que vous avez à donner. Mais ſi vous n'avez pas aſſez de généroſité pour donner conſeil contre vous-même, dans le cas où il le faudroit pour qu'il fut bon ; (& il eſt peu de circonſtances où l'on y ſoit abſolument obligé) vous devez alors renvoyer en conſulter d'autres, ſans dire votre avis ; parce qu'il n'eſt permis, comme vous le ſavez, ni par les loix de la Religion, ni par celles de la raiſon & de la probité, d'abuſer de la confiance d'autrui, en lui donnant un mauvais conſeil qui favoriſe nos projets à ſes dépens.

XLIV. AVIS.

Découragement.

DANS le premier Avis, & plus encore dans le ſixieme, j'ai tâché de vous prémunir contre le découragement, & je crois la choſe aſſez importante pour en parler encore, & ajouter à ce que j'ai déja dit ſur ce ſujet; car c'eſt-là une des tentations des plus dangereuſes & en même temps des plus communes, ſur-tout pour les bonnes Supérieures qui n'ont que des vues pures, telles que je ſais que ſont les vôtres, & qui, comme vous, ont un grand deſir d'être utiles à leur Communauté par un ſage & ſaint gouvernement.

Je vous ai expoſé de mon mieux tout ce que j'ai cru qui étoit néceſſaire pour vous bien conduire & pour bien conduire les autres dans le temps de votre Supériorité. Je ne vous ai point diſſimulé les obligations & les difficultés attachées à votre charge, & c'eut été vous tromper que de vous les laiſſer ignorer. Mais c'eſt cela même qui peut-être commence déja à vous inquiéter un peu trop & à vous décourager, parce que vous meſurez vos forces aux difficultés, & non pas les difficultés aux ſecours puiſſans que vous avez droit d'attendre de Dieu.

Vous tâcherez, je n'en doute pas, de faire votre profit de tous les Avis que vous trouverez dans cet ouvrage, que j'ai travaillé, & par zele pour la gloire de Dieu, & par le plus ſincere attachement pour vous : & cependant malgré tous vos ſoins, toute votre application à réuſſir ſelon vos deſirs, il pourra arriver que vous ne ferez pas à beaucoup près tout le bien que vous projetez, ou

que Dieu, pour vous tenir dans une humiliation précieuſe, & vous rendre plus entiérement dépendante de lui, dérobera à vos yeux une grande partie du bien même que vous aurez fait. Alors vous ſerez encore plus tentée de perplexité inquiétante, de découragement; vous gémirez de votre incapacité; vous craindrez avec excès les reproches de Dieu.

Je vois à peu près ce qu'il faudroit vous dire pour vous ſoutenir dans cette critique ſituation; mais je crois que vous me ſaurez gré de vous faire parler à ma place deux grands Maîtres de la vie ſpirituelle, le P. Surin & l'Auteur *du Chrétien intérieur.* L'eſprit ſaint paroît avoir conduit leur plume, & une grace particuliere ſemble accompagner la lecture de leurs écrits. Liſez donc, reliſez ſouvent, parce que vous en aurez ſouvent beſoin, les beaux morceaux que nous allons en extraire: je vous réponds que vous ne les lirez pas une ſeule fois, ſans y trouver quelque choſe de nouveau qui vous conſolera, vous encouragera, & vous portera pour votre avantage à une entiere remiſe de vous-même en Dieu. Je commencerai par faire parler Surin.

» Vous voulez, ma très-chere Mere, que je » vous parle ſur ce ſujet de l'emploi que notre » Seigneur vous a donné de gouverner une maiſon » de ſes épouſes. Il ne vous a pas mis un petit » fardeau ſur les épaules, en vous donnant cette » charge. Ce qui fait le poids de la ſupériorité, » c'eſt la diverſité des eſprits que l'on a à con» duire, & la difficulté de les contenter tous; » l'obligation de ſatisfaire à ſa conſcience, & de » garder un tel tempérament de prudence, que » l'on puiſſe plaire à Dieu, ſans faire, s'il eſt » poſſible, de chagrin à la créature. La ſeule peine

» qu'il y a à garder ce juſte milieu me paroît ſi
» grande, que j'eſtime qu'il faut être ſtupide
» pour ne la pas appréhender, à moins qu'on
» ne ſoit ſoutenu d'une grace extraordinaire : &
» c'eſt pour cela que j'ai ſincérement une très-
» grande joie de me voir dans un état qui me
» rend incapable des charges.

» Pour vous, qui avez, autant que je puis
» connoître, une bonne volonté, je vous prie
» de comprendre que, ſans l'aſſiſtance du ciel,
» une Supérieure ne peut ſe bien acquitter de ſa
» charge ; que les talens naturels ne lui ſuffiſent
» pas ; que c'eſt de l'union avec Dieu qu'elle doit
» tirer de la lumiere & de la force, & qu'on fait
» aiſément par la ferveur & par la tendreſſe de
» l'amour divin, ce qu'on ne ſauroit faire avec
» toute l'adreſſe & l'habileté humaine. Car une
» gravité affectée, une prudence étudiée n'eſt que
» grimace, & ne peut produire les bons effets
» d'une charité ſincere & généreuſe, qui a des
» entrailles de compaſſion pour le prochain. Je
» ne trouve rien de ſi pauvre dans une Supé-
» rieure qu'un ſoin aride de ſe faire obéir par
» autorité. La véritable force du gouvernement
» conſiſte dans un certain attrait d'amour non
» affecté ni politique, mais naïf & procédant de
» la grace, par lequel on s'inſinue doucement
» dans le cœur des inférieurs, & on les aſſujétit
» à l'obéiſſance. Si vous ne ſentez pas en vous
» cet attrait, je vous conſeille de le demander à
» notre Seigneur, comme un enfant demande le
» pain à ſa mere. Il vous importe extrêmement
» de bien concevoir l'idée de cette tendreſſe ma-
» ternelle que vous devez avoir pour vos filles,
» & de la démêler de l'amour naturel, & d'une
» affection intéreſſée. Ce ſecret eſt connu de peu
» de perſonnes.

» Il y a des Supérieures qui n'ont égard qu'à » la ſageſſe humaine, & dont tout le ſoin eſt de » s'oppoſer aux maux qui feroient du bruit & » de l'éclat. D'autres ne ſongent guere qu'au tem- » porel, oubliant un de leurs devoirs le plus eſ- » ſentiel, qui eſt celui d'un amour bienfaiſant & » compatiſſant, qui les rende ſenſibles à tous les » intérêts des ames que Dieu leur a commiſes » pour les conduire dans les voies de la perfec- » tion. Les bonnes Supérieures ſont fortement » perſuadées que c'eſt-là leur principale obliga- » tion. Elles tiennent leur eſprit toujours élevé » dans la lumiere de Dieu, pour connoître ſes » voies dans les ames, & les beſoins des ames, » avec les moyens de les aider. Elles ſont conti- » nuellement aux pieds de notre Seigneur, pour » lui demander ſon eſprit, & la grace de les con- » duire ſelon ſes deſſeins. Elles ne recherchent » leur confiance que pour faire en elles l'œuvre » de Dieu. C'eſt dans cette vue qu'elles leur » marquent toute la bonté, toute la facilité qui » peut gagner le cœur.

» Vous me direz, ma chere Mere, qu'étant » dans un état auſſi pauvre & auſſi aride que vous » me le repréſentez, vous êtes incapable d'un » emploi ſi divin. A cela je réponds, que Dieu » ſait bien faire couler les ſecours de ſa grace » dans l'ame des Supérieurs, nonobſtant leur » pauvreté intérieure, & qu'il a un ſoin parti- » culier d'eux, pourvu qu'ils ſoient dégagés de » tout intérêt, & qu'ils ne cherchent qu'à lui » plaire. Alors il leur donne ſecrétement dans leur » indigence & leur ſéchereſſe beaucoup d'aides & » d'adreſſes ſurnaturelles, dont ils ne s'apper- » çoivent pas : ainſi prenez courage, & attendez » avec confiance le ſecours de celui qui vous a

» donné le ſoin de ſes épouſes. Puiſque vous tenez » ſa place, n'agiſſez que par ſon eſprit & que » pour ſa gloire, & jamais ne ſortez des motifs » ſurnaturels. Suivez plutôt les idées de la grace, » que les vues humaines, & ne faites nuls fonds » ſur les petites habiletés de cette ſageſſe qui » périt, & que Dieu ne bénit jamais. « (*Surin, tom. 2. lett. 88.*)

» Il me ſemble, ma très-chere Mere, que vous » êtes un peu trop active & trop empreſſée dans » votre intérieur. Je crains que vous n'y donniez » trop d'entrée aux choſes extérieures. Uniſſez-» vous à notre Seigneur : gagnant ſon cœur, » vous ferez plus par la liaiſon que vous aurez » avec lui, que par cette grande application à » chercher des expédiens pour venir à bout de » vos deſſeins. On s'épargneroit bien de la peine, » ſi l'on ſavoit s'abandonner à Dieu. C'eſt en quoi » les pauvres Supérieures avec leur empreſſement » me font grande pitié.

» Pour vous, ma chere Mere, tendez toujours » à calmer votre eſprit ; & quand les choſes » viennent ſe préſenter à votre penſée à contre-» temps ou en tumulte, remettez-les entre les » mains de Dieu. Quand vous aurez beſoin de » conſeil ſur quelque affaire, abaiſſez votre cœur » devant Dieu, lui recommandant le ſujet dont » il s'agit, & attendant en paix ſa lumiere. Soyez » toujours parfaitement libre, & ne vous em-» preſſez pas trop pour quoi que ce ſoit. Vous » n'avez rien de plus preſſant que de vous main-» tenir devant Dieu en paix. Abandonnez à Dieu » le plus que vous pourrez vos intérêts, & les » affaires qui paſſent par vos mains. Procurez » l'avancement de vos Sœurs dans l'abnégation & » dans toutes les vertus. Mais ſoyez bien per-

» ſuadée que vous les aiderez plus par la paix &
» la tranquillité de votre cœur, que par vos
» propres induſtries. « (*Le même, au même t. l. 91.*)

Vous voyez ici que Surin convient avec vous des obligations & des peines attachées à votre charge ; il ne diſconvient pas même de la juſtice de vos craintes ; mais il en condamne l'excès, il releve votre courage, il vous découvre des reſſources dans les difficultés & les embarras. Liſez à préſent ce que va vous dire l'Auteur *du Chrétien intérieur.*

» Jeſus ſoit votre lumiere, & votre conduite,
» & votre force dans la Supériorité. Cet état
» vous ſemble fâcheux & inſupportable, parce
» que vous n'y réuſſiſſez pas comme vous vou-
» driez : c'eſt-à-dire, que vous croyez être obſ-
» tacle à l'avancement de la gloire de Dieu dans
» les ames de qui vous avez la charge, qui étant
» mieux conduites par une perſonne plus capable
» & plus unie à Dieu, feroient mieux à votre gré.

» Voilà un beau diſcours, & des raiſons bien
» ſpécieuſes : cependant tout cela ne procede que
» d'amour propre, & du deſir de ſa propre ex-
» cellence. Mettez-vous aux pieds de Jeſus-Chriſt ;
» & s'il vous éclaire de ſa lumiere, vous verrez
» que je dis vrai.

» Le peu d'aſſujétiſſement que nous avons aux
» ordres de Dieu, eſt cauſe de nos troubles.
» Dieu ne veut tirer de nous qu'une certaine
» meſure de gloire, & nous voulons davantage
» qu'il ne demande de nous, & lui rendre plus
» de gloire qu'il ne veut. Notre mal, c'eſt de ne
» nous pas ajuſter aux diſpoſitions de Dieu, tou-
» chant la maniere de le glorifier ; celle qui lui
» plaît, ne nous plaît pas. Il veut que nous en-
» trions dans la voie des ſouffrances, & nous

» voulons entrer dans celle de l'action : nous » voulons donner l'aumône, plutôt que de la » recevoir : en un mot, nous ne voulons pas » assez purement le pur vouloir de Dieu.

» Il ne faut point s'étonner, ni s'inquiéter pour » les défauts & imperfections de ceux avec qui » nous vivons, ou qui sont sous notre conduite. » Ce sont des hommes mortels & infirmes, & » non pas des Anges ; & vouloir qu'ils ne fissent » point de fautes, c'est vouloir l'impossible, & » flatter notre impatience, qui ne veut rien voir » qui lui déplaise. C'est nous affliger de la perte » de notre propre excellence, qui ne sera point » reconnue dans une mauvaise conduite, & dans » un petit succès : & puis on jureroit que c'est » le seul honneur de Dieu & la perfection des » ames que l'on cherche. Ceux qui le cherchent, » s'attristent bien quelquefois ; mais c'est d'un » déplaisir doux & tranquille, plein d'onction, » & tout amoureux de Dieu. Déplaisir qui donne » la paix à l'ame, au lieu de lui ôter, & la dis- » pose à s'unir avec Dieu, & à la pratique de » toutes sortes de vertus. . . .

» Qui sommes-nous pour présumer que nos » soins & nos industries puissent quelque chose » pour augmenter la gloire de Dieu ? Ne savons- » nous pas qu'il est suffisant à soi-même, à cause » des infinies perfections qu'il contient en soi : » de sorte qu'il est plein par soi-même d'une gloire » infinie, en comparaison de laquelle toute la » gloire que lui peuvent rendre toutes les créa- » tures, n'est rien ? Hélas ! que les plus grands » Saints peuvent bien dire avec vérité, qu'ils » sont serviteurs inutiles ! C'est bien l'obligation » de toutes les créatures de servir leur Créateur ; » elles le doivent faire, ou bien elles sont cri-

» minelles ; mais ce n'eſt point l'avantage, ni » l'intérêt du Créateur, car il n'eſt ni plus, ni » moins heureux ; c'eſt ſeulement pour avoir ſujet » de donner de grandes & belles récompenſes

» Je ne voudrois jamais m'affliger, ni me dé- » courager, pour ne faire pas tout le bien que » je deſirerois, & que je devrois, dans les charges » dont je ne m'acquitterois pas bien ; mais au lieu » de me contriſter de mon inſuffiſance, je me » réjouirois de l'infinie ſuffiſance de Dieu.

» Que de complaiſance je reſſens de vous voir » ſi riche & ſi ſuffiſant à vous-même, ô mon » Dieu ! Mes impuiſſances me ſont agréables, » puiſqu'elles font mieux paroître que vous n'a- » vez point beſoin de vos créatures. Beau ſoleil » rempli d'une infinie lumiere, vivez heureux » en vous-même ; abîmé dans vos propres rayons, » rien ne peut altérer votre félicité ; car tous les » péchés des hommes ou des diables, qui vous » offenſent, ne vous bleſſent pas : non plus que » qui jetteroit un peu de boue contre les rayons » du ſoleil, ils n'en recevroient aucun préjudice » en leur éclat & en leur beauté.

» C'eſt la contemplation que je voudrois » prendre au milieu de tous les manquemens » que je commettrois, & de tous les défauts » que je n'empêcherois pas, faute de capacité ou » de zele, de dire à Dieu : Vos beautés n'en ſont » point ſalies, & vos bontés n'en ſont point » diminuées, Seigneur. Je ſais qu'il faut pleurer » avec excès, quand vous êtes offenſé ; mais auſſi » il ſe faut réjouir de ce que vous êtes immuable » en vous-même. « (*Chr. int. t. 1. liv. 8. c. 6.*) (*)

(*) Ce n'eſt pas cet ouvrage qu'on a cenſuré à Rome, mais une mauvaiſe traduction italienne qui en a été faite.

DERNIER AVIS,

Ou Conçlusion de l'Ouvrage.

VOus venez de voir, Madame & Révérende Mere, les Avis que l'ancienne confiance dont vous m'avez honorée, m'a fait prendre la liberté de vous envoyer. Je ſouhaite que vous en ſoyiez contente; le diſcernement que je vous connois, ſeroit pour lors en faveur de mes petits efforts une approbation qui me flatteroit beaucoup, parce que j'aurois lieu de penſer que j'ai pu ſervir en quelque choſe à la gloire de Dieu, que je me ſuis propoſée uniquement, en vous faiſant part de mes réflexions. Mais ne vous y bornez point, puiſqu'il eſt impoſſible que j'aie tout dit. Je n'ai rien omis de ce que mon expérience a pu me faire connoître qui vous ſeroit utile: mais prenez encore des leçons de votre expérience propre & journaliere, & mettez à profit juſqu'à vos fautes même. Quand on conſidere ſes fautes avec droiture de cœur & avec cette bonne volonté qui eſt en garde contre le découragement, on en tire des lumieres infiniment précieuſes pour apprendre à ſe conduire avec ſageſſe.

Ne manquez pas non plus de recueillir avec ſoin tout ce que vous pourrez lire d'intéreſſant en fait de préceptes & de traits particuliers relatifs à un bon gouvernement. Si même vous deſirez que je vous indique quelques ſources où vous puiſſiez puiſer à cet effet, je vous annoncerai entr'autres,

1°. Un excellent ouvrage, mais malheureuſement trop peu connu, ou trop peu lu, & qui a pour titre: *Exercices ſpirituels pour les Supérieurs des familles Religieuſes, pendant la retraite des dix*

jours, &c., par le P. Dom Joachim le Contat, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, 2e édition, à Rouen, &c. 1668.

2°. *Sainte de Chantal*, qui dans ses *Lettres*, & principalement dans le 2e & 3e volume, a fait part aux Supérieures de sa Congrégation, des principes de conduite qu'elle avoit reçus de Saint François de Sales, & y a joint ceux que son expérience personnelle lui avoit fait juger être nécessaires.

3°. *Sainte Thérese*, sur-tout dans son *Traité sur la maniere de visiter les Monasteres*, & dans ses admirables & inimitables *Lettres*.

4°. Un *Recueil d'Avis donnés par une Prieure Carmélite, la Mere Marie de Saint Joseph, fille de Sainte Thérese*, & que cette Sainte a constamment honorée d'une parfaite estime. Ce Recueil est un petit chef-d'œuvre de sagesse : on le trouve à la fin de la 105e Lettre de Sainte Théreſe, 2e volume ; mais j'ai cru devoir lui donner encore place ici, à raison de son importance, qui vous fera convenir vous-même qu'il ne sauroit être trop multiplié (*).

5°. Si avec les avis & les préceptes, vous souhaitez voir un beau modele, une sainte vie où l'on se soit plus appliqué à montrer avec détail les sentimens, les qualités & toute la conduite d'une bonne Supérieure ; je crois que vous n'en trouverez point qui puisse en cela mieux vous satisfaire, que *la Vie* (in-4°, édit. de 1670) *de la Mere Magdeleine de Saint Joseph*, une des premieres Carmélites Françoises, & une de celles qui a été plus semblable à Sainte Théreſe par la

(*) On a jugé à propos de placer à la fin du volume ce Recueil d'Avis.

belle éducation, la beauté du génie, la bonté du cœur, la généroſité des ſentimens, l'étendue & l'immenſité du zele, l'activité & la vigilance dans le gouvernement & dans la fondation de pluſieurs Monaſteres, la tranquillité de l'eſprit au milieu des traverſes & d'une multitude d'affaires, l'amour des croix & des ſouffrances, & par toutes les vertus, comme auſſi par le grand nombre des miracles : ce qui nous fait deſirer de la voir de nos jours placée ſur les Autels ; & on nous le fait eſpérer.

Comme vous êtes dans le cas de donner ſouvent des avis ſpirituels à vos Religieuſes, ſoit pour les reprendre de quelque faute, ſoit pour les exciter à la vertu, ou pour les conſoler dans leurs tentations & autres peines intérieures, il eſt à propos que ce que vous avez à dire à cette fin, vous puiſſiez dans l'occaſion l'appuyer de quelques ſentences ou plus inſtructives, ou plus affectueuſes, tirées d'Auteurs dont le nom ſeul inſpire de la vénération. Mais où les chercher ces ſentences ſi importantes ? Vous ſentez parfaitement que parmi les ſources où vous pouvez les puiſer, je dois mettre à la tête le livre des *Evangiles*, & après ce ſaint livre, celui de *l'Imitation de Jeſus-Chriſt* : mais j'en ai d'autres encore à vous indiquer ; ſavoir,

1°. Les *Sentences ou Avis de Saint Jean de la Croix*, ainſi que les *Avis ſpirituels de Sainte Thereſe*, qu'on trouve ou à la fin de leur Vie, ou ſur des feuilles détachées.

2°. Les *Maximes ou Sentences de Saint François de Sales*, & qu'on trouve à la fin du livre intitulé : *La vraie & ſolide piété expliquée par Saint François de Sales.*

Les *Avis ſpirituels que donnoit à ſes Novices*

la Mere Marie de l'Incarnation, Institutrice des Ursulines de la nouvelle France. Ces Avis sont recueillis dans un des chapitres de sa Vie vraiement apostolique.

4°. Les *Avis & Maximes de la Mere Magdeleine de Saint Joseph, Carmélite*, dont nous venons de parler plus haut. Ces Avis & Maximes se trouvent dans trois ou quatre chapitres de sa sainte Vie, mais principalement dans le *chap. 44e, liv. 1.*

5°. Procurez-vous tous les avis spirituels que je viens de vous indiquer. Mais outre cela, recueillez encore vous-même avec soin tous ceux que vous lirez dans d'autres bons Auteurs, comme dans les *Lettres de Sainte de Chantal*, & spécialement dans les *Lettres de M. de Fenelon.* Vous y trouverez grand nombre d'avis courts, mais clairs, lumineux, solides, pleins d'un grand sens, propres non seulement à faire connoître les ruses, les détours, les écarts, les inquiétudes, les tourmens de l'amour de soi-même ; mais encore à fournir des moyens faciles & efficaces pour voir sans trouble & corriger en paix ses foiblesses, ses miseres, & nous élever à Dieu dans la pureté & la simplicité de la foi. Vous reconnoîtrez dans une infinité de rencontres que ces avis vous seront d'un grand secours, tant pour votre utilité propre, que pour celle des autres.

Na. A la *page 119* on a renvoyé à la Déclaration du 28 Avril 1693, par rapport aux Donations faites en faveur des Couvents ou Monasteres, pour cause de Profession Religieuse. Mais on auroit dû renvoyer aussi à l'Arrêt du Conseil du 14 Septembre 1773, sur le même objet, & à l'Instruction dressée en conséquence par ordre de l'Assemblée du Clergé de 1785, & envoyée aux Communautés Religieuses.

LETTRES DE L'AUTEUR,

SUR DIVERS OBJETS RELATIFS A L'OUVRAGE.

Iere LETTRE, à une Religieuſe Maîtreſſe de Novices.

J'AI reçu, ma chere Sœur, les principes de conduite qu'on vous a donnés par rapport aux élections des Supérieures, & aux réceptions des Novices. J'y trouve beaucoup de ſageſſe appuyée de l'expérience ; je crois néanmoins qu'il ne ſera pas hors de propos d'y ajouter mes petites obſervations. Je vous les préſenterai ſelon l'ordre que vous avez vous-même ſuivi dans votre lettre ; mais je les ſoumets d'avance, & abſolument, au jugement de perſonnes plus éclairées que je ne le ſuis.

Élections des Supérieures.

1°. Il eſt certain que les partis formés entre les perſonnes Religieuſes ſont ordinairement une marque de diviſion dans les eſprits, & que la charité en eſt ſouvent altérée, & la liberté des élections gênée. On ne ſauroit donc trop s'en méfier : mais je ne penſe pas qu'on doive en conclure, que dans une élection il faille toujours & en toutes ſuppoſitions donner l'excluſion à une perſonne, préciſément parce qu'elle paroît à la tête d'un parti, ſi d'ailleurs on n'a point d'autre motif ſolide pour l'exclure : je vais tâcher de vous rendre ceci ſenſible.

Une Religieuſe aura d'excellentes qualités jointes à une vie réguliere, & à une modeſtie qui lui

ſera regarder les premieres places de ſon Monaſtere non ſeulement ſans envie, mais même avec une ſainte crainte fondée ſur les périls dont elle les voit environnées, & ſur le peu d'idée qu'elle a de ſa capacité pour s'en bien acquitter. Dans ces diſpoſitions elle ſera bien éloignée de rien faire pour s'attirer les ſuffrages des autres; mais ſon mérite réel & bien connu lui ayant concilié les eſprits & les cœurs d'une bonne partie de la Communauté, ſur-tout des perſonnes ſages, on penſera à elle pour la Supériorité, comme en étant la plus digne, & on aura l'imprudence de le faire connoître. La voilà donc qui paroît à la tête d'un parti ſans y avoir contribué autrement que par ſes bonnes qualités. Mais c'eſt préciſément cette qualité de chef de parti que va faire valoir contre elle une fille à prétention, & excitée par la baſſe jalouſie & l'ambition aveugle, vices ordinaires du mérite ſuperficiel. Celle-ci (car enfin ce mal peut abſolument arriver; & de quoi n'eſt pas capable un cœur bas & ambitieux!) celle-ci, dis-je, prendra adroitement & de loin des meſures pour balancer & affoiblir le vrai mérite de ſa rivale. Elle cherchera (ſans cependant faire connoître ſon deſſein) à s'attacher les caracteres intrigans & portés à s'indiſpoſer contre une vertu trop louée, les perſonnes encore de peu de lumiere, de peu de défenſe, & faciles à ſe laiſſer ſurprendre. Peut-être y emploiera-t-elle les manieres inſinuantes, les ſervices. Bientôt voilà un ſecond parti oppoſé au premier. Mais je demande ſi dans cet état des choſes, il ſeroit juſte & ſage d'exclure de la Supériorité celle qui mérite le mieux de commander à ſa Communauté, au riſque de voir à ſa tête la perſonne qui mérite le moins d'y être. Je ne crois pas que perſonne pût jamais le penſer.

2°. Le grand ſecret qui vous eſt recommandé eſt effectivement une choſe très-importante. Il en eſt qui pourroient vous conjurer de ne point leur donner votre ſuffrage, non par un éloignement vrai de la Supériorité, & qui d'ailleurs, ſelon moi, ne doit pas ordinairement autoriſer pareille priere; mais pour découvrir adroitement votre façon de penſer ſur leur compte, ou ſur celui des perſonnes qu'elles ſouhaitent de voir en place, & pour ſe conduire en conſéquence. Il en eſt d'autres qui paroîtront vous conſulter dans la vue de ſe déterminer plus ſagement; mais ce ſera moins pour ſavoir ce qu'elles doivent faire, que ce que vous prétendrez faire vous-même; ce ſera plus pour vous donner adroitement des leçons, que pour en recevoir de vous. Croyez-moi, gardez votre ſecret pour vous ſeule, & ſachez que le meilleur moyen de le taire, c'eſt de ne parler non plus de vos élections, que s'il ne devoit jamais s'en faire aucune chez vous. Ce que vous vous propoſez à cet égard, ne le confiez à qui que ce ſoit, &, comme on vous le dit très-ſagement, pas même à votre meilleure amie: vous pourriez l'entraîner dans votre ſentiment, ou elle vous entraîner dans le ſien; ce qui doit être également évité; puiſque ſur ce point nous devons nous déterminer par nos propres réflexions, & non préciſément par celles d'autrui.

Je viens de dire, *& non préciſément;* car je ne voudrois pas abſolument empêcher de donner ſur cela même de ſages conſeils, quand on en eſt prié; pourvu qu'on fût bien aſſuré de la droiture & de la grande diſcrétion de la perſonne qui les demande; pourvu encore qu'on les donnât avec une réſerve infinie, ſe contentant d'expoſer les qualités qu'on doit chercher dans celle qu'on veut

élire,

élire, & ſans laiſſer le moins du monde ſoupçonner en faveur de qui on ſeroit diſpoſé de faire pencher la balance : car enfin la perſonne la plus éclairée peut bien ſe tromper, & avoir des vues bonnes, ſi vous voulez, mais différentes quelquefois de celles de Dieu lui-même.

Je ne voudrois pas non plus arrêter une jeune perſonne ſans expérience, & qui chercheroit de bien bonne foi à s'inſtruire, pour ſavoir ſe décider mieux ſur le choix qu'elle a à faire : mais je voudrois qu'elle ne prit de conſeil, que ſelon la conduite & avec les précautions que je vais demander en pareil cas ; ſavoir, 1°. Ne faire connoître ni qui l'on a deſſein d'élire ou d'exclure, ni les motifs qu'on pourroit en avoir : cette précaution eſt néceſſaire, pour ne pas s'expoſer au danger de recevoir, ou de donner ſoi-même de fauſſes ou mauvaiſes idées ſur le compte de quelqu'un. 2°. Ne conſulter que des perſonnes qu'on a tout ſujet de croire bien inſtruites, exemptes de toute prévention, & incapables d'agir par aucun motif humain. 3°. Ne point attendre à la proximité de l'élection pour faire ſes réflexions & ſes conſultations ; mais prévenir ce temps, & du plus loin que le permettent les circonſtances. Les objets frappent moins dans leur éloignement que dans leur approche ; on ſera moins expoſé à être trompé par le feu de l'imagination ; on conſultera avec plus de retenue, de ſang froid, & l'on ſera auſſi conſeillé avec plus de ſageſſe. 4°. Les différentes queſtions ou difficultés que l'on a à propoſer, les partager en différens temps, & même, ſi cela ſe peut, les propoſer à différentes perſonnes, pourvu qu'elles ſoient dans les diſpoſitions exigées plus haut. Demander, par exemple, à une perſonne, ſi telle & telle bonne qualité

ſuffiſent pour engager à élire quelqu'un qui les poſſéderoit : à une autre, ſi tel défaut ſeroit un motif ſuffiſant pour refuſer ſon ſuffrage : à une troiſieme, (ſuppoſé que d'ailleurs il ne s'y trouve point d'inconvénient) s'il eſt vrai que quelqu'un que l'on a deſſein d'élire, ſans cependant le laiſſer le moins du monde entrevoir, ait telle bonne qualité qu'on nous a dite, ou telle incapacité dont on nous a parlé. Ce moyen ſervira de voile pour couvrir ce que la prudence doit empêcher de faire connoître, & fera trouver des déciſions plus ſages, plus impartiales, plus ſûres.

3°. On vous exhorte fort à élire la perſonne qui a toujours paru aux yeux de la Communauté la plus vertueuſe, la plus fidele à ſa regle, la plus douce & la plus éclairée. Cela eſt fort bien; mais je ſouhaiterois qu'on eut un peu développé cette derniere qualité, que ſouvent on ne ſait pas bien apprécier. Il s'en trouve en effet ſur le compte de qui preſque tout le monde ſe laiſſe tromper. Il ſuffit qu'une perſonne ſoit ou paroiſſe être bien inſtruite, qu'elle ſoit un peu cultivée, qu'elle parle beaucoup & facilement, & qu'avec cela elle agiſſe en tout avec une certaine aiſance, pour qu'on la croie un ſujet excellent & propre à placer dans le gouvernement; quoique tout cela ne ſoit que le fruit de la mémoire & de l'uſage, mais non de la ſolidité de l'eſprit & du jugement abſolument néceſſaire pour bien conduire une maiſon. Ces ſortes de perſonnes ſont ſouvent auſſi ſuffiſantes dans la bonne eſtime d'elles-mêmes, que ſuperficielles dans leurs talens extérieurs, & par conſéquent incapables également & de juger ſainement des choſes, & de demander ou de ſuivre de bons conſeils, ce qui cependant pourroit remédier en partie à leur propre incapacité. Il arrive

donc qu'une de ces perſonnes étant en place, on eſt tout étonné de ne trouver en elle rien de ce qu'on y croyoit être, & de lui voir faire une multitude de fautes de conduite contre le bon ſens même, & dont le ſpirituel & le temporel d'une Communauté ſouffrent de grands dommages. On reconnoît, mais trop tard, ſa mépriſe, & l'on eſt obligé malgré ſoi d'en porter toute la peine. Il ne s'en ſuit pas delà ſans doute qu'il faille éloigner de la Supériorité les perſonnes bien cultivées, & dans leſquelles on remarque ces talens extérieurs qui captivent ordinairement l'eſtime. Ils ſont au contraire de puiſſans ſecours pour bien gouverner, quand ils ſont joints aux autres bonnes qualités abſolument requiſes dans une Supérieure. Mais je veux ſeulement dire qu'il faut conclure à un examen exact, & ſans paſſion, ni prévention, des perſonnes qu'on croit devoir élire, afin de mieux connoître ſi elles ont ces qualités eſſentielles. Et pour n'y être pas trompé, c'eſt moins aux paroles, qu'à une conduite ſage long-temps ſuivie qu'il faut s'arrêter. On doit avoir plus d'égard à la ſolidité & docilité du jugement, qu'au brillant de l'eſprit ; une Supérieure n'étant pas élue pour briller avec éclat, mais pour gouverner avec ſageſſe, diſcernement, prudence, fermeté, bonté : & c'eſt-là ce qui procure le bien & le bonheur d'une Communauté.

4°. Dans le doute où l'on eſt qu'une perſonne ſur qui on paroît jeter les yeux pour l'élever à la Supériorité, en ait les talens propres, on vous dit de conſulter le Confeſſeur de la maiſon, qui eſt cenſé la mieux connoître que vous. Permettez-moi de vous dire que je ne ſuis nullement de cet avis ; je penſe que cette conſultation des Confeſſeurs ne doit pas ordinairement avoir lieu.

1°. Vous n'êtes pas obligée d'élire pour Supérieure, préciſément celle qui en effet eſt la plus digne, ce que perſonne ne peut ſavoir bien ſûrement; ni celle qui eſt la plus digne au jugement d'autrui; mais celle qui vous paroît telle dans le fond de votre conſcience. Ainſi priez, & dépoſez votre doute comme vous croirez devoir le faire ſelon Dieu. 2°. Un Confeſſeur qui ſeroit conſulté par le plus grand nombre, ou qui, ſans l'être, auroit quelque vue particuliere de faire adroitement connoître ſon ſentiment, deviendroit facilement comme l'ame des ſuffrages, ſes pénitentes étant accoutumées à préférer ſon jugement au leur, & le croyant ſans peine plus éclairé qu'elles. Ce ſera donc lui proprement, & non la Communauté, qui fera l'élection, ce qui aſſurément ne doit pas être. 3°. Quand un Confeſſeur auroit toutes les lumieres poſſibles & les meilleures vues du monde, après tout, les membres d'une Communauté connoiſſent ordinairement mieux les bonnes & mauvaiſes qualités des particulieres avec qui l'on vit habituellement, que ne peut les connoître un Confeſſeur qui ne voit les perſonnes qu'en paſſant, & qui ne ſait guere que ce qu'elles lui diſent, quelquefois encore ſans ſe bien connoître elles-mêmes. 4°. On croira une perſonne propre à gouverner, mais pour mieux aſſeoir ſon jugement on voudra ſavoir celui du Confeſſeur. Celui-ci qui ſait ſous le ſecret le plus inviolable que cette perſonne eſt abſolument indigne de la Supériorité, & qui ne le ſait que par cette voie, ne vous donnera aucun éclairciſſement, il ne ſervira qu'à vous laiſſer dans l'erreur, & peut-être qu'à vous y confirmer davantage. 5°. Cependant s'il eſt quelque cas particulier où l'on penſe devoir conſulter un Confeſſeur, qu'on le faſſe; mais pour

peſer ſes raiſons, & non pour déférer aveuglément à ſon avis.

5°. Comme pour procéder à faire un bon choix, il faut avoir recours à la priere, n'écouter ni reſſentiment, ni penchant de ſa part, ni recommandation, ni ſollicitation de la part des autres, mais uniquement la plus grande gloire de Dieu, & le grand bien de la maiſon; il faut auſſi, après avoir tâché ſincérement de ſe mettre dans ces diſpoſitions, ſe tenir entiérement tranquille, ſi le grand nombre a eu des vues différentes des nôtres: & je ſens parfaitement que nous devons toutes nous conformer à l'avis ſuivant qui vous a été donné. » Si celle qui eſt élue n'eſt pas celle pour » laquelle vous avez donné votre voix, vous ne » devez pas moins l'aimer. Vous pourrez penſer » que vous vous êtes trompée, quoique inno- » cemment, ſur le choix, puiſque le vôtre n'a » pas été celui de Dieu; & ſuppoſant qu'il a » donné à la Supérieure élue toutes les qualités » néceſſaires pour bien gouverner, vous devez » vous comporter envers elle ſelon toute la con- » fiance qu'exige votre regle. Qu'il ne vous arrive » jamais de dire: J'aurois bien deſiré qu'une telle » fût notre Supérieure. Ce propos ſeroit indiſcret, » & capable de nuire à votre propre tranquillité, » ainſi qu'à celle des autres. « (*)

Réceptions des Novices.

1°. Quoiqu'une phyſionomie heureuſe, ſur-tout ſi elle annonce de la candeur, ſoit communément l'indice d'une belle ame, je ne voudrois pourtant pas qu'on s'y arrêtât abſolument dans la réception

(*) Voyez la troiſieme Lettre où eſt marquée la conduite plus particuliere à tenir aux approches des élections.

d'un ſujet. Une belle Princeſſe ne perd rien de ſa beauté, pour être réduite à habiter une pauvre chaumiere ; & une laide n'en eſt pas plus belle, pour loger dans un louvre. Il en eſt de même d'une belle ame qui n'en eſt pas moins belle, quoiqu'elle ſoit renfermée dans un corps peu favoriſé ou diſgracié de la nature ; & d'une ame mal-faite qui, pour habiter dans un beau corps & ſe préſenter ſous une belle figure, n'en eſt pas pour cela meilleure. Il y a bien des perſonnes qui n'ont rien de recommandable que l'extérieur. Souvent ce ſont de belles figures, & rien de plus ; ſi ce n'eſt de la hauteur, de la ſuffiſance, un ſot orgueil, & du mépris pour les autres qui, avec moins de cet avantage naturel ſi fragile, ſont cent fois plus eſtimables & plus aimables. C'eſt de quoi l'expérience convainc tous les jours, & ce qui fait dire avec vérité qu'il ne faut pas juger des perſonnes par la mine, ſi l'on ne veut pas y être trompé.

2°. Il faut convenir que l'éducation eſt un bien infiniment précieux ; qu'une jeune perſonne ſans éducation eſt ſouvent équivoque, ſi elle n'eſt pas d'une piété tendre ; & que celle qui a été bien élevée, a communément des ſentimens. Mais on remarque très-bien, qu'il ne faut pas s'arrêter à la fortune des parens, pour juger de la bonne éducation ; puiſque des parens riches donnent quelquefois à leurs enfans une fort mauvaiſe éducation, & que des parens mal-aiſés, mais vertueux, en donnent toujours ou preſque toujours aux leurs une très-bonne. Je crois cependant qu'on doit diſtinguer deux ſortes de perſonnes parmi celles qui manquent d'une certaine bonne éducation, & dans elles l'âge & le caractere. 1°. Celles qui ont reçu une mauvaiſe éducation. Elles en auront toujours quelques mauvais reſtes. J'en dis

pour le moins autant de celles qui n'ayant pas profité de la bonne éducation qu'on a tâché de leur donner, ou qui n'ayant pas eu le ſecours d'une bonne éducation, ſont groſſieres par caractere ; car la groſſiéreté étant comme ſucée avec le lait, & comme paſſée en nature, elle ne ſe corrige jamais, ou que par un héroïſme de vertu trop rare pour devoir y compter. 2°. Celles qui ſans avoir reçu une éducation mauvaiſe, ont été privées d'une bonne. Si l'on veut bien leur prêter la main, & leur donner des ſoins aſſidus, elles pourront réparer ce défaut ; mais elles ne le pourront, qu'autant qu'elles ſeront jeunes, dociles, douces, humbles, de bonne volonté, courageuſes & appliquées. Sans ces conditions, elles ſeront ordinairement, comme le ſont toutes les perſonnes groſſieres & mal élevées, le fléau de la ſociété, & la croix de toutes les perſonnes obligées de vivre avec elles : ce qui met de grands obſtacles à la charité fraternelle, à la paix, à l'union des cœurs qui doit régner dans les Communautés & en faire le bonheur.

J'entends au reſte par bonne éducation, 1°. Un fonds de ſolide piété ſoutenu par une connoiſſance ſuffiſante des devoirs du Chriſtianiſme. 2°. Une certaine nobleſſe & délicateſſe de ſentiment qui rende incapable d'aucune baſſeſſe, & de trahir, par aucun motif que ce ſoit, les devoirs de l'honneur, de la droiture & de la probité. 3°. Des mœurs innocentes & bien réglées. 4°. Des manieres civiles, prévenantes, obligeantes, & ſagement complaiſantes à l'égard de tout le monde, même à l'égard des perſonnes d'une condition ſervile, auſſi-bien qu'à l'égard des enfans. Par les défauts contraires à ces bonnes qualités, vous pourrez juger de l'importance qu'il eſt de ne point

admettre dans la ſociété religieuſe une perſonne ſans éducation, ou incapable d'en acquérir ſuffiſamment. L'excellente éducation que vous avez reçue, ma chere Sœur, m'aſſure que vous ſaiſirez parfaitement tout ce que je dis ici.

3°. Il ne faut pas effectivement prendre toujours pour qualité excluſive une certaine légéreté ou étourderie, quand le caractere eſt bon. Le temps & la piété corrigent ce défaut, qui eſt plutôt celui de l'âge, que celui du cœur : oui, pour l'ordinaire, j'en conviens. Mais s'il étoit à un certain excès qui ôtât l'eſpérance du changement que peut amener le temps ou la piété, du moins juſqu'à un certain point, je ne me laiſſerois pas gagner par la bonté du cœur; une perſonne qui doit toujours être fort légere & étourdie, ne peut faire un bon ſujet pour une Communauté, le cœur dût-il être excellent.

S'il eſt vrai d'ailleurs, comme il l'eſt en effet, que c'eſt ſur-tout par le cœur qu'il faut juger des perſonnes, il faut convenir qu'il ne peut être que très-dommageable à la Religion, d'y admettre celles qui ont le cœur bas, étroit, lâche, dur, mauvais. Ces ſortes de perſonnes ſont pour l'ordinaire ſans compaſſion pour les miſeres & infirmités humaines. Elles penſent peu à ſoulager celles qui les ſouffrent, ou elles le font de mauvaiſe grace, & d'une maniere ſouvent plus propre à affliger l'eſprit qu'à ſoulager le corps. Elles ſont ſujettes dans les emplois à refuſer aux beſoins mêmes, les choſes les plus néceſſaires confiées à leurs ſoins. Les unes, quoique ſans tendreſſe pour le prochain, en ont une exceſſive pour elles-mêmes, & veulent être autant bien aſſiſtées & ſervies dans leurs infirmités, qu'elles aſſiſtent & ſervent mal les autres dans les leurs. D'autres

prétendent juſtifier leur dureté pour le prochain, par celle qu'elles ont pour elles-mêmes. Fauſſe juſtification, & qui ne rend pas moins leur conduite très-pénible à ſouffrir. Une perſonne au contraire qui a le cœur bon, elle eſt ſenſible à toutes les peines du prochain; elle ſouffre elle-même de tout ce qu'elle ſait que les autres ſouffrent; elle devient la grande reſſource de toute ſociété, chacun s'adreſſant librement à elle dans la juſte & ferme confiance d'en être toujours bien reçu, & d'en être ſoulagé & conſolé autant qu'il eſt en ſon pouvoir. O qu'un bon cœur eſt une excellente qualité! Mais que le vice contraire eſt mauvais, & d'autant plus mauvais, qu'il ne ſe corrige preſque jamais!

4°. Oui aſſurément il faut ſe défier d'une fille de beaucoup d'eſprit, qui n'auroit point, ou qui n'auroit que peu de piété; communément une fille de cette eſpece porte avec elle de grandes paſſions, de grands vices, & n'eſt que trop ſouvent le mobile des troubles & diviſions qui arrivent dans les Communautés. Mais ce que je trouve à la ſuite de cet avis qui eſt fort ſage, mérite, ce me ſemble, d'être bien peſé; en voici les propres termes. » Une bonne fille, mais droite, » ſincere & docile, eſt le meilleur ſujet qui ſoit à » deſirer dans la Religion. C'eſt que pour être » ſainte dans la vie religieuſe, il ne faut qu'obéir. » Celle qui ſait obéir peut être très-bornée; mais » elle n'eſt pas imbécille; & ſouvent ſa ſimplicité » la rend plus édifiante & plus utile que l'eſprit. «

L'Auteur de cet avis prétend donc que la ſimplicité d'une fille qui ſait obéir, la rend ſouvent plus édifiante & plus utile qu'une fille d'eſprit. Il a raiſon, s'il ſuppoſe cette fille d'eſprit ſans obéiſſance. Mais ſi elle joint à ſon eſprit naturel celui

d'obéiſſance & de ſimplicité, qui certainement n'y eſt pas incompatible, il n'eſt pas douteux qu'elle ne l'emportera de beaucoup ſur l'autre, trouvant dans ſon génie plus de reſſources pour édifier & ſervir la Religion. Ce Monſieur ſemble inſinuer qu'il faut donner la préférence aux filles bornées ſur les filles d'eſprit. Mais s'il n'y avoit dans les Communautés que de ces génies bornés, qui ſeroit en état de bien gouverner la maiſon, & d'y remplir comme il convient les emplois plus importans ? Par-tout on a beſoin de gens d'eſprit, & par-tout, pourvu qu'ils ſoient d'un bon caractere, ils ſont la reſſource de ceux qui en ont moins. Les perſonnes ſpirituelles, les bonnes têtes ſont dans les ſociétés ce que les yeux & les nerfs ſont au corps, & l'on ſe paſſeroit auſſi difficilement des unes dans une Communauté, que des autres dans les fonctions de la vie naturelle ; parce que c'eſt par ceux-ci & par celles-là que l'un & l'autre corps eſt éclairé & ſoutenu.

Sainte Théreſe donne à ſes Religieuſes un avis bien contraire à celui que je réfute ici, & elle le donne fondée ſur ce que l'eſprit n'eſt jamais ſans reſſource, au lieu qu'il n'y en a point ou que très-peu dans les génies bornés. Elle ſemble même préférer l'eſprit à la piété dans un ſujet qui ſe préſente, diſant qu'il y a tout ſujet d'eſpérer qu'une fille d'eſprit acquerra de la piété avec le temps, & ſera tout enſemble une fille d'eſprit & de piété ; au lieu qu'il y a ſujet de craindre que le génie borné venant à perdre la ſienne, il ne reſtera plus en ſa perſonne qu'une fille ſans piété auſſi-bien que ſans eſprit. Pour moi j'ai toujours remarqué qu'il y a dans les perſonnes d'un génie borné, d'autant plus d'arrêt à leur propre volonté, à leur propre jugement, qu'elles ont moins

d'eſprit. Comme elles n'ont pas aſſez de lumiere pour faire un juſte diſcernement des choſes, & qu'elles ne comprennent pas aſſez bien les raiſons qu'on leur apporte, il eſt preſque impoſſible de les déprendre de leurs idées. Si les filles d'eſprit ont quelquefois le même défaut, ce n'eſt que quand la paſſion ou l'intérêt les aveugle ; mais il eſt beaucoup plus facile de leur ouvrir les yeux, & de les faire revenir au vrai.

Les petits génies, quoique entêtés de leurs idées, ſont cependant en même temps des eſprits ſans conſiſtance, qui tournent à tout vent, & ordinairement du côté du mauvais parti, ſe laiſſant facilement mener par les perſonnes paſſionnées, intrigantes & partiales, dont elles ſuivent les impreſſions, pour refuſer leur ſuffrage à celles qui le méritent le plus, & le donner à celles qui le méritent le moins. Et comme quelquefois il ne faut qu'une ou deux voix de plus pour faire pencher la balance, il en arrivera un mauvais choix tant à l'égard des Supérieures & des Conſeilleres, qu'à l'égard des Novices. Une perſonne d'eſprit au contraire ſe défend aiſément des paſſions des autres, & diſcerne mieux les bonnes ou mauvaiſes qualités des ſujets. Ses propres paſſions peuvent pour un moment l'aveugler ; mais les lumieres & les cris d'une conſcience bien inſtruite diſſipent bientôt les ténebres, l'eſprit contient le cœur, & ne lui permet pas aiſément d'agir contre les lumieres de la raiſon, les ſages avis.

Un petit génie ſe choque de tout, & choque à tout propos les autres, faute de ſentir la valeur des termes ou des manieres. Un rien le déconcerte & le déſole pour long-temps. Il fait des querelles ſans fin ſur des minuties qui ne valent pas la peine qu'on y penſe. Il eſt ordinairement ombrageux,

ſoupçonneux, enclin & ſujet à rapporter tout de travers ce qui ſe fait & ce qui ſe dit, parce qu'il le ſaiſit mal; & par-là il trouble ſans ceſſe ſon propre repos, ainſi que celui des autres. C'eſt-là ce qui fait la croix des Communautés, l'exercice, quelquefois même l'écueil de la vertu & de la patience des perſonnes ſages qui y demeurent. Je ne parle point d'autres défauts très-eſſentiels qu'on remarque communément dans les petits génies, & dont, quoiqu'on faſſe, il faut ſouffrir juſqu'à la mort, parce que rien ne les en corrige. Une perſonne d'eſprit a des qualités ordinairement toutes contraires. Elle ſe choque difficilement & rarement ſans un juſte ſujet. Elle prend mille précautions pour ne bleſſer perſonne, & revient aiſément de ſes mécontentemens perſonnels. Sachant apprécier tout ſelon ſa juſte valeur, elle laiſſe tomber une multitude de choſes qui accablent les petits génies. Elle eſt la reſſource, la joie, le conſeil des autres; elle calme leurs paſſions, adoucit leurs peines, les remet en concorde, & produit une infinité de biens. Plus elle a de lumieres, plus elle ſaura s'en défier, & ne fera jamais rien d'important ſans un bon conſeil; tandis qu'un petit génie n'ayant pas aſſez d'eſprit pour ſavoir qu'il n'en a point, demande rarement conſeil, & ſuit encore plus rarement les bons qu'on lui donne.

Dans les gens d'eſprit comme dans les gens bornés, il y a des caracteres mauvais, & qui ne ſe plaiſent qu'à contriſter les autres. Ce n'eſt point de ceux-là que j'ai prétendu parler dans les deux portraits oppoſés que je viens de faire. Je ſuppoſe dans les génies bornés & dans les génies ſpirituels le même degré de bonté dans le caractere; & en le ſuppoſant, je dis que les perſonnes d'eſprit auront

toujours une partie des bonnes qualités, & un petit génie une partie des défauts que j'ai marqués ici.

Je ne puis finir ſur cet article, ſans parler de quelques maiſons que je trouve fort en défaut dans la réception de certains ſujets. On admettra dans une Communauté une bonne fille, parce qu'elle a quelque talent qui y ſera utile, ou qu'elle jouit d'une ſanté robuſte qui pourra y être de reſſource. Je l'approuverai ſans peine, ſi d'ailleurs on trouve dans cette fille tout ce qu'il faut pour faire eſpérer qu'elle ſera un bon ſujet. Mais je le déſapprouverai beaucoup, ſi ſans ce talent & cette forte ſanté on ne voyoit point en elle ce qu'il faut pour mériter d'être admiſe. Voici les raiſons qui me font parler de la ſorte. La premiere eſt que quelquefois ces filles plus vigoureuſes ſont celles dont la ſanté ſe ſoutient moins conſtamment, ou eſt ſujette à de plus grandes infirmités qui n'en ſont qu'une ſurcharge pour une maiſon. La deuxieme eſt qu'il eſt d'expérience que ces ſortes de ſujets ſont plus communément ceux en qui réellement on trouve moins de reſſource, ceux qui ſont les moins prévenans, les moins ſenſibles à la peine des autres, & les plus attentifs à ſe ménager, tandis que ce ſont des ſujets à petites ſantés, mais généreux & pleins de ſentimens, qui ſoutiennent toutes les fatigues d'un Monaſtere. O que le bon eſprit accompagné de la vertu y eſt d'un grand ſecours !

5°. Nous ne devons ſans doute nous prévenir jamais contre une Novice, & vous moins que perſonne dans la place que vous occupez. Mais ce que vous devez examiner plus que qui que ce ſoit, c'eſt ce que demande l'Auteur des avis que vous m'avez communiqués; ſavoir, » Si la piété » de cette Novice eſt tendre, ſi ſon maintien eſt

» modeſte, ſi la ſincérité eſt ſon langage, ſi elle » aime ſes Sœurs & ſi elle en eſt aimée, ſi ſa fi- » délité à la regle eſt conſtante, ſi elle travaille » à ſe corriger de ſes défauts, ſur-tout ſi elle » aime & reſpecte ſes Supérieures, ſi elle ne ſe » plaint pas de la nourriture, ſi elle ne mépriſe » point les autres, ſi elle ne forme point d'in- » trigue, ſi elle ne deſire pas de parler trop ſou- » vent aux perſonnes du ſiecle, ſi elle n'eſt pas » trop occupée de ſa ſanté, ſi enfin elle regarde » ſincérement l'entrée en Religion comme ſon » bonheur, & ſi ſur cette entrée elle a conſulté » Dieu de tout ſon cœur. « Examinez bien tout cela ; & vous ſaurez incomparablement mieux à quoi vous en tenir ſur le compte d'un ſujet.

6°. Vous me demandez ce que je penſe des entretiens que l'on a dans une Communauté à l'égard des Novices, & ſi l'on peut ſe communiquer ſes doutes, ſes incertitudes, ſes craintes ſur leur ſujet, principalement à l'approche des aſſemblées à tenir pour leur réception ou leur renvoi. Voici ce que j'ai de mieux à vous répondre. 1°. En général, il faut examiner avec attention la conduite des Novices, & garder pour ſoi le jugement qu'on en porte. 2°. On peut ſans contredit parler à qui que ce ſoit du bien qu'on en ſait, pourvu qu'on en parle ſans paſſion & dans une intention pure. La charité nous oblige même à les juſtifier, autant qu'il eſt en nous, de toutes les choſes qu'on leur imputeroit injuſtement. 3°. On peut encore abſolument parler à toute perſonne ſage, des défauts généralement reconnus dans des Novices, pourvu qu'on le faſſe avec modération, & ſur-tout ſans laiſſer rien appercevoir des raiſons plus particulieres qu'on auroit d'en juger défavorablement. 4°. Si l'on eſt

dans l'embarras ſur leur compte par rapport au ſuffrage de réception, on peut, pour ſe décider plus ſagement, conſulter leur Maitreſſe & la Supérieure, qui les voyant de plus près, ſont cenſées les connoître mieux que perſonne, & qui d'ailleurs ont droit d'écouter & de ſavoir tout ce qui les concerne. On peut donc leur dire hardiment tout ce qu'on en ſait & tout ce qu'on en craint, dût-on leur en apprendre ce qu'elles ne ſavoient pas. Qu'on leur en parle avec des vues bien pures, & ſans rien exagérer; alors on n'aura à ſe reprocher aucune des ſuites fâcheuſes que cela pourroit avoir pour quelques-unes. Mais, à l'exception de quelque cas bien rare, dans lequel on prendroit l'avis d'un Confeſſeur, il ſeroit imprudent de conſulter ſur ſes difficultés & craintes plus particulieres, les autres perſonnes de la Communauté. N'ayant pas ſuivi les Novices de ſi près qu'une Supérieure & qu'une Maîtreſſe, elles ſeroient moins en état de réſoudre nos difficultés, & de juger ſi elles ont ou non quelque fondement. Il arriveroit donc qu'en les leur communiquant, nous pourrions les indiſpoſer fort mal-à-propos contre des Novices, à qui notre imprudence feroit un grand tort, dont nous ſerions chargées devant Dieu. 5°. Prenez garde cependant à ceci. Quand je dis qu'on fera bien de s'expliquer, avec une Supérieure & une Maîtreſſe des Novices, ſur les embarras où l'on ſe trouve à l'égard de celles-ci; ce n'eſt pas pour prendre le parti qu'elles pourroient nous ſuggérer, ce qu'elles ne doivent point faire; c'eſt ſeulement pour faire une grande attention à ce qu'elles répondront à nos doutes, dès qu'on a lieu de les croire elles-mêmes ſans prévention; puis d'après les éclairciſſemens que nous en aurons reçus,

nous prendrons nous-mêmes le parti que devant Dieu nous croirons le plus ſage.

7°. Ce qui a été dit plus haut du conſeil à prendre d'un Confeſſeur pour l'élection d'une Supérieure, il eſt inutile d'obſerver ici qu'on doit l'appliquer à la réception des Novices; la choſe parle d'elle-même; mais il ne le ſera pas de vous faire remarquer le ſervice important que peut & que doit vous rendre à leur ſujet un Confeſſeur zélé pour le bien de la Communauté qu'il dirige. Il peut arriver qu'une Communauté toute entiere ſoit trompée eſſentiellement ſur le compte d'un ſujet. Le Confeſſeur qui le ſait par une voie qui demande de lui le ſecret le plus ſacré, peut cependant, ſans y donner la moindre atteinte, engager fortement cette Novice à ſortir, & lui en faire une étroite obligation. Il le doit, parce que ſon devoir exige qu'il empêche abſolument ſa pénitente de faire aucun tort, & ſur-tout un tort conſidérable à qui que ce ſoit : & s'il a de la prudence, il trouvera bien le moyen de s'en faire obéir, ſans lui occaſionner lui-même le moindre tort vis-à-vis de la Communauté.

Je ſouhaite, ma chere Sœur, que ma réponſe à votre lettre puiſſe vous ſatisfaire. Je ne puis cependant terminer la mienne, ſans y joindre les avis ſuivans que j'ai lus dans un grand Maître en cette matiere.

» Que ſi l'on a de la peine à ſe déterminer ſur » le parti qu'on doit prendre de donner ou de » refuſer ſa voix, (*aux Novices*) voici comment » on doit ſe conduire dans le doute.

» 1°. S'il s'agit de recevoir une Poſtulante, ou » de lui donner l'habit de Religion, lorſqu'on a » des raiſons pour & contre, on ne doit pas la » refuſer; puiſqu'on aura le temps de s'éclaircir » davantage,

» davantage, le temps du Noviciat étant deſtiné » à cette épreuve.

» 2°. S'il eſt queſtion d'admettre une Novice » à la profeſſion religieuſe, on ne le peut faire » dans le doute : de ſorte que ſi pendant ſon » Noviciat elle ne s'eſt pas comportée de telle » maniere qu'on puiſſe juger poſitivement qu'elle » eſt digne de la profeſſion, l'on eſt obligé de » lui refuſer ſa voix, & l'on doit abſolument » la renvoyer.

» 3°. Mais c'eſt une fille de qualité, dira-t-on ; le » Monaſtere a de grandes obligations à ſes parens ; » elle eſt niece de la Révérende Mere, ſœur d'une » Religieuſe que l'on conſidere beaucoup ; elle » offre une groſſe dot. Ce n'eſt encore qu'un » enfant qui ſe changera avec l'âge. Après tout, » ſi l'on y regardoit de ſi près, & ſi l'on faiſoit » un choix ſi ſcrupuleux de ſujets qu'on reçoit » dans le Cloître, on n'en recevroit guere ; & » qui y maintiendroit la Religion ? Toutes ces » conſidérations ne ſont point des motifs ſur quoi » préciſément on puiſſe recevoir une fille, quand » en conſcience on ne l'en juge pas capable pour » ſes qualités perſonnelles. Un petit nombre de » bons ſujets appelés de Dieu à la Religion, la » ſerviront incomparablement mieux, qu'un grand » nombre qu'on y recevra ſans vocation. Faiſons » de notre part notre devoir, & du reſte con- » fions-nous en la divine Providence.

» 4°. Mais, me direz-vous, quoique je doute » de la vocation de cette Novice, ou que je ne » la juge pas propre pour la Religion, ne puis-je » pas dépoſer mon doute, pour m'en rapporter, » contre mes propres lumieres & mes propres » ſentimens, à la Supérieure ou au Confeſſeur » qui ont entrepris de la faire recevoir ? Non,

» vous ne le pouvez pas faire en bonne conſcience.
» Comme chacun en cette rencontre eſt obligé de
» répondre de ſa voix, perſonne ne doit ſuivre
» le ſentiment d'autrui contre le ſien propre ;
» mais il faut ſe conduire par ſes lumieres ſelon
» Dieu. « (*Rigoleu, Traité de Dévot. p. 346 & ſuiv.*)

IIe Lettre, a une Supérieure.

OUI, ma Révérende Mere, la douceur & la fermeté ſont deux qualités bien eſſentielles au bon gouvernement, tant pour la conduite de l'extérieur, que pour la conduite de l'intérieur, & pour celle-ci ſur-tout. Mais vous avez bien raiſon de dire qu'autant que ces deux qualités ſont néceſſaires, autant eſt-il difficile de les bien allier enſemble. Cependant tout excellentes qu'elles ſont chacune en ſoi, communément elles n'operent de bien que quand elles ne ſont point ſéparées l'une de l'autre, & qu'en toutes choſes preſque elles agiſſent de concert. La fermeté empêche la douceur de dégénérer en molleſſe, & la douceur empêche la fermeté d'être dure, impitoyable. Ce que l'une commence, l'autre l'acheve ; ou bien on cede à l'une ce qu'on refuſe à l'autre : avec cette différence néanmoins que la douceur doit toujours marcher la premiere, & ne ſe faire ſuivre par la fermeté, que lorſque celle-ci eſt néceſſaire pour donner de l'activité à une lâche lenteur, ou pour abattre une opiniâtre réſiſtance. D'un autre côté, il eſt bien incertain que la fermeté, ſur-tout ſi elle agit ſeule, ſoit victorieuſe d'un cœur que la douceur n'a pu gagner ; car quiconque ne rend pas les armes aux charmes de celle-ci, ordinairement les rendra moins encore à la force

de celle-là. Cependant comme la fermeté a quelquefois ce bon effet sur des sujets jusques-là insensibles aux plus douces insinuations, il est à propos de l'employer au besoin, quand même il seroit douteux que ce fût avec fruit, pourvu qu'on n'en ait pas à craindre des suites plus fâcheuses encore que celles qu'on se proposeroit de prévenir par son moyen. Nous recommanderons donc dans peu la fermeté; mais auparavant il nous faut parler de la douceur.

La douceur.

Une Supérieure doit travailler à acquérir l'aimable vertu de douceur, & à la porter au plus haut degré qu'il lui sera possible, en sorte que cette vertu soit comme l'ame de son ame, si je puis m'exprimer de la sorte. Pour être plus disposé à recevoir toutes les impressions tendres que la vraie douceur peut donner, je voudrois qu'on méditât souvent & bien sérieusement la grande leçon que nous a fait Jesus-Christ en nous disant: *Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur.* (*S. Mat. c. 11. v. 29.*) Je conseillerois aussi volontiers, non seulement de lire les avis que S. François de Sales donne sur la douceur, mais encore de bien remarquer la douceur dont il accompagne toujours les avis qu'il a à donner: & c'est ce que l'on trouvera dans ses lettres.

La douceur réside proprement dans le cœur qui est son véritable siége; mais pour qu'elle ait son effet propre, le cœur doit la communiquer à l'esprit, aux paroles, à l'extérieur & à toute la conduite.

1°. Le cœur doit communiquer sa douceur à l'esprit, en sorte qu'on ne se permette presque jamais que des desseins de paix, que des pensées

de bonté, & que l'eſprit ſoit comme une haute montagne, d'où ces penſées & ces deſſeins s'écoulent pour ſe répandre ſur tout le reſte, ſur les paroles & toute la conduite. La douceur des penſées conduit tout naturellement à l'acquiſition de la douceur univerſelle ; & l'eſprit qu'on accoutume à n'en former que de cette nature, ſe tient en garde contre les ſurpriſes d'un cœur un peu ému, il rectifie ce que dans quelques occaſions il pourroit s'y trouver de trop dur, & le ramene lui-même à ſa véritable fonction, qui eſt de communiquer le goût de la douceur à l'eſprit, & de ne lui permettre des deſſeins de vigueur & de force, que lorſqu'ils ſont abſolument néceſſaires.

2°. Comme la bouche parle, ainſi qu'on en eſt perſuadé, de l'abondance du cœur ; quand le cœur eſt doux, les paroles le ſont ordinairement. Mais pour que les paroles ſoient véritablement douces, il faut que la maniere, auſſi-bien que les expreſſions, ſoient également pleines de douceur & de bonté. Et certes, ſi l'on nous dit une parole douce avec un ton dur ; ou ſi l'on prend le ton le plus doux en nous diſant des choſes dures & ſéveres, nous en ſerons plus mécontens que conſolés. Ayez donc ſoin que le ton & la maniere dont vous uſerez, correſpondent à la douceur des expreſſions, afin que celles avec qui vous avez à traiter puiſſent reſſentir toute l'impreſſion de votre douceur & en profiter. Sans cette attention, votre conduite ſeroit tout-à-fait inutile à quelques-unes, parce qu'elle ſeroit pour elles incertaine & toute équivoque, ne ſachant ſi c'eſt aux paroles plutôt qu'à la maniere, ou à la maniere plutôt qu'aux paroles qu'elles doivent s'en tenir : mais le plus grand nombre en ſeroit contriſté, rebuté,

3°. La douceur doit répandre encore ſon onction ſur tout votre extérieur ; car qui pourra croire que la douceur eſt au dedans, ſi le dehors n'annonce rien que de tout oppoſé ? Et qui ſera porté alors à vous aborder avec confiance ? Mais comme c'eſt principalement ſur le viſage que ſe peignent plus ſenſiblement les affections du cœur, c'eſt-là auſſi que la douceur établit le trône ſenſible de ſon aimable empire. C'eſt-là ſur-tout qu'elle doit régner & répandre ſes charmes innocens & preſque toujours vainqueurs, par un certain air de bonté, d'affabilité, de candeur, d'onction, qui apprivoiſe les plus farouches, & ramene les plus emportés, les plus indociles. Quelquefois on n'a encore rien propoſé, on n'a pas dit un mot ; on n'a fait autre choſe que de ſe montrer avec un extérieur doux, affable, & l'on a déja tout gagné.

4°. Pour être plus aſſurée de réuſſir à gagner celles à la tête deſquelles vous êtes placée, joignez aux traits de douceur que nous venons de tracer, celui de la conduite. La conduite la plus douce, pourvu qu'elle ſoit ſans molleſſe, eſt toujours la plus efficace, auſſi-bien que la plus aimable. Cette douceur de conduite conſiſte à ne preſcrire rien que de doux, ou du moins à ne preſcrire aucune choſe qu'avec d'autant plus de douceur, que la choſe en ſoi eſt plus dure, & à l'adoucir autant qu'elle eſt ſuſceptible de recevoir des adouciſſemens. Aſſurément on ne peut engager à la perfection évangélique, ſans avoir à propoſer bien des ſacrifices pénibles à la nature ; Jeſus-Chriſt nous en avertit aſſez en nous parlant de croix, de renoncement, d'abnégation pour devenir ſes diſciples. Mais le Sauveur nous préſente les plus puiſſans motifs, pour nous engager à lui accorder

les ſacrifices qu'il nous demande ; & s'il nous dit que ſa loi eſt un joug, un fardeau, il nous aſſure en même temps qu'on ne peut y être fidele, ſans la trouver douce & aimable, & que ce fardeau devient léger à celui qui le porte. Imitez ce beau modele ; par la force des raiſons & des motifs, par la douceur de vos exhortations, & par l'onction de vos paroles, adouciſſez toujours ce que vous vous trouverez obligée d'exiger de plus coûteux & de plus difficile. Oui, qu'une inflexible, mais ſage fermeté dicte, tant qu'elle voudra, des arrêts ; quels qu'ils ſoient, ils ne pourront avoir que de bons effets à l'égard des perſonnes raiſonnables, pourvu que ce ſoit la douceur qui les prononce.

Je viens de parler de fermeté. Cette vertu en effet eſt extrêmement néceſſaire à une Supérieure ; elle l'eſt auſſi-bien que la douceur, dont elle doit être la compagne fidele & inſéparable. Il faut, pour parler le langage de Saint François de Sales, il faut, dans la conduite des ames, une douceur ferme, & une fermeté douce ; & ſi la douceur doit plus ordinairement l'emporter ſur la fermeté, la fermeté néanmoins doit quelquefois l'emporter ſur la douceur, mais ſans la quitter jamais. Ceci au reſte n'eſt pas une choſe impoſſible ; car il eſt une eſpece de fermeté qui n'a rien de ſévere : c'eſt une fermeté de pure ſageſſe, oppoſée à la légereté, à l'inconſtance, à l'indétermination, & dont il ne faut jamais ſe départir un ſeul inſtant, ſans quoi les perſonnes qu'on a à conduire, pour l'intérieur ſur-tout, deviendroient elles-mêmes légeres, inconſtantes, indéterminées, effets mauvais qu'on ne ſauroit trop prévenir. Etendons-nous un peu ſur cet objet.

La fermeté.

La fermeté, comme la douceur, eſt une qualité qui appartient plus particuliérement au cœur; elle doit agir fortement dans le cœur d'une Supérieure, pour lui faire aimer ſon devoir d'un amour conſtant & invariable, quelqu'il ſoit, dès-là qu'il eſt devoir & qu'elle le reconnoît pour tel. Elle doit toujours être dans la plus ferme détermination de l'accomplir; & la tendreſſe qu'elle a pour celles qu'elle conduit, la crainte de les affliger, rien ne doit être capable de la faire manquer à ſon devoir. Elle ſaura, à la vérité, s'arrêter, temporiſer, quand la vraie prudence l'exigera; mais auſſi elle ſera fidele à preſſer, à reprendre, à punir même, quand le beſoin des autres le demandera, & qu'on pourra en attendre de bons effets. Elle ſera attentive encore, ſi vous voulez, à adoucir, autant qu'il ſera poſſible, ce qu'il peut y avoir de plus ferme dans ſa conduite à leur égard, mais ſans rien accorder à une fauſſe compaſſion. Cette fermeté de cœur dans une Supérieure, ne donne donc aucune atteinte à la vraie tendreſſe qu'elle doit avoir pour celles qu'elle conduit, c'eſt même la tendreſſe, la vivacité de ſes ſentimens à leur égard qui la rend la premiere victime de ſa fermeté. Elle commence par ſe ſacrifier elle-même, avant que de faire faire aux autres les ſacrifices qu'elle en exige, & elle ne leur porte pas un ſeul coup, dont elle ne reſſente d'avance toute la douleur.

La fermeté qui réſide principalement dans le cœur, doit, comme la douceur, ſe communiquer à l'eſprit, aux paroles, à l'extérieur & à toute la conduite d'une Supérieure qui veut opérer le grand bien dans ſa Communauté; & c'eſt ſous

ces différens rapports que nous allons l'enviſager.

1°. L'eſprit ſert bien à diriger les affections du cœur ; mais le cœur de ſon côté communique facilement à l'eſprit ce qu'il a de bon ou de défectueux dans ſes affections : & c'eſt pour cela qu'on voit ſouvent des eſprits très-bons, très-juſtes, changer aiſément de vues, de deſſeins, de moyens, même quelquefois contre leurs lumieres ; la raiſon en eſt qu'ils ont le cœur foible. C'eſt donc le cœur qui peut aider beaucoup à rendre l'eſprit ferme. Or la fermeté de l'eſprit eſt néceſſaire à une Supérieure, pour la rendre conſtante dans ce qu'après une mûre délibération elle a ſagement déterminé ſur la conduite des autres, auſſi-bien que ſur la ſienne propre à leur égard.

Par cette ferme conſtance je n'entends point, comme vous le penſez ſans doute, un certain entêtement auquel les eſprits les plus bornés ſont ordinairement les plus ſujets, & qui ne leur permet pas de ſe départir de leurs premiers ſentimens, quoique des circonſtances nouvelles exigent le changement des premiers deſſeins qu'on avoit formés, ou du moins celui des moyens qu'on avoit réſolu d'employer pour l'exécution. Cette fauſſe conſtance eſt plutôt folie que ſageſſe & fermeté ; elle ne peut être que l'effet d'un eſprit petit, retréci, ou de travers.

La vraie conſtance, la ſage fermeté n'a point ce défaut ; elle plie ſans foibleſſe ſous la loi de la néceſſité ou de l'utilité, & elle ne perd point de vue ſon but, lors même qu'elle paroît s'en éloigner ; ou plutôt elle y tend toujours, malgré les circuits & les détours qu'elle eſt obligée de faire pour y parvenir. Peu lui importe par quelle voie ou par quels moyens ſes deſſeins pourront

s'accomplir, pourvu qu'en effet ils réuſſiſſent, & que la voie & les moyens ſoient honnêtes. Ainſi, comme elle ne conclud rien qu'avec beaucoup de ſageſſe, auſſi les moyens qu'elle avoit d'abord ſaiſis pour arriver à la fin qu'elle s'étoit propoſée, elle ſait les changer avec la même ſageſſe, ſelon les différentes conjonctures qui ſurviennent dans une affaire, dont elle a entrepris la conduite, & dont, par celle qu'elle y tient elle-même, elle ſe tire toujours ou preſque toujours avec avantage.

2°. La fermeté doit accompagner les paroles d'une Supérieure à l'égard des perſonnes qui ſont ſous ſa conduite. Cela lui eſt néceſſaire pour travailler plus efficacement à arracher les vices, à corriger les défauts; & pour enraciner plus facilement les vertus, comme pour les faire croître plus ſûrement & les perfectionner. Rien de tout cela ne peut guere ſe faire, ainſi que le ſavent les perſonnes expérimentées, ſans beaucoup de fermeté, & de fermeté dans les paroles ſur-tout, puiſque la parole eſt l'inſtrument ordinaire dont ſe ſert une Supérieure pour manifeſter ſes deſirs, ſes volontés. Les paroles fermes ont beaucoup plus de poids que les autres, elles pénetrent plus avant dans le cœur, elles ſe préſentent plus vivement à l'eſprit, & font dans l'un & dans l'autre des impreſſions plus fortes, plus durables; de ſorte qu'une Supérieure qui négligeroit un ſi puiſſant moyen là où il devient néceſſaire, ne pourroit faire que très-peu de bien dans les autres qu'elle a à conduire.

Mais que devez-vous entendre par ces paroles fermes? Ce ſont des expreſſions qui par leur énergie ſont plus capables de vaincre la réſiſtance de celles-ci, de corriger la foibleſſe, l'inconſtance de celles-là, de réveiller l'inattention, l'indolence

des unes, & d'affermir les autres dans le bien ; malgré les tentations & autres épreuves auxquelles on eſt expoſé en cette vie. Il faut même, dans les cas de plus grande réſiſtance ou de foibleſſe plus marquée, employer les paroles d'autorité & d'empire qui annoncent qu'on veut abſolument être obéi. Comme les expreſſions de cette ſorte ont quelque choſe de plus fort que la fermeté elle ſeule, il faut les ménager. Plus elles ſeront rares, plus auſſi elles feront d'impreſſion, & auront d'efficacité : on ſera plus facilement convaincu que les choſes qu'on exige de nous ſont bien importantes, puiſque pour nous les preſcrire, on ſe ſert de telles expreſſions ſi peu ordinaires. Encore faut-il en proportionner la force au caractere des perſonnes, & aux circonſtances où elles ſe trouvent. L'orgueil lui-même qu'on ne devroit, ce ſemble, qu'abattre & confondre, demande quelquefois à être ménagé. Mais ſi le beſoin exige qu'on ſe ſerve de termes qui humilient ; qu'on évite toujours d'uſer de ceux qui ſeroient choquans, mépriſans, rebutans. Il eſt même bien des occaſions où, ſans avoir encore rien dit, il faut, par quelques avis doux & ſages, préparer les perſonnes à ce qu'on a à leur dire de plus fort, afin qu'elles puiſſent l'écouter avec moins de ſurpriſe & d'humeur : c'eſt, ſi vous voulez, comme l'éclair qui nous annonce le bruit du tonnerre.

3°. Les paroles les plus fermes ſerviroient peu, ſi l'extérieur ne l'étoit pas. Cela donneroit lieu de croire qu'on ne penſe pas, ou qu'on ne penſe que bien foiblement ce que l'on dit ; & alors ce que l'on dit ſeroit bien peu efficace. La fermeté doit donc paroître dans l'extérieur d'une Supérieure, pour la faire craindre & reſpecter ; comme la douceur y doit régner auſſi, pour la faire aimer

& la rendre d'un abord facile : l'une n'eſt pas moins néceſſaire que l'autre. S'il faut de l'amour pour attirer, il faut de la crainte pour contenir. S'il faut de l'affection pour adoucir les peines, il faut de la fermeté pour corriger les fautes & les défauts. Ainſi l'extérieur d'une Supérieure doit être un compoſé de douceur & de fermeté tout enſemble, afin de ſe concilier les cœurs & de les maintenir dans la pratique du devoir.

Elle doit toujours, & en toutes rencontres, conſerver au dedans un fonds de douceur ; mais quelquefois il n'en doit rien paroître au dehors, & il eſt des circonſtances où une Supérieure, pour corriger plus efficacement, ne doit laiſſer appercevoir ſur ſon viſage qu'un air de mécontentement & de ſévérité, mais non pas de vivacité ni d'humeur ; & il faut que la perſonne à qui l'on eſt obligé d'appliquer ce remede amer, puiſſe voir clairement qu'il ne lui eſt préſenté que par la raiſon, le zele & la charité, ſans que la paſſion ni aucun autre principe vicieux y ait part ; autrement le remede ne ſerviroit qu'à contriſter la malade, & non à la guérir.

4°. Enfin, la fermeté doit régner dans la conduite d'une Supérieure à l'égard des perſonnes qui lui ſont ſoumiſes, & même à l'égard de celles qui s'y ſeroient ſoumiſes volontairement par rapport à une direction plus étendue, plus entiere de l'intérieur de l'ame. Or cette fermeté conſiſte à propoſer aux perſonnes les choſes qui ſont vraiment néceſſaires pour leur bien, & les moyens plus propres à les leur faire exécuter. Elle conſiſte à leur preſcrire ces choſes & ces moyens, avec prudence ſans doute, mais ſans aucun ménagement qui ſente la foibleſſe. Elle conſiſte encore & ſur-tout dans une attention conſtante à veiller

ſi l'on s'aſſujétit fidelement à tout cela, & dans l'exactitude à reprendre les manquemens plus marqués qu'on y fait : c'eſt ſur quoi l'on ne doit jamais mollir.

Il faut qu'une Supérieure montre à ſes inférieures une telle fermeté par rapport à la maniere de les conduire, qu'elle leur ôte toute eſpérance de la faire changer de ſentiment, & de l'attirer dans le leur. Je dis *dans le leur ;* car, comme nous l'avons obſervé plus haut, une perſonne ſage ſait changer à propos, pour arriver plus ſûrement à ſon but. Ce que je viens de demander eſt pour une Supérieure le grand moyen de faire prendre tout d'abord aux autres le parti de ſe rendre, de ſe ſoumettre, & de lui épargner la peine de plaider avec elles ; elles aimeront beaucoup mieux céder, que d'entrer dans des procédures, dont les frais & dépens ne pourroient être que ſur leur compte. Mais en même temps ce que je viens de demander peut ſe faire avec beaucoup de douceur ; Saint François de Sales étoit fort doux, même en prêchant l'abnégation, & cependant il la prêche bien ſouvent, & jamais il ne manque à la preſcrire là où elle eſt néceſſaire.

Je conviens qu'il n'eſt pas aiſé d'accorder enſemble tout ce que je viens de dire ſur la douceur & ſur la fermeté, de ſorte qu'on donne à chacune tout l'eſſor convenable, & qu'en même temps on les contienne toutes les deux dans leurs juſtes bornes. C'eſt-là le grand art du gouvernement ; mais autant qu'il eſt difficile de l'acquérir, autant faut-il y travailler avec ſoin. Apprenez à bien connoître le cœur humain, étudiez attentivement les caracteres, diſcernez avec ſageſſe la différence des momens & le beſoin des circonſtances, profitez des leçons journalieres que donne

l'expérience, ne vous recherchez en rien, ayez en toutes choſes la vue ſimple & bien pure de faire l'œuvre de Dieu, conſultez-le ſur tout avec la défiance de votre propre ſageſſe, & la confiance entiere en ſes lumieres & ſon ſecours : alors vous ferez des progrès dans cet art ſi difficile qui perfectionne tout gouvernement. Avec cela néanmoins il vous échappera encore des fautes ; hé ! qui ſommes-nous pour oſer prétendre les éviter toutes ? En cela, comme en toute autre choſe, le plus parfait eſt celui qui manque le moins.

Voilà, ma Révérende Mere, les réflexions que je me ſuis permiſes, pour répondre à la lettre dont vous m'avez honorée. Je ſuis, &c.

IIIe Lettre, a une jeune Religieuse.

VOs Meres, ma chere Sœur, me font trop d'honneur de s'adreſſer à moi pour les diriger ſur la maniere dont elles ont à ſe comporter aux approches de vos élections, & principalement de l'élection d'une Supérieure. J'aurois plutôt à recevoir d'elles des leçons ſur ce ſujet, qu'à leur en donner. Cependant, puiſqu'elles me preſſent ſi fort, je céderai à leurs prieres, & je leur répondrai par vous, qui me priez pour elles ; mais c'eſt à vous ſur-tout que j'adreſſerai la parole, parce que je penſe qu'étant jeune encore & peu expérimentée, vous avez plus beſoin des réflexions que j'ai à faire ſur le ſujet propoſé.

Vous me dites, ma chere Sœur, que vos élections doivent ſe faire le 25 Février ; la circonſtance eſt heureuſe pour me faciliter ce que j'ai à dire, & pour le dire avec plus d'intérêt. Le 25 eſt préciſément le jour où cette année on fait

la Fête de Saint Mathias : ainſi pour vous marquer la conduite que vous avez à tenir aux approches de vos élections, il me ſuffira de vous propoſer celle qu'ont tenu les Apôtres & les Diſciples dans l'élection de Saint Mathias après l'Aſcenſion du Sauveur. Si vous ſuivez bien les regles ſaintes qui y furent obſervées, vos élections ſe feront avec une grande paix, une parfaite ſécurité de conſcience ; & vous aurez tout ſujet d'en eſpérer les plus heureuſes ſuites. Je vais entrer ſur cela dans quelque détail : je ne parlerai que de l'élection d'une Supérieure ; mais ce que j'en dirai, il vous ſera facile de l'appliquer aux autres élections, & principalement à celle des Conſeilleres, dont le bon choix eſt ſi important, puiſque leur devoir eſt d'aider une Supérieure à maintenir la régularité dans toute une Communauté, & de l'y aider par leur bon accord avec elle, par leurs ſages conſeils & leurs exemples édifians. Appliquez-vous donc au beau modele que j'ai à vous préſenter.

1°. Après l'Aſcenſion du Sauveur, il s'agiſſoit d'élire un homme capable de prêcher l'Evangile à des incrédules, à des idolâtres, à des endurcis & à des aveugles, au peuple Juif & aux Gentils, & d'en porter le flambeau juſqu'aux extrêmités de la terre : en un mot, il s'agiſſoit d'élire un Apôtre, un digne Miniſtre de Jeſus-Chriſt. Ici il s'agit d'élire pour votre Monaſtere une Supérieure dont le devoir eſt d'inſpirer & de maintenir, parmi des chrétiennes, des Religieuſes, des épouſes de Jeſus-Chriſt, la pratique la plus parfaite de ce même Evangile ; une perſonne par conſéquent bien inſtruite des maximes toutes divines qu'il contient, & propre à en bien inſtruire les autres, autant par ſes exemples que par

ſes diſcours. Telle doit être celle que vous choiſirez dans peu pour Supérieure.

2°. Pour bien faire ce choix, il faut vous mettre dans les mêmes diſpoſitions que celles où étoit l'aſſemblée des Apôtres & des Diſciples. Saint Luc (*Act. des Ap. ch. 1.*) nous apprend que retirés dans un endroit plus écarté du bruit, ils perſévéroient unanimement dans la priere & l'union de la charité. Priez donc, priez beaucoup, afin d'obtenir à celle qui, dans les deſſeins de Dieu, doit être élue Supérieure, toutes les graces néceſſaires pour bien gouverner, & à vous, auſſi-bien qu'à toutes vos Sœurs, la lumiere pour la connoître, puiſque vous êtes toutes intéreſſées à faire un bon choix.

3°. Le grand nombre des Eliſans ne diminuoit rien de leur union. Ils étoient environ ſix vingt, & ils ne faiſoient tous qu'un cœur, ils avoient le même eſprit, les mêmes vues, la même volonté. Vous qui êtes en bien plus petit nombre, devez-vous trouver tant de difficultés à la même unanimité parmi vous? Les ſuffrages ne peuvent être unis où les cœurs ſont partagés & les eſprits diviſés; & cependant une élection ne peut ſe conclure que par l'union des ſuffrages. Par votre bonne conduite & par vos ferventes prieres, reſſerrez entre vous les nœuds ſacrés de la charité, & procurez par ce moyen, chacune de vous, que l'union des ſuffrages ſoit auſſi entiere qu'il ſoit poſſible de l'eſpérer. Si Jeſus-Chriſt a promis que quand deux ou trois ſeroient aſſemblés & unis en ſon nom, il ſe trouveroit au milieu d'eux; combien plus volontiers encore ſe complaira-t-il à ſe trouver au milieu de vous, lorſqu'il vous verra toutes dans une diſpoſition qui lui eſt ſi agréable? O qu'il aimera à vous aider à faire un choix digne de lui!

4°. Les Apôtres & les Diſciples choiſirent entr'eux deux hommes qu'ils propoſerent à l'aſſemblée. Vous devez de même choiſir entre les Religieuſes vocales de votre Communauté quelques-unes de celles que vous croyez les plus capables de la bien gouverner. Ce premier choix que vous ferez chacune de vous avec vous ſeule, vous rendra enſuite plus facile le choix plus particulier encore qui doit le ſuivre : mais obſervez-y les mêmes regles qui dirigerent l'aſſemblée de Jeruſalem dans ſon premier choix. On ne s'y arrêta ni à la bonne grace, ni aux diſtinctions de naiſſance, ni à l'âge même par rapport à ceux qu'on devoit propoſer. Saint Pierre, qui préſidoit à cette ſainte aſſemblée, exigeoit ſeulement qu'ils euſſent été témoins de toute la conduite du Sauveur pendant les trois années de ſa vie publique & évangélique, ainſi que de ſa Réſurrection glorieuſe & de ſon Aſcenſion au ciel. Vous ne devez par conſéquent, dans ce premier choix dont nous parlons, avoir aucun égard à toutes ces vues humaines que ſuggerent la chair & le ſang, l'inclination ou l'averſion naturelle : mais auſſi vous ne devez choiſir que des perſonnes qui aient acquis aſſez de vertus, aſſez de connoiſſance & d'expérience, pour être en état de bien conduire votre Communauté ſelon le véritable eſprit du gouvernement religieux.

5°. Après leur premier choix, les Apôtres & les Diſciples redoublerent leurs prieres avec une grande ferveur, & en même temps avec une entiere indifférence ſur celui qui ſeroit élu, n'en deſirant point d'autre que celui que Dieu lui-même deſiroit. Il n'y avoit donc point parmi eux d'intérêt humain, d'eſprit de parti, d'ambition, d'envie, de brigue, ni de fauſſe prévention bonne ou mauvaiſe ;

mauvaise ; car dans une élection l'une n'eſt pas moins dangereuſe que l'autre. Ainſi qu'il n'y ait rien de tout cela parmi vous ; la gloire de Dieu & le bien de la Religion, voilà tout & uniquement ce que vous devez deſirer. Entre les ſujets ſur leſquels doit tomber la pluralité des voix, priez le Seigneur de vous montrer la perſonne que lui-même a choiſie, ne voulant en cela que ſeconder ſes deſſeins de miſéricorde ſur elle & ſur vous. Dites-le-lui avec la même pureté de vue que le firent les Apôtres, pour connoître celui que Dieu deſtinoit à remplacer le perfide Diſciple.

6°. Après leur priere, les Apôtres & les Diſciples tirerent au ſort. Il fut inſpiré & dirigé par le Seigneur, & le ſort tomba ſur Saint Mathias. Il ne vous eſt point permis à vous de procéder à votre élection par la voie du ſort. Le ſerment que vous faites en donnant votre ſuffrage, vous interdit pareil moyen ; & indépendamment de votre ſerment, vous ne pourriez l'employer, ſans tenter Dieu qui ne vous a pas promis de le ſeconder. D'ailleurs vous êtes obligée d'élire celle que de bonne foi, & après de mûres réflexions, vous croyez la plus capable de porter la charge de Supérieure ; ce qui ne pourroit avoir lieu, ſi vous décidiez de votre ſuffrage par le ſort & en le tirant au haſard. Je ſais qu'il n'eſt aucune Communauté où l'on propoſe cette maniere d'élection ; mais je ſais auſſi qu'il eſt des particulieres qui quelquefois ſe croient autoriſées d'en uſer avec elles ſeules, pour ſe débarraſſer de leurs anxiétés & de leurs incertitudes, donnant la voie qu'elles ont tirée au ſort ; ce qui cependant ne doit abſolument ſe faire par perſonne.

7°. Puis donc qu'il faut choiſir avec toute la connoiſſance & tout le diſcernement dont on

peut être capable, il s'agit de vous aider à le faire avec plus de facilité, plus de lumiere & plus de pureté d'intention. Pour cela je vous conseille de vous déterminer aux pieds de Jesus-Christ, la premiere fois que vous aurez le bonheur de communier, ou plutôt le jour même de l'élection, & pendant que Jesus-Christ sera en vous par la Communion. Aussi-tôt que vous posséderez cet aimable Sauveur, & après l'avoir adoré, priez-le de venir à votre aide pour l'affaire importante qui vous occupe; proposez-lui avec confiance toutes vos difficultés, tous vos embarras, & conjurez-le de vous décider lui-même. Pour l'y engager plus fortement, mettez-vous en état de pouvoir lui dire avec vérité, que parmi les deux ou trois personnes qui, selon votre premier choix, vous ont paru plus dignes de votre attention, vous ne voulez élire pour Supérieure, que celle que vous croirez la plus capable de soutenir les intérêts de sa gloire & de son amour dans une maison qui lui est spécialement consacrée. Ensuite écoutez ce qu'il daignera vous dire, écoutez en gardant pendant quelque temps un profond silence, & vous tenant dans un recueillement intérieur devant celui qui dans les saintes Ecritures est appelé par excellence l'Ange du grand Conseil. S'il ne vous dit rien, pressez-le encore & avec une nouvelle ardeur de vous répondre, afin d'obtenir enfin, selon la promesse que lui-même en a faite, par votre sainte & constante importunité, ce que vous lui demandez.

Si après tout cela il ne vous paroît pas que vous soyiez exaucée; c'est-à-dire, si vous ne sentez pas encore en vous une claire & forte impulsion qui vous décide en faveur d'une personne en particulier, & de préférence à toute autre; il ne

faut ni vous en troubler, ni en rien diminuer de votre tendre & ferme confiance. Vous devez au contraire vous bien persuader que le Seigneur vous a écoutée favorablement, & qu'il saura bien vous répondre & vous décider, quand il en sera temps. Après donc toutes ces préparations, & quand l'heure sera venue qu'il faudra absolument vous déterminer, faites en paix ce que vous croirez devoir faire pour le mieux, & comptez qu'alors vous aurez fait ce que Dieu exigeoit de vous, quoique d'ailleurs votre choix ne seroit pas celui du plus grand nombre. De même je dois vous faire observer, qu'encore qu'il y ait partage de suffrage, il ne s'ensuit pas delà seul que les esprits & les cœurs aient été partagés. L'union de charité aura subsisté dans toute son intégrité, si toutes ont apporté dans l'élection la même pureté de motifs & de vues ; & les personnes éclairées savent très-bien que plusieurs dans une affaire peuvent agir avec la même droiture d'intention, sans en porter pour cela le même jugement.

9°. Après l'élection, priez beaucoup pour celle qui aura été élue, priez pour vous & pour toute la Communauté. Que votre suffrage ait été suivi ou non par le gros des Elisantes, ne faites rien paroître de votre façon de penser à ce sujet, ayez soin même de vous observer prudemment & en toute occasion, pour qu'il ne vous échappe rien de votre secret, & contentez-vous d'approuver le choix de Dieu marqué par celui de la Communauté. Donnez à votre nouvelle Supérieure toute la satisfaction qui dépendra de vous ; ce sera le vrai moyen d'en recevoir de sa part, & d'attirer en même temps sur vous les bénédictions du Ciel. Je salue bien respectueusement vos Révérendes Meres, & je suis, &c.

IVe LETTRE, A LA MÊME.

VOus en êtes donc enfin, ma chere Sœur, au point où je desirois si fort depuis long-temps de vous voir. Vous venez de finir une sainte retraite; vous vous y êtes préparée par la ferme détermination de vouloir être toute à Dieu; vous l'avez faite avec la derniere exactitude aux pieux exercices qu'elle demande, avec la séparation la plus entiere de tout ce qui est créé; vous n'y avez été occupée que de Dieu & de votre salut; sur-tout vous avez apporté la plus grande attention à la voix du Seigneur qui a daigné vous parler si fortement & si tendrement au cœur. Je ne dois donc plus être surprise des charmantes dispositions que vous me détaillez dans votre lettre, ni des résolutions si sages, si utiles, si saintes dont vous me faites part, & dont je prierai Jesus-Christ de ne permettre pas que vous vous départiez jamais.

Voulant être toute à Dieu, & rendre bien efficaces & bien stables vos bonnes dispositions, vous me priez de vous tracer un Réglement de vie qui serve à cette fin. Hé! ma chere Sœur, quel meilleur Réglement pourrois-je donner à une Religieuse, que de lui prescrire la plus grande fidélité à sa regle qui la dirige pour tous les momens de la journée. Mais j'entrevois ce que vous desirez de moi; vous voudriez un Réglement qui lui-même vous portât à cette grande fidélité à tous vos devoirs, & qui en même temps vous les fit remplir avec un esprit intérieur. Je vais vous satisfaire. Cependant je vous préviens que ce n'est point moi qui parlerai ici; je me contenterai de vous transc-

crire le Réglement qu'un Eccléſiaſtique zélé vient de laiſſer à une Communauté de ma connoiſſance, à laquelle il a donné une retraite. Je le trouve ſi bien, ſi concis & ſi étendu tout à la fois, que j'ai lieu de croire que vous en ſerez pleinement ſatiſfaite. J'y ſuis fondée encore ſur la ſatisfaction qu'en éprouvent les perſonnes qui en font uſage, & ſur vos diſpoſitions préſentes qui ſont bien propres à vous le faire goûter : le voici.

RÉGLEMENT DE VIE,

Ou Plan de Vie Religieuse après une Retraite.

Intentions à renouveler chaque jour au moment du réveil.

1°. TOUT pour Dieu ſeul, tout pour ſa plus grande gloire & ſon pur amour.

2°. Tout, après Dieu, pour la plus grande gloire & l'amour de ſa très-ſainte Mere.

Exercices de piété.

1°. Pour l'oraiſon, les lectures, les examens, même exactitude qu'à prendre la nourriture corporelle.

2°. Si l'on n'a pu y ſatisfaire à l'heure ordinaire, y ſuppléer dans un autre temps.

3°. Les faire toujours avec toute la perfection dont on eſt capable.

La Confeſſion.

1°. Jamais ne ſe préſenter dans le Tribunal, ſans s'être examinée avec ſoin, excitée à une

contrition vive, déterminée à ſe corriger ; & toujours avec une diſpoſition du cœur franche & ſincere.

2°. Faire cette préparation dès l'oraiſon du matin, pour prévenir les ſurpriſes.

3°. Terminer ſon accuſation par une accuſation générale des fautes de la vie paſſée, dont cependant on ſpécifiera quelque choſe, pour prévenir l'invalidité du Sacrement.

La Communion.

1°. Dès la veille, deſir ardent de s'unir à Jeſus-Chriſt.

2°. Prévoir ce qu'on lui demandera, & ce qu'on lui offrira.

3°. Union étroite aux diſpoſitions de la très-ſainte Vierge, quand elle communioit ici-bas.

4°. Le jour de la Communion, ſolitude, recueillement plus grand, aſſiduité plus conſtante pour faire ſa cour à Jeſus-Chriſt.

5°. Courage à éviter le défaut, ou à pratiquer la vertu dont on ſe ſera plus particuliérement propoſé la fuite ou l'acquiſition.

Dans la conduite particuliere.

1°. Modeſtie angélique des yeux.

2°. Recueillement, eſprit d'oraiſon continuel.

3°. Pauvreté, humilité, mortification ſur le modele de celles de Jeſus-Chriſt.

Ordre commun de la Maiſon.

1°. Silence exact hors les temps de récréation, ne parlant que pour le pur néceſſaire, en peu de mots & à voix baſſe.

2°. Régularité ſans reſpect humain.

3°. Partir au premier ſon de la cloche, pour

chaque exercice, comme à la voix de Dieu qui appelle.

4°. Laiſſer même imparfaite une lettre commencée.

A l'égard des Supérieures.

1°. Ne jamais perdre de vue que leur autorité eſt l'autorité même de Dieu, que leurs ordres ſont les ordres de Dieu : ainſi,

2°. Toujours reſpect profond pour leur perſonne.

3°. Jamais de plaintes ni de murmures.

4°. Soumiſſion prompte, aveugle, conſtante, pleine d'une ſainte allégreſſe comme à l'égard de Jeſus-Chriſt.

Les emplois.

1°. Ne jamais rien demander, ni jamais rien refuſer.

2°. Se laiſſer placer & déplacer ſans réſiſtance par l'obéiſſance.

3°. Tout recevoir de ſa main comme de la main de Dieu.

4°. Dans chaque Office, ſoumiſſion à celle qui en eſt chargée en chef, comme à l'égard de la Supérieure.

A l'égard du prochain.

1°. Souffrir tout de ſa part, ſans lui donner rien à ſouffrir.

2°. N'en point parler, ou n'en parler qu'en bien.

3°. Support de ſes défauts, comme nous voulons qu'on ſupporte les nôtres.

4°. Jamais de rapports mortifians.

5°. Jamais d'amitiés particulieres.

6°. Jamais ne reprendre perſonne, ſi l'on n'eſt en place pour cela.

7°. Mais édification, prévenance, douceur, patience inaltérable, charité univerſelle.

8°. Saiſir toutes les occaſions de rendre ſervice, ſans préjudice de la regle.

Dans les Récréations.

1°. Se reſpecter les unes & les autres.

2°. Point de ton fier & dominant.

3°. Point de plaiſanterie approchante de la bouffonnerie.

4°. Mais décence, déférence, politeſſe, égards infinis pour le prochain.

5°. Contribuer à la joie commune par la ſérénité du viſage & la gaieté de la converſation.

6°. Braver le reſpect humain pour y parler de Dieu.... Quelle honte que des épouſes de J. C. n'oſaſſent parler de leur divin époux, ou des filles de Marie de leur auguſte & très-aimable Mere!

A l'égard des Externes.

1°. Que les rapports avec les Externes ſoient rares, courts, décens, édifians.

2°. Jamais ne leur communiquer ce qui ſe paſſe dans la maiſon.

3°. Jamais ſes propres mécontentemens, ſi on en avoit.

4°. Ne rien rapporter en communauté de ce qu'on en auroit appris, ſi ce ne ſont des choſes véritablement édifiantes.

5°. Quitter le Parloir dès que quelque exercice commun vient à ſonner.

Dans les tentations.

1°. Réſiſtance ſans délai, mais ſans trouble.

2°. Recours prompt & plein de confiance à notre Seigneur & à sa très-sainte Mere.

3°. Du reste mépris souverain du tentateur.

4°. Humilité profonde.

5°. Dans le combat, union douce aux cœurs sacrés de Jesus & de Marie.

Après les fautes.

1°. Jamais de découragement, jamais d'abattement, jamais même de trouble.

2°. Mais retour prompt à Dieu par sa très-sainte Mere.

3°. Désaveu de la faute, sincere, calme, amoureux, plein de confiance, fut-on tombé dix & vingt fois dans le jour.

4°. Ce désaveu fait de la sorte, croire la faute pardonnée.

5°. Se porter sur le champ à ce qui se présente à faire, & le faire de la maniere la plus parfaite.

6°. Enfin, oubli total de la faute jusqu'à l'examen suivant, & delà jusqu'à la Confession.

7°. Une faute réparée de la sorte, ne peut jamais avoir de mauvaises suites.

A l'égard de la très-sainte Vierge.

1°. Piété, respect, dévouement, amour tout nouveau pour sa personne sacrée.

2°. Renouveler chaque jour sa consécration à son service.

3°. Avoir une intention toujours subsistante de l'honorer par toutes ses actions.

4°. Lui en laisser une disposition entiere.

5°. Confiance filiale & sans bornes en sa bonté maternelle.

6°. Y recourir dans tous les besoins ou difficultés de la vertu.

7°. Après Jesus-Christ, faire tout en union avec elle & sous sa protection.

8°. La saluer en entrant dans sa cellule & en en sortant.

9°. Fidélité aux saintes pratiques qui l'honorent.

Pour chaque Mois.

1°. Faire un jour de retraite.

2°. Y consacrer le premier Dimanche de chaque Mois.

3°. Y renouveler toutes ses résolutions.

Enfin, avoir à soi une copie de ce Plan de vie.

Le lire d'abord une fois par jour pendant neuf jours pour se le rendre familier.

Le lire ensuite une fois par semaine.

S'animer chaque fois à le réduire en pratique.

On peut y prendre la matiere de son examen particulier.

Voilà, ma chere Sœur, le Réglement de vie que j'ai à vous proposer. Si vous y faites attention, vous trouverez qu'il sera pour vous un Directeur de tous les momens, & qu'en suivant fidellement sa direction, tous vos jours, tous vos momens même seront pleins pour le ciel; puisqu'il vous apprend à tourner au bien de votre salut & de votre perfection jusqu'à vos fautes. Je souhaite de tout mon cœur qu'il serve à vous procurer cet avantage inestimable; je prierai beaucoup pour vous à cette fin. Je suis, &c.

N^a. Les Avis & Maximes qui suivent, ont été annoncés plus haut, *page 411.*

AVIS ET MAXIMES

De la Mere MARIE DE SAINT JOSEPH, *Carmélite, au ſujet du gouvernement des Religieuſes.*

I. POUR conduire des Religieuſes en paix, & pour les faire avancer dans la vertu, il faut une autre ſcience que celle des hommes même ſaints & ſavans : car il eſt de petites particularités de filles, où il faut néceſſairement entrer, & à quoi ils ne ſavent pas deſcendre, mais à quoi des filles s'appliquent naturellement. Ainſi des filles ſont plus propres à s'enſeigner & à ſe conduire les unes les autres en bien des points.

II. Gouverner une ame, c'eſt gouverner un monde. Si donc pour gouverner un monde, il faudroit toutes les ſciences ; ce qui oblige à partager le gouvernement des Royaumes entre pluſieurs, dont les uns conduiſent les affaires de la paix, & les autres celles de la guerre : quelles difficultés ne doit pas éprouver un Supérieur qui, gouvernant pluſieurs ames, eſt comme le Gouverneur de pluſieurs mondes, où, s'il y a des affaires de paix, il y en a auſſi de guerre ſouvent très-dangereuſes, & toujours d'autant plus importantes, qu'il s'y agit de la conquête ou de la perte du Royaume éternel !

III. Puiſqu'il eſt ſi difficile de trouver un Supérieur accompli, combien plus doit-il l'être de trouver une Supérieure parfaite, les filles étant d'ordinaire très-peu éclairées? Que Dieu par ſa miſéricorde éloigne donc de toutes les Carmélites le deſir d'être Supérieures.

IV. C'eſt un fait certain que les filles les plus ignorantes ſont ordinairement celles qui ont le plutôt ce deſir, parce qu'elles connoiſſent moins les difficultés & les dangers de la Supériorité.

V. Que celles-là ſeulement ſoient Supérieures que l'obéiſſance forcera de l'être. Mais auſſi quand l'obéiſſance leur impoſera ce joug, qu'elles s'y ſoumettent, ſans quoi elles périroient.

VI. Bien à plaindre les Religieuſes à qui il échoit une Prieure imprudente. Mais je ne plains pas moins les Prieures, quelques belles qualités qu'elles aient.

VII. J'ai vu des Religieuſes imparfaites & peu prudentes

ſe conduire très-utilement & très-bien, parce qu'elles avoient une Prieure qui ſavoit gouverner : & j'en ai vu au contraire d'un vrai mérite ſe conduire fort mal, parce que leur Prieure n'entendoit rien au gouvernement. Lors donc qu'il s'agira de remettre l'ordre dans les Communautés, qu'on n'oublie jamais qu'il dépend des perſonnes qui y auront l'autorité.

VIII. Une Supérieure qui ne pardonne rien, eſt-elle une bonne Supérieure ? Non. Celle qui pardonne tout, eſt-elle bonne ? Non. Celle qui eſt prodigue, eſt-elle bonne ? Non. Celle qui eſt trop ménagere, eſt-elle bonne ? Non. Celle qui veut tout ſavoir, tout vérifier, eſt-elle bonne ? Non. Celle qui ne veut rien voir, rien approfondir, ou qui ne fait point cas des petits défauts, des petites fautes, eſt-elle bonne ? Non. Celle qui a toujours l'humeur auſtere, eſt-elle bonne ? Non. Celle qui a l'air foible & timide, eſt-elle bonne ? Non. Quelle ſcience eſt-ce donc que celle de gouverner les ames ? Indulgent & ſévere, libéral & ménager, doux & colere, patient & impatient, ſimple & ruſé ; il faut tellement qu'un Supérieur réuniſſe en ſoi toutes ces extrêmités, que ſi l'une vient à lui manquer, il arrivera du déſordre.

IX. Eut-on toutes ces qualités, on gouvernera mal encore, ſi la diſcrétion ne les accorde, & n'apprend à les employer à propos : autrement on uſera de rigueur, quand il faudroit de la douceur ; on pardonnera, lorſqu'il faudroit corriger ; & les perſonnes qu'on devroit guérir, on les bleſſera.

X. Pour l'extérieur & les uſages d'une Communauté, le gouvernement doit être uniforme : mais pour la direction particuliere des ames, il faut de la diverſité. A quelques-unes, par exemple, il convient d'accorder de grandes pénitences ; & les leur refuſer, ce ſeroit leur faire tort : comme ce ſeroit perdre les foibles, & les expoſer à la tromperie du démon, que de leur en permettre au delà de celles que la regle preſcrit. Tâchez donc de bien faire ce diſcernement.

XI. Un Supérieur vraiment humble, qui ſe défie beaucoup de lui-même, & qui met toute ſa confiance en Dieu, gouvernera bien, parce que Dieu ne manquera pas de l'éclairer & de le conduire.

XII. Le Religieux eſt comme un vaiſſeau, dont les regles ſont les cordages & les voiles, ſa volonté le gouvernail, le Supérieur le Pilote. Comme donc, ſi le Pilote

d'un vaiſſeau ordinaire en dirigeoit mal le gouvernail, il riſqueroit beaucoup de le faire périr, & de périr avec lui, quoique les cordages en fuſſent bons, & les voiles bien tendues : de même ſi un Supérieur ne manie ſagement la volonté de ſon inférieur, quelque attention qu'il ait à lui faire obſerver les regles, il eſt fort à craindre qu'il ne le perde, & qu'il ne ſe perde lui-même.

XIII. Mais comment ſe rendre le maître de cette volonté ? C'eſt par la raiſon ; premier moyen. Y a-t-il en effet plus de difficulté à faire goûter les raiſons d'obéir, qu'à faire prendre par raiſon des remedes amers ? C'eſt en gagnant le cœur par les bienfaits & par l'amitié, ſecond moyen : car lorſque le cœur eſt rendu, la volonté ſe rend fort aiſément.

XIV. On n'eſt point le maître d'une place, ſi l'on n'en occupe la citadelle ; on n'eſt point le maître des volontés, ſi on n'a les cœurs dans ſa main ; le cœur eſt la citadelle de l'homme.

XV. Ne point s'efforcer de gagner les cœurs ; ſe contenter de commander & de châtier, ce n'eſt point être Supérieur, mais Comite de Galere.

XVI. Faites grand cas de ce que notre ſainte Mere Théreſe a ordonné dans ſes Conſtitutions : *Que la Prieure ait ſoin de ſe faire aimer, pour ſe faire obéir.* Par ce moyen encore elle tiendra ſes Religieuſes unies, les conduira en paix, les fera avancer dans la vertu, & leur rendra léger le joug des obſervances.

XVII. Heureuſes les Communautés où les Religieuſes n'ont d'autre amie que leur Supérieure, qui tient à leur égard la place de Jeſus-Chriſt : par-là ſe ferme la porte aux amitiés particulieres, qui ſont des ſources de déſordres.

XVIII. Le vrai modele d'un Supérieur, c'eſt le bon Paſteur. Quel amour pour ſes ouailles ! Quelle peine ne ſe donne-t-il pas pour une ſeule d'entr'elles, juſqu'à la charger ſur ſes épaules ! Quel ſoin pour les préſerver des loups, pour les garantir des maladies, ou pour les en guérir, pour leur fournir de bons pâturages !

XIX. Ce n'eſt pas qu'on ne doive corriger ; mais c'eſt ſur le péché ſeul que doit tomber le châtiment : en ſorte que vous ne donniez jamais lieu de croire que vous ayiez de l'averſion ou du mépris pour la perſonne coupable.

XX. Que les punitions ſoient rares. Oh ! ſi je pouvois dire les maux que font les Supérieurs, qui à toute heure,

& à l'égard de toutes perſonnes, ont, pour ainſi dire, la verge à la main ! ſans conſidérer que les punitions doivent être des remedes.

XXI. Pour donner une médecine à une perſonne malade, on obſerve ſes diſpoſitions & les momens favorables. Ayez les mêmes attentions quand il s'agira de corriger.

XXII. Comme on a recours à des remedes prompts & violens dans une maladie violente & dangereuſe; & qu'à l'égard des perſonnes ſeulement foibles & infirmes, on ſe contente de leur donner des remedes benins, & de leur preſcrire un bon régime; éclatez, uſez de châtiment ſévere, s'il arrivoit quelque déſordre qui put devenir funeſte : mais quand ce ſeront des fautes de foibleſſe, corrigez avec douceur, & donnez de bons avis; vous aurez lieu dans peu de reſſentir les bons effets de cette conduite.

XXIII. Certains Supérieurs n'eſtiment que la rigueur dans le gouvernement, ſous prétexte que toute faute mérite une peine. Elle la mérite, il eſt vrai : mais ils ne font pas attention que la pénitence n'eſt point méritoire, ſi la volonté ne l'accepte pas. A la vérité, il faut employer la rigueur du châtiment, ſi vous veniez à rencontrer un cœur dur que la paſſion tranſportât; comme vous le feriez à l'égard d'un fou qui voudroit ſe tuer, ou faire du mal à d'autres. Mais ſi en diſſimulant pour un temps, & en temporiſant; ſi en laiſſant paſſer le trouble qu'une paſſion excite dans une de mes Sœurs, je puis la diſpoſer à ſe reconnoître coupable, & à recevoir humblement la correction, ne ſeroit-ce pas un mal que de la punir précipitamment ?

XXIV. Quand notre Seigneur eut converti S. Paul, il ne l'exempta pas de la pénitence; mais ce n'eſt qu'après l'avoir diſpoſé à en faire un ſaint uſage par les graces dont il le combla, qu'il lui envoya des peines proportionnées à ſes péchés. Telle eſt même l'utilité de ces délais à l'égard des bonnes ames, que pénétrées de leurs fautes, non ſeulement elles acceptent humblement la pénitence qu'on leur impoſe, mais qu'elles ſollicitent pour en faire une plus grande; acquérant ainſi bien des mérites, & devenant meilleures qu'elles n'étoient auparavant. On le vit dans S. Paul, on le vit en Magdeleine, & c'eſt ce que nous voyons tous les jours.

XXV. Sur toutes choſes prenez garde que les loix de Dieu & de l'Egliſe ſoient obſervées avec la plus grande fidélité : c'étoit ce que notre ſainte Mere Théreſe ne ceſſoit de nous enſeigner, ce dont elle vouloit que nous fiſſions

le ſujet de nos entretiens, & que notre regle nous commande de méditer jour & nuit.

XXVI. Que Dieu ne permette pas que je voie jamais dans mes Sœurs de nouvelles inventions de ſainteté ſubſtituées aux regles véritables. C'eſt un artifice du démon, qui, n'oſant ſuggérer à de bonnes ames de faire de mauvaiſes actions, ou de quitter les bonnes, leur en inſpire de ſurérogation, & les y attache tellement, qu'elles feroient grand ſcrupule de les omettre, & qu'y conſumant leurs forces, il ne leur en reſte pas aſſez pour remplir les vraies obligations, ou pour les remplir comme il faut. La loi de Dieu, la regle, les Conſtitutions, voilà l'unique devoir. Si l'on peut aller au delà, & qu'on en ait la permiſſion, à la bonne-heure; mais toujours ſans le regarder comme un devoir, & ſans préjudice des obligations de l'état.

XXVII. Les Supérieures de leur côté ne doivent rien ordonner au delà; car elles ne ſont pas établies pour faire des loix, mais pour veiller à l'obſervation de celles qui ſont faites.

XXVIII. Il y en a qui voulant faire les grandes zélatrices de la regle, ſe montrent rigoureuſes à chaque mouche qui vole, & voudroient qu'en un jour toutes les Religieuſes fuſſent comme mortes ſans reſpirer. Mauvaiſe & très-mauvaiſe maxime. La mortification extérieure eſt à la vérité néceſſaire pour conſerver l'eſprit de notre état: c'eſt l'écorce qui conſerve le tronc de l'arbre, ce ſont les feuilles qui défendent le fruit; mais comme l'écorce & les feuilles périront bientôt ſi la ſeve de l'arbre ne les anime, ſoyez bien perſuadé que ſi la mortification n'eſt que de contrainte, ſi elle n'eſt vivifiée par le cœur, elle ne tardera pas à périr.

XXIX. J'ai vu des Supérieures qui ennuyoient étrangement leurs Religieuſes à force d'ordres & de réprimandes ridicules, & qui avec cela n'avoient pas la force de faire exécuter les loix; commandant avec empire ce dont il eut tout au plus fallu prier, & priant timidement lorſqu'il auroit fallu commander: ſemblables à ces Rodomons qui mettent l'épée à la main pour des riens, & qui dans les combats néceſſaires ſont des poltrons à faire pitié.

XXX. Ordonnez avec autorité ce qui eſt de précepte, & ayez une grande réſolution à le faire obſerver: mais ce qui n'eſt que de conſeil, contentez-vous de le conſeiller, & d'y exhorter avec amitié.

XXXI. Crier toujours, ne vouloir pas écouter les Sœurs avec bonté, lorſqu'elles vont s'excuſer, c'eſt une barbarie.

Assurément Adam avoit tort, & Dieu le savoit bien. Cependant Dieu l'écouta. Avons-nous de meilleur modele ?

XXXII. C'est une vérité d'expérience, que pour consoler une Sœur, ou pour la disposer à recevoir avec docilité tout ce qu'on jugera devoir lui dire, ou lui ordonner, il suffit souvent qu'on l'ait écoutée patiemment : elle auroit cru ses raisons très-bonnes, quoique mauvaises, si elle n'avoit pu les expliquer ; & cette persuasion lui auroit fait trouver de la dureté dans la correction : mais les a-t-elle exposées ? elle entend raison, & se condamne.

XXXIII. On brouille, on rompt, on fait mille nœuds, lorsqu'on veut dévider trop vîte un écheveau de fil. C'est ce que font les Supérieures, quand elles veulent à la hâte comme dévider la perfection dans leurs Religieuses.

XXXIV. Notre Seigneur ne donna pas tout d'un coup la perfection à ses Apôtres, mais peu à peu. Faut-il donc s'étonner que nous Religieuses, quoique venues en Religion pour mener une vie évangélique, & quoiqu'à l'école des vertus, ne les apprenions pas toutes en un instant ?

XXXV. Les ames des Sœurs sont des arbres dont la Supérieure est la Jardiniere. Comme donc un Jardinier content de voir les arbres nouvellement plantés prendre racine, n'en attend pas d'abord du fruit, & ne perd pas espérance, quoiqu'ils soient du temps à en produire ; la Supérieure ne doit ni s'attendre que les ames fructifient d'abord & toutes en même temps, ni se décourager quoique le fruit tarde à y paroître. L'une commence seulement à prendre racine dans la vertu ; une autre montre déja des feuilles & une verdure qui réjouit ; & celle-ci fait voir des fruits naissans, lorsque celle-là en a de très-murs, & assez abondamment pour nourrir la famille.

XXXVI. C'est par un grand fonds de sagesse que Dieu a voulu que les commencemens de la perfection fussent humbles & pleins de travail, afin que faisant l'expérience de notre foiblesse, nous rendissions à sa bonté la gloire de nos progrès.

XXXVII. N'exigez donc pas des fruits d'une ame qui ne fait que prendre racine dans le bien ; & soyez contente quand vous en verrez une autre pousser des feuilles ; les fruits viendront dans leur temps : mais pour celles qui auroient été long-temps cultivées & arrosées, ne vous contentez pas de leur voir des feuilles de quelque petite ferveur, & demandez-leur des fruits d'une vertu avancée ; en observant néanmoins

que

que selon la diversité des caracteres, il faut aux unes beaucoup, & à d'autres peu de temps pour faire de grands progrès.

XXXVIII. Evitez, autant qu'il se pourra, de charger trop une Sœur d'ordres & d'obédiences : car si elle ne peut allier ce que la regle lui prescrit avec ce que vous lui prescrirez ; elle laissera-là le devoir de la regle qui ne lui dira mot, & s'attachera à vous obéir pour vous plaire, ou pour n'être pas grondée. Cependant ce n'est que pour faire garder la regle que vous avez l'autorité.

XXXIX. Je sais bien qu'il est des temps & des occasions où l'on ne sauroit se dispenser de ces sortes d'arrangemens ; mais alors autorisez-vous de la regle même qui vous y autorise dans la nécessité ; & faites sentir aux Sœurs que si c'est s'écarter en un sens de la regle, c'est au fond la pratiquer. En un mot, n'enseignons, ne commandons, ne répondons que par cette maxime : *Il est écrit.*

XL. Si une Supérieure reçoit jamais une injure personnelle, qu'elle l'oublie, qu'elle n'en montre jamais du ressentiment : en user autrement, ce seroit agir contre le précepte & contre l'exemple de Jesus-Christ.

XLI. Après qu'une Sœur aura été corrigée d'une faute, ne lui en montrez jamais de mécontentement.

XLII. Si l'on venoit à s'en entretenir pour la blâmer ; imposez silence, & prenez même son parti : par-là vous lui prouverez qu'elle est vraiment pardonnée. On ne sauroit croire ni combien ce moyen est puissant pour soumettre les cœurs, & spécialement ceux des filles ; ni quel est leur ennui lorsqu'elles croient que leur Supérieure a toujours leur faute dans l'esprit ; ennui à craindre sur-tout chez les Carmélites, à cause de leur grande retraite. Hélas ! si elles n'ont pas une Mere qui les soulage dans les occasions, quelle consolation auront-elles ?

XLIII. Le bon gouvernement dépend non seulement de la docilité des Religieuses à suivre les volontés & les desirs de leur Prieure, mais bien plus encore de son attention à se conformer à leur humeur, se faisant toute à tous, comme S. Paul, triste avec les tristes, gaie avec les gaies.

XLIV. Il est bon & nécessaire de travailler ; c'est la fonction de Marthe : il est excellent & nécessaire de prier ; c'est celle de Marie : sans l'union de ces deux exercices, on ne sauroit vivre en Religion. Mais si une Prieure aime tant le travail, qu'elle paroisse n'estimer que celles qui travaillent ; ou si elle fait tant de cas de l'oraison, qu'elle n'applaudisse

qu'à celles qui emploient tout leur temps à prier : quel désordre ! je vous prie.

XLV. Encore pire si vous paroissiez aimer le Parloir, si vous y étiez souvent & long-temps, fut-ce avec votre Confesseur, & ce Confesseur fut-il un Saint : comptez que vos filles en seroient mécontentes.

XLVI. Rien n'est plus à desirer que la communication franche, aisée, toute bonne de la Prieure avec ses filles : car comme elle se conduira avec elles, elles se conduiront ensemble. Or rien est-il plus desirable pour une Communauté, que cette aimable union des Sœurs ? Rien est-il plus propre à les tenir contentes malgré les austérités de la Religion ? Aussi notre sainte Mere Théreſe traitoit-elle de la maniere la plus franche & la plus familiere, avec la plus petite des Sœurs.

XLVII. Cette sainte Mere disoit, que comme une maison, pour bonne & somptueuse qu'elle soit, seroit inhabitable, s'il n'y avoit un égout pour les immondices ; il y a aussi tant de miseres dans les ames même saintes, qu'il leur faut nécessairement un égout pour s'en dégager ; & que cet égout pour les Religieuses étoit l'épanchement de confiance avec leur Mere Prieure, & sa bonté à leur égard.

XLVIII. Un autre égout nécessaire ce sont les récréations. C'est pourquoi non seulement notre sainte Mere en a prescrit aussi-bien que des pénitences ; mais elle en cherchoit même pour éloigner de ses filles toute mauvaise humeur. Ayez donc soin qu'on ne s'éloigne pas de celles que la regle marque. C'est une nécessité à notre nature de se délasser quelquefois : elle succomberoit sans ce secours, & il pourroit survenir des tentations à craindre. Si on n'en a pas dans le Couvent, on en recherchera du dehors ; & si une fois il en vient du monde, usât-on de mille excommunications pour retenir l'esprit de notre état, je le tiens perdu sans ressource. On dira, si l'on veut, qu'en des personnes qui font profession de pénitence, les récréations ne sont que de l'ordure & du fumier ; j'en conviendrai : mais le fumier qui engraisse les terres maigres, les rend fertiles ; & nos ames sont des terres bien maigres.

XLIX. Pour que la Mere Prieure se concilie de plus en plus le cœur de ses filles, il convient que lorsque le bon ordre ne sera pas intéressé dans ce qu'elles desirent, elle les favorise auprès du Supérieur, qu'elle excuse leurs défauts, que dans les occasions elle les instruise de ce qu'elles ont à faire

pour bien réuſſir, qu'elle ſupplée à leur gnorance, qu'elle les aide, & qu'elle leur faſſe honneur de ſon propre travail.

L. Ce n'eſt pas qu'il faille craindre de les attriſter, quand le bien commun ou leur propre avantage l'exigera; au contraire plus on les aime, moins on doit leur tolérer ce qui pourroit déplaire à Dieu, & leur être préjudiciable: mais c'eſt qu'il faut faire en ſorte qu'elles ne puiſſent point s'imaginer que la conduite qu'on tient à leur égard, vienne ou de ce qu'on les aime peu, ou de ce qu'on les mépriſe.

LI. Comme notre Seigneur prit part à l'affliction de Magdeleine, juſqu'à en pleurer, & juſqu'à en reſſuſciter le frere, montrez que vous reſſentez beaucoup les peines de vos Religieuſes, & reſſentez-les en effet: faites connoître que ce qui les afflige, vous afflige; & regardant leurs parens comme les vôtres, faites-leur honneur, & conſolez-les dans leurs peines. L'utilité de cette conduite eſt des plus grandes; car s'il eſt certain que rien n'eſt plus important pour la perfection des Carmélites (*& on peut le dire de toutes Religieuſes*) que d'être détachées de leurs parens, il ne l'eſt pas moins que le plus ſûr moyen de faire qu'elles les oublient, c'eſt que la Supérieure paroiſſe s'en ſouvenir, comme ſi c'étoient les ſiens propres; & par-là elles s'affectionneront de plus en plus à leur ſaint état, y trouvant de ſi aimables reſſources.

LII. Ayez grand ſoin auſſi de pourvoir à leurs beſoins, devinant même leurs peines & leurs infirmités pour les en ſoulager. Oui, devinez-les; vous devez vous y étudier. Si vous le faites, je vous réponds que vous les verrez s'oublier elles-mêmes, & penſer d'autant moins à ce qu'elles ſouffrent, qu'elles vous en verront plus occupée; comme auſſi elles y penſeront jour & nuit, ſi vous n'y penſez pas.

LIII. Mais loin de nos maiſons ces Prieures qui vont devinant les fautes de leurs Religieuſes. Ne fuyez rien tant que de penſer à leur déſavantage ſans bonne preuve: ſi elles appercevoient en vous ce défaut, ce ſeroit leur perte.

LIV. Quand vous aurez à corriger une Sœur, parlez-lui vous-même. En vain Eliſée envoya-t-il ſon bâton par Gieſi ſon ſerviteur; le mort ne reſſuſcita point; il fallut pour lui rendre la vie, que le Prophete allât en perſonne ſe meſurer avec lui. Ce n'eſt auſſi qu'à la voix du Paſteur qu'obéiſſent les brebis; elles n'entendent que lui. Parlez donc aux Sœurs foibles ou coupables; qu'elles entendent votre voix; & vous remédierez à tout.

LV. Si l'union, la ferveur, les autres vertus chrétiennes & religieuſes regnent dans votre Monaſtere, c'eſt à Dieu que vous devez en rapporter la gloire, puiſque ces biens ne viennent pas de votre fonds : mais comptez cependant ſur la récompenſe, parce que vous aurez fait ce qui dépendoit de vous ; comme vous devez trembler ſi la regle s'y perd, & ſi la diſcorde s'y introduit.

LVI. Il n'eſt pas poſſible que dans les plus ſaintes Communautés il n'arrive jamais quelque petit trouble, quelque légere contention ; la ſociété même des Apôtres n'en fut pas exempte. Que doit faire alors la Supérieure ? Quitter ſa charge ? Perſonne ne la garderoit, ſi c'étoit-là une raiſon ſuffiſante pour l'abdiquer. S'affliger, perdre courage ? C'eſt ſouvent à quoi tend le démon. Laiſſez paſſer ce tourbillon, car il paſſera de lui-même ; & bientôt on verra la tranquillité renaître. Mais ſi ce ſont des inimitiés, des jalouſies, des coleres, des querelles, & que la Prieure ne puiſſe venir à bout de les éteindre, je lui conſeillerois de faire auprès des Supérieurs de grandes inſtances pour être déchargée : la perſévérance du mal malgré la perſévérance de ſes ſoins, étant une forte marque qu'elle n'eſt pas propre à gouverner.

LVII. Reſte à parler des Confeſſeurs, de qui dépend extrêmement le ſalut ou la perte des Communautés. Ceux dont le langage eſt ſéculier, ou contraire à celui de notre ſaint état, ayez grand ſoin de les fuir & de les écarter. Ceux que vous verrez être ſaints & remplis de prudence, ayez grande attention de vous les conſerver. Ceux qui ſans être fort ſpirituels & fort prudens, ſont néanmoins paiſibles, ſe défient d'eux-mêmes, prennent avis dans les occaſions, deſirent le bien, & ne ſe mêlent que de ce qui les regarde ; ils ſont paſſables, contentez-vous-en.

LVIII. Il en eſt d'une autre ſorte, que je deſire plus que je n'eſpere bien dépeindre, tant ils ſe traveſtiſſent à tous momens. Ce ſont des hommes mélancoliques pour l'ordinaire ; & s'ils le ſont entiérement, & qu'avec cela il s'y mêle de l'hypocriſie, on ne ſauroit croire combien ils ſont pernicieux. Ambition ſecrete, duplicité, ſingularité, entêtement dans leurs idées, c'eſt-là leur propre caractere : non que chacun d'eux ait tous ces défauts, ou qu'ils les aient avec connoiſſance & par malice ; mais c'eſt qu'ils en ont la plupart, & cela ſi naturellement, qu'ils en ſont entraînés ſans même qu'ils s'en apperçoivent.

LIX. Les voies par où ils conduiſent, ſont ſi obliques, qu'il eſt impoſſible de les démêler. Amis de la ſingularité, ils n'eſtiment point les choſes communes. C'eſt à pénétrer les caracteres, & à ſéparer les cœurs, pour ſe les attirer, qu'ils s'attachent d'abord : & s'ils voient les Religieuſes deſirer avec ardeur d'avancer dans la vertu, ils ſe diſent bien au fait des obſtacles qui s'y oppoſent, & des meilleurs moyens d'y parvenir ; ils promettent de donner tous leurs ſoins à leur avancement ſpirituel ; & voilà les bonnes filles enchantées d'avoir des Peres ſi charitables & ſi éclairés.

LX. Mais comme leur but eſt de connoître les inclinations afin d'aſſujettir ; dès qu'elles viennent à avoir quelques ſcrupules, ils les exagerent, & les leur repréſentent comme une marque certaine qu'une Confeſſion générale leur eſt néceſſaire. Trouble alors dans ces pauvres filles, grande confuſion. Comme cette Confeſſion n'eſt au fond nullement néceſſaire, qu'aucun mouvement de Dieu n'y excite, & n'y ſoutient, elle leur coûte horriblement ; & cependant elles la font, parce qu'il eſt juſte d'obéir. Delà nul avantage, & mille inconvéniens.

LXI. Inconvéniens plus grands encore, ſi les Religieuſes qui ſe conduiſent par un tel Confeſſeur, ſont comme lui mélancoliques : car aimant à leur tour le ſingulier & le particulier, ſelon le génie des perſonnes de cette humeur, tous les jours il faut qu'elles lui parlent, & ce ſont des entretiens qui ne finiſſent pas. Qu'en arrive-t-il ? On les voit bientôt ſe dégoûter de la direction ordinaire, faire peu de cas de ce qu'elles pratiquoient ci-devant, paroître mécontentes de tout ce que la Supérieure ordonne ; & s'il leur arrive quelques petites mortifications, il faut promptement qu'elles aillent expoſer leur innocence & leur affliction à leur Pere, qui de ſa part les écoute longuement, les plaint, entre dans leur reſſentiment.

LXII. La Supérieure voyant cet excès, veut le modérer : voici la guerre : le Confeſſeur & les Pénitentes ſe plaignent qu'elle ſe mêle des Confeſſions, & qu'elle tient les conſciences dans la gêne : il leur dit qu'en tels cas elles ont droit de parler au Confeſſeur, ſans que la Supérieure puiſſe le leur ôter ; que la Conſtitution le leur donne, & qu'il eſt des occaſions où elles ne ſont pas obligées d'obéir ; les rendant par-là maîtreſſes de leur temps & d'elles-mêmes. Ainſi les Conſtitutions qui introduiſent Dieu dans les ames, ſervent au démon pour y entrer, en y ſemant l'eſprit de déſobéiſſance.

LXIII. Hélas ! quand même ces pauvres abusées n'emploieroient qu'à se purifier tout le temps qu'elles passent avec le Confesseur, ne seroit-ce pas encore un abus pitoyable ? Que diroit-on d'une épouse qui mettroit tant de temps à se parer, qu'il ne lui en resteroit point pour demeurer & pour s'entretenir avec son époux ? C'est-là au vrai ce que font ces filles à longues & perpétuelles directions. Croyez-moi : après que par une Confession pure & courte vous avez satisfait à votre conscience, vous recevrez mille fois plus de profit à vous entretenir avec Dieu, qu'à converser avec le Confesseur.

LXIV. Une autre méthode de ces Confesseurs fournois & mélancoliques, est d'avoir quelquefois une facilité extrême, & d'autre fois de permettre à peine de respirer. Mais le temps où leur génie s'étale le mieux, c'est celui où il commence à s'élever quelques mécontentemens contre la Supérieure ; car comme ils sont naturellement soupçonneux, & que d'ailleurs il est de leur caractere de n'aimer guere les Supérieures qui ont l'œil sur tout ; avec une parole de l'une & un scrupule de l'autre ils ourdissent une confusion, dont la pauvre Supérieure est désolée sans pouvoir y remédier. Pour prévenir le mal, ayez donc grand soin, si jamais vous venez à découvrir dans les Confesseurs qu'on proposera, quelque chose de ce caractere mélancolique & caché, de les écarter au plutôt ; le mal une fois fait, je n'y vois plus de remede.

LXV. Heureuse la Supérieure, heureux le Confesseur qui ont maintenu dans la paix une Communauté : leur satisfaction doit être grande, puisque le Dieu de paix y regne par leur moyen. C'est à la conserver, & à perfectionner l'union, que la Supérieure doit veiller sur toutes choses. Façonnez en effet, & polissez tant qu'il vous plaira les pierres de l'édifice de la Religion ; si la charité ne les unit, ce seront de belles pierres sans liaison, & ce sera un édifice à crouler au moindre orage.

LXVI. Si pour faire d'une Communauté une société de bénédiction, la Supérieure a tant & de si difficiles devoirs à remplir, les inférieures ne sont pas moins obligées d'y contribuer par une prompte & entiere obéissance. En cela consiste tout leur devoir ; & si elles le rempliſſent, elles ont satisfait à toutes leurs obligations : comme aussi si elles y manquent, la Supérieure aura beau être parfaite, les propres volontés perdront & les particulieres & la Communauté.

LXVII. Supérieures, employez tous vos ſoins à faire obſerver à vos filles ce qui eſt commandé par la regle & par les Conſtitutions touchant l'oraiſon ; ſans laquelle j'oſe dire que les autres devoirs ſeront onéreux, impraticables ; ſans laquelle les Religieuſes ne ſeront que des corps ſans ame. En vain ſe diroient-elles Carmélites, & filles de la Mere Théreſe de Jeſus : il n'y auroit plus pour elles de Mere Théreſe ; elles ne ſeroient point ſes filles ; car c'eſt l'oraiſon qui les fait diſcerner, & c'eſt de l'oraiſon que naiſſent les vertus qu'elle nous a laiſſées par ſucceſſion.

LXVIII. Ces vertus ſont d'être véritables dans nos paroles ; franches dans notre converſation ; éloignées de toute hypocriſie & de toute ſingularité ; dégagées de nos parens & de toutes les choſes du monde ; affables & courageuſes ; enfin parfaitement obéiſſantes. Que cette ſainte Mere, qui a obtenu de Dieu pour elle-même tant de graces, nous obtienne à nous celles-ci, pour que nous puiſſions lui être ſemblables. Ainſi ſoit-il.

Observation de l'Auteur ſur ces Avis & Maximes.

Quoique j'aie trouvé fort ſage tout ce qui vient d'être dit au ſujet des Confeſſeurs, j'avoue néanmoins qu'il m'eſt reſté un peu d'embarras ſur certains points qui, ce me ſemble, demanderoient quelque explication que je n'y vois point. J'en ai donc parlé à une perſonne que ſon miniſtere & ſa longue expérience ont mis en état de juger mieux que moi de choſes qui d'ailleurs ſont beaucoup plus de ſon reſſort que du mien : & voici ce qu'on m'a répondu. . . . .

» Tout ce qui eſt dit ici des Confeſſeurs eſt bien
» & très-bien ; il faut cependant convenir qu'il
» ſeroit encore mieux, ſi effectivement on y avoit
» joint quelques éclairciſſemens, que la Mere
» Marie de S. Joſeph n'auroit pas elle-même man-
» qué de donner, ſi elle eut pu être auſſi à portée,
» que l'étoit un Confeſſeur, de voir bien à décou-

» vert le fonds de la conscience des Religieuses
» sur-tout qui lui ont donné occasion de parler.

» Ce qu'elle dit sur ce point sera fort utile à
» une Supérieure d'un grand sens & de beaucoup
» de discernement ; mais on ne doit pas supposer
» que toutes seront telles. Une Supérieure un peu
» bornée, ou scrupuleuse, ou trop pleine de
» confiance en ses seules lumieres, croira voir,
» où ils ne sont pas, les défauts indiqués ici ; &
» elle ne les appercevra point dans les Confesseurs
» où ils se trouveront.

» Un Confesseur donne quelquefois des au-
» diences très-pénibles pour lui, & auxquelles il
» ne peut se prêter que par un motif bien pur
» de charité & de zele. Les différens besoins des
» ames, de celles-mêmes qui sont déja avancées
» en vertus, demandent de lui ce sacrifice, qu'un
» secret inviolable l'oblige à laisser interpréter
» comme on juge à propos. Malgré même la grande
» ouverture de cœur que pouvoient avoir pour
» elles ses filles, la Mere de Saint Joseph en parti-
» culier a pu être trompée sur le besoin réel qu'a-
» voient d'une revue quelques-unes d'entr'elles,
» pour qui elle la croyoit absolument inutile ;
» quoique d'ailleurs je ne disconvienne pas qu'elle
» n'ait pu trouver quelque Confesseur en défaut
» de ce côté-là, & sur d'autres points encore.

» Mais, outre ce que je viens dire, souvent
» un Confesseur, pour adoucir sa Pénitente, ou
» même pour l'amener insensiblement à convenir
» de ses torts, est obligé de lui donner tout le
» temps de déduire ses raisons, ainsi que la Mere
» de Saint Joseph le recommande elle-même aux
» Supérieures ; & quelquefois, pour entretenir
» la paix dans l'esprit d'une particuliere, & même
» dans toute une Communauté, il lui faut suppléer,

» par ce moyen, à l'inattention d'une Supérieure
» qui ſur cela manque à ſon devoir, ou qui ſeroit
» peu propre à s'en acquitter.

» Sûrement une Supérieure fera toujours très-
» bien d'inſpirer à toutes ſes filles un grand éloi-
» gnement pour tout entretien inutile avec leur
» Confeſſeur, parce que ces ſortes d'entretiens
» peuvent à la fin produire plus d'un mal, dont
» le moindre eſt la perte du temps. Elle fera en-
» core très-bien de veiller à ce que ces inutiles
» entretiens ſoient évités; mais elle y veillera
» prudemment, & ſelon ce qu'il convient rela-
» tivement aux qualités perſonnelles du Confeſ-
» ſeur, & relativement à celles des Pénitentes,
» dont le beſoin peut être plus ou moins grand,
» comme le caractere plus ou moins difficile.

» Cependant en général, qu'une Supérieure
» ſoit fort tranquille, ſi elle ſait que le Confeſſeur
» de ſa Communauté paſſe pour avoir ſuffiſamment
» de lumiere & de prudence, & la piété conve-
» nable à ſon état; qu'il aime à entretenir l'union
» & la concorde, comme à ſoutenir les ordres &
» à faire reſpecter la conduite d'une Supérieure;
» qu'il n'eſt nullement porté à fréquenter les
» Parloirs; qu'il ne cherche à s'attirer aucun
» préſent de la part de qui que ce ſoit; qu'il
» eſt toujours très-décent dans la converſation;
» & que loin d'être du nombre de ces hommes
» déſœuvrés qui s'accrochent à tout pour faire
» écouler le temps, il aime au contraire à s'ap-
» pliquer chez lui, ou à s'occuper à de bonnes
» œuvres au dehors. Un tel homme pourra avec
» tout cela avoir quelques défauts, mais ordi-
» nairement il n'en aura point d'eſſentiel, du
» moins il n'en aura aucun porté à ce degré qui
» mérite les juſtes inquiétudes d'une Supérieure.

» Elle les préviendroit plus sûrement, si elle » & sa Communauté y procédoient avec plus » d'attention pour bien choisir. Mais (qu'on me » permette de le dire en gémissant) il est des » Communautés où l'on ne sent pas assez l'im- » portance d'un bon Confesseur, & qui se dé- » cident, pour le choix, en faveur de celui à qui » l'on aura moins à donner; à peu près comme » souvent on le fait à l'égard des ouvriers, dont » on est si mal servi, parce qu'on s'est tenu à » vouloir mettre inconsidérément leur ouvrage » au rabais. Quelquefois encore on veut avoir » pour Confesseur un homme facile, qui n'y re- » garde pas de si près, & qu'une Supérieure puisse » amener à suivre toutes ses idées, dont plusieurs » cependant auroient besoin d'être rectifiées. La » vue du plus grand bien, les réflexions, le » conseil, la priere, &c., tout doit être em- » ployé par une Supérieure & ses Conseilleres, » pour faire un bon choix. Elles répondront à » Dieu du tort qu'elles auront fait à leur Com- » munauté, si, pour la diriger, elles jettent les » yeux sur un homme que le défaut de lumiere, » de zele ou de fermeté rend incapable de se bien » acquitter de cette importante fonction; & puis, » elles-mêmes souvent paieront bien cher leur » mauvais choix, par le peu de ressource qu'elles » trouveront dans leurs propres difficultés & » embarras : ou si elles & leurs Sœurs sont obli- » gées de chercher ailleurs le secours qui leur » manque, elles ne serviront qu'à introduire dans » leur Monastere cette pluralité de directions qui » n'est jamais uniforme, & qui par-là est presque » toujours nuisible au bien général.

FIN.

TABLE.

INTRODUCTION, *page* xiij
Ier AVIS *en forme de lettre à une Supérieure nouvellement élue*, 1
II. AVIS. *Se former une grande idée de la supériorité*, 4
III. AVIS. *La perfection & le bon exemple*, 11
IV. AVIS. *Être rempli de Dieu*, 16
V. AVIS. *Imiter Dieu*, 19
VI. AVIS. *Le zele*, 21
VII. AVIS. *Affection*, 32
VIII. AVIS. *Prudence, secret*, 40
IX. AVIS. *Respect*, 47
X. AVIS. *Instruction*, 54
XI. AVIS. *Décisions*, 62
XII. AVIS. *Conduite de l'intérieur*, 73
XIII. AVIS. *Les Novices*, 117
XIV. AVIS. *La piété*, 144
XV. AVIS. *La charité*, 154
XVI. AVIS. *Les Malades*, 159
XVII. AVIS. *Communion*, 171
XVIII. AVIS. *Confession*, 175
XIX. AVIS. *Confesseurs*, 181
XX. AVIS. *Priere*, 187
XXI. AVIS. *Lectures*, 195
XXII. AVIS. *Retraites*, 208
XXIII. AVIS. *Regles*, 214
XXIV. AVIS. *Silence*, 223
XXV. AVIS. *Parloirs*, 228
XXVI. AVIS. *Clôture*, 233
XXVII. AVIS. *Assemblées*, 239
XXVIII. AVIS. *Elections*, 242

XXIX. AVIS. *Diviſion, ou partage de ſentimens*, 246
XXX. AVIS. *Temporel*, 253
XXXI. AVIS. *Travail*, 261
XXXII. AVIS. *Pauvreté*, 266
XXXIII. AVIS. *Obéiſſance*, 279
XXXIV. AVIS. *Emplois*, 287
XXXV. AVIS. *Innovations*, 295
XXXVI. AVIS. *Correction*, 299
XXXVII. AVIS. *Rapports*, 323
XXXVIII. AVIS. *Intrigue*, 328
XXXIX. AVIS. *Curioſité*, 332
XL. AVIS. *Mélancolie*, 342
XLI. AVIS. *Abus & relâchemens*, 346
XLII. AVIS. *Penſionnaires*, 374
XLIII. AVIS. *Conſeil*, 393
XLIV. AVIS. *Découragement*, 402
DERNIER AVIS, *ou Concluſion de l'Ouvrage*, 410
LETTRES DE L'AUTEUR ſur divers objets relatifs à l'Ouvrage, 414
Iere LETTRE, à une Religieuſe Maîtreſſe de Novices, ibid.
IIe LETTRE, à une Supérieure, 434
IIIe LETTRE, à une jeune Religieuſe, 445
IVe LETTRE, à la même, 452
AVIS ET MAXIMES de la Mere Marie de Saint Joſeph, Carmélite, au ſujet du gouvernement des Religieuſes, 459
OBSERVATION DE L'AUTEUR ſur ces Avis & Maximes, 471

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page ix, *titre*, AVIS A, *liſez* AVIS DE

P. 4, *ligne* 20, envois, *liſ.* envoie,

P. 10, *l.* 10, ſoyez, *liſ.* ſoyiez

Ibid. l. 17, les meſurera ſur, *liſ.* les meſurera à

P. 14, *l.* 34, parler en faveur de tout cela ; *liſ.* parler très-bien ſur tout cela ;

P. 16, *l.* 12, porter, *liſ.* conduire

P. 30, *l.* 8, précédées, *liſ.* précédée,

P. 75, *l.* 35, éloigné, *liſ.* éloignée

P. 78, *l.* 7, avec tout, *liſ.* avec tous

P. 79, *l.* 26, conforme avec, *liſ.* conforme à

P. 88, *l.* 3, diſſiez, *liſ.* diſiez.

P. 105, *l.* 19, au deſſeins, *liſ.* aux deſſeins

P. 182, *l.* 32, difficiles, *liſ.* difficile

P. 199, *l.* 2, ſes Saints. *liſ.* ſes Saints ?

P. 306, *l.* 22, ils s'accoutumeroient. Si vous avez, *liſ.* ils s'accoutumeroient : ſi vous avez

P. 327, *l.* 3, mortifiez, *liſ.* mortifiiez

P. 334, *l.* 35, parle-t-on, *liſ.* parlera-t-on,

P. 391, *l.* 34, à ce qu'il, *liſ.* à ce qui

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'Ai lu, par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre : *La Guide des Supérieures, &c.* Ce bon Ouvrage m'a paru rempli de l'eſprit & des maximes de S. François de Sales & de Ste Théreſe. On ne peut trop en recommander la lecture aux Religieuſes que la divine Providence a placées à la tête de leurs Sœurs, & ſur-tout aux Supérieures perpétuelles dont le gouvernement, lorſqu'il n'eſt point animé de l'eſprit de Dieu, cauſe à toute une Communauté un préjudice ſouvent irréparable. A Paris, ce 20 Décembre 1784.

Signé, l'Abbé DE MONTIS,
Docteur en Théologie.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé * * * Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public *la Guide des Supérieures, ou Avis à une Supérieure ſur les moyens de ſe bien conduire dans la ſupériorité, & de bien conduire les autres*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de cinq années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance. A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de

la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, & à l'Arrêt de notre Conſeil du 30 Août 1777, à peine de déchéance de la préſente Permiſſion ; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres ; qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMESNIL : le tout à peine de nullité des Préſentes ; DU CONTENU deſquelles VOUS MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le ſixieme jour du mois de Juillet l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-cinq, & de notre Regne le douzieme. Par le Roi, en ſon Conſeil. *Signé*, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n° 3303, fol. 356, conformément aux diſpoſitions énoncées dans la préſente Permiſſion ; & à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf exemplaires preſcrits par l'Arrêt du Conſeil d'Etat du 16 Avril 1785. A Paris, le 8 Juillet 1785. Signé, *LECLERC, Syndic.*

9318923
12 Oct 2021

6808

Souvenirs à N. D. de Lourdes.

Je vous salue, Marie, pleine de douleurs, Jésus crucifié est avec vous. vous êtes la plus à plaindre et la plus digne de mes larmes entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est la plus digne de nos pleurs.

Sainte Marie, mère de Jésus crucifié obtenez-nous de Dieu son Père à nous qui avons crucifié votre divin fils, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

N. D. de Lourdes, priez pour nous!

ajouter une petite mortification corporelle.

9318923
12 Oct 2021

G808
C311
f. 1492

RECUEIL D'INDULGENCES

POUR TOUS LES FIDÈLES.

Dix Indulgences Plénières que l'on peut acquérir chaque mois.

Celui qui récite l'*Angelus* au son de la cloche, à genoux, au moins une fois par jour, gagne l'Indulgence Plénière le jour qu'il lui plaira de choisir dans le mois, et cent jours chaque fois qu'il répètera la même prière à genoux et au son de la cloche.

Ceux qui ne savent pas l'*Angelus* diront un *Pater* et un *Ave*. — *Benoit XIII.*

1. L'*Angelus* se dit debout le samedi au soir, et le dimanche inclusivement.

Pendant le temps Pascal, au lieu de l'*Angelus*, on dit le *Regina cœli* debout.

2. Indulgence Plénière pour chaque mois, au jour que l'on voudra choisir, en récitant tous les jours les trois Actes de Foi, d'Espérance et de Charité. Sept ans et sept quarantaines chaque fois que l'on fera ces mêmes actes, le tout applicable aux âmes du Purgatoire. — *Benoit XIV.*

3. Indulgence Plénière chaque mois, pour faire tous les jours une demi-heure, ou au moins un quart d'heure d'Oraison mentale, et à chaque fois que l'on fera cette Oraison, sept ans et sept quarantaines, le tout applicable aux âmes du Purgatoire. — *Benoit XIV.*

4. Les mêmes Indulgences sont accordées à ceux qui enseignent fréquemment la Doctrine Chrétienne ou la manière de faire l'Oraison mentale, et à ceux qui assistent à ces sortes d'exercices. — *Benoit XIV.*

5. Indulgence Plénière, une fois chaque mois, à celui qui récitera tous les jours, en l'honneur de la T. S. Trinité, les paroles suivantes : *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus exercitum, plena est omnis terra gloriâ tuâ, Gloria Patri, Gloria Filio, Gloria*

Spiritui Sancto ou bien en français : « Saint, Saint, « Saint est le Seigneur Dieu des armées ; toute la « terre est remplie de votre gloire ; Gloire au Père, « Gloire au Fils, Gloire au Saint-Esprit. » Cent jours à celui qui récitera les mêmes paroles une fois les jours ordinaires ; trois cents jours pour les réciter trois fois les dimanches ; trois cents jours pour les réciter trois fois les jours de l'Octave de la très Sainte Trinité. — *Clément XIV.*

6. Indulgence Plénière pour réciter chaque jour, en l'honneur du T. S. Sacrement, les paroles suivantes : « Loué et remercié soit à tout moment le T. S. et très « divin Sacrement de l'Autel. » Cent jours pour prononcer les mêmes paroles une fois les jours ordinaires ; et trois cents jours pour les prononcer trois fois les jeudis et les jours de l'Octave du T. S. Sacrement — *Pie VI.*

7 et 8. Indulgence Plénière, deux fois chaque mois, à deux jours de dimanche pour ceux qui, étant unis trois ensemble, réciteront le matin, après midi et le soir, sept *Gloria Patri* et un *Ave Maria*, pour honorer la T. S. Trinité, le Verbe incarné et sa T. S. Mère. Cent jours d'indulgence chaque fois que l'on récitera ces prières les jours ordinaires. Sept ans et sept quarantaines les jours de dimanche. — *Pie VI.*

9 et 10. Indulgence Plénière deux fois chaque mois deux jours de dimanche toutes les fêtes de la Sainte Vierge et à l'article de la mort, lorsqu'on récitera tous les jours le matin le *Salve*, et le soir *Sub tuum*, ajoutant à l'une et à l'autre de ces antiennes les petits versets et répons : ℣. *Dignare me laudare te, Virgo sacrata.* ℟. *Da mihi virtutem contrà hostes tuos.* ℣. *Benedictus Deus.* ℟. *In Sanctis tuis.* Cent jours pour faire ces prières les jours ordinaires, sept ans et sept quarantaines pour tous les jours de dimanche. — *Pie VI.*

Marseille. — Marius Olive, imp. de Mgr. l'Evêque, rue Paradis, 47.